

Les mobilisations socio-territoriales : le Larzac, une cause en mouvement

Gaël Franquemagne

▶ **To cite this version:**

Gaël Franquemagne. Les mobilisations socio-territoriales : le Larzac, une cause en mouvement. Science politique. Université Montesquieu - Bordeaux IV; Institut d'études politiques de Bordeaux, 2009. Français. NNT : . tel-00432864

HAL Id: tel-00432864

https://theses.hal.science/tel-00432864

Submitted on 17 Nov 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut d'Études Politiques de Bordeaux

ÉCOLE DOCTORALE DE SCIENCE POLITIQUE DE BORDEAUX

SPIRIT – Science Politique, Relations Internationales, Territoire

Doctorat en science politique

Les mobilisations socio-territoriales : le Larzac, une cause en mouvement

Gaël Franquemagne

Thèse dirigée par Claude Sorbets, directeur de recherche au CNRS

Soutenue le 29 octobre 2009

Jury :

M. Guy Di Méo, *Professeur des universités, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III*

M. Yvon Lamy, *Professeur des universités, Université de Limoges, rapporteur*

M. Christian Le Bart, *Professeur des universités, Institut d'Études Politiques de Rennes, rapporteur*

M. Antoine Roger, *Professeur des universités, Institut d'Études Politiques de Bordeaux*

M. Claude Sorbets, *Directeur de recherche CNRS, Institut d'Études Politiques de Bordeaux, directeur de thèse*

Toi qui de quatre et sept sans doute résultats,
Pour ce quatre et ce sept laisse tout ton tracas.
Bois du vin ! Mille fois déjà je le répète :
Car une fois parti, tu ne reviendras pas.
Les Chants d'Omar Khayam

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier Claude Sorbets de m'avoir fait confiance à l'issue du DEA en portant un vif intérêt à mon projet de recherche. Je lui suis particulièrement reconnaissant de son ouverture disciplinaire et méthodologique, ainsi que de sa grande disponibilité.

En second lieu, travailler au sein du SPIRIT m'a permis d'échanger avec des chercheurs aux préoccupations scientifiques bien différentes des miennes et d'être intégré à des projets de recherche collectifs. Je pense que cette thèse doit beaucoup à cet environnement et à ces rencontres.

Je remercie également les directeurs successifs de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, Robert Lafore puis Vincent Hoffman-Martinot, de m'avoir confié des charges d'enseignement au sein de cet établissement.

Je remercie enfin les différentes personnes qui ont bien voulu se prêter à l'exercice (ingrat) de la relecture de ce travail.

Table des matières

Remerciements **5**

Table des figures et illustrations **13**

Liste des sigles **15**

Introduction ***19***

Section I – Mobilisation de l'espace et espace de la mobilisation 22

Sous-section 1 – La prise en compte de l'espace dans la sociologie de l'action collective 22

Sous-section 2 – Mobilisations socio-territoriales : définition 30

Section II – Cadre d'analyse 34

Sous-section 1 – Le Larzac, une localité dans la mondialisation 35

Sous-section 2 – L'analyseur Larzac 40

Sous-section 3 – Le Larzac, un lieu pour l'exemple 44

Sous-section 4 – Hypothèse : le Larzac, un site itératif de la protestation 47

Section III – Heuristique de la découverte 53

Sous-section 1 – Recueillir des paroles « en mouvement » 53

Sous-section 2 – Un « langage de clarification des contrastes » 56

Sous-section 3 – Une posture « à la limite » 62

Section IV – Annonce du plan 66

Première partie – Le site du Larzac : sociogenèse d'un haut-lieu de la protestation ***71***

Chapitre 1 – Le Larzac, un espace agricole convoité **77**

Section I – Caractéristiques topographiques d'un paysage de causse : un plateau désertifié ou exploité ? 77

Sous-section 1 – Géomorphologie du plateau du Larzac 77

Sous-section 2 – Un espace agricole en voie de modernisation 82

Section II - Le plateau du Larzac, une montagne colonisée ? 87

Sous-section 1 – Le projet d'extension du camp militaire, un « analyseur de l'implicite territorial ». 87

Sous-section 2 – Le contexte socio-politique des années soixante-dix 101

Chapitre 2 – Les appropriations politique, culturelle et religieuse du Larzac **107**

Section I – Un Larzac occitan ? 108

Section II – Un terroir politique protestataire 113

Sous-section 1 – Une mobilisation politique dominée par les maoïstes 114

Sous-section 2 – La mobilisation syndicale et l'alliance « Lip-Larzac » 118

Sous-section 3 – Les pacifistes 123
Section III – Le codage spirituel et religieux 126
Sous-section 1 – La Jeunesse Agricole Catholique, puis Chrétienne (JAC) et l'engagement du clergé local 127
Sous-section 2 – L'engagement de Lanza del Vasto aux côtés des paysans du Larzac 134
Sous-section 3 – Le plateau du Larzac, une « terre promise » 139
Chapitre 3 – La construction d'un espace public oppositionnel 143
Section I – Des structures de mobilisation et des lieux mobilisés 143
Sous-section 1 – L'organisation de la lutte 144
Sous-section 2 – Des lieux en mouvement 156
Section II – Le Larzac, un espace public oppositionnel 157
Sous-section 1 – Le Serment des 103 158
Sous-section 3 – « L'espace public n'est pas une marchandise » 161
Chapitre 4 – Le Larzac, un lieu pour l'exemple 167
Section I – La production sociale d'un haut-lieu 172
Sous-section 1 – Un agencement socio-territorial original 172
Sous-section 2 – Le fonctionnement hétérotopique de l'espace 180
Section II – La construction sociale de l'exemplarité : le Larzac, un lieu pour l'exemple 193
Sous-section 1 – Le Larzac, un territoire rhétorique 193
Sous-section 2 – Le plateau du Larzac, un lieu exemplaire 203
Seconde partie – Développements et actualisations du Larzac 217
Chapitre 5 – L'institutionnalisation syndicale 225
Section I – Des Paysans-Travailleurs à Via Campesina 226
Sous-section 1 – Le legs de Bernard Lambert 228
Sous-section 2 – Via Campesina et le positionnement altermondialiste 238
Section II – Un continuum entre la dimension mouvementiste et l'organisation syndicale 244
Sous-section 1 – Trois trajectoires militantes : syndicale, contestataire et intellectuelle 246
Sous-section 2 – Des imbrications organisationnelles 252
Chapitre 6 – La construction d'un problème public : les organismes génétiquement modifiés 257
Section I – Les (ré)actualisations du Larzac 258

Sous-section 1 – L'événement instituant : le « démontage » du McDonald's de Millau 259
Sous-section 2 – L'événement fédérateur : *Millau 2000* 277
Sous-section 3 – L'événement organisateur : *Larzac 2003* et la création des *Faucheurs volontaires* 286
Section II – Les OGM : une cause discursive connexionniste 302
Sous-section 1 – Les OGM, un fait social total 303
Sous-section 2 – Les OGM dans la société technicienne 312
Chapitre 7 – Lieux communs et figures imposées de la protestation 329
Section 1 – Les ressources argumentatives des mobilisations socio-territoriales 329
Sous-section 1 – La compétence spécifique : « En tant que paysan » 331
Sous-section 2 – Les qualités du lieu 335
Sous-section 3 – Les registres de la montée en généralité 338
Section II – Les répertoires d'actions mobilisatrices : expertise juridique et désobéissance civile 346
Sous-Section 1 – La force du droit 346
Sous-Section 2 – La désobéissance civile 367
Sous-Section 3 – Le Syndicat de la magistrature et le Larzac 392
Section III – Radicalisme autolimité et discordance des temps 402
Sous-Section 1 – La maîtrise de la discordance des temps 403
Sous-Section 2 – Leadership performatif et institutionnalisation 411
Conclusion – La fabrique de l'authenticité 435
Section I – Le mécanisme d'appropriation socio-territoriale : orientations paradigmatiques 438
Sous-section 1 – Les bonnes raisons du Larzac 438
Sous-section 2 – Un réduit protestataire 439
Sous-section 3 – Un lieu parabolique et sotériologique 440
Sous-section 4 – Un lieu de pétitions et de répétitions 442
Section II – La fabrique de l'authenticité : les topiques mobilisatrices 444
Sous-section 1 – La topique communautaire : la maison Larzac 444
Sous-section 2 – La topique hirschmannienne : protester pour faire loyauté 445
Sous-section 3 – La topique lacanienne : la théorie des trois Larzac 446
Sous-section 4 – La topique barrésienne : le Larzac ne ment pas 447
Annexes 451
Annexe 1 – Le Larzac 1970-2003 : chronologie 453
Annexe 2 – Une posture d'observation participante 460

Annexe 3 – Tableau des principales organisations militantes citées 461
Annexe 4 – Cartes 463
Annexe 5 – « Nous garderons le Larzac » 467
Annexe 6 – Index des personnalités citées 469
Annexe 7 – « Vivre et travailler au pays », 13-14 août 1977 475
Annexe 8 – L'Arche de Lanza del Vasto : tracts de présentation 477
Annexe 9 – Le Larzac, un espace habité 481
Annexe 10 – Le Larzac, un territoire occitan 483
Annexe 11 – Le Larzac à Paris 485
Annexe 12 – L'alliance Lip-Larzac 488
Annexe 13 – Le renvoi des livrets militaires 490
Annexe 14 – L'occupation du territoire : la ferme des Truels 493
Annexe 15 – La fête des moissons 495
Annexe 16 – Le Larzac et le monde 496
Annexe 17 – Le Larzac et les Kanaks 498
Annexe 18 – Le refus de l'impôt 499
Annexe 19 – Les GFA 502
Annexe 20 – Déclaration de Jean-Paul Sartre en soutien aux paysans du Larzac 504
Annexe 21 – La bergerie de la Blaquière 505
Annexe 22 – Le Larzac, géographie militante 506
Annexe 23 – Le Larzac, un enjeu politique 507
Annexe 25 – Une « communauté Larzac » ? 512
Annexe 26 – Des brebis et des tracteurs 513
Annexe 27 – Charte du collectif Construire un monde solidaire 516
Annexe 28 – Discours de José Bové, *Larzac 2003* 519
Annexe 29 – « Globalisons les luttes pour globaliser l'espoir » 525
Annexe 30 – Le « démontage » du McDonald's de Millau, 12 août 1999 526
Annexe 31 – Le rassemblement *Millau 2000* 529
Annexe 32 – Le chant des partisans anti-OGM sur un air de Zebda 534
Annexe 33 – Le rassemblement *Larzac 2003* 535
Annexe 34 – Les Faucheurs volontaires 546
Annexe 35 - « Fumel-Millau : même histoire ! ! ! » 553
Annexe 36 – Lettre de José Bové pour le statut d'objecteur de conscience 554
Annexe 37 – José Bové : « Meeting public contre la mondialisation libérale » 556

Annexe 38 - Verdict du procès rendu le 13 septembre 2000 par le Tribunal correctionnel de Millau 560

Annexe 39 – Demande de grâce présidentielle pour la libération de José Bové..... 579

Sources..... 581

1 – Publications 582

2 – Inspirateurs et références intellectuelles..... 589

3 – Sources judiciaires et juridiques..... 590

4 – Interventions publiques et propos rapportés..... 591

Bibliographie..... 601

1 – Théories, méthodes et concepts..... 602

2 – Action collective et mobilisation..... 610

3 – Rhétorique et argumentation 622

4 – Sociologie des lieux..... 624

5 – Larzac et mondes ruraux 629

Table des figures et illustrations

Figure 1 – Chronologie de la lutte des paysans du Larzac contre l'extension du camp militaire, 1970-1981..... 29
Figure 2 – Le Rajal del Gorp, un chaos désertique… 79
Figure 3 – … approprié et mobilisé par les paysans et leurs soutiens. 80
Figure 4 – 13-14 août 1977 : Rassemblement sur le plateau du Larzac contre le projet d'extension du camp militaire, sous le mot d'ordre « Vivre et travailler au pays ». 89
Figure 5 - Le camp militaire en huit dates. 90
Figure 6 – Larzac 2003 : la présence occitane. 112
Figure 7 – Affiche appelant au rassemblement sur le Larzac en août 1973, à l'initiative des Paysans-Travailleurs. 122
Figure 8 – Le marquage du territoire 1 : « Libérons Bové ». 160
Figure 9 – Le marquage du territoire 2 : « OGM Non ». 160
Figure 10 – Affiche appelant à une mobilisation conjointe Plogoff-Larzac. 206
Figure 11 – « Mac Do Defora ». 260
Figure 12 – Le Roquefort, usage militant. 270
Figure 13 – Méthodologie d'analyse d'un événement socio-territorial : Millau 2000. 278
Figure 14 - Affiche du rassemblement antinucléaire sur le Larzac, août 1983. 285
Figure 15 – Outils professionnels, usages militants. 287
Figure 16 – Larzac 2003 : carrefour des choix de société. 289
Figure 17 – Typologie des événements. 302
Figure 18 – Analyse ellulienne des protestations du Larzac. 322
Figure 19 – Typologie des arguments mobilisés dans la lutte anti-OGM. 325
Figure 20 - Le processus de construction de la contestation anti-OGM. 327
Figure 21 – José Bové brandissant ses menottes devant les photographes et les caméras le 31 août 1999, au Tribunal de Montpellier. 441

Liste des sigles

AC ! Agir ensemble contre le chômage

ACETEMC Association contre l'extension du terrain militaire de la Chaume

ADDCI Association pour le développement durable du Causse de l'Isle

ADEFPAT Association pour le développement par la formation des pays de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne

ADN Acide désoxyribonucléique

AFSSA Agence française de sécurité sanitaire des aliments

AGCS Accord général sur le commerce des services

AIEA Agence internationale de l'énergie atomique

ALENA Accord de libre-échange nord-américain

AMAP Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

AMI Accord multilatéral sur l'investissement

AMIC Agence multimédia d'information citoyenne

ANCV Action civique non-violente

AOC Appellation d'origine contrôlée

APAL Association pour la promotion de l'agriculture sur le Larzac, devenue en 1982 Association pour l'aménagement du Larzac.

ATTAC Association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens

AVEN Association des vétérans des essais nucléaires

CARA Centre d'accueil pour les rapatriés d'Algérie

CCCOMC Coordination pour le contrôle citoyen de l'Organisation mondiale du commerce

CCFD Comité catholique contre la faim et pour le développement

CCIPPP Campagne civile internationale pour la protection du peuple palestinien

CDJA Centre départemental des jeunes agriculteurs

CEITO Centre d'évaluation et d'instruction au tir opérationnel

CFDT Confédération française démocratique du travail

CGT Confédération générale du travail

CIR Centre d'initiative rurale

CIRAD Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CLIN Comité local d'information nucléaire

CMR Chrétiens en monde rural

CNIP Centre national des indépendants et paysans

CNUCED Conférence des nations unies sur le commerce et le développement

CNSTP Confédération nationale des syndicats de travailleurs-paysans

COV certificats d'obtention végétale

CPE Coordination paysanne européenne

CRID Centre de recherche et d'initiative pour le développement

CRS Compagnie républicaine de sécurité

CSOC Comité de soutien bordelais aux objecteurs de conscience

CUMA Coopérative d'utilisation de matériel agricole

DAL Droit au logement

DATAR Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

DD ! Droits devant

DMG Détachement de maintenance du génie

EACAT Établissement annexe du commissariat de l'armée de l'air

ENM École nationale de la magistrature

ESB Encéphalopathie spongiforme bovine

EZLN Armée zapatiste de libération nationale

FAO Food and Agriculture Organization

FDCIVAM Fédération départementale des centres d'initiatives pour la valorisation et l'aménagement du milieu rural

FDSEA Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

FLN Front de libération nationale

FNAB Fédération nationale d'agriculture biologique

FNSEA Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FNSP Fédération nationale des syndicats paysans

FPH Fondation pour le progrès de l'homme

FSE Forum social européen

FSL Forum social local

FSM Forum social mondial

FSPI Federasi Sindicati Petani Indonesi

FSU Fédération syndicale unitaire

G8 Groupe des 8

GAEC Groupement agricole d'exploitation en commun

GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

GFA Groupement foncier agricole

GOP Gauche ouvrière et paysanne

GRANV Groupes de recherche et d'action non-violente

IECCC Institut européen cultures conflits coopérations

IFG International Forum on Globalization

INRA Institut national de la recherche agronomique

IS Internationale situationniste

JAC Jeunesse agricole catholique, puis chrétienne

JEC Jeunesse étudiante chrétienne

LCR Ligue communiste révolutionnaire

LDH Ligue des droits de l'homme

MAN Mouvement pour une alternative non-violente

MDPL Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté

MEDEL Magistrats européens pour la démocratie et les libertés

MIB Mouvement pour l'immigration et les banlieues

MJC Maison des jeunes et de la culture

MODEF Mouvement de défense des exploitations familiales

MST Mouvement des sans-terres

NFFC National Family Farmer Coalition

NIMBY Not in my backyard

NTIC Nouvelles technologies d'information et de communication

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OGM Organisme génétiquement modifié

OMC Organisation mondiale du commerce

ONF Office national des forêts

ONG Organisation non-gouvernementale

ONU Organisation des nations unies

PAC Politique agricole commune

PCF Parti communiste français

PGM Plants génétiquement modifiés

PKK Parti des travailleurs du Kurdistan

PS Parti socialiste

PSU Parti socialiste unifié

PT Paysans-Travailleurs

SAFALT Société aménagement foncier Aveyron Lot Tarn

SALAM Soutenons, aidons, luttons, agissons pour les migrants

SCAN Secrétariat de coordination à l'action non-violente

SCI Société civile immobilière

SCTL Société civile des terres du Larzac

SEB Syndicat d'éleveurs de brebis

SFIO Section française de l'internationale ouvrière

SICA Société d'intérêt collectif agricole

SM Syndicat de la magistrature

SMIC Salaire minimum interprofessionnel de croissance

SNUIpp Syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et professeurs d'enseignement général de collège

SPID Soutien à la production indépendante de documentaires

SPLB Syndicat des producteurs de lait de brebis

SUD Solidaires, unitaires et démocratiques

TGI Tribunal de grande instance

TPFA Tribunal permanent des forces armées

UDR Union pour la défense de la république

UE Union européenne

UNESCO Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UNR Union pour la nouvelle république

USTKE Union syndicale des travailleurs kanaks et exploités

Introduction

« Il est sur le causse. Le vent y passe comme l'Esprit. C'est infini mais indéfinissable, comme le nom de Dieu qui se laisse tisser en trois Personnes […]. Un homme est tous les hommes, un lieu tous les lieux, pense Hilère. »[1]

« Il y a le causse Méjan, le péché et le salut. Il y a le nom des lieux, chaque tournant du Tarn est nommé, chaque pierre du Tarn apparaît comme elle est elle-même, et non pas sa voisine ; et derrière ces pierres apparaissent, se cachent, s'affrontent […] le bien et le mal : le bien et le mal se jettent à la tête des pierres qu'on peut nommer. »[2]

« Et nous montions là-haut pour regarder en bas »
Oraison funèbre du maître de la Loi Tanlong[3]

[1] Pierre Michon, « Saint Hilère », *Mythologies d'hiver*, Paris, Verdier, 1997, pp. 47-48.

[2] Pierre Michon, « Bertran », *Mythologies d'hiver*, Paris, Verdier, 1997, p. 69.

[3] Cité par Pierre Gentelle, « Haut lieu », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, p. 135.

Après une longue période de marginalité, l'analyse des mouvements sociaux est aujourd'hui un champ d'études légitime en science politique. Mieux, il est devenu un domaine de recherche particulièrement investi par les politologues. En témoigne le nombre de publications, de colloques, de journées d'études, etc. Ces recherches se concentrent sur plusieurs dimensions du processus de mobilisation collective : les trajectoires et les carrières militantes, l'identité, les causes et les revendications ou encore les structures organisationnelles. Mais il est une question qui reste délaissée, celle de la prise en compte de l'espace dans les mobilisations protestataires. En 1974 déjà, Henri Lefebvre s'interrogeait :

> « Les espaces façonnés par l'activité pratico-sociale, les paysages, les monuments et bâtiments, ont-ils des significations ? L'espace occupé par un groupe social ou par plusieurs groupes peut-il passer pour un message ? […] À la première question il faut répondre : 'oui'. C'est clair. La deuxième question suscite une réponse ambiguë : 'oui et non'. Un espace contient un message ; mais se réduit-il à ce message ? […] Tout **langage** se situe dans un espace. Tout discours dit quelque chose sur un espace ; tout discours parle d'un espace. Il faut distinguer le discours dans l'espace, le discours sur l'espace et le discours de l'espace »[4].

D'une manière générale, la sociologie de l'action collective s'est jusqu'à présent peu intéressée à la question de l'espace. Les grandes approches théoriques qui ont structuré l'activité de ce courant de recherche témoignent toutes, en dépit de leur intérêt respectif, d'un faible investissement de cette problématique spatiale. L'objectif de cette présentation n'est pas de détailler l'ensemble de ces perspectives théoriques, mais plutôt d'en pointer les limites au regard de leur capacité à considérer l'espace comme un élément structurant de la mobilisation.

[4] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974, pp. 154 et 155.

Section I – Mobilisation de l'espace et espace de la mobilisation

Considèrant l'évolution des perspectives théoriques relatives à l'action collective et aux mouvements sociaux, un faible nombre de recherches a été consacré à la question de l'espace dans les mobilisations sociales, même si des travaux ont récemment initié un renouvellement théorique dans le sens d'une plus grande attention portée à cette question[5].

Sous-section 1 – La prise en compte de l'espace dans la sociologie de l'action collective

Jusqu'au milieu des années 1960, le paradigme dominant dans l'analyse de l'action collective est celui du comportement collectif[6]. À la suite de la psychologie des foules[7], l'explication principale est mécaniste : le phénomène relève de la frustration[8] voire de l'effet pervers des transformations sociales. Ici aucune prise en compte de l'espace, seul compte l'aspect collectif voire irrationnel de l'action. La parution de l'ouvrage de Mancur Olson, *La logique de l'action collective*[9], en 1965, vient ébranler l'hégémonie de l'école du comportement collectif au profit d'une perspective plus rationnelle. M. Olson élabore le théorème du passager clandestin, selon lequel il n'est pas rationnel de s'engager dans la mesure où le bénéfice de celui qui ne fait rien est forcément supérieur à celui du militant. C'est le paradoxe de l'action collective : il existe un intérêt collectif à agir, mais pas d'intérêt individuel. Celui-ci ouvre la voie à une nouvelle approche dite de la mobilisation des

[5] Nous nous bornerons ici à synthétiser les grands courants d'analyse de l'action collective. Pour une vision plus exhaustive, nous renvoyons à Olivier Fillieule, Cécile Péchu, *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993 ; Jérôme Lafargue, *La protestation collective*, Paris, Nathan, 1998 ; Doug McAdam, John D. McCarthy, Mayer N. Zald, *Comparative Perspective on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 ; Lilian Mathieu, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004 ; et enfin Érik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996.

[6] Neil J. Smelser, *Theory of Collective Behaviour*, New York, The Free Press, 1962.

[7] Gustave Le Bon, *La psychologie des foules*, Paris, PUF, 1988.

[8] Ted Gurr, *Why Men Rebel ?* Princeton, Princeton University Press, 1970.

[9] Mancur Olson, *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978.

ressources, en particulier autour des travaux de John D. McCarthy et Mayer N. Zald[10]. Ces derniers se concentrent avant tout sur les ressources et les stratégies des acteurs engagés dans une action collective. Dans ce prolongement, Doug McAdam développe le concept de « structure des opportunités politiques »[11] afin d'expliquer l'émergence, le succès ou l'échec d'une mobilisation. Mais à ce stade, toujours aucune prise en considération de l'espace dans l'action collective, que ce soit comme enjeu, comme ressource ou comme contrainte, et encore moins comme objet investi de sens de la part des acteurs. Avec Ronald Inglehart[12] et Alain Touraine[13] apparaît à la fin des années 1970 un nouvel angle de recherche autour des questions de l'identité[14] des acteurs et de l'expression des valeurs culturelles par les mobilisations. Plus que de l'émergence de mouvements radicalement nouveaux, il est davantage question ici d'une nouvelle perspective de recherche sur un objet qui peut être plus ancien[15]. Si la question de l'espace intègre certaines de ces analyses, celui-ci demeure un simple vecteur de valeurs post-matérialistes[16]. Dans la lignée d'Erving Goffman[17], des auteurs comme William Gamson[18] et David Snow[19] ont forgé les outils propres à une théorie

---

[10] John D. McCarthy, Mayer N. Zald, *The Dynamics of Social Movements. Ressource Mobilization, Social Control, and Tactics*, Cambridge, Winthrop Publishers Inc., 1979.

[11] Hanspeter Kriesi, « The Political Opportunity Structure of the New Social Movements », dans Craig Jenkins, Bert Klandermans (eds.), *The Politics of Social Protest*, Minneapolis, Minnesota University Press, 1995, pp. 167-198 ; Doug McAdam, « Political Opportunities : Conceptual Origins, Current Problems, and Future Directions », dans Doug McAdam, John D. McCarthy, Mayer N. Zald, *Comparative Perspective on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, *op. cit*., pp. 23-40.

[12] Ronald Inglehart, *The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles Among Western Democracies*, Princeton, Princeton University Press, 1977.

[13] Alain Touraine, *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978.

[14] Alberto Melucci, *Challenging Codes : Collective Action in the Information Age*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996. Voir également Jan Willem Duyvendak, *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, Paris, L'Harmattan, 1994.

[15] Sur cette question, voir notamment Craig Calhoun, « New Social Movements of the Early Nineteenth Century », dans Mark Traugott, *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham, Duke University Press, 1995, pp. 173-215 et Bert Klandermans, « Linking the 'Old' and the 'New' : Movement Networks in the Netherlands », dans Russelll J. Dalton, Manfred Kuechler, *Challenging the Political Order. New Social and Political Movements in Western Democracies*, Cambridge, Polity Press, 1990, pp. 122-136.

[16] Alain Touraine, *Le pays contre l'État*, Paris, Seuil, 1981.

[17] Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.

[18] William Gamson, *The Strategy of Social Protest*, Belmont, Wadsworth, 1990.

[19] David A. Snow, Bruce Rochford, Steven Worden, Robert Benford, « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, n° 51, 1986, pp. 464-481.

constructiviste des cadres de la mobilisation. Celle-ci ambitionne de détailler les aspects discursifs et cognitifs de l'action collective, et plus précisément de comprendre ce qui relie les phénomènes de contestation aux cadres interprétatifs de leurs acteurs. Mentionnons enfin, dans la filiation théorique d'Howard Becker[20], les analyses en termes de carrières et de trajectoires militantes, qui renouvellent la compréhension de l'engagement[21] voire de la défection[22] à partir de notions comme les dispositions et les prédispositions, les expériences individuelles, ou encore la biographie.

Toutes ces écoles théoriques abordent des domaines d'investigation aussi variés que les modèles organisationnels, les ressources et les contraintes, matérielles et cognitives, des acteurs, les dimensions culturelles et identitaires des mobilisations, ou encore les relations qu'entretiennent les mouvements sociaux avec la sphère politique institutionnelle. Mais au final, la plupart de ces travaux tendent à considérer l'espace au mieux comme un simple arrière-plan, c'est-à-dire comme un ensemble de données contextuelles, et non comme un élément constitutif de la mobilisation. Une exception notable cependant, dans un article de la *Revue française de sociologie* en 1983, Nicole Mercier et Denis Segrestin s'attachent à décrire la manière dont se manifeste « l'effet territoire »[23] dans les mobilisations ouvrières. Les conclusions de cette enquête de terrain sur la grève d'Alsthom à Belfort durant l'automne 1979 s'organisent autour de trois axes. Le premier concerne les motifs de l'action, et renvoie aux circonstances dans lesquelles a débuté la grève : c'est le « fondement territorial ». Le deuxième axe interroge la dimension identitaire ou groupale de la mobilisation, ancrée dans un espace spécifique : les auteurs parlent à ce titre d'une « communauté territoriale ». Enfin, ils accordent une place importante à ce qu'ils appellent « l'image de marque » de l'espace de la mobilisation, organisée autour d'un ensemble de lieux significatifs qui « fournissent une sorte de spectre décomposé de tous les éléments qui, se réfractant les uns dans les autres, ont fait la dynamique sociale de cette grève »[24]. Parmi ces espaces, le rural fait figure de parent pauvre. Julien Mischi et Nicolas Renahy soulignent le faible intérêt des sciences sociales en général et de la science politique en particulier pour les objets se rapportant aux mondes

[20] Howard Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métaillé, 1985.

[21] Olivier Fillieule, Nona Mayer (coord.), *Revue française de science politique*, Dossier spécial « Devenirs militants », vol. 51, n° 1-2, 2001.

[22] Olivier Fillieule, *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

[23] Nicole Mercier, Denis Segrestin, « L'effet territoire dans la mobilisation ouvrière. Essai d'analyse de situation complexe », *Revue française de sociologie*, n° 24, 1983, pp. 61-79.

[24] *ibid*., p. 68.

ruraux[25]. Ce désinvestissement scientifique affecte d'ailleurs autant la compétition politique dans ces espaces que les mobilisations collectives qui s'y déroulent[26]. Il est par ailleurs symptomatique que lorsque la question du territoire est abordée dans la sociologie de l'action collective, elle le soit de manière indirecte avec les mobilisations qualifiées de « Nimby » (Not In My Backyard)[27]. D'ailleurs, le plus souvent, c'est moins du territoire dont il est question dans ce type d'approche que du rapport à l'intérêt général[28]. Et quand le territoire lui-même est abordé, c'est essentiellement en tant que support à des actions réactives et corporatistes, et non comme un espace de ressources et de contraintes que les acteurs participent à construire[29].

Une de nos principales ambitions dans ce travail de recherche est de donner toute sa place à la dimension territoriale de la protestation collective en nous appuyant sur l'expérience militante adossée au site du Larzac. En ce qui concerne ce cas d'étude, le silence relatif à la dimension spatiale est d'autant plus assourdissant que celle-ci semble être le point central de la mobilisation. À cet égard, le Larzac apparaît aujourd'hui comme un élément moteur de la contestation altermondialiste en France. Pourtant, les études portant sur les différentes mobilisations altermondialistes, sur leurs origines, ainsi que leurs interactions sous-estiment, à notre sens, la place centrale du territoire dans ces processus[30]. Là encore il convient de ne pas sous-estimer cette question.

---

[25] Julien Mischi, Nicolas Renahy, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, n° 83, 2008, pp. 9-21.

[26] « Éditorial », *Politix*, n° 83, 2008, p.3.

[27] Danny Trom, « De la réfutation de l'effet NIMBY considéré comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'action revendicative », *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 1, 1999, pp. 31-50.

[28] Dominique Boullier, *Derrière chez moi… l'intérêt général*, Paris, Textuel, 2001 ; Arthur Jobert, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n° 42, 1998, pp. 67-92.

[29] Jacques Lolive, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, n° 39, 1997, pp. 109-130.

[30] Voir par exemple Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier, Dominique Cardon, Sandrine Lévêque, *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La Dispute, 2005. Cet ouvrage offre un panorama complet du mouvement altermondialiste français en ce qui concerne ses formes organisationnelles (associative et syndicale), ses répertoires d'action ainsi que les trajectoires militantes de ses acteurs, sans pour autant s'intéresser suffisamment aux lieux de ces mobilisations.

Pour tenter de remédier à cette lacune, nous nous inspirerons des pistes entrouvertes par William H. Sewell sur l'usage du concept d'espace dans la politique contestataire (*contentious politics*). Dans sa principale publication traitant de cette question, il suggère de construire une base théorique destinée à penser l'espace dans ce qu'il nomme « la politique contestataire »[31]. Nous espérons ici contribuer à ce programme de recherche assez novateur en menant une analyse localisée du Larzac protestataire, sans pour autant renoncer à participer aux clarifications conceptuelles initiées par W. H. Sewell. En effet, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, tentative de synthèse et de théorisation de la politique contestataire, soulève de nouvelles questions de recherche invitant à les approfondir à partir d'enquêtes empiriques. C'est ce que nous voulons mener à bien dans ce travail. En particulier, nous entendons comprendre et expliquer comment un lieu géographique, physique, peut être transformé en un lieu rhétorique, argumentatif, c'est-à-dire en un argument mobilisateur. Par rhétorique, nous entendons avec Roland Barthes[32] l'utilisation d'une forme connotée dont le signifié traduit une référence commune : le *causse* pour la *cause*. D'une manière générale, nous pensons que les mobilisations se déploient dans des espaces rhétoriques au sein desquels sont échangés des arguments visant à convaincre un auditoire et à disqualifier un adversaire préalablement identifié[33]. Plus précisément, notre préoccupation est la compréhension de ce qui permet aux acteurs d'une mobilisation de construire et d'utiliser à des fins de mobilisation des ressources argumentatives fournies par un site géographique, ici le Larzac. Cette question est particulièrement intéressante en ce qui concerne le Larzac puisque l'on retrouve, jusqu'à un certain point, les mêmes acteurs sur une période de plus de trente ans, malgré la grande diversité des mobilisations et des mouvements qui s'y sont déployés. Les luttes antimilitaristes, pacifistes ou encore antinucléaires qui ont jalonné les années soixante-dix ont en effet structuré durablement le Larzac protestataire, tout comme, plus tard, les luttes paysannes, liées notamment à l'opposition aux organismes génétiquement modifiés (OGM), ont ancré le Larzac dans la galaxie altermondialiste en en faisant un site protestataire. La manière dont les acteurs parviennent à s'approprier un lieu, dans sa double acception

[31] William H. Sewell, « Space in Contentious Politics », dans Ron Aminzade, Jack A. Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William H. Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 51-88.

[32] Roland Barthes, « Rhétorique de l'image », *Communications*, n° 4, 1964, pp. 40-50.

[33] Daniel Cefaï, Claudette Lafaye, « Le cadrage d'un conflit urbain à Paris. Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective », dans Daniel Cefaï, Isaac Joseph (dir.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Colloque de Cerisy, Éditions de l'Aube, 2002, pp. 371-394.

géographique et rhétorique, doit nous permettre de comprendre comment se constitue un haut-lieu de la protestation.

En dépit de sa notoriété militante et de sa visibilité médiatique, peu de travaux de recherche se sont intéressés au Larzac. Nous avons recensé trois travaux sociologiques portant sur la question de la mobilisation du Larzac contre le camp militaire. Le premier, *Le Larzac : utopies et réalités*, de Didier Martin, date de 1987. L'objet n'est pas ici de résumer son travail, mais plutôt d'en montrer l'ambition afin de souligner l'originalité de notre propre travail. Didier Martin s'inscrit dans une perspective tourainienne afin de définir ce qu'il appelle « le mouvement du Larzac ». L'auteur insiste en effet sur les principes d'identité, de totalité et d'opposition chers à Alain Touraine et reprend à son compte sa définition du mouvement social comme « une forme d'action conflictuelle organisée, menée par un acteur collectif contre un adversaire pour le contrôle d'un champ social »[34]. En recourant à la notion de « mouvement du Larzac », l'auteur entend insister, d'une part, sur les conditions d'émergence d'un conflit selon lui improbable dans une zone rurale jusque là hermétique à ce genre de contestation, d'autre part sur la rencontre, constitutive de ce mouvement, entre les paysans larzaciens concernés par le projet d'extension du camp et les militants qui les soutiennent. S'il offre une description pertinente de la chronologie de la lutte ainsi que des actions entreprises par les paysans, ce travail ne reconnaît pas suffisamment la dimension constitutive de l'espace dans la mobilisation, considérant le Larzac comme son arrière-plan contextuel.

Le second travail recensé, celui de Wanda Holohan-Dressler, aborde le « mouvement social du Larzac » en mettant en avant les dimensions identitaires et notamment occitanes de la mobilisation[35]. La mobilisation paysanne y est présentée essentiellement comme une réaction à une situation de domination économique et culturelle, sur le modèle centre/périphérie. Le local n'y est abordé que comme le support de la colonisation intérieure et comme le lieu d'une expression culturelle spécifique. Surtout, ce travail date de 1975, et par conséquent ne prend en considération que le début de la lutte.

[34] Alain Touraine, *La voix et le regard*, *op. cit*., p. 113.

[35] Wanda Holohan-Dressler, *Dimension régionale des mouvements sociaux en France*, Rapport d'enquête pour le Comité d'organisation de la recherche appliquée sur le développement économique et social, Grenoble, IREP, 1975.

Le troisième travail abordant la lutte du Larzac est celui d'Alexander Alland[36]. Son mérite principal est de souligner que la vie du Larzac protestataire ne s'est pas arrêtée avec l'annonce de l'abandon du projet d'extension du camp militaire. L'auteur montre comment les acteurs de la mobilisation ont su, au sein de structures organisationnelles locales novatrices, gérer la sortie de conflit et redéployer leur action vers d'autres lieux et vers d'autres causes. Pour autant, nous nous distinguons de l'approche de l'auteur pour au moins deux raisons. D'une part, il s'agit de l'aveu même de l'auteur d'une étude engagée, et d'autre part, celle-ci se concentre exclusivement sur le vécu communautaire de la mobilisation, sans prendre en compte la dynamique des lieux proprement dite.

Aussi intéressants soient-ils, notamment pour se replonger de manière précise dans les débuts de la mobilisation du Larzac, ces travaux peuvent difficilement nous être utiles pour expliquer comment les acteurs des mobilisations socio-territoriales s'approprient un site et, partant, parviennent à ancrer dans ce site une rhétorique protestataire qui s'actualise dans des mobilisations diversifiées. C'est pourquoi nous avons souhaité forger un autre outil plus à même de prendre en compte cette référence au lieu. Nous parlerons ainsi de mobilisations socio-territoriales.

Pour faciliter la compréhension, nous proposons ici une chronologie simplifiée des événements qu'a connus le Larzac de 1970 à 1981. Nous renvoyons le lecteur à la chronologie détaillée en annexe 1.

[36] Alexander Alland, *Le Larzac et après : l'étude d'un mouvement social novateur*, Paris, L'Harmattan, 1995.

1970 : Au congrès de l'UDR de l'Aveyron, le secrétaire d'État à la Défense nationale André Fanton annonce l'extension du camp militaire du Larzac.

1971 : *Association de sauvegarde du Larzac et de son environnement* ; marche des jeunes maoïstes sur le Larzac ; manifestation à l'appel de la FDSEA à Millau (6000 personnes).

1972 : *Comité départemental de sauvegarde du Larzac* ; *Comités Larzac*. Premier jeûne de Lanza del Vasto, auquel s'associent les évêques de Rodez et de Montpellier ; des brebis au pied de la Tour Eiffel, Serment des « 103 » ; décret préfectoral déclarant « d'utilité publique l'acquisition par l'État au besoin par voie d'expropriation » une zone de 1400 hectares en bordure du camp militaire.

1973 : Création de l'APAL ; montée en tracteurs à Paris ; renvoi des livrets militaires ; pose de la première pierre de la bergerie de la Blaquière ; rassemblement sur le Larzac organisé par les Paysans-Travailleurs, baptisé *Rajal* (80 000 personnes) ; premier GFA.

1974 : Inauguration de la Blaquière ; première acquisition foncière des GFA ; « Fête des moissons », rassemblement de plus de 100 000 personnes sur le Larzac en solidarité avec les paysans du monde ; la ferme des Truels, achetée par l'armée, est occupée par des membres de la communauté de l'Arche.

1975 : Destruction des dossiers d'expropriation à la mairie de La Cavalerie ; Assemblée constitutive de Larzac-Université ; parution du n° 1 de *Gardarem lo Larzac ;* les ouvriers de Lip inaugurent leur parcelle ; la ferme du Cun, achetée par l'armée, est occupée par un groupe d'objecteurs de conscience.

1976 : 22 paysans pénètrent dans le camp militaire pour prendre des dossiers concernant les ventes de terrain.

1977 : Rassemblement de 50 000 personnes sur le camp du Larzac ; procès à Millau de trois objecteurs de conscience. 40 brebis sont introduites dans la salle d'audience.

1978 : Jeûne des paysans dans la cathédrale de Rodez ; marche Larzac-Paris de 18 paysans.

1979 : Assemblée plénière des mouvements de soutien et d'action (GFA, Comités Larzac, abonnés à *Gardarem lo Larzac*, Larzac-Université, APAL).

1980 : Visite des militants de Plogoff sur le Larzac ; la Cour de cassation annule pour vice de forme 66 ordonnances d'expropriation ; rassemblement Plogoff-Larzac à Plogoff (100 000 personnes) ; 75 familles du Larzac campent au Champ-de-Mars.

1981 : François Mitterrand est élu président de la République ; l'armée évacue les fermes qu'elle occupait ; fête à Montredon ; rencontres internationales pour la paix sur le Larzac ; « Fête de l'amitié » au Rajal del Gorp ; arrêtés préfectoraux abrogeant les arrêtés de cessibilité et suspendant les effets de la déclaration d'utilité publique.

Figure 1 – Chronologie de la lutte des paysans du Larzac contre l'extension du camp militaire, 1970-1981.

Sous-section 2 – Mobilisations socio-territoriales : définition

Avant de définir précisément une mobilisation socio-territoriale, il nous faut d'abord délimiter le périmètre de l'action collective. Pour cela, nous suivrons Daniel Cefaï qui, pour synthétiser, retient cinq critères définitionnels[37]. En premier lieu, l'action collective doit être appréhendée dans sa **temporalité** (quand ?) ainsi que dans sa **spatialité** (où ?). Daniel Cefaï montre notamment que le passage à l'action repose dans certains cas sur une base territoriale, quand des individus sont attachés à un site qu'ils estiment menacé. Ensuite, la dimension collective se distribue selon des **formes organisationnelles** différenciées et selon des modes de coordination auxquels il convient d'être attentif. L'action collective se développe en fonction d'**objectifs** plus ou moins clairs, plus ou moins explicites, qu'ils soient tactiques ou stratégiques. Entre ces deux critères relatifs à l'organisation et à la visée de l'action se trouve la dimension **concertée** des mobilisations. Celle-ci suppose d'une part la préparation des actions, et que les moyens et les visées de la mobilisation soient partagés de manière consensuelle par les acteurs. Enfin, l'action collective doit s'approprier un **répertoire d'action** plus ou moins original et dépendant tant du contexte historique que des ressources des acteurs. Nous verrons notamment que le Larzac s'est doté d'un répertoire d'action qu'il a contribué à légitimer, et que ce répertoire est fait d'inventions et d'emprunts. Cette notion de répertoire, élaborée par Charles Tilly, rend compte des différents types d'action et des modes de protestation routinisés disponibles à un moment donné, dans un espace délimité et pour un groupe de personnes déterminé[38]. Plus, D. Cefaï souligne le caractère efficace, en termes d'obtention de droits ou de satisfaction des revendications, d'une mobilisation qui parvient à se donner à voir, et donc qui réussit à se doter d'une base matérielle visible : « Faire voir des situations et faire valoir des droits et des devoirs est une façon de produire une vérité, de demander que la justice soit faite ou d'exiger que la morale soit respectée, et sur le fondement, que des décisions soient prises et des actions soient engagées »[39]. En cela le Larzac est un lieu dans lequel se sédimentent des expériences protestataires qui s'actualisent

[37] Daniel Cefaï, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, MAUSS-La Découverte, Paris, 2007.

[38] Charles Tilly, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986. Voir aussi Dieter Rucht, « The Strategies and Action Repertoires of New Social Movements », dans Russel J. Dalton, Manfred Kuechler (eds.), *Challenging the Political Order : New Social and Political Movements in Western Democracies*, New York, Oxford University Press, 1990, pp. 156-175.

[39] Daniel Cefaï, « La construction des problèmes publics », *Réseaux*, n° 75, 1996, p. 55.

et sont réinvesties dans d'autres mobilisations. C'est le propre de ce que nous appelons des mobilisations socio-territoriales.

Ces cinq critères définitionnels nous amènent à préciser les caractéristiques d'une mobilisation socio-territoriale. Pour cela, nous en dégagerons six principales. Une mobilisation socio-territoriale est d'abord un **mouvement situé** : la mobilisation est liée à un site particulier, qu'elle vise à protéger, à défendre ou à promouvoir, ce qui lui confère généralement une dimension réactive, défensive voire corporatiste. Il s'agit de pratiques militantes ancrées : par exemple, quel que soit le problème évoqué, José Bové commence invariablement ses prises de paroles publiques par l'expression « en tant que paysan », ce qui lui donne une légitimité professionnelle enracinée dans le site du Larzac. Cette figure du paysan est ainsi réinvestie dans un contexte, comme le note Éric Doidy[40], de quête par les mobilisations sociales de nouveaux référentiels normatifs comme celui de l'authenticité ou du terroir. Nous faisons aussi référence ici à la notion d'« espace des mouvements sociaux »[41] qui caractérise le champ au sein duquel s'acquièrent et s'actualisent les pratiques protestataires, et où elles sont appropriées par des acteurs initialement extérieurs à cet espace. Pour autant, cette construction théorique est a-territoriale. Elle vise avant tout à rendre compte des interactions qui se nouent entre les mobilisations sociales et le monde politique, et à en spécifier les enjeux. Par mobilisation socio-territoriale, nous entendons insister davantage sur les appropriations et les actualisations protestataires successives du Larzac, ainsi que sur ses usages.

Une mobilisation socio-territoriale n'est pas l'application localisée d'une lutte plus générale (à la différence notamment des luttes antinucléaires, même si ces dernières peuvent s'incarner dans un territoire spécifique, comme Plogoff ou Braud-et-Saint-Louis). Au contraire, **l'espace est constitutif de la mobilisation**. Loin d'être un simple arrière-plan, il fonde et structure la mobilisation. Au final, cette conceptualisation nous invite à articuler les trois composantes majeures de l'espace dans les mobilisations : le local comme couple de ressources et de contraintes, comme enjeu et comme objet d'investissement de sens par les acteurs des mobilisations.

---

[40] Éric Doidy, « Cultiver l'enracinement. Réappropriations militantes de l'attachement chez les éleveurs jurassiens », *Politix*, vol. 21, n° 83, 2008, pp. 155-177.

[41] Sur cette notion d'espace des mouvements sociaux, voir par exemple Lilian Mathieu, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 1, 2002, pp. 75-100.

Une mobilisation socio-territoriale suppose également un **site itératif de la protestation**, c'est-à-dire un lieu dans lequel la mobilisation s'actualise, au gré des « remplissements de significations »[42] successifs du site de référence, et se régénère, notamment au moyen de lieux mémoriels et de moments commémoratifs.

Les **productions collectives** des mobilisations socio-territoriales visent à construire un problème public, d'abord au niveau local, pour ensuite tenter de le faire reconnaître comme une cause plus générale. Elles procèdent ainsi d'un mécanisme de montée en généralité, que Claudette Lafaye et Laurent Thévenot définissent comme la « capacité à mettre en rapport des choses particulières et des entités générales »[43]. La cause se définit ici comme le vecteur de généralisation d'un problème par sa désectorisation : elle permet aux militants de « grandir » les arguments mobilisés. Cette montée en généralité s'exprime bien à travers le slogan cher aux altermondialistes, « agir local, penser global », en vertu duquel il s'agit, selon Toni Negri, « d'agir à la fois localement et à partir d'une pensée globale ; mieux : à partir d'une pratique d'opposition qui débouche sur le terrain global, à l'échelle planétaire »[44]. Ces productions collectives peuvent s'appuyer sur des personnalités et des événements reconnus, aussi bien dans le domaine militant (Lip), qu'intellectuel (Jacques Ellul, Pierre Bourdieu, Henry David Thoreau) ou expert, si tant est qu'ils soient mobilisées de manière située. Autrement dit, ils doivent être inscrits dans la généalogie du site. En appeler à des grands noms s'avère d'autant plus pertinent que ces derniers sont mobilisés en référence au site, voire sur le dit site. Invoquer Jacques Ellul afin de justifier les pratiques qualifiées de désobéissance civile, et donc les opérations de fauchage de plantes génétiquement modifiées, a d'autant plus de poids si on précise qu'il est une référence majeure pour José Bové, et que tous deux se sont côtoyés à Bordeaux dans les cercles non-violents au début des années soixante-dix. De la même manière, la participation de Pierre Bourdieu au rassemblement de Millau en 2000 confère à la mobilisation une légitimité accrue.

Les mobilisations socio-territoriales ne se réduisent pas à leur seule dimension territoriale. Elles sont aussi sociales en ce sens qu'elles font preuve de leur capacité à mobiliser au-delà du site de référence, et sur des thématiques ou des revendications qui le dépassent. Cette

[42] Edmund Husserl, *Recherches logiques*, tome 3, 6ème recherche, Paris, PUF, 2000.

[43] Claudette Lafaye, Laurent Thévenot, « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n° 34, 1993, pp. 495-524.

[44] Toni Negri, « Le débat. Un autre monde (économique) est-il possible ? Réponse à la revue du MAUSS », *Revue du MAUSS*, « Quelle autre mondialisation ? », n° 20, 2002, p. 99.

capacité d'auto-débordement et de désingularisation est constitutive des mobilisations socio-territoriales.

Le dernier élément définitionnel est une implication des points précédents. Une mobilisation socio-territoriale suppose la **performativité du territoire**. Investi de significations protestataires, il se constitue en réservoir d'argumentation. Il acquiert ainsi le statut de sujet agissant et *le Larzac* devient alors un nom commun.

Notre analyse des mobilisations socio-territoriales à partir du cas du Larzac va nous amener, et c'est une de nos ambitions, à approfondir la notion de répertoire d'action telle qu'elle a été développée par Charles Tilly. Dans *La France conteste*, C. Tilly fait succéder à un répertoire d'Ancien Régime, de type notabiliaire et localisé, un répertoire moderne au sein duquel figurent les modalités classiques de la contestation : manifestation, pétition, grève. Pour autant, ces répertoires ne sont pas figés, ils se renouvellent sous l'effet notamment des changements de contextes socio-politiques et par les appropriations diversifiées dont ils font l'objet. Ainsi le registre de la fête et de l'émotion va venir progressivement actualiser le répertoire moderne et l'enrichir d'une nouvelle composante. Plus récemment, ce registre du nombre (les manifestations comme les pétitions visent à « faire masse ») s'est enrichi d'autres registres, comme ceux de l'expertise (mobiliser la science pour asseoir son autorité) et de la scandalisation (mobiliser la vertu pour émouvoir). Xavier Crettiez et Isabelle Sommier ajoutent, quant à eux, la dimension transnationale croissante des mobilisations protestataires[45]. Cette recherche consacrée aux mobilisations référées au Larzac doit nous permettre d'approfondir la connaissance en matière de répertoire d'action des mouvements protestataires. Sans invalider la problématique de la transnationalisation de la contestation, notre hypothèse est que certains lieux peuvent être considérés comme des répertoires d'action. Nous qualifierons de site exemplaire de la contestation, ou haut-lieu protestataire, ce type de lieux doté d'une histoire militante jalonnée de grandes dates et de victoires, actualisé par une organisation plus ou moins formalisée, et ayant construit un récit mythique ou mythifié dont l'écho dépasse les frontières du lieu à proprement parler. En cela ce sont des répertoires d'argumentation, des stocks d'expériences et d'outils de lutte disponibles pour d'autres mobilisations qui se reconnaissent dans ce lieu. Et le Larzac fournit l'un de ces lieux. Le lieu exemplaire agit comme une « utopie créatrice »[46] ou un mythe au sens que lui donne

[45] Xavier Crettiez, Isabelle Sommier (dir.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, 2006, pp. 527-538.

[46] Alvin Gouldner, *The Coming Crisis of Western Sociology*, Londres, Heinemann, 1970, p. 399.

Georges Sorel, à savoir « des images de bataille assurant le triomphe de leur cause » et « des moyens d'agir sur le présent »[47]. Il importe peu dès lors de savoir si la lutte du Larzac et son récit par les protagonistes de la contestation constituent une réalité partagée par tous. Seules compte son effectivité et sa force motrice pour d'autres mobilisations, comme le souligne G. Sorel à propos du mythe de la grève générale : « Il importe peu que la grève générale soit une réalité partielle, ou seulement un produit de l'imagination populaire. Toute la question est de savoir si la grève générale contient bien tout ce qu'attend la doctrine socialiste du prolétariat révolutionnaire »[48].

Section II – Cadre d'analyse

Notre questionnement portera sur le potentiel heuristique des mobilisations référées au Larzac. Notre analyse localisée s'emploiera ainsi à élucider les conditions de développement des mobilisations socio-territoriales. Il nous faudra, pour cela, comprendre comment un lieu géographique, physique, peut être récupéré en un lieu rhétorique, argumentatif et exemplaire, ou lieu pour l'exemple. De manière plus affinée, quatre questions viennent détailler ce questionnement initial :

1. Quelles sont les conditions de la mobilisation à partir d'un lieu ? Autrement dit : Comment peut-on se mobiliser à partir d'un lieu ? Comment la mobilisation s'est-elle constituée ?
2. Comment un lieu devient-il exemplaire ? Comment le Larzac a-t-il été constitué en référence ? Comment cela a-t-il été rendu possible ?
3. Comment caractériser l'expérience du Larzac, « le projet Larzac » ? Quelles sont les significations de cette expérience ?
4. Qu'est ce que le projet Larzac nous dit des mobilisations socio-territoriales ?

Pour répondre à ce questionnement, nous avons voulu orienter notre recherche dans une triple direction, ou plutôt adopter une grille de lecture à trois entrées. Celles-ci présentent

[47] Georges Sorel, *Réflexions sur la violence*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1972, p. 26 et 152.

[48] *ibid*., pp. 152-153.

la double originalité de mobiliser des ressources théoriques peu communes dans la sociologie des mouvements sociaux, et de mêler les approches nouvelles en matière de politique contestataire avec des références conceptuelles plus anciennes.

Sous-section 1 – Le Larzac, une localité dans la mondialisation

La mobilisation au sens large consiste, selon François Chazel, « en une création de nouveaux engagements et de nouvelles identifications (ou quelquefois en une réactivation de loyautés et identifications 'oubliées') ainsi qu'en un rassemblement, sur cette base, d'acteurs (ou de groupes d'acteurs) dans le cadre d'un mouvement social chargé, au besoin par la confrontation directe et éventuellement violente avec les autorités en place, de promouvoir et parfois de 'restaurer' des fins collectives »[49]. Nous considérons ici le Larzac, c'est la première entrée, comme un site local polarisant, face à un pôle national-étatique d'abord, puis face à un pôle global désétatisé. L'objet de notre analyse n'est pas ce changement d'échelle, mais plutôt la place du Larzac au cœur de ce mouvement. Alors même que l'État voyait son pouvoir de contrainte diminuer au profit d'institutions dé-territorialisées, il a fait naître, en provoquant une mobilisation qui lui était hostile, un site exemplaire de la protestation. En 1971, c'est bien une injonction étatique qui a engendré, en retour, une lutte anti-jacobine et un discours anti-centralisateur. La lutte du Larzac s'est en grande partie construite selon la matrice centre-périphérie, au sein de laquelle le Larzac représentait le pôle local opprimé par la capitale. N'oublions pas que les grandes lois de décentralisation n'avaient pas encore été votées, et que le contexte post-1968 s'avérait propice à la diffusion des discours militants sur le « droit à la révolte des territoires contre les effets déstructurants des rapports centre-périphérie »[50]. La lutte du Larzac des années soixante-dix a dès lors laissé une large place aux groupes et aux discours hostiles à l'État, ce dont témoigne la mobilisation occitaniste. Le thème de la colonisation intérieure, porté par les mouvements de revendication occitane, illustre parfaitement ce qui se joue dans ce type de mouvements sociaux localisés. Cette situation « coloniale », telle qu'elle est vue par les militants occitans, résulterait des effets conjugués de la concentration industrielle dans les régions les plus riches et de la

[49] François Chazel, *Du pouvoir à la contestation*, Paris, LGDJ, 2003, p. 88.

[50] Céline Broggio, « La politique de la montagne en France. Représentations, discours et montagne », *Hérodote*, n° 107, 2002, pp. 147-158.

centralisation étatique. Cette analyse militante part d'un triple constat[51]. Sur un plan économique d'abord, les régions comme le Larzac « seraient devenues des réserves de main d'œuvre et de matière première agricole. Loin de répondre à leur état de sous-développement, la politique d'aménagement du territoire entreprise depuis dix années par l'État français accentuerait le phénomène colonial. Des terres jusqu'alors désertes et déshéritées seraient désormais enviées par les politiques d'aménagement touristique ou militaire »[52]. Au niveau politique, le centre apparaît comme le cœur du pouvoir répressif et comme l'unique pôle de décision en France. Quand bien même mettrait-il en œuvre les prémisses d'une politique de régionalisation, celle-ci est perçue comme une nouvelle atteinte à l'intégrité de ces territoires en ce qu'elle ne constituerait finalement qu'un simulacre visant à consolider cette colonisation. Enfin, en ce qui concerne la dimension culturelle de l'analyse occitaniste, deux éléments sont à retenir. D'une part, Paris mènerait une politique violemment assimilatrice, notamment à travers l'armée, l'école et l'administration. D'autre part, du fait de la colonisation politique et économique, les régions comme le Larzac auraient été vidées de leurs élites et les langues régionales ainsi que les traditions culturelles grandement affaiblies. Dans le même temps, les sciences sociales vont progressivement participer à la caractérisation de cette nouvelle forme de résistance contre la centralisation autoritaire, qui impose aux espaces périphériques ses projets d'aménagement. Ainsi à l'approche des mouvements sociaux en termes de lutte des classes se substitue, dans les années soixante-dix, une grille d'analyse renouvelée prêtant une attention à la dimension spécifiquement spatialisée des conflits sociaux. Le travail d'Alain Touraine, en particulier son analyse des luttes occitanes dans le Languedoc, soulignent la composante régionaliste de ces luttes et la considèrent comme une forme spécifique du mouvement social[53]. Aussi le Larzac est-il, dans ce référentiel national-étatique, une périphérie qui proteste contre une injonction jugée autoritaire et abusive.

Le Larzac n'est plus conçu comme une marge ou une périphérie du territoire national, mais plutôt comme une localité dans la mondialisation. Par localité nous entendons insister sur deux éléments majeurs. En premier lieu, le concept de localité, tel que l'anthropologue

[51] Nous nous référons ici au travail de Wanda Holohan-Dressler, *Dimension régionale des mouvements sociaux en France*, *op. cit*.

[52] *ibid*., p. 6.

[53] Alain Touraine, *Le pays contre l'État*, *op. cit*.

Arjun Appadurai[54] le développe, est une « communauté imaginée »[55], pas nécessairement liée à un ancrage géographique spécifique. Pour lui, le local n'existe pas en tant que tel. Comme le note Marc Abelès dans sa préface à l'ouvrage majeur d'A. Appadurai, « ce sont les groupes qui produisent leur local dans un contexte historique déterminé, et non la pesanteur d'un territoire qui façonne le groupe comme tel »[56]. À travers ce concept de localité, il veut montrer que les groupes sociaux, qui sont agis par la mondialisation, peuvent aussi être acteurs en ce qu'ils sont capables d'élaborer des formes diverses d'organisation et de résistance. Pour parler en ses propres termes, nous dirons que ces groupes d'acteurs se réapproprient, à un niveau local, le paysage (*scape*) culturel afin de créer une communauté, par exemple identitaire. Aussi le flux de la globalisation crée-t-il, de manière concomitante, des phénomènes de relocalisation imaginée. Ajoutons que cette notion d'imagination revêt un sens précis chez A. Appadurai : ni « pure rêverie », ni « simple évasion », encore moins « pure contemplation », l'imagination est au contraire « un champ organisé de pratiques sociales, une forme de travail (au sens à la fois de labeur et de pratique organisée culturellement) et une forme de négociation entre des sites d'actants (les individus) et des champs globalement définis de possibles »[57].

Nous voulons également souligner, c'est la seconde signification de la localité, que ce mouvement de relocalisation n'est pas, en ce qui concerne le territoire du Larzac, seulement un mécanisme imaginé, mais aussi un processus géographiquement et physiquement signifiant. La (re)construction du Larzac en localité de la mondialisation est une réponse aux discours sur la fin des terroirs, c'est un lieu parmi les « non-lieux »[58]. Plus précisément, cette question de la polarisation du Larzac au sein d'un référentiel renouvelé (d'un conflit centre-périphérie on est passé à la question des conséquences localisées de la mondialisation) peut être analysée en retenant trois idées principales : la disparition ou l'affaiblissement de l'État-nation, la perte de la force polarisatrice du politique, et enfin la montée en puissance des organisations de commerce déterritorialisées. Le premier point concernant la production de la localité dans un monde devenu déterritorialisé est d'autant plus prégnant que les

[54] Arjun Appadurai, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2005.

[55] Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, p. 13.

[56] Marc Abelès, « Préface », pp. 7-22, dans Arjun Appadurai, *Après le colonialisme, op. cit.*, p. 18.

[57] Arjun Appadurai, *Après le colonialisme, op. cit.*, pp. 68-69.

[58] Marc Augé, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992.

frontières constituées par l'État-nation sont devenues moins signifiantes. De nombreux auteurs se sont attachés à mettre en exergue cette évolution. Zygmunt Bauman notamment constate l'affaiblissement de l'État et l'abolition de l'idée même de distance et de frontière, rendant du même coup problématique la notion de lieu géographique. Quand des auteurs, comme Anthony Giddens, évoquent la « modernité tardive », qu'Ulrich Beck analyse la « seconde modernité » et que Paul Virilio parle d'« hypermodernité », Z. Bauman quant à lui caractérise cette nouvelle phase de la modernité en insistant sur sa « liquidité ». Nous serions passés, selon lui, d'une société solide, stabilisée par les politiques nationales, à un monde régi par l'instabilité et à des sociétés indéfinies dans lesquelles les pouvoirs normatifs seraient devenus incapables de réguler les rapports sociaux comme les rapports marchands[59]. Parallèlement aux pouvoirs territoriaux de l'État, qui ont perdu une majeure partie de leur souveraineté, s'érigent des « forces SDF, extraterritoriales » telles que les marchés mondiaux et les investisseurs globaux[60]. Autrement dit, le pouvoir s'est dégagé de ses principales obligations, en même temps qu'il s'est émancipé des contraintes de son propre territoire. En effet, la politique demeure toujours territoriale et a de fait constamment un temps de retard sur l'économie. Cette question de la disparition de la notion de distance et, partant, des frontières géophysiques, a en particulier été finement analysée par Paul Virilio. Par cette idée, il s'inscrit en faux contre les tenants de la fin de l'histoire, préférant parler de « fin de la géographie »[61]. Cette idée de la disparition des frontières est centrale chez Ulrich Beck, qui la considère comme un trait saillant de la post-modernité[62], ainsi que chez Michael Hardt et Toni Negri. Le concept d'empire, tel que ces derniers le développent, se caractérise par l'absence de frontières géographiques et spatiales[63]. Si le stade historique de l'impérialisme était bel et bien celui de l'extension de l'État-nation au-delà de ses frontières, ce à quoi nous assisterions aujourd'hui aurait plus à voir avec la disparition de cet État-nation, au profit de l'empire, ordre juridique du marché global et commandement supranational du « capital collectif ». En cela, l'empire n'est pas une métaphore de l'impérialisme, mais vise à signifier l'émergence d'un « appareil décentralisé et déterritorialisé de gouvernement ». Claus Offe reprend cette idée de frontière pour montrer sa perméabilité. Il conclut, tout comme le font Michael Hart et

[59] Zygmunt Bauman, *La société assiégée*, Rodez, Le Rouergue-Chambon, 2005.

[60] Zygmunt Bauman, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette, 1999.

[61] Paul Virilio, « Un monde surexposé : fin de l'histoire ou fin de la géographie ? », *Le Monde Diplomatique*, août 1997, p. 17.

[62] Ulrich Beck, *Pouvoirs et contre-pouvoirs à l'ère de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2005.

[63] Michael Hardt, Toni Negri, *Empire*, Paris, Exils, 2000.

Toni Negri, à l'effondrement du tripode de la souveraineté de l'État : le socle économique, le socle militaire et le socle culturel[64]. Saskia Sassen, quant à elle, élabore une nouvelle géographie du pouvoir dans laquelle l'État, s'il ne disparaît pas, n'est plus désormais l'agent stratégique le plus important[65]. Au sein d'une logique organisationnelle qui n'est plus nationale, mais globale, S. Sassen analyse le réagencement des composantes de l'État national, qu'elle nomme le processus de dénationalisation. Selon elle, ce changement d'échelle affecte certaines fonctions ou prérogatives de l'État national, qui ont progressivement été transférées au niveau de la ville, au niveau supranational (comme l'Union Européenne) et au niveau d'organisations internationales comme l'OMC. Le pendant de cet affaiblissement du rôle de l'État est la problématique localisation du politique, en particulier par rapport à la sphère économique.

C'est la deuxième idée que nous voulons souligner, en nous intéressant en particulier au travail d'Ulrich Beck. Dans *La société du risque*, il ne conclut pas à la disparition du politique, mais au contraire à sa généralisation. Le politique perd du coup de sa force polarisatrice et la société n'a plus dès lors de centre de régulation. Pour lui ce sont les frontières de la politique qui ont disparu : « La politique doit tirer les conséquences de son autolimitation historique. La politique n'est plus le seul lieu, ni même le lieu central où l'on décide de la configuration de l'avenir social »[66]. Cette idée est également présente chez Z. Bauman. Dans *Le coût humain de la mondialisation* par exemple, il parle explicitement du primat de l'économique sur le politique. Selon lui, l'économique s'occupe de politique, mais l'inverse n'est plus vrai.

Il précise son analyse dans *La société assiégée*, introduisant le troisième point que nous souhaitons développer. Pour Z. Bauman, la mondialisation laisse le champ libre à des forces anonymes comme les investisseurs ou le marché, des forces a-territoriales qu'il nomme des « forces sans domicile fixe » ou « extra-territoriales », contrairement aux États qui restent géographiquement ancrés[67]. Pour Z. Bauman, le capital s'est soustrait de la tutelle nationale-étatique, de ses contraintes et de ses obligations, pour rejoindre un nouveau *no-man's land* extra-territorial. Il conclut à l'impuissance du politique, confronté au double mouvement de mondialisation de l'économie et de localisation de la souveraineté : le pouvoir est extra-

[64] Claus Offe, *Modernity and the State : East, West*, Cambridge, Polity Press, 1996.

[65] Saskia Sassen, *La ville globale*, Paris, Descartes et Cie, 1996.

[66] Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2003, p. 489.

[67] Zygmunt Bauman, *La société assiégée*, *op. cit.*

territorial, la politique territoriale. Alberto Melucci fait le même constat, en précisant que l'influence croissante des organisations supranationales augmente l'exclusion des zones faibles[68].

Eu égard à ces analyses convergentes sur certains points, on comprend mieux le changement de cible. Alors que, dans les années soixante-dix, l'armée et, partant, l'État français en tant qu'incarnation de la violence institutionnelle cristallisent la protestation des paysans du Larzac et de leurs soutiens contre la décision d'augmenter le périmètre du camp militaire, le processus de désignation de l'adversaire s'avère plus problématique par la suite, à mesure que le pouvoir se déterritorialise : tantôt l'Union Européenne, plus souvent les organisations de commerce international, parfois les États-Unis. La difficulté à nommer l'ennemi crée alors les conditions de l'incarnation de l'adversaire dans un symbole tangible et surtout accessible, comme le McDonald's. Ainsi, les mécanismes de la mondialisation coïncident désormais avec des phénomènes de localisation. Ce qui est sûr, c'est que ce soit contre l'État, ou dans le contexte de la mondialisation, les acteurs se mobilisent sur le Larzac pour ne pas être « liquidés »[69]. Élaborer, dans le cadre général des travaux d'action collective, une sociologie des hauts-lieux, comme pour le Larzac, est d'autant plus pertinent qu'on s'intéresse ici à des sites inscrits, pour Z. Bauman, dans un monde marqué par la mobilité, par l'errance, par le mouvement. Considéré comme le lieu de l'exploitation, voire frappé d'ostracisme car défini comme réactionnaire, le local change de valeur avec l'expérience du Larzac : il devient le lieu de l'initiative, du changement, de l'alternative. Dans cette perspective, l'objectif de cette thèse est de procéder à une sociogenèse du site du Larzac au sein de ce changement de référentiel.

Sous-section 2 – L'analyseur Larzac

La deuxième entrée par laquelle nous souhaitons aborder la question des conditions de mobilisations socio-territoriales se réfère au travail de René Lourau, en particulier à la lutte entre l'instituant et l'institué. Dans *L'analyse institutionnelle*[70], il porte un regard critique sur

[68] Alberto Melucci, *Challenging Codes : Collective Action in the Information Age*, *op. cit*., 1996.

[69] Zygmunt Bauman, *Liquid Modernity*, Cambridge, Polity Press, 2000.

[70] René Lourau, *L'analyse institutionnelle*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

les modes de légitimation de l'institution et sur les pratiques de la contestation de l'institué, c'est-à-dire de l'ordre établi. R. Lourau définit l'analyse institutionnelle comme une méthodologie visant à « saisir l'action sociale dans son dynamisme et, sans préjuger du système institutionnel existant, chercher à dégager où est l'institution, c'est-à-dire les rapports entre la rationalité établie (règles, formes sociales, codes) et les événements, développements, mouvements sociaux s'appuyant implicitement ou explicitement sur la rationalité établie ou la mettant en cause »[71]. Ce faisant, nous voulons insister sur le fait que les choses ne sont pas données une fois pour toutes. Au contraire, le Larzac va connaître une série de réactualisations successives. Pierre Nora souligne que les lieux de mémoire « ne vivent que de leur aptitude à la métamorphose, dans l'incessant rebondissement de leurs significations et le buissonnement imprévisible de leurs ramifications »[72]. Il en est ainsi du Larzac, dont l'histoire protestataire fondatrice se réactive et s'actualise sous des formes variées, depuis les luttes anti-jacobines jusqu'à la mobilisation anti-OGM. L'enjeu est donc ici de suivre une forme d'expérience évolutive, par laquelle le Larzac est érigé en lieu exemplaire et durable de la protestation. Chez R. Lourau, l'instituant charrie la contestation, la capacité d'innovation et de créativité alors que l'institué désigne l'ordre établi, les normes universelles, les valeurs et les modes de représentation et d'organisation considérés comme légitimes ou habituels. En d'autres termes, l'institué renvoie aux formes sociales visibles douées d'une organisation juridique et/ou matérielle. Réfléchir en termes de luttes entre l'instituant et l'institué permet d'éclairer sous un autre jour la notion même de mouvement. Par mouvement social, nous entendrons, à la suite de François Chazel, toute « entreprise collective de protestation et de contestation visant à imposer des changements (d'une importance variable) dans la structure sociale et/ou politique par le recours fréquent (mais pas nécessairement exclusif) à des moyens non institutionnalisés »[73]. D'abord, le mouvement social reste le moteur de la négation de l'institué ; en même temps, l'instituant est toujours, au moins en partie, de l'institué recyclé[74]. Surtout, le mouvement ne cesse de fournir lui-même sa propre caractérisation. Comme le notent Michel Authier et Rémi Hess, « jouant interminablement la représentation qu'il s'est donné de lui-même, le mouvement s'hyper-réalise »[75] et, du même

[71] *ibid*., p. 143.

[72] Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, Paris, Gallimard, 1984, p. 35.

[73] François Chazel, « Mouvements sociaux », dans Raymond Boudon (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992, p. 270.

[74] Michel Authier, Rémi Hess, *L'analyse institutionnelle*, Paris, PUF, 1981, pp. 106-107.

[75] *ibid*., p. 117.

coup, s'institutionnalise. Nous étudierons ce mouvement incessant de contestation de l'institué par l'instituant, ainsi que le processus d'institutionnalisation de ce mouvement de contestation. Considérant le démontage du McDonald's de Millau le 12 août 1999, que nous avons qualifié d'événement instituant[76], celui-ci conteste et nous donne à voir une critique de l'ordre économique international tel qu'il est institué par l'OMC et par les États-Unis, et surtout tel qu'il est vécu par les paysans rebelles du Larzac. Mais si nous parlons de cette action comme d'un événement instituant, c'est avant tout pour signifier qu'il ouvre un nouveau champ des possibles, un nouvel « horizon d'attentes »[77] au sein duquel les luttes paysannes sont désormais intégrées à la matrice plus large de l'altermondialisme, au point en France d'en prendre la tête[78]. Plus encore, ce mouvement instituant va progressivement s'instituer en se stabilisant dans un calendrier protestataire qui rythme la contestation altermondialiste en France, avec des rassemblements qui célèbrent l'anniversaire d'événements passés et commémorent les grands faits d'armes constituant son « stock de résistance provenant d'expériences »[79]. La Confédération paysanne, en tant qu'on peut aussi la voir comme une forme prise par les mobilisations du Larzac, peut se lire à travers le prisme de cette lutte entre l'instituant et l'institué. Créée en 1987, la Confédération paysanne est l'héritière des gauches paysannes[80]. Elle se constitue sur la base d'une fusion de la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (CNSTP, proche des idées de mai 1968) et de la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP, socialiste). La différence majeure qui la distingue de son concurrent direct la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) est la combinaison qu'elle opère entre les registres professionnel et sociétal, afin de « voir plus loin que le bout de son champ »[81]. Forme stabilisée de la contestation, elle naît en partie d'une critique de la FNSEA, du mythe de

[76] Ce concept s'inspire librement de la traduction de celui de *transformative event*. Voir Doug McAdam, William H. Sewell, « It's About Time : Temporality in the Study of Social Movements and Revolutions », dans Ron Aminzade, Jack A. Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William H. Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, art. cit., pp. 89-125.

[77] Reinhart Koselleck, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 2000.

[78] Yvan Bruneau, « La Confédération paysanne », dans Xavier Crettiez, Isabelle Sommier (dir.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, 2006, pp. 234-247.

[79] Jacques Ellul, *De la révolution aux révoltes*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 31.

[80] Jean-Philippe Martin, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne. Des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, La Découverte, 2005.

[81] Yves Manguy, « Une lame de fond », *Campagnes solidaires*, n° 173, avril 2003, p. 2.

l'unité paysanne et d'une remise en cause de la cogestion. En s'institutionnalisant, elle développe progressivement, en son sein, des forces qui la contestent et remettent en cause son caractère institué. Aussi la lutte entre l'instituant et l'institué semble-t-elle bien constituer un angle d'analyse heuristique pour appréhender les diverses actualisations des mobilisations du Larzac. Dans ce cadre d'analyse, nous nous attacherons en particulier à montrer en quoi le Larzac constitue bien un « espace public oppositionnel »[82] tel que ce concept est défini par Oskar Negt, chez qui est présente en filigrane la dynamique dialectique entre instituant et institué. Nous montrerons comment le Larzac, espace de rencontre et d'intégration des « subjectivités rebelles », se différencie et s'oppose, notamment par ses formes d'opposition, à l'espace public établi.

Parallèlement à ce travail nous empruntons à R. Lourau un concept qui lui est cher, celui d'analyseur. Pour R. Lourau, un analyseur est ce qui permet de révéler la structure de l'institution, de la provoquer, de la forcer à parler. Un analyseur, qu'il soit naturel (un événement) ou construit (un dispositif)[83], indique la face cachée d'une situation. C'est un phénomène social qui produit, par son action même, une analyse de la situation[84] et qui est capable de provoquer ou d'imposer une critique, « une analyse sauvage » des institutions. De la même manière chez Georges Lapassade, « l'analyseur est tout ce qui fait surgir la vérité de ce qui est caché ; tout, c'est-à-dire groupe, individu, situation, événement, scandale… »[85]. R. Lourau considère par exemple la crise des églises chrétiennes comme un analyseur de la crise générale des institutions et de l'État[86]. Plus proche de nos préoccupations, Lip est également un analyseur des rapports entre le patronat et les ouvriers, et surtout des rapports de plus en plus conflictuels entre le mouvement social et toutes les formes de la politique instituée, en particulier les institutions syndicales et politiques « qui tentent avec acharnement de représenter ce mouvement, c'est-à-dire de le détruire en tant que mouvement, en l'intégrant dans leur discours préétabli, dans leurs stratégies, dans leurs structures instituées, dans leur

[82] Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007.

[83] Cette distinction est particulièrement analysée par Georges Lapassade, *L'analyseur et l'analyste*, Paris, Gauthier-Villars, 1971.

[84] René Lourau, *L'analyse institutionnelle*, *op. cit.*

[85] Georges Lapassade, *L'arpenteur*, Paris, EPI, 1971, p. 23.

[86] René Lourau, *Les analyseurs de l'Église : analyse institutionnelle en milieu chrétien*, Paris, Anthropos, 1972.

code, dans leur espace de légitimation »[87]. En cela, le conflit du Larzac, dans sa composante libertaire et régionaliste, analyse le caractère centralisé de l'État et la dimension autoritaire de la prise de décision dans le domaine de la défense nationale. Par les formes, parfois originales, sous lesquelles les mobilisations du Larzac se sont manifestées, en particulier la caractérisation « mouvementiste » et non strictement syndicale de la Confédération paysanne, le Larzac est également un analyseur des interactions qui se jouent au cœur de la contestation altermondialiste entre des forces en mouvement, c'est-à-dire faiblement ou non (encore) instituées et des formes plus classiques et plus conventionnelles de la mobilisation, qu'elle soit politique ou syndicale. Nous pensons, avec Henri Lefebvre, que « l'espace social fonctionne comme analyseur de la société »[88], et que le Larzac est un lieu privilégié d'observation de la tension entre localité et globalité. Surtout, le Larzac est un analyseur des conditions de mobilisations socio-territoriales, des formes et des modalités de la mobilisation dans et à partir d'un site donné et érigé en exemple de la contestation.

Sous-section 3 – Le Larzac, un lieu pour l'exemple

Pour bien comprendre le processus de construction du Larzac en tant que site exemplaire de la contestation, la troisième porte par laquelle nous souhaitons pénétrer la question des conditions de mobilisations socio-territoriales concerne les procédures par lesquelles le conflit du Larzac inscrit son déroulement autour d'un ensemble de lieux significatifs, lieux d'abord compris dans leur acception géographique et physique, puis dans un second temps comme des lieux rhétoriques, comme des arguments dans et pour la mobilisation. Autrement dit, notre intérêt se porte ici sur la manière dont des lieux matériels sont tournés, transformés et récupérés en lieux rhétoriques à des fins de mobilisation, et comment, du même coup, un site peut servir d'exemple, de référence pour d'autres mobilisations. Sont présentes ici les trois composantes des lieux, matérielle, symbolique et fonctionnelle[89]. Cette dernière entrée doit nous permettre de scruter les différentes modalités de remplissement du site, c'est-à-dire les diverses manières par lesquelles le Larzac va être

[87] René Lourau, *L'analyseur Lip*, Paris, Union Générale d'Édition, 1974.

[88] Henri Lefebvre, *La production de l'espace, op. cit.*, p. 43.

[89] Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, *op. cit.*, p. 34.

signifié afin de permettre son appropriation. Par remplissement, nous entendons des investissements de formes et de significations constituant autant de réserves d'expériences et de ressources d'expression[90].

Lorsque le regard se porte sur le plateau du Larzac, force est de constater qu'il s'agit d'un site vide, au paysage semi-désert qui, en quelque sorte, ne demande qu'à être « rempli » par des expériences (inter-)subjectives. La manière dont le causse se donne à remplir et les conditions dans lesquelles il a progressivement été transformé en site hétérotopique[91] peuvent être saisies en considérant le Larzac comme un lieu synecdochique qui navigue entre les tropes paradigmatiques de la métaphore et de la métonymie. Autrement dit, l'exemplarité d'un site et, partant, la capacité à agir en ce site, de ce site et au nom de ce site, découle de ses significations multiples. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le Causse du Larzac est souvent présenté comme un espace physiquement ouvert et, du même coup, comme un lieu symboliquement ouvert sur l'extérieur, à d'autres types d'expériences. Ces significations multiples sont rendues possibles par une rhétorique propre au site du Larzac et appropriable au-delà de ce site d'ancrage, rhétorique qui se fonde sur le maniement alterné des tropes de la métonymie, de la synecdoque et de la métaphore. Dans la rhétorique classique, les tropes se signalent par un écart sur l'axe syntagmatique[92]. C'est « une façon de parler que l'on détourne de sa signification naturelle et principale pour lui en donner une autre »[93]. Ainsi la synecdoque est-elle un trope, qui permet de désigner une chose par un terme dont le sens inclut celui du terme propre, ou est inclus par lui. Le trope de la synecdoque fait jouer deux ensembles qui entretiennent un rapport d'inclusion, quel que soit celui qui comprend l'autre : il substitue le tout à la partie, ou la partie au tout. La synecdoque peut être métaphorique ou métonymique. Le Larzac véhicule alternativement ces deux types de tropes, autorisant ainsi des appropriations multiples et, partant, son exemplarité. La métaphore d'abord est souvent considérée comme la « figure reine » de la rhétorique[94]. Elle consiste à instituer une analogie

---

[90] Nous reprenons ici les termes d'Alfred Schütz, cité par Daniel Cefaï, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *op. cit.*, p. 51. Voir également Laurent Thévenot, « Les investissement de formes », *Conventions économiques*. *Cahiers du CEE*, n° 29, CEE-PUF, Paris, 1985, pp. 21-71.

[91] Michel Foucault, « Des espaces autres » (Conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), *Dits et écrits, 1954-1988*, tome IV, Paris, Gallimard, 1994, pp. 752-762.

[92] Le terme « trope » vient du grec *tropos* qui signifie « tourner ». Le trope est donc un écart de langage destiné à produire un effet, quel qu'il soit, grâce à un effet de contraste.

[93] Quintilien, *Institutions oratoires*, livre IX, Paris, Les Belles Lettres, 1978, p. 253.

[94] Nanine Charbonnel, Georges Kleiber, *La métaphore entre philosophie et rhétorique*, Paris, PUF, 1999, p. 3. Notons néanmoins que certains auteurs ont tenté de réhabiliter la synecdoque comme figure

entre un comparé et un comparant, mais, contrairement à la comparaison, elle l'institue sans comparatif, parfois même sans comparé. Métaphore en grec signifie transport : « La métaphore est le transport à une chose d'un nom qui en désigne une autre »[95], et qui a avec elle un rapport de ressemblance. Plus précisément, « c'est une comparaison implicite entre des termes hétérogènes »[96]. Une métaphore est *in abstentia* lorsque seul le comparant est cité, renforçant du même coup son caractère évident et irréfutable. Le collectif des Faucheurs volontaires relève de cette logique. En s'affirmant faucheurs, et en reproduisant le geste de faucher, ils procèdent à une action « qui ressemble » à l'activité classique du paysan, sans que celle-ci soit pourtant exactement identique. Aussi la métaphore a-t-elle un rôle de condensation du sens et, en même temps, de création : « La métaphore est fondamentalement créatrice. Elle donne du sens et de l'éclat à des réalités encore floues, leur impose sa formulation et la force de son concept »[97].

Le deuxième trope qui contribue à faire du Larzac un lieu synecdochique est la métonymie. Définie comme un trope par voisinage, le procédé métonymique consiste à désigner un objet par le nom d'un autre objet entretenant avec lui un rapport de voisinage, qu'il soit d'équivalence ou de contiguïté. L'effet principal de la métonymie est ce qu'on appelle un effet de raccourcissement, qui permet à un détail d'évoquer une réalité beaucoup plus large qui le dépasse. Alors que la métaphore repose sur la logique de la ressemblance, la métonymie quant à elle instaure une relation entre un objet *qui procède* d'un autre objet ou d'une action. Parler du Larzac, c'est aujourd'hui parler de l'altermondialisme et des OGM. Ces glissements de sens propre à la métonymie nous intéressent particulièrement en ce qu'ils ont permis à des acteurs diversifiés dans un premier temps de s'approprier un lieu et, dans un deuxième temps, en se l'appropriant, de s'intégrer dans une contestation plus large qui procède de ce lieu. Ce procédé est à l'œuvre dans trois constructions rhétoriques relatives au Larzac : « Seattle-sur-Tarn », à l'occasion de la réunion de l'OMC du 30 novembre au 4 décembre 1999, Cancon (petit village du Lot-et-Garonne devenu du 10 au 14 septembre 2003 le cadre du contre-sommet de l'OMC à Cancun, au Mexique), et surtout « le Larzac ». Cette dénomination prend la forme d'une catachrèse, c'est-à-dire la forme ultime, aboutie de la

---

essentielle de la rhétorique, à partir de laquelle sont construites les autres figures comme la métaphore. Voir par exemple Tzvetan Todorov, « Synecdoques », *Communications*, n° 16, 1970, pp. 26-34.

[95] Aristote, *Poétique*, 1457 b 6, Paris, Les Belles Lettres, 1999.

[96] Bertrand Buffon, *La parole persuasive*, Paris, PUF, 2002, p. 225.

[97] *ibid*., p. 346.

métaphore ou de la métonymie : le terme, l'appellation, est devenu tellement usuel que le procédé rhétorique instituant un écart par rapport à la norme semble avoir disparu (le Larzac).

Parler du Larzac comme d'un lieu synecdochique permet de souligner sa construction en lieu exemplaire de la résistance et de la contestation, grâce à un jeu alterné entre les figures de la métaphore et de la métonymie. Ce procédé rhétorique permet, tout en se référant ou en parlant du Larzac, d'évoquer quelque chose qui le dépasse, tant son pouvoir évocateur est fort. Le Larzac en dit plus que le lieu géographique : en disant l'ici, c'est également l'ailleurs qui est exprimé ; en agissant ici, on fait aussi comme si on agissait ailleurs. Plus encore, on peut être en même temps d'ici et d'ailleurs. Les néo-ruraux par exemple, dont le rôle a été important dans la lutte du Larzac, se caractérisent ainsi par une double identité géographique (urbaine et rurale), et en termes de formation (intellectuelle et agricole). Il est d'ailleurs intéressant de noter que cette dualité est une ressource importante dans la mobilisation. Aussi est-on moins dans « l'agir local, penser global », pour reprendre l'expression du médecin et biologiste américain d'origine française René Dubos, que dans « l'agir local, agir global ».

Sous-section 4 – Hypothèse : le Larzac, un site itératif de la protestation

Cette problématisation en trois temps nous amène à formuler la principale hypothèse explicative de notre travail. Répondre à la question de la construction d'un site exemplaire de la contestation, de la récupération de ce site et de sa transformation en répertoire d'argumentation à des fins de mobilisation nous conduit à poser l'hypothèse que l'appropriation sociale d'un site comme le Larzac est rendue possible par un jeu discursif consistant à faire du Larzac un lieu synecdochique, ouvert sur l'extérieur et, en même temps, polarisé sur la contestation de l'institué. L'appropriation différenciée du Larzac par des mobilisations hétérogènes renvoie aux investissements discursifs du Larzac qui alternent entre les figures de la métaphore visant à faire ressembler le Larzac à d'autres types de territoires et, partant, à d'autres types de causes, et de la métonymie faisant procéder la cause du Larzac d'autres combats, comme la protestation altermondialiste ou la lutte contre les OGM. Dans ce cadre nous parlerons de flottements fonctionnels, en ce sens que c'est dans l'indétermination fondatrice de la caractérisation du Larzac, comme lieu particulier mais en même temps généralisable, que réside son potentiel mobilisateur. Du coup, la rhétorique protestataire du

Larzac procède d'une construction pragmatique, générée par ces flottements fonctionnels. Cette pragmatique protestataire est ancrée dans un site de référence et, en même temps, appropriable par d'autres mobilisations. Elle reflète le paradoxe des mobilisations socio-territoriales. Le Larzac révèle en effet que celles-ci sont d'autant plus a-territoriales, c'est-à-dire appropriables par d'autres, qu'elles se territorialisent. Autrement dit, c'est le jeu de langage, en particulier la figure rhétorique de la synecdoque qui autorise à parler du Larzac tout en parlant d'autre chose, par exemple de l'altermondialisme, et qui du même coup fait du projet Larzac un analyseur au sens de R. Lourau.

Pour synthétiser, notre réflexion portera sur les différents « investissements de forme »[98] dont peut être l'objet un territoire spécifique et, partant, de quelle manière celui-ci peut influer, ou tout du moins constituer un stock d'expériences disponibles pour l'action d'autres types de mobilisations qui le dépassent. Lieu de vie, de travail, de rassemblement, de convergence et de passage, le Larzac est d'abord un lieu itératif. Par site itératif de la protestation, nous entendons souligner, dans la lignée de Doug McAdam[99], que la protestation y est constitutive de la réalité sociale. Elle se répète et s'actualise, sous des formes évolutives, mais qui restent attachées au lieu de référence, le Larzac. Dans cette perspective, nous verrons l'importance que revêt la lutte initiale du Larzac des années soixante-dix comme facteur légitimant des mobilisations plus récentes, comme celle contre les OGM. Jean-Jacques de Félice, l'un des avocats du Larzac, évoque ce qu'il estime être une filiation entre les luttes actuelles et la mobilisation fondatrice du début des années soixante-dix :

> « Je sens une continuité entre ces deux actions [la lutte du Larzac des années 1970 et le démontage du McDonald's de Millau en août 1999]. Et peut-être même les luttes du Larzac fondent celles d'aujourd'hui. À mon avis, il ne s'agit pas d'une prise de conscience récente, mais toute une mémoire s'enracine dans les luttes passées. Là aussi, l'action est collective, très orientée vers les problèmes du monde entier et vers l'idée que l'homme n'est pas une marchandise. Et là aussi, le mouvement part de problèmes concrets posés par la pratique du métier de paysan. Comme il y a quarante ans, ce mouvement social tire sa force de la conjonction d'intérêts divers et de cultures

[98] Laurent Thévenot, « Les investissement de formes », art. cit.

[99] Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 30.

différentes. Il n'y a jamais eu un texte idéologique demandant obéissance et acte de foi »[100].

Nous reviendrons bien entendu sur cette question de l'actualisation des formes de la protestation, afin d'évaluer notamment la part de nouveauté dans les luttes récentes. Précisons pour le moment que le Larzac initie une série de mobilisations qui se répètent depuis la lutte initiale, avec des temporalités particulièrement saillantes (épisode du McDonald's), et que cette répétition constitue un élément important des mobilisations socio-territoriales. Dans le même temps, le Larzac est un point de repère, une référence au-delà du site géographique propre. C'est pourquoi le Larzac est également un lieu exemplaire qui fonctionne comme un argument d'autorité. Nous définissons, avec André Micoud, les lieux exemplaires comme « des lieux produits, construits pour signifier la possibilité d'un avenir différent. Des lieux donc qui se définissent en ce qu'ils sont le théâtre d'une action sociale pour la résolution d'un problème ; lieux théâtres, et donc non pas seulement lieux d'une mise en scène, mais lieux eux-mêmes mis en scène »[101]. Toujours selon A. Micoud, le terme « exemplaire » désigne trois choses différentes même si elles sont liées. *Primo*, la signification du mot exemplaire est proche de la définition d'un paradigme : un exemple est un cas particulier, singulier, qui vise, au-delà de la simple illustration, à faire comprendre. *Secundo*, c'est aussi un spécimen. Un exemplaire est une partie qui donne une idée du tout auquel il appartient. Dans ce cas, l'exemplaire est prototypique. *Tertio*, est exemplaire ce qui est érigé comme modèle, ce qui est appelé à être copié, imité. A. Micoud insiste sur cet aspect paradoxal, qui consiste à faire d'un lieu ou d'une réalisation exemplaire, c'est-à-dire le plus souvent inimitable, un exemple ou un modèle à suivre. Le Larzac s'inscrit parfaitement dans cette logique de l'exemplarité. Lieu unique, doté de caractéristiques géographiques particulières qui le distinguent des autres lieux et qui, en même temps, le rapprochent de certains types d'espaces, comme les espaces agricoles ou montagneux. Il représente également un cas particulier de lutte socio-territoriale et offre l'opportunité d'analyser une pluralité de mobilisations qui se réfèrent à ce lieu. La lutte du Larzac est enfin considérée comme le type-idéal de la protestation réussie, et donc paradoxalement « toujours imitée, jamais égalée ». Le Larzac est donc un lieu catalytique, qui fonctionne comme un argument d'autorité. Comme le note André Danzin, « le catalyseur est

[100] Entretien de Jean-Jacques de Félice réalisé par Cécile Koehler, *Campagnes Solidaires*, n° 150, mars 2001.

une forme proposée au système en période d'instabilité et donc en voie d'organisation ; la seule présence de cette forme est structurante en ce sens qu'une contagion se propage, qui généralise la forme proposée, à l'intérieur du système en marche vers sa nouvelle structure. En principe, l'intervention du catalyseur n'est cependant pas autoritaire, les acteurs dans la société, les partenaires sociaux, ont la liberté de choisir d'autres structures, mais l'influence d'une présence formelle est considérable et agit comme une pseudo-contrainte »[102].

Pour toutes ces raisons, le Larzac est devenu un nom commun. Les différents remplissements de significations dont il est l'objet sont autant d'actualisations de la protestation, qui prennent la forme de mobilisations ni tout à fait identiques, ni fondamentalement différentes. Pour nous aider à appréhender cette notion de site à la fois catalytique, itératif et exemplaire, et afin de comprendre comment un site géographique peut faire naître, de manière continue, des mobilisations hétérogènes, attardons-nous un moment sur une notion qui ne relève pas directement de la science politique mais davantage de la philosophie : il s'agit de la notion d'actualisation, développée notamment par le philosophe français Stéphane Lupasco. Ce développement nous donnera également l'opportunité de clarifier le questionnement quant à la nouveauté ou, au contraire, la similitude entre les luttes actuelles et passées du Larzac Dans cette perspective, le conflit ne disparaît jamais totalement, mais en même temps il n'est jamais exactement le même. Il ne constitue ni un phénomène continu, ni un processus scandé par des ruptures incessantes qui aboutiraient inéluctablement sur de la nouveauté. L'intérêt est bien plus de scruter des actualisations de la protestation. Par actualisation nous entendons dès lors prendre en considération l'imprégnation des lieux par le temps. Dans un espace donné, la protestation s'actualise et se matérialise sous des formes successives et variées. À ce titre, la forme que prend la contestation altermondialiste sur le Larzac peut être considérée comme une actualisation de la lutte initiale des paysans et de leurs soutiens contre l'extension du camp militaire. Aussi cette notion d'actualisation insiste-t'elle

[101] André Micoud, « Les lieux exemplaires : des lieux pour faire croire à de nouveaux espaces », dans André Micoud, *Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, éditions du CNRS, 1991, p. 53.

[102] André Danzin, « Vers une culture de la complexité », *Études*, décembre 1988, p. 636, cité par André Micoud, « La production symbolique des lieux exemplaires », pp. 7-15, dans André Micoud, *Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité, op. cit.,* p. 9.

sur le double et paradoxal aspect de la protestation sur le plateau du Larzac, qui est tout à la fois épisodique, continue et récurrente[103].

S. Lupasco énonce, au début de son livre *Le principe d'antagonisme et la logique de l'énergie*[104], le postulat fondamental d'une logique dynamique du contradictoire : le principe d'antagonisme. Selon ce principe, à tout phénomène, élément ou événement quelconque, doit être associé un anti-phénomène, anti-élément ou anti-événement, de telle sorte que le premier ne peut être actualisé que par la potentialisation du second. En ce qui nous concerne, nous ne considérerons pas des objets qui se nient réciproquement, mais plutôt des objets concurrents. En effet, la lutte du Larzac peut-être appréhendée à travers ce prisme du principe d'antagonisme dans la mesure où les éléments moteurs de la mobilisation initiale se sont progressivement potentialisés au profit d'investissements, de remplissements de significations concurrents. Nous pensons notamment qu'à l'affaiblissement de la caractérisation de la lutte du Larzac comme une mobilisation régionaliste occitane correspond la montée en puissance du récit altermondialiste dont le Larzac serait le point d'ancrage. Précisons que pour S. Lupasco, la potentialisation n'est jamais synonyme de disparition, en particulier dans la mesure où la potentialisation est un dynamisme, et donc n'est jamais totale, pas plus que l'actualisation. Porteur d'une logique de mouvement, ce principe d'antagonisme se rapproche à bien des égards de l'analyse institutionnelle qui voit dans l'institution le résultat, toujours transitoire, d'un conflit entre l'instituant et l'institué. Comme le note S. Lupasco, « c'est la propriété fondamentale de toute énergie de passer toujours et nécessairement d'un état plus ou moins potentiel à un état plus ou moins actuel, entraînant, par là même, le passage de l'énergie antagoniste et contradictoire de son état d'actualisation à l'état de potentialisation. Sans quoi, il n'y a pas d'énergie, du moins, rien ne se passe et ne peut se passer dans le monde. Pour qu'un dynamisme, une force quelconque se manifeste, agisse, se dépense, il faut qu'elle consomme ses capacités, ses réserves, c'est-à-dire qu'elle actualise ses potentialités »[105]. Cette dynamique nous donne ainsi à voir le déplacement des enjeux qui transforme et fait vivre le Larzac : aux préoccupations antimilitaristes se substituent

[103] Sur les temporalités dans l'analyse des mobilisations politiques, voir Gaël Franquemagne, Rodolphe Gouin, Bénédicte Récappé, « Temporaliser l'analyse des mobilisations politiques », dans Thierry Berthet, Olivier Costa, Rodolphe Gouin, Xabier Itçaina, *Les nouveaux espaces de la régulation politique*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 109-134.

[104] Stéphane Lupasco, *Le principe d'antagonisme et la logique de l'énergie*, Paris, Le Rocher, 1987.

[105] Stéphane Lupasco, *Les trois matières*, Strasbourg, Éditions Cohérence, 1982.

progressivement des enjeux environnementaux comme la lutte contre les OGM. Alors que la cible principale est dans un premier temps l'État, et sa face militaire, dans un deuxième temps l'adversaire est devenu les organisations internationales comme l'OMC ou le FMI. Là encore la montée en puissance de ces institutions qui évoluent en dehors des cadres nationaux se produit parallèlement au rétrécissement du domaine d'intervention des États nationaux. À tel point que si les opposants aux OGM se tournent aujourd'hui vers l'État, c'est pour lui demander d'intervenir afin de contrôler le pouvoir des multinationales de l'alimentaire et de légiférer contre les OGM.

Cette notion d'actualisation s'applique aussi à ce que nous avons appelé la rhétorique du Larzac. Le vocable « paysan » a ainsi été actualisé. La signification des mots évolue, notamment en fonction du contexte et, partant, réfère à de nouveaux objets : « Actualiser un mot, c'est faire coïncider l'extension de son signifié avec la représentation que se fait le locuteur d'une certaine réalité, c'est 'accommoder' son extension en langue au moyen de discours et pour le discours »[106].

Au niveau théorique, réfléchir en termes d'actualisation a des implications quant à la manière avec laquelle nous souhaitons caractériser les pratiques sociales. Comme le note Gino Gramaccia, dans son étude sur les actes de langage dans les organisations, « le structurel n'existe que dans son actualisation au sein des interactions. Le champ des structures ne préexiste pas aux individus »[107]. Ainsi, plutôt que d'opposer d'un côté les individus et de l'autre les structures qui les agissent, il convient de réfléchir davantage en termes de « dualité du structurel »,[108] afin de montrer comment les individus parviennent à actualiser les structures dans lesquelles ils évoluent. Du coup, « les structures sont à la fois les conditions et les résultats de l'interaction entre les individus compétents »[109].

[106] Jacqueline Picoche, *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan, 1977, p. 64.

[107] Gino Gramaccia, *Les actes de langage dans les organisations*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 40.

[108] Anthony Giddens, *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 1987.

[109] *ibid.*, p. 40.

Section III – Heuristique de la découverte

Notre méthodologie de recherche, ou « heuristique de la découverte »[110], repose d'abord sur le recueil des paroles en mouvement. Toute activité discursive doit être pensée en interaction avec son contexte d'énonciation, qui constitue un ensemble de ressources et de contraintes pour le discours[111]. C'est pourquoi nous avons voulu privilégier non pas un travail sur la base d'entretiens formalisés, mais plutôt axer notre recherche sur les activités discursives visant à mobiliser ou à créer de l'adhésion à une cause. Ce travail d'enquête requiert de clarifier notre rapport à l'objet d'étude. Nous qualifierons cette posture d'observateur-comme-participant.

Sous-section 1 – Recueillir des paroles « en mouvement »

Dans notre travail de terrain, nous avons voulu privilégier deux dimensions. La première est le recueil des *paroles en mouvement*, c'est-à-dire les discours portés par les acteurs des mobilisations qui visent à produire du mouvement, à augmenter la visibilité d'une cause ou la crédibilité et la reconnaissance de celui qui parle. Nous entendons par discours les « éléments qui consistent en des élaborations de critiques et de propositions définies par les acteurs des initiatives pour formuler le thème de leur action, pour définir leur situation, par rapport à leurs adversaires et aux autres acteurs »[112]. Tout discours suppose un orateur et un auditoire, un locuteur et un auditeur, avec « chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière »[113]. Or, il nous semble que la réalisation d'entretiens avec les acteurs du Larzac protestataire n'est pas à même de rendre compte de cette dimension performative du discours. Les interactions entre un orateur et son auditoire sont un jeu complexe par lequel l'orateur construit son auditoire et est totalement tourné vers ce dernier : « Comme l'argumentation

---

[110] Daniel Cefaï, « Postface », dans Daniel Cefaï, *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte-MAUSS, 2003, p. 569.

[111] Christian Le Bart, *Le discours politique*, Paris, PUF, 1998, pp. 7-8.

[112] Antimo Farro, *Les mouvements sociaux*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 2000, p. 200.

[113] Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Paris, Gallimard, 1966, pp. 241-242.

vise à obtenir l'adhésion de ceux auxquels elle s'adresse, elle est, tout entière, relative à l'auditoire qu'elle cherche à influencer »[114]. Aussi nous sommes-nous focalisés sur les situations au cours desquelles l'orateur s'adressait à un auditoire sinon universel, du moins le plus large possible. Il semble évident qu'une interaction de face-à-face permettait difficilement de remplir cette condition, à la différence du recueil de ce que nous qualifions de *paroles en mouvement*. Celles-ci peuvent être appréhendées lors des moments (nombreux) au cours desquels le discours est porté publiquement (à l'inverse des entretiens entre un chercheur et un interviewé, qui relèvent par définition du domaine privé). Il est aisé de saisir l'universalité d'un auditoire lors du discours d'un orateur devant une foule, par exemple les prises de paroles de José Bové lors des rassemblements larzaciens *Millau 2000* et *Larzac 2003*. Mais en réalité, toute prise de parole publique, directe notamment lors d'un meeting, ou indirecte par l'intermédiaire des médias, répond à la même logique : celle de la fabrique par l'orateur de son auditoire. En répondant aux questions d'un journaliste, ou en rédigeant une tribune dans un journal d'information, c'est moins le journaliste lui-même qui constitue l'auditoire que l'ensemble des lecteurs ou des auditeurs du média en question : « Celui qui accorde une interview à un journaliste considère que son auditoire est constitué par les lecteurs du journal plutôt que par la personne qui se trouve devant lui »[115]. En ce sens il s'agit bien là d'une *situation publique* « où les acteurs se coordonnent sous le regard ou en référence à un tiers »[116]. Les entretiens qui ont été réalisés l'ont été de manière à obtenir des informations complémentaires, mais ne constituent donc pas la matière première de notre travail. D'autant que tout entretien introduit nécessairement une forme de justification *a posteriori*, de rationalisation stratégiquement adaptée. Se focaliser sur les discours d'intervention à destination des militants, du public ou des médias nous a permis d'éviter cet écueil et de recueillir quantité de données utiles à la compréhension de ce qui fabrique de l'adhésion et de la mobilisation. Cela n'est possible que lorsque les acteurs sur lesquels est portée l'attention s'expriment souvent et publiquement, que ce soit oralement ou par écrit. Comme le notent Stéphane Beaud et Florence Weber, le travail de terrain en général, et la réalisation d'entretiens en particulier, ont « pour vocation originaire de rendre la parole aux humbles, à ceux qui par définition n'ont jamais la parole : tribus isolées en terrain exotique,

[114] Chaïm Perelman, Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1988, p. 24.

[115] *ibid.*, p. 25.

[116] Dominique Cardon, Jean-Philippe Heurtin, Cyril Lemieux, « Parler en public », *Politix*, n° 31, 1995, p. 7.

peuples colonisés (ethnologie traditionnelle), classes dominées ou groupes en voie de disparition dans les sociétés développées (ethnologie chez soi) »[117]. La recension que nous avons effectuée de toutes les paroles publiques depuis le Larzac, à propos du Larzac, ainsi que sur des thèmes et revendications portées par le Larzac protestataire donne une idée assez précise de la diversité des supports ou médias utilisés par les militants (radio, télévision, presse écrite, cassettes vidéo, livres). Elle nous permet également de voir les différentes formes de cette parole publique (tribune écrite, discours lors d'un meeting, entretien radiophonique, débat télévisé, etc.). Nous présentons de manière détaillée l'ensemble de ce matériau empirique à la fin de notre thèse, dans la partie « sources ».

Pour autant, nous ne saurions nous contenter de ce type de données. Il nous fallait en effet pouvoir observer au plus près le Larzac en action. Aussi avons-nous privilégié dans notre enquête de terrain une façon d'être au plus près des acteurs. Plus que par des entretiens, l'observation des réactualisations d'un site protestataire comme le Larzac implique d'être présent sur place, notamment à l'occasion de ces moments d'effervescence collective qui font la mobilisation. Pour cela la posture la plus efficace nous a semblé celle de l'observation participante, à l'occasion des deux grands rassemblements larzaciens, *Millau 2000* et *Larzac 2003*, et également lors des forums sociaux[118] européens de Florence (6-10 novembre 2002) et de Saint-Denis en novembre 2003, ainsi qu'au contre-sommet d'Évian début juin 2003. Il s'agit donc d'une posture de recherche qui, même si elle est limitée dans le temps[119], nous a permis de procéder à un enregistrement *in situ* de données empiriques telles que les discours, les différents forums, les discussions plus informelles dans les « coulisses » des événements, ainsi que le recueil de documents écrits souvent nombreux (tracts, affiches, journaux, fanzines). À la manière des anthropologues américains, qui illustraient leurs comptes-rendus de recherche avec des photos les représentant en posture d'immersion[120], nous avons voulu en

[117] Stéphane Beaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003, pp. 8-9.

[118] Le principe des forums sociaux, européens et mondiaux, est de réunir les organisations, syndicats, ONG, associations, mouvements ou individus opposés au néolibéralisme. Le premier Forum social mondial (FSM) a été organisé à Porto Alegre au Brésil en janvier 2001. Les partis politiques ne sont pas directement intégrés à l'organisation, mais ils peuvent néanmoins apporter leur soutien. L'objectif pour les participants est d'échanger et d'analyser des expériences, d'élaborer des propositions, de construire des alternatives, mais le FSM s'interdit d'élaborer une déclaration finale commune.

[119] Ce caractère circonscrit dans le temps constitue pour Alain Coulon la principale limite de la posture d'observation participante. Alain Coulon, *L'école de Chicago*, Paris, PUF, 1992.

[120] James Clifford, « Notes on (Field) Notes », dans Roger Sanjek (ed.), *Fieldnotes. The Making of Anthropology*, Ithaca, Cornell University Press, 1990, pp. 47-70.

quelque sorte certifier notre démarche d'une manière analogue, en présentant en annexe 2 une photographie tirée du *Midi Libre*, dans laquelle nous apparaissons comme membre du service d'ordre chargé d'assurer un cordon de sécurité entre les prévenus se rendant au Tribunal de Millau le 30 juin 2000 et la foule. Nous avons complété ce travail en assistant ou en participant de manière plus informelle à des événements particuliers, soit sur le Larzac, soit lors de rassemblements, manifestations, meetings ou encore réunions publiques au cours desquelles étaient portées les revendications du Larzac, par exemple liées à la malbouffe[121], aux OGM, au combat antinucléaire ou encore pacifiste. Par exemple à Cancon (Lot-et-Garonne), le 9 septembre 2003, à l'occasion du contre-sommet à la réunion de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) à Cancun au Mexique, co-organisé par la Confédération paysanne et ATTAC (nous proposons, en annexe 3, deux tableaux présentant de manière synthétique les principales organisations militantes et syndicales qui seront citées dans notre thèse) ; à Toulouse (Haute-Garonne), le 7 novembre 2004, pour l'Assemblée générale des Faucheurs volontaires ; à Cenon (Gironde), le 17 juin 2006, pour le meeting unitaire *Pour une alternative anti-libérale* à l'occasion de la campagne pour le non au référendum sur la Constitution européenne, avec notamment José Bové. Nous présentons l'ensemble de ces interventions publiques auxquelles nous avons directement assisté dans nos sources.

Sous-section 2 – Un « langage de clarification des contrastes »[122]

En empruntant la notion de « clarification des contrastes » à Charles Taylor, nous entendons préciser notre méthodologie et la détailler selon trois axes. Cette « clarification des contrastes » peut en effet être appréhendée, d'une part, en ce qui concerne l'objet d'étude, d'autre part en ce qui concerne la démarche, enfin relativement à la posture de recherche. Dans un premier temps, afin de comprendre ce que le projet Larzac peut nous dire des mobilisations socio-territoriales, et pour expliquer comment le Larzac est devenu en quelque sorte le site leader de la contestation altermondialiste en France, nous avons souhaité procéder à des comparaisons contrastées avec les mobilisations, les mouvements ou collectifs liés au

[121] Quand nous évoquerons ce terme de malbouffe, nous nous référerons à son usage dans le cadre des mobilisations contre les OGM notamment, et pas à Stella de Rosnay, Joël de Rosnay dans leur ouvrage *La malbouffe. Comment se nourrir pour mieux vivre*, Paris, Éditions de l'Olivier, 1979.

[122] Charles Taylor, *La liberté des modernes*, Paris, PUF, 1997, p. 208.

Larzac, c'est-à-dire les minorités actives qui appartiennent à un « réseau protestataire transnational »[123]. Cette forme réticulaire d'association plus ou moins formelle se traduit par la définition d'actions en commun, par exemple avec Greenpeace (la comparaison avec cette organisation, notamment en termes organisationnels, sera riche d'enseignements), par des situations de co-appartenances entre plusieurs organisations (par exemple, la Confédération paysanne est membre fondatrice d'ATTAC), et plus simplement par de multiples situations de co-présence chez les militants (manifestations, débats publics). Cette clarification des contrastes doit nous permettre trois choses : d'une part, de mettre à jour les liens qui unissent les organisations protestataires entre elles (ces liens nous sont donnés à voir notamment à travers les collectifs qui participent aux Faucheurs volontaires, dans les signatures et appels communs, lors des rassemblements unitaires, ou encore, de manière peut-être plus originale, par le système de liens hypertextes qui renvoient d'un site Internet à l'autre) ; d'autre part de comprendre quelles sont les régularités entre ces différents groupes, et enfin leurs différences.

Dans un second temps, nous avons voulu décliner ce langage de clarification des contrastes dans notre démarche de recherche, qui s'inscrit dans une perspective compréhensive. Selon Charles Taylor, « une explication adéquate de l'action humaine doit rendre les agents plus compréhensibles. […] Une explication satisfaisante doit aussi faire sens pour les agents »[124]. Nous devons donc considérer les individus comme des acteurs rationnels, qui ont de « bonnes raisons »[125] d'agir comme ils le font, et nous ne pouvons le faire sans les comprendre, c'est-à-dire sans saisir leur compréhension de soi. Considérer les acteurs comme rationnels exige que nous comprenions leurs descriptions de soi, ainsi que leurs actions. Jürgen Habermas soutient à sa manière cette visée rationnelle de l'interprétation, dans la mesure où la compréhension de l'action passe par la saisie des actes de justification et d'argumentation. Ce qui compte avant tout pour l'auteur de *La théorie de l'agir communicationnel*, ce sont les arguments et la portée des discours, davantage que l'adéquation entre ces mêmes discours et la réalité[126]. Louis Quéré précise que lorsque J. Habermas parle de rationalité, « il entend toujours le terme en un sens très fort : la rationalité est à la fois un attribut des énoncés, et plus généralement des expressions symboliques et des actions, et la source d'un mode spécifique d'assentiment à ces énoncés,

[123] Isabelle Sommier, *Les nouveaux mouvements protestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2000.

[124] Charles Taylor, *La liberté des modernes*, *op. cit.*, chapitre 6.

[125] Raymond Boudon, *Raison, bonnes raisons*, Paris, PUF, 2003.

[126] Jürgen Habermas, *La théorie de l'agir communicationnel*, tome 1, Paris, Fayard, 1973.

expressions et actions. En effet, pour lui, il y a un lien très étroit entre rationalité et savoir, entre rationalité et argumentation. Une expression est tenue pour rationnelle si le savoir qu'elle incorpore est reconnu comme digne de crédit, c'est-à-dire comme susceptible de résister à un examen critique à travers l'épreuve de l'administration de la preuve, ou à travers le jeu de l'argumentation »[127].

La question qui se pose alors est celle de la manière de parvenir à cette compréhension. Deux écueils sont à éviter. Le premier consiste à adopter un regard en surplomb sur les pratiques étudiées et à leur plaquer des grilles explicatives préétablies selon un « vocabulaire universel du comportement »[128]. Ce modèle ne saurait être compatible avec une logique interprétative et compréhensive privilégiant la saisie du savoir social incorporé par les individus. Mais faut-il pour autant, dans le but de comprendre un agent, adopter son point du vue, c'est-à-dire décrire ce qu'il fait et en rendre compte dans ses propres termes ? Il s'avère, en effet, difficile voire discutable de rendre compte du comportement des acteurs en suivant strictement leur propre stratégie de présentation de soi, d'autant plus que le champ des mouvements protestataires est un milieu à forte réflexivité. Les militants n'hésitent pas à puiser dans le milieu scientifique des notions qu'ils s'approprient (par exemple la formulation « nouveaux mouvements sociaux » est répétée à l'envi par les acteurs qui veulent présenter leur engagement comme étant radicalement différent de mobilisations plus classiques, de type syndical ou partisan), mais au sein duquel également les chercheurs ont tendance à reprendre le vocabulaire militant afin de rendre compte de leur engagement[129]. Ce processus de circularité tel qu'il est analysé par Anthony Giddens[130] décrit la rencontre entre une production scientifique et la manière dont elle est reçue et appropriée par des acteurs, ici par des militants. L'attention que nous devons porter aux « expériences de vie »[131] des acteurs ne saurait se limiter à une simple adoption de leur langage, car cette démarche ne serait pas susceptible d'apporter de l'intelligibilité aux comportements que nous nous proposons d'étudier. C'est la thèse de l'incorrigibilité développée par C. Taylor, que l'on retrouve

[127] Louis Quéré, *La sociologie à l'épreuve de l'herméneutique. Essais d'épistémologie des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 78.

[128] Charles Taylor, *La liberté des modernes, op. cit.*, p. 173.

[129] Voir à ce sujet Sylvie Ollitrault, « Science et militantisme. Les transformations d'un échange circulaire », *Politix*, vol. 9, n° 36, 1996, pp. 141-162.

[130] Anthony Giddens, *La constitution de la société, op. cit.*

[131] Edgard Morin, *Itinérance*, Paris, Arléa, 2000, p. 57.

d'ailleurs en grande partie chez Harold Garfinkel et les ethnométhodologues[132]. C'est là le deuxième écueil à éviter.

Aussi, fort du constat de l'impossibilité de rendre compte de la présentation de soi des acteurs dans des termes trop spontanés ou trop extérieurs, C. Taylor propose-t-il la méthode de clarification des contrastes. Cette démarche ne cherche ni à projeter sur les comportements étudiés les propres schèmes de réflexion du chercheur, pas plus qu'elle ne se contente d'analyser la conduite des acteurs selon leur propre langage.

Adopter ce langage de clarification des contrastes a donc une implication méthodologique majeure. Si notre démarche diffère par rapport à l'orthodoxie ethnométhodologique, dans la mesure où elle se refuse à rendre compte de la réalité au moyen du vocabulaire utilisé par les acteurs, il n'en reste pas moins que les points de convergence entre ces deux optiques existent. Ainsi en est-il du principe de la *grounded theory*, ou théorie enracinée, telle qu'elle est développée par Anselm Strauss[133], selon laquelle la formulation d'hypothèses créatrices trouve son origine sur le terrain, grâce à l'observation et à la participation. Loin d'être une instance de vérification d'hypothèses formelles, le terrain se veut au contraire la contrainte initiale du travail scientifique. Comme l'indique Luc Boltanski, « nous avons pénétré dans un monde sans illusions. L'illusion supposait en effet, pour exister, un espace à deux niveaux, celui des croyances de l'acteur et celui de la réalité profonde à laquelle le sociologue pouvait seul avoir accès. Or, cet espace n'est plus nôtre. Nous prenons les arguments des acteurs tels qu'ils se donnent, sans les soumettre à notre critique, nous contentant de les confronter à des modèles qui sont eux-mêmes le produit d'un travail d'explication et de systématisation de la compétence commune »[134]. Faire l'hypothèse de la rationalité des acteurs engagés dans l'action protestataire revient à adopter une position critique vis-à-vis des approches centrées sur l'irrationalité des acteurs. Dans le domaine de la science politique, l'action protestataire a en effet longtemps été considérée comme un objet suspect, ou tout du moins stigmatisé. Au XIX^e^ siècle déjà, les discours savants caractérisaient ce type d'action comme un phénomène irraisonné, relevant davantage du domaine de la pulsion que de l'action politique. D'aucun tentaient d'expliquer les mobilisations contestataires par la déviance et par

[132] Harold Garfinkel, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1967.

[133] Anselm Strauss, Juliet Corbin, *Grounded Theory in Practice*, Londres, Sage, 1997. Ce travail est également accessible en français dans Anselm Strauss et Juliet Corbin, *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2004.

[134] Luc Boltanski, « Sociologie critique et sociologie de la critique », *Politix*, vol. 3, n° 10-11, 1990, p. 134.

l'instrumentalisation des foules par des meneurs manipulateurs[135]. Les discours sociologiques sur la manifestation sont également révélateurs de cette défiance à l'égard de l'action protestataire. Si les formes organisées de revendication et d'expression de l'opinion sont alors jugées légitimes, qu'elles soient structurées autour des syndicats ou des partis politiques, les modes d'actions plus spontanés[136] et moins encadrés dans les formes classiques de la représentation sont considérés avec inquiétude.

Précisons d'emblée un élément de méthode : nous postulons avec H. Garfinkel que les *membres* sont dotés de compétences (expériences pratiques, maîtrise du langage), c'est-à-dire qu'ils disposent d'un savoir de sens commun de leur société et de leur environnement. Dans la perspective ethnométhodologique, le concept de membre insiste sur la maîtrise cognitive des pratiques sociales. L'appartenance au collectif, dans cette acception, suppose le partage d'activités de sens commun (les *ethnométhodes* et les *allants de soi*), et en particulier les opérations de significations du territoire. En somme, les membres du Larzac partagent la même représentation de leur espace, c'est-à-dire un site doté d'une tradition protestataire qui l'ancre dans les luttes actuelles. La tâche du chercheur consiste alors à analyser les ethnométhodes, ces procédés ordinaires, quotidiens, indigènes mis en œuvre par les membres pour donner un sens aux situations et ainsi construire le monde social[137]. Quand Émile Durkheim considère les faits sociaux comme des choses, c'est-à-dire comme des réalités objectives, H. Garfinkel les considère comme des accomplissements pratiques des acteurs sociaux qui utilisent des procédés ordinaires et ingénieux, les *ethnométhodes* ou les *allants de soi*[138]. Anselm Strauss précise que « tous les sociologues qui recherchent la véritable origine d'une action doivent, pour l'essentiel, utiliser la même tactique qu'un profane, mais avec plus de soin, de précautions, de sophistication. […] La terminologie avec laquelle le chercheur traite les actions problématiques se démarque de nombreux vocabulaires

[135] Voir par exemple Gustave Le Bon, *La psychologie des foules, op. cit.,* et Gabriel Tarde, *L'opinion et la foule*, Paris, PUF, 1989.

[136] Par « spontanés » nous entendons souligner, et nous nous référons à Antonio Gramsci, « qui ne sont pas dus à une activité éducatrice systématique de la part d'un groupe dirigeant […], mais qui sont formés au travers de l'expérience quotidienne éclairée par le 'sens commun', c'est-à-dire par la conception populaire traditionnelle du monde ». Antonio Gramsci, textes rassemblés par François Ricci (dir.), *Gramsci dans le texte*, Paris, Éditions sociales, 1977, p. 587.

[137] Louis Quéré, *La sociologie à l'épreuve de l'herméneutique. Essais d'épistémologie des sciences sociales, op. cit.*

[138] Hubert de Luze, *L'ethnométhodologie*, Paris, Economica, 1997.

non scientifiques par son organisation systématique »[139]. Howard Becker ne nous dit pas autre chose lorsqu'il explique qu'« Everett Hugues avait l'habitude de dire que les sociologues ne découvrent pas à proprement parler ce qui serait caché. Ce qu'un sociologue finit par apprendre, quelqu'un d'autre le sait déjà. La spécificité du savoir du sociologue réside en fait dans sa capacité à mettre en rapport des savoirs disparates »[140]. Aussi, comme le remarque Hélène Pernot, « il n'y a donc pas de différence de nature entre les divers discours et interprétations produits sur le monde social par des savants ou non savants. Du coup, il n'y a pas non plus de nécessité de rupture pour le chercheur, simplement un déplacement à faire par rapport aux regards ordinaires sur le monde et aux pratiques ordinaires de représentation du monde »[141]. Notons, enfin, qu'il s'agit d'actions situées qui articulent plusieurs éléments : le contexte de l'action, ses références, des plus locales aux plus globales, la prise en compte des contraintes qui s'imposent aux acteurs, ainsi que des ressources discursives qu'ils mobilisent dans l'action et dans l'appréciation de la situation. Il nous semble important de lier cette notion de membre au processus d'appropriation du Larzac. Sont *membres* du Larzac les acteurs qui se mobilisent *sur* le Larzac, *pour* le Larzac et *depuis* le Larzac :

Sur le Larzac : ici est considérée la dimension géographique et matérielle des lieux. Les membres sont les usagers, ceux qui pratiquent le plateau.

Pour le Larzac : nous entendons spécifier ici le Larzac en tant que cause à défendre.

Depuis le Larzac : ce sont les acteurs qui se réfèrent au Larzac qui nous intéressent ici, c'est-à-dire ceux qui se reconnaissent par l'adoption d'un langage commun (c'est là une des caractéristiques de la notion ethnométhodologique de « membre ») et par l'appropriation d'un certain nombre de lieux communs de la protestation construits en référence au Larzac.

Cette notion d'appropriation est centrale dans la mesure où, comme le remarque Victor Schwach dans sa préface à *Psychosociologie de l'espace*, « l'espace pur n'a pas d'existence ; l'espace n'existe que par la référence à un sujet, un groupe, un contenu, un point de vue, etc. »[142]. Il précise : « L'appropriation correspond à la possibilité de différencier l'Ici

---

[139] Anselm Strauss, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Métaillé, 1992, p. 56.

[140] Howard Becker, « Entretien. Rencontre avec Howard Becker », *Sciences Humaines*, n° 89, décembre 1998, pp. 39-40.

[141] Hélène Pernot, « Syndicaliste et savant, si loin si proche. Les militants Sud-PTT et leurs rapports avec les sciences humaines », dans Philippe Hamman, Jean-Matthieu Méon, Benoît Verrier (dir.), *Discours savants, discours militants*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 197.

[142] Victor Schwach, « Préface », dans Abraham Moles, Élisabeth Rohmer, *Psychosociologie de l'espace*. *Textes rassemblés, mis en forme et présentés par Victor Schwach*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 11.

de l'Ailleurs, c'est-à-dire d'attribuer au point ici un ensemble de qualités propres […] susceptibles de favoriser ce mouvement de fixation de l'être »[143], puis ajoute plus loin : « L'appropriation va plus loin : l'espace n'est pas seulement défini par son identité, il est devenu le mien […]. Un lieu est d'autant plus approprié qu'il est susceptible de repérage par l'extérieur »[144]. Aussi va-t-on expliquer ce qui permet aux militants du Larzac de pouvoir dire : « Le mot 'Larzac' employé ici doit être entendu comme un terme identitaire (la communauté de population engagée dans la lutte sociale passée et les luttes sociales actuelles) plus que géographique »[145].

Dans un troisième temps enfin, si le langage de clarification des contrastes nous semble pertinent pour rendre compte du comportement des acteurs, il l'est surtout en ce qu'il constitue également une grammaire de clarification posturale, à même de rendre compte du tiraillement qui fut parfois le nôtre entre la posture du participant et celle d'observateur.

Sous-section 3 – Une posture « à la limite »

Pourquoi avoir adopté une posture qui n'est pas systématiquement celle de l'observateur participant ni celle d'un observateur en surplomb, totalement extérieur à l'objet étudié ? Comme l'explique Loïc Wacquant, il convient d'éviter ce que les américains appellent la « *car-window sociology* », qui consistait au début du siècle à « traverser le sud des États-Unis en voiture et à écrire cinq tomes sur les métayers noirs de Géorgie »[146]. La situation du chercheur se caractérise en effet par une forte implication non pas au sens d'appartenance, mais plutôt au sens donné par Alain Rey d'« *implicatio* »[147], c'est-à-dire d'entrelacement et d'embarras. Cela implique de mettre en place un dispositif particulier de gestion de la relation avec les acteurs impliqués dans l'action qui prenne en compte les effets de position inhérents à une telle posture.

---

[143] *ibid.*, p. 13.

[144] *ibid.*, p. 23.

[145] www.larzac.org.

[146] Loïc Wacquant, entretien à *L'œil électrique* n° 20, septembre-octobre 2001.

[147] Cité par Philippe Fritsch, « Incertitudes de l'engagement et négociations des implications », dans Philippe Fritsch, *Implication et engagement. Hommage à Philippe Lucas*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000, p. 75.

Selon Anselm Strauss, il convient de mettre en exergue trois conditions à un travail créatif : une certaine sensibilité aux préoccupations théoriques, une immersion profonde dans les projets de recherche en cours, et la prise en compte de l'expérience personnelle[148]. En ce qui concerne notre recherche, trois éléments majeurs, qui ont trait à la fois à la propre biographie du chercheur et à l'objet d'étude, ont fait de cette posture le meilleur moyen d'accès aux sources d'information, nous offrant la possibilité d'une restitution optimale des raisons d'agir des femmes et des hommes impliqués dans l'action.

Le premier de ces éléments concerne la nécessaire prise en compte de la trajectoire biographique du chercheur. C'est précisément ce parcours qui nous a permis une prise de contact et une immersion dans un milieu connu au préalable, notre présence au plus près des acteurs lors des nombreux temps forts des divers événements et organisations étudiés ne soulevant alors aucune gêne, tout juste parfois quelques interrogations. Comme l'indiquent Valérie Amiraux et Daniel Cefaï, se référant à Jean-Claude Passeron[149] et à Pierre Bourdieu[150], « cette texture invisible qui lie le mouvement de la vie et celui de la recherche peut devenir à son tour une ressource d'enquête, plus ou moins reconnue et plus ou moins avouée. […] Plutôt que de se laisser prendre par surprise, mieux vaut travailler sur soi et s'engager dans une interrogation socio-analytique »[151]. Cette posture nous a paru évidente au retour du Forum social européen de Florence au cours duquel, dans le bus, une militante communiste, plus ou moins informée de nos recherches, voulait savoir si notre présence relevait de l'enquête ou de l'engagement. Ce type d'interrogation est selon William Foot Whyte une phase classique de l'apprentissage de l'observation participante :

> « Quand j'ai commencé à traîner seul à Cornerville, j'ai compris qu'il fallait que je trouve quelque chose pour expliquer qui j'étais et ce que je faisais […]. Au début, j'avançais une explication plutôt compliquée […]. Je me suis vite rendu compte que les gens avaient leur propre explication à mon sujet : j'écrivais un livre sur

[148] Anselm Strauss, *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, *op. cit.*, p. 11.

[149] Jean-Claude Passeron, « Présentation », dans Richard Hoggart, *La culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970, pp. 7-24.

[150] Pierre Bourdieu, « Comprendre », dans *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

[151] Valérie Amiraux, Daniel Cefaï, « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales », *Cultures et conflits* n° 47, 2002, p. 21.

> Cornerville. Cela pouvait paraître un peu trop vague, et pourtant cela leur suffisait »[152].

Ce maintien d'une ambiguïté, cette « semi-naïveté analytique »[153] nous a permis de réaliser à la fois ce travail d'immersion et de compréhension dans l'action, tout en conservant une distance réflexive et une capacité analytique au sortir de l'action, dans la mesure où « l'ethnographe finit toujours par quitter les lieux »[154]. La prise en compte d'une telle implication doit nous permettre d'éviter de « virer indigène (*to go native*) »[155] en adoptant une démarche basée sur l'engagement distancié, à mi-chemin entre les postures d'*outsider* et d'*insider*. Le deuxième avatar d'une telle position serait d'adopter l'attitude du professeur Mc Mann au contact des « chercheurs de vérité »[156], c'est-à-dire de participer à l'action au point de la modifier sciemment. C'est pourquoi, dans de nombreux lieux, l'observation s'est faite plus flottante et discrète. C'est pourquoi notre posture est davantage celle qu'Henri Peretz attribue à William Foot Whyte dans *Street Corner Society*, l'observateur qui participe[157]. Cette combinatoire entre l'observation et la participation est une des quatre possibles selon Buford Junker, qui élabore une typologie des manières d'être sur le terrain pour un sociologue[158]. Entre les postures du pur participant (*complete participant*) et du pur observateur (*complete observer*), se situent celles du participant-comme-observateur (*participant-as-observer*) et de l'observateur-comme-participant (*observer-as-participant*)[159]. Quatre différences majeures distinguent ces deux dernières postures et fondent la spécificité de notre rapport à l'objet d'étude : le temps, l'intimité, la dissimulation et la priorité. Quand immersion il y a eu, notamment lors des deux rassemblements à Millau en 2000 et sur le

---

[152] William Foot Whyte, *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 329-330.

[153] Loïc Wacquant, *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, 2000, p. 11.

[154] James Clifford, « De l'autorité en ethnographie. Le récit anthropologique comme texte littéraire », dans Daniel Cefaï, *L'enquête de terrain*, *op. cit.*, p. 278.

[155] Valérie Amiraux, Daniel Cefaï, « Les risques du métier », art. cit., p. 28.

[156] Alison Lurie, *Des amis imaginaires*, Paris, Rivages, 1991.

[157] Henri Peretz, « Préface », dans William Foot Whyte, *Street Corner Society*, *op. cit.*, p. 21.

[158] Buford Junker, *Field Work : An Introduction to the Social Sciences*, Chicago, University of Chicago Press, 1960, cité dans Henri Peretz, « Préface », art. cit., p. 19 et Raymond I. Gould, « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », dans Daniel Cefaï, *L'enquête de terrain*, *op. cit.*, pp. 340-349.

[159] Ces traductions sont celles que l'on retrouve dans Raymond I. Gould, « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », art. cit.

plateau du Larzac en 2003, celle-ci est restée limitée dans le temps. Il ne s'agit pas en cela d'une immersion communautaire dans la longue durée. Du coup, c'est le deuxième point, les relations qui ont été nouées au cours de ces moments ne relèvent pas du registre de l'intime, problème majeur des postures de l'observateur participant[160]. Alors que le participant comme observateur est souvent amené à dissimuler l'objet de son travail ainsi que les raisons de sa présence sur le terrain, ou tout du moins à euphémiser son rôle de chercheur, il ne nous a pas été nécessaire de procéder de la sorte, notre posture ne constituant pas un blocage à l'obtention des informations souhaitées. Mais la principale différence entre ces deux situations d'enquête réside sans doute dans les priorités du chercheur et dans l'énergie déployée soit à participer et à être membre, soit à procéder à un travail de recherche. Nous avons donc participé pour pouvoir observer, et à aucun moment cette hiérarchie des priorités n'a été remise en cause.

Un second élément a participé à l'adoption d'une telle posture, en faisant de celle-ci non pas un choix arbitraire, *a priori*, mais au contraire une évidence. L'organisation même de ces mouvements protestataires, à la fois au niveau interne entre les membres, mais aussi entre les mouvements eux-mêmes, nous donnent à voir des interactions extrêmement souples et un mode de fonctionnement réticulaire. Tout d'abord, en ce qui concerne les individus, un large éventail de militances est possible, et il est le plus souvent très difficile de faire la différence entre les différentes catégories de militants. Par exemple, la perméabilité de certaines *orgas* rend impossible la distinction entre un membre adhérent et un simple sympathisant, la reconnaissance militante se créant dans l'action. De plus, certains mouvements ne pratiquent pas d'*encartage*, ne disposant alors d'aucun membre formels, seulement de sympathisants. Enfin, certains individus peuvent s'engager sur une cause précise avec une organisation, sans pour autant cautionner le reste de ses activités. En ce qui concerne les rapports entre les mouvements, les liens sont divers. Certains réseaux regroupent durablement plusieurs associations, ces mêmes associations pouvant également être membres fondatrices d'autres, des organisations peuvent travailler ponctuellement les unes avec les autres ; en tout état de cause, les acteurs des mouvements protestataires se déplacent librement entre ces différents mouvements et disposent d'une marge de manœuvre importante dans leur engagement personnel. Adopter alors une posture à la limite n'est donc pas ici une particularité du chercheur mais est au contraire partagée par nombre de militants.

[160] *ibid.*, p. 345.

Le troisième élément, enfin, concerne plus pratiquement l'ambition d'un tel travail, c'est-à-dire la saisie des micro-mobilisations, des micro-interactions qui permettent de reconstruire les raisons d'agir et de comprendre les modalités de constitutions d'une cause. Il était en effet nécessaire non seulement d'être informé, mais aussi d'être présent, de partager avec les acteurs le plus de moments, et pas uniquement les temps forts des manifestations ou des réunions publiques, mais aussi les moments plus ordinaires. Ces moments constituent une source d'information particulière, peut-être moins facilement mobilisable dans un premier temps mais qui peut se révéler particulièrement féconde dans une optique de reconstitution des carrières militantes : « Tout groupe de personnes (prisonniers, primitifs, pilotes ou patients) développe une vie qui devient signifiante, raisonnable et normale dès qu'on s'en approche »[161].

Ces paroles en mouvement forment une sorte d'« iceberg protestataire »[162]. Au sommet, les événements à haute visibilité *Millau 2000*, *Larzac 2003*. En dessous, les activités militantes référées au Larzac, comme la lutte contre les organismes génétiquement modifiés, les meetings, les prises de parole publiques, ainsi que la présence d'une délégation du Larzac aux Forums sociaux mondiaux et européens. Enfin, la base de cet iceberg est constitué par la production des structures organisationnelles référées au Larzac (Confédération paysanne, *Gardarem lo Larzac*, www.larzac.org, www.monde-solidaire.org, *Radio Larzac*, ouvrages militants). Pour chacun de ces types de matériau, le rapport que nous entretenons avec notre objet d'étude évolue : plus proche de l'observation participante pour le sommet de l'iceberg, plus distancié en bas.

Section IV – Annonce du plan

L'intention de notre thèse est bien d'expliquer, à partir du cas du Larzac, comment se structurent les mobilisations socio-territoriales. Pour cela, la première partie de notre travail sera consacrée à la sociogénèse du Larzac, et plus spécifiquement à sa construction en

[161] Erving Goffman, *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit, 1972.

[162] Nick Crossley, « Global Anti-Corporate Struggle : A Preliminary Analysis », *British Journal of Sociology*, vol. 53, n° 4, 2002, p. 671.

haut-lieu de la protestation. Le Larzac est d'abord un paysage de causse aux caractéristiques géomorphologiques bien spécifiques. Celles-ci confèrent au site un climat, une végétation et un relief, autrement dit une « ambiance » singulière. Elles contribuent aussi largement à organiser l'activité agricole autour de l'élevage d'ovins. Au-delà de ces données topographiques, le Larzac est aussi un espace convoité par l'armée qui souhaite, en 1970, y agrandir un camp militaire déjà existant. C'est enfin un espace périphérique, qui partage avec les territoires de montagne, certes des caractéristiques d'ordre géographique, mais surtout un même investissement de significations propre aux années post-1968 autour des thèmes de la montagne colonisée et du centralisme dominateur (Chapitre 1). En réaction à cette décision étatique d'augmenter le périmètre du camp militaire, le Larzac va connaître une triple mobilisation occitane, politique et spirituelle. Celle-ci va progressivement s'approprier les lieux et les coder, au point de constituer un terroir protestataire. Nous qualifierons ce processus de « sémiotisation du territoire » (Chapitre 2). Au moyen de structures organisationnelles novatrices et à partir de lieux mobilisés, la protestation va s'organiser au point d'ériger le Larzac en véritable « espace public oppositionnel »[163] réunissant l'ensemble des subjectivités rebelles en résistance contre le système de domination (Chapitre 3). Adossé à cette mobilisation, et sur les bases d'un agencement socio-territorial original doublé du fonctionnement hétérotopique de son espace, le Larzac a ainsi été construit en lieu pour l'exemple, point de passage obligé et réservoir d'argumentation pour les autres formes de protestation (Chapitre 4).

Considérer que la lutte du Larzac s'arrête avec l'abandon du projet d'extension du camp militaire serait faire fi des (ré)actualisations que le Larzac a connues. Lieu d'investissement et d'engagement protéiforme, il renouvelle et actualise des formes diverses de la protestation ainsi que des modalités variées d'expression de cette contestation. Les structures comme les Groupements fonciers agricoles (GFA) ou l'Association pour la promotion de l'agriculture sur le Larzac (APAL), qui ont été créées au cours de la lutte, ont permis de gérer la victoire, constituant ainsi des passerelles entre le combat des années soixante-dix et ses développements plus récents, par exemple la protestation contre les OGM. En ce sens, ces structures constituent des « véhicules »[164] de la protestation, facilitant les actualisations successives du Larzac, sous une forme syndicale d'abord avec la Confédération

[163] Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, *op. cit.*

[164] Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, *op. cit.*, pp. 44-48.

paysanne (chapitre 5), puis la mobilisation contre les OGM (chapitre 6). Ces deux actualisations s'adossent sur le Larzac tant de manière physique qu'en y puisant des ressources, notamment rhétoriques, pour l'action. Alors il sera temps de synthétiser les enseignements de notre recherche au sein d'un dernier chapitre qui répondra à la question des lieux communs des mobilisations socio-territoriales. Celui-ci s'organisera autour des ressources argumentatives propres à ce type de protestation, du radicalisme autolimité et du registre de la désobéissance civile (chapitre 7).

« J'aimerais qu'il existe des lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés ; des lieux qui seraient des références, des points de départ des sources […]. De tels lieux n'existent pas, et c'est parce qu'ils n'existent pas que l'espace devient question, cesse d'être évidence, cesse d'être incorporé, cesse d'être approprié. L'espace est un doute : il me faut sans cesse le marquer, le désigner, il n'est jamais à moi, il ne m'est jamais donné, il faut que j'en fasse la conquête »[165].

[165] Georges Perec, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 1974, p. 122.

Première partie – Le site du Larzac : sociogenèse d'un haut-lieu de la protestation

Au cours d'une randonnée sur un plateau semi-désert, il est une expérience peu commune pour le promeneur, celle d'entendre des déflagrations, et ce en dehors des périodes de chasse. C'est ce que tout un chacun peut vivre sur le Larzac, si tant est que notre marcheur se situe non loin du camp militaire. En effet, « tout groupe social aménage un espace x qui devient un territoire y »[166], souligne Maryvonne Le Berre. La question qui se pose dès lors est celle des usages que ces groupes peuvent faire de l'espace. Mais, au préalable, ces mêmes groupes se doivent de coder cet espace, de créer un « logiciel toponymique »[167] leur permettant de s'approprier les lieux, de le remplir de significations conformes à leurs valeurs ainsi qu'à leurs desseins. Dans une première partie, nous verrons que le Larzac se présente comme un espace géographique aux caractéristiques spécifiques. Tout d'abord rural et conservateur, peu densément peuplé et, en même temps, engagé dans un processus de modernisation de son agriculture, sous l'impulsion en particulier de la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC). Nous verrons également que le plateau du Larzac a fait l'objet, au début des années soixante-dix, et ce dans un contexte politique et culturel particulier, d'une tentative d'appropriation par l'armée (Chapitre 1). Le Larzac a, dès lors, connu un vaste mouvement de protestation contre ce projet d'extension d'un camp militaire déjà existant. Cette mobilisation, initiée dans un premier temps par des paysans locaux, s'est progressivement ouverte à d'autres « foyers de mobilisation »[168], au point de devenir une lutte matrice. Au cours de cette période, le Larzac a fait l'objet d'appropriations et de remplissements variés, découlant d'une définition concurrentielle de l'espace entre militants occitans, activistes politiques, membres des principaux syndicats agricoles, mais aussi salariés, et apôtres de la non-violence et de l'engagement spirituel et religieux (Chapitre 2). En tant que lieu mobilisé, le Larzac s'est constitué en « espace public oppositionnel », pour reprendre les termes d'Osker Negt[169]. Par des moyens organisationnels originaux, notamment en matière de gestion du foncier, le Larzac a su agréger des expériences protestataires diversifiées (chapitre 3). Ce Larzac pluriel, eu égard à ses caractéristiques spécifiques et ses appropriations hétérogènes, va devenir un

[166] Maryvonne Le Berre, 1984, cité par Charles-Pierre Péguy, *L'horizontal et le vertical*, Montpellier, Reclus, 1996, p. 14.

[167] Pierre George, « Territoire et identité », dans *La terre des hommes*, Mélanges offerts à Max Derruau, Clermont-Ferrand, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Blaise Pascal, 1990, p. 353.

[168] Michel Dobry, « La fragilité d'un mouvement auto-limité. Entretien », *Politix*, n° 1, 1988, p. 38.

[169] Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007.

lieu pour l'exemple, c'est-à-dire en même temps un lieu hétérotopique, à la fois spécifique et généraliste, et un lieu exemplaire et polarisant (Chapitre 4).

Aussi l'appropriation du Larzac par les paysans et leurs soutiens se fait-elle en concurrence avec l'armée, marqueur spatio-sensoriel du territoire. Les conflits d'usage sont si anciens qu'ils semblent ancrés dans notre humanité, nous rappelle Alain Etchegoyen[170] : Œdipe devient parricide en éliminant le conducteur du char qui fait obstacle à sa route. L'enjeu est ici la production du territoire « Larzac », et plus précisément son remplissement par des valeurs et des significations. Quand l'armée veut agrandir le camp militaire (déjà existant), les paysans rebelles et leurs soutiens veulent en faire un lieu exemplaire et un lieu pour l'exemple.

[170] Alain Etchegoyen, « De l'usage des conflits », dans *Horizons 2020 : conflits d'usage dans les territoires, quel nouveau rôle pour l'État ?,* Commissariat général au plan, 2005, pp. 5-7.

« L'environnement, tel que nous le vivons, le concevons, le revendiquons est d'abord une construction sociale. Qu'il s'agisse de notre espace de vie immédiat, de nos territoires de référence subjective, de l'espace administratif et politique de nos États et même de notre aire de rattachement continental, tous ces lieux que beaucoup veulent aujourd'hui voir protégés sont aussi peu naturels, aussi peu spontanés qu'un jardin japonais »[171].

[171] Pierre Lascoumes, *Éco-pouvoir, environnement et politique*, Paris, La découverte, 1994, p. 9.

Chapitre 1 – Le Larzac, un espace agricole convoité

Le Larzac se caractérise d'abord par des données topographiques typiques d'un paysage de causse. Cette géomorphologie singulière lui confère une vocation agricole relevant en particulier de l'élevage. Mais elle fait aussi de ce lieu un espace convoité par l'armée dans l'optique d'agrandir le camp militaire déjà présent. C'est tout le paradoxe du Larzac : un espace semi-désertique et vide, et dans le même temps dont l'usage est disputé par les paysans et par les militaires.

Section I – Caractéristiques topographiques d'un paysage de causse : un plateau désertifié ou exploité ?

Si le plateau du Larzac, comme tout paysage de causse, est avant tout défini par sa rudesse, tant en termes de climat qu'eu égard à son relief, l'agriculture qui s'y est développée n'en est pas moins en voie de modernisation, ce qui constituera un motif important opposé à l'extension du camp militaire.

Sous-section 1 – Géomorphologie du plateau du Larzac

Le Causse du Larzac fait partie d'un ensemble géologique unique et bien caractérisé, celui des Grands-Causses, avec Sauveterre entre le Lot et le Tarn, le Causse Méjean entre le Tarn et la Jonte, et le Causse Noir entre la Jonte et la Dourbie. Dans ces plateaux, les rivières, le Tarn, la Jonte et la Dourbie, ont creusé de profonds canyons aux parois abruptes et aux crêtes déchiquetées. Le contraste est saisissant entre d'un côté l'aridité minérale des causses

et, de l'autre, la végétation abondante de ces vallées. Le Larzac est le plus vaste (100 000 hectares) et le plus méridional des quatre grands causses situés au sud du Massif Central. Nous proposons, en annexe 4, une série de cartes du Larzac destinées à mieux appréhender sa localisation ainsi que son organisation spatiale. Inscrit en pleine diagonale du vide, pour reprendre la formule de Roger Brunet, le Larzac s'étire entre les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Il constitue une zone intermédiaire entre le sud du Massif central et les plaines du Midi méditerranéen. Il est pour ses deux tiers en Aveyron et s'étend à l'ouest du Gard et au nord de l'Hérault. Il s'agit d'un relief tabulaire calcaire au milieu des roches granitiques ou métamorphiques du Massif Central. Cet aspect renforce un peu plus son unité et sa spécificité topographique : celle d'un plateau calcaire qui s'élève entre sept cents et neuf cents mètres d'altitude. La vallée du Tarn, où se trouve la ville de Millau, marque la limite nord du Larzac. À l'ouest, il surplombe vertigineusement le bassin de Millau. Les vallées de la Dourbie et de la Vis constituent sa limite orientale, tandis qu'au sud c'est celle de la Lergue qui le délimite. Le Larzac peut donc être considéré comme une entité géologique délimitée qui correspond à un ensemble topographique homogène. Dans une analyse consacrée à l'organisation spatiale de la cité antique de Luteva (il s'agit de la ville de Lodève, dans l'Hérault), Lahouari Kaddouri insiste sur ces caractéristiques topographiques qui tendent à faire du plateau du Larzac un site particulier et bien délimité. Il évoque deux contraintes naturelles majeures : « C'est, d'une part, celle de l'altimétrie et de la franche rupture entre plaine au sud, située à moins de trois cent mètres, et plateau du Larzac au nord, au-dessus de six cent mètres et, d'autre part, celle du réseau hydrographique »[172].

Le Causse du Larzac trouve son origine dans des entrées maritimes vieilles pour la plupart d'entres elles d'environ 150 millions d'années. Il s'agit donc d'un terrain jurassique résultant de la disparition d'un bras de la Thetys, une mer chaude de l'ère secondaire. Il se compose de calcaires, de marnes et de dolomies dans lesquels l'eau s'infiltre rapidement, ce qui explique l'absence de cours d'eau. Le Larzac est un relief tourmenté qui connaît des affleurements divers et nombreux. Les plus remarquables sont, d'une part, les chaos dolomitiques, ces ensembles de roches ruiniformes particulièrement étendus qui se dressent sur le causse. Le *Washington Post*, dans un article consacré à la résistance des exploitants locaux face aux taxes d'importation sur le Roquefort, considère le Larzac comme ayant été façonné par un séisme à l'ère préhistorique :

[172] Lahouari Kaddouri, « Réseau de peuplement et organisation du territoire de la Cité antique de Luteva », *Espace géographique*, vol. 36, n° 2, 2007, p. 156.

> « A deep valley where sheep graze in the shadow of limestone cliffs that were sheared off by a seismic jolt in prehistoric times »[173].

À titre d'exemple, citons le chaos ruiniforme du Rajal del Gorp, magnifique ensemble de rochers avec gouffres et avens sur une superficie de plus de cent hectares qui s'élève, au nord-ouest de la Cavalerie, à plus de huit cents mètres d'altitude. Si nous avons retenu cet exemple, alors que les chaos de Montpellier le Vieux sur le rebord du Causse Noir (le plus vaste et le plus spectaculaire des chaos rocheux), de Nîmes le Vieux et des Arcs de Saint-Pierre sur le Méjean ou encore les rochers de Roquesaltes sont certainement plus connus en ce qui concerne leurs caractéristiques géomorphologiques, c'est que le Rajal del Gorp va se faire un nom au cours de la lutte du Larzac comme l'un des principaux lieux de rassemblement. Les deux photos présentées page suivante (figures 2 et 3) illustrent la manière dont ce site sauvage est approprié lors des grands rassemblements, ici en 1973 à l'initiative des Paysans-Travailleurs.



Figure 2 – Le Rajal del Gorp, un chaos désertique…[174]

[173] « Bush War on Roquefort Raises a Stink in France », *Washington Post*, 29 janvier 2009.

[174] Eddie Kuligowski, Bernard Bouffanet, *Le Larzac veut vivre*, Paris, Mauprey, 1973



Figure 3 – … approprié et mobilisé par les paysans et leurs soutiens[175].

La composante majoritairement karstique du plateau du Larzac nous donne à voir des reliefs du type dolines, ces cuvettes tapissées d'argile résiduel (terra rossa) appelées sotchs, au-dessus desquelles les sols sont beaucoup plus profonds et permettent ainsi la culture céréalière. L'environnement est dominé par une composition essentiellement minérale. C'est précisément de cette minéralité que le toponyme *Larzac* tire son étymologie. Selon Georges Beau[176], trois possibilités peuvent être retenues : « langa saxa », c'est-à-dire roches nombreuses, « arsat », qui signifie brulé et « larricium », terrain rocailleux et stérile et enfin « lauzas », ou grandes pierres plates. Quelle que soit l'origine du mot « Larzac », c'est bien son aspect minéral qui semble en faire sa spécificité.

Les caractéristiques topographiques du Larzac lui confèrent un climat de moyenne montagne, ce qui est original par rapport aux autres vallées alentours. Les températures hivernales sont basses, comme celles du Massif central voisin. Dans sa partie méridionale, il gèle une quarantaine de jours par an. Le plateau connaît à cette saison de forts brouillards et, même si le Larzac passe pour être une région aride, d'importantes précipitations en particulier sous forme de neige. Le manteau neigeux peut atteindre un mètre cinquante et perdurer pendant plus d'un mois. Le causse est également balayé par des vents violents, augmentant ainsi la sensation d'aridité et de sécheresse. Ceci est d'autant plus paradoxal qu'en sous-sol, le

[175] *Midi Libre*, 7 août 2003

[176] Georges Beau, *Vie et mort du Larzac*, Paris, Solar, 1974

Larzac renferme une réserve considérable d'eau douce, permettant d'alimenter une grande partie de la région sud-ouest. Le phénomène est simple : les eaux de pluie s'infiltrent dans les sols calcaires du causse et, comme celui-ci est très étendu, il draine une grande quantité d'eau et participe à la constitution d'un réservoir dans le sous-sol. C'est pourquoi le Larzac regorge de tant de puits et d'aven : la roche mère se creuse et forme des dépressions qui se prolongent en galeries puis en grottes. L'eau d'infiltration s'accumule au niveau des couches imperméables et elle est à l'origine des nombreuses rivières souterraines. Ces cours d'eau réapparaissent à la surface sous la forme de résurgences et de sources le long des pentes, ainsi que sur les flancs des versants des vallées qui entament le causse. Des lacs apparaissent également par intermittence, lorsque la nappe phréatique affleure à la surface des sols, comme ce fut le cas par exemple dans des sites d'ordinaire très secs comme les Rives et les Aygues. Ceci n'empêche pas bien sûr les étés d'être secs et chauds, typiques du climat méditerranéen (le plateau du Larzac s'étend jusqu'à soixante dix kilomètres de la mer). Le climat du Larzac est ainsi marqué par une forte amplitude thermique et, ce qui tend à rompre avec une idée communément partagée, par des précipitations importantes, de l'ordre d'un mètre de pluie par an. Un mot enfin en ce qui concerne la végétation, composée de buis, de fleurs, de genévriers et autres chardons. Cette végétation, rare et clairsemée, est bien entendue particulièrement adaptée à l'élevage de brebis. Elle est dominée par les pelouses sèches qui confèrent au causse nombre de caractéristiques des paysages steppiques : arbres rares et disséminés, forte pierrosité des terrains et présence de blocs parfois imposants, eau peu visible à l'inverse du bâti, qui ponctue le paysage tant ces constructions souvent imposantes sont repérables de loin.

Le terme « causse » est un nom commun qui désigne une forme topographique du relief de type calcaire. Pourtant, le terme s'est progressivement identifié à un territoire particulier, celui des Grands-Causses dont le Larzac fait partie. Cette particularisation sémantique, selon Jean-Luc Bonniol,

> « témoigne d'un passage : celui par lequel les causses, en tant que tables calcaires interchangeables, susceptibles de se rencontrer en divers points de l'aire occitane, sont transmués en Causses, en tant que lieu circonscrit, porteur d'image et d'identité, cela par la grâce d'une révélation, largement liée au regard extérieur qui s'est alors posé sur eux »[177].

[177] Jean-Luc Bonniol (dir.), *Dire les Causses. Mémoire des pierres, mémoire des textes*, Millau, Éditions Du Beffroi-Club cévenol, 2003, p. 12.

Nous observerons le même type de processus en ce qui concerne le Larzac, dont le nom, au terme d'un processus d'appropriation que nous nous efforcerons d'analyser, va revêtir une surdétermination par rapport à son acception géographique. Nous voudrions à ce stade préciser notre propos en tentant de rompre avec trois idées couramment acceptées. La première concerne l'image soixante-huitarde d'un Larzac bucolique et champêtre. Comme tout espace montagneux, le Larzac est un lieu de vie difficile, au cadre et au climat plutôt arides et austères. Il s'agit aussi de rompre avec l'idée reçue d'un terroir unique : au contraire, le Larzac se compose d'une mosaïque de sols variés, des affleurements calcaires couverts de maigres pâturages aux dolomies sableuses où se sont développées des forêts de résineux. Nous pouvons enfin constater l'image traditionnellement attachée à la notion de « plateau ». Le Larzac n'est évidemment pas un espace plat. Certes, le vent ainsi que l'eau ont aplani les surfaces calcaires, mais ils ont également façonné un environnement varié et tourmenté : rajals, cirques, grottes, avens et petits lacs temporaires. Mais le Larzac est aussi un espace exploité par l'activité humaine, qui a connu une modernisation de ses techniques agricoles.

Sous-section 2 – Un espace agricole en voie de modernisation

Le plateau du Larzac, espace à la géomorphologie bien spécifique, est d'abord approprié pour une activité professionnelle particulière, l'élevage. Le paysage et la végétation sont particulièrement adaptés à la principale activité des paysans du Larzac, l'élevage d'ovins. Les brebis sont des animaux très résistants qui s'adaptent particulièrement bien au climat montagneux et à ses variations climatiques. Elles sont utilisées pour la production de lait et de fromages, en particulier pour le Roquefort. Le Larzac est la principale région productrice de lait de brebis pour ce célèbre fromage. En plus du fromage, les brebis sont utilisées pour leur viande ainsi que pour leur peau qui, une fois tannée, est transformée dans les ganteries de Millau.

L'architecture des bergeries est une réponse à la minéralité du paysage, en particulier à l'absence de bois. Fermes et bergeries sont le plus souvent situées à l'abri du vent, et surtout couvertes de lourdes lauzes calcaires supportées par des arches de pierres aux dimensions généralement gigantesques, procédé typique de l'architecture caussenarde. L'habitat larzacien

peut être caractérisé par deux faits saillants : le premier est une tendance à la dispersion. Le deuxième est que cette dispersion s'est essentiellement produite de manière périphérique. Mises à part des communes comme la Cavalerie, l'Hospitalet et la Couvertoirade, presque toutes les communes sont situées en contrebas du plateau, c'est-à-dire dans les vallées. La lutte du Larzac a participé à un mouvement de recentrement vers le plateau. C'est le sens du propos de cette publication de l'écomusée du Larzac :

> « Le mouvement du Larzac a renforcé la cohésion du plateau comme fait social et politique, non plus seulement géographique. Les gens et les terres du Larzac dépendaient de Millau, Nant, Creissels, La Roque Sainte Marguerite. Aujourd'hui, ce sont ces communes du pourtour qui regardent vers le Larzac, qui se sentent solidaires de son destin »[178].

À bien des égards, sans verser dans un déterminisme outrancier, certaines des caractéristiques du plateau du Larzac participent à mettre en relief les formes de la réaction des paysans ainsi que leurs motifs. Comme le montre en particulier le travail de Wanda Holohan-Dressler, le projet d'extension du camp avait toutes les chances de provoquer de vives réactions de la part des paysans potentiellement expropriés. En effet, le territoire du Larzac dispose d'une structure foncière et de lois coutumières particulières : les terrains communaux sont extrêmement nombreux, on trouve aussi de grands domaines ouverts, l'usage des terres se fait de manière collective, par exemple pour la cueillette et pour la chasse : autant de raisons permettant de comprendre le rapport particulier des paysans à leur espace[179].

Les caractéristiques du camp militaire, surtout celles de la partie du plateau concernée par l'extension programmée, vont également venir influer sur le cours du conflit. Nous voulons en effet ici revenir sur le découpage du Larzac entre ses parties nord et sud, opposition certes un peu schématique, mais qui a le mérite de pointer les spécificités de l'espace géographique et humain. Dans la partie sud du plateau, les exploitations familiales sont petites et moyennes et la productivité relativement faible. Le modèle agricole est intensif et les terres assez riches. Au nord (rappelons tout d'abord que le projet d'extension du camp

[178] Nicole Andrieu, *Promenade sur le Larzac Aveyronnais*, Millau, Écomusée du Larzac, 1979.

[179] Wanda Holohan-Dressler, *Dimension régionale des mouvements sociaux en France*, Rapport d'enquête pour le Comité d'organisation de la recherche appliquée sur le développement économique et social, Grenoble, IREP, 1975.

militaire concerne la partie nord du plateau, sur une superficie de quatorze mille hectares avec le projet d'extension du camp de 3 000 hectares à 17 000 hectares), au contraire, les propriétés sont plus grandes et les cheptels plus importants. Surtout, la production est plus importante qu'au sud, en partie grâce à une mécanisation plus poussée et à la main d'œuvre salariée agricole à disposition. L'habitat y est plus atomisé qu'au sud et la population plus jeune. On assiste même à un repeuplement dans la partie nord-est[180] au début de la contestation, dû aux squatters qui venaient habiter les fermes achetées ou convoitées par l'armée[181]. On peut alors parler d'un renouveau agricole, dont l'aspect moderne est d'ailleurs bien mis en avant par les paysans, comme en témoigne ce tract datant de 1973 intitulé « Nous garderons le Larzac », que nous présentons en intégralité annexe 5 :

> « Qu'est ce que le Larzac ?
> - De Paris et pour la télévision : un plateau désolé (genévriers, cailloux, villages rares et en ruines, population vieillie). Sur la carte : une tache blanche.
> - En réalité : une agriculture dynamique, parfaitement adaptée aux conditions locales : 99 exploitations touchées, 275 personnes actives (chefs d'exploitation, salariés, aides familiaux), 495 personnes vivant sur les seules exploitations, 14 000 brebis laitières permettant la fabrication de plus de 300 tonnes de Roquefort (la moitié des exportations vers les USA). C'est un pays d'élevage dont la rentabilité n'est pas à démontrer.
> - Une agriculture moderne tournée vers l'avenir : la coopération agricole a permis d'arrêter l'exode rural. On compte cinq GAEC et cinq CUMA sur la zone touchée, proportion supérieure à la moyenne nationale. Les méthodes modernes de culture permettent une remise en valeur de certains terrains. Les productions essentielles (lait de brebis et viande de mouton) n'ont jamais coûté à la nation un centime de soutien aux cours ! »

Depuis les années 1960, le Larzac est un espace privilégié d'expérimentation, pour l'industrie laitière, avec les machines à traire ; en ce qui concerne l'outillage agricole en général ; et, surtout, le Larzac fait preuve d'un grand dynamisme à travers l'union des agriculteurs au sein de groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC). Le GAEC

[180] Dans cette partie nord-est du plateau, on compte cinq Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et six co-exploitations, preuve du dynamisme agricole dans cette zone du Larzac.

[181] Didier Martin, *Le Larzac : utopies et réalités*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 21.

est une forme sociale constituée par la réunion de plusieurs exploitations : « Les groupements agricoles d'exploitation en commun sont des sociétés civiles de personnes. […] Ils sont formés entre personnes physiques majeures. »[182] La première originalité de ce type de structure réside dans le fait que les membres du GAEC, lui-même doté d'une personnalité morale, conservent leur statut d'agriculteur en nom propre, tant que leur participation à l'exploitation constitue leur activité principale. Autre originalité, les exploitants du GAEC perçoivent deux rémunérations distinctes : la première en tant que travailleur, la seconde dans la mesure où ils apportent du capital et des moyens de travail. Cette mutualisation du capital, conforme à l'esprit qui a présidé à cette invention, n'est pourtant pas l'unique, ni le principal motif du regroupement en GAEC. En effet, celui-ci facilite surtout le contournement des réglementations qui contraignent l'agrandissement des exploitations agricoles et favorise les successions entre parents et enfants. Enfin, le GAEC permet de faire des épouses d'agriculteurs des agricultrices à part entière. Le Larzac est, enfin, devenu une zone de reconquête économique et de restructuration foncière, sous l'impulsion en particulier des jeunes agriculteurs, plus ou moins récemment installés sur le plateau.

Ces caractéristiques rompent quelque peu avec la représentation stigmatisante des espaces ruraux en « retard », voire « archaïques », perception qui tend le plus souvent à structurer la vision des sciences sociales quand elles pensent les campagnes françaises[183]. Au départ, c'est d'ailleurs une certaine aristocratie agricole du Larzac qui s'est mobilisée, c'est-à-dire les paysans possédant jusqu'à sept cents têtes de bétail, très modernisés et regroupés en GAEC. Ils sont à l'origine en janvier 1971 de l'Association de Sauvegarde du Larzac, soutenue par les industriels de Roquefort et la chambre d'agriculture de Rodez. Si la mobilisation s'est élargie, il n'en reste pas moins qu'elle a été initiée par des paysans qui représentaient alors les secteurs les plus modernes de l'agriculture locale.

Le paysage est tout entier marqué par l'activité agricole des paysans. À ce titre, il convient d'insister sur le rôle de la Confédération des éleveurs de brebis et des industriels de Roquefort. Créée en 1930, elle regroupe les fédérations des syndicats des éleveurs de brebis (FSEB) des départements fournisseurs de lait de brebis pour Roquefort, c'est-à-dire l'Hérault, le Gard, l'Aveyron, la Lozère, les Pyrénées-Orientales et la Corse, ainsi que les deux

[182] Article L323-1 du Code rural.

[183] Julien Mischi, Nicolas Renahy, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, n° 83, 2008, p. 11.

fédérations des industriels de Roquefort : la Chambre syndicale (regroupant les chefs d'entreprises semi-artisanales) et le syndicat aveyronnais (soit les cinq principales sociétés). Cette confédération permet aux industriels de Roquefort de renforcer leur monopole sur l'ensemble du bassin laitier, réunissant ainsi au sein de cette structure plus de dix mille producteurs. Comme le remarque W. Holohan-Dressler, « la confédération devient la maîtresse incontestée de tout un vaste territoire dont le Larzac constituait à la fois la plus ancienne zone de production et la plus modernisée »[184]. Il est intéressant de préciser ici la proximité entre le Larzac et les caves de Roquefort.

Le paysage donne à voir nombre de traces et de constructions qui témoignent de l'activité des hommes, en particulier de la manière avec laquelle ils s'adaptent à la rigueur de l'environnement dans le but de pratiquer l'élevage ou diverses cultures. D'une manière générale, toute l'architecture exprime le souci constant des caussenards, à savoir le recueil de l'eau de pluie : les clapas, tas de pierres sèches arrachées aux sols qui parsèment les champs ; les sotchs ou dolines, dépressions où s'accumulent de la terre argileuse rouge très fertile et donc propice à la culture des plantes fourragères et aux céréales, concentrent une grande partie de l'activité agricole des paysans du Larzac ; les bergeries bien sûr, notamment les jasses, ces bergeries longues et voûtées typiques de l'architecture caussenarde. C'est l'architecture emblématique du Larzac, celle du pastoralisme ovin. Par exemple, la Jasse de la Blaquière ; le toit citerne, constitué d'une couverture en lauzes calcaires développée en entonnoir qui concentre les eaux de pluie au-dessus d'une citerne enterrée ; les lavognes, ces mares peu profondes elles aussi en entonnoir destinées à recueillir l'eau de pluie pour les bêtes et dont le fond est garni de lauzes ; les gouttal, citernes de plein air ; les cazelles, constructions de pierres sèches, c'est-à-dire qui n'utilisent pour leur fabrication aucun mortier ni argile. Ce sont des petites cabanes de pierres qu'on trouve le plus souvent au bord des chemins. C'est l'équivalent de la gariotte (guérite) dans le Lot, ou encore de la borie en Provence ; les murets qui délimitent les bercails à ciel ouvert, et enfin les homps, ormeaux alignés dans les haies ou le long des chemins.

[184] Wanda Holohan-Dressler, « Le conflit du Larzac : chronique et essai d'analyse », *Sociologie du travail*, n° 3, 1976, p. 285.

Section II - Le plateau du Larzac, une montagne colonisée ?

Le Larzac est un espace montagneux et, à ce titre, partage avec les zones d'altitude, outre ses caractéristiques topographiques, quelques-unes des valeurs associées au registre de la *montagne colonisée*. Si nous avons voulu rompre avec un certain nombre d'idées reçues ou de représentations plus ou moins erronées, ou idylliques, en partie héritées de l'idéologie post-soixante-huitarde, le contexte dans lequel se déroule la lutte initiale et fondatrice de ce territoire de montagne n'est pas pour autant anodin. Comme le note si justement Céline Broggio,

> « les représentations de la montagne construites dans le courant des années soixante-dix ont incontestablement joué un rôle dans la genèse de la politique de la montagne des années quatre-vingt et de l'idée d'autodéveloppement. Le thème de la montagne colonisée illustre les représentations sur les inégalités socio-spatiales. Ce thème reste vivace tout au long des années soixante-dix et quatre-vingt. En ce sens, il marque l'ancrage de la montagne comme un espace symbolique, pour la gauche, d'une nouvelle pensée sur les rapports sociospatiaux. »[185]

Sous-section 1 – Le projet d'extension du camp militaire, un « analyseur de l'implicite territorial »[186].

Au centre du conflit du Larzac se trouve la question de l'espace et, plus précisément, celle de deux volontés d'appropriation concurrentes. D'un côté, la volonté gouvernementale d'agrandir un camp déjà existant et, pour ce faire, d'exproprier une centaine de paysans ; de

[185] Céline Broggio, « La politique de la montagne en France. Représentations, discours et montagne », *Hérodote*, n° 107, 2002, p. 150. On retrouve ce thème de la montagne colonisée dans un ouvrage de Bruno Cognat dans lequel il dénonce la manière dont les montagnards se sont prolétarisés sous l'effet de formes de développement de la montagne, et notamment le tourisme, au profit d'une minorité. Bruno Cognat, *La montagne colonisée*, Paris, Cerf, 1973.

[186] Jacques Lolive, *Les contestations du TGV Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 27.

l'autre, l'opposition des paysans qui refusent de quitter leurs terres. Comme l'exprime Léon Maillé[187], un des leaders de la lutte, « au départ, moi, je défendais mon droit de propriété contre le camp militaire »[188]. C'est donc, dans un premier temps, une lutte pour la terre qui se joue sur le Larzac. Même si au cours de la contestation, nous verrons que le conflit se chargera de nouvelles significations, celle qui concerne l'utilisation de l'espace est centrale :

> « Si l'identification à l'espace a pu se réaliser, c'est bien parce qu'au départ les problèmes d'espace sont déterminants. Mais ce qui a renforcé cette identification, c'est la lutte elle-même. En effet, l'affaire a commencé pour chacun des deux camps par une définition de l'espace »[189].

Ces définitions de l'espace étaient non seulement différentes, mais aussi concurrentes. À une vision du Larzac comme une terre désolée, inadaptée à toute pratique agricole et vouée à un déclin économique et humain inexorable (défendue par l'armée), les paysans et les notables locaux, puis les soutiens militants, opposèrent l'image d'un espace social et productif dynamique, à travers notamment la réalisation par l'Association de sauvegarde du Larzac d'un livre blanc dont l'ambition était de mettre en avant toutes les richesses du Larzac. Par la suite, les stratégies d'action des opposants au projet de l'armée allaient d'ailleurs faire la part belle à un registre spécifiquement paysan, avec notamment l'utilisation des tracteurs, la mise en valeur des brebis, ainsi que des slogans insistant sur leur métier. Les documents iconographiques présentés annexe 7 mettent en exergue cette stratégie, que nous illustrons ici par une photographie.

[187] Par la suite, pour chacune des personnalités actrices de la lutte du Larzac, nous renvoyons le lecteur à l'annexe 6, dans laquelle il trouvera des repères bibliographiques pour chacune d'entres elles.

[188] Gilles de Staal, « Le tous pour un des irréductibles du Larzac », *L'Humanité*, 10 octobre 1999.

[189] Michel Pichol, Michel Foucher, « Territoire à prendre, territoire à défendre : le Larzac », *Hérodote*, n° 10, 1978, pp. 91-92.



Figure 4 – 13-14 août 1977 : Rassemblement sur le plateau du Larzac contre le projet d'extension du camp militaire, sous le mot d'ordre « Vivre et travailler au pays »[190].

Selon Michel Marié, « une société locale, c'est toujours un jeu à trois, jamais à deux : il y a toujours les indigènes, le terroir et l'étranger »[191]. Sur le Larzac, même si certains « indigènes » sont plus *néoruraux* que *purs porcs*, et en dépit du fait que l'armée n'est pas totalement étrangère puisque déjà présente, le projet d'extension du camp militaire lancé dès 1970 constitue bel et bien un corps étranger qui (ré)active le territoire du Larzac. C'est ce que Jacques Lolive appelle la territorialisation réactive, que l'on doit analyser à l'aune de ses activités créatrices et de recyclage. L'annonce du projet d'extension est, en effet, d'abord un fait perturbateur qui « amorce chez les riverains une dynamique d'identification progressive des territoires et des ancrages à des lieux, des habitats, des habitudes »[192]. En même temps, souligne Jacques Lolive, il ne s'agit pas d'un processus purement discursif dans la mesure où la contestation réinvestit le territoire du Larzac à travers un codage militant de son paysage.

> « Cette terre fut bien plus que le décor de cette histoire. Elle en fut sa matière première, aimée, cultivée, habitée. Son enjeu vivant pour lequel nous nous sommes tant battus »[193].

[190] Source : *AFP*

[191] Michel Marié, « Questions introductives pour un séminaire de réflexion », *Dossiers des séminaires. Technique, territoire et société*, MELTM, DRI, n° 8-9, septembre 1989, p. 27, cité dans Jacques Lolive, *Les contestations du TGV Méditerranée, op. cit.*, p. 26-27.

[192] Jacques Lolive, *Les contestations du TGV Méditerranée, op. cit.*, p. 27.

[193] www.larzac.org.

Bien plus qu'un arrière-plan, ou une simple toile de fond, l'espace est le principal constituant, le ferment le plus fort de la contestation. Reconstruire les récits traitant de la contestation sur le plateau implique de stabiliser une généalogie qui fait sens pour les acteurs de la mobilisation contre l'extension du camp militaire. S'il est une date qui constitue un tournant ou plutôt un point de départ précis, c'est bien l'annonce, sans concertation préalable, le 28 octobre 1971 par le ministre de la Défense Michel Debré d'élargir le camp militaire situé sur le plateau du Larzac. Il s'agit bien ici d'une extension et pas d'une création, puisque ce camp existe depuis 1902. De 30 km², sa superficie initiale, le projet d'extension tel qu'il est conçu ferait passer celle-ci à 170 km². Plus de cent exploitations sont alors concernées par cet accroissement du périmètre du camp militaire.

Afin de faciliter la lecture de cette partie, nous proposons ici (figure 5) une courte chronologie présentant les principales dates qui jalonnent l'histoire du camp militaire du Larzac.

9 octobre 1899 : La commune de La Cavalerie cède à l'armée 3000 hectares de terrain pour implanter un camp d'entraînement militaire.

1936 : Des réfugiés espagnols y sont hébergés.

1945-1949 : Plusieurs milliers de prisonniers allemands y sont internés.

7 avril 1959 - 31 mai 1962 : 3500 algériens suspectés d'appartenir au FLN y sont « assignés à résidence ». Le 28 juin 1959, Lanza del Vasto et la communauté de l'Arche manifestent devant le camp. Premier jeûne de Lanza del Vasto.

1962 : Le camp constitue un Centre d'accueil des rapatriés d'Algérie (CARA).

1963 : Le camp est à nouveau utilisé à des fins d'entraînement militaire.

12 octobre 1970 : Le secrétaire d'État à la Défense nationale, André Fanton, annonce le projet d'extension du camp lors d'un congrès de l'UDR à La Cavalerie.

24 août 1981 : Arrêtés préfectoraux abrogeant les arrêtés de cessibilité et suspendant les effets de la déclaration d'utilité publique.

Figure 5 - Le camp militaire en huit dates.

Le camp actuel naît en 1903, sur le territoire des communes de La Cavalerie, de Millau et de Nant. Il est actuellement occupé par le Centre d'évaluation et d'instruction au tir opérationnel (CEITO), l'Établissement annexe du commissariat de l'armée de l'air (EACAT) et par le Détachement de maintenance du génie (DMG). D'un strict point du vue militaire, il est destiné à l'entraînement des divisions blindées et des engins lance-missiles. Mais le camp du Larzac a, au cours de son histoire, rempli d'autres fonctions. Il a servi, avec les camps de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), Saint-Maurice l'Ardoise (Gard), Thol (Ain) et Vadenay (Marne), de centre d'assignation à résidence surveillée, après que le Ministère de l'intérieur français eût autorisé, à l'occasion de la guerre d'Algérie (1957), le recours à l'internement administratif collectif. Plusieurs milliers d'algériens suspectés d'appartenir au Front de Libération Nationale (FLN) y étaient alors internés, faisant du camp du Larzac le principal centre d'assignation. À partir de 1962, il se transforma en centre d'accueil pour les rapatriés d'Algérie (CARA). Ajoutons également qu'il a hébergé des prisonniers allemands pendant les deux guerres mondiales[194].

Peut-être autant que le projet d'extension, c'est la manière par laquelle il a été présenté qui a provoqué la colère des paysans. Ainsi, Michel Debré annonce, le 28 octobre 1971, le projet gouvernemental à la télévision régionale aux habitants de la région Midi-Pyrénées :

> « La France a toujours eu, elle a, et probablement elle aura toujours, comme toutes les autres nations du monde, une armée en tant que Défense nationale.
> Cette armée, c'est un outil, pour que cet outil puisse être employé dans les meilleures conditions, et bien, il faut qu'il soit approprié à sa mission.
> Or, il se trouve, que, en ce qui concerne l'armée de terre, le fait du développement de la technicité impose de disposer actuellement de terrains de manœuvre plus grands que ceux dont nous disposions jusqu'à présent, qui étaient estimés suffisants. Tout ça pour l'entraînement des troupes, et je ne vois pas pourquoi on trouverait exorbitant que l'armée de terre dispose de ce qui est nécessaire. Eh ! Les marins, ils ont la mer pour s'entraîner, les aviateurs, ils ont le ciel pour voler. Bon, ben, les terriens, ils sont sur la terre, il faut bien qu'ils s'entraînent sur la terre !
> Bon, il y a eu, il y a encore, et il y a toujours eu un camp du Larzac. Bon, il est devenu trop petit, alors on aurait pu dire évidemment, il est trop petit alors, on va

[194] Sur cette partie de l'histoire du Larzac, voir notamment Marc Bernardot, « Être interné au Larzac. La politique d'assignation à résidence surveillée durant la guerre d'Algérie (1958-1962) », *Politix*, vol. 24, n° 69, 2004, pp. 39-61.

> le supprimer définitivement, puis, on va en chercher un autre ailleurs, mais on a pensé que la meilleure solution c'était de l'agrandir pour la bonne raison que, qu'on le veuille ou non, [rires] la richesse potentielle du Larzac est quand même extrêmement faible.
> Donc, je pense qu'il était logique de considérer que l'extension du Larzac ne présentait que le minimum d'inconvénients. Alors, la contrepartie, c'est le fait, qu'il y a, quand même, quelques paysans, pas beaucoup, qui élevaient vaguement quelques moutons en vivant plus ou moins moyenâgeusement, et que, donc, il est nécessaire d'exproprier ».[195]

Un an plus tard, le 8 novembre 1972, il explique sa décision devant l'Assemblée nationale : « Le choix s'imposait. L'austérité du pays, le vent, la neige, laissaient peu de chance à l'implantation d'activités quelconques ». Il était dans l'intérêt de l'armée de montrer que le Larzac était un espace désertique, pauvre et quasiment inhabité. Comme le notent Michel Pichol et Michel Foucher,

> « Il fallait montrer que le Larzac était à peu près vide, occupé par une population vieillissante, et sans grand intérêt économique. La télévision a diffusé l'image d'une campagne désolée, dominée par des reliefs ruiniformes, dans laquelle ça et là, on pouvait apercevoir des exploitations traditionnelles, dont certaines étaient abandonnées. La présentation évoquait l'idée d'un monde perdu, d'un milieu rude, froid et venté l'hiver, sec et accablant l'été. À travers le paysage, une réalité univoque était présentée. L'armée pouvait alors développer des arguments géographiques pour justifier ses vues : ce plateaux aux puissants entassements calcaires, par ses étendues peu accidentées, correspondaient parfaitement aux conditions nécessaires à la manœuvre des chars. La nature l'avait comme voué à cette fonction »[196].

Plus encore peut-être que le camp lui-même, c'est le mépris dont se sentent et se disent victimes les paysans, le peu de cas qui est fait de leur activité agricole sur le plateau, ainsi que l'absence de concertation préalable qui révoltent les paysans concernés. C'est par exemple ce

[195] Michel Debré, discours télévisé du 28 octobre 1971 cité dans la cassette vidéo *La lutte du Larzac 1971-1981*, Atelier Arcadie, distribution « Gardarem lo Larzac », Potensac, APAL, 2000, 185mm.

[196] Michel Pichol, Michel Foucher, « Territoire à prendre, territoire à défendre : le Larzac », art. cit., p. 92.

qu'exprime Marie-Rose Guiraud en 1971, la femme d'un agriculteur de la Blaquière Auguste Guiraud :

> « Quand la télévision a parlé de l'extension du camp, j'étais en train de mettre la table. C'était comme devant un tribunal, j'étais spectateur, je regardais et du coup, je me suis sentie accusée. Monsieur Debré nous a parlé d'hectares, de routes, d'eau, d'aérodrome. Il n'a pas eu une parole pour les hommes, les femmes, les vieillards, les enfants, les bergers. On dirait que pour lui, les personnes ça ne compte pas… Tout ça sans nous consulter… »[197].

Cette absence de concertation préalable est en effet très mal perçue par les paysans, d'autant que le gouvernement s'était engagé, auprès de l'Association de sauvegarde du Larzac, à consulter la population concernée par l'extension du camp avant de prendre une décision définitive. Le 12 décembre enfin, Michel Debré annonce au Sénat, de manière définitive, l'extension du camp militaire du Larzac. La déclaration officielle de l'utilité publique du projet est alors prononcée par le préfet de l'Aveyron le 26 décembre. Précisons enfin qu'il avait déjà été question du projet d'extension, de manière officieuse cette fois, lors d'une réunion publique de l'UDR (Union pour la défense de la République) d'Aveyron à La Cavalerie le 11 octobre 1970. Si ce premier signe n'a pas provoqué de protestation ni de manifestations publiques (ce n'était pas la première fois qu'était annoncé l'agrandissement du périmètre du camp), un groupe de notables locaux et aussi de paysans créèrent néanmoins l'Association de sauvegarde du Larzac. Cette association se fit connaître en particulier par sa réalisation d'un livre blanc visant à mettre en valeur la richesse du Causse du Larzac.

Le camp militaire du Larzac ainsi que son projet d'extension ont donné lieu à deux types de récit, un récit anti-militariste serait-on tenté de dire, classique des années soixante-dix, et plus original, un contre-récit militaire, initié au sein même de l'armée.

Un récit anti-militariste. Ce camp a servi très tôt de point de fixation aux actions non-violentes. Dès la fin des années 1950, en raison de l'internement de plusieurs milliers d'algériens soupçonnés d'appartenir au FLN dans le camp militaire, des militants pacifistes et anticolonialistes ont protesté contre cette zone d'internement. C'est ainsi que le 28 juin 1959,

[197] Frédéric Guérin, Martine Vantses, *Paysannes : paroles des femmes du Larzac*, Paris, Albatros, 1979, pp. 120-121.

en même temps qu'une autre manifestation se déroulait devant la sous-préfecture de Millau, une soixantaine de personnes défilent devant ce qu'ils appellent un « camp de concentration à la française »[198]. Parmi les manifestants figure Jo Pyronnet, un professeur de philosophie membre de la communauté de l'Arche[199] et de l'Action civique non-violente (ACNV). Les militants demandent alors à être eux-mêmes internés, en expliquant : « Nous aussi sommes français à part entière, et nous aussi avons droit au titre de suspect, puisque le suspect est celui contre lequel on ne peut retenir aucune accusation précise »[200]. Si nous insistons sur cet événement, c'est qu'on retrouve dans ses grandes lignes la stratégie judiciaire des militants anti-OGM : à l'arrestation des leaders des fauchages, tels Noël Mamère ou José Bové, répond systématiquement la demande des militants anonymes d'être jugés, au même titre que les autres. Par contre, il convient également de remarquer que ces militants restent marginaux et isolés des paysans locaux. C'est ce que note Jean-Jacques de Félice, un des avocats des paysans du Larzac :

> « J'aimerais rappeler qu'en 1960 j'avais été frappé par la très forte indifférence des paysans du Larzac face à une détresse très proche d'eux. À cette époque, plusieurs centaines d'Algériens, suspectés de nationalisme, étaient retenus dans un centre d'internement sur le plateau. Les paysans, isolés les uns des autres, marqués par un fort individualisme, connus pour leurs idées assez conservatrices, n'avaient alors manifesté que peu de réactions. Dix ans plus tard, au moment où se regroupaient les énergies pour contrer les expropriations des paysans et dénoncer les opérations lucratives des politiques, je leur expliquais l'importance de leur lutte dans la mesure où on ne devait pas oublier leur silence devant un tel scandale »[201].

Jean-Jacques de Félice s'était en effet spécialisé dans la défense des Algériens, en particulier des militants nationalistes dans le contexte de la guerre d'Algérie. Lors de son décès en juillet 2008, le journal *Gardarem lo Larzac* évoque la première rencontre de l'avocat avec le Larzac :

---

[198] http://www.non-violence-mp.org/la%20nonviolence_fichiers/histlanza1.htm.

[199] Afin de présenter plus en détails le legs de Lanza del Vasto, nous proposons annexe 8 des documents directements issus de la Communauté de l'Arche.

[200] Propos rapportés par Magali Fabre, *La lutte du Larzac (1971-1981) : L'exemple d'une lutte sociale originale et novatrice*, mémoire d'histoire contemporaine, Université de Versailles, 2000, p. 90.

[201] Entretien de Jean-Jacques de Félice réalisé par Cécile Koehler, *Campagnes Solidaires*, n° 150, mars 2001.

> « Le camp militaire fut sa première rencontre avec le Larzac, quand en 1960, en pleine guerre d'Algérie, il rendit visite à Mourad Oussedik, l'avocat du FLN interné avec des militants algériens. […] Depuis le début de la lutte contre l'extension du camp militaire, Jean-Jacques de Félice s'occupait de toutes les procédures judiciaires »[202].

Investi de manière précoce dans la cause du Larzac, il a dès lors croisé de nombreux protagonistes, comme José Bové :

> « Je l'ai connu en 1976, quand les vingt-deux paysans comparaissaient pour être intervenus sur le camp militaire. Il m'a défendu et, depuis lors, je l'ai rencontré sur de nombreux terrains de luttes »[203].

Il est symptomatique de noter l'importance qu'a revêtue la guerre d'Algérie pour les militants engagés dans la lutte du Larzac. En ce qui concerne Jean-Jacques de Félice en l'occurrence, on peut dire qu'elle a structuré sa pensée politique, à travers une expérience professionnelle décisive, et a inscrit l'avocat dans des réseaux militants durables, à l'instar de nombre d'opposants à cette guerre. Comme François Roux, l'autre avocat des paysans du Larzac et auteur d'un ouvrage consacré à la désobéissance civile[204], Jean-Jacques de Félice a longtemps continué de plaider pour ce qu'il appelle un « devoir de désobéissance », à l'occasion de manifestations et de réunions publiques[205]. Aujourd'hui encore, ces actes de désobéissance sont commentés et célébrés par le Larzac militant, comme en témoigne le récent article de *Gardarem lo Larzac*[206] consacré à la sortie du livre *Réfractaires à la guerre d'Algérie (1959-1962)*[207], ouvrage signé Erica Fraters, composé de témoignages d'anciens réfractaires et de leurs soutiens qui inscrivent leur action dans la tradition renouvelée de la désobéissance

---

[202] « Un grand homme de notre histoire », *Gardarem lo Larzac*, n° 283, 2008.

[203] José Bové, « Jean-Jacques de Félice, une sentinelle des droits de l'homme », *Réforme*, n° 3283, 31 juillet 2008.

[204] François Roux, *En état de légitime révolte*, Montpellier, Indigène Éditions, 2002.

[205] Par exemple le 24 mars 2005 à Bobigny : *Pour un devoir de désobéissance ?*

[206] « Réfractaires à la guerre d'Algérie : rencontres avec les auteurs-acteurs, témoignages et débats à Millau à l'occasion de la sortie du livre *Réfractaires à la guerre d'Algérie* », *Gardarem lo Larzac*, n° 269, 2006, p. 6.

[207] Erica Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie (1959-1962)*, Paris, Syllepse, 2005.

civile. La manière dont est né ce livre est révélatrice en même temps de la place nodale du Larzac dans la réflexion sur la désobéissance civile et la guerre d'Algérie dans son histoire protestataire. Le point de départ est une enquête consacrée au camp de prisonniers de Mauzac en Dordogne qui rapproche quelques réfractaires à la guerre d'Algérie. La rencontre, élargie, se poursuivra deux ans plus tard en juin 2003 sur le Causse Noir face au Larzac, près de Millau. Signalons également que le livre a été écrit en étroite collaboration avec l'Action civique non-violente (ACNV) et préfacé par Jean-Jacques de Félice. Précisons enfin qu'Erica Fraters n'existe pas en tant que telle ; c'est l'anagramme du mot réfractaire, renforçant ainsi la volonté de montrer la dimension collective de la désobéissance civile.

Après cette action initiée par Jo Pyronnet en 1959, la presse régionale est alertée. Le camp d'internement du Larzac est alors évoqué pour la première fois. Le mois suivant, Jo Pyronnet et trois autres militants pacifistes retournent sur le plateau du Larzac pour y accomplir un jeûne de neuf jours. Cette action est répétée dans plusieurs autres camps en France, comme celui de Thol près de Lyon. Le 19 mars 1972 à la Cavalerie, il entame un jeûne de douze jours, accompagné par des paysans du Larzac.

Un contre-récit militaire. Au-delà d'une mobilisation dont les caractéristiques antimilitaristes restent classiques et attendues quand il s'agit de l'extension d'un camp militaire, l'originalité de la contestation réside dans le fait qu'elle s'est également appuyée sur deux phénomènes complémentaires : l'affirmation par une partie des paysans de leur patriotisme ainsi que de leur respect de l'armée et de ses valeurs, et le soutien de personnalités militaires, certes en rupture avec leur institution. Le témoignage de Robert Gastal, paysan à la Cavalerie, lors de la manifestation à Rodez du 14 juillet 1972, est éloquent en ce qu'il met en mots un sentiment partagé par nombre de paysans :

> « Une chose nous a fait mal à nous, paysans du Larzac, c'est quand Debré et Sanguinetti nous traitent de mauvais français. Chers amis, vous vous arrêterez devant les monuments aux morts du Larzac… Les listes y sont longues. M. Debré, nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous. Un des nôtres, Élie Jonquet de la Blaquière, porte un témoignage éloquent. Il a perdu son grand-père des suites des premières expropriations du camp en 1902. Après ce fut la guerre de 14, deux de ses oncles y sont morts, son

père, gravement touché, est mort deux ans après son retour. En 39, Élie lui-même a fait cinq ans de captivité… Il a droit à du respect plutôt qu'à des insultes… »[208].

La lutte contre le camp a aussi bénéficié du soutien d'une personnalité importante au sein même de l'institution militaire. Il s'agit du Général de Bollardière (1907-1986), un militaire de carrière à la forte personnalité. Sorti de Saint-Cyr en 1930, c'est l'un des rares officiers supérieurs français à s'être opposé officiellement à la pratique de la torture pendant la guerre d'Algérie. Engagé dans la légion étrangère, il participe à la Seconde Guerre Mondiale en ralliant le général De Gaulle à Londres dès juin 1940. Puis il prend le commandement d'un maquis du nord de la France en 1942. Par la suite, il commanda les parachutistes coloniaux, en particulier en Indochine (à la tête des troupes aéroportées) où il développe ses premières interrogations quant à l'action de la France dans les colonies. Il est muté en 1956 en Algérie, où il devient général. Il y dirige le secteur Est de l'Atlas blidéen jusqu'en 1957 et s'oppose frontalement à ses supérieurs, en particulier au Général Massu. Il dénonce alors publiquement les procédés en vigueur pour soutirer des renseignements, ce qui lui vaut soixante jours d'arrêt, à la forteresse de la Courneuve, et d'être relevé de son commandement en mars 1957. Au moment où Jacques de Bollardière dénonce publiquement la torture, Jean-Jacques Servan-Schreiber, à la direction de *L'Express*, est inculpé d'atteinte au moral de l'armée pour avoir publié des articles critiques vis-à-vis du gouvernement français relatant son expérience algérienne. Il demande alors à son ancien chef, de Bollardière, de lui écrire une lettre de soutien, qui parut dans *L'Express* le 29 mars 1957. Il est, par la suite, mis à l'écart et démissionne pendant le putsch d'Alger en avril 1961, ce qui l'amène à déclarer :

« Le putsch militaire d'Alger me détermine à quitter une armée qui se dresse contre le pays. Il ne pouvait être question pour moi de devenir le complice d'une aventure totalitaire »[209].

Il est de surcroît intéressant de noter qu'en publiant ouvertement une lettre dans la presse, et ainsi en publicisant son opposition, il a transformé un acte personnel d'objection de conscience en un acte public de désobéissance, dans la mesure où il avait l'obligation de

[208] Élie Jonquet, 14 juillet 1972, lors d'un discours prononcé à Rodez, cité dans Henri Boyer, Philippe Gardy, Etienne Hammel, *Le Larzac revisité*, Aix, Édisud, 1986.

[209] http://www.ldh-toulon.net/article.php3?id_article=102.

réserve[210]. C'est précisément ce qui amène Jean-Marie Muller, acteur de nombreuses luttes non-violentes et auteur d'ouvrages sur la question, à parler de « désobéisseurs de conscience »[211]. Jean-Jacques de Félice est peut-être celui qui décrit le mieux ce contre-récit militaire. Dans un article de *Campagnes Solidaires*, le magazine de la Confédération paysanne, il raconte :

> « Pour ces paysans qui avaient été d'anciens combattants, c'était un déchirement sentimental de renvoyer les militaires, signe d'appartenance. Je me souviens de l'un d'eux qui voyant arriver toute cette foule qui venait pour les soutenir disait : 'Je suis bouleversé par cette foule. Ça, c'est du patriotisme'. Peu à peu, leurs valeurs se renversaient. Le patriotisme consistait à défendre sa terre avec le soutien de l'opinion publique. Ces paysans s'ouvraient aux problèmes du monde entier et s'impliquaient dans toutes sortes de débats… »[212].

Dès lors, Jacques de Bollardière sera de tous les fronts de luttes non-violentes : sur le Larzac pour soutenir les paysans bien sûr, mais aussi à Plogoff pour protester, aux côtés des écologistes et des militants antinucléaires regroupés au sein du Comité local d'information nucléaire (CLIN), contre le projet de centrale nucléaire, à Besançon avec les ouvriers de Lip en grève pour la sauvegarde de leur outil de travail et aux côtés des objecteurs de conscience qui connaissent une répression accrue. Il participe également à une opération commando en juillet 1973 contre les essais nucléaires en atmosphère à Mururoa. À ce sujet il déclara :

> « J'accomplis typiquement une opération de commando, avec une différence immense par rapport au passé : avant, j'allais pour tuer des gens ; maintenant, je vais les empêcher de tuer »[213].

Dans le même registre que le général de Bollardière, l'amiral Antoine Sanguinetti est une autre figure militaire à apporter son soutien aux paysans du Larzac contre l'extension du

---

[210] Sur la publicisation de l'action comme condition d'une action pouvant être qualifiée de désobéissance civile, voir Mario Pedretti, *La figure du désobéissant en politique. Études de pratiques de désobéissance civile en démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2001.

[211] http://www.local.attac.org/40/IMG/_article_PDF/article_590.pdf.

[212] Entretien de Jean-Jacques de Félice réalisé par Cécile Koehler, *Campagnes Solidaires*, art. cit.

[213] Jacques de Bollardière, cité dans Jean Toulat, *Combattants de la non-violence*, Paris, Cerf, 1983, p. 208.

camp. Militaire atypique, son engagement ne se limite pas à la cause du Larzac. Il est présent en 1990 lors de la création de l'organisation anti-fasciste *Ras l'Front*, puis aux côtés des sans-papiers de Saint-Bernard en 1996. Autre caractéristique de l'amiral Sanguinetti : son engagement pour le désarmement (il est signataire de l'Appel des cent et membre du Mouvement pour la paix) et sa condamnation de la reprise des essais nucléaires français en 1995. C'est d'ailleurs en qualité de vétéran (il a assisté à quatre explosions dans le Sahara) qu'il participait aux actions de l'Association des vétérans des essais nucléaires (AVEN), aux côtés de Simone de Bollardière, la veuve du général. Significativement, *Gardarem lo Larzac* lui rend hommage lors de sa mort en 2004 :

> « Antoine Sanguinetti, un militaire anticonformiste. Après avoir passé trente ans dans l'armée, l'amiral Antoine Sanguinetti a activement soutenu les mouvements sociaux de ces trente dernières années ; sa conception d'une armée au service de la nation l'a amené à soutenir la lutte des paysans du Larzac. Il nous a quittés le 20 juillet, à l'âge de 87 ans »[214].

Concernant l'AVEN, deux précisions méritent d'être apportées. Elle a tout d'abord été entendue, au même titre que l'association *Moruroa e tatou*, par la Commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires en 2005, commission qui reconnaissait le rôle décisif joué par François Roux, avocat des paysans du Larzac, dans l'alerte quant aux conséquences des essais nucléaires dans le Pacifique[215]. Cette association est aussi co-organisatrice de la conférence du 19 janvier 2002 au Sénat consacrée aux conséquences des essais nucléaires sur la santé, colloque qui donnera lieu à des actes dans lesquels apparaît François Roux[216]. L'avocat des paysans du Larzac est clairement engagé depuis les années 1980, aux côtés des polynésiens dans la dénonciation des essais nucléaires français. Remarquons encore qu'Antoine Sanguinetti était le frère d'Alexandre Sanguinetti, député (UNR) de la Haute Garonne (Toulouse) lors de l'annonce du projet d'extension. Surtout, Alexandre Sanguinetti prend à l'Assemblée nationale la présidence de la commission de la

---

[214] « Hommage : Antoine Sanguinetti », *Gardarem lo Larzac*, n° 259, 2004, p. 4.

[215] Assemblée de la Polynésie française, *Les polynésiens et les essais nucléaires. Indépendance nationale et dépendance polynésienne*, Commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires, délibération n° 2005-072/APF du 15 juillet 2005, JOPF du 28 juillet 2005, p. 114.

[216] *Les essais nucléaires et la santé*. Actes de la conférence du 19 janvier 2002 au Sénat sous la présidence de Marie-Claude Beaudeau (sénatrice), CDRPC, Paris, 2002.

défense nationale. Dans son ouvrage consacré à l'histoire de la lutte des paysans du Larzac, Alexander Alland rapporte les propos que celui-ci a alors tenus dans une lettre adressée à Max Bardet, un sympathisant du mouvement contre l'extension du camp militaire :

> « J'ai combattu le nazisme pendant cinq ans. Cela m'a valu un an d'hôpital et l'amputation de la jambe droite sans compter d'autres blessures.
> J'ai reçu la légion d'honneur à titre militaire, la médaille militaire et plusieurs citations dont deux à l'ordre de l'armée…
> Je me souviens toujours de la façon dont la France a été écrasée en 1940 et des conséquences de notre défaite pendant l'occupation. Je ferai tout pour que cela ne se renouvelle pas. L'affaire du Larzac a été montée de toutes pièces par les gauchistes et les marxistes avec la complicité d'une Église qui ne croit plus en Dieu, mais en Saint Marx.
> Pendant des siècles, la paysannerie française a donné l'exemple du patriotisme. Il semble que ce temps soit fini.
> Libre à vous de refuser un effort national nécessaire. Représentant élu du peuple, je continuerai à faire mon devoir, même si celui-ci vous déplait »[217].

Cette citation est intéressante à trois égards. D'abord, on retrouve les mêmes justifications de patriotisme, en particulier par la participation à la guerre, que dans la déclaration précédente de Robert Gastal. Ensuite, c'est l'adversaire qui est visé et surtout stigmatisé (« gauchistes »). Cette stratégie vise à disqualifier l'opposant afin de rendre sa parole et son action moins légitimes. Enfin, et c'est peut-être le plus remarquable, Alexandre Sanguinetti pointe des institutions et groupes sociaux traditionnellement proches de sa famille politique et accusés d'avoir basculé dans l'autre camp.

D'une manière plus générale, il était précieux pour les paysans du Larzac d'obtenir des soutiens à l'intérieur même de l'armée, d'autant plus que certains militaires sont allés jusqu'à questionner l'utilité même de l'agrandissement du camp militaire. *Gardarem lo Larzac* a ainsi pris soin de relater les propos du général Alain de Boissieu, alors chef d'état-major de l'armée : « Nous avons étudié l'agrandissement du camp du Larzac, les militaires n'étaient

[217] Alexandre Sanguinetti, lettre à Max Bardet. Propos rapportés par Alexander Alland, *Le Larzac et après : l'étude d'un mouvement social novateur*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 78.

pas très enthousiastes car c'est un camp très rugueux, très rocailleux, difficile de parcours »[218].

Sous-section 2 – Le contexte socio-politique des années soixante-dix

La décision d'extension du camp militaire s'inscrit dans ce que décrit Paul Alliès en 1980 dans *L'invention du territoire*[219], à savoir que les territoires français sont produits par des schémas d'aménagement impulsés par l'appareil administratif français. Les territoires de montagne en particulier peuvent faire l'objet d'un usage militaire, comme en témoigne le camp.[220]. Le territoire du Larzac va être pensé et construit par les opposants à l'extension du camp, en dehors de ces schémas et le plus souvent contre l'État central. On comprend dès lors mieux pourquoi par exemple le mouvement occitan, très critique à l'égard de la centralisation, a pu avoir une audience importante dans la protestation[221]. En effet, comme le note Arjun Appadurai, « toute construction de localité suppose un moment de colonisation, un moment à la fois historique et chronotypique, celui de la reconnaissance formelle que la production d'un espace de voisinage exige une action délibérée, risquée et même violente par rapport au sol, aux forêts, aux animaux et aux humains. Une bonne part de la violence associée au rituel de fondation est une reconnaissance de la force requise pour arracher une localité à des peuples et des lieux jusque-là incontrôlés. En d'autres termes, la transformation d'espaces en lieux requiert un moment conscient, qui peut ensuite être remémoré comme un acte assez routinier. La production d'un voisinage est intrinsèquement colonisante, au sens qu'elle implique l'affirmation d'un pouvoir socialement et (souvent rituellement) organisé sur des lieux et des installations perçus comme potentiellement chaotiques ou rebelles »[222]. Il s'agit donc pour la

[218] Alain de Boissieu, *Gardarem lo Larzac*, 1978.

[219] Paul Alliès, *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1980.

[220] Sur les différents usages de la montagne et notamment l'usage militaire, voir Jean-Paul Bozonnet, *Monts et mythes : l'imaginaire social de la montagne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1992.

[221] Sur ce sujet, voir notamment Alain Touraine, *Le pays contre l'État*, Paris, Seuil, 1981.

[222] Arjun Appadurai, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 1995, p. 264.

mobilisation du Larzac de « décoloniser l'histoire »[223]. Cette posture de défiance vis à vis de la « nation dévorante »[224] inscrit la lutte du Larzac dans un contexte bien spécifique, celui des mouvements sociaux post-soixante-huit.

La mobilisation du Larzac est inscrite dans le contexte socio-politique des années soixante-dix. Autrement dit, comme nombre d'autres mobilisations de cette période dont elle est proche, « elle devient le symbole de tout ce qui interpelle les cadres de pensée et d'action connus : les grèves qui échappent au contrôle syndical, ou sortent de leur répertoire revendicatif […], les mobilisations contre les centrales nucléaires, les mouvements qui se réclament de l'écologie, de la préservation du cadre de vie, les combats régionalistes, etc. »[225]. Considérant les mobilisations des années 1970 et celle du Larzac au regard des cinq critères définitionnels synthétisés par Érik Neveu[226] pour définir ce qu'est un mouvement social, on remarque qu'elles ont en commun un certain nombre de caractéristiques.

Les causes défendues par les mobilisations sociales dans le contexte post-soixante-huit se sont élargies et diversifiées. Jusqu'alors, le mouvement social correspondait grossièrement au mouvement ouvrier. Dorénavant, si toutes les causes défendues ne peuvent être assimilées à des revendications d'ordre qualitatif ou post-matérialiste[227], elles prennent en charge des secteurs tels que l'environnement ou les questions féministes, assez éloignées de la question ouvrière. Le Larzac, mobilisé au départ pour une cause localisée touchant au cadre de vie et surtout à la possibilité de continuer à exercer l'activité d'éleveur, va progressivement agréger et s'articuler à d'autres types de causes : pacifisme, antinucléaire, environnemental, anti-productiviste, anti-bureaucratisme, antimilitarisme, anti-impérialisme.

---

[223] Jean Larzac, « Décoloniser l'histoire occitane », *Les Temps modernes*, n° 304, 1971, pp. 675-695.

[224] Antoine Le Rouz, « La nation dévorante », *Les Temps modernes*, n° 324-325-326, 1973, pp. 441-454.

[225] Hélène Hatzeeld, *Faire de la politique autrement. Expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 109.

[226] Érik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996.

[227] Ronald Inglehart, *The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles Among Western Democracies*, Princeton, Princeton University Press, 1977.

Les formes organisationnelles de ces mouvements contestataires sont moins structurées que d'autres types d'organisations, syndicales ou politiques. Mieux, cette dimension informelle, qui peut parfois être à la limite de l'inorganisation, est utilisée comme une ressource stratégique visant à se distinguer d'autres modèles jugés d'une part trop rigides et centralisés, d'autre part dévorants pour les membres (organisation « totale »[228]). L'organisation reste néanmoins un enjeu majeur. Si le Larzac a su faire entendre sa cause, c'est qu'il a pu s'appuyer dès le départ sur un ensemble de mouvements déjà constitués et que les acteurs ont compris très tôt tout le bénéfice qu'ils pouvaient retirer d'une formalisation plus poussée des structures de la lutte, agissant dès lors comme des véhicules de la mobilisation.

Le degré de conflictualité constitue un troisième élément distinctif des mouvements sociaux[229]. C'est, selon Alberto Melucci, le principal critère qui permet d'identifier les mouvements sociaux, c'est-à-dire les mobilisations qui « cassent les normes institutionnalisées dans les rôles sociaux, qui débordent les règles du système politique et/ou qui attaquent la structure des rapports de classe d'une société »[230]. La mobilisation du Larzac apparaît bien à cet égard comme une lutte pour la domination et l'appropriation des ressources, ainsi que pour la définition des règles sociales ou économiques qui régissent la vie en société.

La politisation des mouvements sociaux résulte des deux critères précédents. Par politisation, nous voulons souligner cinq traits distinctifs des mouvements sociaux, et en particulier de la mobilisation du Larzac. Les mouvements sociaux se réfèrent à un collectif et non à des revendications d'ordre particulariste ou individuel ; ces revendications relèvent de la sphère publique et ne sauraient restées cantonnées dans la sphère privée ; même si le local peut constituer le premier niveau de la mobilisation, il n'en épuise pas pour autant tous les développements ultérieurs ; cette idée de déparcularisation de la revendication découle du fait que les mouvements sociaux peuvent s'adresser à l'État, ou en tout cas à des instances

---

[228] Sur le modèle des institutions totales développé par Erving Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1990.

[229] Sur l'évolution et les formes de la conflictualité, on peut renvoyer à Jean-Michel Denis (dir.), *Le conflit en grève ? Tendances et perspectives de la conflictualité contemporaine*, Paris, La Dispute, 2005.

[230] Alberto Melucci, « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux », *Sociologie et sociétés*, vol. 2, n° 10, 1978, p. 38.

nationales, afin de prendre en compte leurs exigences. Aussi des revendications locales peuvent-elles être régulées au niveau national ; les mouvements sociaux visent à acquérir une portée symbolique dépassant le strict cadre mobilisateur initial.

Aussi les mouvements sociaux participent-ils à la politisation à l'œuvre en France depuis le XIX^e^ siècle[231]. Nous voulons ajouter ici une dimension spécifique de ce contexte, soulignée par Henri Lefebvre, qui concerne la prise en compte de l'espace dans la mobilisation : « En mai 1968 en France, l'occupation et la prise en charge de leur espace par les étudiants d'abord, par la classe ouvrière ensuite, ont annoncé quelque chose de nouveau dans le mouvement »[232]. Ces occupations (des universités, des usines), au-delà de leur aspect fonctionnel, ont conféré au mouvement une assise physique et symbolique forte.

La politisation des mouvements sociaux suppose l'existence d'**une arène spécifique** au sein de laquelle se déploie la mobilisation. Nous entendons par arène « un système organisé d'institutions, de procédures et d'acteurs dans lequel des forces sociales peuvent se faire entendre, utiliser leurs ressources pour obtenir des réponses (décisions, budget, lois) aux problèmes qu'elles soulèvent »[233]. À ce titre une attention toute particulière sera portée dans cette recherche aux arènes dans lesquelles le Larzac actualise sa mobilisation, qu'elles soient classiques et institutionnalisées (presse, pratiques du lobbying, tribunaux) ou plus spécifiques aux mobilisations protestataires (manifestations et surtout rassemblements sur le Larzac).

Au final, le Larzac apparaît comme un lieu de convergence, un « point de passage obligé »[234] qui constitue le creuset idéologique des courants culturels et politiques de ce que l'on a appelé alors la « nouvelle gauche », dans laquelle se retrouvent une fibre libertaire voire anarchiste, ainsi que des revendications régionalistes voire autonomistes, tant sur les plans culturel et politique. Comme ses mobilisations sœurs, le Larzac questionne le modèle hiérarchique jacobin, centralisateur et aménageur, en formulant une « revendication d'un local

---

[231] Charles Tilly, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986 ; Jacques Lagroye, *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

[232] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974, p. 68.

[233] Érik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, *op. cit*., p. 17.

[234] Michel Callon, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n° 36, 1986, p. 183.

revitalisé par l'invention d'une capacité locale de décision qui lutte contre une captation de la compétence et de la décision concentrée par des technologies et par des écoles »[235]. En jeu, la publicisation de l'espace rural. Au centre du conflit également, le retournement des valeurs associées aux lieux. Alors que traditionnellement, c'est la ville qui rend libre, on assiste à une inversion. La campagne s'est libérée de son image de conservatisme, pour s'inventer autre : « ludique, esthétique, libertaire même »[236]. Sur le Larzac, la géographie s'est faite moyen d'action, militante[237] : face aux décideurs qui contrôlent les territoires et leurs habitants, les citoyens doivent eux aussi être en capacité de penser l'espace pour se mobiliser. Le rural est valorisé sur un plan normatif. Est critiqué le modèle de développement incarné par les démocraties occidentales, en particulier dans son double aspect industriel et urbain. On retrouve ici les prémisses de ce qu'on appelle aujourd'hui les partisans de la décroissance.

Au total, paysage, activité agricole et pastorale et mobilisation protestataire sont intimement liées :

> « Pour le Larzac, la lutte contre le camp militaire, l'émergence de structures collectives (Société civile des terres du Larzac, par exemple) et le militantisme des exploitants néoruraux ont contribué au maintien des activités agro-pastorales dans le nord du plateau »[238].

Ce qui est en jeu, c'est la lutte autour du contrôle tant symbolique que physique de l'espace. Lutte dans la mesure où, pour reprendre l'expression d'Arjun Appadurai, qui s'interroge sur la signification de la localité dans une situation ou l'État-nation est confronté à un phénomène de déstabilisation transnationale, on observe sur le plateau du Larzac une activité concurrentielle de productions de *locality* entre l'armée et les agriculteurs. L'objectif des paysans est alors d'ancrer cette *locality* dans une *neighborhood* (structure de voisinage), c'est-à-dire dans des « formes sociales actuellement existantes dans lesquelles la localité, en

[235] Bertrand Hervieu, Jean Viard, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour d'Aigues, Édition de l'Aube, 1996, p. 106.

[236] *ibid.*, p. 13.

[237] Yves Lacoste, « Les enjeux de la géographie », *Autrement. Penser la terre. Stratèges et citoyens : le réveil des géographes*, n° 152, 1995, pp. 11-25.

[238] Olivier Rousset, « Les conceptions normatives du paysage. Le cas des Grands-Causses », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 8, n° 4, 2000, p. 20.

tant que dimension ou valeur, est réalisée sous diverses formes. Les voisinages, dans ce sens, sont des communautés identifiées, caractérisées par leur actualité spatiale ou virtuelle et leur potentiel de reproduction sociale ».[239] Cela implique pour les paysans d'insister sur la vocation agricole du Larzac et sur leur occupation singulière du territoire. L'annexe 8 montre le souci des acteurs du Larzac de présenter leur territoire, ici lors d'une exposition, comme un espace habité. Pour les militaires, l'objectif est en revanche de gommer toute spécificité locale et de faire de ce territoire une périphérie de l'État destinée à un usage militaire.

Aussi va-t-on s'attacher maintenant à expliquer cette activité pratique de la localité, cette « topophilie »[240] caractérisée par la maîtrise technique des lieux fondée sur la compétence professionnelle. Ainsi, tout territoire est une traduction politique. Autrement dit, c'est une construction, que l'on ne peut saisir qu'en en restituant le processus qui consiste a donner du sens aux lieux, que nous avons appelé processus de sémiotisation de l'espace. Comme nous avons pu le dire précédemment, la forme actuelle de la mondialisation conduit à l'affaiblissement, sinon à la disparition, des territoires anciens, tels l'État-nation. Et ce phénomène concerne bien évidemment aussi des territoires infra-étatiques tel le Larzac. Paul Claval ne dit pas autre chose en écrivant que « le territoire que préparent les évolutions contemporaines n'est plus le foyer d'un enracinement populaire spontané […]. Le territoire cesse d'être le véhicule d'une identité exprimant l'expérience de l'habiter ensemble. Pour un groupe, il est un moyen d'affirmer réellement et surtout symboliquement son existence et son unité ».[241]

---

[239] Arjun Appadurai, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation, op. cit*., pp. 257-258.

[240] Yi Fu Tuan, *Topophilia. A Study of Environmental Perception, Attitudes and Values,* Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1974.

[241] Paul Claval, « Les territoires sous tension », dans Guy Mercier (dir.), *Les territoires de la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2004, p. 23.

Chapitre 2 – Les appropriations politique, culturelle et religieuse du Larzac

« Un espace produit se décrypte, se lit. Il implique un processus signifiant »[242].

Le Larzac est un espace si bien approprié qu'à l'énoncé du toponyme Larzac, c'est moins l'espace géographique caractérisé par les grands causses qui vient à l'esprit que la lutte qui s'y déroula pendant les années soixante-dix. Un toponyme, c'est l'empreinte du temps sur l'espace ; c'est une procédure de nomination des lieux qui les singularise et du même coup qui les fait sortir de leur anonymat[243]. Nommer l'espace, c'est se l'approprier. Par ce procédé de sémiotisation, le mouvement de résistance à l'extension du camp militaire s'est parfaitement assimilé à l'espace. Selon Claude Raffestin, « le territoire est une réordination de l'espace. Il peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiosphère ». Cette sémiotisation de l'espace ou, si l'on veut, ces « arrangements territoriaux » qui naissent des articulations et des combinaisons de signes à différentes échelles, constituent ce qu'il appelle le processus « d'écogénèse territoriale »[244].

L'objet de cette partie est donc l'analyse des mécanismes de la construction des lieux, c'est-à-dire de la mise en forme et de l'organisation sociale de l'espace constitué par le plateau du Larzac. Parler du Larzac c'est revenir sur cette période de contestation qui inaugura ce glissement de sens par lequel la contestation a été assimilée à l'espace géographique au point d'en prendre le nom. On peut retenir deux exemples qui témoignent de la dimension structurante de l'espace pour les acteurs des mobilisations larzaciennes. Le premier nous indique que l'environnement, en particulier le relief, a façonné la représentation qu'ont les

[242] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit*., p. 25.

[243] Jean-Luc Piveteau, « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, pp. 113-123.

[244] Claude Raffestin, « Écogénèse territoriale et territorialité », dans Franck Auriac, Roger Brunet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 1986, p. 173 et p. 181, cité par Guy Di Méo, « De l'effet de lieu au territoire : la question du sujet et de la territorialité », dans Jean-Marc Fournier, *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2001, p. 11.

acteurs des mobilisations de leur espace. Il est en effet davantage question des luttes « sur le Larzac » que des luttes « au Larzac », ce qui montre l'importance du plateau dans les représentations spatiales des habitants ou des différents activistes qui transitent par ce lieu. Le deuxième exemple est révélateur de cette assimilation de l'espace à la lutte ainsi qu'à ses acteurs. Dire « le Larzac », c'est bien souvent dire beaucoup plus.

Section I – Un Larzac occitan ?

Gardarem lo Larzac, McDo defora, Volem viure al païs, Rajal del Gorp : les exemples sont nombreux de slogans ou de lieux propres au Larzac plus connus dans leur « version originale » que dans leur traduction. Les campagnes en général et le Larzac en particulier ont été investis, dans ce contexte politique et culturel post-68, d'une représentation de la terre qui incarnerait une double dynamique : un mouvement anti-centraliste de résistance, dirigé contre l'État, et la promotion d'un espace communautaire valorisant des rapports sociaux de proximité et d'autonomie, par opposition à la vie urbaine coupable de tous les maux sociaux. Cette période était sans conteste favorable à l'éclosion de mouvements d'opposition au pouvoir central, inspirés par les idées écologistes et régionalistes (Bretons, Corses, Occitans). Parmi ces mouvements, celui portant les revendications propres à l'Occitanie était l'un des plus importants, mêlant revendications nationalitaires liées à une spécificité culturelle occitane et critique socio-économique du pouvoir d'État. Par nationalitaire, nous entendons, avec Wanda Holohan-Dressler, la résurgence de revendications d'identité de groupes sociaux ayant des traditions historiques, linguistiques et culturelles spécifiques et circonscrites à une portion du territoire national. Le mouvement occitaniste a en tout cas fortement influencé, au moins au départ, la mobilisation du Larzac. Le principal groupe engagé dans le conflit était *Lutte occitane*. Cette organisation est créée en 1971, en remplacement du Comité occitan d'étude et d'action (COEA). Schématiquement, on distingue trois grandes lignes de force. D'abord une orientation marxiste, née d'une lecture politique et économique, et plus seulement culturelle, de la question occitane ; ensuite la reprise du thème de la dépossession territoriale et du colonialisme intérieur ; et enfin une place privilégiée conférée à la paysannerie dans le processus révolutionnaire. C'est ainsi que *Lutte Occitane* se définissait :

> « Lutte Occitane se posera, ainsi, en organisation de classe autonome, c'est-à-dire, en organisation dans laquelle l'ensemble des classes populaires occitanes se reconnaîtra, en organisation capable de mener en Occitanie la lutte : pour le droit des occitans de vivre dans leur pays, de leur travail, dans le respect de la personnalité culturelle, pour la décolonisation, contre le pillage des ressources matérielles et humaines, contre la déportation des jeunes. Cette lutte est la réponse occitane à l'exploitation capitaliste et coloniale »[245].

La mobilisation occitane véhicule et ainsi colore le Larzac de la thèse de la colonisation intérieure. François Dubet souligne à cet égard : « Comme le mouvement ouvrier a réécrit l'histoire afin de puiser dans le passé les raisons de son combat, le discours occitan s'efforce de montrer que le nationalisme et le centralisme français ont passé sous silence la violence sur laquelle l'État français s'est construit. De même que pour le mouvement ouvrier l'« histoire officielle » est celle de la bourgeoisie, dans le discours occitan elle est celle de l'État français et du mythe d'une France incréée »[246].

Le champ culturel est particulièrement investi par les militants occitans pour diffuser et populariser la cause occitane et ainsi tenter d'influencer le cours du conflit du Larzac dans un sens nationalitaire ou, au moins, régionaliste. Mentionnons, par exemple, le chanteur occitan Marti qui vient clore début avril 1972 l'opération « fermes ouvertes », au cours de laquelle plusieurs milliers de personnes viennent découvrir le plateau et ses paysans[247]. Le théâtre est un autre canal de diffusion de l'occitanisme ; en 1971 par exemple, le Teatra de la carriera (théâtre de la rue) donne sur le plateau une représentation de sa pièce intitulée « Mort et résurrection de M. Occitanie ».

Il reste un certain nombre de traces tangibles de cette influence de l'idéologie occitane sur le Larzac, comme des slogans[248] (*Volem viure al païs,* Nous voulons vivre au pays), des

---

[245] Cité par Wanda Holohan-Dressler, *Dimension régionale des mouvements sociaux en France*, *op. cit*., pp. 192-193.

[246] François Dubet, « Sur l'analyse sociologique du mouvement occitan », *Sociologie du travail*, n° 3, 1976, p. 304.

[247] Il est intéressant de noter qu'en 2003, au cours du grand rassemblement altermondialiste sur le plateau, un autre chanteur occitan, Dupain, est venu perpétuer cette tradition.

[248] Là encore, on retrouve lors du démontage du McDonald's de Millau des slogans occitans sur des pancartes, comme *McDo defora !* (McDo dehors !).

noms de lieux (le *Rajal del Gorp*[249], où eurent lieux les grands rassemblements), et le principal journal du Larzac militant, *Gardarem lo Larzac*. Ajoutées à la « grande âpreté revendicatrice »[250] des mouvements occitans, ces idées régionalistes se sont diffusées grâce à des militants multipositionnés comme Alain Cabanes, militant PSU, organisateur du comité de soutien aux paysans du Larzac à Paris dès 1972 et acteur du mouvement occitaniste. La manière dont il raconte la constitution du comité de soutien parisien au Larzac est révélatrice de la façon dont les idées occitanistes ont pu être véhiculées au cours de la lutte :

> « L'association de sauvegarde du Larzac a tenu une conférence de presse à Paris à la fin de 1971. Ils ont organisé les 'fermes ouvertes' dont j'ai entendu parler à Paris par les occitanistes. […] Pendant les visites aux fermes, nous avons rencontré des gens de toutes les régions de France. Quelqu'un a eu l'idée de créer des comités de soutien. Tout de suite une dizaine de gens de Paris se sont mis d'accord pour mettre sur pied un groupe qui représenterait le Larzac à Paris. Nous avons décidé sur-le-champ d'organiser une manifestation à la Mutualité. (Je militais à l'époque au PSU et dans le mouvement occitaniste). Nous avons tout organisé en quinze jours ! »[251].

Si on ne saurait réduire le Larzac à un conflit occitan, en revanche, il est indéniable que l'idéologie occitane a constitué, au moins jusqu'en 1975, un important foyer de la mobilisation, et surtout, que la mythologie occitane attachée au Larzac a fonctionné, pour reprendre l'expression d'Eric Hobsbawm, comme une « tradition inventée »[252]. D'ailleurs, selon Wanda Holohan-Dressler,

> « pour les défenseurs de l'Occitanie, la spécificité du Larzac, qui le différencie d'autres conflits en milieu rural serait qu'il fut essentiellement 'occitan'. Non parce qu'il se déroulait sur un territoire occitan ou qu'il fut entouré de symboles ou manifestations occitanes, mais parce qu'il serait une résurrection de grande

[249] Lieu-dit à l'ouest de la Blaquière.

[250] Maurice Agulhon, « Le centre et la périphérie », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, Paris, Gallimard, 1984, p. 842.

[251] Alexander Alland, *Le Larzac et après*, *op. cit.*, pp. 66-67.

[252] Eric Hobsbawm, Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

> ampleur d'un mouvement de revendication nationalitaire vieux de plus de sept siècles »[253].

Ainsi, tout comme la désobéissance civile va être présentée comme une « tradition inventée » sur le Larzac, l'idéologie occitane a permis de construire une filiation et de sceller des alliances. Elle a donc une fonction de mythe au sens sorélien du terme, c'est-à-dire de force motrice dans le cours de la mobilisation. Aussi parler d'un Larzac occitan reviendrait à « inscrire le conflit du Larzac dans une continuité historique spatio-temporelle spécifique et [à] établir un parallèle avec d'autres événements du même type intervenus sur le sol occitan »[254]. Or, d'une part, notre objectif n'est pas ici de décerner (ou pas) le label occitan au conflit du Larzac, ni même d'en repérer une éventuelle spécificité occitane ; d'autre part il nous semble que ce serait faire preuve d'un trop grand déterminisme et surtout d'une confusion entre les justifications des acteurs et une caractérisation plus objective de la mobilisation. On retrouve ce même type de critiques chez François Dubet dans son analyse du mouvement occitan, lorsqu'il déclare que « le sociologue doit se séparer du type d'explication que le mouvement propose de lui-même qui procède non seulement d'une identification à l'objet, mais d'une tentative d'expliquer les conduites collectives par le passé et non pas au plan synchronique où s'analysent les rapports sociaux. »[255] Car ce qui nous intéresse davantage ici est de comprendre comment la mobilisation occitane s'est approprié les lieux et les a « remplis » d'une signification spécifique, contribuant ainsi à inscrire le mouvement de lutte des paysans dans le cadre[256] plus général de la résistance de la périphérie aux intrusions du centre.

Dans son analyse de la France à l'ère globale, Herman Lebovics[257] considère que les protestations et les revendications régionalistes, associées aux mouvements de décolonisation, constituent l'embryon (l'auteur parle de connexions directes) des luttes altermondialistes aujourd'hui. H. Lebovics ouvre d'ailleurs son livre sur un chapitre

---

[253] Wanda Holohan-Dressler, citée dans Didier Martin, *Le Larzac : utopies et réalités, op. cit*., p. 133.

[254] Wanda Holohan-Dressler, « Le conflit du Larzac : chronique et essai d'analyse », art. cit., p. 289.

[255] François Dubet, « Sur l'analyse sociologique du mouvement occitan », art. cit., p. 306.

[256] On retrouve ici le processus de *frame extension*, c'est-à-dire d'élargissement des revendications, tel qu'il est développé par David A. Snow, Bruce Rochford, Steven Worden, Robert Benford, « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, n° 51, 1986, pp. 464-481.

[257] Herman Lebovics, *Bringing the Empire back Home. France in the Global Age*, Durham-Londres, Duke University Press, 2004.

consacré au Larzac au début des années soixante-dix (*Gardarem lo Larzac*), et en retient pour l'essentiel la dimension anticentralisatrice, ainsi que l'opposition à l'intégration des territoires dans une économie mondialisée. Selon l'auteur, l'ensemble des mouvements qui participent de cette mobilisation du Larzac intègre une même dimension culturelle et identitaire de résistance à la mondialisation. Le Larzac des années soixante-dix constitue bien pour Lebovics le moment décisif où convergent les idées post-coloniales et régionalistes. Le démontage du McDonald's de Millau en 1999, événement sur lequel il ouvre son chapitre consacré au Larzac, apparaît en quelque sorte comme une actualisation de cette lutte initiale.

La tonalité occitane de l'opposition larzacienne à l'armée est un bon indicateur de la sémiotisation du territoire, comme en témoignent, notamment à l'occasion des rassemblements *Millau 2000* et *Larzac 2003*, les nombreux tags sur le bord des routes (voire sur les routes elles-mêmes, à la manière des encouragements sur le Tour de France), les signalisations en occitan ainsi que les slogans et pancartes (figure 6).



Figure 6 – Larzac 2003 : la présence occitane[258].

[258] Source : monde-solidaire.org

Lors du rassemblement *Larzac 2003* d'ailleurs, on pouvait écouter les groupes *La Talvera*, « vitrine régionale pour la culture occitane et les traditions orales »[259] et *Mauresca*, chantant tous deux en occitan, présents sur le plateau Occitanie. En 2000 à Millau, c'est l'artiste Dupain qui perpétue la tradition occitane en venant chanter. Cette empreinte occitane se traduit enfin par la présence de nombreux stands occitans, qui sont autant de vitrines politiques et culturelles du mouvement occitan, et qui sont présents à chaque événement du Larzac, ainsi que par les drapeaux et autres slogans (Annexe 10). Aujourd'hui, *Radio Larzac* programme une émission de *Radio Lengua d'Oc*, qui avait couvert les trois jours du rassemblement de 2003. Plus anecdotique, mais révélateur de ces liens historiques, le soutien du Parti occitan à Europe Écologie pour l'élection européenne de juin 2009 dans la circonscription électorale sud-ouest, dans laquelle José Bové est tête de liste[260].

Section II – Un terroir politique protestataire

Dans le contexte post-1968, le Larzac a fédéré de nombreux groupuscules ou groupes gauchistes et radicaux, en particulier les formations anarchistes et maoïstes. Celle-ci ont pris part au conflit du Larzac afin de tenter d'en influer le cours et d'imposer leur propre grille d'analyse, leurs mots d'ordre, revendications et savoir-faire militants. Après les rues de Paris en 1968, le Larzac apparaissait pour elles avant tout comme un nouveau terrain de lutte à investir. Cette implication radicale et extra-parlementaire n'a pas été sans tensions, en particulier avec les paysans du causse concernés par le projet d'extension. Comme l'explique un militant dans la cassette vidéo réalisée par l'APAL (Association pour l'aménagement du Larzac, anciennement Association pour la promotion de l'agriculture sur le Larzac) relatant la lutte du Larzac, « faire cohabiter des gens qui n'avaient pas tellement envie d'être les uns à côté des autres, c'est terrible, ça »[261].

---

[259] Éditorial du dossier de presse du rassemblement contre l'OMC sur le Larzac les 8, 9 et 10 août 2003.

[260] Le porte-parole du parti occitan *Pais Tolosan*, Guilhem Latrubesse, a ainsi été numéro neuf sur la liste Europe Écologie menée par José Bové dans la circonscription sud-ouest lors de l'élection européenne de juin 2009.

[261] APAL, *La lutte du Larzac 1971-1981*. Cassette vidéo, *op. cit*.

Faire l'inventaire des différentes organisations parties prenantes dans la contestation nous permet de mettre en exergue la variété des investissements à la gauche de l'échiquier politique, aussi bien au niveau local qu'au niveau national. L'objet n'est pas ici d'écrire une histoire exhaustive de la lutte du Larzac des années soixante-dix, mais de repérer, au sein des différents investissements dont elle a été l'objet, les récits qui l'ont structurée et en ont permis les réactualisations successives jusqu'à aujourd'hui. C'est pourquoi nous ne nous attarderons pas, même si nous l'évoquerons, sur la mobilisation des notables locaux de l'Aveyron alliés aux industriels de Roquefort, qui eux aussi se sont mobilisés contre le projet.

Sous-section 1 – Une mobilisation politique dominée par les maoïstes

En février 1971, un tract est distribué dans Millau annonçant la naissance du *Secours Rouge*, un groupuscule rassemblant quelques jeunes sympathisants maoïstes, qui disparaîtra quelques mois plus tard[262]. C'est le départ de la mobilisation maoïste. Pendant l'été 1971, de jeunes militants maoïstes venus de Toulouse décident de s'installer sur le plateau du Larzac pour poursuivre leur campagne contre la militarisation de la société, et occupent la propriété de Georges Artières, un gantier de Millau propriétaire d'un terrain agricole en dessous du Larzac[263]. Antimilitariste, ce dernier a pris connaissance de la véracité du projet d'extension et tente de mobiliser les paysans, notamment Léon Maillé et Pierre Burguière, deux paysans acteurs majeurs de la lutte contre l'extension du camp militaire, dont les fermes étaient comprises dans le périmètre concerné. Pour ces militants maoïstes, le Larzac apparaît alors comme un champ d'expérimentation révolutionnaire, où ils peuvent mettre en pratique les théories maoïstes. Rappelons simplement que l'idéologie maoïste, qui imprègne une partie de l'extrême-gauche française au début des années soixante-dix, accorde à une paysannerie mythifiée un rôle révolutionnaire moteur. Ils se lancent donc en juillet et en août 1971 dans une « longue marche »[264] de fermes en fermes,

[262] Magali Fabre, *La lutte du Larzac (1971-1981) : L'exemple d'une lutte sociale originale et novatrice*, mémoire d'histoire contemporaine, *op. cit*.

[263] De nombreux Millavois possédaient alors une parcelle de vigne ou de terre cultivable sur les hauteurs de Millau.

[264] Ces « longues marches » avaient débuté dès 1968 dans l'ouest de la France, organisées par la Gauche prolétarienne.

offrant leur force de travail gratuitement et cherchant à convaincre les paysans de s'opposer à l'armée. On est assez proche ici du mouvement des « établis », si ce n'est que ces jeunes militants ne s'installent pas dans les cités urbaines et ne vont pas travailler à l'usine, mais qu'ils s'installent à la campagne et vont travailler aux champs. Les maoïstes ont ainsi projeté sur le Larzac leur fantasme du paysan révolutionnaire, avant-garde de la lutte des classes à l'échelle de la société tout entière. Ils passèrent également cet été 1971 à travailler sur une enquête qui visait à connaître l'opinion des paysans sur le problème de l'extension du camp militaire. Cette enquête a été un événement important pour deux raisons. D'une part elle a participé à atténuer le rejet dont étaient victimes les maoïstes, stigmatisés comme des gauchistes et des « babas cools » urbains, et a du coup accéléré la conscientisation politique des paysans du plateau. D'autre part, comme le note Alexander Alland, les résultats ont montré que la majorité des paysans était opposée à l'extension. Surtout, l'enquête a constitué l'un des premiers instruments d'objectivation d'une opinion publique orientée contre le camp militaire[265].

La principale organisation maoïste qui participa à la lutte du Larzac est sans conteste la Gauche ouvrière et paysanne (GOP), frange radicale gramsciste-maoïste du Parti socialiste unifié (PSU) qui scissionne en 1972. Après 1968, le PSU comptait en son sein plusieurs courants dont des groupes d'extrême-gauche. La GOP constituait en quelque sorte la gauche radicale et mouvementiste du PSU. Au cours de sa brève existence, la GOP a apporté une aide active à la lutte du Larzac. Parmi les membres de la GOP citons par exemple Gus Massiah, futur vice-président d'ATTAC, ou encore Gilles Lemaire, futur dirigeant des Verts, qui fera par la suite partie d'un collectif de Faucheurs volontaires. On peut noter cependant que la méfiance des larzaciens à l'égard de ce qui est alors appelé « la tentation gauchiste » demeurera tenace tout au long de la lutte, renforçant par la-même l'image d'une mobilisation indépendante vis-à-vis des partis politiques et des idéologies d'extrême-gauche. De plus, s'il est indéniable que les divers mouvements, notamment maoïstes, eurent une influence sur le déroulement de la contestation, celle-ci s'amenuisa à mesure que les idées liées à la non-violence se développaient et participaient à la cohésion du Larzac mobilisé.

Ces différents groupes ou organisations ont investi le terrain de la lutte en privilégiant une lecture politique de la situation. La cible est ici le gouvernement de droite dirigé par Jacques Chaban-Delmas et, surtout, son ministre de la Défense nationale Michel Debré. Plus largement, la lutte du Larzac s'inscrit ici dans une critique qui tire son origine des événements

[265] Alexander Alland, *Le Larzac et après, op. cit.*, p. 67.

de 1968 ; au-delà du Larzac c'est la France pompidolienne qui est visée par la contestation politique.

La manifestation du 9 mai 1971, qui a réuni de nombreux étudiants de Montpellier et de Toulouse, témoigne d'une mobilisation politique qui émerge d'abord localement. Cette marche pacifiste « contre la militarisation de la société » rassembla des gauchistes, des pacifistes, des écologistes, ainsi que des militants occitanistes. Celle-ci se déroula du centre-ville de Millau au quartier général du camp situé à la Cavalerie. Cette manifestation permet également de brosser le portrait type du militant politique du Larzac. Elle a, en effet, été organisée par Robert Siméon, militant PSU et membre du MDPL (Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté) de Montpellier, qui a également été objecteur de conscience pendant la guerre d'Algérie.

La dimension politique de cette mobilisation est par ailleurs stigmatisée par le pouvoir politique, à travers l'accusation de « gauchiste ». Selon cette stratégie de disqualification, la lutte du Larzac ne serait en fait qu'un avatar de mai soixante-huit. C'est, par exemple, le sens des propos d'Alexandre Sanguinetti, alors président de la Commission de Défense à l'Assemblée nationale : « L'insurrection vient des milieux gauchistes, fidèles à leur volonté de dégrader la nation tout entière, à commencer par son armée »[266]. On retrouvera cette stratégie de stigmatisation qualifiée d'« argument de l'homme de paille »[267], par lequel on attribue à un adversaire une définition de lui-même pas nécessairement conforme à la réalité, mais plus aisée à critiquer, dans la lutte terminologique autour des notions d'*antimondialisation* et d'*altermondialisme*. Comme le remarquent Sophie Béroud et Josette Lefèvre, le terme de mondialisation constitue « non seulement un mot polysémique mais aussi un mot polémique, faisant l'objet de conflits idéologiques intenses et de luttes sociales devenues aujourd'hui centrales »[268]. C'est encore le même effet stigmatisant qui est recherché lorsqu'on recourt à l'amalgame grâce à l'« argument de la culpabilité par association »[269], qui tend à discréditer l'autre en l'associant de façon plus ou moins justifiée à une autre personne ou à une organisation peu considérée, faisant ainsi rejaillir sur lui

[266] *Le Monde*, 6 juin 1972.

[267] Bertrand Buffon, *La parole persuasive*, Paris, PUF, 2002, p. 296.

[268] Sophie Béroud, Josette Lefèvre, « Présentation », *Mots. Les langages du politique. Mondialisation(s)*, n° 71, 2003, p. 4.

[269] Bertrand Buffon, *op. cit.*, p. 297.

l'opprobre. Ainsi José Bové est-il fréquemment qualifiée d'« anarchiste », ou encore de « trotskiste », par ses adversaires.

Au sein de cette mobilisation politique, on trouve également le Parti socialiste unifié (PSU). Situé sur la gauche de l'échiquier politique, le PSU trouve sa double origine dans le mouvement d'opposition à la guerre d'Algérie en 1960, et le ralliement de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) au « coup d'État » gaulliste de 1958. Ce parti entend alors porter un certain nombre d'aspirations nouvelles, notamment au moment de mai 68, autour des thèmes de l'alternative et de l'autonomie. Nombre de militants du PSU ont joué un rôle non négligeable dans la contestation du Larzac. Alain Cabanes notamment fut l'organisateur du comité de soutien parisien aux paysans du Larzac et militant actif du parti.

Nous voudrions à ce stade faire une dernière remarque concernant les forces de gauche qui ont été réticentes à prendre part à la mobilisation. Ce qui est intéressant, c'est qu'on retrouve le même type d'arguments visant à stigmatiser les paysans et leurs soutiens. André Perez, millavois et secrétaire départemental de la jeunesse communiste en 1971, avant d'être responsable départemental du Parti communiste, explique cette prudence :

> « Nous sommes depuis le début contre l'extension mais, reconnaissons-le, nous restons méfiants à l'égard de pacifistes, d'antimilitaristes, de gauchistes ainsi que des paysans parfois présentés comme centristes, nous sommes toujours un pied dedans, un pied dehors par rapport au mouvement. […] Nos retards, notre conception ancienne de parti d'avant-garde, nous ont empêchés à l'époque de voir tout ce que les luttes des paysans recelaient de novateur, des valeurs authentiquement communistes, des valeurs de tolérance, de partage, une approche révolutionnaire et moderne de l'agriculture, de l'environnement »[270].

La Confédération générale du travail (CGT) se positionne d'ailleurs sur cette même ligne réticente. Jean-Claude Dubuisson, alors secrétaire du syndicat CGT des tanneries et mégisseries de Millau, confirme cette réticence : « Nous étions inquiets devant certaines actions extrémistes, mais il faut reconnaître que nous avons navigué et hésité dans nos prises de positions »[271]. Précisons enfin qu'entre les communistes et la majorité des acteurs engagés dans la lutte, il est des lignes de fracture qui n'étaient pas de nature à faciliter l'entente entre

[270] André Perez, cité dans *L'Humanité*, « Trente ans de lutte sur le Larzac (III) », 6 août 2003.

[271] Jean-Claude Dubuisson, cité dans *L'Humanité*, « Trente ans de lutte sur le Larzac (III) », art. cit.

les communistes et les autres soutiens, à commencer par les questions productivistes et nucléaires.

Sous-section 2 – La mobilisation syndicale et l'alliance « Lip-Larzac »

La lutte du Larzac a initialement été animée par une forte composante syndicale. En son sein, il est possible de distinguer deux types d'engagement. Le premier se caractérise par un ancrage local, tant en termes de préoccupations que d'enjeux. La Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) d'Aveyron a rapidement réagi au projet du Ministère de la défense et, le 6 novembre 1971, elle appelle à la manifestation dans les rues de Millau. C'est la première manifestation unitaire du Larzac. Le Centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA), le Syndicat des éleveurs de brebis (SEB), la CGT, la CFDT ainsi que les maoïstes se joignent alors au syndicat majoritaire, Près de 6000 personnes répondent à l'appel de la FDSEA dirigée alors en Aveyron par Raymond Lacombe, futur président de la FNSEA[272]. Ce soutien a toutefois été réservé ou limité, comme lors de la marche sur Paris en 1973 au cours de laquelle les paysans en lutte avaient rallié Paris afin de médiatiser leur combat. L'annexe 11 présente l'occupation du Champ-de-Mars par les paysans du Larzac en 1972 puis en 1980. La FNSEA et le CDJA avaient certes fourni une aide importante lors de cette action, mais arrivés à Orléans, les paysans furent bloqués, l'étape menant à Paris ayant été interdite par les forces de l'ordre. Ce sont alors les Paysans-Travailleurs de Bernard Lambert qui aidèrent les paysans larzaciens à poursuivre leur marche. Au sein de la mobilisation syndicale, cet épisode est important et révélateur à deux égards. D'une part, il montre bien la fragilité de la configuration protestataire autour du Larzac et les ambiguïtés d'une coalition de soutiens si hétérogène ; d'autre part, il constitue un moment charnière dans la lutte en tant que premier contact des paysans du Larzac avec d'autres paysans organisés au sein d'une structure progressiste. Bernard Lambert aura d'ailleurs un rôle majeur dans la lutte du Larzac et représentera un héritage idéologique important pour la Confédération paysanne qui naîtra plus tard.

[272] Il est intéressant de remarquer que l'Aveyron a été une pépinière de responsables syndicaux, de Raymond Lacombe pour la FNSEA à Jean-Émile Sanchez pour la Confédération paysanne, si bien que Daniel Crozes a pu parler à ce sujet de « clan aveyronnais ». Voir Daniel Crozes, *Raymond Lacombe, un combat pour la terre*, Rodez, Éditions du Rouergue, 1992.

À la veille du conflit du Larzac, la FDSEA constituait en Aveyron, à côté des structures religieuses comme les Chrétiens en monde rural (CMR) ou encore la Jeunesse agricole catholique (JAC), un véritable espace de socialisation pour les agriculteurs. Tous les agriculteurs natifs du Larzac (que l'on surnommera plus tard les « purs porcs ») se connaissaient ainsi au sein de ce syndicat. Le quasi-monopole de ce syndicat majoritaire, voire hégémonique, va être contesté par le second type d'engagement syndical dans la lutte du Larzac, à savoir la mobilisation des Paysans-Travailleurs.

Il serait cependant inapproprié d'analyser les interactions entre la FDSEA d'une part, et les Paysans-Travailleurs d'autre part, à travers une grille de lecture fondée sur les rapports de force actuels et les oppositions, souvent virulentes, entre la FNSEA et la Confédération paysanne. Au contraire, s'il est vrai que la lutte du Larzac et, en particulier, la popularisation des thèses défendues par Bernard Lambert, a ébranlé et mis à mal l'hégémonie du syndicat agricole majoritaire, il n'en demeure pas moins qu'ils étaient tous deux complémentaires, notamment pour les paysans du Larzac. C'est ce que remarque avec finesse Léon Maillé, le premier pilier de la lutte du Larzac :

> « Moi, simple paysan du Larzac, petit 'patron' de mes deux cents brebis laitières, collé à l'église et à la FDSEA, qu'aurais-je à faire des ouvriers et d'un paysan gaucho des Travailleurs paysans de Bernard Lambert ? Mais quand on se noie, on prend toutes les bouées qui se présentent ; alors arrivent les rassemblements sur le Larzac. Et c'est dans ce bain d'idées que j'ai appris à nager, à déguster la fraternité et la solidarité, à réfléchir avec les autres. Autrement »[273].

De la FDSEA Aveyron vont émerger les premiers leaders de la lutte. C'est le cas par exemple de Guy Tarlier, gros exploitant du nord du plateau très vite sensibilisé au problème, qui a assuré le lien entre les grosses fermes du nord et les paysans les plus syndicalisés, notamment à la Cavalerie. Plus largement, au-delà du monde paysan, les soutiens syndicaux aux habitants du plateau en opposition au projet d'extension du camp militaire se sont manifestés dès 1971, en particulier celui de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Le contexte économique de ce début des années soixante-dix a sans doute été déterminant. Deux des principales industries de l'Aveyron, les ganteries et la mégisserie, connaissent une grave crise. Les usines ferment et plusieurs milliers d'emplois sont détruits. On comprend aisément

[273] *L'Humanité*, 4 août 2003.

pourquoi les principaux soutiens au projet d'agrandissement du camp se situent parmi les commerçants et les conseils municipaux de Millau et la Cavalerie, qui plaident l'argument de futures créations d'emplois. Cette crise allait faciliter le rapprochement entre ouvriers et paysans, aidé en cela par l'idéologie en progression des Paysans-Travailleurs de Bernard Lambert. Albert Austruy, dirigeant CFDT, relate la rencontre entre les paysans et les ouvrières de l'usine Samex en grève au printemps 1972 :

> « Quand les ouvrières de Samex ont mis la chaîne en marche à un rythme de cinq cents paires de pantalons à l'heure, les paysans ont été choqués. C'est honteux, s'est exclamé Pierre Burguière […]. Le lendemain, ils sont redescendus du Larzac avec des sacs plein de provisions pour les ouvrières »[274].

Aussi les grèves dans les usines ont-elles facilité le rapprochement entre les ouvriers et les paysans. Mais ce rapprochement se réduira le plus souvent à des manifestations ou à des opérations communes. Il n'y eut pas de convergence durable ni de lien organique établi entre les ouvriers de Millau et les paysans du Larzac. Cela explique en partie la recherche de soutiens tous azimuts de la part des paysans, à la fois partout en France mais aussi vers des groupes mobilisés sur d'autres types de causes, antinucléaire par exemple. C'est la stratégie guévariste des *focos*, intitulée « des Larzac partout », qui vise à relier nombre de conflits sociaux à la lutte du Larzac, considérée comme le centre des mouvements contestataires en France en ce début des années soixante-dix :

> « Dès le début de leur lutte, les paysans du Larzac tiennent, pour des raisons tant politiques que stratégiques, à l'inscrire dans un contexte plus global, et établissent ainsi rapidement des liens avec d'autres résistances : ils mènent des actions symboliques (apport de nourriture, collecte d'argent) en direction des ouvriers en grève à Millau (1972-1973), ils rassemblent 100 000 personnes pour une Fête des moissons au profit des habitants du Sahel (août 1974) ; ils entretiennent une solidarité croisée avec les « Lip » de Besançon, la grande lutte ouvrière des années soixante-dix ; ils apportent leur soutien à des résistances locales sur le thème « des Larzac partout » (contre une centrale nucléaire en construction à Braud et Saint-Louis et en faveur des paludiers des salins de Guérande, durant l'été 1975) ; ils participent à la résistance contre un projet de centrale nucléaire à Plogoff en

[274] Cité dans Alexander Alland, *Le Larzac et après*, *op. cit*., pp. 70-71.

> acheminant et installant trente brebis du Larzac dans la bergerie nouvellement construite sur le site de la future centrale (1980) »[275].

Le parallèle avec la configuration contestataire telle qu'elle se présente aujourd'hui, avec le Larzac au centre de la mobilisation altermondialiste en France, est bien sûr saisissant. La convergence Lip-Larzac fut peut-être le seul exemple de relations durables et continues entre les paysans du Larzac et le monde ouvrier. Elle répondait alors à une stratégie explicite des grévistes de Lip d'ouvrir le conflit sur l'extérieur :

> « Nous avions juré de ne pas recommencer comme en soixante-huit, où la CGT nous avait incités à fermer l'entreprise par rapport à l'extérieur. Cette fois, nous avons décidé de tout ouvrir […]. Cela a permis une popularisation locale et régionale de la lutte. Enfin, lorsque nous nous sommes emparés du stock et que nous avons relancé nous-même la production, notre lutte a pris une dimension nationale »[276].

Il s'agit là d'une dimension tactique découlant des divisions syndicales et de l'ambition, décrite quelques années auparavant par Jacques Belleville, d'« extension du syndicalisme à des groupes sociaux nouveaux » et d'un véritable « syndicalisme militant »[277]. Cette ouverture du conflit au-delà du champ syndical traditionnel répondait certes à des questions idéologiques (contexte post-soixante-huit, inspirations autogestionnaires, sensibilités aux autres mobilisations etc.), mais elle fait également écho au « sentiment de dessaisissement » évoqué par Edmond Maire et Charles Piaget face à un « centre de décision situé à l'étranger », dirigeant « de très haut et de très loin »[278]. Une relecture du conflit des Lip comme combat précurseur des oppositions protéiformes au capitalisme globalisé pourrait à cet égard s'avérer stimulante.

Cette stratégie est dès lors entrée en résonance avec la volonté des paysans du Larzac de décloisonner leur combat. La création partout en France des Comités Larzac témoigne

[275] www.larzac.org.

[276] Bernard Ravanel, « Itinéraires. Entretien avec Charles Piaget », *Mouvements*, n° 8, 2000, pp. 111-121.

[277] Jacques Belleville, *Une nouvelle classe ouvrière*, Paris, Julliard, 1963, p. 281 et 276.

[278] Edmond Maire, Charles Piaget, *Lip 1973*, Paris, Seuil, 1973.

d'une « désectorisation » de l'espace social[279], typique des situations de crise telles que le contexte post soixante-huit[280]. Les travailleurs de Lip en grève, appelés plus simplement « les Lip », se rendirent à plusieurs reprises sur le plateau[281], à la fois pour populariser leur lutte comme cela a été le cas en juillet 1973 quand ils organisèrent une vente directe de montres sur la Route nationale 9, mais aussi pour concrétiser et souder cette alliance qui, si elle n'est pas contre-nature, n'en est pas moins relativement rare. Aussi en 1976 « les Lip » inaugurent-ils la parcelle située dans le périmètre concerné par l'extension du camp militaire, parcelle qui leur a été donnée par les paysans. Cette stratégie de désectorisation, on la retrouvera plus tard dans les actions communes entre la Confédération paysanne et ATTAC par exemple. La figure 7 indique cette volonté de faire converger les luttes paysannes et les revendications ouvrières.



Figure 7 – Affiche appelant au rassemblement sur le Larzac en août 1973, à l'initiative des Paysans-Travailleurs[282].

[279] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences po, 1992, p. 140.

[280] Analysant les points de jonctions dans les mobilisations post-68, Xavier Vigna et Michelle Zancarini-Fournel distinguent, à côté de cette solidarité entre ouvriers et paysans, deux autres types de rencontres qualifiées d'« improbables », entre ouvriers et étudiants d'une part, et entre ouvriers, techniciens et cadres d'autre part. Xavier Vigna, Michelle Zancarini-Fournel, « Les rencontres improbables dans 'les années 68' », *Vingtième siècle*, n° 101, 2009, pp. 163-177.

[281] L'annexe 12 propose une photographie ainsi qu'une affiche illustrant cette solidarité croisée.

[282] L'affiche reproduite ici est issue de la collection personnelle d'un habitant du Causse Méjean, associé de manière ponctuelle à la lutte des paysans du Larzac vers la fin des années soixante-dix.

Ainsi hormis l'alliance Lip-Larzac, qui concerne deux des conflits les plus emblématiques des années soixante-dix, la convergence entre paysans et travailleurs a été limitée et quand elle s'est produite, elle ne n'est pas faite sans difficultés, comme l'explique Francis Bec, ancien secrétaire de l'union intersyndicale CFDT du sud-Aveyron : « La solidarité ouvriers et paysans n'a pas été toujours évidente, ça s'est traduit par des débats dans les entreprises ; nos formes de luttes n'ont pas toujours été celles des paysans »[283].

Il convient enfin de mentionner l'attitude des professionnels du Roquefort, qui sont aussi concernés par le projet. Bien que le Larzac ne produise que 3% du lait utilisé dans la fabrication du roquefort, l'image d'un Larzac vert à l'environnement vierge, non pollué, est une ressource importante pour les industriels du secteur. C'est pourquoi la Fédération régionale des syndicats d'éleveurs de brebis (SEB), qui rassemble les producteurs de lait pour Roquefort et qui a créé, avec la Fédération des industriels de Roquefort qui contrôle toute la production de fromage, la Confédération générale des producteurs de lait de brebis et des industriels de Roquefort, a apporté son soutien au mouvement de protestation. On retrouve par exemple son président le 14 juillet 1972 lors d'une manifestation à Rodez, en compagnie des présidents de la chambre d'agriculture locale, de la FDSEA, du CDJA et d'élus locaux. Le SEB est à ce moment-là un syndicat qui ambitionne d'être indépendant par rapport à la FDSEA. C'est dans l'action que se nouent les contacts et que se gagne la confiance entre les différents acteurs syndicaux de la mobilisation, notamment entre les Paysans-Travailleurs, le SEB, la FDSEA mais aussi les syndicats de salariés comme la CFDT et, dans une moindre mesure, la CGT.

Sous-section 3 – Les pacifistes

L'influence religieuse et spirituelle sur la constitution même de la mobilisation du Larzac est déterminante pour comprendre pourquoi et comment la non-violence peut être considérée comme la principale tactique des paysans du Larzac pour faire entendre leur voix et pour promouvoir leur cause. Même si évidemment cette préoccupation de la non-violence n'a pas été comprise de la même façon par tout le monde, ni appliquée de manière uniforme, il n'en reste pas moins qu'elle constitue la pierre angulaire de la mobilisation pour au moins

[283] Cité dans Henri Boyer, Philippe Gardy, Etienne Hammel, *Le Larzac revisité*, *op. cit.*

trois raisons : d'une part, au-delà de la croyance religieuse, profondément ancrée chez les paysans, les réseaux de socialisation de la JAC et des CMR ont permis aux paysans de se sensibiliser aux questions de la non-violence, en lien avec ce qui les préoccupait alors, la résistance au projet d'extension du camp. En deuxième lieu, il semble que ce mode d'action, s'il convenait bien à une certaine forme de retenue dans la protestation paysanne, avait également le net avantage de ne pas effrayer les autres composantes de la mobilisation, au moins au départ, à savoir les notables, mobilisés dès janvier 1971 au sein de l'Association de sauvegarde du Larzac, les industriels de Roquefort et les syndicats agricoles. Enfin, en s'appropriant cette forme de résistance, en en faisant leur « marque de fabrique », les paysans pouvaient contenir les velléités plus violentes et radicales telles qu'elles étaient alors prônées par les gauchistes et par les maoïstes en particulier. Voici quelques-uns des extraits que l'on peut lire dans un compte-rendu d'une réunion CMR :

> « Pour être non-violent, il faut lire l'évangile. […] La non-violence, c'est une technique. […] Les convictions morales ou religieuses, ça faisait l'unanimité pour les paysans. […] Il y avait un accord entre notre conscience et la lutte. […] Au début, la non-violence c'était de la tactique. […] C'est un truc qui nous a drôlement unis »[284].

Nous avons indiqué précédemment la manière dont la mobilisation du Larzac avait pu agréger les valeurs de l'antimilitarisme. Ceci explique en bonne partie la place occupée par les pacifistes dans le conflit. Outre les nombreux individus gagnés aux causes pacifistes, deux organisations regroupent les militants pacifistes : le Mouvement pour le désarmement, la paix et la liberté (MDPL) et le Mouvement pour une alternative non-violente (MAN). Le MAN naît avec la mobilisation du Larzac en 1974. Il s'est constitué autour des questions de lutte contre la militarisation de la société, en particulier sur la question des objecteurs de conscience. Ce mouvement se donne pour objectif de promouvoir la non-violence et de faire valoir son apport spécifique dans la vie quotidienne, dans l'éducation et dans les luttes politiques et sociales. La particularité du MAN par rapport à d'autres groupes non-violents est la revendication de son engagement politique. Ses origines témoignent de cette orientation, ainsi que l'histoire plus générale des organisations non-violentes en France. C'est durant la guerre d'Algérie que naissent les premiers groupes locaux d'action non-violente. Le premier

[284] Extraits d'une réunion CMR retranscrits par Pierre Bonnefous, aumônier, dans les cahiers du MIR, cité dans Didier Martin, *Le Larzac : utopies et réalités, op. cit.*, p. 42.

d'entre eux est l'Action civique non-violente (ANCV), issue de la communauté de l'Arche de Lanza del Vasto. Aussi la préoccupation principale de ces groupes est la dénonciation de la torture en Algérie, ainsi que la rétention des suspects algériens dans des camps d'internement. Après les accords d'Évian, des Groupes de recherche et d'action non-violente (GRANV) se sont constitués et ont réorienté leur action vers le problème de l'objection de conscience. La question organisationnelle d'un regroupement de ces groupes locaux se pose au tout début des années soixante-dix, et le Secrétariat de coordination à l'action non-violente (SCAN) est créé en 1972. Les groupes affiliés au SCAN adoptent alors un Manifeste qui organise le regroupement sur une base politique commune qui se réfère explicitement au socialisme autogestionnaire tel qu'il est développé par le Parti socialiste unifié (PSU) et la CFDT. Mais le SCAN peine à fédérer les différents groupes locaux. Dès lors c'est sur la base du Manifeste et avec l'appui d'une grande partie des GRANV que se constitue le MAN. Seule une minorité des GRANV refuse d'adhérer au MAN, considéré trop engagé politiquement. Le principal fondateur du MAN est Jean-Marie Muller, un professeur de philosophie qui a abandonné sa carrière universitaire pour se consacrer à l'action non-violente. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur ce thème, en particulier *Stratégie de l'action non-violente*[285], dans lequel il présente les moyens tactiques propres à une révolution non-violente. Selon lui, la non-violence doit être comprise comme une stratégie de résistance qui ne saurait être assimilée au pacifisme. Il s'agit davantage d'une action politique qui propose une alternative à l'action violente et permet ainsi de concilier l'engagement avec des valeurs éthiques, morales, voire religieuses. Terminons cette partie sur la mobilisation non-violente en précisant qu'elle a été l'occasion d'un engagement des objecteurs de conscience. Associée aux renvois des papiers militaires (annexe 13), cette pratique de l'objection fait aujourd'hui figure de mythe. Ce mythe est actif, comme en témoigne le travail de Mario Pedretti consacré aux pratiques de désobéissance civile en démocratie. Selon lui, le Larzac représente un âge d'or pour les groupes se réclamant de la désobéissance civile. Soulignant l'importance des grands noms (H. D. Thoreau, Gandhi, Martin Luther King), qui constituent autant de références légitimantes pour ces groupes, M. Pedretti précise : « Cette présence des personnages, pour nécessaire qu'elle soit, n'est pas suffisante. Le groupe se doit également, dans la construction de sa mémoire, de définir un certain nombre de moments historiquement balisés, où la

[285] Jean-Marie Muller, *Stratégie de l'action non-violente*, Paris, Seuil, 1981.

désobéissance devient efficace »[286]. Par mémoire, nous entendrons « la récupération reconstructrice d'un phénomène dont nous sommes séparés, et qui intéresse le plus directement ceux qui s'en sentent les descendants et les héritiers »[287]. M. Pedretti précise que deux périodes sont mises en exergue par les mouvements désobéissants : « La situation de l'objection de conscience entre 1963 et 1983, la lutte sur le plateau du Larzac. Spontanément, elles semblent renvoyer, pour les mouvements désobéissants au mythe de l'âge d'or »[288]. M. Pedretti remarque l'aspect fonctionnel de ce mythe, qui revêt une finalité normative notamment en montrant que des méthodes qualifiées de désobéissance civile peuvent amener à la victoire[289]. Il s'agit donc bien d'un mythe au sens que lui donne Georges Sorel, c'est-à-dire d'une « image de bataille assurant le triomphe de [la] cause »[290].

Surtout, les deux courants, chrétien et libertaire, du mouvement des objecteurs ont été synthétisés sur le Larzac, preuve de l'originalité de ce conflit. Car s'il s'agit bien d'une protestation politique et syndicale comme nous venons de l'indiquer, il a également été profondément marqué par un engagement spirituel et religieux.

Section III – Le codage spirituel et religieux

> « Naboth d'Isréel avait une vigne à Izréel ; elle était à côté du palais d'Akhab, roi de Samarie. Akhab parla à Naboth : 'Cède-moi ta vigne pour qu'elle me serve de jardin potager, car elle est juste à côté de ma maison ; et je te donnerai à sa place une vigne

[286] Mario Pedretti, *La figure du désobéissant en politique. Études de pratiques de désobéissance civile en démocratie*, *op. cit.*, p. 130.

[287] Pierre Nora, « L'ère de la commémoration », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 3, Paris, Gallimard, 1984, p. 997.

[288] Mario Pedretti, *La figure du désobéissant en politique. Études de pratiques de désobéissance civile en démocratie*, *op. cit.*, pp. 130-131.

[289] *ibid.*, pp. 132-133.

[290] La citation complète est : « Les hommes qui participent aux grands mouvements sociaux se représentent leur action sous formes d'images de bataille assurant le triomphe de leur cause. Je propose de nommer *mythes* ces constructions ». Georges Sorel donne notamment l'exemple du mythe de la « grève générale », Georges Sorel, *Réflexions sur la violence*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1972, p. 26.

meilleure. Mais si cela te convient, je puis te donner son prix en argent.' Naboth dit à Akhab : 'Par le Seigneur, ce serait un sacrilège de ma part de te donner l'héritage de mes pères.' »[291]

Si la FDSEA est apparue comme l'un des principaux vecteurs de socialisation pour les paysans du Larzac engagés dans la lutte, l'Église catholique apparaît également comme une institution forte dans laquelle se reconnaît la plupart des contestataires. À proximité des Cévennes protestantes, le Larzac était en 1971 une terre profondément catholique et pratiquante, à l'instar de la majorité des paysans français. L'Aveyron est en effet depuis fort longtemps une terre catholique : « Le Breton et le Rouergat étaient des fidèles disciplinés et respectueux de l'autorité du curé »[292]. Henri Mendras nous fournit un certain nombre d'indicateurs attestant de la permanence de ce fait religieux au sein des paysans aveyronnais, comme le taux de pratiquants qui, malgré l'exode rural, reste élevé. Notons également qu'à la veille du conflit du Larzac, l'Aveyron était un important département pourvoyeur de prêtres, la carrière ecclésiastique demeurant alors un moyen efficace de promotion sociale pour les ruraux, ainsi qu'une échappatoire à la conscription. En 1968 enfin, on comptait en Aveyron à peine moins d'établissements scolaires privés et confessionnels que d'écoles publiques[293].

Sous-section 1 – La Jeunesse Agricole Catholique, puis Chrétienne (JAC) et l'engagement du clergé local

La JAC est l'un des principaux lieux de formation des futurs militants de ce que Jean-Philippe Martin appelle la « nouvelle gauche paysanne »[294] pour désigner les groupes qui rompent, dans les années soixante-dix, avec la FNSEA et le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). Animée d'une profonde volonté de changement, la JAC ambitionnait alors de doter les paysans d'une identité positive nouvelle et progressiste. Les membres et les sympathisants ne se retrouvaient ni dans le Parti socialiste, ni dans le Parti communiste (les

[291] Premier Livre des Rois, 21/1-13

[292] Henri Mendras, *La seconde Révolution française : 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1988, p. 88.

[293] Roger Lajoie Manzec, *Marianne de l'Aveyron*, Villefranche de Rouergue, Éditions Salingardes, 1970.

[294] Jean-Philippe Martin, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne*, Paris, La Découverte, 2005.

paysans du Larzac ont de ce fait peu adhéré au Mouvement de défense et de coordination des exploitations familiales (MODEF), animé par des militants communistes, qui a été créé en 1959). Les valeurs issues de la JAC étaient en effet plus proches de celles du Parti socialiste unifié (PSU), ou encore de certaines des thèses défendues par la gauche extra-parlementaire. Dès les années 1950, la JAC défendait une vision nouvelle de l'agriculture, à travers la conjugaison de la modernité et de la solidarité : « La modernisation des campagnes, le départ des paysans archaïques et la parité sociale »[295]. Il est à rappeler que la JAC faisait partie d'un mouvement de plus grande ampleur encore qui touchait tous les milieux sociaux en Aveyron, celui des mouvements d'apostolats laïcs comme l'Action catholique ouvrière, les Jeunesses étudiantes chrétiennes, et encore le Mouvement d'action catholique générale.

La JAC apparaît comme une pépinière de responsables syndicaux. L'itinéraire de Raymond Lacombe, ancien président de la FNSEA de 1986 à 1992, est révélateur de l'importance de la JAC en terres aveyronnaises. Né à Camboulazet en Aveyron, il rejoint la JAC en 1947. Il en devient le président départemental (1951-1954), puis national (1956-1957). C'est au cours de cette mandature qu'il côtoie notamment Bernard Lambert, futur dirigeant de la gauche paysanne et Michel Debatisse, futur président de la FNSEA (1971-1979). Il est clair que la JAC a eu des répercussions importantes, en particulier grâce à son dynamisme qui a durablement influencé le syndicalisme en Aveyron. La JAC peut donc être considérée comme l'un des principaux espaces de socialisation sur le plateau. L'importance de la sociabilité dans l'émergence des mobilisations protestataires a depuis longtemps été mise en avant par la littérature sur l'action collective. Dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte* déjà, Karl Marx constatait que l'absence d'une sociabilité primaire, entendue comme un tissu de relations régulières entre paysans, était la source de l'incapacité de ces paysans à se constituer en classe et, partant, à se mobiliser collectivement[296]. La JAC bénéficiait en Aveyron d'une forte implantation. Sur le Larzac, la JAC a entretenu une sociabilité à la fois politique, professionnelle et amicale entre les paysans. On peut avoir une idée de cette fonction socialisante de la JAC à la lecture du témoignage de Gérard Lapie, Président de la Chambre régionale d'agriculture Champagne-Ardenne, lors de la mort de Raymond Lacombe :

---

[295] Jean-Philippe Martin, « La Confédération paysanne et José Bové, des actions médiatiques au service d'un projet ? », *Ruralia*, n° 6, 2000, pp. 151-180.

[296] Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Mille et une nuits, 1997.

> « Grâce à l'Abbé Bion, tu as découvert la Jeunesse Agricole Chrétienne, dont tu es devenu président national en 1955 avec Michel Debatisse comme secrétaire général. Tu y as forgé tes convictions : la solidarité n'est pas seulement la forme moderne de la charité chrétienne, elle est aussi l'expression d'une stratégie locale susceptible de transformer les solitudes en une force. Sous ton impulsion, la JAC a été une véritable vague de fond qui a manifesté son action sur toute la France. Cette force d'hommes et de femmes, se connaissant, se reconnaissant, a joué un rôle essentiel dans l'évolution de notre agriculture. […] À la JAC, tu as rencontré Marie-Thérèse et vous vous êtes mariés »[297].

Wanda Holohan-Dressler note également, en citant l'abbé responsable du Centre diocésain d'information, l'importance de ces groupes d'apostolats laïcs, en particulier à Millau :

> « Si l'on voulait compter le nombre de réunions qui se tiennent dans des villes comme Millau et Rodez et dans lesquelles se rencontrent des chrétiens, on dépasserait le nombre de cent chaque mois »[298].

Le dynamisme de ces mouvements de laïcat chrétien s'exprimera à plein lors de la lutte du Larzac, que ce soit de manière autonome ou en donnant une tonalité chrétienne à l'action politique ou syndicale. Ces « fréquentations militantes »[299] peuvent être considérées comme une pré-condition de l'action collective, bien évidemment pas suffisante, mais en tout cas préalable à la mobilisation. François Purseigle insiste quant à lui sur la tradition de solidarité internationale propre à la JAC dans laquelle s'inscrira l'action des mobilisations altermondialistes : « Ce retour est lié au constat fait par les jeunes agriculteurs qu'une des sources du malaise paysan est qu'ils vivent d'argent public, aides qui participent à la destruction d'autres agricultures dans le monde. Deux principes jacistes sont ainsi bafoués : la liberté dans l'exercice professionnel et la responsabilité par rapport au monde. Ainsi le

---

[297] Gérard Lapie, « Témoignage », *La lettre des partenaires de l'Association pour le développement par la formation des pays de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne* (ADEFPAT), numéro spécial, 2002.

[298] Cité par Wanda Holohan-Dressler, *Dimension régionale des mouvements sociaux en France, op. cit.*, p. 77.

[299] « Fréquentations militantes », numéro spécial de *Politix*, n° 63, 2003.

syndicat est prêt à renoncer aux aides au profit de la défense d'une politique de soutien des prix »[300].

L'engagement des prêtres mais aussi de la hiérarchie catholique aux côtés des paysans n'est pas un acte périphérique, voire anecdotique. Nous verrons dans un second temps que de manière complémentaire l'action de Lanza del Vasto, le fondateur des communautés de l'Arche, qui proposent la non-violence comme principe de vie communautaire, a également eu une influence considérable, en particulier en faisant de la non-violence une rhétorique fédératrice, une sorte de plateforme minimale sur laquelle se retrouvaient en même temps les paysans « purs porcs » et les néo-ruraux, tout en diminuant la place des mouvements gauchistes et notamment maoïstes dans la mobilisation. Denis Pelletier note à cet égard que ces années ont constitué une période de changement majeur pour l'Église en France. Le militantisme chrétien s'est alors engagé sur le terrain du militantisme politique et social, en soutenant notamment les ouvriers « Lip » à Besançon et les paysans du Larzac, et en s'appuyant sur des valeurs antibourgeoises et antimilitaristes[301].

Dès 1971, l'Église catholique d'Aveyron s'est opposée au projet d'extension du camp militaire. Monseigneur Jean Ménard, évêque de Rodez et ancien membre de la commission épiscopale du monde ouvrier, prend alors la tête de la cinquantaine de prêtres aveyronnais mobilisés. Le 7 novembre 1971, au lendemain de la grande manifestation de Millau, les prêtres lisent en chaire, dans toutes les églises de la région, une déclaration commune dans laquelle ils déclarent qu'« il est regrettable de voir une région livrée à des réalisations d'ordre militaire, au moment où la conscience humaine progresse dans le sens de la paix ». Comme pour les paysans concernés par l'extension du camp, et au-delà de la question militaire, c'est l'absence de concertation préalable qui est vivement critiquée, en particulier dans ce communiqué des quarante prêtres et de leur évêque :

---

[300] François Purseigle, « Les Jeunes agriculteurs, entre fondamentaux chrétiens et réalpolitik. Entretien », *Transrural*, n° 310, 23 mai 2006, p. 5. Voir aussi François Purseigle, « Le monde paysan et les sources chrétiennes de la solidarité internationale », dans Éric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Nonna Mayer, *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005, pp. 75-97.

[301] Denis Pelletier, *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2002.

> « Nous vivons un événement important dans notre région : nous avons appris la décision d'agrandir le camp militaire du Larzac. C'est avec stupeur que cette nouvelle nous est parvenue. Le millavois et le sud de l'Aveyron se sentent concernés et beaucoup l'ont exprimé à travers la manifestation d'hier à Millau.
>
> Alors qu'on avait promis une concertation sur ce projet, alors qu'il avait été promis d'écouter la voix des agriculteurs, de tous les élus locaux, des responsables des diverses organisations et syndicats… rien de tout cela ! Une fois de plus, les habitants de notre région ont l'impression d'être les jouets et les victimes de décisions autoritaires : ils ont le sentiment qu'on les a trompés. […] Quand on n'écoute pas la voix des hommes, surtout dans les régions pauvres, quand on les met devant le fait accompli, on semble leur signifier qu'ils ne sont rien, qu'ils ne comptent pas. C'est les rabaisser à leurs propres yeux. C'est aussi leur faire violence et les provoquer à la révolte ou au désespoir. Une telle attitude est une atteinte à leur dignité d'hommes. Les chrétiens savent que cette dignité, c'est ce qu'il y a de plus précieux depuis que le Fils de Dieu s'est fait homme »[302].

L'engagement de Monseigneur Ménard va jusqu'à son association, en compagnie de Monseigneur Tourel, évêque de Montpellier, au jeûne de Lanza del Vasto pendant vingt quatre heures le 28 mars 1972. Au cours de cette action, il réaffirme son opposition à l'extension du camp militaire, au nom de la paix : « Le jeûne exprime la plus fervente réponse aux angoissantes exhortations de Paul VI si profondément ressenties par les jeunes : jamais plus la guerre ». Cette déclaration complétait alors le message qu'il avait déjà adressé lors de la journée d'action du 7 novembre 1971 à Millau au cours de laquelle de nombreuses organisations manifestent leur solidarité envers les paysans : « S'il faut investir de l'imagination, du travail et des capitaux, ce n'est pas pour la guerre, mais pour la paix »[303]. La prépondérance du fait religieux et l'influence des prises de position des évêques ainsi que des prêtres, est attestée par Louis Massebiau, alors berger sur le Larzac, lorsqu'il déclare :

> « Le fait que certains curés nous soutiennent a été très important pour notre lutte car ça nous a redonné du courage. Si les curés avaient été contre nous, on se serait posé des questions. On se serait dit : 'on n'est pas sur le bon chemin'… Voir que les curés, à

[302] « Communiqué des quarante prêtres et de leur évêque », Millau, 6 novembre 1971.

[303] Michel Pichol, Michel Foucher, « Territoire à prendre, territoire à défendre : le Larzac », art. cit., p. 95.

travers l'évangile trouvaient notre combat juste, légitime et nous aidaient dans cette voie, ça nous remontait le moral. Ca nous a confirmé le bon droit de notre lutte »[304].

Soulignons enfin l'action du journaliste et écrivain catholique Jean Toulat, auteur de *La bombe ou la vie*, véritable réquisitoire contre les armes de dissuasion, qui tint nombre de réunions publiques pour s'opposer au projet, en particulier celle de Millau le 9 mars 1972 organisée par les CMR sur le thème « Larzac-Paix-Désarmement ».[305] Devant 1500 personnes, Jean Toulat y dénonce la décision de l'armée et du gouvernement :

« Il y a trafic pire que celui de la drogue, c'est le trafic des armes… Vous n'accepterez pas que votre terre serve à l'apprentissage du meurtre organisé, du crime collectif… Votre terre est faite pour la vie, non pour la mort… Il y a plus que la nature à sauvegarder, il y a la cause de l'homme, la cause de la paix »[306].

Toutes ces prises de position confortèrent les paysans dans leur lutte, d'autant que ce soutien ne se démentit pas durant toute la durée du conflit. Ainsi en janvier 1973, les paysans en route pour Paris étaient accompagnés de trois prêtres, et reçurent le soutien des évêques de Rodez et d'Orléans. Puis en 1974, Mgr Ménager appelle à participer au rassemblement « Fête des moissons » sur le Larzac, dont le produit est destiné au Sahel. Le renvoi des livrets militaires par les dix paysans du Larzac fut également soutenu par le nouvel évêque de Rodez, Roger Bourrat, en particulier quand six d'entre eux sont jugés par la Cour d'Appel de Montpellier. Ce dernier réitère son soutien en septembre 1978 alors que des paysans jeûnent dans la cathédrale de Rodez :

« Je constate que ces hommes et ces femmes veulent rester sur leurs terres malgré les sommes qui leur sont offertes. Cette résistance au veau d'or n'est pas tellement commune. Je sais qu'ils donnent à leur geste le sens d'un témoignage pour la paix et contre la course aux armements. Ils prônent un type de défense autre que par des engins de mort. Et ils demandent que possibilité soit reconnue aux hommes qui le désirent de faire une recherche de défense par des moyens non-violents efficaces. Ces

[304] Louis Massebiau, cité dans Didier Martin, *Le Larzac : utopies et réalités*, *op. cit*., p. 41.

[305] Cette conférence donna lieu à une publication : Jean Toulat, *Le Larzac et la paix*, Poitiers, Toulat, 1972.

[306] Jean Toulat, Conférence à Millau le 9 mars 1972, cité dans *Le Larzac, l'armée… la violence et les chrétiens*, Supplément à *Alerte atomique*, n° 63, 1972.

> moyens au moins ne seraient pas en contradiction avec le but poursuivi : la paix. Qu'on le veuille ou non, ces questions difficiles nous concernent »[307].

Durant tout le conflit, nombre d'évêques n'eurent de cesse de soutenir le mouvement de lutte des paysans. Citons encore un évêque, celui de Montpellier, le Père Louis Boffet, qui déclare au sujet de la lutte du Larzac :

> « Voyant avec tristesse tout notre arrière-pays retourner au désert en perdant ses habitants, je ne puis ne pas prendre en considération cette volonté de survie. Celle-ci n'est d'ailleurs pas le seul enjeu de la lutte engagée. C'est au nom d'un idéal de paix que certains contestent l'opportunité de l'extension du camp militaire. […] Je comprends que ceux qui ont horreur de la guerre (et j'en suis) contestent cette nécessité. Tout le monde ou presque souhaite le désarmement progressif et universel. Mais le veut-on ? En dehors des discours publics et de l'action de quelques militants, quels moyens prend-on pour cela ? La course aux armements se poursuit plus suicidaire que jamais »[308].

Au-delà de ce soutien, il était important pour les paysans d'affirmer leur foi et surtout de chercher dans les Évangiles un fondement, ou au moins des justifications à leur combat. Ainsi le 24 octobre 1978, deux jours avant la visite du président de la République française Valéry Giscard d'Estaing au nouveau Pape, les paysans du Larzac écrivent à Jean-Paul II :

> « Très Saint Père,
> Nous sommes des paysans qui, dans le sud de la France, travaillons les terres du plateau du Larzac pour faire vivre nos familles. Depuis plus de sept ans, nous vivons un drame car le gouvernement a décidé de nous expulser de nos terres pour agrandir un camp militaire. Pendant tout ce temps-là, nous avons mené une lutte non-violente pour nous opposer à des décisions arbitraires. Si quelques agriculteurs ont cédé aux pressions, et ont abandonné leurs terres, d'autres plus nombreux sont venus s'installer à nos côtés et ont permis d'agrandir le domaine des terres cultivées tout en participant à notre combat. N'ayant pu acheter qu'une petite partie des terres qu'il convoitait, le gouvernement et l'armée viennent de prendre la décision de commencer à expulser par la force trois d'entre nous dans les mois qui viennent.

[307] Roger Bourrat, cité dans *Le Larzac, l'armée… la violence et les chrétiens*, *op. cit.*

Mais notre lutte est soutenue par un vaste mouvement de solidarité locale, nationale et même internationale, ce qui est pour nous une source de grande espérance. Les évêques de Rodez et de Montpellier nous ont à plusieurs reprises témoigné leur sympathie.

Dans notre pays, l'armée et l'industrie militaire ont pris une telle importance que la France arrive au troisième rang dans le commerce des armes. Si l'on tient compte du nombre d'habitants, le français est devenu l'homme qui vend le plus d'armes dans le monde. N'est-ce pas là un bien triste record pour un pays qui prétend être la fille aînée de l'Église ? Les armes que vend la France font chaque jour des victimes innocentes notamment dans le Tiers-Monde. Elles rendent la paix de plus en plus précaire. […]

Saint Père, nous nous permettons de vous signaler que notre gouvernement n'a tenu aucun compte de la demande pressante faite par le Cardinal Marty pour mettre un terme à ces ventes qui permettent de réaliser de très grands profits à quelques marchands de canons. Notre armement nucléaire, destiné à détruire les grandes villes de l'adversaire, n'est-il pas en contradiction avec les déclarations de Vatican II sur les armes de destruction massive ? […]

La réflexion menée à partir de notre combat a permis à beaucoup d'entre nous de mieux comprendre l'exigence de paix que Jésus-Christ nous a laissée dans l'Évangile, dans le sermon sur la montagne. Saint Père, étant donnée la course aux armements dans laquelle la France joue un rôle de tout premier plan, les injustices et les violences commises dans le passé par notre armée comme par les autres armées de la chrétienté, Vous pourrez dire au président Giscard d'Estaing à quel point nous sommes plus résolus que jamais à garder nos terres au service de la vie afin qu'elles ne soient pas profanées par des engins de mort »[309].

Sous-section 2 – L'engagement de Lanza del Vasto aux côtés des paysans du Larzac

De manière complémentaire à l'engagement de l'Église aux côtés des paysans du Larzac, l'action de Lanza del Vasto a été très importante dans la mobilisation. Disciple occidental de Gandhi, il est le fondateur des communautés de l'Arche. Lanza del Vasto naît en

[308] Louis Boffet, cité dans *Le Larzac, l'armée… la violence et les chrétiens, op. cit.*

[309] « Lettre des paysans du Larzac au Pape Jean-Paul II », 24 octobre 1978, cité dans *Le Larzac, l'armée… la violence et les chrétiens, op. cit.*

1901 en Sicile. Il suit des études de philosophie à Florence. De France, où il s'est installé après avoir soutenu sa thèse intitulée *La trilogie spirituelle*, il gagne l'Inde en 1936 et y rencontre Gandhi[310], qu'il avait déjà appris à connaître par l'intermédiaire des travaux de Romain Rolland. Parti en pèlerinage pour rejoindre les sources du Gange en Himalaya, il dit avoir eu une vision lui commandant de rentrer en France pour y appliquer les préceptes du Mahatma[311]. Il crée la première communauté de l'Arche à Tournier en 1948 peu de temps après l'annonce de l'assassinat de Gandhi. Le contexte revêt ici toute son importance. Nous sommes en 1946, juste après la guerre et alors que les débats sur la décolonisation battent leur plein, notamment avec l'envoi de troupes françaises en Indochine. La communauté connaît rapidement de nombreuses difficultés (organisationnelles, financières, relationnelles) et ferme dès 1953. Lanza del Vasto repart en Inde et participe à la campagne non-violente du « don de la terre », menée par Vinoba Bhave, l'héritier spirituel de Gandhi. Celui-ci plaide alors pour une révolution agraire fondée sur le don libre de la terre. En 1954, une nouvelle Communauté est créée, à Saint Pierre de Bollène dans le Vaucluse, dans la vallée du Rhône. Située tout proche du site de Marcoule, où se développent les premières installations nucléaires militaires puis civiles en 1958 (c'est ici que la France commence sa production de plutonium), les membres de cette communauté seront les fers de lance de la mobilisation antinucléaire avec l'organisation des premières manifestations dès 1958. Ces militants non-violents sont aussi actifs pour dénoncer la torture en Algérie, ainsi que les camps d'assignation à résidence qui internent les suspects algériens. La communauté de Bollène déménage en 1963 dans le Haut-Languedoc à La Borie Noble près de Lodève, sur les contreforts sud du Causse du Larzac à sept cents mètres d'altitude.

L'itinéraire de Lanza del Vasto nous permet de sinuer dans l'histoire de la non-violence, en particulier en France. Ainsi en 1957, en pleine guerre d'Algérie, il lance, avec le Général de Bollardière et François Mauriac, le mouvement de protestation contre la torture. Il entreprend alors un jeûne de vingt et un jours, sur lequel il revient plus tard :

> « En ce temps-là, personne ne parlait de non-violence. Personne ne connaissait Gandhi, excepté par la littérature et quelques admirateurs. Plus tard, lors des

[310] Lanza del Vasto, *Le pèlerinage aux sources*, Paris, Éditions du Rocher, 1993.

[311] Lanza del Vasto, « Découverte de la non-violence », *Science et non-violence. Trois conférences de Lanza del Vasto*, 18 octobre 1977, www.forget-me.net/Science_NV/science.pdf.

> mouvements de résistance non-violente de la guerre d'Algérie, on a commencé à parler de non-violence. Sur le papier le mot n'existait même pas. Puis nous avons été imités »[312].

Six ans plus tard, en 1963, il se rend à Rome durant le Concile Vatican II pour demander au Pape de prendre position contre la guerre. Il y jeûne quarante jours. Son itinéraire est aussi celui des luttes antinucléaires. Il manifeste, par exemple, en 1958 contre l'usine de Marcoule qui produit du plutonium destiné à la bombe atomique. Il participe également aux manifestations contre le surgénérateur de Creys-Malville en 1976. Mais le plus important pour nous ici est que son action a aussi foulé les terres du Causse du Larzac. Dès 1959, en effet, le 28 juin, il est des manifestants qui protestent contre l'internement dont sont victimes des milliers d'algériens dans le camp du Larzac. En 1972 enfin, il est à l'initiative d'un jeûne de quinze jours, auquel s'associent des paysans ainsi que les évêques de Rodez et de Montpellier, pour protester contre l'extension du camp militaire. Les paysans du Larzac s'associent à ce jeûne collectif en y participant à tour de rôle. À travers son action sur le Larzac, Lanza del Vasto a clairement pesé sur l'adoption d'un répertoire d'action qui, dès le départ, se démarque des mobilisations paysannes plus classiques. Comme le note François Roux, l'avocat des paysans du Larzac, « à la Cavalerie, Lanza jeûna, attirant l'attention des médias, entraînant avec lui les évêques de Rodez et de Montpellier. Et les paysans vinrent s'initier à ces pratiques »[313]. Il renouvellera pendant quatre jours son jeûne en 1978, à Paris, lors de la marche des paysans du Larzac vers la capitale, jeûne au cours duquel on retrouve également Jean-Marie Muller, fondateur du MAN, Jacques de Bollardière, militaire de carrière qui s'opposa à Massu pendant la guerre d'Algérie sur la question de la torture, et Jean Toulat. François Mitterrand y participa aussi, comme le relate Jean-Marie Muller :

> « François Mitterrand est venu faire une grève de la faim de trois quarts d'heure avec nous, et il nous a renouvelé l'assurance que si jamais, par hasard, il arrivait au pouvoir, il rendrait le Larzac aux paysans. Ce qu'il fera en effet… Il faut avoir l'humilité de reconnaître qu'une grève de la faim de trois quarts d'heure d'un futur président de la

[312] *ibid.*, p.11.

[313] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit.*, p. 34.

République a plus d'efficacité que la grève de la faim de militants pendant des jours et des jours »[314].

En 1974, des compagnons de l'Arche, deux ménages et leurs enfants, s'installent dans une ferme achetée par l'armée sur le plateau du Larzac, les Truels du Larzac (Annexe 14). Ces communautés de l'Arche se veulent « un lieu de vie dans lequel on expérimente, comme en laboratoire, la résolution non-violente des conflits : connaissance et maîtrise de soi, approfondissement de sa propre tradition spirituelle, écoute et respect des autres traditions ; simplification de la vie matérielle en apprenant à se passer du superflu, en faisant nous-mêmes, le plus possible, ce dont nous avons besoin ; enfin entrainement et disponibilité en vue de l'engagement dans le combat non-violent pour la justice et la paix »[315]. Ce principe gandhien de mise en pratique dans sa vie quotidienne de la non-violence et, plus généralement, l'adéquation entre les règles de l'engagement politique et celles qui régissent la vie privée est à la base des communautés de l'Arche. Si nous insistons sur ce point en particulier, c'est que ces principes, avec les stratégies de désobéissance civile et d'action non-violente, ont influencé grandement la rhétorique des leaders du Larzac, en particulier celle de José Bové. Nous nous attacherons plus avant à décrire cette « mémoire désobéissante »[316] en analysant en quoi les pratiques actuelles de désobéissance civile en matière de lutte contre les OGM notamment lui sont redevables. Une dernière filiation doit enfin être dégagée entre la philosophie des communautés de l'Arche et les mobilisations du Larzac : il s'agit de la critique des sciences et, plus précisément, de leur interaction avec les pouvoirs économiques et militaires.

L'engagement de Lanza del Vasto et l'audience qu'il obtint auprès des paysans méritent d'être détaillés dans la mesure où ils éclairent le choix de la non-violence, un choix stratégique (il s'agissait tout autant de limiter l'influence de l'extrême-gauche, en particulier des groupuscules maoïstes, ainsi que des anarchistes, pour qui la violence était une des armes possibles, que de retenir un mode d'action à même de provoquer la sympathie de la

[314] Jean-Marie Muller, Entretien avec Serge Perrin, Colloque de Lyon sur la désobéissance civile, 29 mars 2006, disponible sur http://www.local.attac.org/40/IMG/_article_PDF/article_590.pdf.

[315] Jean-Pierre Lanvin, « Parcours d'un engagement dans la résistance non-violente », *Les Temps modernes*, n° 587, 1996, pp. 356-373. Jean-Pierre Lanvin a été compagnon de l'Arche. Il fut notamment l'un des volontaires à l'internement en tant que « suspect » dans le camp du Larzac.

population d'abord locale) qui avait d'autant plus de chances d'être retenu que les paysans étaient sensibles aux discours empreints de religion, ou en tout cas prononcés par des hommes d'Église. C'est en ce sens que l'engagement des prêtres aveyronnais, ainsi que des deux évêques aux côtés de Lanza del Vasto a été un événement important. Comme on peut le lire sur le site www.larzac.org, principal vecteur d'informations des luttes du Larzac, « c'est à la suite d'un jeûne de quinze jours de Lanza del Vasto (mai 1972) que les paysans du Larzac font le choix de l'action non-violente comme outil de leur résistance à l'extension du camp militaire ». On pouvait lire alors sur une brochure intitulée « Le Larzac et la paix », distribuée à plusieurs milliers d'exemplaires sur le Larzac : « Comme les Compagnons de l'Arche, vous inventez des formes d'action qui, tout en respectant les hommes, atteignent leur conscience et les forcent à s'interroger… Aux cocktails Molotov, vous préférerez les cocktails Gandhi, c'est-à-dire le mélange de la vérité, du courage, de l'imagination, de l'humour et de l'amour »[317]. L'influence qu'a exercée Lanza del Vasto est également liée au respect qui lui est porté ainsi qu'à l'aura qui l'entourait. C'est ce qu'exprime par exemple Guy Tarlier, premier leader de la lutte paysanne contre l'extension du camp militaire :

> « Il y a toute une liturgie autour de Lanza. Il est très grand. Il a une barbe blanche, des sabots de bois, une petite auréole. Indiscutablement, il a une 'gueule'. Il est certain qu'il m'a beaucoup apporté. Même s'il plane très haut ; enfin qu'il ne vole pas à la même altitude que moi »[318].

De même, Léon Maillé, autre acteur important de l'opposition au camp militaire :

> « Quand on écoutait Lanza au début, nous qui n'étions pas du tout politisé, on était tout jeune, on n'avait pas fait mai 68, on se disait 'mais qu'est-ce qu'il nous raconte, celui-là' ! Alors on était quand même en confiance, parce qu'il était côté religion, catholique, ça nous tranquillisait. Mais c'est vrai que quand il faisait sa

---

[316] Mario Pedretti, *La figure du désobéissant en politique. Études de pratiques de désobéissance civile en démocratie, op. cit.*, p. 128.

[317] Cité dans Marie-France Latronche, *L'influence de Gandhi en France. De 1919 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 139-140.

[318] Guy Tarlier, cité dans Didier Martin, *Le Larzac : utopies et réalités*, *op. cit.*, p. 43. Guy Tarlier est aujourd'hui décédé. Sa femme, Marizette Tarlier, est membre du Comité éditorial de *Gardarem lo Larzac* et militante active de la non-violence. On la retrouve, aux côtés de François Roux et de Léon Maillé, dans le Comité de parrainage du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées.

> grève de la faim à La Cavalerie pendant quatorze jours, on allait le soir écouter les causeries, mais on ne comprenait pas tout […]. Il y a trente ans, au tout début quand on réagissait, on était très en colère, il y en avait qui parlaient de sortir le fusil, etc., et c'est vrai qu'à force d'écouter les préceptes de la non-violence, de discuter avec les non-violents, on devient meilleur »[319].

Parvenir à associer des paysans à son jeûne est un tour de force réussi par Lanza del Vasto dont François Roux s'amuse : « « Chez ces hommes qui, dès le petit-déjeuner, volontiers saucissonneur, ne plaisantaient pas avec les rituels de la table, jeûner aurait pu paraître une extravagance d'illuminé. Ils auraient pu le remercier poliment, ce Booz dont ils ne savaient rien, et revenir aux choses 'sérieuses' : le fusil »[320].

Comme nous pourrons le voir par la suite, cette imprégnation religieuse et spirituelle de la mobilisation est très importante pour comprendre comment la non-violence a pu devenir le ciment du mouvement du Larzac, ce qui a fait tenir ensemble les paysans et leurs soutiens. Elle a permis notamment la politisation des paysans du Larzac, à rebours des représentations du paysan « apolitique » particulièrement ancrées dans le milieu rural[321].

Sous-section 3 – Le plateau du Larzac, une « terre promise »

> « Les lieux de pèlerinage sont des lieux du politique à part entière, en ce qu'ils contribuent à la fabrique des engagements civiques, à la délimitation d'espaces de prises de position sur des problèmes d'ordre public, à la stabilisation des modalités d'exercice des rôles politiques, ou encore à l'élaboration des tropes hagiographiques applicables aux trajectoires des acteurs du jeu politique institutionnel ».[322]

---

[319] « Travaux Publics. En direct du Larzac : l'héritage de Gandhi », Invité José Bové, en direct du bar de l'Hospitalet-du-Larzac, Chez Régine et Yvon, *France Culture*, 31 janvier 2008.

[320] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., p. 34.

[321] Jean-Louis Briquet, « La politique au village. Vote et mobilisation électorale dans la Corse rurale », dans Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, pp. 31-46.

[322] Le comité éditorial, « Pèlerinages », *Politix*, vol. 20, n° 77, 2007, p. 3.

Comme nombre de lieux de pèlerinage, le Larzac est doublement investi d'une signification politique, on l'a vu précédemment, et d'un codage sacré ou religieux[323]. La religion semble même avoir laissé son empreinte sur cet espace de luttes. C'est du moins ce que pensent certains des acteurs de la mobilisation, qui considèrent le Larzac comme une terre promise :

> « L'enjeu de cette lutte, c'est ce morceau de terre Larzac, notre outil de travail, notre pain quotidien. […] Cette rude terre du Larzac devient le vivant symbole de la 'terre promise' »[324].

Ou encore :

> « Le mythe est né, il a 'pris'. Il s'est emparé de ce paysage familier, et notre Larzac quotidien est devenu 'terre promise' pour des milliers de nos contemporains »[325].

Georges Beau parle quant à lui d'un « espace sans limite d'une grandeur religieuse »[326], et le site www.larzac.org décrit un décor quelque peu mystique :

> « Des paysages infinis, des collines qui épousent un ciel immense, des chemins bordés de buis, des fleurs et des animaux rares, des maisons bâties comme des chapelles romanes, tout cela est notre pain quotidien »[327].

Même certains militants d'extrême-gauche semblent gagnés par cette ferveur spirituelle, comme l'indique cet extrait d'un entretien réalisé auprès d'un ancien militant installé sur le plateau du Larzac avant la lutte :

---

[323] Sur cette double fonctionnalité des lieux de pèlerinage, voir Kathy Rousselet, « Butovo. La création d'un lieu de pèlerinages sur une terre de massacre », *Politix*, vol. 20, n° 77, 2007, pp. 55-78.

[324] Elizabeth Baillon, *Le Larzac terre en marche*, Millau, Édition écomusée du Larzac, 1982, p. 5.

[325] *ibid.*, p. 34.

[326] Georges Beau, *Vie et mort du Larzac*, Paris, Solar, 1974, p. 23.

[327] www.larzac.org.

> « Pour la génération de 1968, le Larzac était la terre promise. Il était un lieu où on pouvait mettre ses idées en pratique […]. Le jeûne de Lanza del Vasto a transformé la lutte en une guerre sainte »[328].

Au-delà de ce travail rhétorique de signification religieuse de l'espace, il convient de souligner qu'en réalité, ce qui importe est moins la présence réelle ou supposée de Dieu sur le Causse du Larzac que la manière dont les acteurs localisent le sacré. C'est pourquoi nous parlons avec Robert Jacob du « sacré d'affectation »[329], qu'il distingue d'un sacré de présence divine. Dans son travail sur la question romaine du *sacer*, R. Jacob cite John Scheid, l'auteur de *La religion des romains*, qui note que « le sacré n'est pas à proprement parler une qualité divine que l'on constate dans une être ou une chose, mais une qualité que les hommes y mettent »[330]. Nous reviendrons plus loin sur ce point en élaborant la notion de *lieu sacer* pour qualifier les espaces qui, comme le Larzac, sont « au-dessus » des autres, moins pour leur altitude que pour leur statut de lieu pour l'exemple. Les paysans en lutte ont, par exemple, affecté une dimension religieuse à la bergerie de la Blaquière, haut-lieu de la mobilisation et surnommée « la cathédrale du Larzac ». Celle-ci avait été construite, notamment par des objecteurs de conscience, dans une zone convoitée par l'armée. Sa première pierre arrivait directement de la Cathédrale d'Orléans ; elle avait été récupérée avec l'accord de l'évêque d'Orléans par les paysans du Larzac au cours au cours de la marche vers Paris en janvier 1973 et fut posée le 10 juin. Ajoutons enfin que cette appellation « terre promise » a en quelque sorte été labellisée à plusieurs reprises par la presse pour qualifier le Larzac et en souligner les potentialités contestataires[331].

Ainsi le Larzac a-t-il été approprié au cours d'un processus de sémiotisation de l'espace. Un codage territorial polymorphe a permis cette appropriation : occitan, politique, syndical et religieux. La reconnaissance notamment militante du Larzac en tant que site

---

[328] Propos rapportés par Alexander Alland, *Le Larzac et après*, *op. cit.*, pp. 192-193.

[329] Robert Jacob, « La question romaine du sacer. Ambivalence du sacré ou construction symbolique de la sortie du droit », *Revue historique*, n° 639, 2006, p. 534.

[330] John Scheid, *La religion des romains*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 24.

[331] « La terre promise des altermondialistes. Larzac, les trente glorieuses », *Nouvel Observateur*, Claude Askolovitch, n° 2022, 6 août 2003.

protestataire vers lequel peuvent converger des mobilisations diverses l'érige en ce qu'Oskar Negt appelle un espace public oppositionnel[332].

[332] Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, *op. cit*.

Chapitre 3 – La construction d'un espace public oppositionnel

En forgeant le concept d'espace public oppositionnel[333], Oskar Negt entend se doter d'un outil théorique à même de rendre compte de la réunion en un même lieu ou un même moment de l'ensemble des subjectivités rebelles qui résistent d'une manière ou d'une autre au système de domination. En tant que lieu mobilisé, le Larzac s'est constitué en espace public oppositionnel au moyen de structures organisationnelles novatrices qui, d'une part, ont permis d'organiser la lutte au niveau local et, d'autre part, de la médiatiser et de la populariser à une plus grande échelle.

Section I – Des structures de mobilisation et des lieux mobilisés

Par des moyens organisationnels originaux, notamment en matière de gestion du foncier (les Groupements fonciers agricoles, GFA), le Larzac a su agréger des expériences protestataires diversifiées. La lutte a été organisée d'une manière rapide et efficace, en particulier avec la pratique des grands rassemblements et des actions à forte visibilité médiatique. Surtout, elle a été largement popularisée par l'intermédiaire de structures qui ont porté le conflit local à l'échelle nationale (les Comités Larzac) et internationale (la Fondation Larzac).

[333] Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, *op. cit.*

Sous-section 1 – L'organisation de la lutte

Les rassemblements (1973, 1974). Un des objectifs des rassemblements organisés sur le plateau, et c'était aussi l'ambition des opérations de type « fermes ouvertes » début avril 1972, est de faire mouvement, c'est-à-dire de sensibiliser ceux qui y viennent, qui y participent, pour qu'en retour ces derniers, une fois rentrés dans leur ville d'origine, popularisent la lutte. C'est une des raisons qui permettent d'expliquer la multiplication rapide des comités Larzac entre 1971 et 1975. Une Fête des moissons est ainsi co-organisée du 16 au 18 août 1974 par les Comités Larzac, Lutte Occitane, la GOP et les mouvements pacifistes et non-violents. C'est le second grand rassemblement sur le plateau, destiné à populariser la mobilisation du Larzac et attestant de sa dimension internationaliste. Près de 100 000 personnes se rendent sur le plateau à cette occasion, et l'argent des moissons est envoyé au Sahel (Annexe 15). Nous analyserons plus en détails les autres grands rassemblements plus contemporains, ceux de Millau en 2000 et du Larzac en 2003, qui s'inscrivent tous deux dans la même logique.

Les comités Larzac. Dès 1971, les comités Larzac ont pour vocation de fédérer les soutiens aux paysans et de sensibiliser l'opinion à leur cause. En 1975, on en compte environ 150 répartis sur toute la France. Ils prennent la forme de coordinations locales d'organisations militantes et regroupent des syndicats, des partis politiques, des mouvements régionalistes, des militants non-violents, des anti-militaristes, des groupes chrétiens, etc. Chaque mois jusqu'en 1981 et l'abandon du projet d'extension, les délégués des comités se retrouvent sur le plateau pour décider des actions à venir, le plus souvent dans l'un des des petits hameaux au nord-est du plateau, Saint-Martin du Larzac. En décembre 1974 est créée la coordination des Comités Larzac afin de gérer la multiplication des structures à travers la France. La composition de ces groupes est révélatrice de deux éléments forts de la mobilisation. Elle témoigne d'abord du caractère composite et hétérogène du mouvement, dans la mesure où on y retrouve tout le spectre politique de l'extrême-gauche au Parti Socialiste, des organisations syndicales de salariés comme la CFDT et la CGT, des membres des syndicats agricoles et paysans, comme la FNSEA et les Paysans-Travailleurs, des militants occitans, non-violents, etc. Surtout, c'est le deuxième enseignement de cette composition et notamment de l'évolution de cette composition, on observe un remplacement progressif des forces maoïstes et occitanes par des membres des Paysans-Travailleurs et du PSU, ainsi que par des militants

non-affiliés à une structure politique ou syndicale et se réclamant pour la plupart de la non-violence. Au total, on peut dire que ces comités étaient dotés de quatre missions : soutenir les paysans, relayer et populariser leur cause, créer un lien entre les paysans et ceux qui souhaitaient les soutenir, et tenter d'assurer sinon une identité collective, du moins une homogénéité au mouvement du Larzac. Cette dernière mission est essentielle dans la mesure où c'est au sein de cette structure de coordination entre les différents comités Larzac que, petit à petit, se gagne la confiance réciproque entre les paysans du Larzac et leurs soutiens.

La Fondation Larzac est une association créée en 1982 sur le principe du retour de solidarité : son objectif est de soutenir toutes les luttes conformes à celle du Larzac, notamment autour de la revendication du droit à la terre et de la non-violence active, avec l'idée que ce qui a été possible de faire sur le Larzac peut être réalisé ailleurs. Aussi, dans les années 1980 et 1990, des échanges sont organisés avec le Japon, la Polynésie, le Nicaragua et aujourd'hui avec le Brésil, la Colombie, le Mexique ou encore la Palestine (Annexe 16). Plusieurs exemples permettent de comprendre comment s'organisent ces actions de soutien.

En 1982 d'abord, alors que des paysans japonais s'organisent pour s'opposer à l'extension de l'aéroport de Narita-Sanrizuka, une délégation larzacienne se rend au Japon pour soutenir la résistance. Autre exemple, à partir de 1985, le Larzac soutient le peuple kanak, à travers des échanges (des leaders indépendantistes se rendent sur le plateau du Larzac, alors que des paysans du Larzac séjournent en Nouvelle-Calédonie), des collectes de fonds et des actions de sensibilisation. Une parcelle du Larzac sera symboliquement offerte par la Société civile des terres du Larzac (SCTL), organisme chargé de gérer les terres rétrocédées par l'État après l'abandon du projet d'extension du camp militaire, au peuple kanak, pour preuve de la gestion originale du foncier pratiquée par les paysans en lutte ainsi que par leurs héritiers (Annexe 17). Citons encore la visite d'une délégation du Larzac en 1995 à Tahiti en soutien avec les Maohis, en lutte contre la reprise des essais nucléaires à Mururoa en Polynésie. Des membres de la délégation s'embarquent alors sur des bateaux appartenant à l'organisation écologiste Greenpeace. Le Larzac s'exporte jusque sur les tee-shirts : « Après avoir été tous capturés par les commandos de marine entre sept heures et huit heures trente du matin, nous avons été transférés à la gendarmerie de Mururoa à onze heures sous la surveillance de la légion étrangère. Le tee-shirt Larzac 'Non aux essais' n'était semble t-il pas au goût des bérets

verts. J'ai eu l'impression que l'histoire du Larzac n'est pas encore digérée par l'armée »[334]. Dernier exemple enfin, le soutien de *Larzac-Solidarités* au peuple palestinien à travers la création d'un *Comité Palestine 12* et la participation à des missions civiles en Palestine. La participation de José Bové aux voyages de soutien en Palestine est justifiée au nom du principe de retour de solidarité et en vertu d'une définition également agricole du problème palestinien :

> « C'est ma deuxième mission. J'étais parti l'an dernier avec quelques copains, dont Jean-Claude Amara de DAL [Droit au logement]. Au Larzac, on connaît bien le problème palestinien. Leïla Shahid, la représentante en France de l'Autorité palestinienne était venue nous voir alors qu'elle n'était qu'étudiante, lors des grandes manifs des années 70. J'ai choisi d'accompagner cette nouvelle mission parce qu'on va célébrer la journée de la Terre, le 30 mars. J'embarque avec mes camarades de Via Campesina, notre internationale paysanne […]. L'association des paysans de Palestine demande officiellement à adhérer à notre mouvement. C'est donc un acte important pour nous. Notre mission vise le milieu rural. Nous allons rencontrer des éleveurs, des agriculteurs, nouer des liens avec des organisations de paysans et de villages. Il faut faire remonter cette dimension rurale : elle est centrale pour les Palestiniens, ce que personne ne dit ou ne voit. Si le lien à la terre est si fort ici, c'est d'abord parce que les Palestiniens sont majoritairement des paysans qu'on a chassés »[335].

Depuis 1999 et le démontage du McDonald's, la Fondation Larzac, devenue **Larzac-Solidarités**, soutient activement la Confédération paysanne dans ses actions, par exemple contre les OGM. Elle a été co-organisatrice du rassemblement de Millau en 2000 et participe régulièrement aux contre-sommets citoyens. Larzac-Solidarités a en outre clairement vocation à faire vivre l'héritage de la lutte, notamment en valorisant les actions qui ont pu mener à la victoire en 1981 : « Comme il le fait depuis le début des années soixante-dix, le Larzac continue d'accueillir périodiquement de nombreux représentants des mouvements de

[334] José Bové, « Arrêt des essais nucléaires solidarité Larzac-Mahoi », supplément au n° 50 de *Stop essais*, bulletin mensuel d'informations sur les essais nucléaires, septembre 1995.

[335] José Bové, Campagne civile internationale pour la protection du peuple palestinien, *Retour de Palestine*, Paris, Mille et une nuits, 2002, pp. 18-19.

paysans du monde […] venus s'informer et profiter de l'expérience du Larzac dans différents domaines, comme la résistance non-violente et la gestion collective du foncier »[336].

Gardarem lo Larzac, dont le premier numéro date du 6 juin 1975, est l'organe de presse du plateau. Au-delà de l'influence des milieux occitans au début de la lutte, son existence rend compte de deux éléments structurants du mouvement du Larzac. Créé avec le soutien financier du *Canard Enchaîné* (qui possède depuis, à titre symbolique, une mare sur le plateau), ce journal avait pour vocation de constituer une information alternative à celle des médias jugés complaisants avec le pouvoir en place. Cette question des médias alternatifs est d'ailleurs toujours aussi centrale en ce qui concerne la structuration des mouvements protestataires. Le deuxième objectif du journal était de faire le lien entre tous les Comités Larzac et le plateau. Avec la victoire de 1981 et la dissolution de ces comités, *Gardarem lo Larzac* a réorienté sa ligne éditoriale vers les solidarités internationales, tout en continuant à fournir une information locale. Le journal donne à voir de manière régulière les récits produits par les militants du Larzac d'abord sur leur lutte, puis sur d'autres types de mobilisations socio-territoriales, par exemple l'opposition de paysans japonais à la construction d'un aéroport, et enfin sur la contestation altermondialiste. À partir de l'été 1999, c'est-à-dire après le démontage du McDonald's de Millau par des militants et des sympathisants de la Confédération paysanne, *Gardarem lo Larzac* rend compte « des actions de résistances de la société civile mondiale à la mondialisation libérale »[337]. L'objectif de cette publication est clairement d'informer sur l'actualité du Larzac et surtout de construire une image valorisante du combat passé et des mobilisations actuelles et futures. Le « contact privilégié avec la presse »[338] est considéré comme faisant partie intégrante du répertoire d'action : « Un souci permanent de 'l'image' amène à porter beaucoup d'attention à l'accueil des journalistes, à refuser la polémique par presse interposée tout en gardant une constante dans l'affirmation des mêmes objectifs, et à créer le mensuel *Gardarem lo Larzac* à l'attention des sympathisants »[339]. *Gardarem lo Larzac*, comme plus tard *Radio Larzac*, témoigne de la posture ambiguë des militants du Larzac par rapport aux médias. S'ils ont compris dès le début l'importance de la communication, ils se disent en même temps « ulcérés

[336] www.larzac.org.

[337] www.larzac.org/informer/gardarem.php.

[338] *idem.*

[339] *idem.*

par la désinformation de certains médias »[340]. C'est la problématique des médias alternatifs du type *Indymedia* ou *Samizdat*, qui vise à lutter contre ce qu'ils estiment être de la désinfomation en livrant leur propre information, tout en constituant une plateforme militante d'échanges et de coordination entre différents types de luttes. Ainsi, au-delà de son rôle de pourvoyeur d'une information sélective et militante, *Gardarem lo Larzac* est un « organisateur collectif »[341] qui sert de trait d'union entre le plateau et d'autres mobilisations. Le site larzac.org, au moment où il s'agira de gérer l'après McDonald's de Millau (procès, rassemblements, manifestations), jouera le même rôle que *Gardarem lo Larzac*, à la fois « propagandiste collectif », « agitateur collectif » et « organisateur collectif »[342].

La SCTL, Société civile des terres du Larzac, entend répondre, à partir de 1985, au problème de la gestion des terres rétrocédées par l'État par une politique foncière novatrice : la gestion collective de l'utilisation du foncier. Par la signature d'un bail emphytéotique, la SCTL se voit transmettre la totalité des fonctions de propriétaire, excepté le droit de vendre. La SCTL assume donc toutes les charges, impôts, assurances, négociations avec les mairies, critères d'attribution et installation des fermiers. Cette logique foncière n'est pas sans incidences sur la construction du territoire. Comme le notent Pierre Donadieu et Michel Périgord, « dans cette trame foncière de parcelles, petites ou vastes, régulières ou irrégulières, les logiques des propriétaires sont à l'origine des usages de l'espace et de leurs évolutions en fonction de leurs projets »[343]. La SCTL, tout comme les GAEC, témoignent d'une revendication de l'espace par un groupe d'acteurs et d'une tentative d'appropriation et d'usage collectif des terres. Cette stratégie foncière est en quelque sorte coincée entre d'un côté les paysages de la propriété privée, qui se développent selon une « logique marchande de l'agriculture »[344], et de l'autre les paysages de la propriété publique, gérés directement ou indirectement par l'État pour remplir des missions de service public. Ils ont vocation à être

---

[340] *idem.*

[341] Lénine, *Que faire ?*, Paris, Éditions sociales, 1966, p. 225.

[342] *idem*. Afin d'expliquer ce qu'est cet organisateur collectif, Lénine (*ibid*., p. 225) le compare à l'échafaudage, « dressé autour d'un bâtiment en construction ; il ébauche les contours de l'édifice, facilite les communications entre les différents constructeurs, à qui il permet de répartir la tâche et d'embrasser l'ensemble des résultats obtenus par le travail organisé ». Cornélius Castoriadis reprend cette appellation du journal militant comme « organisateur collectif », Cornélius Castoriadis, *La société française*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1978.

[343] Pierre Donadieu, Michel Périgord, *Clés pour le paysage*, Paris, Géophrys, 2005, p. 223.

[344] *ibid*., p. 224.

accessibles au public (au contraire d'un camp militaire, par définition fermé au public). La SCTL gère et administre près de 6300 hectares. Cette expérience de gestion foncière, comme nous le verrons pour les Groupements fonciers agricoles (GFA), est une des pratiques les plus valorisées par les militants du Larzac. Elle est de fait mise en avant comme pratique concrète, comme une alternative réalisée pouvant servir de modèle là où la question de la propriété foncière se pose avec acuité. C'est le sens de cette citation qui résume l'action de la SCTL depuis 1995 :

> « Les gérants témoignent de leur expérience lors de colloques internationaux, de forums sociaux… Ils mettent à disposition leurs savoir-faire de gestionnaire d'une structure collective du foncier auprès de ceux qui souhaitent reproduire cette expérience ou s'en inspirer. Ils répandent la preuve que des paysans sont en capacité de gérer, de proposer un autre modèle que celui de la seule propriété privée, qu'un espace peut être partagé entre les différents usages liés à la terre (éleveurs, habitants, randonneurs, chasseurs…). Aujourd'hui ce n'est plus 'pas de terre sans paysan' mais 'pas de paysan sans terre' »[345].

Se dessine clairement ici le lieu pour l'exemple. Le Larzac est un lieu exemplaire dans le sens où il sert de repère, où il peut fournir un modèle déjà éprouvé par des acteurs toujours enclins à le promouvoir.

Les Groupements fonciers agricoles (GFA). Ils sont créés dans les années soixante-dix pour concurrencer l'État dans le rachat de terres, notamment dans les zones stratégiques pour l'armée. Ce sont des associations financées par les ventes de parts aux sympathisants qui servent à acheter la terre, ensuite louée aux agriculteurs. C'est l'arrêté d'utilité publique signé le 26 décembre 1972 et autorisant l'Administration des domaines à acheter les terres qui constitue le point de départ de la lutte foncière. Le 3 avril 1974, 60 hectares sont achetés par le GFA au cœur de la Jassenove : il s'agit de la première acquisition. Au départ (GFA 1), les parcelles sont surtout achetées de manière stratégique en fonction de leur emplacement, de manière à déjouer la tentative de quadrillage de l'espace menée par l'armée et ainsi de bloquer l'extension du camp. Ce ne sont au total pas plus de 70 hectares qui sont achetés jusqu'en 1975. Au départ donc, l'objectif consiste à rassembler des capitaux et à les orienter vers le

[345] www.larzac.org.

Larzac. Cette politique va rapidement évoluer vers un mouvement d'acquisition plus large, le GFA 2, qui est créé en 1976. Celui-ci permet l'installation de nouveaux paysans sur les terres du Larzac convoitées par l'armée, comme aux Homs en 1976. Les GFA se transforment alors en véritables instruments de lutte, grâce à l'« utilisation militante d'une possibilité offerte par la loi pour acquérir le foncier »[346]. Le troisième GFA est créé en février 1978, avec l'achat d'une ferme de 56 hectares. Au final, les GFA organisent la riposte aux surenchères d'achats de l'armée grâce à l'achat des terres sur la base d'un financement militant national, et constituent par-là même un instrument de mobilisation. Il s'agit, selon les mots utilisés par François Roux, l'avocat du Larzac, d'une « guérilla judiciaire ». Il précise la mise en route de cette stratégie : « Nous avions ainsi imaginé de vendre le Larzac par infimes morceaux. Des petites annonces proposaient dans *Le Monde* 'Un mètre carré de terre du Larzac avec vue imprenable sur camp militaire'. Des amis achetèrent ainsi des confettis de causse et nous les préférions, ces nouveaux propriétaires fonciers larzaciens, aussi éloignés que possible : Antillais, Polynésiens, Néo-Calédoniens, d'autres encore se retrouvèrent propriétaires. Qu'il fallait exproprier dans les règles bien sûr. Et qui, lorsqu'ils finissaient par être joints, déclaraient avoir vendu leur arpent de cailloux à un autre. Il fallait tout recommencer. Les avocats de l'armée s'y perdirent, dans cette jungle d'actes de propriété dépassant le millier. Le Conseil d'État, de guerre lasse ou d'effarement devant ces montagnes de papier, finit par annuler la procédure »[347]. Plus, les GFA incarnent, de l'aveu même des militants, la « possibilité concrète de passer à l'exercice pratique »[348]. C'est précisément sur ce type d'expériences valorisées que s'appuie le slogan « Un autre monde est possible ». D'autant que les GFA, dont les statuts d'origine ont été réactualisés, sont toujours actifs. Ils visent aujourd'hui, toujours par l'achat de terres, soit à installer un nouveau paysan, soit à maintenir une exploitation agricole en difficulté. Depuis quinze ans, plusieurs dizaines d'hectares sont ainsi achetées par les GFA sur la commune de Millau à la Clapade ou sur celle du Nant. Le GFA est donc toujours un outil de gestion collective du foncier,

> « pour que la terre ne soit plus un bien de spéculation, pour installer des paysans plutôt qu'agrandir des exploitations, pour permettre une gestion cohérente et durable du

[346] *idem.*

[347] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., pp. 35-36.

[348] www.larzac.org.

> foncier tant au niveau environnemental qu'au niveau humain, pour discuter, concilier et partager les différents usages de la terre »[349].

L'APAL, Association pour la promotion de l'agriculture sur le Larzac, voit le jour en 1973. Elle a pour principale fonction, au départ, de recueillir et de gérer les dons et la collecte du refus de versement des 3% d'impôts, estimation de la part correspondant au budget de la défense nationale (annexe 18). Ce mode d'action avait été proposé aux paysans du Larzac par les militants non-violents présents sur le plateau. Après l'abandon du projet d'extension du camp militaire en 1981, une association, *Contribuables pour la paix*, entend continuer cette action au nom d'une posture antimilitariste : « Nous refuserons et redistribuerons 3% de leur impôt jusqu'à ce que le gouvernement français gèle la course aux armements nucléaires, en arrêtant d'une part le programme de modernisation des armes nucléaires […] et d'autre part ses essais dans le Pacifique ou ailleurs »[350]. C'est donc un acte de désobéissance civile qui finance le soutien juridique que l'APAL apporte aux militants inculpés, ainsi que diverses opérations comme la réfection de routes par exemple, la plus célèbre de ces actions étant la construction de la bergerie « illégale » de la Blaquière. Outil de combat dans les années soixante-dix, l'APAL devient dans les années quatre-vingt un outil de développement et se rebaptise Association pour l'aménagement du Larzac. Elle intervient dans le domaine économique avec la création de la SCTL et de nouveaux GFA, ainsi que dans le secteur culturel avec l'écomusée du Larzac. Aujourd'hui l'APAL a décidé de recentrer son activité sur l'animation et la promotion de projets novateurs sur le plateau. Elle gère également **La Jasse**, vitrine du Larzac touristique et militant, qui organise notamment des expositions retraçant la lutte du Larzac, en insistant sur ses problématiques rurales et paysannes. L'originalité de ce lieu patrimonial, qui a pour ambition de gérer l'héritage de la lutte du Larzac, réside dans l'articulation qu'elle opère entre la dimension politique protestataire d'une part et les spécificités rurales et agricoles d'autre part. Comme on peut le lire sur le site www.larzac.org, qui présente l'histoire passée et actuelle du Larzac militant,

> « Un pays sans héritage, le Larzac ? Le voici, cet héritage. Il est double. Car ici, grâce au soutien de milliers de défenseurs du Larzac, une culture millénaire fut

[349] *idem.* L'annexe 19 présente de manière plus détaillée les GFA.

[350] Contribuables pour la paix, *Le refus-distribution 3% de l'impôt contre le nucléaire militaire*, 1984, plaquette de présentation, p. 4, cité dans Mario Pedretti, *La figure du désobéissant en politique*, *op. cit*.

> sauvegardée et, exceptionnellement dans une civilisation urbaine, une culture rurale contemporaine, issue d'une agriculture, y est née »[351].

Ce propos est une réponse à la présentation du Larzac faite en 1971 par Michel Debré, destinée à expliquer sa décision d'extension du camp militaire, comme d'un endroit déshérité.

Larzac-Université

> « L'attitude du paysan à l'égard de l'intellectuel présente un double aspect et paraît contradictoire : il admire la position sociale de l'intellectuel […] mais il fait parfois semblant de la mépriser, autrement dit son admiration est instinctivement pétrie d'éléments d'envie et de rage passionnée. On ne comprend rien à la vie collective des paysans, ni aux germes et aux ferments qui s'y trouvent si on ne prend pas en considération, si l'on n'étudie pas de façon concrète, si l'on n'approfondit pas cette subordination effective du paysan aux intellectuels ; chaque développement organique des masses paysannes, jusqu'à un certain point, est lié aux mouvements des intellectuels et en dépend »[352].

Si certains points de cette citation d'Antonio Gramsci demanderaient à être discutés, elle a le mérite d'insister sur la fonction des intellectuels dans les mobilisations paysannes. Le mouvement du Larzac s'est effectivement doté d'un volet culturel et intellectuel, Larzac-Université. La mission qui lui est assignée est l'émulation intellectuelle, fruit des rencontres entre les paysans du Larzac, les ouvriers (en particulier de Millau) et les militants politiques, syndicaux et pacifistes transitant par le plateau. Son conseil d'administration, un temps hébergé au cœur du périmètre concerné par l'extension du camp, dans le hameau de Montredon, reflète cette préoccupation « œcuménique », puisqu'il est composé d'un tiers de paysans, d'un tiers d'habitants de Millau et d'un tiers de personnes extérieures. Témoignant de la nécessité d'un rapprochement entre ces travailleurs et des intellectuels, l'action de Larzac-Université s'oriente dans deux directions. D'une part, elle a vocation, à travers la tenue de débats et de conférences, à inscrire la lutte du Larzac dans le champ plus vaste des

[351] www.larzac.org.

[352] Antonio Gramsci, « La question des intellectuels, l'hégémonie, la politique », dans Antonio Gramsci, *Textes essentiels*, Paris, Éditions sociales, 1983, p. 250.

luttes sociales des années soixante-dix. C'est ainsi que Larzac-Université invite dans les années 1980 les habitants de Millau à réfléchir avec Jean Chesnaux à « L'occident face au tiers-monde », avec Jeannette Colombel à « Sartre et la liberté »[353], avec Alexandre Sanguinetti aux « Minorités régionales et liberté », avec Simone de Bollardière aux « Femmes face à la guerre », avec Louis Puisieux au « Nucléaire, pourquoi et comment s'en passer ? », avec Jean-Jacques de Félice aux « Libertés », avec André Glucksmann à « La guerre », à « L'économie régionale et l'aménagement du territoire » ou encore à « La propriété ». La diversité des intervenants et les thématiques abordées nous renseignent sur cette volonté de relier le Larzac aux autres luttes sociales, en France ou ailleurs, et de l'inscrire au centre des préoccupations progressistes des années soixante-dix. Larzac-Université édite des brochures et organise des stages pratiques, informatifs et historiques sur le Larzac en général, ou sur des problèmes plus strictement en lien avec l'activité des paysans, comme des formations vétérinaires. La structure Larzac-Université s'est transformée en Centre d'initiative rurale, antenne locale de la Fédération départementale des centres d'initiatives pour la valorisation et l'aménagement du milieu rural (FDCIVAM).

Le Cun. D'abord « centre de recherche et de rencontres pour la défense, pour une autre défense », puis « centre de recherche et d'action pour une défense populaire non-violente », le Cun se présente comme un institut de formation à l'approche constructive des conflits. Il est fondé par des objecteurs de conscience insoumis au service civil en 1975, parmi lesquels Christian Roqueirol, futur co-inculpé de Millau, qui occupent cette ferme achetée par l'armée au sud du périmètre d'extension. Regroupés en association en 1976, les habitants sont rapidement expulsés et décident alors de construire des locaux plus durables et à même d'accueillir le développement de ses activités dans le nord du plateau. Le Cun crée alors une société civile immobilière, la SCI-Cun, destinée à collecter les fonds nécessaires à ses investissements immobiliers. Il témoigne de l'influence des courants non-violents sur la lutte du Larzac, en particulier de Lanza del Vasto, leader de la communauté de l'Arche et disciple de Gandhi. Le Cun organise des séminaires, des stages de formation et de réflexion, en particulier sur les questions relatives à la désobéissance civile et à la non-violence. Ouvert sur l'extérieur, il attire de nombreuses personnalités et constitue, à ce titre, une vitrine légitimante pour la lutte du Larzac. Parallèlement à ces actions orientées vers l'extérieur, le

[353] Voir à ce titre la prise de position de Jean-Paul Sartre en faveur des paysans du Larzac, présentée annexe 20.

Cun promeut une « démarche communautaire » tant au sein de l'organisation de la vie quotidienne (le Cun a d'ailleurs construit des logements) que dans le cadre du travail militant.

Le Cun n'est pas un sigle, et la particularité de ce terme est qu'il recouvre plusieurs niveaux de réalité. C'est d'abord un terme occitan qui veut dire « coin » ; on retrouve ici bien sûr l'héritage occitan propre à la lutte du Larzac. Et par « coin », on peut entendre soit le coin d'une pièce, en particulier l'âtre, qui insiste sur la dimension conviviale, communautaire, soit le coin en tant qu'outil, « un coin dans la mondialisation »[354]. Le Cun est en quelque sorte un géosymbole, c'est-à-dire un site géographique investi d'une signification et de valeurs particulières et porteur d'une histoire : « Le géosymbole, expression de la culture et de la mémoire d'un peuple, peut se définir comme un lieu, un itinéraire, une construction, une étendue qui, pour des raisons religieuses, culturelles ou politiques, prend aux yeux des groupes ethniques une dimension symbolique qui les ancre dans une identité héritée » [355]. Le Cun est un cairn, un repère localisé et localisable dans la mondialisation.

En 2001 et 2002, le Cun s'est restructuré. Ses activités de formation, d'hébergement et d'animation se sont scindées en trois associations distinctes, l'Institut européen conflit-culture-coopération (IECCC) pour une formation à l'approche et la transformation constructive des conflits, l'Éolienne, gîte et aire de camping, et Cap del VQ, centre de documentation et de spectacles. L'IECCC est animé par Hervé Ott, militant non-violent installé sur le Larzac en tant qu'objecteur de conscience, par ailleurs contributeur important à la revue *Alternatives non-violentes*. Ses sujets de prédilection témoignent de ce qui fait l'objet même des préoccupations du Cun, c'est-à-dire d'abord les modalités d'actions non-violentes, et aussi l'histoire jugée exemplaire des luttes du Larzac[356].

On se rend compte à quel point le Larzac est structurant pour la vie du Cun à la lecture de la présentation de la structure qui est faite par l'IECCC : « Impossible à qui veut présenter le Cun de ne pas faire référence au plateau du Larzac, lieu d'implantation de celui-ci à partir de

[354] Hervé Ott, forum « Un terre, un toit, une lutte planétaire », Cun du Larzac, 2 juillet 2000.

[355] Joël Bonnemaison, *Les fondements géographiques d'une identité*, Paris, Éditions de l'Orstom, 1996, pp. 167-168.

[356] Voir par exemple Hervé Ott, « De la violence du sacrifice à la symbolisation de la violence », *Alternatives non-violentes*, n° 135, 2005, pp. 34-39, « L'État et la guerre », *Alternatives non-violentes*, n° 86, 1993, pp. 25-31, « La grève de la faim : du dialogue avec la mort et les vivants », *Alternatives non-violentes*, n° 34, 1979, pp. 47-65, « À la recherche du compromis : de la médiation à l'action de résistance constructive », *Alternatives non-violentes*, n° 134, 2005, pp. 63-68, et enfin « La lutte des paysans du Larzac », *Alternatives non-violentes*, n° 121, 2001-2002, pp. 40-42.

sa création en 1975, ni au contexte militant qui a infléchi cette implantation »[357]. Plus, cette référence au Larzac militant semble parfois trop lourde à porter pour la structure, dans la mesure où elle a nui au développement de ses activités propres. L'un des intérêts de la création de l'IECCC, explique Hervé Ott, est de pouvoir poursuivre les activités « délesté de la référence au Larzac militant et à la non-violence, dans une perspective plus professionnelle. C'est le sens aussi de l'emploi du terme 'institut' »[358]. Même si la question de la non-violence comme outil de résolution des conflits reste au cœur de la démarche de l'IECCC, l'expression en tant que telle a progressivement été remplacée par celle d'approche et transformation constructives des conflits (ATCC), notamment afin de pouvoir mieux répondre aux demandes en termes de formation professionnelle (travailleurs sociaux, enseignement privé, etc.). Le Cun travaille notamment en partenariat avec la mairie de Millau sur les questions de prévention et de gestion des conflits appliquées aux problématiques urbaines. Il est également sollicité par des Maisons des jeunes et de la culture (MJC) pour des activités de formation à destination des animateurs.

Aussi durant ces trente dernières années le Larzac a-t-il vu passer tout ce que la France compte de protestataires (on ne compte plus le nombre d'universités d'été ou de rencontres d'*orgas* comme DAL, AC ! ou encore le réseau No Pasaran ! qui ont eu lieu sur le plateau), sans oublier des militants indépendantistes kurdes ou des paysans brésiliens et japonais.
On trouve ainsi déjà les prémices d'un militantisme à la fois protestataire et expert, c'est-à-dire mobilisant aussi bien des compétences de mise en scène alliées à un sens du spectaculaire, que des ressources davantage liées à une expertise radicale ou alternative, notamment en matière juridique.

La filiation semble profondément structurer les luttes actuelles, l'originalité résidant dans le fait que le Larzac a réussi une bonne gestion de sortie de conflit qui lui a permis de rester actif jusqu'à maintenant et de se repositionner sur des thématiques certes le plus souvent en lien avec le monde paysan, mais qui autorisent également une montée en généralité. Cette transition a été possible grâce à l'activité constante de structures créées dans

[357] « Cun du Larzac, un lieu d'enracinement, d'expériences et d'accueil », www.ieccc.org.

[358] Hervé Ott, cité par Guillaume Gamblin, « Le Cun du Larzac : un laboratoire permanent d'expériences alternatives », Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, http://www.nonviolence21.com/etudes-ONV/Recherche%20organisations%20non-violentes%20-%20Cun%20du%20Larzac.pdf.

les années soixante-dix et quatre-vingt avec l'ambition de gérer la victoire tout en traduisant leur expérience contestataire localisée en un langage plus global. Créées au cours des dix années de lutte contre le projet d'extension du camp militaires pour entretenir la mobilisation, l'organiser et lui donner de la visibilité, ces différentes structures ont constitué, au sortir de cette épreuve, une solution efficace pour gérer cette période de sortie de conflit. C'est en effet l'une des principales originalités du Larzac que d'avoir su survivre à la lutte qui l'avait érigé en lieu protestataire.

Sous-section 2 – Des lieux en mouvement

La Bergerie de la Blaquière. Une des premières décisions de l'APAL, dont la mission est de favoriser et de financer des projets de développement sur le plateau, a été de construire une nouvelle bergerie dans le hameau de la Blaquière, dans lequel résident alors deux familles d'éleveurs très engagés dans la lutte mais menacés d'expulsion. Il s'agit donc d'une opération de construction illégale destinée en même temps à créer de la mobilisation et de la médiatisation. C'est ainsi que José Bové s'est pour la première fois engagé concrètement sur le Larzac, en participant à cette construction, sous la responsabilité d'un prêtre ouvrier délégué du personnel CGT dans un garage d'Orléans, Robert Pirault. Située au nord-est du plateau dans le hameau de la Blaquière, la bergerie donne le sentiment d'être de facture récente tout en s'inscrivant dans la tradition architecturale du lieu (arcs en plein cintre, moellons calcaires, toit de tuiles). Les murs de la Blaquière parlent encore ; on peut en effet y lire de nombreux graffitis sur les pierres de la bergerie, qui témoignent de la diversité du mouvement de solidarité : irlandais de Belfast, *Canard Enchaîné*, Scouts de France, trotskistes, etc. C'est ici que s'est tenu le congrès de la Confédération nationale des syndicats de travailleurs-paysans (CNSTP), l'ancêtre de la Confédération paysanne, en 1983. « Plantée ici comme un rempart au temps des templiers pour barrer la route à l'envahisseur »[359], la Blaquière symbolise un moment fort de la mobilisation et en porte encore les stigmates (Annexe 21).

[359] Elizabeth Baillon, *Le Larzac terre en marche*, *op. cit.*, p. 22.

La Jasse. Entre Millau et La Cavalerie, au bord de la Route nationale 9, l'écomusée de la Jasse ou Maison du Larzac s'est installé dans une ancienne bergerie. Gérée par l'APAL, cette structure créée au sortir de la lutte contre l'extension du camp militaire en 1982 a pour mission de mettre en valeur le patrimoine larzacien et d'en présenter l'histoire récente aux visiteurs. Lieu de promotion et point de vente des produits locaux, la Jasse est aussi un lieu destiné à montrer les principales dimensions de la lutte paysanne, tout en les intégrant au sein des spécificités du territoire. Outre l'exposition permanente relatant l'historique de la lutte, elle organise des événements ponctuels sur la vie pastorale, l'architecture caussenarde, ou encore le mouton, en lien à la fois avec le milieu naturel, la dimension agricole et le passé militant.

Le hameau de Montredon. Propriété de l'armée pendant la lutte, en bordure du camp militaire, ce hameau en ruine du nord-est du plateau avait été investi par les opposants à l'extension et restauré. Il a compté alors jusqu'à cinq habitations permanentes dont deux fermes, ainsi que quatre habitations secondaires et un gîte d'étape. C'est là que José Bové s'est installé avec sa famille et qu'il a développé son exploitation ovine, suite à la décision des « purs porcs » en lutte sur le plateau d'installer les squatters d'alors dans les fermes achetées par l'armée. L'objectif était d'éviter de laisser près de mille hectares d'un seul tenant vides de tout habitant.

Haut-lieu de la lutte des années soixante-dix, Montredon reste encore aujourd'hui un site incontournable du plateau en raison notamment du marché paysan, fréquenté par les résidents, par les Millavois ainsi que par les vacanciers. Organisé chaque mercredi soir en période estivale, ses usagers peuvent manger sur place et assister au concert du groupe de rock local *Taxus Baccata*. C'est enfin à Montredon que se trouve le siège de la SCTL[360].

Section II – Le Larzac, un espace public oppositionnel

S'il est une action qui symbolise les subjectivités rebelles qui constituent l'espace public oppositionnel, c'est bien le Serment des 103, acte par lequel 103 paysans directement menacés par le projet d'extension se promettaient mutuellement de ne jamais abdiquer et de

[360] Nous présentons en annexe 22 une carte reprenant ces différents lieux mobilisés.

refuser, quoi qu'il advienne, toutes les propositions que l'État pourrait éventuellement leur faire.

Sous-section 1 – Le Serment des 103

Le Serment des 103 est le premier acte de manifestation publique des paysans en tant que groupe. Sur les 107 exploitations menacées par l'extension du camp militaire, 103 exploitants signent ce pacte par lequel ils s'engagent à ne pas quitter les lieux.

> « Nous, soussignés, exploitants agricoles touchés totalement ou partiellement par l'extension du camp militaire, pour mettre fin à tous les mensonges ou insinuations qui ont pour but de tromper l'opinion sur notre véritable état d'esprit, nous confirmons publiquement notre opposition au projet d'extension, et, sûrs de notre bon droit, nous prenons solidairement l'engagement de repousser toute tentative de séduction ou d'intimidation et toute offre d'achat »[361].

Les 103 agriculteurs qui ont solennellement manifesté leur volonté de ne pas quitter leur exploitation se sont eux-mêmes désignés comme paysans, manifestant ainsi une homogénéité sociale qui, si elle n'est pas totalement « factice », n'en est pas moins largement construite. Cette construction d'une identité collective passe par des actions symboliques qui marquent physiquement l'espace. Ainsi le 28 octobre 1972, en réaction à l'arrêté préfectoral du 11 octobre annonçant l'enquête d'utilité publique, les paysans plantent 103 arbres le long de la Route nationale 9. Cette action vise à ancrer et à enraciner durablement la lutte dans le sol du Larzac, comme en témoigne le tract annonçant l'action et signé Janine Massebiau, agricultrice à La Cavalerie :

> « Mercredi dernier, les 103 paysans se sont réunis ici pour marquer sur le cahier deux phrases : 'Cette extension est une catastrophe pour la région comme pour tous les hommes' ; 'Je ne partirai jamais, quels que soient les moyens employés pour me chasser'. Aujourd'hui, pour marquer notre détermination, nous allons écrire sur notre terre la même chose d'une autre manière. Nous allons nous rendre aux « Bertines » sur la route de Millau, à trois kilomètres d'ici. Là, nous planterons 103 arbres et un rocher.

[361] *Le Serment des 103*, Musée de la Jasse.

> Ces 103 arbres et ce rocher, pour nous, ça veut dire quelque chose. Un arbre pour nous, les paysans, et pour vous aussi sans doute, ça représente : la vie, l'enracinement, la durée. Un arbre, c'est la vie. La vie qui part de la terre et passe dans les branches, et c'est pour la vie qu'on se bat ici et pas pour le fric. […] Ensuite, nous scellerons un rocher au sol. Le rocher de nos causses, c'est le symbole de la solidité :
>
> - la solidité de notre résistance
> - la détermination de notre groupe
> - la détermination à ne pas partir d'ici
> - la détermination à empêcher ce funeste projet.
>
> Cette détermination, elle est fondée. Elle est scellée sur le roc du Larzac. C'est d'ici qu'elle est partie et qu'elle s'est répandue dans tout notre pays et c'est ici qu'elle se maintiendra. […] Gardons le Larzac »[362].

Le texte des 103 est publié le 28 mars 1972, c'est-à-dire le même jour que le jeûne des évêques de Rodez et de Montpellier s'associant alors à celui de Lanza del Vasto, qui avait débuté le 19 mars 1972. À partir de 1973, la protestation s'accélère, avec en particulier les constructions illégales comme celles de la Blaquière et de Cavaliès, ainsi que les occupations : Montredon, la ferme des Truels, squattée en 1974 par des membres de la communauté de l'Arche aidés par des paysans, ainsi que les labours sauvages des terres appartenant à l'armée. Parallèlement, des opérations de désobéissance civile s'organisent, comme par exemple les renvois de papiers militaires.

Ce que nous avons surtout voulu souligner, c'est la préoccupation des paysans à toujours marquer l'espace, à le signifier. Les exemples sont nombreux de cette empreinte, jusqu'à la falaise qui surplombe Millau, taguée en grandes lettres blanches : « Non à la mal-bouffe » et qui domine l'espace lors des grands rassemblements, comme en 2000 et en 2003. De nombreuses routes sont jalonnées de messages, façon Tour de France, peints en lettres blanches à même la route ou bien sur des bâches noires : « Libérons Bové ».

[362] « 103 arbres et un rocher », tract, Larzac, 1972.



Figure 8 – Le marquage du territoire 1 : « Libérons Bové »[363].

Les champs ainsi que les collines portent les stigmates de la contestation : « Non aux OGM », « José à la maison », ou encore le classique « *Gardarem lo Larzac* ».



Figure 9 – Le marquage du territoire 2 : « OGM Non »[364].

[363] Source : monde-solidaire.org

[364] Source : monde-solidaire.org

On a bien affaire ici à des slogans au sens fort, c'est-à-dire une « formule concise et frappante, facilement répétable, polémique et le plus souvent anonyme, destinée à faire bouger les masses tant par son style que par l'élément d'autojustification, passionnelle ou rationnelle, qu'elle comporte »[365]. Encore faut-il trouver la formulation précise. La différence entre le mot juste et le mot presque juste, pour reprendre l'expression de Mark Twain, c'est la différence entre l'éclair et la lueur. Comme avec « Des moutons, pas des canons », ces slogans sont labellisés. La formulation de tels mots d'ordre constitue, selon Saul Alinsky, une stratégie importante pour le développement de l'action :

> « Les objectifs définis doivent prendre la forme de slogans très concis et généraux comme 'Liberté, égalité, fraternité', 'Pain et paix'… Une fois que l'objectif a reçu sa formulation, il ne peut être révoqué »[366].

Ces slogans sont enracinés et constituent autant de marqueurs, de pancartes destinées à construire et à s'approprier le territoire, à faire du Larzac un site chargé de prédicats protestataires.

Sous-section 3 – « L'espace public n'est pas une marchandise »[367]

Oskar Negt formule une alternative théorique à la conception habermassienne de l'espace public bourgeois[368]. La critique d'O. Negt porte avant tout sur la réduction, chez

[365] Olivier Reboul, *Le slogan*, Bruxelles, Complexe, 1975, p. 42.

[366] Saul Alinsky, *Manuel de l'animateur social. Une action directe non violente*, Paris, Seuil, 1976, p. 97.

[367] Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007, p. 216.

[368] Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1992, et *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987. Alexander Neumann évoque une « réplique conceptuelle » dans sa préface à l'ouvrage d'Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, *op. cit.*, p. 7. Il précise (*ibid*., p. 9) qu'Habermas, dans sa préface de la nouvelle édition de *l'Espace public* publié en 1992, reconnaît en quelque sorte cette lacune puisqu'il écrit : « L'exclusion des couches inférieures, mobilisées culturellement et politiquement, provoque déjà une pluralisation de la sphère publique dans sa phase de formation. À côté de la sphère publique hégémonique, et entrelacée à elle, une sphère publique plébéienne se forme », Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, *op. cit*., p. 6.

Jürgen Habermas, de l'espace public à sa dimension bourgeoise, seuls les individus les mieux dotés culturellement et financièrement étant en effet capables de participer aux débats qui structurent la vie politique des démocraties. O. Negt ambitionne de réintégrer le conflit ainsi que les laissés-pour-compte de l'espace public bourgeois habermassien au sein de ce qu'il nomme *l'espace public oppositionnel*, défini comme l'espace public au sein duquel les individus parviennent à donner une signification politique à leurs intérêts et aspirations existentielles. Par ce concept, O. Negt désigne « les qualités humaines et les processus de production qui, bien qu'intégrés et entravés par les systèmes de domination établis, portent également en eux des potentiels de libération et de réalisation de soi »[369]. L'espace public oppositionnel « désigne tous les potentiels humains rebelles, à la recherche d'un mode d'expression propre » ; il regroupe « l'ensemble des dimensions sociales, des expériences, des traits et caractéristiques existentiels qui ont pour spécificité d'être opprimés »[370], c'est-à-dire pour reprendre le titre d'un autre texte d'O. Negt, l'ensemble des « subjectivités rebelles » qui résistent à leur intégration au système de domination. En cela, l'espace public oppositionnel est un processus de débordement. L'objectif, pour O. Negt, est de « rendre visibles les formes alternatives et collectives donnant une expression publique aux besoins humains qui transgressent la cage d'acier des représentations dominantes »[371].

Le Larzac constitue bien un espace public oppositionnel, notamment dans ses composantes politique et syndicale. Au niveau géographique aussi, on l'a dit, le Larzac est un espace isolé, rural, à l'écart des principaux axes de développement économique. Surtout, c'est un territoire vécu sur le mode de la différentiation et qui a développé, pour reprendre le vocabulaire Negtien, des expériences de vie singulières propres aux territoires montagneux et des modes de productions spécifiques, on pense ici à l'élevage de brebis. Ces variables expérientielles particulières constituent la première composante de l'espace public oppositionnel.

En tant qu'espace public oppositionnel, le Larzac agrège des expériences exclues de l'espace public bourgeois et les donne à voir. En matière d'implication médiatique, ces expériences, si elles ne sont pas totalement exclues des plus grands médias, n'en appellent pas moins à un élargissement et à une démocratisation du système communicationnel. Afin de déployer sa force politique particulière, l'espace public oppositionnel a besoin d'une

[369] Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, *op. cit*., p. 216.

[370] *ibid*., p. 222.

[371] *ibid*., p. 216.

expression publique au sein de la société[372]. C'est la fonction de la presse militante, plus généralement des médias alternatifs, type *Radio Larzac*[373], ou encore le site Internet monde-solidaire.org. Ceux-ci répondent à la question posée par Alexander Neumann dans la préface de l'ouvrage d'O. Negt : « Que se passe-t-il lorsque les groupes sociaux écartés de la délibération publique entrent en action et prennent la parole, en dehors de l'espace politique reconnu ? La force des choses et la volonté des acteurs veulent alors que se forme un espace public oppositionnel, répondant à ses propres formes de communication »[374]. Le Larzac partage avec les mouvements protestataires des étudiants et des jeunes salariés en Allemagne de l'ouest étudiés par O. Negt nombre de caractéristiques, en particulier la construction d'un conflit qui s'élabore au départ sur le ressenti d'une forme de mépris vécu dans la pratique d'une activité ou d'un territoire. Il s'agit d'« ébauches de médiation entre d'un côté les situations de travail et de l'autre le contexte mondial actuel de la société »[375]. Selon O. Negt, cette médiation revêt une importance cruciale pour la constitution d'un espace public oppositionnel. Il poursuit : « La contradiction entre d'une part la volonté de s'identifier aux mouvements de libération et de chercher à les aider et l'impossibilité, de l'autre, d'y participer réellement ou de les appuyer réellement par le biais des instances politiques traditionnelles a forgé une sorte de morale politique qui refuse le compromis et qui privilégie l'action »[376].

Au même titre que les micro-espaces d'autonomie et de fête, plus généralement de toutes les cultures alternatives (*subcultures*) telles qu'elles sont analysées par Stan Cohen et Laurie Taylor[377], l'espace public oppositionnel atteste d'un potentiel d'action autonome qui oscille « entre baroud et bras d'honneur »[378]. Dès lors la question centrale est celle de leur capacité à combiner une posture défensive et réactive avec une démarche plus affirmative, par exemple identitaire. C'est ce que note Dick Hebdige à propos des *subcultures*, qui ne sont « ni

---

[372] *ibid.*, p. 125.

[373] *Radio Larzac* a été autorisée à émettre par le Conseil supérieur de l'audiovisuel le 8 juillet 2008, sur les zones de Millau et de La Couvertoirade.

[374] Alexander Neumann, « Préface. Oskar Negt et le courant chaud de la théorie critique : espace public oppositionnel, subjectivité rebelle, travail vivant », dans Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, *op. cit.*, p. 8.

[375] Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, *op. cit.*, p. 129.

[376] *idem.*

[377] Stan Cohen, Laurie Taylor, *Escape Attempts. The Theory and Practice of Resistance to Everyday Life*, Londres, Routledge, 1992.

[378] Armand Mattelart, Érik Neveu, *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte, 2003, p. 39.

simple affirmation ni refus, ni exploitation commerciale, ni révolte authentique […]. Il s'agit à la fois d'une déclaration d'indépendance, d'altérité, d'intention de changement, d'un refus de l'anonymat et d'un statut subordonné. C'est une insubordination. Et il s'agit en même temps d'une confirmation du fait même de la privation de pouvoir, d'une célébration de l'impuissance »[379].

Au final, la lutte du Larzac a fédéré des groupes et des mobilisations hétérogènes autour d'une même cause, et c'est une des raisons de son succès. Même si l'organisation de la lutte sur le plateau a parfois été source de dissensions entre les différentes composantes de la mobilisation, celles-ci ont été globalement mises en sourdine, ce qui a permis la constitution d'un « mythe collectif » du Larzac[380]. Voici à cet égard comment José Bové présente pour une revue étrangère le site du Larzac et la lutte qu'il a, avec d'autres, menée :

> « Le Larzac est une région centrale de la France entre Millau et Lodève, constituée d'immenses hauts plateaux calcaires, peu peuplée de quelques éleveurs de brebis. En 1970, les habitants locaux apprirent que les terrains […] utilisés pour des entraînements militaires depuis 1905 allaient être étendus de 6 000 à 34 000 hectares, ce qui voulait dire l'expulsion de 500 fermiers. Je faisais partie d'un groupe d'activistes qui prirent part à la cause des fermiers, et finalement j'ai emménagé avec ma femme dans cette région, et je suis devenu éleveur de brebis en 1975. Durant toutes les années soixante-dix il y a eu des manifestations et des événements et finalement, quand Mitterrand a été élu en 1981, il a tenu sa promesse de campagne électorale, et les tribunaux ont annulé un grand nombre d'expropriations »[381].

Ainsi le Larzac peut être considéré comme un agencement socio-territorial original produit par ses caractéristiques spécifiques autant que par les appropriations hétérogènes dont

---

[379] Dick Hebdige, *Hiding in the Light*, Londres, Routledge, 1988, p. 35, cité dans Armand Mattelart, Érik Neveu, *Introduction aux Cultural Studies, op. cit*., p. 39.

[380] Alexander Alland, *op. cit*., p. 186.

[381] Propos de José Bové rapportés par la revue en ligne *Aldéran* le 22 avril 2001, http://perso.orange.fr/alderan.association/revuecomplement2.html. L'annexe 23 retrace, au moyen de documents iconographiques, l'enjeu qu'a représenté le Larzac pour les forces politiques de gauche (ici Michel Rocard et François Mitterrand).

il est l'objet. À la fois spécifique et généraliste, le Larzac a tout de l'hétérotopie foucaldienne. Adossé à une mobilisation réussie, le Larzac a été construit en lieu pour l'exemple, en point de passage obligé et en réservoir d'argumentation pour les autres formes de protestation.

Chapitre 4 – Le Larzac, un lieu pour l'exemple

> « Dieu, cela n'est pas, tant que ce n'est pas en pierre. Il faut une maison pour mettre la prière »

Ce vers de Victor Hugo nous dit une chose fondamentale. Le sacré suppose d'être affecté en un lieu matériel, concret. Il en va de même pour l'exemplarité. Le Larzac est un espace approprié, produit, auquel des acteurs et des mobilisations ont affecté des valeurs de protestation. Cette production de l'espace repose, selon Henri Lefebvre, sur un triple processus dialectique entre le perçu, le conçu et le vécu. Arrêtons-nous un instant sur ces trois moments que l'auteur de *La production de l'espace* nomme « la triplicité »[382].

L'espace perçu est celui de la **pratique sociale**, qui englobe production et reproduction. Il s'agit des lieux spécifiés ainsi que des ensembles spatiaux qui sont propres à chaque formation sociale.

L'espace conçu est celui des **représentations de l'espace**. C'est l'espace dominant lié aux rapports de production, « celui des savants, des planificateurs, des urbanistes, des technocrates 'découpeurs' et 'agenceurs' […] identifiant le perçu au conçu »[383]. On retrouve ici ce que l'on peut qualifier de moment fondateur de la lutte du Larzac, c'est-à-dire la décision d'extension du camp militaire, vécue par les paysans comme une tentative de domestication de l'espace.

L'espace vécu, où **espace des représentations**, recouvre l'espace physique en réinvestissant symboliquement ses objets. S'il est vécu, notamment à travers les images et les symboles qui l'accompagnent, il est aussi dominé et subi par ses habitants. Ceux qui font l'espace, nous dit Henri Lefebvre, et en particulier les paysans, ne sont pas ceux qui le gèrent. Aussi va-t-il être approprié et modifié par les investissements dont il peut être l'objet. Comme

[382] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit.*, p. 42.

[383] *ibid.*, p. 48.

l'indique Henri Lefebvre, « l'espace nature se peuple de forces politiques. L'architecture soustrait à la nature un lieu pour l'affecter au politique à travers un symbolisme […]. Une intériorité consacrée s'oppose à l'extériorité naturelle et cependant la reprend et la rassemble »[384].

L'enjeu réside ici dans l'opposition entre les espaces dominés et les espaces appropriés. L'espace revêt une dimension politique et stratégique. Plus qu'un élément contextuel, qu'un simple arrière-plan qui confère au conflit une dimension territorialisée, l'espace constitue le moteur de l'action et la production de cet espace la principale activité politique : « 'Changer la vie', 'changer la société', cela ne veut rien dire s'il n'y a pas production d'un espace approprié »[385]. La stratégie d'appropriation, physique et symbolique, des lieux vise à lutter contre la domination politique et militaire de l'espace. Henri Lefebvre considère cette dynamique conflictuelle comme caractéristique des sociétés modernes : « Il y eut initialement appropriation sans domination : la hutte, l'igloo, la maison paysanne, etc. La domination s'accroît avec le rôle des armées, de la guerre, de l'État et du pouvoir politique. L'opposition 'dominé-approprié' ne se limite pas au discours. Elle donne naissance à une contradiction, à un mouvement conflictuel, qui se déploie jusqu'à la victoire accablante de l'un des termes »[386]. Par appropriation, nous entendons avec Anne-Marie Laulan « l'action d'un sujet qui ramène quelque chose à soi, l'intégration d'un objet dans le vécu d'un individu ou d'un groupe »[387]. Rapportée à l'espace, l'appropriation se réfère à ses usages, ainsi qu'à ses pratiques par un groupe d'individus sur un territoire. Comme le note Henri Lefebvre, « d'un espace naturel modifié pour servir les besoins et les possibilités d'un groupe, on peut dire que ce groupe se l'approprie […]. Les maisons paysannes et les villages parlent et racontent, comme un récit murmuré et un peu brouillé, la vie de ceux qui les construisirent et les habitèrent. Tant ils en portent la marque »[388]. L'activité de traduction et le processus

[384] *ibid.*, p. 59.

[385] *ibid.*, p. 72.

[386] *ibid.*, p. 193.

[387] Anne-Marie Laulan, « Le concept d'appropriation », dans Anne-Marie Laulan (dir.), *L'espace social de la communication. Concepts et théories*, Paris, Édition du Retz CNRS, 1985, p. 146.

[388] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit.*, p. 192.

d'appropriation sont imbriqués[389]. Pour reprendre les termes de Maurice Halbwachs, « tout se passe comme si la pensée d'un groupe ne pouvait naître, survivre et devenir consciente d'elle-même sans s'appuyer sur certaines formes visibles de l'espace »[390]. Il précise que le territoire se manifeste « dans des formes matérielles, de nature souvent symbolique ou emblématique »[391].

La dynamique concurrentielle d'appropriation des lieux a produit un territoire particulier et dichotomique. Sont présents sur un même espace un camp militaire, archétype de la tentative de domination de l'espace : « L'architecture militaire, les fortifications et remparts, […] montrent de nombreux et beaux exemples d'espaces dominés »[392], et les traces d'une appropriation concurrente de l'espace : « Voici une demeure paysanne ; elle contient, elle implique des rapports sociaux ; elle abrite une famille : telle famille de tel pays, de telle région, de tel terroir ; de plus, elle s'insère dans un site et un paysage. Belle ou pauvre, c'est une œuvre autant qu'un produit, bien qu'elle corresponde toujours à un type. Elle fait partie peu ou prou de la nature. C'est un objet intermédiaire entre l'œuvre et le produit, la nature et le travail, le symbolique et le significatif. Engendre-t-elle un espace ? Oui. Cet espace est-il naturel ou culturel, immédiat ou médiatisé (par qui ? Pour quoi ?), donné ou factice ? L'un et l'autre. Réponse ambiguë à une question trop claire : entre 'nature' et 'culture', comme entre l'œuvre et le produit, il y a déjà des rapports complexes, des médiations. De même entre le temps et l'objet dans l'espace »[393].

Ainsi le Larzac est-il produit, notamment à partir d'une matière première, la nature. Mais il l'est également par l'activité physique et symbolique des militants du Larzac : « Produire un objet, c'est toujours modifier une matière première, par l'application d'une connaissance, d'un procédé technique, d'un effort et d'un geste répétitif […]. L'objet produit porte souvent quelques traces du matériel et du temps utilisés : des opérations qui ont modifié la matière première »[394]. Cette production suppose l'élaboration d'un ensemble de codes,

---

[389] Le modèle de la traduction repose en effet sur l'appropriation sociale des faits qui alimentent le débat et les controverses scientifiques. Bruno Latour, *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989 et Michel Callon, Bruno Latour (dir.), *La science telle qu'elle se fait*, Paris, La Découverte, 1991.

[390] Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Alcan, 1925, cité par Marcel Roncayolo, *La ville et ses territoires,* Paris, Gallimard, 1990, p. 183.

[391] *idem.*

[392] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit*., p. 191.

[393] *ibid*., pp. 100-101.

[394] *ibid*., p. 134.

c'est-à-dire d'un système organisé de référents sémantiques fonctionnant comme figure métaphorique et évoquant, comme le montre Bernard Poche, « les procédés de définition du monde en tant que ses éléments, dans notre rapport sensible à eux, sont définis par un emplacement »[395]. Aussi cette opération de codage suppose-t-elle en premier lieu un travail de nomination de l'espace agissant comme métaphore du groupe. Ce processus d'élaboration de l'espace comme un langage suppose « la définition des fonctions significatives appliquées à tout espace dans le cadre de l'organisation sociale ; les procédures sociales élémentaires qui s'appliquent au territoire et lui permettent d'être socialement organisé ; les mémorisations secondaires, sensibles, métaphoriques, anecdotiques… qui permettent soit de procéder à une caractérisation plus intense (redondance) soit de constituer un catalogue différencié et détaillé »[396]. L'espace, loin de constituer un simple contenant, est le véritable substrat de ce travail de signification, l'ensemble de ces dénominations langagières représentant « le répertoire d'une immense mémoire collective »[397].

Dans la manière dont se construit le Larzac protestataire face à la volonté politique d'extension du camp militaire, on retrouve la notion d'« agencement territorial » développée par Gilles Deleuze et Félix Guattari dans *Mille Plateaux*[398]. Par agencement territorial, nous entendons pointer ici le processus de construction d'une configuration socio-spatiale originale. Celui-ci opère au prix d'un travail de combinaison et d'aménagement des composantes naturelles de l'espace (la morphologie du causse, le climat particulier, la végétation, etc.) avec celles qui relèvent davantage de la main des hommes (l'élevage, la construction des bergeries et tout ce qui a trait à l'activité de sémiotisation des lieux). Comprendre comment s'est construit ce Larzac dont on parle revient à analyser un processus en trois temps : la sémiotisation de l'espace, ou le codage des lieux ; son organisation normative et identitaire, qui confère au Larzac le statut de territoire performatif en le dotant de pratiques sociales spécifiques ; son fonctionnement hétérotopique enfin, qui dessine une géographie paradoxale du Larzac. Dans le même temps, celle-ci délimite l'espace et donc le ferme (c'est l'appropriation par les paysans), mais elle l'ouvre également en construisant des

[395] Bernard Poche, *L'espace fragmenté : éléments pour une analyse sociologique de la territorialité,* Paris, L'Harmattan, 1996, p. 141.

[396] *ibid.*, p. 142.

[397] *ibid.*, p. 143.

[398] Gilles Deleuze, Félix Guattari, « De la ritournelle », *Capitalisme et Schizophrénie II. Mille plateaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, p. 383.

possibilités d'appropriation par les autres. Le Larzac est devenu un « point de passage obligé »[399] de la contestation.



Figure 9 – « Ici commence le Larzac »[400].

[399] Michel Callon, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », art. cit., p. 183.

[400] Source : Eddie Kuligowski, Bernard Bouffanet, *Le Larzac veut vivre*, Paris, Mauprey, 1973

Section I – La production sociale d'un haut-lieu

> « L'espace est une société de lieux-dits, comme les personnes sont des points de repère au sein du groupe »[401].

Sous-section 1 – Un agencement socio-territorial original

D'abord, le travail de **sémiotisation de l'espace** a été la première étape dans la construction du Causse du Larzac en quelque chose de plus, à savoir un territoire protestataire, en un « espace public oppositionnel »[402]. Un lieu, ce n'est pas seulement une configuration spatiale particulière. Il se caractérise également par « des complexes de traces, des formes d'être-ensemble, des constellations de significations »[403]. Par sémiotisation de l'espace nous entendons l'opération de traduction au terme de laquelle les éléments de l'espace acquièrent une nouvelle signification[404]. Ces « composantes du milieu », comme l'affirment Deleuze et Guattari, deviennent « expressives », c'est-à-dire qu'elles dessinent une géographie du territoire[405]. Cet ordonnancement signifiant, c'est ce qui permet le passage du lieu géographique au lieu rhétorique. Autrement dit, le Larzac n'est plus seulement un espace singulier, c'est aussi un répertoire d'arguments disponibles pour ceux qui s'approprient ce territoire. Comme nous le rappelle Henri Lefebvre, « sur l'espace-nature […], l'activité mentale et sociale jette ses filets ; elle établit un ordre dont on verra qu'il coïncide, jusqu'à un certain point, avec celui des mots. Parcouru de cheminements et réseaux, l'espace-nature change ; on peut dire que l'activité pratique s'y inscrit, que l'espace social s'écrit sur la nature (en gribouillis, peut-être), impliquant une représentation de l'espace. Les lieux sont marqués

---

[401] Claude Lévi-Strauss, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 222.

[402] Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, *op. cit*.

[403] Jean-Michel Berthelot, « Postface », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 156.

[404] Claude Raffestin, « Écogenèse territoriale et territorialité », art. cit.

[405] Selon ces deux auteurs, ces éléments naturels sont transformés, au terme du travail de sémiotisation, en « marques », « affiches » ou « pancarte ». Gilles Deleuze, Félix Guattari, *Capitalisme et Schizophrénie II. Mille plateaux*, *op. cit*., p. 386.

et remarqués, nommés […]. Les traces partout distinctes et bien indiquées portent des 'valeurs' attachées aux trajets parcourus »[406]. L'enjeu est la production d'une intelligibilité commune, celle-ci étant avant tout celle du monde matériel. Ce type d'intelligibilité, et plus précisément le rapport entre monde social et monde matériel, suppose l'adoption d'un langage commun aux membres. Cette sémiotisation de l'espace donne un sens bien particulier aux toponymes, qu'on peut considérer, en suivant le travail de Béatrice Collignon consacré aux toponymes Inuits, comme « un commentaire sur le territoire habité »[407].

L'organisation normative de l'espace, ensuite, suppose une forme d'itération ; elle implique également une performativité du territoire ; elle repose enfin sur une organisation identitaire des membres. Le territoire se construit dans l'épaisseur du temps. C'est la première chose que nous voulons montrer ici. Si le territoire est bien entendu une question d'espace, c'est aussi une question de temps : « L'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes, du travail de l'imaginaire social et de la norme pour exister comme territoire »[408]. Toute activité productrice se définit par un « passage incessant de la temporalité (succession, enchaînement) à la spatialité (simultanéité, synchronisation) »[409]. L'espace se construit d'abord à partir de sa matière première : « Tout espace social résulte d'un processus à multiples aspects et mouvements : signifiant et non-signifiant, perçu et vécu, pratique et théorique. Bref, tout espace social a une histoire, à partir de cette base initiale : la nature, donnée originelle et originale puisque dotée toujours et partout de particularités (sites, climats, etc.) »[410]. Mais il se construit également sur des précédents générateurs de pratiques[411] : « Le rapport d'un espace au temps qui l'a engendré diffère, lorsqu'on expose expressément l'histoire de l'espace comme tel, des représentations admises par les historiens. Pour ceux-ci la pensée opère une coupe dans la temporalité ; elle immobilise sans trop d'inconvénients le processus ; leur analyse fragmente et découpe. Or, dans l'histoire de l'espace comme tel, l'historique, le diachronique, le passé générateur

[406] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit.*, pp. 139-140.

[407] Béatrice Collignon, *Les Inuits : ce qu'ils savent du territoire*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 116.

[408] Michel Marié, *Un territoire sans nom. Pour une approche des sociétés locales*, Paris, Librairie des Méridiens, 1982, p. 229.

[409] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit.*, p. 87.

[410] *ibid.*, pp. 130-131.

[411] Dominique Damamme, « Les précédents. L'enjeu de la qualification », *Politix*, vol. 5, n° 20, 1992, pp. 35-53.

s'inscrivent incessamment sur le spatial, comme sur un tableau. Il y a plus qu'une écriture du temps. L'espace généré par le temps est toujours actuel, synchronique et donné comme un tout ; des liaisons internes, des connexions relient ses éléments, elles aussi produites par le temps »[412].

La deuxième dimension renvoie à la caractéristique performative du territoire. Le Larzac est, à ce titre, un appel à la mobilisation qui témoigne d'une réelle force illocutoire[413] : « Le Larzac appelle à manifester contre le nucléaire », « Le Larzac soutient les sans-papiers », « Le Larzac combat les OGM », « Le Larzac aux côtés des Palestiniens », etc. Plus, le travail social de la norme conditionne les actions futures et constitue alors le support de l'identité collective. Un exemple nous est donné par José Bové évoquant cette socialisation protestataire qui agit comme contrôle social sur le territoire :

> « Sur le Larzac, la majorité des gens qui ont vendu à l'armée des terres étaient des propriétaires non paysans, des gens qui avaient spéculé parce qu'ils savaient qu'il y avait ce projet. Mais il y a eu quelques familles qui ont vendu, des familles de paysans. Ces gens-là ont vécu une situation qui était terrible, parce qu'ils étaient isolés dans leur ferme, tout le monde autour résistait, et eux avaient accepté l'offre de l'armée. Alors ils avaient accepté en disant on partira si le projet se fait. Les enfants de ces personnes, bon ils ont quarante ans maintenant, quand ils racontent, c'était très dur pour eux. Même à Millau, les enfants de militaires étaient mal vus. Les gamins entre eux sont encore plus durs que les adultes. Ça, c'est une réalité de tout mouvement social »[414].

On assiste à ce que Paul Siblot appelle la « performativité nominale »[415], qui réalise immédiatement ce que la nomination énonce. Nous reviendrons un peu plus loin sur cette performativité territoriale lorsque nous soulignerons la dimension rhétorique du Larzac.

Enfin le troisième élément propre à cette dimension normative de l'espace est davantage identitaire. Si on peut parler jusqu'à un certain point de normalisation des

---

[412] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit*., pp. 130-131.

[413] John Langshaw Austin, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, 1991.

[414] José Bové, *La fabrique de l'histoire*, *France Culture*, « Histoire du boycott », 07 avril 2008. De larges extraits de cet entretien sont retranscrits annexe 24.

[415] Paul Siblot, « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages*, n° 127, 1997, p. 41.

comportements sur le Larzac, c'est surtout en ce qu'elle dessine une frontière entre « eux » et « nous », entre le dedans et le dehors.

En somme, le territoire est le lieu de résolution des contradictions[416]. Dans son travail consacré aux constructions territoriales à Roubaix, Catherine Neveu note que le quartier, comme le territoire, est le plus souvent appréhendé comme « un espace de solidarité, d'identité, de convivialité, naturellement doté de vertus de réconciliation et d'efficacité »[417]. À cet égard, le Larzac est, en même temps, l'espace où s'incarnent les impacts de la mondialisation et l'échelle appropriée pour mettre en œuvre les actions destinées à y faire face. Alors que la pression du capitalisme mondialisé impose des mesures supranationales, la crise de confiance et de légitimité de ce système exige une localisation des mesures. En d'autres termes, la sphère économique se mondialise, tandis que les rapports sociaux se localisent[418]. Le Larzac se construit comme le territoire où cette tension est vécue intensément et où des solutions sont possibles.

Au total, le Larzac exprime en même temps les valeurs propres à une certaine forme d'héritage rural et naturel (c'est le paysage sauvage, rural et patrimonial) et, comme paysage de conflit, il est emblématique des valeurs portées notamment par le mouvement altermondialiste. « Du nord au sud de l'hexagone, de plus en plus de Français installent des panneaux solaires sur le toit de leur maison. La pratique n'est plus l'apanage des fermes isolées du Larzac »[419]. Voilà comment *Le Figaro* titrait un article consacré aux énergies renouvelables. On voit bien qu'au-delà de la thématique de l'isolement, le Larzac est caractérisé par des valeurs écologiques. Voyons donc quelles sont ces valeurs qui sont associées au Larzac. Pour cela, nous nous appuierons sur les principales catégories proposées par Pierre Donadieu et Michel Périgord[420] qui dessinent une typologie des valeurs associées au paysage dans laquelle on retrouve le paysage sauvage, le paysage rural, le paysage de conflit, le paysage emblématique et, enfin, le paysage patrimonialisé.

---

[416] Dominique Pagès, Nicolas Pélissier, « Introduction. Territoires sous influences scientifiques », dans Dominique Pagès, Nicolas Pélissier (dir.), *Territoires sous influence*, vol. 1, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 7-23.

[417] Catherine Neveu, « Une 'petite fabrique de territoire' : quartiers et citoyenneté à Roubaix », *Ethnologie française*, vol. 34, n° 1, 2004, pp. 59-66.

[418] Juan-Luis Klein, « Les limites de la régulation : crise de l'État-Nation et gestion du local », *Espaces Temps. Réfléchir les sciences sociales*, n° 43-44, 1990, pp. 50-54.

[419] « Décollage du solaire chez les particuliers en France », *Le Figaro*, 27 novembre 2008.

[420] Pierre Donadieu, Michel Périgord, *Clés pour le paysage*, *op. cit.*

Le paysage sauvage : ici c'est le Larzac dans tout ce qu'il a d'austère, peu modifié par l'activité humaine. Dominent au sein de ce Larzac sauvage les chaos rocheux, véritables cathédrales de calcaire dolomitique qui, si elles ne rendent pas ce paysage austère, lui confèrent tout du moins un caractère impressionnant.

Le paysage rural : c'est le territoire d'usage notamment professionnel. C'est le reflet de la vie agricole. Il nous donne à voir les traces de l'activité humaine : les bergeries caussenardes à l'architecture si particulière, les lavognes, mares au fond garni de lauzes destinées à capter l'eau de pluie pour les bêtes, les cazelles, etc. Notons que ce type de paysage n'est pas figé si on considère les représentations qu'il suggère ; ainsi le paysage rural du Larzac est-il porteur aujourd'hui de valeurs esthétiques et symboliques, propres au paysage patrimonial que l'on évoquera un peu plus loin.

Le paysage de conflit : « Qui tient les hauts, tient les bas ». Ici point de champs de bataille, encore moins de paysage de guerre. Simplement à maints égards le Larzac s'est construit comme un paysage de conflit. On trouve en effet d'un côté l'armée, « remarquable marqueur paysager [qui] a toujours organisé le paysage en vue de contrôler des territoires »[421]. Marqueur visuel bien sûr, tant le camp déjà existant occupe un espace important sur le plateau, mais aussi marqueur sonore, le son des détonations étant une des premières surprises à qui découvre le plateau du Larzac. De l'autre, les opposants à l'extension du camp militaire n'ont eu de cesse de s'approprier le territoire et ainsi de le construire comme un paysage emblématique de la contestation.

Le paysage emblématique : la construction sociale de l'exemplarité consiste en un travail de signification au terme duquel le paysage acquiert et symbolise des valeurs typiques d'une communauté, d'un mouvement ou d'un groupe. Face à l'armée, le Larzac protestataire a vocation à représenter et à intégrer les caractéristiques de la contestation sociale, que ce soit dans le domaine de l'agriculture avec la Confédération paysanne ou plus largement dans la nébuleuse altermondialiste.

[421] *ibid.*, p. 22.

Le paysage patrimonialisé : selon P. Donadieu et M. Périgord, le paysage patrimonial se caractérise par la conjugaison des valeurs culturelles et des données naturelles qui confèrent au paysage sa dimension symbolique et esthétique. L'esthétique du Larzac est en effet singulière dans le sens où elle conjugue la verticalité propre aux formations dolomitiques (les chaos) à l'horizontalité du causse, proche à ce titre d'un paysage de steppe. Mais la logique de patrimonialisation induit surtout une sorte de (ré)invention d'un territoire plus ou moins fantasmé, au nom d'une identité à afficher au yeux de tous. Ce qui importe est moins de savoir jusqu'à quel point il s'agit d'une stratégie délibérée d'invention d'une tradition au sens où l'entendent Eric Hobsbawm et Terence Ranger[422], ni dans quelle mesure cette histoire et cette communauté[423] du Larzac sont imaginées[424], mais plutôt d'analyser comment se construit un récit du territoire, et comment celui-ci est mobilisé par des acteurs[425]. Arjun Appadurai parle d'« *appropriated nostalgias* »[426] pour souligner ce processus commémoratif nécessaire à la production de territoire. Le passé est (re)construit en fonction des besoins du présent, nous dit Maurice Halbwachs. C'est le fondement de ce qu'il appelle la mémoire collective[427].

Le Larzac, de la mémoire rose ? Voici comment Henri-Pierre Jeudy analyse les ambiguïtés de la patrimonialisation : « Les écomusées n'obéissent que trop à ce désir de ressourcement illusoire […]. La muséographie des sites induit de la mémoire 'rose' comme si aucune menace sournoise ne pesait plus sur le lieu consacré. »[428]. Ce qui est en jeu selon H.-P. Jeudy, c'est l'existence même du génie d'un lieu, c'est-à-dire de sa part de mystère qui seule peut conférer à ce site son caractère sacré : « Comment le génie d'un lieu peut-il surgir si tout est

[422] Eric Hobsbawm, Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, *op. cit*.

[423] Sur cette notion de communauté, telle qu'elle est mobilisée par les acteurs du Larzac, voir annexe 25.

[424] Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.

[425] Sur les modalités de construction et de mobilisation d'une fiction historique, dans le cas présent dans le cadre de la décentralisation française et des politiques publiques locales, voir Marie-Carmen Garcia, William Genieys, *L'invention du Pays Cathare. Essai sur la constitution d'un territoire imaginé*, Paris, L'Harmattan, 2005.

[426] Arjun Appadurai, *Modernity at large. Cultural dimensions of globalisation*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997, p. 190.

[427] Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Alcan, 1925.

[428] Henri-Pierre Jeudy, « Le malin génie d'un lieu réinventé », dans *Hauts lieux. Une quête de racines, de sacré, de symboles, Autrement*, série Mutations, n° 115, 1990, p. 50.

rendu prévisible pour les modes de perception ? »[429] Enquêter sur les lieux, nous dit avec bonheur l'écrivain tchèque Petr Král, c'est avant tout prendre conscience de leur mystère : « Les fragments de réel dont il s'entoure l'attirent par le manque qu'ils font venir vers lui, à leur place, avec ce frisson pauvre : leur soudain retrait sous la main prête à les toucher »[430]. On le voit, le risque majeur de la formalisation du souvenir d'une lutte réside précisément dans la négation du mouvement, de son potentiel transgressif, ce que Jean-Louis Tornatore appelle un « processus d'esthétisation-neutralisation »[431].

Gérée par l'APAL, La Jasse est la vitrine à la fois touristique et militante du Larzac. On l'a vu plus haut, La Jasse est installée dans une ancienne bergerie et constitue un lieu marqueur de la lutte contre l'extension du camp militaire. L'originalité de ce petit musée, dont l'objectif est de gérer l'héritage du conflit paysan, réside dans l'articulation qu'elle opère entre la valorisation des activités agricoles et rurales, associée à la promotion et à la vente des produits locaux, et la construction mémorielle du récit de la lutte du Larzac. Au risque d'une forme de muséification tendant à donner du Larzac une image figée, anéantissant du même coup la substance protestataire du lieu :

> « Maurice Blanchot dit magnifiquement de l'image toute la duplicité. L'image rend la réalité absente. Cela signifie qu'elle la fait à la fois revenir et disparaître puisqu'elle la restitue comme nécessairement manquante. Il en va ainsi de toute représentation du monde : elle rend visible la chose qu'elle figure mais, se substituant à elle, elle témoigne de son évanouissement »[432].

Cette problématique de la patrimonialisation n'est bien entendu pas propre au Larzac, comme le rappelle cette analyse de la fermeture des bassins industriels lorrains et de la résistance syndicale à « reconvertir » les lieux : « Les syndicats se sont longtemps opposés au projet de musée ici comme dans de nombreux bassins industriels, des militants ont défendu sans relâche le maintien de l'activité, ne s'ouvrant que très progressivement aux enjeux de la reconversion. Le musée était perçu comme un moyen de 'faire passer', voire d'accélérer la

[429] *ibid.*, p. 53.

[430] Petr Král, *Enquête sur des lieux*, Paris, Flammarion, 2007.

[431] Jean-Louis Tornatore, « L'invention de la 'Lorraine industrielle'. Note sur un processus en cours », *Ethnologie française*, vol. 35, n° 4, 2005, p. 681.

[432] Philippe Forest, *Tous les enfants sauf un*, Paris, Gallimard, 2007, p. 161.

fermeture des puits : adhérer à l'idée de lieu patrimonial revenait à favoriser le déclin de l'activité, ou du moins à l'accepter »[433]. Ici bien sûr s'arrête la comparaison entre les bassins industriels lorrains et le plateau du Larzac, pour deux raisons majeures. D'une part, dans le cas du Larzac, s'il s'agit bien d'une forme de patrimonialisation, celle-ci se fonde moins sur l'idée de la défaite que sur le souvenir de la victoire. Le musée de la Jasse a vocation à célébrer la victoire des opposants à l'extension du camp militaire. Soulignons également le fait que la lutte du Larzac est réinvestie afin de promouvoir ses produits, comme en témoigne cette présentation du GAEC des Truels qui rappelle l'histoire militante des lieux, en lien avec la communauté de l'Arche et la résistance à l'extension du camp militaire (Annexe 14). D'autre part, on voit bien que les auteurs-acteurs prennent soin de mettre aussi en lumière les perspectives d'avenir, en particulier les luttes qui sont présentées alors comme les héritières du Larzac. Surtout, cette mise en récit de la lutte du Larzac repose sur la construction d'une patrimonialisation militante, dont l'objet est de fournir un contrepoint à la sanctuarisation du mouvement et, partant, du Larzac.

Autre forme d'autopatrimonialisation, un documentaire vidéo réalisé par l'APAL[434], véritable « mise en boîte patrimoniale »[435], qui retrace les principales étapes de la lutte du Larzac, en insistant tout particulièrement sur l'enjeu constitué par la sortie du conflit en 1981. L'originalité de cette opération narrative réside dans son caractère réflexif. Durant trois heures en effet, les principaux acteurs de la mobilisation commentent des images d'archives, ce qui confère au film une certaine tonalité nostalgique. Ce type de processus a été étudié en particulier par Jean-Pierre Hassoun. Ce dernier s'est penché sur la disparition des négociations à la criée à la Bourse de Paris, et en particulier sur la mise en scène filmée de l'enterrement du marché des actions auquel cette fermeture a donné lieu. Il montre comment un témoignage mémorialiste « tend à magnifier ou à adoucir le monde qui va effectivement disparaître », constituant dès lors une sorte d'« assurance-mémoire pour l'avenir »[436]. De la même manière, la réalisation de cette cassette vidéo par les acteurs de la lutte eux-mêmes,

---

[433] Catherine Roth, « Ethnologue, à propos du musée du bassin houiller lorrain », *Cahiers de la Maison de banlieue, Anthropologie et action culturelle*, n° 4, 1999, p. 73.

[434] *La lutte du Larzac 1971-1981*. Cassette vidéo, *op. cit*.

[435] Jean-Louis Tornatore, « Beau comme un haut fourneau. Sur le traitement en monument des restes industriels », *L'Homme*, n° 170, 2004, p. 95.

[436] Jean-Pierre Hassoun, « Dernières séances au palais Brogniart (1988 et 1998). Événements et contre-événements », *Ethnologie française*, vol. 35, n° 4, 2005, p. 629.

au-delà de l'auto-célébration, constitue une étape narrative dans le récit d'une lutte qui ne doit pas rester figée ni s'arrêter avec la victoire de 1981.

Sous-section 2 – Le fonctionnement hétérotopique de l'espace

Toute construction d'un territoire suppose un jeu à trois : l'autochtone, son terroir et l'autre. En jeu, l'appropriation du territoire. Le territoire, nous disent G. Deleuze et F. Guattari, « c'est d'abord la distance critique entre deux êtres de la même espèce »[437]. Il s'agit de marquer ses distances. Tout agencement territorial se caractérise par ce processus d'appropriation et par le travail de délimitation territoriale qu'il implique. « Maintenant, […] on est chez soi. Mais le chez-soi ne préexiste pas : il a fallu tracer un cercle autour du centre fragile et incertain, organiser un espace limité. Beaucoup de composantes très diverses interviennent, repères et marques de toutes sortes […] Ce sont des composantes pour l'organisation d'un espace »[438]. L'originalité réside ici dans le fonctionnement paradoxal de ce processus d'appropriation : s'il a tendance à clôturer, à différencier un territoire, ses « usagers » et leurs pratiques, dans le même temps, il ouvre l'espace sur l'extérieur. C'est le propre des hétérotopies. L'hétérotopie, du grec *topos*, « lieu » et *hétéro*, « autre », est un concept forgé par Michel Foucault lors d'une conférence de 1967, intitulée « Des espaces autres ». Il y présente les hétérotopies comme des espaces concrets à l'intérieur d'une société, soit à la marge de celle-ci, soit qui en constituent le négatif et par-là la contestent. Le Larzac condense en effet un triple paradoxe. Perché, difficile d'accès, il est en même temps ouvert en ce qu'il se connecte à d'autres territoires, eux aussi en lutte. Vide, semi-désertique, le Larzac se remplit de significations, de symboles, de pratiques. Singulier, spécifique, le Larzac veut s'inscrire dans l'universel. Revenons sur chacun de ces couples oppositionnels.

La dialectique fermé/ouvert

> « Le plateau est une terre de paradoxes. Ouvert à tous venants, il se dérobe pourtant au visiteur. Les petites routent goudronnées qui le sollicitent, à droite ou à gauche

[437] Gilles Deleuze, Félix Guattari, *Capitalisme et Schizophrénie II. Mille plateaux*, *op. cit.*, p. 393.

[438] *ibid.*, p. 382.

> de la nationale, se prolongent par des pistes qui finissent elles-mêmes par s'estomper et se perdre dans le paysage… Mais s'il poursuit à pied, il peut se perdre au cœur des terres, et ne rencontrera aucune barrière, aucune entrave due à la main de l'homme. Même au sommet d'un de ces mamelons, qui dominent le paysage, il n'est pas facile de se repérer. L'œil s'égare au long des sotchs (dépressions fertiles), des devezes (landes) et, par beau temps, franchit aisément les vallées invisibles, pour atteindre l'horizon, très loin sur les causses voisins. Ouvert et secret, proche et inaccessible, tel est le Larzac »[439].

Afin de souligner la spécificité géomorphologique du Larzac, Alexander Alland utilise l'expression de « *wide open space* »[440]. Il est certes malaisé de vouloir opérer des similitudes entre les caractéristiques topographiques, physiques d'un territoire et leurs éventuelles significations politiques. Si nous risquons quand même ce pari, c'est précisément parce que les acteurs eux-mêmes ont investi ce procédé sémiotique : « Le Larzac est un espace libre et ouvert, quasiment sans clôtures »[441]. Au moment de la mort de Jean-Jacques de Félice, ancien avocat et compagnon de route du Larzac, le journal *Gardarem lo Larzac* se souvient de ses impressions, la première fois qu'il vint sur le plateau dans le cadre de son soutien juridique aux militants du FLN internés, en 1960 :

> « Le paysage du Larzac l'avait marqué et il se plaisait à dire, des années plus tard, que ce pays était une des rares régions où l'on pouvait marcher des heures sans être bloqué par une clôture »[442].

Dans une veine plus lyrique, Elisabeth Baillon, une « historique » de la lutte, considère les spécificités géomorphologiques du Larzac comme une sorte de prédisposition à l'engagement :

> « À l'ère géologique, en un geste prophétique, le Larzac s'est déjà soulevé ! Oui, soulevé, à huit cents mètres d'altitude, plus près du ciel et des nuages que les autres pays… […]. Il suffit de couper quelques routes et cette montagne plate devient

[439] Eddie Kuligowski, Bernard Bouffanet, *Le Larzac veut vivre*, Paris, Mauprey, 1973, pp. 12-13.

[440] Alexander Alland, *Le Larzac et après : l'étude d'un mouvement social novateur, op. cit*., p. 3.

[441] Nicole Andrieu, *Promenade sur le Larzac Aveyronnais*, *op. cit*.

[442] Éditorial, « Un grand homme de notre histoire », *Gardarem lo Larzac*, n° 283, 2008.

> forteresse imprenable, nature défensive : ici l'organe à créé la fonction ! […] Pas une clôture, très peu d'arbres. […] Cette relation exclusive entre la terre et le ciel, entre l'élément le plus lourd et l'élément le plus léger, imprègne de tout son poids symbolique la lutte du Larzac qui oscille depuis son origine entre les actions les plus folles et les idées les plus concrètes. Mais les idées sont parties de la terre »[443].

Cet « espace sans limite »[444], est appelé à se remplir de significations, à être investi par d'autres lieux, par d'autres groupes : « Si l'on abat les murailles qui entourent le local […], on peut le rattacher directement à l'universel. L'universel concret est ce qui permet à la multitude de passer d'un lieu à l'autre, et de se l'approprier »[445]. Par multitude Michael Hardt et Toni Negri entendent les forces de contestation de l'empire en tant que nouvelle forme de gouvernance déterritorialisée. Cette multitude, selon les deux auteurs, on la retrouve notamment lors des Forums sociaux mondiaux, considérés comme des mythes, c'est-à-dire des moments qui déterminent les positions politiques des mouvements de contestation de la globalisation[446]. Ce qui est notable, c'est que la Charte des Forums sociaux insiste sur la définition de ces rencontres comme des « espaces ouverts ». D'ailleurs, cette préoccupation géomorphologique et la manière dont elle est représentée, constitue une opération discursive de mobilisation. Du même coup la collectivité locale se définit de manière duale, « par une référence à soi […] et par une ouverture contrôlée à l'extérieur »[447].

Henri Lefebvre exprime joliment ce paradoxe : « Le temps et l'espace ne se dissocient pas dans les textures : l'espace implique un temps et inversement. Nulle part ces réseaux ne se ferment. De toutes parts ils rencontrent l'étrange et l'étranger, le menaçant et le favorable, l'ennemi ou l'ami. La distinction abstraite de l'ouvert et du fermé (clos) ne leur convient

---

[443] Elizabeth Baillon, *Le Larzac terre en marche*, *op. cit*., p. 2.

[444] Georges Beau, *Vie et mort du Larzac*, *op. cit*., p. 23.

[445] Michael Hardt, Toni Negri, *Empire*, Paris, Exils, 2000, p. 437.

[446] Michael Hardt, Toni Negri, « Préface », dans *Un autre monde est possible. Pour une autre mondialisation : le Forum social mondial*, Paris, L'aventurine, 2003, pp. 7-10.

[447] Marc Mormont, « L'environnement entre localité et globalité », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 59. L'auteur fait reposer la construction sociale de la localité sur un triple pôle de justification : les règles de patrimoine, qui en appellent au passé ; les règles de sociabilité, qui fondent une vie sociale spécifique ; les règles liées à la promotion, c'est-à-dire la reconnaissance de la localité à l'extérieur.

pas »[448]. Cette ambivalence du fermé et de l'ouvert est caractéristique des hétérotopies, qui supposent toujours « un système d'ouverture et de fermeture qui, à la fois, les isole et les rend pénétrables. […] On n'accède pas à un emplacement hétérotopique comme dans un moulin […] Il faut se soumettre à des rites et à des purifications. On ne peut y entrer qu'avec une certaine permission et une fois accompli un certain nombre de gestes »[449]. La porosité est un des principes structurants du fonctionnement des hétérotopies.

La seconde dialectique de l'espace vide et rempli est une autre caractéristique de l'hétérotopie. Elle est clairement exprimée par les acteurs des mobilisations du Larzac : « C'est un espace métaphysique. […] Le pays est vierge à tous points de vue et attire les gens qui ont une âme de pionnier. Quand on se déplace sur le Larzac, on voit toujours très loin, on a toujours une vue de haut, une vue royale »[450]. Le Larzac peut être considéré comme une hétérotopie ; à ce titre il fait l'objet d'un remplissage, par des pratiques sociales que l'on a caractérisées précédemment et qui contribuent à conférer au Larzac sa valeur synecdochique. En d'autres termes, « l'espace est un lieu pratiqué »[451]. Il est animé par un mouvement dialectique qui « le pousse à sa fin et cependant le perpétue : le plein et le vide se combattent en lui. La plénitude invisible de l'espace politique s'instaure dans le vide d'un espace naturel soustrait à la nature »[452]. Wanda Holohan-Dressler note que, sur le Larzac, « l'espace est presque vide. Les fermes les moins fertiles du nord ont été presque toutes abandonnées, les villages à demi désertés. Les petits troupeaux de vingt à soixante brebis ont pratiquement disparu »[453]. Pourtant, cette dimension désertique se combine à un peuplement de significations spécifiquement protestataires. « Il faut que l'espace, à la fois naturel et social, pratique et symbolique, apparaisse peuplé (signifiant et signifié) d'une 'réalité'

[448] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit.*, p. 140. Par texture, l'auteur désigne ici le procédé de sémiotisation des lieux, les « traces » laissées par l'appropriation sociale de l'espace.

[449] Michel Foucault, *Dits et écrits*, tome IV : 1980-1988, « Des espaces autres », Paris, Gallimard, 1994, pp. 759-760.

[450] Elisabeth Baillon, cité dans Eddie Kuligowski, Bernard Bouffanet, *Le Larzac veut vivre*, *op. cit.*, p. 15.

[451] Michel de Certeau, *L'invention du quotidien, tome 1, Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, p. 173.

[452] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit.*, p. 60.

[453] Wanda Holohan-Dressler, *Dimension régionale des mouvements sociaux en France*, *op. cit.*, p. 41.

supérieure »[454], nous dit Henri Lefebvre. À sa manière, Marc Augé met en exergue cette articulation entre le haut-lieu, qu'il qualifie de « point remarquable » ou de « point de référence » caractérisé par une « sacralité visible »[455], et le reste du monde. Relisant le travail de Roland Barthes sur le Japon, il montre comment le palais de l'Empereur de Tokyo, ainsi que le parc qui l'entoure, dessinent un espace interdit et constituent un « espace vide qui semble prétendre ordonner le reste »[456]. Dès lors, précise-t-il, « le haut lieu […] peut constituer une identité collective pour ceux qui s'y réfèrent »[457]. Et l'espace de revêtir alors une signification plus normative, adossée toujours à l'espace physique : « N'est-ce pas justement dans une société de 'trop plein' que l'on a le goût de désert ? »[458].

Intéressant à cet égard est le travail de Jean-Luc Bonniol sur les images des causses. Dans *Dire les Causses*[459], l'auteur nous invite en effet à apprécier le retournement des représentations associées à ces espaces géographiques, en particulier celui du Larzac. D'un territoire hostile, inhospitalier (« contrées épouvantables ») on est passé aujourd'hui à un territoire dont précisément le caractère « vierge », « inviolé » est valorisé, une sorte de « paradis vert »[460] pittoresque.

La troisième dialectique particulier/universel, ou quand « l'univers lui-même entre dans la maison »[461].

« Faut-il être parisien du XVIII^e^ siècle finissant pour que la Bastille 'dise' quelque chose ? Ces hauts lieux-là, justement, prennent une valeur qui m'atteint, atteint l'Autre et beaucoup de divers autres parce qu'ils approchent l'universel par quelque aspect »[462]. Il en va de même

[454] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit*., p. 44.

[455] Marc Augé, « Le paganisme aujourd'hui », dans *Hauts lieux. Une quête de racines, de sacré, de symboles,* art. cit., p. 29.

[456] *idem.*

[457] *idem.*

[458] Elizabeth Baillon, *Le Larzac terre en marche*, *op. cit*., p. 34.

[459] Jean-Luc Bonniol (dir.), *Dire les Causses. Mémoire des pierres, mémoire des textes*, *op. cit*.

[460] Nous empruntons ici le titre d'un ouvrage de Jean-Didier Urbain, *Paradis verts. Désirs de campagne et passions résidentielles*, Paris, Payot, 2002.

[461] Jules Supervielle, *Les amis inconnus*, Paris, Gallimard, 1934, cité dans Guy Di Méo, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 1998, p. 97.

[462] Pierre Gentelle, « Haut lieu », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, pp. 137-138.

pour le Larzac, qui combine des spécificités géomorphologiques et une prétention à l'universel. Le Larzac est d'abord un lieu singulier. Délimité et balisé, en particulier par des frontières matérielles, on repère aisément l'intérieur et l'extérieur. Au-delà de cette séparation physique, le Larzac est aussi marqué par des inscriptions qui le consacrent comme un lieu autre. Le Larzac se distingue donc des lieux communs par un dispositif matériel, symbolique et sémiotique.

De plus, le fonctionnement hétérotopique de l'espace induit une rupture temporelle, ou hétérochronie, renforçant par là même la singularité du lieu et renforçant le sentiment d'appartenance identitaire des individus qui s'en réclament : « L'hétérotopie se met à fonctionner à plein lorsque les hommes se trouvent dans une sorte de rupture absolue avec le temps traditionnel »[463]. Mais ce dispositif spécifique permet en même temps de différencier le plateau du Larzac et de rapprocher ceux qui partagent les codes du territoire. En effet, si le haut-lieu « naît de la différence et se maintient par la distinction »[464], on doit néanmoins préciser qu'il est aussi lieu de condensation sociale et de rassemblement : « La forme de l'espace social, c'est la rencontre, le rassemblement, la simultanéité. Qu'est-ce qui rassemble ? Qu'est-ce qui est rassemblé ? Tout ce qu'il y a dans l'espace, tout ce qui est produit soit par la nature, soit par la société, soit par leur coopération, soit par leurs conflits. Tout : êtres vivants, choses, objets, œuvres, signes et symboles. L'espace-nature juxtapose, disperse ; il met, à côté les uns des autres, les lieux et ce qui les occupe. Il particularise. L'espace social implique le rassemblement actuel ou possible en un point, autour de ce point »[465].

Le Larzac est aussi un territoire circulatoire, pour reprendre l'expression d'Alain Tarrius[466], dans la mesure où il est physiquement investi, temporairement (lors des rassemblements notamment) ou plus durablement (par les néo-ruraux). C'est en quelque sorte un point de convergence des mobilités qui en modifient la substance. Guy Di Méo montre comment, en vallée d'Aspe, dans les Pyrénées-Atlantiques, la présence des « néo-Aspois » a modifié le rapport au territoire : « L'idéologie territoriale de ces 'néos' ne se borne pas aux frontières de la vallée. Sa portée dépasse ce cercle de montagnes, devenues à leurs yeux

[463] Michel Foucault, « Des espaces autres », art. cit., pp. 759-760.

[464] Pierre Gentelle, « Haut lieu », art. cit., p. 135.

[465] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit.*, p. 121.

[466] Alain Tarrius, « Territoires circulatoires des migrants et espaces européens », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 93-100.

symbole universel de la nature, de toutes les natures qu'il convient de protéger d'une modernité destructrice, diabolique »[467]. Sur le Larzac, l'arrivée de nouveaux venus confère au territoire une portée autre, contribuant ainsi à en faire un espace plus ouvert :

> « En Aspe, le territoire devient paradoxalement plus tangible que jadis, lorsque des sociétés plus fermées, plus repliées sur elles-mêmes, occupaient l'espace. De fait, les 'néo-Aspois' proclament une appartenance à la vallée que partage avec beaucoup moins de conviction la population originaire des lieux, plus sensible à son identité villageoise »[468].

Si ces « établis » ont contribué à changer l'image de la vallée d'Aspe, c'est que bon nombre d'entre eux sont porteurs d'une idéologie environnementaliste reposant sur la représentation d'un espace-nature idéalisé, à protéger à tout prix des projets d'aménagement. Aussi la vallée d'Aspe devient-elle « un enjeu environnemental plus large que ses frontières »[469]. La généalogie des mobilisations larzaciennes donne à voir une intégration réussie (pour certains) des néo-ruraux, sous le double effet du combat mené en commun avec les « purs porcs » et de leur installation définitive sur le plateau, adoptant dès lors les usages de l'activité paysanne. Ce qu'ils apportent au site en tant que tel, au-delà de leur activité militante, c'est une conception du rural comme lieu privilégié d'expérimentation. Pourtant, les analyses classiques du phénomène de migration propre aux néo-ruraux concluent de manière souvent trop schématique à une opposition tranchée entre d'un côté les paysans du cru, qui privilégient un usage strictement agricole de l'espace (la *campagne ressource*) et, de l'autre, les néo-ruraux, c'est-à-dire les citadins venant s'installer à la campagne et mettant en avant essentiellement ses aspects environnementaux, patrimoniaux et esthétiques (la *campagne cadre de vie*[470], ou *campagne paysage*[471]). Ainsi chez Jean-Paul Diry, si on retrouve cette idée

---

[467] Guy Di Méo, *Géographie sociale et territoires, op. cit.*, p. 63.

[468] *idem.*

[469] *ibid.*, p. 81.

[470] Avec la *campagne nature*, les notions de *campagne cadre de vie* (usages récréatifs et résidentiels du rural) et de *campagne ressource* (usages productifs) constituent les trois figures élaborées par Philippe Perrier-Cornet et Bertrand Hervieu afin de rendre compte de la vocation plurielle du rural. Bertrand Hervieu, Philippe Perrier-Cornet, « Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble », dans Philippe Perrier-Cornet (dir.), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube-DATAR, 2002, pp. 9-31.

[471] Bertrand Hervieu, Jean Viard, *Au bonheur des campagnes (et des provinces), op. cit.*, p. 110.

d'expérimentation comme attribut du territoire tel qu'il est pratiqué par les néo-ruraux, celle-ci est avant tout analysée comme le prolongement des expériences citadines[472]. Le néo-rural semble alors comme retiré dans sa tour d'ivoire : « Réfugiés sur leur terre, ils conservent la possibilité d'admirer les locaux en train de cultiver la terre à partir de leur sas protecteur »[473]. Si nous considérons avec Jean-Didier Urbain que ce rural est un espace vide, c'est moins pour conclure comme il le fait à une assimilation entre ce mouvement migratoire et une quête d'isolement[474], que pour mettre en exergue la vocation de ces nouveaux établis à « remplir » les lieux par leurs activités tant professionnelles que militantes. Ce qui est en jeu ici, c'est la définition d'un espace plurifonctionnel, dont les activités professionnelles légitimes, en particulier l'élevage, n'obèrent pas des possibilités d'usages et d'appropriations autres.

Le Larzac partage avec d'autres la « curieuse propriété d'être en rapport avec tous les autres emplacements, mais sur un mode tel qu'ils suspendent, neutralisent ou inversent l'ensemble des rapports qui s'y trouvent, par eux, désignés, reflétés ou réfléchis »[475]. Jorge Luis Borges donne de cette caractéristique de l'hétérotopie une magnifique illustration : « Pour exprimer la divinité, un Perse parle d'un oiseau qui en une certaine façon est tous les oiseaux ; Alanus ab Insulis, d'une sphère dont le centre est partout et la circonférence nulle part ; Ézéchiel d'un ange à quatre visages qui se dirige en même temps vers l'Orient et l'Occident, le nord et le sud »[476].

« Le lieu est dans le monde, le monde est dans le lieu »[477]. En cela, le Larzac est un lieu paradoxal issu d'une tension incessante entre localité et globalité. C'est un espace fait « d'emboîtements successifs, de lieux à la fois ouverts et clos, dans lesquels tantôt le clos est

---

[472] Jean-Paul Diry, *Les « nouveaux habitants » des campagnes « isolées » du Massif Central*, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 2001, p. 42.

[473] Gérald Domon, Sylvain Paquette, Louis Roy, « La campagne des néoruraux : motifs de migration, territoires valorisés et usages de l'espace domestique », *Recherches sociographiques*, vol. 46, n° 1, 2005, p. 57.

[474] Jean-Didier Urbain, *Paradis verts. Désirs de campagnes et passions résidentielles*, *op. cit.*, p. 226.

[475] Michel Foucault, « Des espaces autres », art. cit., p. 755.

[476] Jorge Luis Borges, *L'Aleph*, Paris, Gallimard, 1977, pp. 202-207.

[477] Alain Médam, « Le lieu est dans le monde, le monde est dans le lieu », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 103-114.

inclus dans l'ouvert, tantôt l'ouvert dans le clos »[478]. A. Médam résume ce fonctionnement des espaces hétérotopiques : « Le paradoxe veut, pour que le lieu soit projeté dans l'espace mondial et s'y affirme sans s'y perdre, que le lieu ait à se fermer au monde et qu'il ait à se distinguer de ce tout incertain en lequel il s'immerge […] Le lieu ne s'ouvre qu'en se fermant »[479]. C'est ce que Gaston Bachelard nomme la dialectique du dedans et du dehors[480], cette forme d'articulation paradoxale de l'universel et du particulier, du hors sol et de l'enracinement. L'homme est « l'être de liaison qui doit toujours séparer, et qui ne peut relier sans avoir séparé »[481], précise Georg Simmel. « Cet élargissement de notre maison[482] dépend de la nature profonde de notre socialisation, de notre acculturation. En fonction des contextes socioculturels auxquels nous appartenons, en fonction de notre expérience sociale, nous savons que notre espace de vie et notre espace vécu s'agrandissent ou se rétrécissent, se contractent ou se dilatent dans leur réalité comme dans leur représentation »[483]. Afin de mieux montrer encore cette articulation de l'universel et du particulier, du global et du local, G. Di Méo évoque « l'aleph », sorte de kaléidoscope découvert par J.L. Borges, « un des points de l'espace qui contient tous les points […], où se trouvent, sans se confondre, tous les lieux de l'univers, vus de tous les angles »[484]. Le choix de ce mot *aleph* n'est pas anodin : c'est « le nom de la première lettre de l'alphabet hébraïque, le commencement de toute chose. C'est aussi une notion mathématique qui, dans la théorie des ensembles, symbolise le nombre 'transfini', celui qui sert à dénombrer des collections sans fin. Il est donc l'un, l'unique et le tout, l'un et l'infini »[485].

Le Larzac, un lieu *sacer*. « Qu'il s'agisse du sens immédiat ou du sens symbolique, du sens corporel ou du sens spirituel, nous sommes à tout instant des êtres qui séparons ce qui

[478] Monique Hirschhorn, « Introduction », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?, op. cit*., p. 12.

[479] Alain Médam, « Le lieu est dans le monde, le monde est dans le lieu », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?, op. cit*., p. 112.

[480] Gaston Bachelard, *La poétique de l'espace*, Paris, PUF, 1957.

[481] Georg Simmel, « Pont et porte », dans *La tragédie de la culture*, Paris, Rivage, 1988, p. 168.

[482] L'auteur emprunte cette idée de maison à Gaston Bachelard, qui la considère comme « notre coin du monde ».

[483] Guy Di Méo, *Géographie sociale et territoires, op. cit*., p. 97.

[484] Jorge Luis Borges, cité par Guy Di Méo, *Géographie sociale et territoires, op. cit*., p. 107.

[485] Guy Di Méo, *Géographie sociale et territoires, op. cit*., p. 107.

est lié ou qui lions ce qui est séparé »[486]. Telle est toute l'ambiguïté des espaces que nous qualifierons de *lieux sacer*. Ces endroits comme le Larzac sont au-dessus des autres, « séparés de l'espace ordinaire »[487] par opposition au profane, mais dans le même temps ils ont vocation à fusionner, à condenser les contraires. « L'individu pour Georg Simmel sera toujours saisi par cette volonté humaine de raccordement des domaines, d'objets et d'événements tout autant que par sa capacité à découper le monde, et à introduire, par là même, le besoin d'un lien entre lui et l'extérieur. L'homme est unification de sa scission avec le monde mais il n'existe que dans la mesure où il se détache de toute uniformité continue »[488]. On trouve ici l'idée sous-jacente de la métaphore du pont et de la porte élaborée par G. Simmel. Le pont (*Brücke*) unit, il est symbole d'association ; la porte (*Tür*), si elle est un symbole de dissociation, ouvre et ferme, isole et libère. Elle n'est pas une cloison herméneutique. Comme l'indique G. Simmel, la porte implique dans le même mouvement la fermeture et l'ouverture. Il ne s'agit pas d'une ouverture à un ensemble fixé, mais d'une « ouverture à l'illimité »[489]. Ce que matérialise la mobilité de la porte, précise G. Simmel, c'est cette « possibilité de briser cette limitation à tout instant pour gagner la liberté »[490], pour accéder un ordre de significations supérieur : « Le haut-lieu est d'autant plus remarquable que l'on y pénètre par une ouverture, un sas, une porte »[491], précise P. Gentelle. En s'ouvrant, la porte réunit tous les espaces possibles. C'est une « paroi mobile qui change la topologie de l'accessible et de l'inaccessible, qui modifie d'un instant à l'autre l'idée de dedans et de dehors »[492].

Le Larzac est donc un espace interpénétré par tous les autres espaces dont il diffère ou qu'il conteste. La pratique des grands rassemblements notamment (1973, 1974, 1977, 2000, 2003) favorise les échanges entre l'intérieur et l'extérieur, la circulation et la convergence des

---

[486] Georg Simmel, cité par Julien Freund, *Philosophie et sociologie*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1984.

[487] Robert Jacob, « La question romaine du *sacer*. Ambivalence du sacré ou construction symbolique de la sortie du droit », *Revue historique*, n° 639, 2006, p. 527. Dans ce travail, l'auteur s'efforce de comprendre pourquoi un même mot, celui de *sacer*, désigne en même temps la sacré qui se rattache au religieux, et en droit romain la sanction de proscription, c'est-à-dire le bannissement « d'un espace social unifié par l'adhésion à une norme commune » (p. 526). Robert Jacob voit dans cette polysémie toute l'ambivalence du sacré.

[488] Jean Focart, *Sociologie de la souffrance*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Université, 2004, p. 47.

[489] *idem*

[490] Georg Simmel, « Pont et porte », art. cit., p. 168.

[491] Pierre Gentelle, « Haut lieu », art. cit., p. 137.

[492] Abraham Moles, Élisabeth Rohmer, *Psychosociologie de l'espace*. *Textes rassemblés, mis en forme et présentés par Victor Schwach*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 62.

hommes, des idées et des causes vers le centre, en l'occurrence le plateau du Larzac et ses paysans. Cette pratique est même devenue un lieu commun :

> « Le Larzac est un lieu de rassemblement. Ce cliché, facile, s'adapte encore une fois à ces Six jours de l'Aveyron de course d'orientation »[493].

Le Larzac est donc un territoire de courtage (*brokerage*[494]), c'est-à-dire qu'il favorise la « connexion, par une unité médiatrice, d'au moins deux sites sociaux auparavant sans contact. Sous sa forme la plus simple, les sites et les unités sont des personnes singulières, mais le courtage opère également entre cliques, organisations, lieux et, à la limite, programmes »[495]. Le lieu *sacer* fait passer d'un niveau à un autre. Il permet, à partir d'une expérience singulière, particulariste (celle du Larzac), de monter en généralité et d'intégrer des cadres d'expérience plus généraux (par exemple les mobilisations altermondialistes).

Henri Lefebvre pointe les différentes oppositions paradigmatiques qui se réfèrent à l'espace : « La profusion et le désertique, le favorable et l'hostile, etc. Sur cette première couche de l'espace, les activités agro-pastorales jetèrent le premier réseau, les lieux originaires et leurs marques, les balisages, jalonnements […]. Tantôt se prélève dans la nature un espace qui s'achève en se remplissant jusqu'à saturation d'êtres et de symboles ; tantôt se retranche de la nature un espace maintenu vide, ce vide symbolisant une transcendance et son absence-présence. Le paradigme se complexifie : dedans-dehors, ouvert-fermé, mobile-fixe […]. Les lieux diversifiés tantôt s'opposent, tantôt se complètent ou se ressemblent. Ce qui introduit une classification par topies (isotopies, hétérotopies, utopies, c'est-à-dire lieux analogues, lieux contrastants, lieu de ce qui n'a pas ou n'a plus de lieu, l'absolu, le divin, le possible) »[496]. Si l'hétérotopie a à voir avec la visée utopique[497], elle s'en distingue dans la mesure où le Larzac est davantage présenté comme un lieu réel, une sorte d'utopie sinon

---

[493] « Les orienteurs chassent les brebis », *La Dépêche du Midi*, 09 août 2008.

[494] Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press 2001, pp. 26-27.

[495] *ibid.*, p. 142, traduction Lilian Mathieu, « Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », *Revue française de sociologie*, n° 45, 2004, p. 571.

[496] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit.*, pp. 189-190.

[497] Michel Foucault, « Des espaces autres », art. cit., p. 755.

réalisée, du moins en perpétuelle réalisation. En cela l'abandon du projet d'extension du camp militaire, consacrant la victoire des paysans et de leurs soutiens, est une date paradoxalement fondatrice (même si elle clôture une première phase). « Un autre monde est possible » car il y a un endroit où il a été réalisé. Cette idéalisation, bien qu'en partie fantasmée, repose néanmoins sur une victoire concrète et autorise dès lors cette présentation de soi en termes « d'utopie effectivement réalisée »[498]. Davantage qu'une adhésion totale au principe *small is beautiful*, c'est l'idée que le local constitue le terrain de prédilection des « révolutions minuscules »[499] qui prévaut ici. M. Foucault nomme hétérotopie de compensation ce processus de création d'« un autre espace, un autre espace réel, aussi parfait, aussi méticuleux, aussi bien arrangé que le nôtre est désordonné, mal agencé et brouillon »[500]. Comme l'utopie, l'hétérotopie est une modalité discursive de contestation de l'expérience ordinaire. Le récit de l'espace tel que nous l'avons présenté est en réalité un récit mythique, à la fois en ce qu'il est constitué d'une « combinaison de thèmes organisés de manière à produire, ou à évoquer, un système de sens », et dans la mesure où ce récit fonctionne comme discours mobilisateur, comme un mythe au sens de George Sorel.

Le Larzac est également un anti non-lieu, c'est-à-dire un espace reterritorialisé dans une société qui déterritorialise. Comme le note Jean William Lapierre, le politique se déterritorialise, aussi nous faut-il concevoir une pluralité d'espaces sociaux qui se superposent[501]. Par non-lieux, M. Augé désigne les espaces caractéristiques des sociétés contemporaines qui ne sont ni identitaires ni relationnels. Ces espaces sont symptomatiques, pour Augé, d'une certaine forme de marchandisation des relations : en payant sa contribution à la société, l'individu se libère des impératifs de sociabilité. Le non-lieu, c'est l'anonymat, c'est un espace « où l'on cohabite ou coexiste sans vivre ensemble »[502]. De nombreux auteurs ont analysé cette crise de la territorialité : la mondialisation comme méta-espace qui englobe tous les autres[503], l'effacement du local au profit du global, en particulier les dérives

---

[498] *idem.*

[499] Jules Chancel, Pierre-Éric Tixier, *Les révolutions minuscules*, Paris, Autrement, 1981, pp. 174-176.

[500] Michel Foucault, « Des espaces autres », art. cit., p. 755.

[501] Jean William Lapierre, « L'éclatement de l'espace politique », *Espaces et sociétés*, n° 82-83, 1996, repris dans *Qu'est-ce qu'être citoyen ? Propos de philosophie politique*, Paris, PUF, 2001, chapitre 7.

[502] Marc Augé, *Non lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992, p. 157.

[503] Olivier Dolfus, *La mondialisation*, Paris, Presses de SciencesPo, 1997.

« hors-sol », la dé-solation en tant que caractéristique des sociétés modernes[504], la mise en périphérie des territoires locaux dans le monde globalisé[505]. « La désolation consiste dans le sentiment d'inutilité, de non-appartenance au monde, dans l'abandon par autrui, dans le déracinement, dans le sentiment de se faire défaut à soi-même »[506]. Précisons néanmoins qu'il s'agit d'une expérience limite et singulière, à la différence de ce que l'on observe dans les régimes totalitaires, où là l'expérience de la désolation devient fondamentale et partagée. Néanmoins, cette idée de déracinement, de disjonction entre des processus politiques et économiques globalisés et un espace vécu plus localisé, nous permet de mieux appréhender le rapport au territoire comme matrice de la capacité d'action. « La désolation est la solitude de l'homme que le système totalitaire déracine, prive de sol »[507], nous dit Hannah Arendt. C'est plus tard dans *Condition de l'homme moderne*, qu'elle évoquera « l'aliénation par rapport au monde » (*world alienation*), cette perte du monde et du sens commun[508], ou plutôt « sa transformation en un sens interne sans aucun lien avec le monde »[509]. Cette condition, selon H. Arendt, est une des caractéristiques essentielles des sociétés modernes. Elle prive les hommes de « cette élémentaire confiance dans le monde, nécessaire à toute expérience »[510].

Le Larzac est construit comme un lieu contre des non-lieux. Il constitue une réponse à la déterritorialisation qui fonctionne selon un mode de raisonnement binaire : local/global, socialité/individualisme, don/marchandisation, convivialité/déshumanisation, etc. En tant qu'hétérotopie, le Larzac ritualise des clivages, des formes de conflits, des modalités de partenariat, mais surtout il les localise. Aux espaces dévitalisés produits par la société contemporaine, vide de lieux et de liens, le Larzac oppose un autre mode de spatialisation

---

[504] Voir par exemple Jean Chesneaux, *Modernité-Monde*, Paris, La Découverte, 1989, pp.172-173.

[505] Par exemple Jean Viard, *La société d'archipel ou les territoires du village global*, Paris, Édition de l'Aube, 1994, Bertrand Badie, Marie-Claude Smouts (dir.), *Cultures et conflits*, n° 21-22, « L'international sans territoire », 1996 ou encore Gilbert Rist (dir.), *La mondialisation des anti-sociétés. Espaces rêvés et lieux communs*, Nouveaux cahiers de l'IUED (Institut universitaire d'Études du développement), Paris, PUF, 1997.

[506] Sylvie Courtine-Denamy, *Le souci du monde. Dialogue entre Hannah Arendt et quelques-uns de ses contemporains*, Paris, Vrin, 1999, p. 113.

[507] Hannah Arendt, *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972, p. 225. *Le système totalitaire* est la traduction française de la troisième partie de *The Origins of Totalitarianism*, publié en 1951.

[508] Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1958, pp. 315-320.

[509] Serge Cantin, « Le silence du bourreau. Contribution tardive à la réflexion sur le crime contre l'humanité », *Théologiques*, vol. 7, n° 2, 1999, p. 36.

[510] Hannah Arendt, *Le système totalitaire*, *op. cit*., p. 229.

dans lequel l'espace est vécu[511]. Par un travail sur les valeurs, ainsi que sur la définition du monde matériel, les membres du Larzac luttent contre le mouvement qui constitue tout groupe social en périphérie de la globalité[512]. On assiste à une redéfinition des lieux et à une nouvelle géographie de la centralité. La globalisation se territorialise et de nouvelles revendications portent alors sur la place du local dans la mondialisation[513].

Section II – La construction sociale de l'exemplarité : le Larzac, un lieu pour l'exemple

Au prix d'une construction rhétorique singulière, le Larzac est devenu un nom commun. Lieu attribut, lieu générique mais aussi lieu de condensation sociale, le Larzac est un territoire performatif. Il constitue en effet un réservoir d'argumentation, mettant en quelque sorte à disposition un stock de ressources mobilisables pour l'action protestataire. En cela il s'agit bien d'un lieu exemplaire, ou lieu pour l'exemple.

Sous-section 1 – Le Larzac, un territoire rhétorique

Le Larzac a été approprié au prix d'un « mouvement cognitif d'assimilation et d'accommodation »[514]. Ce processus de « publicisation »[515], c'est-à-dire d'appropriation collective des lieux, suppose une mise en forme et une mise en mots du territoire. Car si le Larzac est bien entendu un territoire physique, il est aussi construit par des formes discursives

[511] On retrouve cette opposition chez Raymond Ledrut, *La révolution cachée*, Paris, Casterman, 1977.

[512] Bernard Poche, *L'espace fragmenté : éléments pour une analyse sociologique de la territorialité, op. cit.*, p. 105.

[513] Saskia Sassen, *La ville globale*, Paris, Descartes et Cie, 1996.

[514] Jean Piaget, *La psychologie de l'intelligence*, Paris, Armand Colin, 1967, cité par Guy Di Méo, « De l'effet de lieu au territoire : la question du sujet et de la territorialité », art. cit., p. 10.

[515] Bertrand Hervieu, Jean Viard, *Au bonheur des campagnes (et des provinces), op. cit.*, p. 85.

qui visent à le signifier. Il s'agit donc bien d'un lieu au sens de *topos*. Le lieu *topos* chez Aristote[516] est assimilé à un récipient, à charge pour les hommes de le remplir : « L'espace global s'établit dans l'abstraction en tant que vide à remplir, milieu à peupler. De quoi ? La pratique sociale du capitalisme ne trouvera que plus tard une réponse. L'espace se peuplera d'images, de signes, d'objets commerciaux »[517]. On retrouve cette idée du remplissement à travers ce que H. Lefebvre appelle l'espace-nature, « qui s'achève en se remplissant jusqu'à saturation d'êtres et de symboles »[518]. Un nom propre est en effet vide de sens ; tout au plus est-il chargé d'une signification particularisante. Pourtant, « nous savons tous qu'il y a de beaux noms et des noms sales, des noms de la gloire et des noms de la honte, des noms qui parlent et des noms qui ne disent rien [...]. Le sens du nom propre n'est pas seulement le résultat d'une nomination simple, considéré comme un étiquetage technique. Avec le nom propre, il y a même bien autre chose que de la nomination »[519]. Ce sens réside donc bien dans le mode de désignation que le nom propre opère. Les linguistes parlent de *désignateur* pour évoquer la question de la correspondance entre un individu ou un territoire, considérés dans leur singularité, et leur nom propre. À ce titre, le Larzac peut être qualifié de lieu synecdochique, en ce qu'il donne à voir un jeu d'interactions entre sens propre et sens figuré. C'est, pour César Chesneau Du Marsais, le propre des tropes que de faire « prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot »[520]. On touche ici du doigt le « double paradoxe géographique » évoqué par Bernard Debarbieux : « La définition que notre sens commun donne du lieu (sa localisation et la spécificité intrinsèque de ses attributs) côtoie un message symbolique apparemment contraire : l'évocation du lieu peut intervenir en tout autre lieu ; sa signification s'inscrit dans un système d'équivalences et de dépendances impliquant d'autres lieux ; elle peut même référer à un espace englobant »[521]. Pour B. Debarbieux, cette synecdoque territorialisante opère selon trois modalités. La

[516] Aristote, *Physique*, livre 4, cité par Augustin Berque, « 'Lieu' 1. », EspacesTemps.net, dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, 19 mars 2003, http://espacestemps.net/document408.html.

[517] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit*., p. 148.

[518] *ibid*., pp. 189-190.

[519] Jean-Paul Honoré, Marie-Anne Paveau, Gabriel Périès, « Présentation », *Mots. Les langages du politique*, n° 63, 2000, p. 3.

[520] César Chesneau Du Marsais, *Traité des tropes*, Paris, Le Nouveau Commerce, 1997, p. 18, cité dans Paul Siblot, Sarah Leroy, « L'autonomase entre nom propre et catégorisation nominale », *Mots. Les langages du politique*, n° 63, 2000, p. 93.

[521] Bernard Debarbieux, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, p. 98.

première, c'est ce qu'il appelle le *lieu attribut*. Quand on voit la Tour Eiffel, on sait qu'on est à Paris ; de même la ville de Berlin est souvent représentée par la porte de Brandebourg. C'est en quelque sorte le logo, la marque du territoire. La signification du lieu est dans ce cas de figure en même temps motivée et conventionnelle : « Motivée par le fait que le lieu évoqué fait partie du territoire signifié ; conventionnelle car le lieu attribut est conventionnellement choisi dans un ensemble de lieux susceptibles de jouer ce rôle »[522]. Dans notre cas, les deux éléments topographiques qui symbolisent le Larzac sont les figures du plateau et du causse. Ils représentent à la fois le Larzac en tant qu'espace naturel et comme site protestataire. En témoignent de nombreuses expressions journalistiques qui jouent avec cette figure de rhétorique : « La contestation sur un plateau »[523], « Le Larzac, causse du peuple »[524], « causse toujours »[525], « Bové libéré sur un plateau »[526], ou encore « Le justicier des causses perdus »[527].

La seconde modalité par laquelle opère la synecdoque territorialisante est le *lieu générique*. Voisin du lieu attribut, il en diffère par sa valeur allégorique. Les brebis, qui représentent le Larzac, en constituent un exemple. Elles sont l'image expressive d'une abstraction à laquelle les acteurs de la lutte veulent donner corps : elles figurent le terroir et l'activité professionnelle des paysans. L'iconographie de la résistance paysanne à l'extension du camp militaire fait la part belle aux brebis, véritable logo de la lutte du Larzac (Annexe 26). Mobilisées symboliquement bien sûr dans les tracts, sur les affiches ou dans des slogans (« des moutons, pas des canons »), elles le sont aussi physiquement, dans les rues de Millau avec inscrit sur le dos « SOS Larzac », sous la tour Eiffel, et quand il s'agit de protester contre l'ouverture de l'enquête d'utilité publique concernant l'extension du périmètre du camp militaire le 11 octobre 1972 à La Cavalerie. Le terme du processus aboutit à l'identification progressive du Larzac à ses brebis. En témoigne le titre d'un film réalisé en 2008 intitulé *Les brebis font de la résistance*, réalisé par Catherine Pozzo di Borgo[528]. La

[522] *ibid.*, p. 99.

[523] Bertrand Liatard, « Le Larzac est-il une marchandise ? La contestation sur un plateau », *Revue du Mauss*, n° 22, 2003, pp. 338-343.

[524] *Libération*, 16 mars 1976.

[525] « Les archéos sur un plateau », Élisabeth Lévy, *Paris Match*, 9 août 2003.

[526] « Bové libéré sur un plateau », *Sud-Ouest*, 3 août 2003.

[527] « Le justicier des causses perdus », *L'Express*, 14 août 2003.

[528] Catherine Pozzo di Borgo, *Les brebis font de la résistance*, documentaire, Les films du paradoxe (distributeur), 90 minutes, 2008.

force du lieu générique, comme celle du lieu attribut d'ailleurs, est proportionnelle à son potentiel signifiant. C'est là une des réussites du mouvement du Larzac : s'être doté d'une iconographie simple reconnaissable par le plus grand nombre.

Troisième modalité enfin, *les lieux de condensation sociale et territoriale* sont les « formes d'expression du système de valeurs que se donne une société par le biais de son territoire »[529]. Par rapport aux lieux attribut et générique, le lieu de condensation ajoute à la fonction de dénotation d'un espace concret et à son potentiel signifiant une expérience singulière. Autrement dit, la synecdoque nous parle à la fois du spatial et de social. Mais le lieu lui-même ne parle pas : « L'esprit des lieux n'est pas dans les lieux mais dans les hommes […]. Les lieux n'ont pas d'esprit, mais chacun leur en prête »[530]. Ce qui importe, c'est son pouvoir d'évocation. Le causse s'est fait cause, et il est dès lors possible de voir dans le Larzac un lieu de condensation socio-territoriale, autrement dit un haut-lieu de la contestation. La construction rhétorique du territoire repose notamment sur un processus de métonymisation, qui consiste « en un incessant passage, suscité et imposé, de la partie au tout […]. La métaphore et la métonymie ne sont pas des figures de rhétorique, initialement. Elles le deviennent. Dans le principe, ce sont des actes. Qu'accomplissent ces actes ? très exactement ils décryptent, ils font surgir des profondeurs non ce qu'il y a mais ce qui pourra se dire »[531].

L'extrait suivant de l'éditorial du dossier de presse du rassemblement contre l'OMC sur le Larzac les 8, 9 et 10 août 2003 témoigne de cette performativité du territoire, qui tend à faire du Larzac un espace chargé de prédicats protestataires :

> « Le Larzac avait toutes les raisons d'être choisi pour un événement qui dépasse, de loin, la simple célébration d'un anniversaire. Trente ans ont passé. Les Paysans-Travailleurs sont devenus la Confédération paysanne, mais le Larzac est resté égal à lui-même :
>
> - un plateau calcaire qui domine les vallées et un repère marquant dans l'histoire des luttes ;

[529] Bernard Debarbieux, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », art. cit., p. 100.

[530] Roger Brunet, *Géographie universelle*, tome 1, Paris, Hachette-Reclus, 1991, p. 24, cité par Bernard Debarbieux, « Du haut lieu en général et du Mont Blanc en particulier », *Espace géographique*, vol. 22, n° 1, 1993, p. 7.

[531] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit*., pp. 117 et 164.

- un château d'eau d'où naissent des rivières et un réservoir inépuisable pour la résurgence de combats à mener en commun ;
- un espace balayé par les vents et un territoire ouvert à la planète entière (hier Kanaky, Polynésie, Japon, Amérique du Nord…, aujourd'hui Palestine, Afrique…)

  Ici, la géographie et l'histoire se rejoignent ; ici le mouvement altermondialiste est chez lui. »[532]

Au-delà des différents sites emblématiques de la mobilisation que nous venons de détailler, le conflit s'est assimilé à l'espace au point d'en prendre le nom. Comme le note Jean-Luc Bonniol, le Larzac

> « n'est plus seulement un territoire (mais)… une identité idéologique, puisque son référent correspond moins à des objets liés au plateau qu'à son histoire qu'il exporte… Plus que la défense d'un territoire, il semble lié à la défense d'une conception de la vie[533] ».

Aussi le toponyme Larzac renvoie-t-il à la problématique des hauts-lieux, qui sont « issus de constructions territoriales assurant un lien entre un type de paysage, un produit local et une histoire prestigieuse » [534], en l'occurrence les causses, le fromage de Roquefort et les luttes sociales. Comme le chrononyme, expression « servant à désigner en propre une portion de temps que la communauté sociale appréhende, singularise, associe à des actes censés lui donner une cohérence »[535], le toponyme relève d'une construction sémantico-référentielle particulière. Mais alors que le chrononyme est « une étiquette fonctionnant comme un nom propre »[536], le toponyme à l'inverse est un nom propre fonctionnant comme une étiquette et doté d'un pouvoir déclencheur. Le nom du lieu, ici le Larzac, active un récit préalablement

---

[532] Éditorial du dossier de presse du rassemblement contre l'OMC sur le Larzac les 8, 9 et 10 août 2003.

[533] Jean-Luc Bonniol et Florence Hostingue, *Les passés du Larzac : mémoires, histoires, patrimoines au miroir du lieu*, Rapport pour la Mission du patrimoine ethnologique, Centre d'ethnologie méditerranéenne, Aix-en-Provence, 2001, cités par Martin de La Soudière, « Lieux dits : nommer, dé-nommer, re-nommer », *Ethnologie française*, vol. 34, n° 1, 2004, pp. 67-77.

[534] Pierre-Antoine Landel, Bernard Pecqueur, « La culture comme ressource territoriale spécifique », 2005, http://iga.ujf-grenoble.fr/territoires/publications/documents%20en%20ligne/culture05.pdf.

[535] Paul Bacot, Laurent Douzou, Jean-Paul Honoré, « Chrononymes. La politisation du temps », *Mots. Les langages du politique*, n° 87, 2008, p. 5.

[536] *ibid.*, p. 6.

construit : « Certains noms de lieux peuvent être des procédés mnémotechniques, agissant par l'activation de la mémoire collective d'un événement qui fait sens pour l'ensemble d'une communauté » [537]. Aussi le toponyme *Larzac* est-il bien un enjeu politique, dans la mesure où la vie des toponymes est étroitement liée aux événements politiques et sociaux[538].

« Quand 'Larzac' devient un nom commun » C'est l'intitulé d'un article que *Gardarem lo Larzac*[539] a consacré au projet d'extension du camp militaire de la Chaume près de Verdun et surtout à l'opposition des paysans à leur expropriation, projet qui date du début des années 1990. En 1992, en effet, lors de la restructuration de l'armée, les regroupements régionaux se développent, ce qui tend à vider un certain nombre de casernes. Celle de la Chaume est épargnée, en échange de l'élargissement de son champ de manœuvre. Le projet est entériné en 1994 au terme de l'enquête d'utilité publique. Aujourd'hui, un troisième procès est en cours. La ressemblance avec la lutte du Larzac ne s'arrête pas à l'opposition militaires/paysans. La résistance à l'extension s'organise selon un processus similaire. Deux organisations sont créées, l'Association contre l'extension du terrain militaire de la Chaume (ACETEMC) et le collectif de soutien constitué d'organisations locales : ATTAC Meuse, CCFD Meuse, Confédération paysanne, Collectif Paix et Tiers-Monde, Groupement des agriculteurs bio meusiens, Ligue des droits de l'homme Lorraine, Les Verts Meuse, etc. Mentionnons également le rassemblement des 19 et 20 août 2006 à Sivry-la-Perche près de Verdun intitulé Festival Terre et Paix, dont les mots d'ordre ne sont pas sans rappeler ceux du Larzac : « La terre aux paysans », « La terre source de vie n'est pas pour préparer la guerre »[540]. Les journées s'organisent, selon un rituel désormais classique, autour de stands, de conférences et autres tables rondes, avant la partie festive le soir. Enfin, les organisateurs prennent soin de tenter de tisser des liens avec les autres mobilisations au niveau local, comme celle des opposants à l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure, également dans la Meuse. Cet événement n'a pour autant pas eu le même écho que les grands rassemblements

[537] Mark Nuttall, *Arctic Homeland Kinship, Community and Development in Northwest Greenland*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 54, cité dans Béatrice Collignon, « Les toponymes Inuits, mémoire du territoire », *Anthropologie et sociétés*, vol. 26, n° 2-3, 2002, p. 52, nous traduisons.

[538] Jean-Yves Le Moing, Les noms de lieux bretons de Haute-Bretagne, Spezed, Coop Breizh, 1990, p. 28, cité dans Hervé Guillorel, « Toponymie et politique », dans Salih Akin (dir.), *Noms et re-noms. La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Rouen, Université de Rouen-CNRS, 1999, p. 64.

[539] « Quand « Larzac » devient un nom commun : un collectif d'associations résiste contre l'extension d'un camp militaire près de Verdun », *Gardarem lo Larzac*, n° 269, 2006, p. 3.

[540] Tract appelant à la manifestation des 19 et 20 août 2006 à Sivry-la-Perche.

du Larzac. Ce n'est pas le seul exemple de ce phénomène d'exportation de label au-delà du plateau, et de la manière dont il est relayé par la presse. Déjà, à la fin des années 1980, on pouvait lire dans un article de *Libération* au sujet d'une mobilisation d'écologistes contre la construction d'un barrage sur la Loire « une impression de déjà-vu. Comme la naissance du Larzac… »[541]. Ce « Larzac sur la Loire »[542] rappelle la manière dont a été présenté le premier grand rassemblement post-McDonald's de Millau en 2000, qui faisait suite à la vaste mobilisation de Seattle : « Seattle-sur-Tarn »[543].

Le Larzac, un réservoir axiologique. Angelo Turco définit le lieu comme « la configuration territoriale selon laquelle se réalise un projet identitaire de l'homme-habitant fondé sur la *prise en charge*, l'*avoir soin*. Une sorte d'*ethos* de l'habiter se dessine ainsi, dont le protagoniste est un sujet qui, ancré dans une collectivité territorialisée, se représente comme quelqu'un qui est protégé par – et veut protéger – l'endroit où il vit, tel que celui-ci s'est construit en fonction des conditions historiques, sociales et civilisationnelles qui en fondent l'identité »[544]. Les deux idées principales qui sous-tendent cet ethos de l'habiter et, partant, ce que Jacques Lévy appelle une « identité de localité »[545] sont la maîtrise et la légitimité. Par maîtrise, nous entendons souligner que la dynamique des processus territoriaux dépend de la capacité des habitants, acteurs de ce territoire, à contrôler autant la forme des lieux que leur fonction. Elle fait ainsi directement écho au travail de sémiotisation et d'appropriation du Larzac. La deuxième dimension constitutive de l'ethos de l'habiter est la légitimité. La maîtrise du territoire implique un agir juste, légitime, c'est-à-dire conforme et respectueux des traditions, qu'elles soient inventées ou non[546]. C'est en cela que nous pouvons parler du Larzac comme d'un « réservoir axiologique »[547], qui agit à la fois comme une ressource pour

---

[541] *Libération*, 7 mars 1989, p. 37.

[542] Appellation courante, dans la presse locale, des sites des barrages projetés. Tiré de Alexander Alland, *Le Larzac et après. L'étude d'un mouvement social novateur*, *op. cit*.

[543] « Millau Seattle-sur-Tarn, *L'Humanité*, 24 juin 2000. *L'Express* évoque également ce « Seattle-sur-Tarn » comme lieu de pèlerinage des militants protestataires toulousains. « Les nouveaux réseaux d'influence à Toulouse. Une gauche radicale plutôt que radicale de gauche », *L'Express*, 14 août 2000.

[544] Angelo Turco, « La mondialisation des territoires : échelles, logiques, durabilité », dans Guy Mercier (dir.), *Les territoires de la mondialisation*, Québec, Presses Universitaires de Laval, 2004, p. 60.

[545] Jacques Lévy, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999.

[546] Nous faisons référence ici à la notion de « tradition inventée » telle qu'elle est définie par Eric Hobsbawm, Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, *op. cit*.

[547] Angelo Turco, « La mondialisation des territoires : échelles, logiques, durabilité », art. cit., p. 62.

les acteurs mais aussi comme une contrainte. De la même manière que le temps et l'espace participent à la définition des caractéristiques d'une mobilisation, il existe un environnement culturel qui en façonne les contours[548] et donne de la « consistance »[549] à la mobilisation, c'est-à-dire une éthique de la conviction qui repose sur l'expérimentation. Considérer le territoire comme une configuration de lieux qui incorporent des valeurs a deux implications majeures. La première est qu'on ne peut agir de n'importe quelle manière dans un lieu spécifique. Il convient de se conformer à un certain nombre de principes et à la tradition des lieux. La deuxième implication renvoie à la notion de réservoir, qui fait bien sûr écho à la définition du lieu dans la rhétorique antique, celle du *topoï* ou « magasin d'arguments »[550]. Un lieu comme le Larzac est donc aussi un espace au sein duquel les acteurs qui pratiquent ce lieu, ses membres pour reprendre une notion ethnométhodologique, disposent d'un stock d'expériences et de modèles d'actions disponibles, de « ressources typiques »[551] dessinant les figures imposées de la contestation. César Chesneau Du Marsais nous donne une définition instrumentale des lieux, qu'il considère comme des « cellules où tout le monde peut aller prendre, pour ainsi dire, la matière d'un discours et des arguments sur toute sorte de sujet »[552]. Autrement dit le lieu est également une ressource dans l'action.

Lieux et répertoire d'argumentation : définitions. Le *topos* est un lieu à partir duquel on tire les principes de toute proposition : « C'est une région où l'on peut trouver des arguments, un terrain abondant en telle sorte de gibier, une veine de tel minerai »[553]. En

[548] Sur ce point voir par exemple James Jasper, *The Art of Moral Protest : Culture, Biography and Creativity in Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 1997.

[549] Serge Moscovici, *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF, 1979, chapitre 6. La consistance est un des cinq styles de comportements des leaders des minorités actives. S. Moscovici indique que le port de la barbe peut être considérée comme la marque d'un comportement consistant, en ce qu'il témoigne symboliquement de la volonté d'aller jusqu'au bout (p. 249). Le port de la moustache par José Bové peut être considéré comme un indice de ce style, un « auxiliaire de la différence » (p. 250) évoquant l'authenticité du terroir.

[550] Chaïm Perelman, Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1988, p. 112.

[551] Daniel Cefaï, Claudette Lafaye, « Le cadrage d'un conflit urbain à Paris. Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective », dans Daniel Cefaï, Isaac Joseph (dir.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Colloque de Cerisy, Éditions de l'Aube, 2002, p. 375.

[552] César Chesneau Du Marsais, Des tropes, 1730, cité par Roland Barthes, « L'ancienne rhétorique (Aide-mémoire) », *Communications*, n° 16, 1970, p. 206.

[553] Aristote, *Rhétorique*, Livre I, Paris, Les Belles Lettres, 1991, p. 43.

rhétorique classique, les *topoï* sont des modèles d'arguments généraux, c'est-à-dire les prémisses d'ordre général propres à une époque et à une collectivité. Pour Aristote, ils peuvent être décrits comme « des règles ou, si l'on veut, des recettes d'argumentation, destinées à pourvoir d'instruments efficaces une activité très précisément déterminée, celle de la discussion dialectique »[554].

On distingue généralement trois significations pour le terme de lieu[555]. Le lieu est d'abord un argument tout fait, prêt à l'emploi : c'est ce qu'on appelle un *argument-type*. Par exemple, la « légitime révolte » telle qu'elle est définie par François Roux[556], l'avocat du Larzac, peut être qualifiée d'argument type. Ce mécanisme d'explication constitue en l'occurrence un lieu classique lors des plaidoiries de la défense au cours des procès de Faucheurs volontaires.

Le lieu est également un type d'argument, c'est-à-dire un lieu que l'on qualifie de commun en ce qu'il peut revêtir des contenus très divers. Les types d'arguments majoritairement rencontrés dans notre recherche sont ceux du juste et de l'injuste, du légal et de l'illégal, du légitime et de l'illégitime. Mais les *topoï* sont aussi des lieux qui sont communs en ceci qu'ils sont compréhensibles par le plus grand nombre, dont la signification est communément partagée.

Dans un sens plus technique, le lieu est enfin une question type, c'est-à-dire un répertoire dans lequel on cherche des arguments et des contre-arguments mobilisables lors d'une controverse. C'est le sens que leur donne Cicéron : « Les lieux sont comme les étiquettes des arguments sous lesquelles on va chercher ce qu'il y a à dire dans l'un ou l'autre sens. »[557] Comme le mot « topique », qui vient du grec *topoï*, le mot lieu (qui vient du latin *loci*) renvoie à la notion d'emplacement, de localisation d'idées généralement admises. Les lieux les plus fréquents sont les lieux communs, tandis que les lieux spécifiques sont construits et s'appliquent davantage à des discours spécifiques (judiciaire, délibératif et épidictique). Ce sera l'objet d'un développement ultérieur. Ainsi en rhétorique, les lieux,

---

[554] Jacques Brunschwig, « Introduction », Aristote, *Topiques*, Tome 1, Livres 1-4, Paris, Les Belles Lettres, 1967, p. 9.

[555] Olivier Reboul, cité dans Bertrand Buffon, *La parole persuasive*, Paris, PUF, 2002, pp. 140-141.

[556] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*.

[557] Cicéron, *L'orateur*, Paris, Les Belles Lettres, 1964, cité par Olivier Reboul, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, 1991, p. 63.

communs ou spécifiques, sont les sources d'où celui qui parle est à même de puiser ses arguments, des moules « dans lequel un grand nombre d'énoncés peuvent se couler »[558].

Traditionnellement dans la rhétorique antique, notamment depuis la *Rhétorique à Hérennius*[559], l'art du discours est divisé en cinq parties, qui se présentent comme autant de savoir-faire : l'invention (*inventio*), ou découverte des arguments les plus appropriés pour défendre ou promouvoir une cause ; la disposition (*dispositio*), c'est-à-dire la mise en ordre de ces arguments au sein d'une trame discursive ; l'élocution (*elocutio*), ou phase de rédaction et de formalisation du discours ; la mémoire (*memoria*), moment de mémorisation du discours par l'orateur, et enfin l'action (*actio*), c'est-à-dire la prononciation finale du discours. La découverte des arguments nous intéresse tout particulièrement, dans la mesure où elle concerne les lieux, qui peuvent être communs aux trois genres du discours, ou propres à l'un d'entre eux. Les *topoï* se caractérisent par deux traits principaux. D'abord, ce sont des croyances présentées comme *communes* à une collectivité ou à une communauté donnée. Indépendamment de leur mise en discours, il y a adhésion de la part de leurs membres à ces croyances. Ensuite, un *topos* est dit *général* en ce qu'il est valable au-delà d'une situation donnée pour laquelle le discours l'utilise. Au final, c'est l'adhésion de l'auditoire à ses thèses qui est visée : « Le but de toute argumentation, avons-nous dit, est de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment : une argumentation efficace est celle qui réussit à accroître cette intensité d'adhésion de façon à déclencher chez les auditeurs l'action envisagée […], ou du moins à créer, chez eux, une disposition à l'action, qui se manifestera au moment opportun »[560]. Par auditoire, Chaim Perelman désigne « l'ensemble de ceux sur lesquels l'orateur veut influer par son argumentation »[561]. Il importe dès lors d'être attentif à cet auditoire. Autrement dit, une argumentation n'opère pas « dans le vide »[562]. La rhétorique ne s'intéresse pas au langage en tant que forme ; elle cherche davantage à le comprendre en tant qu'action, à en expliquer les usages. C'est le propre de la nouvelle rhétorique, telle qu'elle a été initiée par Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, de focaliser son attention sur ce contexte

---

[558] Ruth Amossy, *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan, 2000, p. 100.

[559] Cicéron, *Rhétorique à Hérennius*, Paris, Les Belles Lettres, 1989.

[560] Chaïm Perelman, Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, *op. cit.*, p. 59.

[561] *ibid.*, p. 25.

[562] Chaïm Perelman, *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1977, p. 23.

d'énonciation. Plus que sur les figures de style, c'est sur les figures de l'argumentation qu'elle se penche : « En examinant les figures hors de leur contexte, comme des fleurs desséchées dans un herbier, on perd de vue le rôle dynamique des figures : elles deviennent toutes des figures de style »[563]. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de consacrer une large place à l'analyse des rassemblements *Millau 2000* et *Larzac 2003*, qui constituent des auditoires situés (sur le plateau du Larzac) et en même temps universels. C. Perelman précise en effet que l'universalité d'un auditoire est moins un fait objectivé qu'une unanimité que se représente l'orateur »[564].

Sous-section 2 – Le plateau du Larzac, un lieu exemplaire

> « La mémoire nous dit du 'haut lieu' qu'il est avant tout investi à jamais par un agir ou par un pâtir, et que c'est là une trace à conserver pieusement, quand, partout ailleurs, ce qui est célébré ici et qui s'y contracte comme dans un lieu témoin, a disparu. De même, le lieu exemplaire, construit pour signifier la possibilité d'un avenir différent, est là pour montrer, sur le mode de la préfiguration ou de la prophétie, que ce qui n'existe encore nulle part ailleurs a commencé à s'incarner ici. Il y a, constitutif du haut lieu comme 'templum', son opposition à l'espace profane ordinaire »[565].

Pour un géographe, parler d'un haut-lieu en ce qui concerne un plateau situé près de mille mètres au-dessus du niveau de la mer ne souffre pas la discussion. Il en va bien entendu différemment pour nous, dans la mesure où ce dont il est question ici a trait davantage à la notion d'exemplarité qu'à l'altitude des lieux, même si nous avons vu que celle-ci était utilisée métaphoriquement dans le processus de sémiotisation du plateau, afin de mettre en lumière sa valeur emblématique. Comme le suggère André Micoud[566], le haut-lieu figure l'avènement d'un nouvel espace interprétatif, à l'aune duquel peuvent être compris nombre de mécanismes qui régissent le fonctionnement des mobilisations protestataires à référence

[563] *ibid.*, p. 13.

[564] Chaïm Perelman, Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, *op. cit.*, p. 41.

[565] André Micoud, *Des hauts lieux. La production sociale de l'exemplarité*, Paris, CNRS, 1991, p. 12.

[566] André Micoud, « La production symbolique des lieux exemplaires », dans André Micoud, *Des hauts lieux. La production sociale de l'exemplarité*, *op. cit.*, pp. 7-15.

territoriale. En nous inscrivant de cette manière dans la perspective ouverte par André Micoud, comme les Minguettes pour la re-problématisation du développement social des quartiers, comme la clinique de la Borde pour les mouvements de la contestation psychiatrique, le Larzac doit être saisi ici comme un analyseur de ce que nous avons appelé les mobilisations protestataires à référence territoriale.

Si un lieu est haut, c'est d'abord qu'il est « élevé dans l'échelle des valeurs »[567]. Cette forme de hauteur, qu'elle procède de ses caractéristiques physique ou de sa distinction sociale, implique deux types de processus. Pour qu'un lieu soit haut, il faut qu'il soit approprié par des acteurs, par une communauté qui, par sa pratique collective de cet espace, lui confère sa dimension signifiante. Ce mécanisme d'appropriation suppose simultanément une dynamique marquée par la convergence. En tant que lieu pour l'exemple, les hauts-lieux constituent des repères mobilisateurs, des références socio-territoriales autorisant leur investissement par-delà ses frontières. Point d'ancrage pour certain[568], le haut-lieu constitue surtout une « table d'orientation […]. C'est un lieu visible et voyant ; c'est un lieu dont on parle et d'où l'on parle »[569]. Ce qui caractérise le haut-lieu « provient avant tout de sa 'hauteur', une hauteur bien plus qualitative que topographique, en ce qu'elle surimpose à sa nature fonctionnelle première, comme lieu, une dimension symbolique qui l'institue comme marqueur référentiel structurant »[570]. En d'autres termes, le haut-lieu est plus haut qu'il n'est lieu[571]. Véritable *lieu pour l'exemple*, le Larzac est devenu, ou plutôt il a été construit et « mis en scène »[572] comme le lieu où a été expérimentée une forme de résistance originale et en même temps victorieuse. « Un autre monde est possible », peut-on lire à de nombreux endroits sur le plateau, notamment à l'approche des événements majeurs (*Millau 2000*, *Larzac*

---

[567] Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1994, p. 1127.

[568] René Louis, « Des point d'ancrage », dans *Hauts lieux. Une quête de racines, de sacré, de symboles*, *op. cit*., pp. 10-13.

[569] Bernard Poche, « Du haut lieu, on voit la plaine », dans *Hauts lieux. Une quête de racines, de sacré, de symboles*, *op. cit*., p. 67.

[570] Mario Bédard, « Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, n° 127, 2002, p. 51.

[571] Roger Munier, « Perdu dans l'indifférence des parages », dans *Hauts lieux. Une quête de racines, de sacré, de symboles*, *op. cit*., pp. 22-26.

[572] Les lieux exemplaires « ne sont pas seulement les lieux d'une mise en scène, mais lieux eux-mêmes mis en scène », nous dit André Micoud, « Les lieux exemplaires : des lieux pour faire croire à de nouveaux espaces », dans André Micoud, *Des hauts lieux. La production sociale de l'exemplarité*, *op. cit*., p. 53.

2003). Sous-entendu : « Regardez, nous y sommes bien arrivés ». C'est la fonction majeure des hauts-lieux que de « signifier la possibilité d'un avenir différent »[573].

Nous avons insisté plus haut sur l'appropriation spirituelle de l'espace par la mobilisation. Cette dimension sacrée conférée au territoire est fondamentale dans le processus de production des hauts-lieux :

> « Dans les lieux sacrés, les actions se chargent d'une signification exacerbée, au regard des participants comme aux yeux des témoins. Dans ces lieux sacrés, les émotions des participants sont accrues, la langue des orateurs se délie, et les citoyens rêvent des rêves impossibles. Parfois, […] la qualité sacrée du lieu semble se déplacer d'un événement à celui qui lui succèdera »[574].

Elizabeth Baillon, qui s'installe sur le Larzac aux Brouzes avec sa famille en 1972, s'est très tôt engagée dans la lutte. Elle exprime explicitement le caractère sacré de l'espace lui-même :

> « La terre vers laquelle vous êtes montés, celle où vous avez posé les pieds, cette terre n'est pas comme les autres, elle s'appelle Larzac ! Regardez bien ce paysage sans clôtures […]. Cette terre sans clôtures devient le symbole même de la liberté »[575].

Cette citation témoigne d'une certaine poétique de l'espace, et en particulier de l'espace sacré tel que le décrit Abraham Moles. La verticalité des lieux (du plateau en tant que tel, mais aussi des chaos rocheux) confère à l'espace cette dimension religieuse que s'approprient les acteurs dans la lutte : « L'espace n'est pas neutre, il n'est pas un cadre vide […]. Il est cause, source de comportements. L'analyse de l'espace sacré correspond à cette démarche. Identifiant la sacralité par un sentiment spécifique […], A. Moles examine comment le sacré

---

[573] *idem.*

[574] William H. Sewell, « Space in Contentious Politics », dans Ron Aminzade, Jack A. Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William H. Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 65-66 (notre traduction).

[575] Elizabeth Baillon, *Le Larzac terre en marche*, *op. cit*., pp. 2 et 5. Sur la question de l'engagement des femmes dans la mobilisation du Larzac, voir notamment Danielle Tucat, « Les femmes du Larzac, la face cachée d'un mouvement social », Les années 68 : événements, cultures politiques et modes de vie, Lettre d'information n° 31, Séance du 23 mars 1998, http://irice.univ-paris1.fr/IMG/pdf/Lettre_d_info_68_no31_23-03-98.pdf. Précisons qu'elle a été maire-adjointe à la culture à la ville de Millau de 1989 à 1995.

se projette dans l'espace et comment une topologie particulière crée ce sentiment. La verticalité, par exemple, est une ressource utilisée par toutes les religions ».[576]

Le 15 juin 1975, les ouvriers de Lip inaugurent la parcelle qu'ils ont acquise. À l'été 1980, les bretons de Plogoff[577] viennent au Larzac. Entre 1975 et 1981, les habitants de Plogoff et du cap Sizun s'étaient opposés au projet gouvernemental d'installation d'une centrale nucléaire sur le site de Feuteun Aod, à la pointe du Raz, et avaient reçu un soutien actif du Larzac.



Figure 10 – Affiche appelant à une mobilisation conjointe Plogoff-Larzac[578].

Le Larzac, avec toutes ses spécificités, est en effet présent en différents lieux de mobilisation. Car comme tout lieu de mémoire, le Larzac est un lieu double : « Un lieu d'excès clos sur lui-même, fermé sur son identité et ramassé sur son nom, mais constamment ouvert sur l'étendue de ses significations »[579]. Du coup, le Larzac est partout. C'est un

[576] Victor Schwach, « Préface », dans Abraham Moles, Élisabeth Rohmer, *Psychosociologie de l'espace*, *op. cit*., p. 20.

[577] Sur les liens entre le Larzac et Plogoff, voir par exemple Gérard Borvon, *Plogoff, un combat pour demain*, Saint Thonan, Éditions de Cloître, 2004 et le long métrage de Nicole et Félix Le Garrec, *Plogoff : des pierres contre des fusils*, Atelier Bretagne Film, 1980. Le principal intérêt de ce film est de rendre compte au jour le jour de toutes les micro-mobilisations liées à la lutte de Plogoff, et en particulier les liens qui ont été tissés avec le Larzac.

[578] Ce document nous a été confié par la fille d'un des acteurs des différentes luttes dans lesquelles le Larzac est investi.

[579] Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire. Tome 1. La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 41.

territoire transportable[580]. Au Maroc : « Dehors, il fait 45 degrés, l'air est très sec et il n'y a pas d'habitation. On se croirait un peu au Larzac », raconte Jean-Michel Bichain, membre d'une équipe franco-marocaine de spéléologues et de naturalistes chargés de dresser l'inventaire des espèces animales de Win-Timdouine, la plus grande cavité souterraine d'Afrique dans le Haut-Atlas occidental[581]. On le retrouve aussi en Argentine, comme le suggère le titre d'un article de *Gardarem lo Larzac* « D'un plateau à l'autre ». L'article raconte :

> « Roger et Susana Moreau, deux 'anciens' du Larzac aujourd'hui installés en Argentine, ont apparemment gardé le goût de la lutte. Ils se battent aujourd'hui contre l'exploitation à ciel ouvert de mines d'uranium dans leur région. »[582].

D'un plateau à l'autre : du Larzac à la Quebrada est le nom du collectif constitué en septembre 2008 autour de la défense des populations (notamment des Indiens Quechuas et Aimaras) de Jujuy, au nord de l'Argentine, contre un projet d'exploitation minière de gisement d'uranium à ciel ouvert à Tilcara. Les objectifs affichés par le collectif ne sont pas sans rappeler ceux mis en avant quelques décennies plus tôt par les paysans du Larzac :

> « L'objectif principal est de créer un lieu conjoint, un observatoire de réflexion, d'échange et de discussion autour des modes de lutte et de véritables propositions d'action, afin de soutenir concrètement les populations autochtones tant en Argentine qu'au Niger[583], voire ailleurs. Il ne s'agit pas d'un nouveau comité de solidarité envers de 'pauvres gens'. La résistance concrète doit ouvrir des possibilités de réflexion et permettre aux populations qui luttent de sortir de leur isolement »[584].

---

[580] Gilles Deleuze, Félix Guattari, « De la ritournelle », *Capitalisme et Schizophrénie II. Mille plateaux*, *op. cit.*, p. 393 : « À quel point il est important, quand le chaos menace, de tracer un territoire transportable et pneumatique ».

[581] « Au Maroc, la 'Grotte des lacs' révèle des trésors de biodiversité », *La Croix*, 16 novembre 2008.

[582] « D'un plateau à l'autre », *Gardarem lo Larzac*, n° 284, 2008.

[583] Areva exploite également de l'uranium dans l'Aïr au nord Niger depuis quarante ans.

[584] http://dunplateaualautre.over-blog.com/.

Plus que la ressemblance géographique entre les sites du Larzac et de Tilcara (ce village se trouve dans la Quebrada de Humahuaca[585], sur un haut plateau de la Cordillère des Andes), et, au-delà d'un même engagement antinucléaire des deux luttes, les similitudes entre ces deux mobilisations sont frappantes, notamment en ce qui concerne les répertoires d'argumentation énoncés, la stratégie envisagée ainsi que le modèle organisationnel dont entend se doter le collectif.

Les répertoires d'argumentation. En nous appuyant sur le travail d'Albert O. Hirschman[586], quatre stratégies d'argumentation se distinguent. Nous les présentons ici de manière individualisée, même si dans la réalité celles-ci peuvent évidemment se mêler.

L'argument environnemental. Il reprend deux arguments typiques des mobilisations antinucléaires, celui de la *mise en péril* (des communautés locales, de leur mode de vie, de leur culture, etc.) et celui de l'*engagement fatal*[587], avec au bout la catastrophe nucléaire. Particulièrement dénoncés, les risques de contamination chimique de l'eau et, à terme, de son épuisement : « S'il est confirmé, ce projet entraînera à coup sûr des désastres écologiques irréversibles […] De véritables catastrophes perdurent ou s'annoncent pour les populations autochtones »[588].

L'argument économique. Pointé par le collectif, le rôle négatif des entreprises uranifères, et en particulier celui des multinationales. Particulièrement dénoncés, les dangers que cette industrie fait courir aux populations locales. L'argument privilégié ici est celui de l'*inanité*[589] : l'action envisagée (l'extraction d'uranium) aura pour conséquence de modifier les structures économiques traditionnelles. Elle sera donc sans intérêt aucun pour les autochtones ; plus, elle leur portera préjudice : « L'exemple des populations du nord du Niger, sacrifiées sur l'autel du profit par le groupe français Areva depuis quarante ans pour les mêmes raisons, n'encourage pas à l'optimisme […] Les indiens Quechuas et Aimaras de la province de Jujuy se voient menacés dans leur existence par de nouveaux projets de mine

[585] Quebrada signifie littéralement « cassée ». Elle désigne un profond canyon ou ravin. Celle de Humahuaca été retenue au Patrimoine culturel et naturel de l'Humanité par l'UNESCO en 2003.

[586] Les arguments de la mise en péril, de l'inanité et de l'effet pervers sont tirés d'Albert O. Hirschman, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991.

[587] Bertrand Buffon dans *La parole persuasive*, Paris, PUF, 2002, p. 345.

[588] http://dunplateaualautre.over-blog.com/.

[589] Bertrand Buffon, *La parole persuasive*, *op. cit*., p. 345.

d'uranium à ciel ouvert, dont les désastres sociaux et culturels irréversibles ne sont plus à démontrer mais restent à dénoncer »[590].

L'argument paysan (ou culturel). Cette indétermination sémantique tient au fait que la menace sur l'intégrité culturelle des populations locales dénoncée par le collectif « D'un plateau à l'autre » concerne avant tout la dimension paysanne de leur mode de vie. Convoqué ici, l'argument de l'*effet pervers*, c'est-à-dire des conséquences néfastes du projet sur la communauté locale : « Ces populations se voient menacées par les incidences directes et immédiates sur les équilibres écologiques et culturels fragiles […] L'épuisement des ressources en eau et la destruction de l'écosystème signeront l'arrêt de mort de toute activité agropastorale et par là même de toute vie humaine […] La manne financière de l'industrie uranifère est à ce jour un indicateur de fausse croissance et de destruction de modes de vie ancestraux »[591].

L'argument politique. Celui-ci consiste à dénoncer la domination de l'économique (les entreprises uranifères) sur le politique (le gouvernement argentin), et surtout à dénoncer la censure et la répression des « lanceurs d'alerte » : « Il s'agit de contrecarrer la censure à laquelle font face les populations autochtones quant aux menaces sur leur existence […]. Ces populations sont confrontées dans certaines régions à la criminalisation de toute divulgation d'information liée à l'industrie minière »[592]. On retrouve d'ailleurs cette thématique des lanceurs d'alerte en France, comme argument visant à légitimer l'action des Faucheurs volontaires d'une part, et d'autre part pour qualifier les chercheurs qui se sont publiquement positionnés de manière critique par rapport aux OGM. Ainsi Christian Vélot, enseignant-chercheur en génétique moléculaire à l'Université Paris-Sud (Orsay), avait critiqué publiquement la culture d'OGM en plein champ, ainsi que leur consommation, et était alors entré en conflit avec son laboratoire. Il avait alors reçu le soutien de nombreuses organisations écologistes, au nom précisément de la liberté des « lanceurs d'alerte ».

Les perspectives stratégiques ensuite. Schématiquement, quatre axes peuvent être distingués : la conscientisation, la protestation, le lobbying et la jonction de mobilisations. Explicitement, le collectif se donne pour mission d'informer sur la question uranifère, sur ses enjeux et ses dangers. On retrouve ici la stratégie du dévoilement : « À l'heure où le nucléaire

[590] http://dunplateaualautre.over-blog.com/.

[591] *idem.*

[592] *idem.*

est largement présenté et médiatisé comme ressource énergétique alternative et propre, les problèmes de fond qui remettent en cause l'existence même des populations autochtones doivent être sans cesse mis en lumière et dénoncés, en France et partout ailleurs »[593]. Registre classique des mobilisations antinucléaires, la manifestation comme modalité de protestation semble sous-utilisée. Précisons néanmoins que ce collectif est récent et qu'on ne saurait présumer de son évolution. Mais force est de constater pour l'instant que la dimension protestataire est surtout présente à un niveau sémantique et abstrait : « résistance », « lutte », « dénoncer », « contrecarrer », « mobilisation »[594]. Plus présente, l'arme du lobbying est privilégiée par le collectif. Pour sa première action en France, il appelle à écrire à la Présidente Mme Cristina Kirchner ; l'ensemble des lettres devant être ensuite remis à l'ambassade d'Argentine par une délégation. Dernière perspective stratégique retenue par le collectif, celle qui consiste à se connecter à d'autres mobilisations. Cette stratégie opère dans une triple dynamique. *Temporelle* d'abord : le collectif *D'un plateau à l'autre* fait explicitement référence à la lutte du Larzac et veut y puiser ainsi une légitimité à agir : « Ce groupe a été initié par Roger Moreau, un français établi à Tilcara et adopté par les Indiens Quechuas de la région depuis 1985. Après avoir mené pendant dix ans (1971 à 1981) le combat sur le Larzac pour repousser le projet de camp militaire, Roger Moreau mobilise les paysans locaux pour un nouveau combat contre le projet de mine d'uranium à ciel ouvert à trente kilomètres en amont de Tilcara »[595]. Cette référence au Larzac en tant que lutte initiatique pour Susana et Roger Moreau est systématiquement mise en avant. Ainsi ils livrent ce récit à *Témoignage Chrétien* : « Quand la lutte se présente, il faut l'engager. La première fois, elle dura dix ans, de 1971 à 1982, sur le Larzac, contre l'installation d'un camp militaire. La deuxième fois, ce fut en 2000, pendant six mois, dans la vallée des Andes argentines où nous habitons depuis 1985, contre un projet de ligne à haute tension qui aurait rendu impossibles la petite agriculture et le tourisme *light*. La troisième fois, c'est maintenant. Au même endroit, contre un projet de mine d'uranium à ciel ouvert à trente kilomètres en amont de Tilcara, notre village »[596]. Très investis dans la lutte contre le projet d'extension du camp militaire, comme en témoigne Alexander Alland, Susana et Roger Moreau étaient tous deux membres de la communauté de l'Arche et à ce titre adeptes et promoteurs de la non-violence

[593] *idem.*

[594] *idem.*

[595] *idem.*

[596] « Du Larzac à Tilcara », *Témoignage Chrétien*, n° 3316, 10 février 2000.

comme stratégie d'action[597]. Cette perspective stratégique répond à l'un des impératifs mis en exergue par David Snow pour qu'une mobilisation ait un écho, son assise expérimentale[598]. Celle-ci est présente à deux niveaux : Roger Moreau habite à Tilcara, il peut donc dire qu'il est directement concerné par la question. Il a déjà fait l'expérience de ce type de combat dans le passé, qui plus est qui s'est soldé par une victoire. Et cette victoire, célébrée, commémorée, agit comme un précédent générateur de pratiques militantes : le Larzac est vécu comme « un véritable laboratoire social novateur »[599] destiné à servir de repère, de balise aux autres luttes.

Géographique ensuite : comme nous l'avons dit, le collectif souhaite lier la lutte en Argentine à la protestation au Niger. C'est ce que nous dit le nom de la journée d'information organisée en France (à Paris) le 25 octobre 2008 : « Niger et Argentine. Les populations autochtones menacées ». Le collectif appelle en outre à « poursuivre l'information, la sensibilisation et la dénonciation des conséquences dramatiques de l'exploitation de l'uranium au nord Niger »[600]. Le nom du collectif, *D'un plateau à l'autre : du Larzac à la Quebrada*, comporte ces deux premières perspectives stratégiques historique et géographique, dans la mesure où ici le Larzac comme site géographique fonctionne aussi comme une marque déposée, exemplaire et typique des mobilisations paysannes.

Horizontale enfin : le collectif tente de lier son action à d'autres mobilisations, qui ne se battent pas pour la même cause, ou contre la même cible, même si des rapprochements sont dessinés. Voici trois exemples de cette volonté d'agréger de nouvelles revendications. ATTAC est partenaire du collectif *D'un plateau à l'autre* : l'association accueille par exemple une journée d'information le 22 septembre 2008 à son siège de Montreuil. Gilles Lemaire, ancien dirigeant des Verts, est également invité à la journée d'action du 25 octobre 2008 en tant que membre d'ATTAC. À cette même journée, c'est le deuxième exemple, un atelier « Mondialisation à sens unique ou contre-modèles de développement » est organisé, au sein duquel on retrouve le thème de la décroissance. Enfin, la lutte contre les OGM est convoquée par un rappel sur leurs conséquences en Argentine : « En Argentine, après les ravages du lobby du soja OGM qui ont déboisé des centaines de milliers d'hectares

---

[597] Roger et Susana Moreau, « Graine de non-violence », dans *Cahiers de la Réconciliation*, n° 7-8, « Larzac : quelle non-violence ? », juillet-août 1980, pp. 32-43.

[598] David Snow et Robert Benford, « Master Frames and Cycles of Protest », dans Aldon D. Morris, Carol Mac Clurg Mueller (dir.), *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven, Yale University Press, 1992, pp. 133-155.

[599] www.larzac.org.

[600] http://dunplateaualautre.over-blog.com/.

de terre, expulsé des dizaines de milliers de paysans, les populations autochtones assistent au retour dévastateur des mines d'uranium à ciel ouvert »[601]. On le voit, le collectif fonctionne davantage à l'élargissement revendicatif (*frame extension*) qu'à la connexion de cadre (*frame bridging*), c'est-à-dire la volonté d'unifier des mobilisations jusqu'alors éparpillées[602] : le collectif passe en effet rapidement de la lutte contre les mines d'uranium à ciel ouvert à la défense des droits des indiens et de leur activité agropastorale.

Le modèle organisationnel enfin. Il tient à distance le modèle hiérarchique et bureaucratique des organisations de type syndical et privilégie la souplesse et l'autonomie[603]. Aussi c'est la forme du collectif qui est retenue. Trois précisions sur cette notion de collectif. Cette forme organisationnelle dans un premier temps souligne le caractère informel voire précaire de ce type de mobilisation : « Face à ces menaces, un groupe informel d'habitants dits 'autoconvoqués' tente de se mobiliser sur place »[604]. Elle vise également à encourager des actions décentralisées et autonomes. Elle témoigne enfin d'une volonté d'autoriser et de favoriser les initiatives individuelles et de les intégrer au groupe.

Par son fonctionnement hétérotopique, le Larzac partage avec le lieu de condensation défini par B. Debarbieux[605] plusieurs caractéristiques majeures. En particulier, c'est un lieu qui est la fois signifié (il donne à voir un espace concret, matériel) et signifiant (c'est la dimension symbolique). Un lieu de condensation est une forme d'expression du système de valeurs dont s'est doté un groupe particulier, ici les paysans larzaciens en lutte. Un des principes des hétérotopies, selon M. Foucault, réside dans leur capacité à juxtaposer plusieurs lieux, à faire communiquer différents types d'espaces. Tout lieu, en tant qu'il est signifiant, est porteur d'autre chose que de sa propre matérialité. C'est l'écosymbolicité qu'évoque

---

601 *idem*.

602 David A. Snow, Bruce Rochford, Steven Worden, Robert Benford, « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation », art. cit.

603 Sur l'essoufflement des formes organisationnelles syndicales classiques, et sur la recomposition du paysage des minorités actives, voir Isabelle Sommier, *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2001, p. 17.

604 http://dunplateaualautre.over-blog.com/.

605 Bernard Debarbieux, « Imagination et imaginaires géographiques », dans Antoine Bailly, Robert Ferras, Denise Pumain (dir.), *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, 1995, pp. 875-888.

Augustin Berque[606]. C'est pourquoi la maîtrise de cette charge symbolique de l'espace est capitale. On retrouve dès lors dans le territoire du Larzac les deux principales caractéristiques des hauts-lieux, à savoir :

- un territoire clairement identifié mais qui, en même temps, condense des espaces le dépassant ;
- un territoire sursignifié : le Larzac est un support de sens qui vient s'ajouter à sa signification première. Comme l'écrit Mario Bédard, « si le lieu est un signifié dénotatif, le haut lieu est un signifiant connotatif »[607].

L'hétérotopie est un lieu que nous considérons, avec M. Foucault, comme

> « une sorte de contre-emplacement [dans lequel] tous les emplacements réels que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux [dans lesquels s'exprime] une contestation à la fois mythique et réelle de l'espace où nous vivons »[608].

Soulignons à cet égard l'analyse faite par Jacques Ellul d'une révolution nécessaire devant opérer par le bas, à partir de petites groupes locaux incarnant à la fois la contestation de l'État et surtout la possibilité concrète d'un renversement immédiat, ici et maintenant, ces groupes autogérés « fonctionnant comme des contre-sociétés »[609]. En ce sens, nous rejoignons le travail d'Éric de Léséleuc sur les « voleurs » de falaise, dans lequel il détaille le processus d'appropriation d'un site d'escalade à Claret par un groupe de grimpeurs, ces derniers faisant « d'un bout de rocher une falaise », pour reprendre l'expression d'une des personnes qu'il interroge. L'auteur montre comment les « Claretmen » parviennent à signifier ce lieu par rapport et contre d'autres sites d'escalade, à travers la mise en pratique d'un certain nombre de valeurs : le refus de la performance à tous prix, une distance critique vis-à-vis de la commercialisation de leur pratique, etc. Comme ce territoire de grimpe, le Larzac est un lieu où s'expriment une critique et une remise en cause de l'institué, et dans lequel « le mode

---

[606] Augustin Berque, *Être humain sur la terre*, Paris, Gallimard-Le Débat, 1996, p. 79.

[607] Mario Bédard, « Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole », art. cit., p. 52.

[608] Michel Foucault, « Des espaces autres », art. cit., pp. 755-756.

[609] Patrick Troude-Chastenet, « Jacques Ellul, précurseur de l'écologie politique ? », *Écologie et politique*, n° 22, 1998, pp. 105-119.

d'expression prend une forme tout-à-fait spécifique de l'enfermement dans un territoire (dans sa dimension spatiale et sociale) »[610].

Cette ouverture sur l'extérieur, on la retrouve également à travers la promotion d'un Larzac touristique, dans lequel la dimension protestataire est elle-même affichée comme un élément attractif. Témoin ce reportage mis en ligne sur le site Internet du *Routard*, intitulé *Larzac, d'autres vacances sont possibles*. On peut y lire :

> « Du Larzac, on connaît surtout l'âme contestataire. Hier terre des Templiers, paradis de hippies vivant d'amour et de lait de chèvre, aujourd'hui rendez-vous des altermondialistes, fief de José Bové… Mais qui sait que ce plateau rocailleux, perché au sud de Millau en pays aveyronnais, offre des paysages de toute beauté ? »[611]

Plus encore, ce même reportage propose un « pèlerinage militant », au cours duquel est proposée une visite des lieux de mémoire du Larzac :

- la bergerie de la Blaquière, « symbole du combat contre l'extension du camp militaire, elle fut édifiée illégalement en 1973 grâce au soutien manuel ou financier de milliers de sympathisants. Encore visibles sur ses pierres : des messages de soutien de tous les horizons »[612].
- le Rajal del Gorp, « au sud-ouest de La Cavalerie, ce superbe cirque dolomitique naturel accueillit le 26 août 1973 le premier grand rassemblement de protestation du Larzac (près de 80 000 personnes) à l'initiative des Paysans-Travailleurs. D'autres réunions de même ampleur s'y tinrent les années suivantes »[613].
- ou encore le Cun du Larzac, « créé en 1975 par des objecteurs de conscience, ce centre de réflexion sur les conflits, la non-violence, la solidarité et l'écologie, continue de proposer des animations »[614].

---

[610] Éric de Léséleuc, *Les voleurs de falaise*, Bordeaux, MSHA, 2004, p. 210.

[611] Réjane Ereau, « Larzac, d'autres vacances sont possibles », http://www.routard.com/mag_reportage/136/3/montredon_1_anti_marche.htm, 11 avril 2006.

[612] *idem.*

[613] *idem.*

[614] *idem.*

Ce qui intrigue quand on analyse les mobilisations du Larzac, plus que les ruptures, ou les nouveautés, c'est au contraire l'enracinement territorial et temporel de ces mobilisations. En dépit de phases moins fructueuses en termes d'engagement collectif, force est de constater que ces mobilisations ne sauraient être appréhendées à travers le prisme du dégel cognitif des acteurs, soudainement conscientisés et prêts à passer à l'action. « Bien creusé, vieille taupe ! », écrivait Marx pour souligner les cycles des luttes prolétariennes, avec des pics de mobilisation (1830, 1848, 1870), entre lesquels la taupe n'hiberne pas mais creuse des galeries souterraines afin de préparer la lutte suivante. Comme le note François Dufour, de la Confédération paysanne de la Manche et porte-parole en 1999 : « Le débat est lancé. Millau a été le déclic qui nous manquait. […]. Tous nos vieux combats occupent aujourd'hui le devant de la scène. »[615]. De la même manière, le Larzac n'a pas hiberné de la victoire de 1981 à l'épisode du McDonald's de Millau. En dépit d'un certain nombre de difficultés rencontrées par les acteurs de la lutte contre l'extension du camp militaire, propres à la gestion de la temporalité post-conflits[616], le Larzac a continué à s'organiser (SCTL, APAL, Larzac-Université, *Gardarem lo Larzac*, *Radio Larzac*) et à se mobiliser (avec la Confédération paysanne, contre le nucléaire). Bernard Ravanel souligne la même chose en ce qui concerne la mobilisation des Lip : « Au-delà de l'événement 'ponctuel' que représente ce conflit inédit, ce qui frappe, c'est sa non-spontanéité, ou plus exactement sa maturation souterraine méthodique, culturelle en quelque sorte. Le conflit, avec toutes ses caractéristiques spécifiques, sa durée, est le produit patient à la fois d'une pratique syndicale particulière, d'une culture […] issue à la fois du christianisme social, du socialisme démocratique et, plus récemment, du souffle de mai 68 »[617].

Le Larzac semble bien constituer un cas sinon unique du moins exemplaire de lieu d'investissement et d'engagement protéiforme qui renouvelle et actualise des formes diverses de la protestation, ainsi que des modalités variées d'expression de cette contestation. Les structures comme les GFA ou l'APAL, créées au cours de la lutte, ont été adaptées afin de gérer la victoire. Elles ont ainsi constitué des médiations entre le combat des années

[615] François Dufour, « Entretien », *L'Express*, 16 septembre 1999.

[616] Sur les dissensions entre les acteurs du Larzac dans les années quatre-vingt, voir Alexander Alland, *Le Larzac et après, op. cit.*

[617] Bernard Ravanel, « Itinéraires. Entretien avec Charles Piaget », art. cit.

soixante-dix et ses développements plus récents, par exemple la protestation contre les OGM. En ce sens, elles constituent des « véhicules »[618] de la protestation, facilitant les actualisations successives du Larzac.

[618] Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, *op. cit*., pp. 44-48.

Seconde partie – Développements et actualisations du Larzac

« La spirale qu'est le territoire peut aussi bien, avec le temps, s'exténuer que se confirmer. La spirale s'amplifie quand les relectures 'ne se sédimentent pas en dépôt inerte, mais se transforment en aiguillon imaginatif […], se transmuent et se mobilisent en poussée…' »[619].

[619] Jean-Luc Piveteau, « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, p. 116. Dans sa citation, l'auteur transpose au territoire ce que Julien Gracq décrit à propos de la lecture d'un texte. Julien Gracq, *Carnets du grand chemin*, Paris, José Corti, 1992.

Dire du Larzac qu'il est un haut-lieu suppose dans un premier temps un événement fondateur, ou « événement matrice »[620], incarné ici par la lutte des paysans contre l'extension du camp militaire. Mais cela implique, dans un deuxième temps, que cette lutte et, partant, le territoire soient réactivés et réactualisés de manière régulière. « Le 14 juillet a été à soi-même sa propre commémoration », disait Péguy afin de pointer la dimension autoréférentielle de toute commémoration. C'est pourquoi les rassemblements sur le plateau (2000, 2003) doivent être analysés à l'aune de leur fonction commémorative. « Le haut lieu suppose le rassemblement et ne subsiste en tant que tel que si le rassemblement perdure »[621], souligne Bernard Debarbieux. Et de prendre comme exemple la Bastille, haut-lieu de la République française en vertu de l'événement révolutionnaire mais aussi du fait des multiples célébrations et rassemblements républicains qu'elle engendre. Ce « cycle de la mémoire », incarné dans des commémorations, confère au Larzac son « brevet »[622] de lieu de mémoire protestataire, tout autant que l'événement initial et fondateur.

En cela nous nous inscrivons dans le programme de recherche initié par William H. Sewell[623] qui vise à redonner toute son importance à l'espace des mobilisations pour ne plus en faire un simple arrière-plan contextuel. Comme le note Lilian Mathieu, l'espace « doit être appréhendé au travers du sens que lui accordent les acteurs ou dont leur mobilisation est l'enjeu. Ainsi le marquage symbolique de certains lieux (par exemple pour avoir été le théâtre de mobilisations passées et dont la mémoire est ainsi revendiquée) en fait-il les points de convergence privilégiés des rassemblements contestataires »[624].

Cette perspective nous permettra notamment de revenir sur la question du « nouveau » dans le champ des mobilisations sociales et de nuancer l'« illusion du jamais-vu »[625],

---

[620] Jean-Clément Martin, « La Vendée, région-mémoire », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, Paris, Gallimard, 1984, p. 607.

[621] Bernard Debarbieux, « Du haut lieu en général et du Mont Blanc en particulier », *Espace géographique*, vol. 22, n° 1, 1993, p. 8.

[622] Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, *op. cit*., p. 37.

[623] William H. Sewell, « Space in Contentious Politics », dans Ron Aminzade, Jack A. Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William H. Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 65-66.

[624] Lilian Mathieu, « Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », *Revue française de sociologie*, n° 45, 2004, p. 565.

[625] Jean-Claude Passeron, « Attention aux excès de vitesse. Le 'nouveau' comme concept sociologique », *Esprit*, n° 4, 1987, pp. 129-134.

c'est-à-dire l'usage souvent trop rapide de la catégorie de nouveauté historique. C'est le conseil de Jean-Claude Passeron :

> « Prend-on assez garde que la position de sociologue de l'actualité, condamné à l'interprétation historique des mouvements sociaux qui n'ébauchent sous ses yeux que leurs commencements, l'oblige à une vigilance dissymétrique : il faut à l'historien de la contemporanéité dix bonnes raisons plutôt qu'une avant de conclure à la rupture, à la césure, à la nouveauté »[626].

Les premières études consacrées à la lutte du Larzac dans les années soixante-dix présentaient une analyse souvent peu distanciée, se focalisant exclusivement sur la supposée nouveauté de la contestation paysanne : lutte non-corporatiste[627], répertoire d'action novateur (désobéissance civile, utilisation de l'humour et de la dérision, actions spectaculaires, rapport aux médias)[628], autant de thèmes relevant du mythe de « l'immaculée conception »[629], pour reprendre l'expression de Verta Taylor. Ces extraits mettent en exergue deux faits saillants des mobilisations protestataires et des recherches qui leur sont consacrées. D'une part, il s'avère difficile pour les acteurs de ces mobilisations de sortir des « sentiers de dépendance » militants[630]. Cela nous renvoie à la question de la stabilité des répertoires d'action qui, dans le sens initial de Charles Tilly, désignent des modes de protestation et d'organisation cristallisés historiquement et résultant de processus cumulatifs pluriséculaires[631]. D'autre part, l'analyse des mouvements sociaux, si elle doit intégrer les renouvellements en matière de causes défendues par ces mobilisations et de moyens mis en œuvre à ces fins, ne doit pas pour autant

---

[626] *idem.*

[627] Jeannette Colombel, « Lip, Larzac refoulés. Contradictions et différences dans les luttes actuelles », *Les Temps Modernes*, n° 344, 1975, pp. 1153-1185.

[628] Jeannette Colombel, « Résistance du Larzac, 1971-1977 », *Les Temps Modernes*, n° 371, 1977, pp. 1971-1980.

[629] Verta Taylor, « Social Movement Continuity : The Women's Movement in Abeyance », *American Sociological Review*, vol. 54, n° 5, 1989, pp. 761-775, repris en français dans Olivier Fillieule, *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

[630] Stéphane Cadiou, Gaël Franquemagne, « Des chercheurs en colère. Retour (d'expérience) sur une mobilisation », dans Stéphane Cadiou, Stéphanie Dechezelles, Antoine Roger, *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 201-224.

[631] Charles Tilly, « Les origines du répertoire de l'action collective en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle*, n° 4, 1984, pp. 89-108.

succomber aux « charmes de la radicale nouveauté [qui] ont trop d'attraits pour le commentateur pressé et le sociologue impatient »[632].

Dans cette seconde partie, nous nous attacherons à analyser les « vies ultérieures » du Larzac, pour reprendre l'intitulé d'un ouvrage de Kristin Ross consacré à la mémoire sélective de mai soixante-huit en France[633]. Nous expliquerons d'abord ce que la Confédération paysanne doit à l'histoire du Larzac en lutte (chapitre 5), depuis les Paysans-Travailleurs jusqu'à sa collaboration avec Via Campesina. Nous soulignerons notamment la stratégie d'ouverture de la Confédération paysanne à la société dans son ensemble, par-delà les intérêts catégoriels propres au syndicalisme, ouvrier ou agricole. Nous insisterons sur les raisons de cette stratégie et sur ce qu'elle doit à la fois à l'histoire du Larzac et à celle de ses leaders, ainsi qu'à une volonté de se distinguer de son rival, la FNSEA. Nous procéderons, dans un second temps, à une sociologie de la construction d'une cause, celle de la malbouffe « grandie » ensuite en cause anti-OGM, en revenant sur trois moments forts de cette construction : le démontage du McDonald's de Millau et les rassemblements *Millau 2000* et *Larzac 2003* (chapitre 6). Dans un dernier chapitre synthétique, nous nous livrerons à un repérage des lieux communs des mobilisations socio-territoriales. Nous mettrons en avant les figures imposées de cette contestation, en particulier les pratiques de désobéissance civile et les ambiguïtés du recours au droit, avant de consacrer le dernier point de notre recherche à ce qui, selon nous, constitue le cœur de toute pragmatique contestataire, à savoir la discordance des temps (chapitre 7).

---

[632] « Introduction. Aux origines de l'altermondialisme français », dans Éric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Nonna Mayer, *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005, p. 13.

[633] Kristin Ross, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Paris, Complexe-Le Monde diplomatique, 2008.

Chapitre 5 – L'institutionnalisation syndicale

La Confédération paysanne ne naît pas sur le plateau du Larzac, mais dans la France catholique de l'ouest, à un moment où nombre de paysans souffrent de la capitalisation croissante de l'agriculture. Sensibles aux idées défendues par la Jeunesse agricole chrétienne (JAC), des agriculteurs se radicalisent et rompent avec la FNSEA et avec le CNJA, pour former ce qui deviendra la Confédération paysanne. Pour autant, le Larzac fait figure de combat fondateur pour le syndicat paysan. Jean-Philippe Martin souligne ce que la nouvelle gauche paysanne doit à la lutte contre l'extension du camp militaire[634]. Le rassemblement organisé par les Paysans-Travailleurs sur le plateau du Larzac en 1973 constitue un moment charnière, dans la mesure où il enracine cette mouvance syndicale dans une double posture d'opposition au syndicalisme majoritaire ainsi qu'à l'État oppresseur. Yves Chavagne note combien Bernard Lambert, le père spirituel de la Confédération paysanne, est resté populaire sur le causse[635]. Constituée formellement six ans après l'abandon du projet d'extension du camp militaire, la Confédération paysanne est une première modalité (syndicale) d'actualisation du Larzac. Elle constitue à ce titre une forme renouvelée d'intervention, sur la question des OGM comme dans la contestation altermondialiste.

La place de la Confédération paysanne à la tête de la contestation altermondialiste, aux côtés d'autres organisations comme ATTAC, est doublement paradoxale. D'une part, parce qu'il s'agit d'un syndicat d'agriculteurs, groupe en déclin démographique en France, et que ce type d'organisation était peu attendu dans un rôle leader d'un mouvement de contestation ; d'autre part, car la Confédération paysanne est un syndicat minoritaire et jusqu'alors peu influent, notamment par rapport à la FNSEA, son concurrent direct dans le secteur agricole. Pour comprendre cette situation, il est nécessaire de reconstituer l'histoire de l'organisation, c'est-à-dire sa genèse, les actions menées, les mouvements d'adhésion et les trajectoires de ses

[634] Jean-Philippe Martin, *Histoire de la nouvelle gauche paysanne. Des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 85-92.

[635] Yves Chavagne, *Bernard Lambert. Trente ans de combat paysan*, Quimperlé, La Digitale, 1988, pp. 178-179.

militants, passés et présents[636]. Mais surtout, la place centrale occupée par le Larzac dans l'histoire de la Confédération paysanne nous semble constituer le principal élément explicatif de la prégnance de ce syndicat dans la contestation altermondialiste[637].

Section I – Des Paysans-Travailleurs à Via Campesina

> « Paysan, ce n'est pas une profession, ce n'est pas un métier, c'est un mode de vie »[638].

La Confédération paysanne, un syndicat d'agriculteurs ou de paysans ? On se doit ici de prêter une attention toute particulière à cette diversité sémantique. En effet, le vocable *paysan* est toujours préféré à celui d'*éleveur* ou d'*agriculteur* par les militants du Larzac. Comme nous l'enseigne Paul Siblot, les mots n'ont de sens que lorsqu'on les replace dans l'épaisseur sociale à laquelle ils appartiennent et qui leur donne sens. « Nommer, ce n'est pas seulement se situer à l'égard de l'objet, c'est aussi prendre position à l'égard d'autres dénominations du même objet, à travers lesquels des locuteurs prennent également position. C'est en conséquence se situer par rapport à eux »[639]. Alors que la FNSEA parle d'agriculteurs, la Confédération paysanne insiste sur les paysans. Ce réinvestissement de la figure du paysan témoigne du processus par lequel la Confédération paysanne « tente de conquérir une nouvelle identité par l'usage revendiqué d'une dénomination hier décriée ou laissée pour compte »[640]. Cette réhabilitation sémantique opérée par le syndicat minoritaire s'oppose à un

---

[636] Frédéric Sawicki, « Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », dans Jacques Lagroye, *La politisation*, Paris, Belin, 2000, pp. 123-146.

[637] Sur cette question nous nous permettons de renvoyer à Gaël Franquemagne, « La Confédération paysanne : un syndicalisme sous influence ? », Colloque international du CURAPP *Cent ans après la Charte d'Amiens : la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs*, Amiens, 11-13 octobre 2006.

[638] José Bové, « Préface », dans Annette Desmarais, *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire*, Montréal, Écosociété, 2008, pp. 1-3.

[639] Paul Siblot, « Nomination et production de sens : le praxème », *Langage*, n° 127, 1997, p. 55.

[640] André Micoud, « Éternelles campagnes ? », *Écologie et politique*, n° 26, 2002, p. 76.

autre modèle, celui de « l'entrepreneur agricole » de « l'agro-business »[641]. Cette figure du paysan « charrie un ensemble de représentations hétérogènes mêlant respect de la nature, attachement à un territoire local ou à des produits locaux, agriculture familiale, routines, savoirs ou gestes transmis par les proches, etc. »[642]. Il s'agit du registre de la familiarité dont Laurent Thévenot fait un des régimes de l'engagement[643]. Ce paysan, tel qu'il est présenté par la Confédération paysanne et en particulier par José Bové, est en quelque sorte le dernier rempart qui se dresse face au système économique capitaliste :

> « Aux quatre coins de la planète, les paysans se sont toujours mobilisés pour défendre leurs communautés et conserver leurs cultures. […] Le système économique capitaliste a transformé des millions d'Américains et d'Européens en consommateurs captifs de l'industrie agro-alimentaire et dépendants à 100% du salaire qu'ils parviennent à se procurer pour remplir leurs placards et leurs frigidaires. Les paysans, qui produisaient en premier lieu pour nourrir leur famille et les villes et villages environnants, ont disparu. Disparue également la forme réelle d'autonomie qu'ils avaient su conserver face à l'économie de marché où tout s'achète et tout se vend »[644].

Les mots ne sont pas neutres. Quand Henri Mendras écrit *La fin des paysans*[645], c'est la disparition d'une certaine forme de rapport au local et d'habitudes de vie qui, selon lui, disparaissent. Certes il reste des acteurs qui produisent des biens agricoles, mais, d'une part, ceux-ci sont moins nombreux, d'autre part ce sont aujourd'hui des agriculteurs. On repère d'ailleurs ce changement sémantique jusque dans le champ scientifique. En témoigne l'évolution des intitulés des colloques de Sciences Po : « Les paysans et la politique » en

---

[641] Éric Doidy, « Cultiver l'enracinement. Réappropriations militantes de l'attachement chez les éleveurs jurassiens », *Politix*, vol. 21, n° 83, 2008, pp. 155-177. Comme le note Éric Doidy, plusieurs essais témoignent de ce réinvestissement du modèle du paysan, qui se construit par opposition aux gros exploitants de la FNSEA. Voir par exemple Gilles Luneau, *Les nouveaux paysans*, Monaco, Éditions du Rocher, 1997, ou encore Silvia Pérez-Vitoria, *Les paysans sont de retour*, Arles, Actes Sud, 2005.

[642] Éric Doidy, « Cultiver l'enracinement. Réappropriations militantes de l'attachement chez les éleveurs jurassiens », art. cit., p. 157.

[643] Laurent Thévenot, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006.

[644] José Bové, « Préface », dans Annette Desmarais, *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire*, *op. cit.*, pp. 1-3.

[645] Henri Mendras, *La fin des paysans*, Paris, Actes Sud, 1992.

1956, « L'univers politique des paysans » en 1970, « Les agriculteurs et la politique » en 1987. C'est d'ailleurs ce terme, paysan, que Bernard Lambert a retenu pour le titre de son ouvrage, *Les paysans dans la lutte des classes*[646].

Sous-section 1 – Le legs de Bernard Lambert

> « Nous sommes un syndicat de paysans qui tire sa force et sa cohérence de [son] projet pour 'l'agriculture paysanne' (citoyenne, durable et solidaire), de son ouverture sur le monde et la société dans son ensemble. L'adhésion se fait par rapport à ces valeurs et au partage du projet ».

C'est ainsi que la Confédération paysanne se présente lors de son Assemblée générale du 19 avril 2006, au moment où se pose avec acuité la question de la conciliation entre les préoccupations catégorielles propres à la défense d'une profession et sa volonté de continuer à faire partie d'un *espace mobilisé* plus large. Comme les Paysans-Travailleurs avant elle, la Confédération paysanne s'est toujours inscrite dans cette double logique. Cela s'est révélé de manière plus prégnante encore avec le démontage du McDonald's de Millau. Les liens entre la Confédération paysanne et le Larzac sont en effet particuliers. C'est pourquoi nous voulons ici non pas retracer toute l'histoire du syndicat, mais plutôt réinscrire cette histoire dans la temporalité des luttes du Larzac.

Créée en 1987, la Confédération paysanne concrétise la fusion d'un courant dissident de la FNSEA, la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP), et de la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (CNSTP) de Bernard Lambert, qui a rompu avec le FNJA en 1974. Comme l'exprime Yves Manguy, premier porte-parole de la Confédération paysanne, l'objectif était de promouvoir

> « une nouvelle politique agricole, une alternative aux impasses de l'agriculture industrielle […], une agriculture paysanne liée au sol, respectueuse de

[646] Bernard Lambert, *Les paysans dans la lutte des classes*, Paris, Seuil, 1970.

> l'environnement pour une production de qualité et la rémunération du travail paysan »[647].

Quelques années auparavant, Bernard Lambert, qui a quitté le PSU (Michel Rocard a préfacé son livre *Les paysans dans la lutte des classes*), avait constitué une ébauche de ce qui deviendra la Confédération paysanne en réunissant des représentants de la CNSTP, gagnés par les idées de mai 68 et de l'extrême-gauche et de la FNSP, proches du Parti socialiste. En 1970 Bernard Lambert écrit *Les paysans dans la lutte des classes*[648], ouvrage qui retrace les expériences personnelles de son auteur, en particulier son engagement syndical et politique. À partir d'une montée en généralité théorique tirée de ses expériences, l'auteur propose un programme d'action syndicale aux paysans. Il entend participer à la construction d'un débouché politique dépassant les corporatismes. Il est frappant, à la lecture de cet ouvrage, de voir les nombreux points communs qui existent entre la pensée de l'auteur et la mise en pratique par les acteurs du Larzac, en particulier par José Bové : la nécessité de la jonction des luttes, le refus du corporatisme et la construction des alliances[649], la gestion du foncier comme mode d'action[650], l'élaboration d'une stratégie médiatique[651], l'attention portée à l'action internationale[652], le rôle des marchés financiers[653], la dialectique local/global[654] et enfin la rhétorique de la scandalisation et du dévoilement : « dénoncer », « démasquer », « démystifier », « camoufler »[655]. On retrouve aussi dans la stratégie juridique des Faucheurs volontaires[656] une des armes de Barnard Lambert qui, avec son avocat Henri Leclerc, se servait des prétoires comme d'une tribune politique afin de défendre les petits paysans.

---

[647] Yves Manguy, « Confédération paysanne : dessine-moi un avenir », 27 janvier 2004, http://www.confederationpaysanne.fr/la_confederation_paysanne_20_ans_histoire_14.php.

[648] Bernard Lambert, *Les paysans dans la lutte des classes*, *op. cit.*.

[649] *ibid.*, pp. 9, 14, 119 et 155.

[650] *ibid.*, p. 132.

[651] *ibid.*, p. 161.

[652] *ibid.*, p. 171.

[653] *ibid.*, p. 176.

[654] *ibid.*, pp. 121, 130, 179, 181.

[655] *ibid.*, pp. 118, 135, 138, 176.

[656] Initié en 2003 lors du rassemblement du Larzac, le mouvement des Faucheurs volontaires vise à intégrer au sein d'un collectif mobilisé des volontaires pour la destruction d'OGM en plein champ.

Bernard Lambert a également été une figure majeure de la contestation sur le Larzac dans les années soixante-dix. C'est là un des éléments de l'histoire croisée entre le Larzac et la Confédération paysanne (même si Bernard Lambert décède peu avant la naissance de la *Conf*). Au-delà de la présence de B. Lambert, les Paysans-Travailleurs ont joué un rôle important dans la mobilisation, notamment en co-organisant les grands rassemblements et en apportant un soutien logistique aux actions extérieures comme la marche vers Paris. Autre preuve de cette histoire croisée, le congrès de la Confédération nationale des syndicats de travailleurs-paysans (CNSTP), l'ancêtre de la Confédération paysanne, s'est tenu en 1983 à la Blaquière, haut-lieu de la contestation des paysans du Larzac. Soulignons enfin que plusieurs porte-paroles de la Confédération paysanne sont directement issus du conflit du Larzac, José Bové d'abord puis Jean-Émile Sanchez, acteur de la mobilisation contre l'extension du camp militaire, puis co-inculpé pour le démontage du McDonald's, élu avec Brigitte Allain lors du Congrès de Strasbourg les 7 et 8 avril 2004.

La création de la Confédération paysanne remet en cause le mythe de l'unité paysanne défendu par la FNSEA dans la mesure où les liens privilégiés que ses militants entretiennent avec les syndicats ouvriers et les partis de gauche tranchent avec une conception corporatiste du syndicalisme agricole. Proche de l'idéologie agrarienne, ce mythe valorise un « attachement sentimental à la terre et considère que tous les 'paysans' ont les mêmes intérêts, différents de ceux des urbains et qui glorifie l'exploitation familiale »[657]. La stratégie de distinction de la Confédération paysanne est déterminante dans son adoption de modes d'action qui relèvent plus d'une importation du répertoire d'action du syndicalisme ouvrier que paysan. Pour se faire entendre, la Confédération paysanne a adopté, depuis sa création, des modes d'action originaux et spectaculaires qui font aujourd'hui l'objet d'un débat interne. D'un côté, ceux pour qui les actions essentiellement spectaculaires, voire violentes, n'ont plus de raison d'être aujourd'hui, dès lors que leur syndicat est reconnu. De l'autre, les tenants de l'orientation médiatique et spectaculaire qui jugent ce type d'actions indispensable pour lutter contre les effets d'institutionnalisation. Surtout, la Confédération paysanne entend faire partie plus largement des mobilisations progressistes propres à la gauche non-gouvernementale. C'est même au cœur de son projet :

[657] Jean-Philippe Martin, « La Confédération paysanne et José Bové, des actions médiatiques au service d'un projet ? », *Ruralia*, n° 6, 2000, pp. 151-180.

> « En développant notre projet d'agriculture paysanne, en s'opposant aux profiteurs d'une agriculture industrialisée et génétiquement modifiée, aux cumulards insatiables, en popularisant le combat pour le soutien des plus modestes d'entre nous, nous intégrons le vaste mouvement social, aussi loin des égoïsmes corporatistes que des iniquités destructrices »[658].

Intéressante à cet égard est la typologie de la mouvance contestataire altermondialiste en France élaborée par Eddy Fougier, dans laquelle il classe la Confédération paysanne parmi les mouvements sociaux[659]. Ce positionnement s'explique par la genèse de la Confédération paysanne, en particulier par le legs des Paysans-Travailleurs de Bernard Lambert qui décrit en 1970 le programme politique de la nouvelle gauche paysanne :

> « Cette démarche impose aux militants la tâche difficile, mais indispensable, de donner une interprétation politique correcte d'actions qui risquent souvent d'apparaître comme des révoltes de type poujadiste ».

Cette orientation protestataire a permis à la Confédération paysanne de s'épanouir dans le creuset politique et social qu'était le Larzac. Le legs de Bernard Lambert, en particulier ses efforts pour positionner les Paysans-Travailleurs politiquement à gauche, nous permettent de mieux comprendre comment la Confédération paysanne a pu nouer des liens étroits avec des organisations du mouvement social du type ATTAC. En reprenant la catégorie du « paysan pauvre », préalablement forgée par le syndicalisme agricole communiste[660] ainsi que par Bernard Lambert, la Confédération paysanne s'autorisait à associer à son discours les travailleurs pauvres, les exclus et tous ceux qu'elle considère comme des exploités.

Cette relation particulière, fondatrice, entre le Larzac et la Confédération paysanne a garanti aux militants syndicaux du plateau une réelle autonomie au sein même de la Confédération paysanne. Cette souplesse organisationnelle permet un haut degré de réactivité, comme cela a été le cas lors de l'action contre le McDonald's : le contexte médiatique a bien été exploité (les médias manquent souvent d'actualité en août) et les soutiens rapidement

[658] Michel Curade, « Le sens de l'engagement. Rêveurs de mondes », *Campagnes solidaires*, n° 173, avril 2003, p. 12.

[659] Eddy Fougier, *Le mouvement altermondialiste*, La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, n° 897, 2004.

[660] Rose Marie Lagrave, « Le marteau contre la faucille », *Études rurales*, n° 171-172, 2004, pp. 9-26.

mobilisés, en France comme à l'étranger. Cette faible centralisation est concomitante au discours critique de *la Conf* à l'encontre des syndicats traditionnels jugés trop hiérarchisés, corporatistes et cloisonnés. À ce fonctionnement sectoriel la Confédération paysanne oppose une stratégie d'alliance avec les *sans* (DAL, AC !, DD !!, sans papiers), Greenpeace ou les mouvements antinucléaires. Elle a notamment assuré la logistique des premières marches européennes contre le chômage d'AC ! en 1997, elle fait partie du réseau Sortir du nucléaire et quelques-uns uns de ses militants dont José Bové ont participé avec Greenpeace en 1995 à des actions antinucléaires en Polynésie française. La Confédération paysanne s'implique aussi dans des luttes sociétales qui dépassent son champ catégoriel, comme le montre son soutien au mouvement de grève et de contestation en novembre et décembre 1995 au cours duquel elle s'estime solidaire

> « de tous ceux qui sont menacés dans leur emploi, de ceux qui sont exclus ou en situation précaire, solidaire de ceux qui se battent pour le maintien des services publics de haute qualité (santé, transport, courrier, …). Nous ne sortirons ensemble de cette crise sociale qu'en brisant les corporatismes et le repli sur soi »[661].

L'opération conjointe de 1995 contre les essais nucléaires s'est répétée cette fois contre les OGM en janvier 2005, au large du Portugal, toujours sur les mers et toujours avec José Bové et Arnaud Apoteker, alors responsable des campagnes anti-OGM à Greenpeace France, avec la tentative d'interception du *Golden Lion*, un cargo parti d'Argentine et à destination de Lorient, chargé de plus de 30 000 tonnes de soja transgénique pour l'alimentation des animaux.

Primo-arrivants dans les milieux contestataires ou militants en rupture avec des organisations syndicales et politiques, les acteurs qui s'engagent dans l'action protestataire, nous pensons en particulier aux militants anti-OGM, refusent ce qu'ils jugent être les dérives centralistes et corporatistes des structures traditionnelles et cherchent à adhérer à « des formes souples, flexibles, faisant appel à des événements précis définis comme autant de projets […]. À ceux qui prêtent la main à ces événements n'est pas demandé une adhésion totale sous tous les rapports, mais seulement un accord ponctuel sur la validité de l'action menée. Ces mouvements revendiquent en effet, contre le travail d'homogénéisation idéologique des

[661] *Campagnes solidaires*, n° 93, janvier 1996.

organisations traditionnelles, dénoncé comme totalitaire, le respect de l'hétérogénéité et de la pluralité des modes et des motifs d'engagement […]. À la question de l'appartenance se substitue celle de l'action en commun qui ne se pose elle-même que de façon circonstancielle, située dans des occasions bien définies »[662]. La socialisation des militants se fait dans l'action[663], et l'action collective permet de définir des points de focalisation qui favorisent, par-delà l'hétérogénéité des membres, un minimum d'unité.

Les militants du Larzac ont donc trouvé dans la Confédération paysanne une structure leur permettant d'agir localement tout en pouvant tenir un discours plus global ; la Confédération paysanne constitue ainsi un continuum entre une forme syndicale conventionnelle et un aspect plus mouvementiste, qui fonde une partie de son action sur l'alliance avec des organisations porteuses de revendications multiples[664]. Le développement d'Internet et son utilisation par les mouvements contestataires jouent un grand rôle dans ce que nous avons défini comme un continuum. Les listes de diffusion et les inscriptions qui permettent de recevoir les courriers internes des organisations autorisent quiconque à se tenir informé de l'actualité de ces groupes, de ses actions ainsi que des documents mis à sa disposition. La souplesse (gratuité, absence d'encartage, relatif anonymat) de ce type de mise en relation diminue la coupure entre le dedans et le dehors, entre les militants actifs et les simples sympathisants. Internet agit à un double niveau : « À un niveau immédiat, il a favorisé la mobilisation par ses atouts techniques de communication et de propagande extrêmement puissants. Mais c'est peut-être en amont que sa contribution a été la plus déterminante pour faciliter la coopération entre participants, dans la mesure où on peut faire l'hypothèse que l'instrument induit une ouverture majeure des organisations sur l'extérieur. L'accès au site, et parfois même aux groupes de discussion, n'est pas réservé aux seuls adhérents. Des liens vers les associations proches sont souvent proposés aux surfeurs, aménageant ainsi des passerelles entre elles. La coupure entre le groupe et l'extérieur s'en trouve amoindrie et la coopération entre militants, banalisée »[665]. Les liens hypertextes sur les

[662] Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, p. 434

[663] Dans son étude sur les mobilisations de chômeurs, Sophie Maurer parle de « politisation secondaire » pour qualifier cette socialisation des novices au cours de la mobilisation. Sophie Maurer, *Les chômeurs en action. Mobilisation collective et ressources compensatoires*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 83.

[664] Sur cette notion de continuum, voir Allan Scott, *Ideology and the New Social Movements*, London, Hyman, 1990.

[665] Isabelle Sommier, *Les nouveaux mouvements contestataires*, Paris, Flammarion, 2001, p. 74.

sites de ces mouvements protestataires (Confédération paysanne, ATTAC, DAL !, etc.) permettent d'ailleurs, tant pour le militant que pour le chercheur, une bonne visibilité des connexions qui existent au sein de ce réseau protestataire. Cette logique de la transversalité des luttes est intégrée dans le projet des groupes comme AC ! et DAL[666]. Ces mouvements protestataires entendent souligner ainsi les dimensions cumulatives et interdépendantes des problèmes sociaux, et la désignation d'un adversaire commun, le néolibéralisme[667].

Aussi les militants du Larzac, comme José Bové, sont-ils en mesure de mobiliser des soutiens dans une double direction, à la fois vers les réseaux hérités de la lutte des années soixante-dix, ainsi que parmi les organisations sympathisantes de la Confédération paysanne. Et si ces acteurs hétérogènes parviennent à s'entendre, c'est qu'ils se retrouvent sur des thématiques fédératrices. C'est le cas notamment de la Coordination pour un contrôle citoyen de l'OMC (CCCOMC) :

> « La Confédération paysanne entend bien peser et faire front avec de nombreux mouvements engagés dans la CCCOMC et signataires d'un appel regroupant plus de 70 organisations. Nous devons empêcher cette course à la marchandisation totale du monde. À la mondialisation, nous opposons une autre conception des échanges internationaux, fondée sur la solidarité, la coopération, un commerce équitable »[668].

À l'issue de la nouvelle répartition des aides agricoles début 2009, Régis Hochart, porte-parole de la Confédération paysanne, déclare :

> « Les cibles choisies par Michel Barnier dans sa présentation d'une nouvelle répartition des aides agricoles sont les bonnes : un soutien aux productions herbagères, aux producteurs de moutons, au développement des productions de protéines d'origine végétale, et surtout, une priorité donnée à la dotation des cinquante premiers hectares, dans l'attribution des aides donneront un peu d'air

[666] Pour une analyse en profondeur du DAL, voir Cécile Péchu, *Droit au logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz, 2006.

[667] Isabelle Sommier, *Le renouveau des mouvements contestataires. À l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003.

[668] Confédération paysanne, « Soumettre l'OMC aux droits fondamentaux de l'homme », novembre 1999, p. 15.

> aux petites exploitations agricoles. C'est le combat que nous menons depuis vingt ans qui obtient un début de reconnaissance »[669].

On retrouve ici l'opposition classique développée par la Confédération paysanne entre d'un côté l'agriculture paysanne et, de l'autre, l'agriculture productiviste. Avec en ligne de mire la politique agricole commune (PAC). Le slogan de campagne lors des élections aux chambres d'agriculture en janvier 2007 reprenait d'ailleurs cette préoccupation : « Plutôt 800 000 paysans que 150 000 agrimanagers », qui fait écho avec un slogan de la *Conf* plus ancien, mais toujours en activité : « Trois cents fermes valent mieux qu'une grande ». En marge de la réunion des ministres européens de l'agriculture en septembre 2008 sur l'avenir de la PAC, plusieurs milliers de personnes manifestent pour demander une autre politique agricole européenne, avec le mot d'ordre « Changeons de cap, changeons la PAC ». Là encore, c'est le sort des petits paysans qui constitue une des préoccupations majeures, et l'agriculture industrielle et productiviste l'ennemi. Ainsi José Bové dénonce-t-il à cette occasion le fait que la PAC aboutisse « à la disparition dramatique de la presque totalité des paysans et à la baisse catastrophique de leur revenu, qui n'atteint même pas le SMIC ». Et on retrouve au sein des solutions qu'il préconise quelques uns des mots d'ordre du Larzac, à savoir l'installation de jeunes agriculteurs et la maîtrise du foncier : « Il faut diminuer le prix du foncier, favoriser le réseau des AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui permet à des jeunes de s'installer »[670]. Et comme toujours, du local au global, il n'y a qu'un pas ; aussi José Bové s'emploie-t-il à dénoncer

> « la volonté de la commission européenne d'aligner la politique agricole sur l'organisation mondiale du commerce uniquement dans l'intérêt de quelques multinationales […]. L'OMC doit sortir de l'agriculture, d'autres institutions internationales s'en emparer et les pays doivent pouvoir gérer eux-mêmes leur agriculture »[671].

En 2008, sept anciens dirigeants de la FNSEA sont jugés en correctionnelle pour le financement, dans les années 1990, du premier syndicat agricole français. Jacques Pasquier,

---

[669] Régis Hochart, entretien à *Ouest France*, 25 février 2009.

[670] « José Bové dénonce une PAC malade », *Le Dauphiné Libéré*, 21 septembre 2008.

[671] *idem.*

alors secrétaire général de la Confédération paysanne, partie civile aux côtés de la Coordination rurale, en profite pour préciser que c'est « la conduite de la politique agricole de ces dernières années » qui est en cause. « La FNSEA confond la gestion des fonds qui lui sont confiés à travers diverses structures avec son propre argent. Elle a tant de casquettes qu'elle ne fait plus la différence »[672]. Jean-Pierre Michiels et Dimitri Uzunidis soulignent la focalisation exclusive de la FNSEA sur la question de la représentation : « Le syndicalisme a besoin de se dégager d'une vision par trop institutionnelle réduisant la pratique syndicale à la représentation, à la négociation d'un cadre défini par ailleurs »[673], écrivent-ils. À cette conception de la pratique syndicale la Confédération paysanne oppose une stratégie d'action qui entend englober la société dans son entier :

> « Née des contradictions dans la modernisation de l'agriculture des années 1960 et des revendications de mai 68, cette opposition affirma d'emblée son ambition de replacer les questions agricoles et rurales dans le contexte plus large des luttes sociales de l'ensemble de la société »[674].

Mais au-delà de cette question organisationnelle, c'est sur le fond que la *Conf* veut se démarquer, en particulier en dénonçant l'agriculture productiviste :

> « L'agriculture moderne est indécrottablement productiviste. Tout ce qui ne lui sert pas à augmenter ses rendements est considéré comme inutile »[675]. « Les vieux logiciels de la croissance et du productivisme nous amènent dans le mur »[676].

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale en effet, afin de mettre un terme aux crises alimentaires, le mode de production agricole, notamment en France, s'est orienté vers la course aux rendements. Cette nouvelle agriculture productiviste s'est en particulier appuyée sur une hyper-spécialisation territoriale, sur la mécanisation, ainsi que sur le recours massif

---

[672] Dépêche *Reuters*, 1er octobre 2008.

[673] Jean-Pierre Michiels, Dimitri Uzunidis, *Mondialisation et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 177.

[674] José Bové, « Pour une agriculture paysanne », *Le Monde diplomatique*, octobre 1999.

[675] José Bové, « Préface », dans Annette Desmarais, *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire*, *op. cit.*, p. 2.

[676] www.leparisien.fr, Discussion avec José Bové, 12 février 2009.

aux engrais. Cela a entraîné un bouleversement du paysage rural français, avec une diminution drastique du nombre d'exploitants et la quasi-disparition des paysans, « cette collectivité-mémoire »[677], ainsi que la montée en puissance des industries agroalimentaires. Selon Patrick Champagne, cette révolution agricole préfigurait en réalité la pénétration en France des logiques néolibérales venues des États-Unis. Il semble du coup parfaitement logique qu'un mouvement tel que celui du Larzac et une personnalité comme celle de José Bové, aient pu cristalliser cette opposition à la mondialisation, « concept piège qui désigne en fait l'imposition d'une économie néolibérale largement dominée par les États-Unis »[678] et une certaine forme d'irresponsabilité organisée présentée comme la fin de l'histoire[679]. Il est nécessaire en effet d'insister sur le fait que la mondialisation, au-delà de sa signification et de ses implications géographiques, est aussi une réalité d'ordre économique. Jacques Adda synthétise ces deux idées quand il définit la mondialisation comme « l'abolition de l'espace mondial sous l'emprise d'une généralisation du capitalisme, avec le démantèlement des frontières physiques et réglementaires »[680]. Au total, la mondialisation condense trois moments : l'internationalisation des échanges et des exportations, la transnationalisation, qui concerne les investissements ainsi que les implantations en dehors des frontières nationales et la globalisation, c'est-à-dire l'essor des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) et l'instauration d'un réseau mondial de production. La Confédération paysanne « catalyse à sa façon, sous une forme syndicale, cette nébuleuse nourrie de ruralité, de non-violence et d'ouverture sur l'universel »[681]. Plus, elle s'inscrit comme un des leaders de la contestation altermondialiste, rôle qu'elle entend tenir à la fois en France, mais aussi dans le monde par l'entremise de Via Campesina :

---

[677] Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, *op. cit.*, p. 17.

[678] Patrick Champagne, « Douloureuse marche vers le progrès. Quand les paysans servent de cobayes », *Le Monde diplomatique*, avril 2003, p. 8.

[679] Ulrich Beck souligne que le pouvoir de la mondialisation se concrétise dans le principe TINA, There Is No Alternative. Sur ce point voir Ulrich Beck, *Pouvoirs et contre-pouvoirs à l'ère de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2005, p. 126.

[680] Jacques Adda, *La mondialisation de l'économie. Genèse et problème*, Paris, La Découverte, 2006, cité dans Sylvie Brunel, « Qu'est-ce que la mondialisation ? », *Sciences humaines*, n° 180, mars 2007, pp. 28-29.

[681] Jean Jacob, « Le paysan et le philosophe : José Bové et Jacques Ellul », *Hérodote*, n° 113, 2004, p. 192.

> « Les analyses de la *Conf*, crédibilisées par une actualité riche en dysfonctionnements environnementaux, sanitaires (viande aux hormones, vache folle), économiques et sociaux (OGM, OMC), ont fini par franchir les frontières agricoles et rurales pour interpeller toute la société civile. Cette audience gagnée confirme la pertinence et la justesse des combats menés par la Confédération paysanne. Des combats menés désormais au niveau mondial grâce à la création, en 1993, de Via Campesina, l'Internationale paysanne à laquelle la *Conf* apporte sa pierre fondatrice »[682].

Avec Via Campesina en effet, la Confédération paysanne affirme son rôle dans la contestation altermondialiste. Le repositionnement de José Bové au sein de Via Campesina, au sortir de son mandat de porte-parole de la Confédération paysanne (il en était devenu un des trois porte-parole avec René Louail et Patrice Vidieu lors du Congrès d'Argentan dans l'Orne les 5 et 6 avril 2000), est à ce titre riche d'enseignements en ce qui concerne les priorités d'action du leader larzacien.

Sous-section 2 – Via Campesina et le positionnement altermondialiste

Créée en 1993, sous l'impulsion notamment de la Confédération paysanne et en lien avec le Mouvement des sans-terres brésiliens (MST), Via Campesina est un mouvement international paysan qui compte plus de cinquante millions de membres dans une soixantaine de pays, de la Confédération paysanne en France au MST[683]. François Dufour, porte-parole de la Confédération paysanne de 1996 à 2000, en précise les conditions de création ainsi que les objectifs :

---

[682] Yves Manguy, « Confédération paysanne : dessine-moi un avenir », 27 janvier 2004, http://www.confederationpaysanne.fr/la_confederation_paysanne_20_ans_histoire_14.php.

[683] Le MST (Movimento dos trabalhadores rurais sem terra) naît formellement en 1984 dans l'État de Parana au Brésil. Il existe et se donne surtout à voir par des occupations des terres, qui constituent sa principale modalité d'action. Sur le MST et en particulier sur son répertoire d'action et sa stratégie d'occupation de l'espace, voir Susana Bleil, « Avoir un visage pour exister publiquement : l'action collective des *sans terre* au Brésil », *Réseaux*, n° 129-130, 2005, pp. 123-153. Dans Joao Pedro Stedile, Bernardo Mançano Fernandes, *Gens sans terre. La trajectoire du MST et la lutte pour la terre au Brésil*, Paris, Le temps des cerises, 2003, on trouvera une présentation par José Bové des relations entre le MST et la Confédération paysanne, et surtout Via Campesina.

> « Nous avons créé une internationale paysanne qui centrait le débat sur les choix de développement, les rapports nord-sud, l'incidence des modes agricoles intensifs au nord sur le sud. Mais également l'incidence pour les paysans du nord et la façon dont ils ont été déracinés […]. Cela nous a amenés à mettre en place en 1993 une charte unissant les paysans du monde, cette charte reposant sur le droit des peuples à la souveraineté alimentaire. Il s'agissait aussi de porter le débat dans la société en disant que l'agriculture, ce n'était pas que l'affaire des paysans, ni l'affaire des marchands et des grandes surfaces mais celle de toute la société »[684].

Via Campesina concrétise une volonté de rayonnement international. Son porte-parole, Rafael Alegria[685], défend l'idée selon laquelle seule une alliance des peuples autour des mouvements sociaux peut permettre d'établir un rapport de forces favorable face aux institutions et aux multinationales :

> « Les destructions sociales et environnementales générées par l'agriculture industrielle ne peuvent plus être balayées sous le tapis. Elles sont devenues un des dangers qui guettent nos sociétés. Plus grave encore, la technologie et le libéralisme économique ne sont pas parvenus à endiguer le fléau de la faim et de la malnutrition. Malgré les promesses de l'Organisation mondiale du commerce, celles des chefs d'États des puissances occidentales et des dirigeants des multinationales, le nombre de personnes souffrant de malnutrition augmente chaque année. Ce constat d'échec a été dressé par des organisations paysannes aux quatre coins de la planète depuis des décennies. Il les a poussées à se rencontrer, à réunir leurs forces et à créer un mouvement international, la Via Campesina, capable de remettre en cause le modèle de développement économique imposé par la Banque Mondiale, le Fond monétaire international et l'OMC »[686].

---

[684] François Dufour, « La dimension originale et le rôle précurseur de Via Campesina », Entretien, propos recueillis par Gilbert Wasserman, *Mouvements*, n° 25, 2003, p. 63.

[685] Rafael Alegria est resté porte-parole de Via Campesina depuis sa création en 1993 jusqu'en 2004. Henry Saragih, paysan indonésien, est depuis 2004 le nouveau porte-parole, et le siège de Via Campesina a été transféré au siège du FSPI (Federasi Sindicati Petani Indonesi) à Djakarta.

[686] José Bové, « Préface », dans Annette Desmarais, *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire*, *op. cit.*, p. 2.

Là encore, les préoccupations ne sont pas seulement agricoles : au thème de la réforme agraire s'ajoute celui de la réforme des règles du commerce mondial, à la question de la biodiversité et de l'agriculture paysanne soutenable se greffe le refus des OGM :

> « Il me paraît très important d'agir au plan local et en même temps de manière globale. C'est ce qui fait que je suis très engagé dans la campagne des Faucheurs volontaires d'OGM, aujourd'hui en France, et en même temps nous commençons la coordination au niveau international de la lutte pour le droit à la souveraineté alimentaire avec Via Campesina. Pour moi les deux choses doivent toujours être liées. Il ne faut pas devenir uniquement un professionnel de la coordination internationale sans être en même temps engagé dans l'action chez soi »[687].

La principale revendication portée par Via Campesina est celle de la souveraineté alimentaire, telle qu'elle est précisée dans la position finale des participants au Forum mondial sur la souveraineté alimentaire, réunis à La Havane du 3 au 7 septembre 2001 :

> « Nous déclarons : la souveraineté alimentaire est la voie pour éradiquer la faim dans le monde et garantir une sécurité alimentaire durable et soutenable pour tous les peuples […]. La souveraineté alimentaire favorise la souveraineté économique, politique et culturelle des peuples. La souveraineté alimentaire promeut une agriculture avec des paysans, indigènes et communautés de pêcheurs […] ; une agriculture qui tient comme préoccupation centrale à l'être humain. L'accès à l'alimentation est un droit, et non pas une compensation d'assistance de la part des gouvernements, ni une charité des groupes publics ou privés, nationaux ou internationaux ; la souveraineté alimentaire implique la mise en marche de processus radicaux de réforme agraire adaptés à chaque pays et région. Ce processus doit être contrôlé par les organisations paysannes. Il faut garantir les droits individuels des producteurs comme les droits collectifs, sur les terrains, de l'usage commun et conduire à l'élaboration d'un code de conduite sur le droit (fondamental) à une alimentation adaptée. Le jour du 16 octobre est proclamé Journée mondiale pour la souveraineté alimentaire »[688].

---

[687] José Bové, « Entretien. La désobéissance civique est la respiration de la démocratie », *Imagine Magazine*, n° 47, novembre 2004-janvier 2005.

[688] Cité par Béatrice Mésini, « Résistances et alternatives rurales à la mondialisation », *Études rurales*, n° 169-170, 2004, p. 56.

Au même titre que pour le mot d'ordre « Vivre et travailler au pays » dans les années soixante-dix, José Bové et Via Campesina veulent faire de la souveraineté alimentaire un droit reconnu comme tel, et interpellent l'Organisation des nations unies (ONU) sur ce sujet :

> « Il faudrait non seulement que l'on ait davantage de courage politique pour affirmer la nécessité d'une politique agricole et alimentaire commune, mais aussi qu'il y ait un débat à l'Assemblée générale des Nations unies, pour déclarer la souveraineté alimentaire comme un droit fondamental […] : le droit des peuples à se nourrir avec leur propre agriculture »[689].

Si la mondialisation est en cause, c'est qu'elle n'est pas considérée comme une solution qui pourrait aider à nourrir le monde :

> « En 1996 au sommet de la FAO, il y avait à peu près 830 millions de personnes qui mouraient de faim. Aujourd'hui, quinze ans après la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce en 1995, on en est presque à un milliard. La réalité, c'est que 60% des gens qui meurent de faim vivent en milieu rural. Ce sont les paysans les premières victimes de la famine. Ça veut dire que le commerce mondial détruit la capacité des paysans locaux à écouler leur production et à obtenir un prix convenable pour leur production. C'est dû à la pression des États-Unis et de l'Europe avec le dumping et les subventions qui font que leurs produits sont en dessous du coût de production des paysans africains ou asiatiques. Après on dit, vous voyez, ils n'y arrivent pas ! »[690].

Typique de la mobilisation contre la mondialisation dans le domaine de l'agriculture, on retrouve clairement énoncé ici l'argument de l'*effet pervers*, selon lequel l'action engagée induit des conséquences néfastes et contraires à l'objectif initialement fixé. Cet effet pervers est pour José Bové une conséquence des politiques agricoles dans les pays du nord :

---

[689] José Bové, « Où va la politique agricole commune ? », Entretien, *Le Figaro*, 12 décembre 2008.

[690] José Bové, « Entretien. Il faut créer le droit des peuples à la souveraineté alimentaire. », *Libération*, 22 mars 2009.

> « Chaque peuple, pays ou groupe de pays doit avoir le droit de dire : nous sommes en autosuffisance alimentaire, nous choisissons notre alimentation. L'OMC va dans une autre logique, celle de pays riches qui souhaitent nourrir la planète. Pour cela, on oblige chaque pays à importer 5% de son alimentation et on met en place une mécanique de subvention à l'importation absolument intolérable »[691].

Cet argument est complété par celui d'*inanité*, qui insiste quant à lui sur le changement brutal des structures sociales propres au groupe concerné par les mesures prises, ainsi que celui d'*engagement fatal*[692], ou fuite en avant toujours plus contre-productive au regard des objectifs visés :

> « À travers l'aide alimentaire il y a des tentatives d'imposer de nouvelles formes d'alimentation qui rendent dépendant. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, on trouve du pain partout, alors que ce n'est pas un produit traditionnel et que le blé n'y pousse pas. La transformation du mode alimentaire rend les populations dépendantes, c'est une espèce de chaîne infernale qui progresse »[693].

Cette critique de la dépendance au « système technicien » est également présente chez Jean-Baptiste Libouban, membre de la communauté de l'Arche et initiateur des Faucheurs volontaires :

> « Il faut que la **technologie** soit au service de l'homme, et non l'inverse […]. Face à la soumission face à la science, à l'industrie, à la technique, il faut retrouver le pouvoir. C'est ce que disait Gandhi, il faut rester maître de son économie »[694].

Précisons quand même que cette question de la souveraineté alimentaire n'implique pas partout le rejet de principe des OGM, comme en témoigne la position notamment de François Traoré, porte-parole des cultivateurs de coton du Burkina Faso qui s'était fait connaître à Cancun en 2003 en s'élevant contre les subventions américaines lors du sommet

---

[691] José Bové, « Entretien », *La Dépêche du Midi*, 23 novembre 1999.

[692] Bertrand Buffon, *La parole persuasive*, Paris, PUF, 2002, p. 345.

[693] José Bové, « Entretien. Il faut créer le droit des peuples à la souveraineté alimentaire. », art. cit.

[694] « Travaux Publics. En direct du Larzac : l'héritage de Gandhi », Invité José Bové, en direct du bar de l'Hospitalet-du-Larzac, Chez Régine et Yvon, *France Culture*, 31 janvier 2008.

de l'OMC. S'il partage avec Via Campesina la même critique de la mondialisation, il ne souscrit aucunement à son analyse sur les OGM. C'est à la fois sur le mode environnemental et économique que s'élabore la résistance de Via Campesina aux OGM :

> « La globalisation néolibérale a provoqué la concentration de la terre et promu une agriculture transnationale qui détruit le tissu social et l'environnement. Elle se base sur une production à l'exportation, qui nécessite de grandes plantations, provoque l'expulsion des gens de leurs terres et la destruction de leur milieu de vie. Nous demandons une réforme agraire démocratique fondée sur l'usufruit de la terre, de l'eau et des semences. Nous promouvons les modes d'agriculture soutenable. Les semences et les gènes sont un patrimoine de l'humanité. Nous exigeons l'abolition de l'usage des transgéniques et des brevets sur la vie »[695].

À cette opposition aux OGM s'ajoute en effet une critique de la marchandisation des semences et des volontés d'appropriation dont elles sont l'objet :

> « Les grosses firmes veulent empêcher à la fois la libre circulation des semences et les paysans de produire leurs propres semences. Actuellement, des sociétés américaines récupèrent des plantes en Amazonie, en Asie du sud-est et elles les font breveter. Leur objectif, c'est de pouvoir imposer les semences, les plantes et pourquoi pas demain les races animales aux paysans. C'est un hold-up sur la biodiversité de la planète »[696].

La souveraineté alimentaire, telle qu'elle est prônée par la Confédération paysanne et surtout par Via Campesina, apparaît comme la solution à la mondialisation alimentaire. À l'occasion d'un débat précisément intitulé « Mondialisation alimentaire, une issue pour la faim ? », José Bové argumente :

> « En 1996, la FAO a remis la clé du système alimentaire mondial à une poignée de multinationales. Leur feuille de route était simpliste : nourrir le monde grâce au commerce international. L'objectif était de diviser par deux le nombre d'affamés, pour qu'il tombe à 400 millions en 2015. Plus de 900 millions d'enfants, de femmes et

[695] Déclaration à Porto Alegre, 2001, cité par Béatrice Mésini, « Résistances et alternatives rurales à la mondialisation », art. cit., p. 54.

[696] José Bové, « Entretien », *La Dépêche du Midi*, 23 novembre 1999.

> d'hommes qui souffrent de la faim. 40 millions meurent chaque année. L'échec est total ! Ce n'est pas une question idéologique. C'est une réalité économique et sociale. Des millions de paysans ont été ruinés par ces politiques libérales de l'OMC. Ils partent sur les chemins de la migration forcée. Via Campesina et la Confédération paysanne proposent la mise en place d'une autre politique d'organisation des marchés agricoles : la souveraineté alimentaire. Les paysans doivent produire pour nourrir leur entourage, les marchés locaux et les villes voisines avec des produits vivriers de qualité. Des espaces multinationaux cohérents doivent protéger les paysanneries de ces régions des importations d'un marché mondial où les prix n'ont pas de réalité économique »[697].

La spécificité de la Confédération paysanne, qui explique le rôle important qu'elle et ses leaders ont joué dans la contestation altermondialiste, réside dans l'articulation qu'elle opère entre préoccupations paysannes et ouverture plus large sur les questions de société.

Section II – Un continuum entre la dimension mouvementiste et l'organisation syndicale

Les campagnes sont des terres conservatrices. C'est du moins l'« image pseudo-scientifique » d'une « politique au village nécessairement conservatrice et conformiste »[698]. Ces propos sont particulièrement utiles à relever en ce qui concerne le Larzac. Terre catholique, l'Aveyron est traditionnellement un département politiquement conservateur, comme peuvent alors en témoigner les faibles scores obtenus par la gauche aux différentes élections, à la différence des autres départements de la région Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon. En termes de sociologie électorale, on est plus proche ici des départements de la région Centre, comme l'Auvergne, le Limousin et la Lozère, avec la

[697] José Bové, « Mondialisation alimentaire, une issue pour la faim ? », Rencontres de Rennes. Sortir de la crise !, propos rapportés par *Libération*, 21-22 mars 2009.

[698] Julien Mischi, Nicolas Renahy, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, n° 83, 2008, p. 10.

prédominance d'une droite traditionnelle de notables ruraux, en particulier du Centre national des indépendants et paysans (CNIP). Comment expliquer dès lors ce renversement des valeurs opéré par les paysans en lutte ? Bernard Lambert fait en effet du Larzac un tournant historique :

> « Nous allons à un mariage, le mariage des ouvriers et des paysans, le mariage de Lip et du Larzac […]. Cette marche nous permet aujourd'hui de comprendre qu'un événement capital se passe dans ce pays. Il y a quelque chose qui vient de disparaître de l'histoire. Jamais plus les paysans ne seront des Versaillais. Jamais plus ils ne s'opposeront à ceux qui veulent changer cette société. Nous l'avons prouvé »[699].

Plus, la Confédération paysanne endosse un rôle d'acteur majeur du mouvement social en refusant une pratique syndicale corporatiste et en nouant des alliances avec des organisations politiques, environnementales et syndicales protestataires :

> « Au-delà de sa vocation première, elle [la Confédération paysanne] est surtout devenue un courant de pensée fort de ses révoltes et de ses débats. Échappant aux dogmes idéologiques et au sectarisme corporatiste, la *Conf* s'est inscrite d'emblée dans le mouvement social global tant au niveau national qu'international dans la dynamique de la toute jeune Internationale paysanne Via Campesina »[700].

Il est donc primordial d'analyser les parcours individuels ainsi que les imbrications organisationnelles qui permettent à la Confédération paysanne de s'insérer dans le mouvement social et dans la contestation altermondialiste.

[699] Extrait du discours prononcé par Bernard Lambert lors de la marche du Larzac à l'été 1973. Tiré du film de Christian Rouaud, *Paysan et rebelle. Un portrait de Bernard Lambert*, coproduit par Pathé Télévision, INA Entreprise, France 2 et France 3 ouest, 2002

[700] Georges Bartoli, José Bové, Yves Manguy, *La Confédération paysanne*, Paris, Eden, 2003, p. 3.

Sous-section 1 – Trois trajectoires militantes : syndicale, contestataire et intellectuelle

La question qui doit nous préoccuper à ce stade est celle de l'articulation entre les niveaux individuel et collectif. Les récits que nous avons à analyser peuvent en effet être en même temps des récits individuels et organisationnels. Car non seulement l'individu est socialement encastré (*embedded*), c'est-à-dire inséré dans une configuration militante au sein de laquelle il n'est pas seul à produire du sens, mais aussi ses opportunités d'action dépendent en partie des variations contextuelles. C'est en ce sens que l'analyse des organisations nous préoccupe ici, en ce qu'elles autorisent (ou non) aux individus de se reconnaître dans une structure collective. Aussi l'étude des trajectoires militantes nous permet-elle de construire des biographies collectives[701] qui ne se déduisent pas de la somme des biographies individuelles.

Il s'agit ici de comprendre, au-delà du profil et des déterminants des militants, comment à un moment donné la carrière d'un individu rencontre celle d'une organisation. En d'autres termes, il existe différentes manières d'appartenir au groupe, qui sont autant d'interactions singulières entre le militant et le collectif auquel il appartient, chacun s'enrichissant mutuellement des expériences et compétences que l'autre a pu acquérir au cours du temps. Il nous semble en cela que la notion de trajectoire complète celle de carrière et enrichit de manière dynamique notre temporalisation de l'engagement. Il s'agit ici « de composer une force et une direction initiales propres à un mobile avec les champs de forces qu'il traverse »[702]. Si en effet nous rejoignons George Herbert Mead pour dire que le présent est le seul lieu de la réalité (*the locus of reality*)[703], il n'en reste pas moins que toute situation est partiellement tributaire du passé, sans jamais totalement se confondre avec lui. Temporaliser le processus d'engagement implique d'en repérer les actes fondateurs ou mobiles (*force initiale*), ainsi que l'évolution plus ou moins stratégique (*direction*).

L'étude du mouvement du Larzac permet de distinguer trois types de trajectoires qui analysent la spécificité de ce mouvement dont les pratiques discursives trouvent leur source à

[701] Jean-Claude Passeron, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 1, n° 31, 1990, pp. 3-22.

[702] *ibid.*, p. 21.

[703] George Herbert Mead, 1959, cité dans Gilles Pronovost, *Sociologie du temps*, Bruxelles, De Boeck, 1996, p. 17.

la fois dans le registre classique de la protestation mais aussi et de manière plus originale dans un registre qui relève davantage de l'expertise.

La trajectoire syndicale. On ne saurait parler du mouvement du Larzac sans bien sûr évoquer la Confédération paysanne. Ce syndicat paysan est aujourd'hui, avec ATTAC, l'une des organisations leaders de la contestation altermondialiste. Ses militants participent activement à l'organisation de tous les rassemblements sur le Larzac (*Millau 2000, Larzac 2003*), ils sont également présents lors des forums sociaux mondiaux, européens ou locaux, et constituent une part importante des Faucheurs volontaires d'OGM. Parmi les neuf co-inculpés de Millau, il est par ailleurs possible de distinguer les « purs porcs », c'est-à-dire les natifs, qui ont rejoint la Confédération paysanne lors de sa création (comme Léon Maillé, éleveur de brebis laitières sur le Larzac à Potensac, qui participa activement à la lutte contre l'extension du camp militaire) et les nouveaux arrivants qui ont le plus souvent connu une première expérience syndicale. Parmi eux figurent Frédéric Libot, qui dans les années 1980 était au CDJA, et Christian Roqueirol, passé par les Paysans-Travailleurs. Militant antinucléaire et objecteur de conscience, il s'installe comme éleveur sur le plateau du Larzac en squattant une ferme abandonnée à Saint-Sauveur du Larzac pendant la lutte contre l'extension du camp militaire. Il est l'un des fondateurs du Cun du Larzac et participe activement à la création de la Confédération paysanne en Aveyron[704].

La trajectoire contestataire. Un second type de trajectoire dresse la biographie collective de militants plus politisés qui ont trouvé dans le mouvement à la fois un lieu et un type d'organisation conformes à leur engagement. Creuset de la contestation dans les années soixante-dix, le Larzac a en effet vu converger au moment de la lutte contre l'extension du camp militaire tout ce que la gauche radicale comptait de composantes. On retrouve aujourd'hui, en reprenant l'exemple des acteurs du démontage du McDonald's de Millau, ces différents itinéraires partagent une référence anti-militariste et non-violente commune. L'objection de conscience a en effet constitué un élément important de ce creuset (José Bové), tandis que l'actuel porte-parole de la Confédération paysanne, Jean-Emile Sanchez, qui arrive sur le Larzac en 1983 dans une ferme réquisitionnée par les « anciens » de la lutte du Larzac, était proche de la Fédération anarchiste. Si ces deux premières trajectoires ne sont jamais complètement distinctes, il est néanmoins symptomatique de pouvoir noter que la trajectoire

[704] On retrouve ces noms avec une courte biographie annexe 6.

politique amène davantage les militants à adopter une posture plus généraliste, c'est-à-dire qui dépasse leur stricte sphère professionnelle pour s'intéresser à des enjeux plus globaux et donc à participer plus ou moins activement à des collectifs comme ATTAC, AC ! ou encore DAL. On peut alors parler d'acteurs multipositionnés[705]. Cette multipositionnalité est renforcée par l'imbrication de nombreuses organisations, notamment sous la forme de « collectifs ». La Confédération paysanne en effet est membre fondatrice d'ATTAC et adhérente au réseau Sortir du nucléaire, tout en entretenant des liens étroits avec AC ! et les « sans ». Ce sont précisément ces acteurs multipositionnés et cette imbrication organisationnelle qui ont facilité la jonction des luttes. Pour autant, cette multipositionnalité n'explique pas à elle seule la mobilisation au-delà du Larzac ; les exemples sont nombreux de luttes localisées qui, en dépit de leur investissement par des organisations multiples et de la participation de militants appartenant à plusieurs mouvements de lutte, n'ont pas dépassé leurs frontières territoriales, les lanceurs d'alerte étant restés strictement cantonnés dans le champ de la mobilisation initiale[706]. Ici réside la spécificité des mobilisations du Larzac. Si de nombreuses luttes ont constitué des points de fixation destinés à ancrer la mobilisation[707], à l'incarner dans un site reconnu, peu en réalité se sont approprié l'espace au point d'en faire un étendard et un slogan.

La trajectoire experte et intellectuelle. L'exemple du Larzac nous permet enfin d'identifier une trajectoire qui relève davantage du champ de l'expertise. Là encore il ne saurait être question d'une trajectoire clairement séparée des deux autres, simplement on peut la caractériser par la prédominance d'une expertise militante acquise le plus souvent dans le milieu professionnel d'origine. On retrouve ici ce que Sylvie Ollitrault désigne par

[705] Sur cette multipositionnnalité des militants altermondialistes, voir notamment Olivier Fillieule, Philippe Blanchard, Éric Agrikoliansky, Marko Bandler, Florence Passy, Isabelle Sommier, « L'altermondialisme en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : les participants du contre-sommet du G8 d'Évian », *Politix*, vol. 17, n° 68, 2004, pp. 13-48.

[706] Voir par exemple Daniel Cefaï, « L'histoire du Berry-Zèbre de Belleville », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 89, 2001, pp. 53-61. Sur le même sujet, Daniel Cefaï, Claudette Lafaye, « Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier », dans Daniel Cefaï, Dany Trom, *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, EHESS, 2001, pp. 195-228.

[707] Voir notamment Lilian Mathieu, « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaise », *Revue française de sociologie*, n° 40, 1999, pp. 475-499 et Lilian Mathieu, *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001.

« militantisme de dossier »[708], en particulier au travers d'une expertise orientée vers le droit. Cette expertise juridique vise à transformer les tribunaux en caisses de résonance lors des procès contre les militants. Le procès de Millau de juin 2000 est caractéristique de ce type de pratique visant à détourner une procédure classique comme celle du procès en tribune et ainsi à en élargir l'audience. François Roux, avocat de la Confédération paysanne, qualifie cette pratique d'aïkido syndical, dans la mesure où elle cherche à déstabiliser l'adversaire en se servant de ses propres armes. On ne saurait parler à l'égard de ce mode d'action de nouveauté. Roger Chartier relève des exemples de cette stratégie juridique dès la fin de l'Ancien Régime, l'objectif étant alors de convertir des scandales en cause civique[709]. Il montre ainsi que le recours militant aux tribunaux caractérise une forme de protestation qui a « changé d'âme, de tactique, de stratégie »[710]. Analysant les rébellions paysannes au cours du XVIII[e] siècle, R. Chartier estime d'une part que les cibles ont changé : « Le collecteur de l'impôt royal cède la place dans la détestation paysanne au seigneur du lieu, au curé décimateur, au fermier entreprenant »[711] ; et que d'autre part, les méthodes de lutte évoluent : « Le recours procédurier à l'administration ou à la justice royale remplace les violences ouvertes et les vengeances brutales »[712]. Il semble par ailleurs que cette modification du répertoire d'action ne soit pas alors l'apanage des campagnes : « La forme typique de protestation dans les métiers au XVIII[e] siècle n'est ni l'émeute frumentaire ni la grève, mais le procès »[713]. Si on peut estimer que ce changement sensible du mode de protestation tient à la fois à la pacification des mœurs[714] et à l'institutionnalisation d'un État[715] auquel progressivement les Français peuvent faire confiance, par l'intermédiaire de ses tribunaux, R. Chartier repère un autre élément explicatif. Les progrès de l'imprimerie ont en effet permis de publiciser les débats et de constituer un public bien plus large que les spectateurs des procès. La presse,

---

[708] Sylvie Ollitrault, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix*, n° 36, 1996, pp. 141-162.

[709] Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 2000, p. 51.

[710] Emmanuel Le Roy Ladurie, « Révoltes et contestations rurales en France de 1675 à 1788 », Annales ESC, 1974, pp. 6-22, cité dans Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française, op. cit.*, p. 175.

[711] Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française, op. cit.*, pp. 175-176.

[712] *ibid.*, p. 176.

[713] *ibid.*, p. 186.

[714] Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Livre de poche, 1977.

[715] Max Weber, *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1971.

ainsi que les mémoires judiciaires, ont alors « rendu possible la constitution d'une publicité sans proximité, d'une communauté sans présence visible »[716]. Si le recours militant aux tribunaux ne saurait être considéré comme une nouveauté, une deuxième mutation technologique en a sans conteste renouvelé la pratique. Internet, par la dématérialisation des supports de communication qu'il autorise, a permis de remplir plus aisément la condition principale d'un usage réussi des procès à des fins de mobilisation. L'impératif de l'universalisation du particulier, qui consiste à « donner valeur générale et exemplaire à la cause défendue »[717], est facilité par une publicisation des débats plus rapide, moins coûteuse et plus ouverte. Comme les mémoires imprimés en leur temps, qui avaient pour fonction « d'augmenter la publicité de l'audience »[718], les listes de diffusion et les liens hypertextes sur les sites militants (Confédération paysanne, Construire un monde solidaire, ATTAC) offrent un accès immédiat aux débats, le plus souvent retranscrits, ainsi qu'aux verdicts, élargissant ainsi l'audience des procès des Faucheurs volontaires.

L'engagement dans le mouvement de l'avocat François Roux témoigne de la complexification, aujourd'hui banale, du répertoire d'action des mouvements protestataires, mêlant les registres de la scandalisation et de l'expertise[719]. Le scandale est l'arme majeure de ce répertoire d'action, comme le suggère François Roux, reprenant à son compte les paroles de Gandhi :

> « La loi mauvaise à laquelle le non-violent s'attaque, il lui fait dégorger sa malice ; il en signale le scandale et la rend insupportable à la conscience même de l'adversaire forcé de la lui appliquer »[720].

Scandaliser, c'est soumettre unilatéralement un problème ou une cause au jugement d'autrui au moyen d'une action transgressive. La scandalisation s'inscrit d'abord dans le registre des différents types de mobilisation. En cela, leur caractère transgressif n'est qu'accessoire, seul

---

[716] Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française, op. cit.,* p. 47.

[717] *ibid.*, p. 49.

[718] Malesherbes, « Remontrances relatives aux impôts, 6 mai 1775 », *Les remontrances de Malesherbes 1771-1775*, Paris, Élisabeth Badinter (éd.), 1978, pp. 269-270, cité par Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française, op. cit.,* p. 49.

[719] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994.

[720] François Roux, *En état de légitime révolte*, Montpellier, Indigène Éditions, 2002, pp. 106-107.

compte l'écho médiatique qu'ils sont capables de produire[721]. Quand on analyse les actions de désobéissance civile, en particulier les destructions d'OGM, l'illégalité fait partie intégrante de l'action de scandalisation. Ce qui est recherché par les faucheurs, au-delà de la destruction proprement dite, c'est la mise sur agenda du problème des OGM et la transformation du scandale en cause publique. On saisit mieux dès lors la force instituante[722] des fauchages de cultures génétiquement modifiées. Le scandale constitué par l'acte illégal est destiné à révéler une situation elle aussi jugée scandaleuse. L'acte de « faucher » est donc hautement performatif : si le fauchage est bien réel, c'est ce qu'il révèle qui importe pour les militants ; ici le message est bien le médium.

Les mouvements contestataires sont des entrepreneurs moraux[723], dans la mesure où ils participent à la création de valeurs et de normes. Ils accomplissent ce travail normatif au moyen d'une stratégie de scandalisation : « Ils s'emparent pour cela de cas isolés, qu'il s'agisse de scandales écologiques qu'ils révèlent au grand jour en prenant de grandes entreprises 'la main dans le sac' »[724]. En son temps déjà Lénine avait souligné l'importance des « révélations politiques » comme moyen d'agitation, ainsi que la nécessité de disposer d'une tribune et d'un auditoire suffisamment large pour recueillir ces révélations :

> « Nous devons […] éveiller dans tous les éléments un peu conscients de la population la passion, des révélations politiques. Ne nous inquiétons pas si les voix accusatrices en politique sont encore si faibles, si rares, si timides […]. La cause, c'est que les hommes capables d'accuser et disposés à le faire n'ont pas de tribune du haut de laquelle ils puissent parler, pas d'auditoire écoutant avidement et encourageant les orateurs »[725].

---

[721] Sur le scandale comme modalité de mobilisation, Alain Garrigou, « Le scandale comme mobilisation », dans François Chazel (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993, pp. 183-191. Sur l'enjeu de la médiatisation des scandales, Olivier Baisnée, « Publiciser le risque nucléaire. La polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague », *Politix*, n° 54, 2001, pp. 157-181.

[722] Sur le processus de transformation d'un scandale en cause, Christophe Charle, « Naissance d'une cause. La mobilisation de l'opinion publique pendant l'affaire Dreyfus », *Politix*, n° 16, 1991, pp. 65-71. Sur le potentiel instituant des scandales, Damien De Blic, Cyril Lemieux, « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, vol. 18, n° 71, 2005, pp. 9-38.

[723] Pour une application de cette notion d'entrepreneur de morale dans le champ syndical, voir notamment Jean-Michel Denis, « Les syndicalistes de SUD-PTT : des entrepreneurs de morales ? », *Sociologie du travail*, n° 45, 2003, pp. 307-325.

[724] Ulrich Beck, *Pouvoirs et contre-pouvoirs à l'ère de la mondialisation*, *op. cit.*, p. 435.

[725] Lénine, *Que faire ?*, Paris, Éditions sociales, 1966, p. 120.

Cette question de l'auditoire est centrale. Elle éclaire d'un jour nouveau le choix de la stratégie de médiatisation et l'acceptation non pas résignée, mais au contraire volontaire des procès intentés aux faucheurs, les différentes cours de justice constituant autant d'auditoires privilégiés.

Sous-section 2 – Des imbrications organisationnelles

Si la Confédération paysanne est bien un syndicat paysan, elle n'entend pas pour autant se couper des préoccupations sociétales. José Bové souligne ainsi la vocation généraliste de la Confédération paysanne :

> « La *Conf*' rassemble au-delà des paysans, et nous nous battons avec la société, contre les fermetures d'écoles, des bureaux de poste ou des maternités, car nous considérons que l'agriculture est au centre du combat […]. Nous sommes le seul syndicat à défendre les paysans et les consommateurs »[726].

Les liens qui unissent ou qui rapprochent les organisations et les acteurs engagés auprès de la Confédération paysanne, dans la lutte contre les OGM et au-delà contre la mondialisation libérale, sont multiples et variables. On peut tenter d'établir quelques régularités au sein de cette nébuleuse altermondialiste au moyen de plusieurs indicateurs.

Au niveau national tout d'abord, la Confédération paysanne est l'organisation chef de file du mouvement altermondialiste. Outre la visibilité médiatique de l'un de ses trois porte-parole, José Bové, le syndicat paysan a initié les principaux temps forts de la contestation altermondialiste en France. C'est lui, par exemple, qui initie et organise l'action contre le McDonald's de Millau, ainsi que les deux rassemblements *Millau 2000* et *Larzac 2003*. À côté de la Confédération paysanne, plusieurs organisations s'affirment comme incontournables dans l'animation du mouvement. Il s'agit principalement d'ATTAC,

[726] José Bové, cité dans *La Dépêche du Midi*, « José Bové : démontage en règle de l'agriculture industrielle », 16 septembre 2001 et « L'autre agriculture de la Confédération paysanne », 12 décembre 2006.

co-organisateur de nombreuses réunions publiques, forums et meetings avec la Confédération paysanne. On trouve également Greenpeace, le Groupe des 10 ainsi que les différentes composantes des *sans* : Droits Devant !, DAL, AC !. Ces différentes structures sont systématiquement présentes lors des multiples actions sur le thème de la malbouffe et des OGM, comme par exemple lors des opérations d'arrachage d'OGM. Un autre niveau de mobilisation est constitué par les sympathisants, mobilisés de façon plus ponctuelle, comme ceux issus entre autres du réseau Sortir du nucléaire, des associations et collectifs pacifistes, humanitaires, ou encore occitans. Toutes ces *orgas* se retrouvent fréquemment pour des actions communes, notamment au sein du collectif Construire un monde solidaire[727], émanation du Comité de soutien aux inculpés de Millau, constitué en 1999 lors de l'affaire McDonald's ou encore pour le Forum social européen de Saint-Denis. On les retrouve également au sein de la CCCOMC, coordination pour le contrôle citoyen de l'OMC, qui regroupe notamment la FSU, le groupe des 10, des syndicats de la CGT, la Confédération paysanne, l'Observatoire de la mondialisation, Droit devant !, ou encore ATTAC.

La complexité de ces niveaux d'adhésion est renforcée par l'imbrication à la fois des différentes associations, mais aussi des acteurs. Si la Confédération paysanne est membre fondatrice d'ATTAC et adhérente au réseau Sortir du nucléaire, certains responsables d'ATTAC exercent également des fonctions importantes au sein d'AC !, au niveau national comme dans les collectifs locaux. Ce sont précisément ces acteurs multipositionnés et cette imbrication organisationnelle qui ont facilité la jonction des luttes, la « désectorisation » de l'espace social[728]. L'acte de naissance de ce mouvement altermondialiste est certainement 1997 et la coordination contre l'AMI, l'accord multilatéral sur les investissements, négocié à l'OCDE. Au sein de cette mobilisation hétéroclite, initiée par l'Observatoire de la mondialisation, on retrouve déjà toutes ces organisations. Ainsi lors de l'action contre le McDonald's de Millau existait-il déjà des relations avancées entre ces différents mouvements protestataires.

Ces mouvements se structurent également à un niveau international. Si Greenpeace et ATTAC sont présents dans de nombreux pays, la Confédération paysanne est allée plus loin en ce domaine, d'abord par l'intermédiaire de la Coordination paysanne Européenne (CPE),

[727] L'annexe 27 présente la Charte du collectif Construire un monde solidaire.

[728] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992, p. 140.

créée les 4 et 5 décembre 1986 lors des « rencontres paysannes européennes » de Madrid. La CPE représente vingt-deux organisations paysannes et rurales dans treize pays européens (UE et hors UE). Ses membres partagent la même hostilité à l'égard de l'agriculture productiviste, et donc la PAC, et la même inquiétude face à la libéralisation agricole[729]. Relevons ensuite Via Campesina, autre modalité d'association internationale qui porte les revendications de souveraineté alimentaire et les protestations contre la mondialisation financière. Aussi ce combat internationaliste est-il souvent mis en avant par les militants du Larzac, dans le but de se prémunir des accusations de corporatisme et de repli national.

Un retour en arrière d'une trentaine d'années s'avère décisif pour bien comprendre que cette stratégie connexionniste n'est pas récente. Nombre de liens actuels, tant au niveau national qu'international, ont commencé à être noués dès les années soixante-dix sur le Larzac. Déjà le combat contre l'extension du camp militaire avait été l'occasion de délocaliser les luttes pour tenter de les fédérer. Emblématique est à cet égard la jonction entre le Larzac et Lip, célébrée en 1973 au *Rajal del Gorp*, site du premier grand rassemblement sur le causse. Bernard Lambert, leader des Paysans-Travailleurs, en célèbre l'union :

> « Un événement capital se passe dans ce pays, quelque chose qui vient de disparaître de l'histoire : jamais plus les paysans ne seront des Versaillais, jamais plus ils ne s'opposeront à ceux qui veulent changer la société. […] C'est pourquoi nous sommes ici, pour fêter le mariage des Lip et du Larzac »[730].

Au milieu de la foule, on peut voir des banderoles « La police hors de chez Lip, l'armée hors du Larzac », « Non aux licenciements, non à l'extension ». Sur le podium, constitué de ballots de paille, est tendu un immense calicot qui proclame : « Paysans, ouvriers, tous unis, nous garderons le Larzac ». S'y succèdent nombre de responsables d'organisations solidaires du Larzac, parmi lesquels des délégués syndicaux de Lip de Besançon, de l'usine Péchiney de Noguères et de l'usine Jourdan de Romans. C'est, selon Pierre Livet, l'une des fonctions primordiales des fêtes ou des rassemblements que de faire converger des groupes en mal de

[729] Hélène Delorme, « Les agriculteurs et les institutions communautaires : du corporatisme agricole au lobbyisme agro-alimentaire », dans Richard Balme, Didier Chabanet, Vincent Wright (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Science Po, 2002, p. 332.

[730] *La lutte du Larzac 1971-1981*, Cassette vidéo de l'APAL distribuée par *Gardarem lo Larzac*, Potensac, 2000.

reconnaissance. À propos des ouvriers et des étudiants en mai 1968, il note : « Deux collectifs qui étaient séparés se rencontrent et se reconnaissent, dans leur révolte contre d'autres classes »[731].

Exemplaire également le soutien réciproque entre le Larzac et Plogoff permettant de désectoriser une lutte qui, sans ces jonctions, aurait conservé un caractère strictement local et corporatiste. La présence des néo-paysans parmi les « purs porcs », paysans autochtones, a été décisive dès le début de la lutte. Ils ont permis de mobiliser des soutiens plus diversifiés et de formuler le discours de la lutte en des termes audibles au-delà du monde paysan. L'originalité de cette lutte est donc la synthèse réussie entre deux types de discours qui vont se rejoindre et se compléter : celui des « purs porcs », produit du terroir, et celui des nouveaux arrivants, produit du territoire. D'un côté les affectifs, de l'autre les politiques[732].

Le Larzac a également été actif au niveau international : parmi ses multiples actions hors du cadre national, c'est assurément la Nouvelle-Calédonie ainsi que la Polynésie qui ont le plus structuré sa dimension internationale. Au cœur de ce réseau François Roux, actuel avocat de la Confédération paysanne et qui défendait alors les militants indépendantistes kanaks et les antinucléaires en Polynésie. Il est d'ailleurs toujours conseil des associations qui contestent les comptes-rendus de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concluant à l'innocuité des essais et des matières radioactives résiduelles présentes à Mururoa et Fangataufa. Cet aspect transnational des luttes est le plus souvent mis en scène de façon symbolique, par exemple quand, en 1988, une terre du Larzac est donnée au peuple kanak, terre sur laquelle Jean-Marie Tjibaou posera la première pierre d'une cazelle dont la construction se poursuivra après son assassinat. C'est encore cette globalisation des luttes que José Bové met en scène lorsqu'il fait en sorte que sa caution soit payée par des syndicalistes paysans américains alors qu'il était détenu dans l'affaire du McDonald's. Il souligne d'ailleurs à l'envi qu'il a résidé aux États-Unis dans sa jeunesse pendant environ trois années, près de San Francisco, plus précisément là où ses parents, chercheurs en agronomie, étaient partis travailler, et qu'il lit beaucoup de littérature américaine, notamment Jack Kerouac.

[731] Pierre Livet, *Émotions et rationalité morale*, Paris, PUF, 2002, p. 136.

[732] Alexander Alland résume cette complémentarité des discours en qualifiant les « purs porcs » d'affectifs et les néo-ruraux de politiques. Alexander Alland, *Le Larzac et après. L'étude d'un mouvement social novateur*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Pour finir, il est une structure qui concrétise la stratégie de la Confédération paysanne. Il s'agit de l'association *Les amis de la Confédération paysanne*, qui se présente ainsi :

> « La Confédération paysanne est un syndicat professionnel : seuls peuvent y adhérer des paysans. Cependant, nombre de citoyens non agriculteurs partagent les valeurs que promeut la Confédération paysanne et sont prêts à s'associer à ses combats. C'est dans le but de les rassembler qu'a été créée l'association *Les amis de la Confédération paysanne* »[733].

On le voit, cette association prolonge la forme organisationnelle syndicale en proposant une structure plus souple qui dessine ce que nous avons appelé un continuum entre le syndicat proprement dit et cette association ; en d'autres termes, la Confédération paysanne condense, c'est son ambition, les faces instituée et instituante de la mobilisation.

[733] « Les amis de la Confédération paysanne », www.lesamisdelaconf.org.

Chapitre 6 – La construction d'un problème public : les organismes génétiquement modifiés

« L'enquête sur les mouvements sociaux […] n'est pas dissociable d'une sociologie des problèmes publics », souligne avec justesse Daniel Cefaï[734]. J. R. Gusfield précise : « Décrire la structure des problèmes publics revient à restituer le cheminement ordonné par lequel les idées ainsi que les actes émergent dans une arène publique »[735]. Il s'agit bien ici de comprendre le processus de constitution d'une cause en problème public, c'est-à-dire les conditions du succès de cette construction. Précisons que nous parlons de problème public et pas de problème social. Ce qui nous importe est l'histoire de sa mise en visibilité, des stratégies visant à faire partager un problème par le plus grand nombre.

Dans une perspective constructiviste, nous considérons avec Paul Ricœur qu'un événement est davantage qu'une simple occurrence singulière. Sa signification sociale lui est conférée par une mise en intrigue, c'est-à-dire par son intégration à un récit élaboré *a posteriori*[736]. Si on considère le démontage du McDonald's, on peut parler d'un événement fondateur à double titre. D'abord, dans la mesure où les protagonistes entendent rompre avec une situation de domination des mesures douanières américaines, ainsi qu'avec une forme de passivité à l'égard de ce qu'ils considèrent comme une agression. Cet événement est également fondateur d'histoires. Le démontage du McDonald's a vu sa caractérisation de mobilisation anti-OGM lui être conférée par la suite, par un récit, une intrigue extrapolant les motivations initiales. On comprend mieux dès lors la dimension hautement complexe de l'analyse des événements, qui ont « la double valence de faire coupure et de faire origine »[737].

---

[734] Daniel Cefaï, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, MAUSS-La Découverte, 2007, p. 17.

[735] Joseph Gusfield, *The Culture of Public Problems. Drinking-Driving and the Symbolic Order*, Chicago, University of Chicago Press, 1981, p. 9 (nous traduisons).

[736] Paul Ricœur, *Temps et récit*, 1, Paris, Le Seuil, 1983 et dans une perspective ethnométhodologique, Jean-Luc Petit, « La constitution de l'événement social », *Raisons pratiques*, n° 2, L'événement en perspective, 1991, pp. 9-38.

[737] Paul Ricœur, « Événement et sens », *Raisons pratiques*, n° 2, L'événement en perspective, 1991, p. 52.

Il convient alors de retracer la sociogenèse de ces deux rassemblements afin de comprendre les modalités de constitution d'une cause, son émergence ainsi que sa réception. Plus, nous verrons que par ces manifestations, le Larzac s'actualise, c'est-à-dire que le lieu est (ré)investi par des mobilisations qui en font revivre l'acte de naissance, à savoir la résistance à l'extension du camp militaire.

Section I – Les (ré)actualisations du Larzac

> « Un jour viendra où nos sociétés connaîtront de nouveau des heures d'effervescence créatrice au cours desquelles de nouveaux idéaux surgiront, de nouvelles formules se dégageront qui serviront, pendant un temps, de guide à l'humanité ; et ces heures une fois vécues, les hommes éprouveront spontanément le besoin de les revivre de temps en temps par la pensée, c'est-à-dire d'en entretenir le souvenir au moyen de fêtes qui en revivifient régulièrement les fruits »[738].

Les deux rassemblements *Millau 2000* et *Larzac 2003* sont des moments forts d'une socialisation protestataire. Cette vertu solidarisatrice est d'autant plus importante qu'elle a pour cadre un espace dont la mémoire militante est archivée[739] dans le paysage et réactivée dans l'organisation de l'événement. Nous partirons pour cela des pratiques discursives des acteurs, notamment de leur rapport complexe aux médias, afin de mettre en exergue l'aspect stratégique de la construction d'un événement. En effet, souligne Herbert Blumer, « les problèmes sociaux ne sont pas le résultat de mauvais fonctionnements intrinsèques. Ils résultent d'un processus par lequel une condition donnée est progressivement identifiée et

[738] Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Le Livre de Poche, 1991, pp. 710-711.

[739] Michel Peroni et Jacques Roux montrent que les sites mobilisateurs se construisent sur le couplage entre un lieu archivistique et un lieu réel. Michel Peroni, Jacques Roux, « Le chercheur et son terrain : la vertu solidarisatrice des 'sites potentiellement pollués' », dans André Micoud, Michel Peroni, *Ce qui nous relie*, Paris, Éditions de l'Aube, 2000, pp. 209-223.

désignée dans une société comme un problème social »[740]. Mais avant de s'intéresser aux deux rassemblements *Millau 2000* et *Larzac 2003*, il convient se pencher sur les implications du « démontage » du McDonald's de Millau en 1999.

Sous-section 1 – L'événement instituant : le « démontage » du McDonald's de Millau

> « Le surgissement d'un événement spatial est imprévisible mais on peut le rendre intelligible *a posteriori* […]. La notion d'événement spatial présente donc l'intérêt d'obliger à penser de manière spatio-temporelle, en liant des événements à des systèmes spatiaux dans des emboîtements d'échelles d'espace et de temps »[741].

La mobilisation paysanne sur le Larzac a été en quelque sorte initiée par une décision extérieure à elle-même, à savoir la volonté d'agrandir le camp militaire. De la même manière près de trente ans plus tard, l'action contre le McDonald's de Millau est la réponse notamment syndicale organisée par des acteurs du Larzac, à la décision américaine de surtaxer les importations de roquefort. Nous voulons souligner ici qu'il s'agit à la fois d'une (ré)action face à un « événement catalyseur »[742] et d'un événement localisé, inscrit dans une histoire particulière.

---

[740] Herbert Blumer, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix*, vol. 17, n° 67, 2004, pp. 193-194.

[741] EPEES (Espaces Post-Euclidiens et Événements Spatiaux), « Événement spatial », *Espace géographique*, vol. 29, n° 3, 2000, pp. 197-198.

[742] « Avant-propos », dans Éric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Nonna Mayer, *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, *op. cit*., p. 12.



Figure 11 – « Mac Do Defora »[743].

Le démontage du McDonald's de Millau en 1999 fait resurgir le Larzac sur le devant de la scène médiatique, amorçant du même coup une dynamique protestataire qui allait inscrire le Larzac au cœur de la contestation altermondialiste en France. C'est ce qui en fait à notre sens un événement instituant ou *transformative event*[744]. Cet événement combine deux temporalités, articulation qui le plus souvent pose problème pour l'analyse du processus de construction sociale d'un lieu et, partant, de l'exemplarité de ce lieu[745]. On voit en effet à l'œuvre dans le démontage du McDonald's un temps long, celui de la construction du Larzac en haut-lieu de la contestation, et un temps plus court, celui propre à la « fulgurance »[746] des événements. En cela on a affaire ici à un événement situé, à la fois dans l'espace et dans le temps, et à un événement instituant. L'analyse de l'événement protestataire conçu comme un

[743] Source : *Le Vrai Papier Journal*, septembre 2000.

[744] Doug McAdam, William H. Sewell, « It's About Time : Temporality in the Study of Social Movements and Revolutions », dans Ron Aminzade, Jack A. Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William H. Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, *op. cit.*, pp. 89-125.

[745] Cette difficulté a parfaitement été mentionnée par André Micoud dans son ouvrage sur la construction sociale de l'exemplarité. André Micoud (dir.), *Des hauts-lieux : la construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Éditions du CNRS, 1991.

[746] *ibid.*, p. 13.

objet en soi et non plus comme une simple occurrence spatio-temporelle implique d'éviter trois écueils.

Le premier consisterait à focaliser l'attention sur le caractère construit de l'événement, en particulier sur sa constitution médiatique. L'étude d'Eliseo Veron, *Construire l'événement*, consacrée à l'accident de la centrale nucléaire de Three-Miles-Island est un bel exemple de cette perspective constructiviste[747]. L'événement y est appréhendé essentiellement comme un objet médiatique. En France c'est l'article de Pierre Nora intitulé « L'événement monstre » qui consacre ce type de démarche : dans les sociétés modernes, l'événement se caractérise avant tout par sa dimension médiatique[748].

Poussée à son terme, cette logique aboutit à nier l'existence d'événements autres que « de papier » et à adopter, c'est le deuxième écueil que nous souhaitons pointer, une vision trop stratégiste de l'événement protestataire. Si les études comme celle de Harvey Molotch et Marilyn Lester ont le mérite de mettre en avant les stratégies (intentionnelles) des acteurs des mobilisations[749], elles sous-estiment le fait que ce n'est pas l'événement lui-même mais le sens qui lui sera assigné par la suite qui lui confère de l'importance ou non. Le cas du démontage du McDonald's de Millau est à cet égard exemplaire. Certes la cible était globale par le symbole qu'elle était censée représenter, mais les revendications étaient strictement locales[750]. À aucun moment il ne fut question lors de cette action du problème des OGM. Aussi peut-on dire avec Arlette Farge qu'« il n'y a pas d'événement sans qu'un sens lui soit offert par sa réception. Il n'y a pas de sens *a priori* d'un événement »[751]. L'importance de la façon dont les faits sont perçus nous rappelle le caractère construit de l'événement, de sa perception à son récit, de son interprétation à sa transmission. Nous rejoignons en cela Patrick Champagne qui, étudiant la manifestation, souligne que « ce que l'on appelle communément dans nos sociétés 'événement', ce n'est pas « quelque chose » qui en soi serait important et que la presse se bornerait à enregistrer ; c'est en fait un produit social

[747] Eliseo Veron, *Construire l'événement*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

[748] Pierre Nora, « L'événement monstre », *Communication*, n° 18, 1972. Voir aussi Gloria Awad, *Du sensationnel*, Paris, L'Harmattan, 1995.

[749] Harvey Molotch, Marilyn Lester, « Informer : une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements », *Réseaux*, n° 75, 1996, pp. 23-41.

[750] Le démontage du McDonald's a été décidé par le SPLB, syndicat des producteurs de lait de brebis, afin de protester contre la décision américaine de taxer à 100 % des produits tels que le Roquefort.

[751] Arlette Farge, « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, n° 38, 2002, pp. 69-78.

collectivement perçu comme tel et dont la définition peut varier selon la conjoncture, selon les groupes et selon la structure du champ politico-journalistique »[752]. Bernard Debarbieux nous avertit : « Un lieu symbolique chargé de mémoire collective peut naître de la désignation *a posteriori* d'un événement de nature légendaire ou historique, rétrospectivement présenté comme étant fondateur ou décisif dans la destinée du groupement social qui l'érige […]. Mais pour acquérir ce statut de symbole, le lieu doit échapper à la seule détermination historique. Il ne doit pas être seulement le lieu d'un événement que l'histoire, comme discipline, reconnaît comme essentiel ; il faut que l'événement localisé et le sens qui lui est conféré s'émancipent de la contingence historique. C'est la condition pour que l'événement historique soit exhumé et commémoré. Il faut que l'événement soit aussi perçu comme l'avènement d'un ordre nouveau »[753].

Le troisième écueil a plus directement trait à la problématique de la temporalité qui nous préoccupe ici. Il revient à considérer l'événement non pas comme un objet en soi, mais uniquement comme un moment d'une temporalité plus longue. C'est le cas par exemple pour Doug McAdam dans son étude sur le mouvement pour les droits civiques aux États-Unis, dans laquelle les événements sont considérés comme des moments qui permettent de distinguer plusieurs phases du cycle protestataire[754]. En ce sens l'événement protestataire ne serait que le révélateur d'un état de fait qui lui préexisterait, une occurrence temporelle rendant soudainement manifestes des interactions jusque-là invisibles.

À l'inverse, nous considérons l'événement comme un objet en soi qui a sa propre temporalité. Il nous semble surtout que ce qui constitue la caractéristique principale des événements transformateurs est leur capacité disruptive, qui bouscule, conteste et modifie les rapports de force et institue une nouvelle vision du monde, une nouvelle « configuration des possibles »[755]. C'est pourquoi nous avons préféré traduire ici *transformative event* par *événement instituant*, dans la mesure où cette rupture de temporalité, ce « désordre

[752] Patrick Champagne, « La manifestation comme action symbolique », dans Pierre Favre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990.

[753] Bernard Debarbieux, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, p. 105.

[754] Doug McAdam, *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.

[755] Alban Bensa, Éric Fassin, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38, 2002, pp. 5-20.

instituant »[756] opère des effets de transformations sociales. L'analyse que mène René Lourau du conflit de Lip est à cet égard riche d'enseignements :

> « Le désordre instituant, comme on le devinait en 68, est gros de perspectives nouvelles dans tous les secteurs. Lourd de généralisation, d'universalisation. C'est en cela que l'expérience de Lip est analyseur des lignes de force qui se dessinent de plus en plus nettement dans l'avenir proche ou lointain. Il n'institue pas seulement une transgression du droit et de la coutume en matière de rapports entre patrons et ouvriers. Il institue de nouveaux rapports sociaux dans l'entreprise et hors de l'entreprise ; entre les syndicats et la base […] ; entre les 'politiques' et la base »[757].

Moment de « créativité politique et culturelle intense »[758], l'événement met en tension une situation instituée, rompt avec des relations sociales routinisées en produisant une « rupture instauratrice » qui autorise, c'est-à-dire rend possible, un retournement, un changement d'ordre ou de lieu[759]. C'est précisément ce que souligne Frédéric Bon quand il évoque la transgression comme acte révolutionnaire par excellence : « La transgression confère le droit à la parole […]. La transgression contraint l'autorité à se dévoiler, elle est provocation. Action localisée, la transgression a une portée universelle comme la répression qu'elle dénonce »[760]. Comme la manifestation initiatrice décrite par Pierre Favre[761], l'événement instituant alimente une nouvelle cause, de nouvelles revendications. C'est le sens du discours prononcé par José Bové lors du rassemblement *Larzac 2003* :

---

[756] René Lourau, *L'analyseur Lip*, Paris, Union générale d'édition, 1974.

[757] *ibid.*, chapitre 4.

[758] Doug McAdam, William H. Sewell, « It's About Time : Temporality in the Study of Social Movements and Revolutions », art. cit.,.

[759] Cette notion de rupture instauratrice est analysée en particulier chez Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. Tome 1, Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

[760] Frédéric Bon, « L'idéologie anti-autoritaire dans la contestation politique », VII[e] Congrès de science politique, 1970, cité par Jacques Ellul, *De la révolution aux révoltes*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 283.

[761] Pierre Favre (dir.), *La manifestation*, *op. cit*.

> « Ce rassemblement doit être le point de départ des luttes pour les semaines et les mois à venir. Il doit y avoir des manifestations sur tout le territoire, devant le siège des multinationales »[762].

Cependant, une focalisation sans doute excessive sur la nouveauté de l'événement ne doit pas nous empêcher de saisir sa filiation historique. Et une fois encore, on observe une continuité discursive entre le rassemblement de 2003 et ceux des années soixante-dix, entre la mobilisation contre les OGM et l'opposition à l'extension du camp militaire : « Il y a trente ans, le mot d'ordre était *Gardarem lo Larzac*. Le slogan que nous garderons de ce rassemblement, c'est *Gardarem la terre* »[763].

Tout se passe comme si le récit de ce « moment-charnière » que représente le démontage du McDonald's de Millau éclairait d'un jour nouveau une temporalité plus lointaine constituée des « récit(s) d'ancestralité » [764] des luttes larzaciennes des années soixante-dix :

> « C'est à partir d'une lutte de paysans qu'un problème de société est sorti au grand jour. En démontant le McDonald's de Millau, nous avons voulu dénoncer le scandale d'une appellation d'origine contrôlée, en l'occurrence le Roquefort, prise en otage par le bœuf aux hormones américain »[765].

Les acteurs du Larzac insistent d'ailleurs sur cette filiation, l'injustice ressentie par les producteurs de lait du Larzac en 1999 étant alors comparée à celle vécue par les paysans en 1970, lors de la décision d'extension du camp militaire. L'annexe 29 nous donne à constater le parallèle opéré entre ces deux situations. Si l'action augure incontestablement une nouvelle phase de mobilisation, elle n'en est pas moins présentée également comme un aboutissement d'une contestation préalable : « Cette action était arrivée comme une conclusion après tous les

---

[762] José Bové, discours de clôture du rassemblement *Larzac 2003*, 10 août 2003. Ce discours est retranscrit par nos soins en annexe 28.

[763] *idem.*

[764] Le comité éditorial, « Pèlerinages », *Politix*, vol. 20, n° 77, 2007, p. 4.

[765] José Bové, cité dans *La Dépêche du Midi*, « Le combat d'un paysan citoyen. José Bové rencontre les Figeacois », 13 avril 2000.

recours tentés »[766]. Il est important pour les militants de montrer qu'ils sont « contraints » d'agir de la sorte, c'est-à-dire qu'ils ont épuisé toutes les possibilités avant de passer à l'action, comme c'est le cas pour les Faucheurs volontaires. Cela permet en même temps d'inscrire l'événement dans le temps long, de le rattacher à une mémoire militante :

> « Il faut relier McDo et les viandes aux hormones : au congrès de Vesoul de la Confédération paysanne, en avril 1999, nous avions soulevé la question de se préparer à répondre à une rétorsion américaine face au refus européen d'importer de la viande aux hormones. En février 1998, l'Organisation mondiale du commerce avait condamné l'Union européenne pour ce refus. Le délai de quinze mois donné par l'OMC à l'Europe pour se mettre en règle, c'est-à-dire ouvrir à nouveau ses frontières, expirait le 13 mai 1999. Les rétorsions américaines étaient donc prévisibles. Nous avions évoqué de manière générale l'idée de lier dans la protestation McDo et les hormones. Mais nous n'avions pas prévu que le roquefort, principal débouché des éleveurs de ma région, figurerait dans la centaine de produits européens frappés par 100% de surtaxation douanière à l'entrée des États-Unis »[767].

Au sujet de l'acte 2 de surtaxe américaine du roquefort en 2009, José Bové précise : « Avant de penser à une action comme en 1999, il convient de voir tout ce qu'on peut faire pour interpeller les gens et régler le problème. En face, ils savent que nous n'avons pas peur de prendre des risques. Mais autant ne pas en prendre si on peut l'éviter »[768].

Aussi appréhender l'événement comme un objet en soi implique d'une part de saisir les éléments qui nous permettent d'expliquer le sens que cet événement va se voir conférer et, d'autre part, d'analyser ce moment comme une rupture d'intelligibilité[769]. Il ne s'agit pas d'abandonner l'étude des contextes de la construction de ces événements, mais bien de voir en quoi l'événement modifie l'« horizon d'attente »[770] et augure une nouvelle période.

---

[766] José Bové, Entretien, « Le Roquefort pris en otage ! », *Libération*, 16 janvier 2009.

[767] José Bové, dans José Bové, François Dufour, *Le monde n'est pas une marchandise. Des paysans contre la malbouffe. Entretiens avec Gilles Luneau*, Paris, La Découverte, 2001, p. 14.

[768] José Bové, Entretien, *La Dépêche du Midi*, 17 janvier 2009.

[769] Alban Bensa, Éric Fassin, « Les sciences sociales face à l'événement », art. cit.

[770] Reinhart Koselleck, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 2000.

Le démontage du McDonald's de Millau peut être analysé à la lumière des cinq moments qu'il condense, et qui sont autant de facteurs importants dans la constitution de l'événement et de la cause des OGM. L'événement prend ses racines dans le Larzac des années soixante-dix car les dix co-inculpés de Millau luttaient déjà contre le camp militaire. Les modalités de l'action témoignent d'une analyse préalable du contexte qui fait du démontage du McDonald's une action située (c'est-à-dire qui prend en compte les différents paramètres, notamment économiques, et qui est initiée par des acteurs insérés dans un territoire). Le démontage en lui-même est le temps de la « scandalisation »[771] qui consiste à poser un acte fort, provocant, afin de faire passer un message. Le temps de la justice, en particulier le procès de Millau de juin 2000, permet de repérer une autre dimension de l'action protestataire, l'instrumentalisation des procès à des fins de mobilisation. Le rassemblement de *Millau 2000* constitue enfin un marqueur temporel important, qui inscrit cet événement dans une suite dont le contre-sommet de Seattle avait été le précédent moment. Rappelons qu'en décembre 1999, Seattle avait connu à la fois l'échec du lancement du cycle du millénaire de l'OMC lors de la conférence ministérielle, le *Millenium Round*, et un vaste mouvement de protestation contre la mondialisation libérale, inaugurant dès lors un cycle de contestation. « Le XXI^e^ siècle a commencé à Seattle »[772], en avait alors déduit Edgar Morin.

Si le démontage n'a pas été vécu comme un événement par les acteurs eux-mêmes, il va ensuite être construit, interprété et perçu comme un moment charnière de la contestation altermondialiste en France. Désormais les mobilisations protestataires disposent d'un moment fondateur, d'un leader médiatique et surtout d'un lieu exemplaire de la contestation. Par les récits[773] qui sont faits du démontage, les acteurs inaugurent un cadre interprétatif renouvelé, une grammaire collective partagée par nombre de mouvements contestataires qui forment la nébuleuse altermondialiste. Surtout, ces moments d'« effervescence créatrice » dont parle Émile Durkheim[774], ces « orgasmes de l'histoire »[775] pérennisent une configuration d'acteurs

[771] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.*, p. 125.

[772] Edgar Morin, « Le XXI^e^ siècle a commencé à Seattle », *Le Monde*, 7 décembre 1999.

[773] Que ce soit dans la presse, lors de meetings, de journées d'action ou des rassemblements, ou encore dans les livres des acteurs qui reviennent sur l'action. Par exemple, José Bové, François Dufour, *Le monde n'est pas une marchandise*, *op. cit.*

[774] Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, *op. cit.*, p. 710.

[775] Yves Frémion, François Volny, *Les orgasmes de l'histoire. 3000 ans d'insurrections spontanées*, Paris, Encre, 1980.

renouvelée et stabilisent un calendrier protestataire, entendu comme « une séquence simulée d'événements »[776]. L'après-McDonald's par exemple est une période rythmée par les célébrations d'anniversaires et autres commémorations (par exemple celle du premier rassemblement du Larzac en 1973), ainsi que par les grands rendez-vous altermondialistes (forums sociaux locaux, européens et mondiaux) :

> « En novembre 1999, une délégation 'Millau-Larzac' se rend à Seattle, où elle participe aux manifestations de blocage du sommet de l'OMC. Depuis, une délégation larzacienne participe activement à la plupart des contre-sommets »[777].

Parmi ces contre-sommets où le Larzac est présent, citons notamment Bruxelles (juin 2000), Prague (septembre 2000), Nice (décembre 2000), Gênes (juillet 2001), Barcelone (juin 2002), Annemasse (mai 2003), ou encore Mumbaï en 2004. Les sommets de Davos ont également donné lieu, à plusieurs reprises, à des manifestations d'opposants parmi lesquels on retrouve José Bové. Station alpestre de Suisse alémanique, Davos partage avec le Larzac, au-delà de l'altitude, une autre composante plus structurante du haut-lieu, dans la mesure où c'est là que chaque année, en janvier, se retrouvent les principaux dirigeants politiques et économiques du monde. Preuve de la montée en puissance des altermondialistes, note un journaliste de l'*International Herald Tribune*,

> « Chaque année, un thème ou une personnalité est la vedette du Forum économique mondial. En 2000, la vedette de Davos a été, indiscutablement, Seattle. On y a surtout parlé de Seattle »[778].

Ce calendrier protestataire est rythmé par des rendez-vous qui ambitionnent de donner à voir une facette plus constructive de l'opposition à la globalisation, à savoir les différentes déclinaisons des forums sociaux. Et là aussi, le Larzac est présent : Forum social mondial (FSM) de Porto Alegre (2001, 2002, 2003, 2005), Forum social européen (FSE) à Florence (2002), Paris (2003).

---

[776] Norbert Elias, *Du temps*, Paris, Fayard, 1996.

[777] www.larzac.org.

[778] *International Herald Tribune*, 2 février 2000, cité par Ignacio Ramonet, « La promesse de Porto Alegre », *Manière de voir* n° 75, juillet-août 2004, pp. 62-63.

Désignation de l'adversaire et choix de la cible. Nous voulons à ce stade préciser les modalités et les implications concernant la décision de démonter un McDonald's, et particulièrement ce McDonald's. Le choix de la cible analyse le processus de dénonciation qui tend à opérer un passage de la scène du proche, le McDonald's de Millau, à une scène plus globale, celle des institutions financières internationales. Le choix d'une cible appropriée est un moment crucial dans le cours des mobilisations. Comme le souligne Jacques Ellul,

> « On ne voit pas contre quoi faire la révolution. On ne sait pas nommer l'adversaire. Et lorsqu'on s'y essaie, on formule faussement l'objectif, parce qu'il ne peut jamais être simplifié […]. La révolution ne peut se faire que contre un ennemi bien spécifié […]. Il faut un nom qui désigne l'adversaire »[779].

C'est la principale difficulté à laquelle sont confrontés les mouvements de contestation, à savoir la désignation d'un ennemi clairement identifié[780]. « Toute politisation a besoin de pouvoir saisir concrètement l'adversaire »[781], précise Oskar Negt, qui poursuit : « Les actions spontanées et les stratégies des groupes de gauche ont toutes deux un même effet paradoxal : en focalisant l'attention sur des points de fixation, elles aiguisent la perception d'intérêts particuliers, habituellement cachés ; mais dans le même temps, cela fait oublier la totalité sociale à un point tel que l'activité politique faiblit globalement […]. L'action ponctuelle rate ainsi le moment où il convient d'utiliser la force de son adversaire pour l'atteindre »[782].

À ce titre on peut qualifier le McDonald's de cible intermédiaire dans la mesure où elle désigne en dernière instance un ennemi global. José Bové revient sur le choix du McDonald's comme cible de l'action ainsi que sur les bénéfices retirés :

> « Dès 1986, date à laquelle l'agriculture est entrée dans le GATT, nous avons commencé le combat, manifs, etc. Mais ça avançait très peu parce qu'il n'y avait pas

[779] Jacques Ellul, *De la révolution aux révoltes*, *op. cit.*, p. 325.

[780] Michaël Pollak montre bien, dans son analyse de la lutte contre le Sida en France, tout l'enjeu que représente la désignation d'un adversaire clairement identifié autre que le virus, à la fois pour clarifier les actions et à mener et pour faire exister ce qu'il appelle « la communauté Sida ». Michaël Pollak, « Constitution, diversification et échec de la généralisation d'une grande cause. Le cas de la lutte contre le Sida », *Politix*, n° 16, 1991, pp. 80-90. Sur cette question de la nécessité de nommer un adversaire commun, voir également Ulrich Beck, *Pouvoirs et contre-pouvoirs à l'ère de la mondialisation*, *op. cit.*, p. 435.

[781] Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007, p. 139.

[782] *ibid.*, p. 140.

> de prise de conscience sur le fait que les organismes internationaux sont en train de reconstruire l'ensemble des activités humaines sur la planète. C'est le démontage du McDonald's qui a fait apparaître cela aux yeux de tous. La réflexion pour mener cette action a consisté à se dire que nous avions là un lien très concret. D'un côté, l'OMC, organisme international, condamne l'Europe parce qu'elle refuse d'utiliser des hormones, et veut les imposer au nom du marché ; de l'autre, l'OMC surtaxe le Roquefort, produit d'appellation contrôlée le plus ancien de France. En bref, c'est l'institution multilatérale qui rentre dans l'assiette de chaque personne ! »[783].

Gustave Massiah, un des animateurs de la contestation altermondialiste en France (il est alors vice-président d'ATTAC et président du Centre de recherche et d'initiative pour le développement, CRID), estime que cette dernière a eu pour mérite principal d'avoir réussi à identifier les responsables (les institutions financières internationales), et ainsi « de dépasser le sentiment de fatalité et de faire ressortir les responsabilités »[784]. Cette désignation d'un ennemi participe à l'élaboration d'un « cadre mobilisateur alternatif »[785] par lequel le groupe se mobilise et se reconnaît des alliés.

Le démontage en lui-même est le temps de la scandalisation. Il consiste à poser un acte fort, provocant, afin de faire passer un message. En ce sens la stratégie médiatique des mouvements engagés contre les OGM est capitale, mais ambiguë dans la mesure où parfois le message et le médium se confondent. Sur les fauchages de champs d'OGM par exemple on peut reprendre à notre compte le propos de Michel Offerlé pour qui « certaines actions sont à elles-mêmes leur propre fin et semblent renvoyer à des répertoires plus anciens où la suppression du grief passait par l'élimination immédiate de sa cause […] : mais ces actions directes (destruction de denrées par exemple) sont bien souvent, comme toutes les actions qui transgressent le seuil de la légalité ou plutôt de la légalité construite par et pour chaque catégorie d'agents, destinées à produire par ricochet la mobilisation des journalistes et recourent à la violence de façon relativement calculée et stratégique »[786].

---

[783] José Bové, cité dans Jean-Luc Porquet, *Jacques Ellul, l'homme qui avait (presque) tout prévu*, Paris, Le Cherche Midi, 2003, p. 237.

[784] Gustave Massiah, « Le mouvement citoyen mondial », *Mouvements*, n° 25, 2003, p. 15.

[785] William Gamson, « Le legs de Goffman à la sociologie politique », *Politix*, n° 3, 1988, p. 77.

[786] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.*, p. 126

Le temps de la justice et en particulier le procès de Millau de juin 2000 pointent une composante importante de l'action protestataire : l'instrumentalisation des procès en instances de désingularisation. Il met également en exergue une autre dimension de l'action médiatique : dans leurs relations aux médias, les mouvements protestataires ont intégré les contraintes du champ journalistique dans leurs actions, ce qui leur permet de maximiser les possibilités de se faire entendre en accédant à la tribune médiatique. À ce titre la photographie de José Bové menotté et levant les bras témoigne d'une parfaite maîtrise de la scénographie des actions et du respect des formats journalistiques. Le rassemblement de *Millau 2000* constitue enfin un marqueur spatio-temporel important, dont le contre-sommet de Seattle avait été le prélude. Le Roquefort brandi devant les journalistes américains à Seattle lors de la mobilisation contre le sommet de l'OMC en novembre 1999 exportait de manière durable la problématique de la malbouffe au-delà du Larzac.



Figure 12 – Le Roquefort, usage militant[787].

[787] Source : *Télérama*, n° 2613, 9 février 2000.

En suivant une perspective constructiviste, nous considérons avec Paul Ricœur qu'« un événement doit être plus qu'une occurrence singulière. Il reçoit sa définition de sa contribution au développement de l'intrigue »[788]. Il convient alors de retracer la sociogenèse de ces deux rassemblements afin de comprendre les modalités de constitution d'une cause, son émergence ainsi que sa réception. Nous partirons pour cela des pratiques discursives des acteurs et de leur rapport complexe aux médias, pour mettre en exergue l'aspect stratégique de la construction d'un événement. Cependant nous devons prendre garde à ne pas verser dans l'illusion rétrospective qui consisterait à reconstruire de manière artificielle le processus étudié uniquement au prisme de l'interprétation des acteurs engagés.

L'action contre le chantier du restaurant McDonald's à Millau est exemplaire de la stratégie médiatique de la Confédération paysanne. Elle nous renseigne sur son fonctionnement, en particulier sur le poids du Larzac et de ses leaders en son sein. Le 12 août 1999 à l'appel de la Confédération paysanne et du SPLB (Syndicat des producteurs de lait de brebis), environ trois cent personnes se retrouvent sur le site du chantier du McDonald's de Millau[789] à proximité de la Route nationale 9 pour protester contre les mesures de rétorsion (surtaxe de 100%) prises par les États-Unis (après le refus français d'importer du bœuf aux hormones) contre les exportations de Roquefort, avec l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À l'origine du SPLB, il y a la surproduction de lait qui touche l'industrie du Roquefort dans la seconde moitié des années quatre-vingt. Pour y faire face, l'idée est de réguler la production en instaurant des quotas. Chaque exploitation se voit fixer une quantité maximum de production, et plusieurs prix de lait sont distingués, selon qu'il s'agisse de lait destiné à la production de Roquefort ou de poudre de lait utilisée pour l'alimentation des agneaux. Le problème est que cette mesure est susceptible de poser des difficultés pour les plus petites exploitations, peu développées, qui connaissent des productions très faibles. Or, sitôt la victoire acquise en 1981, il importe pour les acteurs de la mobilisation d'installer rapidement des paysans, afin « de prouver que le Larzac gagné doit rester agricole »[790]. Ce sont donc ces nouveaux agriculteurs, pour la plupart jeunes, qui se voient assez rapidement confrontés à de sérieuses difficultés. Ainsi naissent les « comités Roquefort », c'est-à-dire des

[788] Paul Ricœur, *Temps et Récit*, tome 1, *op. cit.*, p. 102.

[789] L'annexe 30 présente, au moyen de documents iconographiques, les slogans peints le jour de l'action le 12 août 1999, ainsi que les tracts destinés à soutenir les inculpés.

[790] www.larzac.org.

producteurs de lait qui se regroupent afin de pouvoir négocier le nouveau système de quotas. Ces « comités Roquefort » se transforment, en 1990, en SPLB et se retrouvent du coup à siéger au Conseil d'administration de la confédération de Roquefort.

Devant l'impossibilité d'engager des recours et afin d'alerter l'opinion, le bâtiment en construction est « saccagé » ou « démonté », et les panneaux et cloisons sont emmenés en tracteur et jetés devant la sous-préfecture de Millau. Le choix entre ces deux termes (« saccage » et « démontage ») a fait l'objet d'une bataille sémantique entre les partisans de l'action et ses opposants. Le délibéré du 13 septembre 2000 du Tribunal de grande instance (TGI) de Millau, statuant sur cette affaire, ne tranche pas entre les termes de « destruction, dégradation ou détérioration ». Mieux, elle utilise, dans le « rappel des faits et procédure », le travail de la presse présente sur les lieux pour tenter d'évaluer la réalité des actions des neuf co-inculpés : « Les premières constatations des services de police (relayées par celles de la presse qui parle de « saccage ») révèlent l'ampleur des dégâts »[791].

Cette action est emblématique du répertoire de la Confédération paysanne et plus généralement des mouvements protestataires pour trois raisons. Tout d'abord elle respecte « les lieux communs » d'un syndicalisme paysan qui veut se différencier du répertoire plus traditionnel de la FNSEA. Il s'agit d'une action collective à visage découvert, qui mobilise au-delà de la stricte sphère syndicale et qui se présente comme responsable et non-violente, ce qui signifie que ses auteurs sont censés assumer leur action et en accepter les conséquences. Les acteurs concernés ont d'ailleurs répété à l'envi qu'ils avaient préalablement pris soin d'avertir la police locale de leur projet d'action. Les journalistes sont également alertés, afin d'obtenir la meilleure couverture médiatique. En deuxième lieu, l'événement que constitue le démontage du McDonald's de Millau analyse le mode de fonctionnement de la Confédération paysanne, en particulier le poids des acteurs du Larzac en son sein. Cet événement se caractérise avant tout par sa dimension locale dans la mesure où les préoccupations propres au Larzac définissent ici davantage qu'un arrière-plan contextuel. Elles sont constitutives de cette composante territoriale de l'événement[792]. L'objet n'est pas ici de développer cet aspect de la question, mais simplement de préciser que l'action, décidée quelques jours auparavant à

[791] Délibéré du 13 septembre 2000 du Tribunal de grande instance de Millau.

[792] Pour une analyse plus approfondie de la prise en compte de l'espace dans les mobilisations du Larzac, voir Gaël Franquemagne, « From Larzac to the Altermondialist Mobilisation. Space in Environmental Movements », *Environmental Politics*, vol. 16, n° 5, 2007, pp. 825-842.

Saint-Affrique (Larzac), est davantage imputable à des activistes larzaciens, appartenant au demeurant à la Confédération paysanne, qu'à la direction du syndicat agricole à proprement parler. Elle n'a d'ailleurs pas été votée par le comité départemental de l'Aveyron de la Confédération paysanne. Plus précisément, c'est le SPLB, emmené par des syndicalistes appartenant également à la Confédération paysanne, qui a été à l'initiative de l'action. Comme le reconnaît François Dufour, alors porte-parole de la Confédération paysanne, « la Confédération paysanne de l'Aveyron bouge beaucoup, et elle vise juste »[793]. Il apparaît du coup normal qu'il y ait eu « autant de millavois, de citadins, à la manifestation. Ce sont des gens que l'on retrouve depuis vingt ans, qui ont participé au mouvement du Larzac. Ce ne sont pas des inconnus, ils sont tous issus de la même culture et de la même bagarre. Il s'agit d'un noyau relativement important et assez vite mobilisable »[794]. En tant que telle, cette action nous renseigne enfin sur le répertoire de la Confédération paysanne, et plus spécifiquement sur sa dimension média-centrée. S'il convient de prendre garde à ne pas focaliser l'attention exclusivement sur la construction médiatique de l'événement[795], il s'avère néanmoins incontournable de voir ici le rôle décisif joué par son récit médiatique (à côté d'autres récits, par exemple judiciaire). La dimension médiatique de cet événement se donne à voir d'abord dans sa dimension stratégique. Le démontage du McDonald's est ce que Michel Offerlé appelle un acte de scandalisation qui vise à produire un écho médiatique : « Ces actions directes […] sont bien souvent, comme toutes les actions qui transgressent le seuil de la légalité […], destinées à produire par ricochet la mobilisation des journalistes »[796]. Mais il ne faut pas oublier, c'est la deuxième focale par laquelle il convient d'appréhender cet événement, la réception médiatique qui en a été faite. D'une simple action locale et corporatiste on est rapidement passé à un niveau supérieur, tant au niveau géographique (Millau et le Larzac symbolisant tous les paysans du monde) que d'un point de vue revendicatif[797]. Cela a été rendu possible grâce à la surprenante place accordée à cette action

[793] José Bové et François Dufour, *Le Monde n'est pas une marchandise, op. cit.*, p. 40.

[794] *ibid.*, pp. 13-14.

[795] Pour aller plus loin sur cette question de la temporalité événementielle dans les mobilisations collectives, nous nous permettons de renvoyer à Gaël Franquemagne, Rodolphe Gouin, Bénédicte Récappé, « Temporaliser l'analyse des mobilisations politiques », dans Thierry Berthet, Olivier Costa, Rodolphe Gouin, Xabier Itçaina, *Les nouveaux espaces de la régulation politique*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 109-134.

[796] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt, op. cit.*, p. 126.

[797] Il est intéressant de remarquer que la principale revendication du 12 août 1999 n'est pas la question de la malbouffe ni celle des OGM ; elles apparaîtront plus tard, après leur prise en charge par les

par les médias notamment nationaux, comme s'il s'était agi pour eux de combler le vide médiatique de la période estivale[798]. Jean-Philippe Martin insiste quant à lui sur le fait que le sujet a été traité dans *Le Monde* par Jean-Paul Besset, ancien militant d'extrême-gauche plutôt sensible aux arguments de la Confédération paysanne, et non par le responsable de la rubrique agricole, jugé par J.-P. Martin plus favorable à la FNSEA[799]. Soulignons que, quelques années plus tard, J.-P. Besset a publié un ouvrage qui s'inscrit dans la mouvance altermondialiste, dans lequel il s'en prend notamment à la course effrénée à la croissance et à l'industrialisation[800]. Précisons également qu'il était en juin 2009 tête de liste pour Europe Écologie dans la région Massif central-Centre. En tout état de cause, c'est la rencontre entre ces deux processus qui permet de comprendre le formidable écho de l'action de Millau.

Une fois encore, il convient de ne pas adopter une posture trop stratégiste pour comprendre ce qu'il s'est passé, c'est-à-dire de faire comme si les conséquences de l'événement, en termes de retombées médiatiques d'une part et de construction volontaire d'une cause d'autre part, avaient nécessairement été celles qui étaient recherchées au départ. Entre l'événement annoncé et l'événement accompli, il y a, avertit Clément Rosset, « une manière de subtile différence qui suffit à désemparer celui qui s'attendait pourtant précisément à ce à quoi il assiste […]. Cependant, il ne s'est rien passé que l'événement annoncé. Mais celui-ci, inexplicablement, est autre »[801]. L'historique de la construction de la cause des OGM pose de manière aiguë la question de la part d'aléatoire et de stratégie dans la conduite de l'action. L'épisode du McDonald's constitue un cas d'espèce de ce que Robert K. Merton nomme « *serendipity* »[802], ces hasards qui font d'une simple occurrence spatio-temporelle un événement. Comme un prolongement de son analyse des écarts entre le « manifeste » et le « latent », entre les motifs de l'action et ses conséquences, R. K. Merton

---

militants du Larzac et de la Confédération paysanne et leur inscription au sein du récit plus globalisant de l'altermondialisme.

[798] Denis Pingaud, *La longue marche de José Bové*, Paris, Seuil, 2002.

[799] Jean-Philippe Martin, « Les mobilisations altermondialistes, rôle et place de la Confédération paysanne », *Colloque du GERMM. Les mobilisations altermondialistes* », 3-5 décembre 2003, p. 14.

[800] Jean-Paul Besset, *Comment ne plus être progressiste… sans devenir réactionnaire*, Paris, Fayard, 2005.

[801] Clément Rosset, *Le réel et son double*, Paris, Gallimard, 1984, p. 21.

[802] Elinor Barber, Robert K. Merton, *The Travels and Adventures of Serendipity : A Study in Sociological Semantics and the Sociology of Science*, Princeton, Princeton University Press, 2003.

nous invite à être attentifs aux « contingences imprévues »[803] pouvant advenir dans le cours de l'action et qui contribuent à transformer un événement, voire à en constituer un nouveau. En effet, prévient Max Weber, « le résultat final de l'activité politique répond rarement à l'intention primitive de l'acteur »[804].

> « Tirer quelques coups en l'air. C'est le moyen de reconnaître comment sera reçu ce que l'on prétend faire, surtout quand ce sont des choses dont l'issue et l'approbation sont douteuses. C'est par là qu'on tire à coup sûr, et qu'on est toujours maître de reculer ou d'avancer. C'est ainsi que l'on sonde les volontés, et que l'on sait où il fait bon mettre le pied »[805].

La *serendipity* caractérise une démarche consistant à trouver quelque chose d'intéressant de façon imprévue, par exemple en cherchant autre chose. Il s'agit d'une découverte heureuse ou inattendue. Selon Merton, ce terme désigne une anomalie stratégique non anticipée. Plus, c'est la capacité à tirer profit de cet événement plus ou moins fortuit, une exploitation créative de l'imprévu : « C'était le bon moment », déclare José Bové au sujet du démontage du McDo ; et il reconnaît aussitôt : « Cela dit, on peut remercier la juge de Millau : sa façon d'agir a permis d'obtenir une mobilisation de grande ampleur en moins de huit jours »[806]. Cette posture est la clé du succès pour Saul Alinsky :

> « Un radical doit être souple, réceptif, et doit s'adapter aux fluctuations imprévisibles des circonstances politiques ; il lui faut être suffisamment averti du processus action-réaction pour ne pas se laisser prendre au piège de ses propres tactiques et se voir forcer d'emprunter une voie qu'il n'a pas choisie. Bref, il doit maîtriser le plus possible le cours des événements »[807].

Par exemple, le contre-sommet de Gênes est devenu un événement emblématique « grâce » à la répression dont il a été l'objet. Pour mémoire, lors de ce contre-sommet en juillet 2001, la

---

[803] *ibid*., p. 170 (nous traduisons). Un des meilleurs exemples de ces contingences est certainement la découverte fortuite de la pénicilline par Pasteur.

[804] Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 2001, p. 199.

[805] Baltasar Gracián, *L'homme de cour*, Paris, Mille et une nuits, 1997, p. 106.

[806] José Bové, « Entretien », *La Dépêche du Midi*, 30 novembre 1999.

[807] Saul Alinsky, *Manuel de l'animateur social*, *op. cit.*, p. 70.

police réprima durement la manifestation, et il y eut mort d'homme. Avant le départ pour Gênes, personne ne pensait qu'il allait vivre quelque chose qui deviendrait ensuite une date importante de la mobilisation altermondialiste. Une fois revenus, et surtout après un certain nombre de retours collectifs sur l'événement, tous partagent la conscience d'avoir vécu un moment particulier. Pouvoir dire « j'y étais » fait office de distinction militante valorisée. Aussi, comme pour le McDonald's de Millau, « les choses ne sont ni parfaitement aléatoires ni absolument déterminées »[808]. Il est du coup plus difficile d'identifier précisément les mécanismes explicatifs de l'événement, comme le note avec justesse Howard Becker : « Lorsque nous parlons en sociologue, nous parlons de 'causes' en un sens que nous ne reconnaissons pas dans notre propre vie quotidienne »[809]. Car comme le souligne André Micoud, « on sait qu'un haut lieu est celui de la célébration d'un commencement, d'un événement en tant qu'il est ce qui rend possible. […] Peut-être ne peut-il y avoir que des pré-figurations, c'est-à-dire des inventions après-coup d'un commencement »[810].

En tant qu'espaces de pratiques collectives, les lieux se définissent avant tout par leur capacité à rassembler en leur sein non seulement des êtres humains (convergence spatiale) mais aussi des expériences et des épisodes qui peuvent être éloignés dans le temps (convergence temporelle). Ce que nous appelons ici lieu de rassemblement, c'est précisément un espace signifié par un groupe social et accessible tant physiquement que socialement[811], et qui constitue un « collectif temporaire »[812]. Aux dires mêmes des militants du Larzac, les grands rassemblements organisés à Millau en 2000 et sur le Larzac en 2003 sont « calqués sur ceux organisés pendant la lutte contre l'extension du camp militaire », illustrant ainsi l'évolution du combat combat : « D'une résistance locale ayant pour objet la terre, le Larzac est passé à une résistance globale ayant pour objet la Terre »[813].

---

[808] Howard Becker, *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 2002, p. 62.

[809] *ibid.*, p. 66.

[810] André Micoud, *Des hauts-lieux : la construction sociale de l'exemplarité*, *op. cit.*, p. 13.

[811] On retrouve cette double idée de convergence spatio-temporelle et de disponibilité du lieu chez Giddens, en particulier dans son concept de régionalisation. Anthony Giddens, *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987.

[812] Le comité éditorial, « Pèlerinages », *Politix*, vol. 20, n° 77, 2007, p. 7.

[813] www.larzac.org.

Sous-section 2 – L'événement fédérateur : *Millau 2000*

Le rassemblement à Millau en juin 2000 à l'occasion du procès des inculpés du démontage du McDonald's doit être considéré, au même titre que les manifestations de protestation contre le sommet de l'OMC de Seattle en 1999, que la mobilisation contre l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement)[814] et que le premier Forum social mondial à Porto Alegre en 2001, comme un moment important et fondateur de la contestation altermondialiste[815], en particulier en France. Cette date a dès lors constitué une occasion rare, pour ne pas dire unique, d'observer directement les choses en train de se faire, de saisir du matériau brut et d'appréhender *in situ* les interactions directes entre les acteurs présents. Recenser par exemple tous les stands présents lors du rassemblement constitue un critère intéressant en ce qui concerne la structuration de cette configuration protestataire.

Méthodologie d'analyse de l'événement. Il importe pour le chercheur de multiplier les *façons d'y être*. Pour cela il convient d'être au plus près des acteurs aux divers moments qui constituent ces rassemblements. Ceux-ci en effet condensent en un espace donné, au même titre que le « fait social total », les différentes temporalités protestataires, que nous présentons ici (figure 13).

[814] Sur la généalogie du mouvement altermondialiste, voir Éric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Isabelle Sommier, *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe, une perspective comparée*, Paris, Karthala, 2008 et Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier, *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La Dispute, 2005.

[815] Immanuel Wallerstein détaille les caractéristiques déterminantes des manifestations de Seattle (répertoire d'action, cible, stratégie d'organisation, participants, et résultats). Immanuel Wallerstein, « Les dilemmes du concept d'espace ouvert : l'avenir du Forum social mondial », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 182, 2004, pp. 697-705.

Phase 1 : la préparation. Installation des stands, des buvettes et du marché fermier. Ce moment est l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs à la fois de la mobilisation paysanne des années soixante-dix et du combat altermondialiste. Ces interactions ont par ailleurs été facilitées par les liens d'amitié que nous entretenons sur place avec des membres d'une famille très impliquée dans ces mobilisations, chez qui nous avons résidé durant cette phase de préparation. Durée : 6 jours.

Phase 2 : vivre l'événement protestataire. Au-delà des activités classiques de ces rassemblements (débats, forums, discussions, entretiens informels, observation flottante, collecte d'informations et de documentation), notre présence participante a consisté à faire partie du service d'ordre, facilitant dès lors l'accès à de nombreux lieux, notamment en lien avec l'organisation de l'événement. Durée : 2 jours.

Phase 3 : retour sur l'événement. Cette phase plus réflexive est souvent propice à des rencontres ainsi qu'à des discussions plus approfondies, dans la mesure où les organisateurs ont alors un peu plus de temps. Nous avons donc décidé de rester sur place dans les jours qui ont suivi le rassemblement, en intégrant les équipes de nettoyage du site. Par la suite, nous avons assisté à des réunions publiques sur les leçons du Larzac, ainsi qu'à des comptes-rendus des différentes organisations (ATTAC, DAL) qui *reviennent* sur l'événement.

Figure 13 – Méthodologie d'analyse d'un événement socio-territorial : Millau 2000.

En matière d'analyse d'un événement, deux biais analytiques classiques dans l'analyse des mobilisations doivent être évités. Le premier de ces biais est la tentation d'adopter une vision trop stratégiste qui considère les acteurs et leurs décisions de manière parfaitement et systématiquement rationnels (au sens de la rationalité instrumentale). Non pas que nous

pensons que les militants ne sont pas capables de mettre en adéquation, compte tenu de l'information disponible, les moyens dont ils disposent avec le but visé, mais il nous semble que ce type d'approche, en particulier en termes de structure des opportunités[816] souffre d'une illusion rétrospective, revenant à surestimer l'importance de certains facteurs, au détriment d'autres peut-être moins directement visibles. On se doit également d'être attentif, à l'inverse, à ne pas considérer les acteurs comme des « idiots culturels » et leur reconnaître, avec Raymond Boudon, les « bonnes raisons »[817] qu'ils ont à agir tel qu'ils le font. Si le contexte dans lequel s'inscrivent ces événements protestataires est incontestablement important, et même si les répercussions d'une action transforment celle-ci en un événement imprévu, il n'en reste pas moins que les acteurs ne sont pas déterminés par ce contexte pas plus qu'ils ne sont irrationnels. C'est pourquoi il importe surtout de procéder à l'imputation de sens et de motifs aux acteurs sociaux, et donc d'être le plus près possible des acteurs : « Plus on s'approche des conditions dans lesquelles ils donnent effectivement et réellement du sens aux objets et aux événements, plus notre description de ce sens sera juste et précise »[818], souligne Howard Becker. Partir de l'événement permet de centrer l'analyse sur la situation dans laquelle telle activité a lieu et sur toutes les connexions que l'objet d'étude entretient avec les choses qui l'entourent, c'est-à-dire avec son contexte. « Les relations entre les situations et les activités présentent une forme de cohérence et de constance qui permet la généralisation »[819].

En tant que micro-espaces d'autonomie, les grands rassemblements sur le Larzac concrétisent la possibilité d'incarner le slogan « Un autre monde est possible », comme le souligne Jean Duvignaud :

> « La fête comme la transe permettent à l'homme et aux collectivités de surmonter la normalité et d'atteindre à cet état où tout devient possible […]. La fête implique une importation hors du système constitué, une découverte des instances qui agissent sur l'homme en dehors de la prégnance des institutions qui le maintiennent dans un ensemble structuré »[820].

---

816 Sidney Tarrow, *Power in Movement : Collective Action, Social Movements and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

817 Raymond Boudon, *Raisons, bonnes raisons*, Paris, PUF, 2003.

818 Howard Becker, *Les ficelles du métier*, *op. cit.*, p. 42.

819 *ibid.*, p. 87.

820 Jean Duvignaud, *Fêtes et civilisation*, Paris, Scarabée et compagnie, 1984, pp. 249-250.

En ce sens les rassemblements des années soixante-dix comme ceux de 2000 et 2003 doivent être considérés comme des événements festifs au sens de moment disruptif. « Créer un événement, nous dit Paul Virilio, c'est avant tout rompre le mimétisme […] qui accompagne la mondialisation des comportements sociaux »[821].

Toute manifestation politique comporte une dimension référentielle et une dimension expressive[822]. Il en va ainsi des rassemblements du Larzac. Ils se réfèrent à un contexte (mondialisation, procès des co-inculpés dans l'affaire du McDonald's) et, à ce titre, élaborent des revendications, formulent une protestation. Mais en même temps ils expriment quelque chose de plus, la possibilité d'une situation différente, d'un autre monde possible. En ce sens la dimension référentielle des rassemblements du Larzac propose des objectifs qu'on peut qualifier de restreints, ou pragmatiques, tandis que leur dimension expressive élargit l'horizon d'attente des participants.

La fête appartient au répertoire commémoratif et a une fonction primordiale en politique[823]. Le moment festif engendre une forme de sacralisation des lieux, « ces espaces se trouvant soudain transcendés par un temps fort de la vie collective qui plonge ses racines dans l'histoire plus ou moins mythique des lieux »[824]. *Millau 2000* et *Larzac 2003* partagent avec les fêtes analysées par Guy di Méo la capacité de « produire des symboles territoriaux dont l'usage social se prolonge bien au-delà de son déroulement […]. De cette combinatoire géographique d'éléments symboliques émane un sens collectif profond »[825]. Ces rassemblements confèrent au territoire « une lisibilité éclatante et exemplaire, une sorte de transparence »[826].

Les fêtes commémoratives sur le Larzac sont des moments de réaffirmation collective de la victoire de 1981 et, surtout, de la possibilité de nouvelles victoires (mondialisation, OGM). Comme le musée de la Jasse qui retrace les grands moments de la lutte, ces fêtes ou rassemblements, au-delà de leur aspect toujours un peu nostalgique, sont des moments qui

---

[821] Paul Virilio, *Ville panique. Ailleurs commence ici*, Paris, Galilée, 2004, p. 41.

[822] Miguel Benasayag, Dardo Scavino, *Pour une nouvelle radicalité. Pouvoir et puissance en politique*, Paris, La Découverte, 1997.

[823] Bernard Lacroix, *L'utopie communautaire*, Paris, PUF, 1981, p. 65 et Olivier Ihl, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, p. 91.

[824] Guy Di Méo, « Introduction », dans Guy Di Méo, *La géographie en fêtes*, Paris, Ophrys, 2001, p. 1.

[825] *ibid.*, p. 2.

[826] *idem.*

jalonnent le processus d'auto-organisation et de mobilisation sur le Larzac, comme en témoigne la célébration des dix ans de la victoire en août 1991 sur le Larzac[827]. La principale fonction de ces fêtes, comme des grands rassemblements (2000, 2003), est de valoriser la longévité et l'organisation du Larzac, de faire en sorte que la mobilisation des années soixante-dix ne soit pas vécue seulement sur le mode nostalgique, mais constitue un mythe actif, un socle et un précédent producteur de mobilisation contestataire. En ce sens le recours à la fête, aux rassemblements, doit aussi être analysé sous un angle fonctionnel[828]. Ces moments font partie d'un répertoire d'action et sont appelés à servir la réussite de la mobilisation. Plus précisément, ils visent à deux choses : populariser le conflit, le médiatiser et créer, maintenir, consolider ou élargir le groupe protestataire. Pour cela, les rassemblements de 2000 et 2003 ont mêlé le registre politique, sur le mode de la dénonciation (de l'OMC, des OGM, de l'exploitation des pays du sud) et de l'alternative (autogestion, agriculture paysanne, souveraineté alimentaire) et le registre plus festif type festival (concerts, grandes buvettes). Cette combinaison à pour objectif de créer une émotion collective protestataire. On retrouve d'ailleurs dans la définition de l'émotion collective telle qu'elle est donnée par Pierre Livet ces principales caractéristiques :

> « Pour qu'une émotion soit collective […], il faut qu'elle soit partagée par d'autres, dont certains anonymes les uns pour les autres, que nous l'éprouvions dans des activités coordonnées, que les préférences et orientations vers une cible ou vers des propriétés de la situation, orientations qui définissent le différentiel de l'émotion, soient supposées partagées avec les autres »[829].

G. Di Méo souligne la manière dont ces moments particuliers condensent des temporalités variées et des lieux disjoints :

> « Plus encore que le recours à des géographies relativement statiques, ce qui frappe le plus dans le langage festif contemporain, ce sont les rapports géographiques de

[827] Christian Brunier, « D'hier à aujourd'hui : les 'vingt ans' du Larzac », *Non-violence actualité*, n° 150, septembre 1991, p. 10.

[828] Sur l'instrumentalisation des fêtes à des fins de mobilisation, voir notamment Stéphane Sirot, *La grève en France : une histoire sociale (XIX-XX^e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2002.

[829] Pierre Livet, *Émotions et rationalité morale*, *op. cit.*, p. 124.

> nature dialectique, dynamiques par essence, auxquels il se réfère sans cesse : ceux du local et du global, du rural et de l'urbain, de l'ici et de l'ailleurs »[830].

Pour que le rassemblement soit réussi, il faut qu'il soit médiatiquement reconnu : « La manifestation, action qui n'agit que dans la mesure où elle est donnée à voir largement, ne peut produire les effets pour lesquels elle a été finalement organisée que si elle parvient à susciter de larges recensions dans la presse écrite, parlée et télévisée, point de passage obligé pour être perçu dans le champ politique »[831]. À cet égard, les journalistes sont les bienvenus. Une attention toute particulière est portée à la recension dans les médias nationaux et locaux de tout ce qui a trait à l'événement. En jeu ici, la gestion du sens de la mobilisation, c'est-à-dire le cadrage médiatique dont elle a été l'objet.

La même méthode de préparation de l'événement qui avait prévalu dans les années soixante-dix avec la diffusion de la lutte et sa popularisation à travers la création des Comités Larzac a été retenue pour *Millau 2000*[832] :

> « Dès que nous avons connu la date, nous avons décidé de faire de ce procès un moment phare dans la mobilisation contre le rôle de l'OMC et les effets néfastes de la mondialisation. Vu l'impact qu'avait eu l'affaire du McDo en France et en Europe, nous avons choisi comme thèmes principaux l'agriculture, la question alimentaire et la répression syndicale. Le travail de sensibilisation et de préparation s'est fait en étroite collaboration avec les comités de soutien qui s'étaient mis en place au moment de notre incarcération en août 1999 »[833].

L'analyse des discours tenus à la tribune lors de ce rassemblement nous permet de distinguer quatre préoccupations majeures qui caractérisent cette mobilisation. La première concerne l'épisode du McDonald's proprement dit et le mouvement de résistance que ses auteurs espèrent le voir incarner. Alors que tout le monde est rassemblé pour le concert du soir, au

---

[830] Guy Di Méo, « Le renouvellement des fêtes et des festivals, ses implications géographiques », *Annales de géographies*, n° 643, 2005, p. 239.

[831] Patrick Champagne, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, p. 28.

[832] Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à l'annexe 31 dans laquelle nous présentons de manière plus détaillée le rassemblement de *Millau 2000*, notamment en restituant du matériau récolté sur place.

[833] José Bové, cité dans Denis Pingaud, *La longue marche de José Bové*, *op. cit.*, p. 170.

cours duquel se produiront notamment Zebda[834] et Noir Désir, José Bové prend la parole en ce sens :

> « Ce soir est le plus grand rassemblement jamais organisé dans le monde pour dire que le monde n'est pas une marchandise. Nous sommes là pour résister, pour construire un contre-pouvoir citoyen. La sentence du tribunal nous importe peu […]. La sentence c'est que nous avons eu raison de démonter le McDo le 12 août 99. Pendant plus de 150 ans les pouvoirs successifs nous ont confisqués nos devises. Ce soir nous nous réapproprions nos devises : liberté, égalité, fraternité ! ».

Le deuxième axe communicationnel entend dépasser le fast-food pour viser plus directement la cible finale, l'OMC. Ainsi lors de la conférence de presse tenue sur le site du rassemblement le 1er juillet 2000, José Bové déclare :

> « Face aux décisions injustes de l'Organisation mondiale du commerce, il est nécessaire d'instaurer un droit supérieur à l'OMC. Notre action de démontage du McDo n'était pas pour détruire, mais pour construire un droit international protecteur des citoyens. Il faut prendre conscience que les troubles que nous avons causés sont sans commune mesure avec ceux que nous subissons de la part de l'OMC, avec sa décision de taxer nos exportations de Roquefort à 100%. Le seul verdict acceptable est la relaxe pour l'ensemble des militants inculpés ».

Au cours du discours de clôture, il ajoute :

> « En condamnant la France qui refuse l'importation du bœuf aux hormones, l'OMC tente de nous interdire de choisir notre alimentation. Pour l'OMC, seuls les marchands auraient le droit de nous imposer ce qu'il doit y avoir dans nos assiettes ».

[834] Labellisé « groupe engagé », Zebda soutien la contestation altermondialiste, et c'est à ce titre qu'ils sont présents à ce rassemblement. Le groupe toulousain est également solidaire des opérations de fauchage d'OGM, et c'est ainsi que la mélodie d'une de leurs chansons est détournée en chant de soutien aux faucheurs. Nous avons souhaité présenter annexe 32 cette modalité d'appropriation militante d'une expression culturelle, en reproduisant un tract récolté au cours d'une manifestation de soutien sur lequel sont écrites les paroles de la chanson.

La troisième préoccupation énoncée au cours de ce rassemblement peut être qualifiée de discours d'interpellation. Un des objectifs consiste en effet à inscrire l'événement dans un calendrier protestataire afin de peser sur le gouvernement :

> « Si on a fait ce rassemblement, c'est pour dire très clairement au président de la République et au Premier ministre que nous n'accepterons aucune négociation sur les droits sociaux et les accords internationaux de commerce sans que ces accords soient soumis aux citoyens »[835].

Enfin, *Millau 2000* est présenté par ses organisateurs comme la suite logique des mobilisations du Larzac et de la structuration de la Confédération paysanne, comme en témoigne cet extrait du discours de clôture :

> « En tant que paysan, en tant que syndicaliste de la Confédération paysanne, pour nous, le combat n'a pas commencé le 19 août 1999, mais il a commencé il y a beaucoup plus longtemps. Il y a beaucoup plus longtemps que la Confédération paysanne et ceux qui nous on précédés, comme Bernard Lambert et bien d'autres qui nous ont quittés depuis, ont commencé ce combat contre cette agriculture industrielle. Dès les années soixante, ces militants se sont levés contre le projet agricole qui était en train de se mettre en place, par un syndicat unique dont on ne parlera pas : cette corporation paysanne issue de Vichy. Pendant près de trente ans, ces barons de l'agriculture ont tout fait pour éliminer les petits et moyens paysans. Ils ont tout fait pour accaparer les droits à produire. Avec leurs outils économiques, ils ont tout fait pour spolier ceux qui ne pouvaient soi-disant pas entrer dans la course à la compétitivité ».

Tout au long de ce rassemblement, la référence à la mobilisation des paysans du Larzac est en effet très présente, que ce soit dans les discours ou lors des débats et forums. Par exemple, les co-inculpés de Millau qui ont participé à la mobilisation paysanne au cours des années soixante-dix se voient auréolés d'une sorte de légitimité militante incontestée, notamment lorsqu'ils sont présentés sur la tribune.

[835] José Bové, *France Inter*, 2 juillet 2000.

La constitution d'un site exemplaire de la contestation. Ces rassemblements festifs et militants rythment un calendrier contestataire tout en renouant avec une pratique héritée des années soixante-dix notamment sur le Larzac. « Il n'y a pas d'histoire sans dates », note Claude Levi-Strauss, et les acteurs du Larzac l'ont bien compris. Le premier grand rassemblement sur le plateau a lieu en 1973. Il est célébré en 1983 lors d'une fête antinucléaire (« Pour le gel nucléaire, tous au Larzac »), puis en 2003.

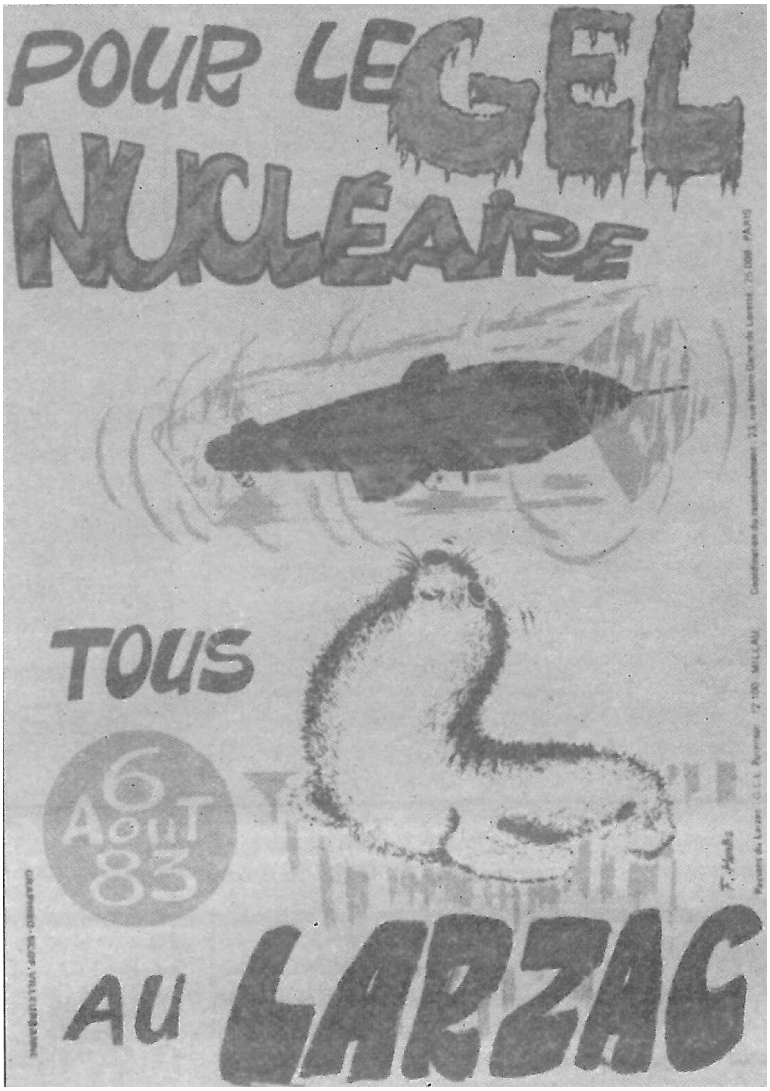


Figure 14 - Affiche du rassemblement antinucléaire sur le Larzac, août 1983[836].

[836] Source : Musée de la Jasse.

À chaque fois, débats et forums alternent avec des pratiques festives. Là encore, le Larzac a valeur matricielle : on célèbre la victoire obtenue et donc l'affirmation collective de la possibilité d'une nouvelle victoire (contre l'AMI, contre le nucléaire, contre la mondialisation libérale). Ce calendrier contestataire participe de la constitution d'un site exemplaire de la protestation, dans sa double acception matérielle, géographique, et rhétorique, comme condensé d'argumentation. Tout se passe comme si le Larzac mettait à disposition de ses militants non seulement une expérience, un stock de compétences disponibles mais aussi une ressource de légitimité. Ce site est le dépositaire de la cause de la malbouffe dans la mesure où ses acteurs, dans le cadre d'une mobilisation réussie, ont imposé leur cadre d'analyse, leur vision du monde. *Larzac 2003*, tout comme *Millau 2000* avant lui, doivent être analysés comme des procédures de politisation de l'espace. En cela, ils renouent avec les rassemblements sur le plateau dans les années soixante-dix.

Sous-section 3 – L'événement organisateur : *Larzac 2003* et la création des *Faucheurs volontaires*

Des milliers de personnes qui transitent le soir par un « oviduc », tunnel à ovins sous l'autoroute, pour rallier le site du concert, avant qu'il ne soit fermé par mesure de sécurité du fait de la trop forte affluence, des citernes réfrigérées, habituellement destinées au ramassage du lait de brebis pour les coopératives de Roquefort, ici pleine d'eau pour les participants au rassemblement (figure 15).



Figure 15 – Outils professionnels, usages militants[837].

Voilà pour le décor de *Larzac 2003* qui a rassemblé près de 300 000 personnes du 8 au 10 août 2003[838]. Notre méthodologie a été sensiblement différente de celle que nous avions mise en oeuvre lors de l'événement précédent, dans la mesure où si *Millau 2000*, comme son nom l'indique, avait lieu en ville, *Larzac 2003* a lieu sur le plateau lui-même. De même, nous étions hébergés sur le plateau en 2000, alors qu'ici, au même titre que tous les participants, nous avons passé les dix jours de notre travail sur place, c'est-à-dire dans un espace immense destiné à accueillir des milliers de tentes. Le recueil d'informations a quant à lui été similaire au rassemblement précédent : quatre jours de préparation (montage des stands et des buvettes), alternance pendant l'événement proprement dit (deux jours) de phases d'observation (débats, forums) et de participation (accueil, buvettes), et deux jours de « clôture » de l'événement et du site.

Larzac 2003 répond à la double volonté de perpétuer la dynamique de l'après-McDonald's au moyen d'un événement localisé, qui permet, c'est la deuxième motivation, de célébrer le premier grand rassemblement du Larzac en 1973. Car les lieux de mémoire « naissent et vivent du sentiment qu'il n'y a pas de mémoire spontanée, qu'il faut

[837] Source : www.monde-solidaire.org.

[838] L'annexe 33 présente plus en détail l'événement.

créer des archives, qu'il faut maintenir des anniversaires, organiser des célébrations »[839]. Nous voulons insister ici sur les implications organisationnelles de ce rassemblement, notamment en montrant comment est né le mouvement des Faucheurs volontaires, ainsi que *Radio Larzac*. Nous analyserons également deux controverses initiées lors de cet événement, qui sont à notre sens les symptômes de l'institutionnalisation d'une mobilisation.

Radio Larzac. « On est né dans le rassemblement *Larzac 2003*, à un moment où le mouvement altermondialiste avait une certaine ampleur, mais ce mouvement est un peu retombé. Aujourd'hui, on est toujours dans la référence au 'penser global, agir local' »[840]. Après avoir été hébergée pendant plusieurs années par *Radio Saint-Affrique* pour une émission hebdomadaire, *Radio Larzac* est aujourd'hui autonome et Catherine Pimenta, une de ses animatrices, entend en préciser la spécificité :

> « Ce n'est pas le même bassin et on n'a pas la même histoire. Nous sommes dans une continuité : on n'existerait pas s'il n'y avait pas eu la lutte du Larzac et s'il ne se passait pas ce qu'il se passe aujourd'hui sur le Larzac. Par rapport à *Radio Saint-Affrique*, on a aussi fait le choix d'être une radio rurale. Ce serait plus simple d'avoir un local à Millau, mais nous tenions à ce qu'il soit sur le plateau. Et on insiste pour que les gens viennent enregistrer les émissions ici, au Cun. Et puis, nous n'avons pas tout à fait les mêmes réseaux que *Radio Saint-Affrique*. *Radio Larzac*, c'est d'abord une association : des gens qui se sont regroupés ici »[841].

Radio Larzac émet depuis le Cun du Larzac sur sa propre fréquence. Cette filiation, on la retrouve également quand on analyse la programmation de *Radio Larzac*. Notons la reprise quotidienne, une heure par jour, de *Radio Lenga d'Oc*, preuve du legs occitan de la lutte du Larzac. Est aussi en projet un échange avec *Radio Djido*, une radio libre kanake. Cette perspective internationale, qui perpétue les liens tissés par le Larzac depuis la lutte contre le camp militaire, s'incarne dans les thématiques de certaines émissions, quand il est question par exemple du voyage de quatorze aveyronnais en Palestine en soutien aux agriculteurs[842].

---

[839] Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire,* tome 1, *op. cit*., p. 24.

[840] « Le Larzac a sa radio », Catherine Pimenta, www.larzac.org, 8 janvier 2009.

[841] *idem.*

[842] *Radio Larzac*, « Amorompu », 3 février 2006.

Radio Larzac est en outre régulièrement présente à Montredon au marché paysan. Régulièrement, *Radio Larzac* programme des émissions sur l'action des Faucheurs volontaires[843] et réalise des antennes spéciales pour retransmettre les journées des procès des faucheurs[844]. On la retrouve aussi dans l'organisation d'un ciné-débat sur la désobéissance civile (8 juin 2007, à Millau). Là encore, on voit bien la manière dont s'actualise et se perpétue la lutte du Larzac, à travers le maintien des solidarités héritées des années soixante-dix.



Figure 16 – Larzac 2003 : carrefour des choix de société.

[843] *Radio Larzac*, « Amorompu », Action des Faucheurs volontaires d'OGM contre le site Monsanto à Peyehorade (Landes), 5 mai 2006.

[844] *Radio Larzac*, « Antenne spéciale » dans le cadre du procès de deux faucheurs volontaires pour refus de fichage ADN, 28 mai 2008.

Le rassemblement *Larzac 2003* constitue un moment crucial dans la mise en exergue par les organisateurs eux-mêmes d'une filiation enracinée dans l'histoire du Larzac militant. Cet événement a été organisé par l'association millavo-larzacienne Construire un monde solidaire, qui, outre son rôle d'organisateur de l'événement, centralise l'information et construit la visibilité de la mobilisation au moyen d'un site Internet www.monde-solidaire.org et surtout qui coordonne le mouvement des Faucheurs volontaires. À ce titre, elle a été visée en octobre 2006 par une plainte « contre X » déposée par Limagrain, une firme semencière, pour « association de malfaiteurs » et instruite par le juge d'instruction de Riom. Comme les *Comités Larzac* dans les années soixante-dix, qui avaient la double vocation d'apporter un soutien matériel à la lutte des paysans du Larzac, tout en assurant la popularisation de la lutte et la mobilisation, le mouvement des Faucheurs volontaires répond à cette même logique. Les milliers de signataires revendiqués[845] s'engagent à détruire les parcelles d'essais transgéniques ainsi que les cultures d'OGM en plein champ, au nom du respect du principe de précaution et du droit à disposer d'un environnement sain, tel qu'il est reconnu par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme[846]. Soutenu dès le départ par la Confédération paysanne et les Verts, le mouvement des Faucheurs volontaires naît sur le Larzac, lors du rassemblement de 2003, à l'initiative de Jean-Baptiste Libouban[847]. Membre des communautés de l'Arche (il s'engage dans la première communauté à Bollène dans le Vaucluse), Jean-Baptiste Libouban s'est forgé une expérience de militant non-violent au cours d'actions telles que l'opposition à la construction de la première bombe atomique française à Marcoule (il participe à l'occupation de la centrale en 1958), la lutte des Kanaks en Nouvelle-Calédonie, mais surtout contre l'extension du camp militaire du Larzac dans les années soixante-dix (il se rend la première fois sur le plateau du Larzac afin de protester contre l'internement des prisonniers algériens). Durant le rassemblement *Larzac 2003*, il est

[845] D'après le site monde-solidaire.com, qui coordonne le mouvement.

[846] « Chaque citoyen a droit à un environnement sain ». La Commission européenne (DG XXIV, Consommation, santé, décembre 1998) définit le principe de précaution comme « une approche de gestion des risques qui s'exerce dans une situation d'incertitude scientifique. Il se traduit par une exigence d'action face à un risque potentiellement grave sans attendre les résultats de la recherche scientifique ». On retrouve cette même exigence d'action face au risque potentiel dans l'acception française (loi Barnier sur la protection de l'environnement, article 200-1 du code rural qui définit les principes généraux du droit de l'environnement, 2 février 1995) : « Le principe de précaution selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement supportable ».

[847] L'annexe 34 propose une proposition plus détaillée des Faucheurs volontaires.

un des initiateurs du mouvement des Faucheurs volontaires, mobilisation à laquelle il participe activement. Il sera par exemple condamné par la Cour d'appel de Toulouse le 8 novembre 2005 pour la destruction d'une parcelle de maïs transgénique commise le 25 juillet 2004 à Menville (Haute-Garonne). Le Tribunal correctionnel de Montpellier l'a en outre condamné le 11 mars 2008 à une amende d'un euro pour avoir refusé un prélèvement d'ADN. Comme c'est souvent le cas, l'audience se déroule en présence de plusieurs figures de la contestation, comme François Roux ou encore José Bové, cité comme témoin. Les thématiques sur lesquelles il intervient régulièrement, notamment dans *Alternatives non-violentes*[848], témoignent d'une double préoccupation : la question de la non-violence et les luttes du Larzac. C'est sous le chapiteau dédié aux débats que J.-B. Libouban lance l'idée de cette mobilisation des Faucheurs volontaires. Il explique un peu plus tard au journal *L'Humanité* qu'il trouvait injuste « qu'en étant emprisonnés, deux paysans portent seuls le poids de notre responsabilité à tous ». Il précise :

> « J'ai proposé de monter cette action de 'Faucheurs volontaires' par laquelle les citoyens affirment, en conscience, sans organisation, ni parti, ni syndicat, leur opposition à l'inacceptable »[849].

Très rapidement, de nombreuses personnes s'inscrivent, le site monde.solidaire.org se chargeant de coordonner le mouvement. En s'engageant et en se déclarant Faucheurs volontaires, tous se « portent volontaires pour neutraliser les cultures de plantes transgéniques de plein champ, en respectant les consignes de l'action non-violente ». Il est ainsi rappelé que les activistes ne sauraient agir clandestinement ou masqués, comme peuvent le faire d'autres organisations engagées sur le même type de lutte (« les limes à grain », « les pyrales enragés »), même si l'assemblée générale des Faucheurs volontaires réunie à Cournon en 2006 autorise la poursuite des actions nocturnes. Le cadre de la désobéissance civile impose l'acceptation sinon de la sanction, du moins du procès. Celui-ci est même recherché, dans la mesure où il s'agit de transformer les tribunaux en espaces de débat public.

---

[848] Par exemple, Jean-Baptiste Libouban, « Éthique ou manière d'agir », *Alternatives non-violentes*, n° 100, 1996, pp. 8-11, « Lanza del Vasto : Éveilleur et combattant », *Alternatives non-violentes*, n° 119-120, 2001, pp. 20-25, « Pardon et réconciliation sur le territoire du Larzac », *Alternatives non-violentes*, n° 137, 2005, pp. 10-13.

[849] Jean-Baptiste Libouban, cité dans « Désobéissance civile. Au nom des hors-la-loi », *L'Humanité*, 5 août 2004.

Fréquemment mis en cause par la justice, les fauchages (qualifiés comme tels, même si les arrachages sont le plus souvent réalisés manuellement) font toujours l'objet de controverses. Actes non-violents répondant à un « état de nécessité » (article L122-7 du code pénal) et au principe de précaution[850], ils sont l'exemple même de la désobéissance civile pour ceux qui s'en réclament.. C'est au nom de cet état de nécessité que les avocats des Faucheurs volontaires ont demandé la relaxe pour les auteurs de la destruction de maïs transgénique à Menville le 25 juillet 2004 lors du procès à la Cour d'appel de Toulouse le 21 septembre 2006, appuyés en cela par le Syndicat de la magistrature, dont le magazine *Justice* publie un argumentaire : « Poursuites contre des Faucheurs volontaires. Les habits neufs de l'état de nécessité »[851].

Plus, c'est au nom de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, en particulier de la « résistance à l'oppression », qu'ils procèdent à ces destructions. Ils sont pourtant critiqués, parfois de manière virulente, tant sur la forme (« actes de vandalisme irresponsable contraire à l'État de droit et au respect de la propriété privée et de l'outil de travail »[852]), que sur le fond (« un pays qui laisse une poignée d'obscurantistes saccager sa recherche se prive de toutes les promesses de progrès que celle-ci porte pour le présent et pour l'avenir »[853]). Dénonciation d'obscurantisme à laquelle François Dubet oppose, évoquant les mobilisations de contestation altermondialistes : « On ne saurait voir dans ces mouvements que la défense de secteurs archaïques menacés par la modernité […]. Bien sûr, aucun mouvement n'est 'chimiquement pur' ; cependant, les manifestants de Seattle sont aussi 'modernes' que ceux qu'ils combattent »[854]. Même constat, plus militant, chez Gustave Massiah : « Le mouvement paysan invente une nouvelle modernité en questionnant

[850] Le principe de précaution est aujourd'hui énoncé dans la *Charte de l'environnement*, et du même coup reconnu par le bloc de constitutionnalité. Pour autant, les opérations de fauchage ont précédé l'adoption de ce principe.

[851] « Poursuites contre des faucheurs volontaires. Les habits neufs de l'état de nécessité », *Justice*, n° 184, juillet 2005, pp. 15-16.

[852] Dominique Bussereau, alors ministre de l'agriculture, dans un Communiqué de presse le 20 août 2006, http://agriculture.gouv.fr/sections/presse/communiques/dominique-bussereau-condamne-avec-vigueur-les-destructions-d-ogm-de-miradoux.

[853] Laurent Martel, directeur de la filiale française de Monsanto, cité dans *Le Monde*, « Monsanto contre les 'obscurantistes' », 23 août 2008.

[854] François Dubet, *Les inégalités multipliées*, Paris, Éditions de l'Aube, 2000, p. 61.

le progrès et les OGM, la sécurité alimentaire et la santé ; il renouvelle la stratégie de l'alliance entre ouvriers et paysans »[855].

Si le mouvement des Faucheurs volontaires est bien né lors du rassemblement *Larzac 2003*, les actions proprement dites contre les OGM sont à réinscrire dans une histoire plus longue. C'est Monsanto[856] qui en a fait les frais en premier, en 1997, quand près de 300 personnes dont de nombreux syndicalistes de la Confédération paysanne ont mené une action dans un champ à Saint-Georges d'Espéranche dans l'Isère. Citons aussi, toujours à l'initiative de militants de la Confédération paysanne, accompagnés de paysans indiens, une action de destruction de riz génétiquement modifié dans des serres du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) en 1999, et auparavant Nérac en 1998, où cette fois l'entreprise Novartis[857] était visée, plus précisément le maïs Bt 176[858]. Mais c'est en 2001 que le mouvement se développe, quand la Confédération paysanne lance au gouvernement un ultimatum, attendant de lui qu'il détruise les essais qui sont à l'origine des contaminations, sous peine d'opérer elle-même ces opérations de destruction.

Le rassemblement *Millau 2000* avait permis la concrétisation d'actions communes entre organisations « amies ». Ainsi avait été lancée à cette occasion l'opération « Une terre, un toit ! Lutte planétaire » par un réseau d'associations comprenant notamment la Confédération paysanne, DAL, le Cun du Larzac, destinée à recueillir des informations et des témoignages et de communiquer sur les questions de l'accès à la terre et du logement en zone urbaine et en milieu rural. De la même manière, *Larzac 2003* a été le cadre de rencontres nouées entre des militants du Larzac et des associations voulant tirer profit de l'expertise de plusieurs dizaines d'années d'engagement. Nous pensons en particulier à l'Association pour le développement durable du Causse de l'Isle (ADDCI), qui avait alors la volonté de faire racheter les 400 hectares d'un terrain militaire en Dordogne par la Communauté de communes des causses et rivières du Périgord, afin de contrer des projets immobiliers. En cas d'échec des négociations

[855] Gustave Massiah, « Le mouvement citoyen mondial », art. cit., p. 21.

[856] Leader mondial des semences génétiquement modifiées, cette multinationale américaine s'est spécialisée dans les biotechnologies végétales. Elle est à ce titre une des principales cibles des anti-OGM.

[857] Groupe pharmaceutique suisse né de la fusion entre Ciba-Geigy et Sandoz.

[858] Maïs transgénique produisant lui-même une molécule insecticide lui permettant de résister à la pyrale, un papillon dont les chenilles infestent parfois le maïs, évitant du coup l'utilisation de pesticide. Il est obtenu grâce à l'action de la bactérie *Bacillus thuringiensis* (Bt).

(une convention a aujourd'hui été signée avec la Communauté de communes), l'association souhaitait s'appuyer sur l'expertise foncière et sur l'expérience militante du Larzac pour porter leur contestation et leur projet sur le plan national. Tout au long des débats organisés durant ce rassemblement, plusieurs interventions témoignent de la volonté de créer une dynamique collective qui fédère les mouvements de contestation. Le MIB (Mouvement pour l'immigration et les banlieues) fait le lien entre le problème des banlieues et la disparition des paysans, en rappelant que 90% des immigrés de première génération sont d'origine rurale et qu'ils sont venus en France car ils n'arrivaient plus à vivre de leur métier dans leur pays. Pour le Syndicat de la magistrature, Gilles Sainati[859] dénonce la théorie de la tolérance zéro et les atteintes aux droits de la défense. Porte-parole de *Droits Devant*, Jean-Claude Amara appelle au regroupement de tous les « sans » : sans-logis, sans-droits, sans-travail, sans-papiers. Citons encore le porte-parole des victimes du chantier Total en Birmanie, un membre de la direction de la CGT, un militant de SALAM (Soutenons, aidons, luttons, agissons pour les migrants), le porte-parole des inculpés de Fumel, qui avaient mis hors service un incinérateur d'ordures ménagères le 15 mars 1999. Quatorze personnes avaient alors été interpellées, dont cinq placés en préventive (annexe 35).

Le contexte politique et social de *Larzac 2003* est marqué par les manifestations contre la réforme des retraites, ainsi que par la mobilisation des intermittents du spectacle pour défendre leur statut. Ces mouvements de protestation constituent un arrière-plan contestataire d'opposition au gouvernement. Événement politique au sens fort du terme, les mouvements sociaux de la rentrée y tiennent une place majeure : réforme des universités, du système de santé, Forum social européen. C'est dans ce cadre que nous voulons rendre compte de deux controverses qui, si elles ne se sont pas avérées majeures sur le moment, analysent selon nous l'institutionnalisation du mouvement.

Tout comme la controverse qui opposa René Riesel et José Bové, en particulier sur la question de la médiatisation et du leadership de la lutte contre les OGM, *Larzac 2003* donna lieu, certes à sa marge, à une critique concernant le gigantisme de ce type de manifestation. Portée notamment par les intermittents en lutte, eux-mêmes à l'origine de l'annulation de nombreux festivals musicaux durant l'été, cette critique reproche en réalité à l'événement, qui

[859] En tant que secrétaire général du Syndicat de la magistrature, il a été cité comme témoin lors du procès de Millau en juin 2000 pour le démontage du McDonald's.

commémore le grand rassemblement de 1973 au cours duquel le Larzac avait vu converger tout ce que les années soixante-dix comptaient de mouvements protestataires, de ressembler davantage à un festival (type Eurockéennes de Belfort, Vieilles Charrues, Francofolies) qu'à une manifestation politique. Pire, ce genre de divertissement est perçu comme contre-productif, sorte de vernis politiquement correct qui nuit à la conscientisation. C'est le sens de la création d'un « Comité d'action pour la ré-appropriation du Larzac », dont la durée de vie n'excèdera pas celle de *Larzac 2003*. Visés en particulier les stands commerciaux, les scènes énormes, le choix des artistes davantage dicté par leur notoriété que par leur engagement politique. Des banderoles donnèrent à lire cette critique : « Non à la marchandisation de *Larzac 2003* » et « Le rassemblement du Larzac n'est pas un festival ». Si on ne doit pas voir dans cette controverse l'évolution inéluctable du mouvement altermondialiste vers « la dépolitisation », « le suivisme », « la bureaucratisation » et « le conformisme »[860], pour anecdotique qu'elle soit, celle-ci témoigne au moins d'une certaine forme d'incompréhension, voire de critique, parfois amère, comme en témoignent ces bribes de citation, de la médiatisation et de la personnalisation de la contestation.

Autre discorde à laquelle *Larzac 2003* a donné lieu, au sein d'ATTAC cette fois, sur la finalité politique de l'organisation. Deux constats s'imposent alors que plusieurs centaines de milliers de personnes convergent vers le plateau du Larzac à l'invitation de la Confédération paysanne. D'une part, il existe un réel clivage au sein d'ATTAC entre les partisans d'une ligne radicale, à la gauche de la gauche, et ceux qui refusent l'assimilation de l'association à l'extrême-gauche. D'autre part, il est clair désormais que si ATTAC a bien été au départ le leader de la résistance altermondialiste, à mesure que celle-ci a gagné en ampleur, l'organisation a perdu son rôle de chef de file de la contestation au profit de la Confédération paysanne et, d'une manière plus personnalisée, de José Bové. On retrouve ces deux problèmes articulés dans un texte de Jacques Nikonoff au lendemain de *Larzac 2003* dans lequel il s'inquiète de l'entrisme dont serait l'objet l'association qu'alors il préside : « Malgré les progrès accomplis, il n'en reste pas moins que le fonctionnement de certains de ces collectifs relève parfois d'une caricature de démocratie. Les efforts doivent porter sur la représentativité de ces collectifs et des organisations qui y participent ; sur la qualité du déroulement des réunions ; sur les systèmes de 'pare-feu' à mettre en place pour décourager les groupuscules

[860] Bertrand Liatard, « Le Larzac est-il une marchandise ? La contestation sur un plateau », *Revue du Mauss*, n° 22, 2003, pp. 338-343.

qui tentent de les manipuler en sous-main ; pour dissuader les ambitions individuelles de porte-parole autoproclamés »[861]. La même année, le nouveau président d'ATTAC (depuis décembre 2002) évoquait « la dilution d'ATTAC dans les multiples collectifs auxquels [l'association] participe ; infiltrations, roitelets locaux ; ATTAC apparaît comme supplétif du mouvement syndical et des partis politiques ; certains adhérents attendent qu'ATTAC s'engage dans la recomposition de la gauche ; repréciser la nature du projet d'ATTAC »[862]. On peut d'ailleurs considérer cette controverse comme le prélude à la crise qu'a connue ATTAC en juin 2006, qui portait sur la fraude électorale interne pour la prise de contrôle de l'association[863].

Les modes d'actions des militants anti-OGM ne vont pas non plus sans poser de questions, y compris au sein de la Confédération paysanne. Plusieurs actions anti-OGM ont donné lieu à des poursuites judiciaires. Le 13 avril 2006 a lieu l'invasion du site du semencier Monsanto à Trèbes, dans l'Aude. Sont présents José Bové et Arnaud Apotheker (Greenpeace) ; le 30 juillet 2006 est détruit du maïs génétiquement modifié (Monsanto 810[864]) en Haute-Garonne à Saint Hilaire. La parcelle de l'agriculteur est fauchée par une quarantaine de militants dont José Bové ; le 4 novembre 2006 se déroule une action anti-OGM à Lugos, dans le domaine de Courlouze, dans le sud de la Gironde. Qualifiée d'« opération traçabilité » par ses auteurs, l'action est destinée à rendre impropre à la consommation une partie des 2000 tonnes de maïs transgénique (Mon 810) contenues dans un silo au moyen d'un liquide marron. Le silo ainsi qu'une citerne sont tagués (« OGM », « danger »). Au cours de cette action, l'exploitant agricole chez qui avait été menée cette action avait tiré un coup de feu en présence des militants. La suite de la journée est plus conforme à ce type d'action : José Bové est placé en garde à vue pour « destruction de biens » alors qu'il se rend à la gendarmerie pour déposer une plainte pour « tentative d'homicide ». Pendant la garde à vue de plus de vingt-quatre heures, la mobilisation de soutien s'organise rapidement, un rassemblement a

[861] Jacques Nikonoff, « Après le Larzac, de nouveaux défis », *Libération*, 18 août 2003.

[862] Jacques Nikonoff, « Rapport détaillé sur la situation globale et locale des effectifs », note présentée lors du conseil d'administration du 26 avril 2003, cité dans Raphaël Wintrebert, « ATTAC France et le mouvement altermondialiste », *Courrier hebdomadaire*, n° 1978-1979, 2007, p. 33.

[863] Pour une analyse fouillée de cette crise, voir Raphaël Wintrebert, *ATTAC, la politique autrement ? Enquête sur l'histoire et la crise d'une organisation politique*, Paris, La Découverte, 2007.

[864] Le maïs Mon 810 est génétiquement modifié pour résister aux insectes ravageurs, comme la pyrale et la sésamie.

lieu devant la gendarmerie, tandis que sur la Route nationale 10, à hauteur de cette même gendarmerie, un barrage filtrant est installé et une banderole où on peut lire « Danger OGM » y est déployée. Cette dernière action marque un tournant dans les relations entre les faucheurs et la Confédération paysanne. Pour la première fois une prise de distance publique entre le collectif et l'organisation syndicale peut être observée. Comme le reconnaît Régis Hochart, porte-parole de la Confédération paysanne,

> « C'est quelque chose de compliqué. Jusqu'ici cela n'avait jamais été fait : une confrontation entre agriculteurs ! Le débat et la cause sont justes. Je ne peux pas dire que je me désolidarise. Mais ce type d'action de par sa dangerosité et par l'image qu'elle représente doit justifier une réflexion sur les modes d'action »[865].

Toujours soucieux de maintenir ou de créer du mouvement, les faucheurs créent, quelques années après leur formation, le mouvement des Semeurs volontaires. Celui-ci peut-être considéré comme un prolongement du répertoire d'action du Larzac. En effet, dans sa forme comme dans sa symbolique, il se réfère aux 101 arbres plantés sur le plateau dans les années soixante-dix pour symboliser le serment des 103 agriculteurs opposés à l'extension du camp militaire. C'est également une volonté de compléter la protestation désobéissante par l'appel à une action plus « constructive » : « planter » et non plus « détruire ». C'est en 2008 que José Bové et les Faucheurs volontaires lancent ce mouvement, en marge de l'Assemblée générale du collectif des Faucheurs volontaires qui s'est déroulée mi-juillet dans le Rhône à Grigny. José Bové présente ce mouvement lors d'une conférence de presse :

> « Nous avons décidé de lancer le mouvement des semeurs volontaires, afin d'élargir notre action. L'objectif est de dénoncer toutes formes de privatisation du vivant, en permettant des échanges gratuits de semences[866]. On va lancer un mouvement d'échanges gratuits et désobéir en plantant dans son champ, dans son potager ou sur son balcon des semences interdites. Il ne s'agit pas d'un changement d'objectif. S'il y a besoin de faucher, nous continuerons de faucher. On se bat

[865] Entretien avec Régis Hochart, « La Confédération paysanne ou l'exigence de la rupture », *Le M.A.G. Cultures*, 26, 1er janvier 2007.

[866] Aujourd'hui, seules les semences certifiées sont référencées dans le catalogue et autorisées à la vente. Ces semences sont, pour la plupart d'entres elles, fabriquées par des grands groupes industriels.

> depuis onze ans contre les OGM parce qu'ils sont brevetés et qu'à travers ces brevets, les firmes essaient de privatiser le vivant. Aujourd'hui d'autres firmes s'appuient sur des certificats d'obtention végétale (COV) pour obliger les paysans et tous les gens qui font du jardinage à racheter tous les ans leurs semences. C'est un nouveau hold-up sur les paysans et sur les citoyens qui utilisent les semences »[867].

François Dufour précise : « On a fait payer l'ensemble des agriculteurs, et une poignée de semenciers s'est appropriée le droit de gérer les semences qui étaient inscrites à l'intérieur du catalogue […]. Nous appelons l'ensemble des organisations paysannes, de l'agriculture biologique et des mouvements environnementalistes à coordonner un contre-sommet pour la liberté des semences »[868]. C'est dans le cadre de ce combat pour la libre propriété des semences également qu'à la sortie du Tribunal de Bordeaux le 22 octobre 2008, où il était jugé pour la dégradation d'une partie d'un silo de maïs transgénique à Lugos en 2006[869], que José Bové distribue aux journalistes présents des petits sachets de graines de blé.

Ce mouvement des semeurs volontaires réactualise un discours plus ancien, celui du réseau *Semences paysannes*, sorte de conglomérat d'organisations qui fédère des syndicalistes de la Confédération paysanne, le Mouvement de culture biodynamique, la Fédération nationale d'agriculture biologique et la Coordination nationale pour la défense des semences fermières. Point commun entre ces différentes composantes : l'opposition à l'industrie semencière. Le *Réseau semences paysannes* est présidé par Guy Kastler, un paysan bio dans l'Hérault. Membre de la Confédération paysanne, on le retrouve notamment lors de l'Assemblée générale des Semeurs volontaires à Grigny. L'action de G. Kastler témoigne de cette volonté de faire de la lutte des OGM la protestation phare des luttes paysannes. Avec les OGM, déclare-t-il, « le paysan est exproprié de sa semence et, par là même, d'une bonne part de son autonomie professionnelle »[870]. Alors qu'il vient d'entamer une grève de la faim en mars 2007 pour demander un moratoire sur la culture des OGM, il fait explicitement de ce combat le fer de lance de la préservation de la biodiversité : « Le combat contre les OGM s'inscrit dans un combat plus général […]. Avec les OGM, le public s'est emparé d'une

[867] José Bové, Conférence de presse « Mouvement des semeurs volontaires », 13 juillet 2008.

[868] François Dufour, Conférence de presse « Mouvement des semeurs volontaires », 13 juillet 2008.

[869] Acte pour lequel il est condamné à 200 jours-amendes à 60 euros.

[870] Guy Kastler, « Porte ouverte au biopiratage », *Le Monde diplomatique*, avril 2006, p. 19.

bataille contre la guerre au vivant et pour le respect de la vie. Ça ne suffit pas d'interdire les OGM, il faut aussi rendre aux paysans le droit de ressemer, d'échanger et de sélectionner leurs semences : ce n'est qu'ainsi qu'ils conservent et développent la biodiversité que les semences industrielles ont détruite »[871]. Cette demande de moratoire est formulée également par le mouvement des Faucheurs volontaires, dont l'Assemblée générale réunie à Riec-sur-Belon les 22 et 23 juillet 2007 décide l'organisation d'actions diverses pour obtenir ce moratoire. On retrouve également G. Kastler dans plusieurs colloques militants sur les OGM, comme ce séminaire organisé par ATTAC sur la responsabilité des entreprises agro-semencières dans le cas des OGM[872].

Le *Réseau semences paysannes* a tissé des liens étroits avec Inf'OGM, une association d'information et de lutte contre les OGM. Inf'OGM est créée en 1999 dans le giron de la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (FPH), qui finance notamment des associations anti-OGM grâce à l'argent légué par le chimiste français C.-L. Mayer. Présentée comme « une agence d'information indépendante spécialisée », l'action d'Inf'OGM peut être synthétisée selon trois axes. La première fonction de l'association est l'information sur les OGM et la production d'une expertise indépendante. Officiellement, elle se donne pour mission de « synthétiser, vérifier, clarifier, contextualiser, traduire en français et diffuser toute l'actualité pertinente liée aux OGM, et ce dans un esprit de service public […]. Inf'OGM aura donc un rôle de coordinateur de l'information, mais n'aura pas de ligne politique directrice. Elle sera un lieu de débat, de confrontation des différentes opinions, mais ne prendra pas parti »[873]. Cette ligne officielle est rappelée par Éric Meunier, un des animateurs d'Inf'OGM auditionné par la Mission parlementaire sur les OGM : « Inf'OGM n'a pas de position pour ou contre les OGM […]. Nous nous efforçons de fournir une information critique sur les OGM, qu'il s'agisse des enjeux économiques, de la situation législative, des découvertes scientifiques ou encore des actions citoyennes en France et dans le monde, autant d'éléments auxquels le citoyen n'avait pas accès avant 1999. Nous n'avons, j'y insiste, aucune position militante pour ou contre les OGM si ce n'est notre souci de défendre le droit à l'information pour tous ». Si on ne peut nier le souci réel d'informer sur les OGM, une lecture régulière de son bulletin d'information mensuel, *Inf'OGM Actu*, ainsi

[871] Guy Kastler, http://www.amisdelaterre.org.Interview-de-Guy-KASTLER-greviste.html, 19 mars 2007.

[872] Organisé par la commission OGM d'ATTAC le 23 avril 2005 au SNUIpp à Paris.

[873] www.infogm.org.

qu'une analyse de son site Internet www.infogm.org nous obligent cependant à pointer la prépondérance des arguments contre les OGM, le plus souvent d'ailleurs selon une logique du dévoilement, autrement appelée « stratégie de Dracula », qui consiste à montrer ce qui est caché, au motif qu'une fois mise à jour, la rhétorique pro-OGM ne pourra survivre. Aussi, si on peut parler d'un souci d'information propre à Inf'OGM, il s'agit bien d'une information militante, qui s'accorde d'ailleurs avec les deux autres missions de l'association, le lobbying et la formation.

La deuxième fonction d'Inf'OGM est de tenter de faire pression sur les autorités, précisément en s'appuyant sur cette posture objective patiemment élaborée comme nous venons de le voir. Celle-ci aboutit à l'audition de plusieurs de ses membres, en 2005, par la Mission parlementaire sur les OGM, preuve que l'organisation est devenue un interlocuteur crédible et légitime.

Enfin l'association a vocation à devenir un organisme de formation à destination des militants anti-OGM : elle propose des formations, des séminaires et autres ateliers, certains en partenariat avec la Confédération paysanne, réalise et diffuse des kits pédagogiques lui permettant de tisser des liens avec des militants d'organisations amies, telles ATTAC, Greenpeace ou la Confédération paysanne.

Comme c'est le plus souvent le cas avec ce type d'organisation, on retrouve des militants multipositionnés, qui témoignent des liens qui unissent les groupes entre eux. Par exemple, Arnaud Apoteker, responsable des campagnes anti-OGM à Greenpeace France, est membre fondateur d'Inf'OGM. De même, au sein de son conseil d'administration est présent Jean-Pierre Leroy, porte-parole de la Confédération paysanne en Aquitaine. Surtout, c'est le lien avec le Larzac qui semble encore une fois apporter le plus de sens aux relations entre Inf'OGM et les Faucheurs volontaires (puis le mouvement des semeurs volontaires). Responsable des questions qui ont trait à l'agriculture au sein de la FPH, dans laquelle il est responsable depuis 1990 du programme « Agricultures paysannes, sociétés et mondialisation », Pierre Vuarin a été membre de la Gauche ouvrière et paysanne (GOP). Il a surtout milité sur le Larzac durant les années soixante-dix (il était membre des comités Larzac) et est resté très impliqué dans la vie protestataire du plateau, notamment dans l'organisation des grandes manifestations. C'est le grand ordonnateur des rencontres internationales auxquelles participe le Larzac, comme à Narita en 1981 :

> « J'avais un réseau d'amis et de militants aux États-Unis qui m'ont demandé une cassette sur la lutte du Larzac pour les paysans de Narita. Ceux-ci ont mis des sous-titres japonais et ont organisé une grande tournée dans leur pays grâce à laquelle ils ont récolté des fonds pour venir discuter avec nous »[874].

C'est à partir de cette expérience américaine que le Larzac mobilisera des soutiens au moment du contre-sommet de Seattle et de l'incarcération de José Bové, en particulier la *National Family Farmer Coalition* (NFFC) qui participe au paiement de sa caution. Une conférence de presse commune sera organisée à Seattle avec la Confédération paysanne et la NFFC sur la question des OGM. On retrouve d'ailleurs dans sa stratégie au sein de la FPH la volonté de favoriser la constitution de réseaux d'organisations militantes orientées vers la lutte contre l'agriculture productiviste, contre les OGM et pour la biodiversité. Précisons enfin que la FPH a édité avec la Confédération paysanne un ouvrage consacré à l'agriculture paysanne en 1994[875].

Au-delà la dimension organisatrice de *Larzac 2003*, ce rassemblement contribue, en célébrant celui de 1973, à la perpétuation du haut-lieu :

> « En 1973, personne ne croyait que 103 familles de paysans pourraient vaincre l'armée française. Au bout de dix ans, le pot de terre a gagné contre le pot de fer. Après ça, on n'a plus du tout envie d'arrêter de se battre »[876].

Le haut-lieu « ne résulte pas d'une décision arbitraire, viendrait-elle d'un homme charismatique ou de quelque oukase tombant d'en haut. Il importe que son avènement (son événement fondateur) soit sans cesse réactivé d'une façon et d'une autre […]. Sans vigilance commémorative, l'histoire les balaierait vite »[877]. Pour synthétiser ces différents événements et les mettre en parallèle avec leurs prédécesseurs, nous proposons le tableau récapitulatif ci-dessous.

---

[874] Pierre Vuarin, cité dans Denis Pingaud, *La longue marche de José Bové*, *op. cit.*, p. 122.

[875] Confédération paysanne, Fondation pour le progrès de l'homme, *L'agriculture paysanne, des pratiques aux enjeux de société*, Paris, FPH, 1994.

[876] José Bové, Discours sur la grande scène de *Larzac 2003*, 8 août 2003.

[877] René Louis, « Des point d'ancrage », dans *Hauts lieux. Une quête de racines, de sacré, de symboles*, *Autrement*, série Mutations, n° 115, 1990, p. 12.

	Événement catalyseur	**Événement instituant**	**Événement fédérateur**	**Événement organisateur**
Lutte initiale	Décision de l'État d'agrandir le camp militaire du Larzac (1970-1971)	Serment des 103 (1972)	Rassemblement organisé par les Paysans-Travailleurs (août 1973)	Création de la Confédération paysanne (1987)
(ré)actualisation	Décision américaine de surtaxer le Roquefort (1999)	Démontage du McDonald's de Millau (1999)	Rassemblement *Millau 2000*	Rassemblement *Larzac 2003* et création des Faucheurs volontaires

Figure 17 – Typologie des événements.

Section II – Les OGM : une cause discursive connexionniste

> « Mais une vache, en vérité, pour avoir la graisse en moins, n'en a pas moins la rage en plus »[878]

La controverse sur les OGM se caractérise par une forte intrication entre ses dimensions politique, économique, paysanne et écologique ; en cela, les OGM s'apparentent à un fait social total[879]. Nous aborderons ces différentes composantes dans un premier point,

[878] Saint-Pol-Roux, cité dans François L'Yvonnet, « Préface » de Rosa Luxembourg, *Dans l'asile de nuit*, Paris, L'Herne, 2007, p. 7.

[879] Sur l'imbrication des deux logiques politique et technique, voir notamment Cyril Lemieux, Yannick Barthe, « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique. Nouveaux chantiers, vieilles questions », *Politix*, n° 44, 1998, pp. 7-28.

avant d'insister, dans un second, sur le rapport à la technique induit par la question des OGM. Nous mobiliserons notamment à cet effet Jacques Ellul, l'une des références tant morale qu'intellectuelle des militants OGM. Le discours de la Confédération paysanne sur les OGM a permis à de nombreux mouvements protestataires de se retrouver sur ce combat, porteur et révélateur d'une stratégie connexionniste. En effet, fidèle à sa posture qui entend dépasser une problématique strictement paysanne, les pourfendeurs de la malbouffe ont orienté leur attaque contre les OGM selon des axes multiples, qui sont autant de chances d'élargir l'auditoire.

Sous-section 1 – Les OGM, un fait social total

En empruntant ce concept de fait social total à Marcel Mauss[880], nous souhaitons souligner que les OGM et la controverse qui les entoure mettent en branle les multiples dimensions constitutives de la société : politique, économique, ou encore environnementale. Nous insisterons ici sur trois éléments. D'abord, les OGM constituent une cause paysanne et économique. Ensuite, en tant qu'enjeu politique et écologique, la lutte contre les OGM adosse sa stratégie d'action au principe de précaution et à l'état de nécessité. Enfin, nous aborderons les opérations de disqualification dont sont l'objet les militants anti-transgéniques, et qui mettent en lumière cette dimension multifactorielle des OGM.

Les composantes économique et paysanne des OGM sont à notre sens liées. Sont visées par les adversaires des OGM, les multinationales de l'agroalimentaire comme Monsanto ainsi que les organisations de commerce international et notamment l'OMC. Les arguments mobilisés par les militants sont le risque de dépendance des paysans, notamment ceux du sud, vis-à-vis des multinationales, qui s'accroît avec les semences OGM, ainsi que le choix d'une agriculture non-productiviste, dite « agriculture paysanne ». Cette question de la dépendance des paysans est exprimée par François Roux :

> « Si je ne suis pas compétent pour juger de la nocivité des OGM, je sais, en revanche, à quelle société ils conduisent. À un monde où quelques multinationales tiennent les clés de l'alimentation, c'est-à-dire de la vie. À un monde où les paysans

[880] Marcel Mauss, *Essai sur le don*, Paris, PUF, 2007.

> quémandent auprès de grandes sociétés les semences qui, hier, étaient des dons de la terre et du ciel »[881].

Les deux alliés naturels des Faucheurs volontaires, Via Campesina et ATTAC, développent chacun un argumentaire orienté vers la dénonciation d'une logique industrielle et marchandisée, tout en soutenant l'action des faucheurs. Jeremy Rifkin, dans *La fin du travail*[882], opère ce même lien entre implications économiques et professionnelles. Il tente de montrer que le monde est entré dans une troisième révolution industrielle dans laquelle les innovations techniques, combinées à de nouvelles formes de gestion capitaliste, conduisent à détruire les emplois. Ainsi le titre du chapitre consacré à l'agriculture est-il intitulé « Un monde sans paysans ». La logique économique dans laquelle s'insèrent les OGM est ici critiquée, en particulier par José Bové qui estime que les impératifs financiers ont supplanté la responsabilité du politique :

> « Dans ce système de partage des marchés planétaires, les institutions doivent à leurs yeux servir uniquement le développement des logiques de marché. Le politique est abandonné au profit unique d'intérêts privés […] Nous voulons nous réapproprier le débat, nous voulons recréer à partir d'acquis démocratiques des modes de développement où le politique décide en lieu et place de structures économiques n'ayant aucun compte à rendre »[883].

On le voit, si les OGM condensent des enjeux économiques et paysans, ils permettent également aux acteurs d'y associer leur vision du monde. C'est ce que nous allons nous efforcer de montrer maintenant en abordant les OGM sous leurs facettes politique et écologique.

Une cause politique et écologique. Comme dans tout festival d'été, le rassemblement *Larzac 2003* avait organisé nombre de buvettes dans lesquelles pouvaient être consommées des boissons comme de la bière et des sodas. Mais pas n'importe quelle marque : « Au lieu de prendre une multinationale, on a passé commande aux brasseries artisanales des coopératives

[881] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., pp. 87-88.

[882] Jeremy Rifkin, *La fin du travail*, Paris, La Découverte, 1996.

[883] José Bové, « L'Europe libérale n'a rien à envier aux États-Unis », *L'Humanité*, 4 mai 2005.

il y a six mois »[884]. Au total, près de 200 000 litres de bières ont ainsi été consommés. Il en va de même pour le Kola équitable, le *Beuk Cola*, présenté de la manière suivante par une pancarte à un stand : « Ça ressemble à…, ça a le goût du…, mais ce n'est pas une boisson impérialiste ». Au-delà de l'aspect anecdotique, ces exemples montrent la volonté des acteurs d'incarner de manière concrète la possibilité de « faire autrement ». Pour autant, nous sommes davantage dans le registre discursif de la malbouffe, tel qu'il a été élaboré peu après le démontage du McDonald's, qu'à proprement parler dans celui des OGM. La construction de cette cause de la culture transgénique nécessite l'association des deux arguments précédents (économique et paysan) avec deux autres types d'arguments, politique et écologique. En pointant les risques pour l'environnement, en particulier celui de la dissémination, ainsi que les risques alimentaires, les anti-OGM combinent un discours de dénonciation des multinationales et un discours d'interpellation des pouvoirs publics. Il s'agit bien d'un argument politique, car ce qui est mis en exergue est la demande de prise en compte de l'incertitude et du « principe responsabilité »[885] dans la prise de décision, ainsi que la lutte contre la surproduction et la meilleure répartition des subventions afin de garantir la survie d'une agriculture paysanne.

Comparant la décision de l'OMC de surtaxer le Roquefort et la question des OGM, François Roux explique comment il conçoit ce principe de précaution, et dénonce les opérations de disqualification dont les militants anti-OGM sont la cible :

> « La même brutalité dans les décisions, le même arbitraire économique qu'aggravent encore les incertitudes scientifiques, prévalent dans le dossier des OGM, les organismes génétiquement modifiés. On a taxé d'obscurantistes la Confédération paysanne, les militants écologistes et tous ceux qui, partout dans le monde, luttent contre ces Frankenstein végétaux. L'avons-nous assez entendu l'argument éculé sur ceux qui avaient peur du train en 1860 et de l'électricité un peu plus tard… Mais qui peut prétendre détenir la vérité quand les scientifiques ne sont pas d'accord entre eux ? »[886].

[884] José Bové, cité dans *Libération*, « Larzac 2003 : retour à la fête départ », 7 août 2003.

[885] Hans Jonas, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf, 1990.

[886] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., pp. 86-87.

Cette vision s'apparente à l'« heuristique de la peur »[887] telle qu'elle est développée par Hans Jonas : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre […] et de façon que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie »[888]. Si cette vision du monde est globalement acceptée, il n'en va pas de même quand ce principe de précaution devient principe de décision :

> « Les zélateurs du catastrophisme écologique en ont donné une nouvelle version, qui revient à appliquer la logique de l'injonction jonassienne à tous les risques collectifs touchant à la santé et à l'environnement […]. D'aucuns voient dans ce type d'énoncé l'incarnation du principe de précaution. Ils correspondent sans doute aux vues des militants les plus extrêmes dans la dénonciation de la technologie moderne ou des modalités de l'action publique »[889].

Olivier Godard critique notamment l'inversion de la charge de la preuve et les risques de l'illusion rétrospective[890] qui découle d'une compréhension trop large du principe de précaution. Sont visés ici les usages militants du principe de précaution. Il faut en effet bien voir que ce principe de précaution impose une rupture nouvelle avec le lien traditionnel qui unissait jusqu'alors l'action et l'expertise. Une autre critique du principe de précaution et de l'heuristique de la peur concerne son inefficacité supposée à protéger la planète des catastrophes, naturelles ou de nature industrielle et technologique, au nom précisément du caractère inévitable des ces événements. C'est ainsi que Jean-Pierre Dupuy développe son analyse du « catastrophisme éclairé »[891] : face à la certitude des catastrophes à venir, mieux vaut les inscrire dans le champ des possibles plutôt que de tenter de s'en prémunir au moyen du principe de précaution, qui s'avère par voie de conséquence inopérant : « Cette certitude de la catastrophe revêt une portée heuristique aussi déterminante que l'heuristique de la peur à l'œuvre dans la pensée de Hans Jonas […]. Si l'incertitude est le pivot du principe de

---

[887] Hans Jonas, *Le principe responsabilité, op. cit.*, p. 49.

[888] *ibid.*, pp. 30-31.

[889] Olivier Godard, « L'impasse de l'approche apocalyptique de la précaution. De Hans Jonas à la vache folle », *Éthique publique*, Dossier « De la précaution », vol. 4, n° 2, 2002, pp. 13-14.

[890] *ibid.*, pp. 15 et 19.

[891] Jean-Pierre Dupuy, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil, 2002.

précaution, la certitude heuristique de l'inéluctabilité du pire caractérise le catastrophisme éclairé »[892].

C'est fort de ce principe de précaution et de sa reconnaissance constitutionnelle par la Charte de l'environnement, que les faucheurs entendent légitimer leur action. Le jugement rendu par le Tribunal de grande instance de Valence, à la suite de l'audience du 15 janvier 2002 portant sur des faits de fauchage volontaire de parcelles de maïs transgénique à Salettes, près de Montélimar, le 26 août 2001, offre un débat théorique sur ce principe de précaution. Après avoir cherché à savoir si ce principe pouvait être invoqué par les prévenus comme un motif de l'action, la Cour a conclu que « ce moyen sera écarté et les prévenus déclarés coupables ». Mais avant d'aboutir à cette conclusion, c'est le flou juridique entourant le principe de précaution qui a occupé les débats :

> « Aucune conclusion écrite ne développe ce principe, encore moins son fondement juridique ou son application au droit pénal comme circonstance exonératoire. La réforme du Code Pénal est récente et si le législateur avait souhaité l'intégrer, il l'aurait fait puisque ce principe est apparu en 1985 dans la première convention de la Mer du Nord, qu'il a été précisé dans la déclaration de Rio de juin 1992 »[893].

S'ensuit alors le débat d'experts afin de statuer sur la valeur juridique du principe de précaution, certains insistant sur les vertus démocratiques d'un tel concept :

> « Selon Mme Corinne Lepage, ancien ministre de l'environnement […], le principe de précaution s'est tout d'abord présenté comme principe d'action politique, puis comme norme juridique aux contours incertains ayant une incidence dans la jurisprudence administrative : en résumé elle estime que ce principe apparaît 'comme la manifestation d'une volonté de reconquête par les citoyens maîtres de leur destin et du choix qu'ils veulent être capables d'opérer par rapport aux très grandes évolutions sociales' »[894].

---

[892] Robert Redeker, « Philosopher à l'ère des catastrophes », *Le Monde des livres*, 26 juillet 2002, p. 6.

[893] « Jugement rendu par le Tribunal de grande instance de Valence », http://perso.nnx.com/gmarchan/Documents/jugement-proces-de-valence.rtf.

[894] *idem.*

D'autres préfèrent quant à eux statuer sur l'absence de valeur juridique du principe de précaution ou sur sa trop grande imprécision :

> « Une interprétation plus contestable, juridiquement moins justifiée, mais idéologiquement prégnante est celle qui tend à faire de la nature, du monde animal, de l'humanité et des générations futures, les créanciers fantômes de droits subjectifs, au même titre que les individus. Cette évolution conduit notamment à ce que ces créanciers collectifs et juridiquement inexistants se fassent représenter par des personnes physiques ou morales dont l'altruisme ne peut pas être, dans certains cas, exempt de manipulations »[895].

Ce n'est qu'au terme de cette controverse juridique que la Cour arbitre : « Notion au contenu incertain, elle n'est pas visée parmi les causes d'irresponsabilité ou d'atténuation de la responsabilité définies aux articles 122-1 du Code pénal »[896]. C'est en tant que « lanceurs d'alerte » que les militants anti-OGM désobéissent à la loi en « fauchant » des champs OGM. Le 17 septembre 2008, alors que le Tribunal correctionnel de Carcassonne prononce la relaxe de l'ensemble des militants anti-OGM poursuivis pour entrave à l'exercice de la liberté du travail après avoir envahi une usine Monsanto dans l'Aube (à Trèbes) le 13 avril 2006, M[e] Nicolas Gallon, collaborateur de M[e] François Roux, habituel défenseur de la Confédération paysanne et des Faucheurs volontaires, insiste sur cette thématique : « C'est un délibéré qui nous satisfait car les prévenus sont des lanceurs d'alerte et non des délinquants »[897]. La revendication de ce devoir de résistance est d'ailleurs un des éléments critiqués par les partisans des OGM et plus généralement par les détracteurs des Faucheurs volontaires.

La stratégie de disqualification dont est l'objet le mouvement des Faucheurs volontaires et, plus généralement, les opposants aux OGM, est ordonnée autour de trois axes rhétoriques. D'abord, un discours visant à délégitimer la cause elle-même : soit celle-ci n'est pas juste, soit elle camoufle une autre revendication moins louable. Ainsi, si on « comprend » les paysans, directement concernés et disposant d'une certaine expertise en la matière, les « urbains »

---

[895] *idem.*

[896] *idem.*

[897] *Dépêche AFP*, 17 septembre 2008.

participant aux opérations de fauchages sont davantage considérés comme des « gauchistes », voire des « casseurs ». Les deux topiques majeures au sein de cette rhétorique délégitimatrice de la cause anti-OGM sont, d'une part, le caractère antidémocratique des fauchages, ceux-ci s'opposant à la loi et, partant, à la volonté générale. D'autre part, selon une topique classique des adversaires de l'écologie politique, il leur est reproché de s'opposer par principe au progrès. Ils sont alors qualifiés d'« obscurantistes ».

Ensuite une disqualification des méthodes employées : il est reproché aux faucheurs de ne pas avoir épuisé tous les recours juridiques légaux et donc de faire de la désobéissance davantage une fin qu'un moyen. Est également stigmatisée leur violence, réelle et symbolique, dont ils font preuve lors des arrachages de végétaux transgéniques.

La disqualification des acteurs enfin, accusés d'être irresponsables et irrationnels. Plus, la médiatisation accompagnant nombre de ces actions accentue les effets de leadership, en ne retenant que les « noms connus » (José Bové, Noël Mamère), ceux-ci étant dès lors accusés de penser plus à la gestion de leur image qu'à la cause elle-même.

Il est notable que certaines topiques qui visent à stigmatiser les opposants aux OGM sont en même temps convoquées par ces derniers comme motivation de l'action. Il en va ainsi de la topique de la démocratie : si les faucheurs dénoncent le caractère antidémocratique de la politique de régulation des OGM en France, en particulier son opacité, il leur est tout autant reproché de ne pas se conformer à la légitimité de la loi. De même, la topique de la responsabilité[898] est centrale dans cette controverse. Les faucheurs se disent responsables, entendons à la fois qu'ils assument leurs actes et les revendiquent, agissant en quelque sorte comme une avant-garde éclairée plus consciente d'un danger précis (celui des OGM) que la population. À l'inverse, ils sont en même temps accusés d'être irresponsables et de mettre en péril la recherche sur les modifications génétiques dans le monde végétal. *Déviants* d'un côté, *entrepreneurs de morale* de l'autre, chacun se renvoyant ce qu'il considère comme un stigmate : les faucheurs sont considérés comme déviants par les pouvoirs publics, ces derniers rappelant la loi et stigmatisant ceux qui la transgressent. Mais les faucheurs entendent eux aussi rappeler une loi qu'ils estiment supérieure (le principe de précaution), se positionnant ainsi en entrepreneurs de morale et dénonçant la « déviance » du gouvernement dans son refus d'appliquer le principe de précaution. On est donc bien au cœur d'un enjeu d'*étiquetage* tel

[898] Sur la question de la responsabilité dans les pratiques de désobéissance civile, voir Mario Pedretti, « La désobéissance civile en démocratie. Un questionnement des pratiques politiques dominantes », dans Adam Kiss, *(Dés)obéissance et droits humains. De la psychopathologie à l'anthropologie*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 213-238.

qu'il est décrit par Howard Becker[899]. Et c'est au bout du compte à la justice qu'il appartient de trancher, comme en témoignent les jugements interprétant, parfois dans des directions différentes, les actes d'arrachage d'OGM.

Au final, les arguments anti-OGM mobilisent les quatre arguments-types que nous avons spécifiés en première partie en nous appuyant sur le travail d'Albert O. Hirschman[900] : l'effet pervers (l'action envisagée aura des conséquences néfastes) ; la mise en péril (l'action, la réforme envisagée mettra en péril la précédente) ; l'inanité (l'action envisagée a pour objet de modifier des structures fondamentales permanentes, ou loi, de l'ordre social. Elle sera donc inopérante) ; l'engagement fatal (la politique menée conduit à une fuite en avant toujours plus coûteuse et néfaste)[901]. Au-delà de ces types d'arguments, le processus de construction de la cause des OGM met en branle les trois grandes catégories discursives que sont le discours judiciaire, le discours délibératif et le discours épidictique.

Le discours judiciaire vise le plus souvent à accuser (c'est la fonction par exemple du réquisitoire) mais aussi à défendre (notamment par une plaidoirie). Il porte sur des faits passés, qu'il s'agit de caractériser, de qualifier ou de juger. Le genre judiciaire se situe dans une perspective éthique, et les lieux principaux de ce type de discours sont les catégories du juste et de l'injuste. Précisons que l'auditoire propre au discours judiciaire est le plus souvent spécialisé, comme c'est le cas pour un tribunal. Le type d'argumentation que l'on retrouve dans les discours judiciaires est à dominante déductive : après avoir argumenté sur la qualification des actes, on en déduit de leur caractère juste, ou injuste. Ce discours judiciaire englobe la stratégie juridique des anti-OGM, et plus généralement celle des désobéissants.

Le discours délibératif, parfois qualifié aussi de discours politique, a pour finalité la prise de décision. Il porte donc principalement sur la vie de la cité, sur les questions de société, sur la législation, et sa finalité est de répondre à la question *Que faire ?*. On y conseille ou déconseille, on y discute de l'utilité ou du caractère plus ou moins nuisible de telle question. C'est donc un discours qui porte sur le futur, et sa cible est le niveau décisionnel, qu'on essaie d'influencer. L'interpellation du gouvernement telle qu'elle est pratiquée par les *faucheurs* s'inscrit dans cette logique.

---

[899] Déviants, entrepreneurs de morale, étiquetage : nous empruntons ce vocabulaire à Howard Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métaillé, 1985.

[900] Albert O. Hirschman, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991.

[901] Pour une analyse plus poussée de ces différents types d'arguments, voir Bertrand Buffon, *La parole persuasive*, *op. cit.*, p. 345.

Le discours épidictique (issu du grec *epideiknumi*, que l'on pourrait traduire par « faire son numéro) enfin, parfois appelé discours démonstratif, si lui aussi vise à orienter les choix futurs (fonction pédagogique), s'adresse davantage à un auditoire élargi, voire universel. C'est en même temps le discours de la célébration et de la commémoration. Par le discours épidictique, on vise à perpétuer une mémoire, un lieu, un événement. Une des principales techniques d'argumentation du discours épidictique est l'amplification, qui vise à donner de l'ampleur à un objet, quel qu'il soit. Ce type de discours fait appel à des formes comparatives ainsi qu'aux qualités morales, par exemple d'une personne ou d'un lieu, au moyen d'un lexique mélioratif (s'oppose à péjoratif) au sein duquel le Larzac tient une place majeure.

Aristote synthétise ces trois types de discours en les inscrivant dans des temporalités distinctes :

> « Dans le genre délibératif, on conseille ou on dissuade ; dans le judiciaire, on accuse ou l'on se défend ; dans l'épidictique, on loue ou on blâme. *Les temps* sont donc différents : on délibère sur ce qu'il convient de faire dans l'avenir ; on juge sur des faits passés ; on loue ou on blâme des actes contemporains, même si là la distinction est moins nette : l'épidictique définit également des types de discours qui peuvent viser le passé, comme lors d'actes commémoratifs. Les *fins* prêtent à une autre discrimination : le délibératif n'a en vue que l'utile ou le nuisible ; le judiciaire, que le légal ou l'illégal ; l'épidictique, que le beau ou le laid. Des *lieux* sont communs aux trois genres, le possible ou l'impossible, le grand et le petit, et selon qu'on considère ces derniers en valeur absolue ou relative, le plus et le moins, l'universel et l'individuel. »[902]

Notons que cette stratégie visant à mêler les différents types d'arguments se retrouve également dans d'autres combats, et en particulier afin de justifier des alliances hétérogènes, voire hétéroclites. En témoigne la présentation par José Bové de la tentative de regroupement des diverses composantes de l'écologie politique en France pour les élections européennes de 2009 : « *Europe Écologie* est là pour dire qu'il y a urgence face aux crises, qu'elles soient écologique, financière, sociale ou alimentaire, la solution passe par la remise en cause du modèle de production et de consommation »[903]. Notre objectif n'est pas ici ni bien entendu de statuer sur la question de l'utilité ou de la dangerosité des OGM, ni de trancher sur la question

[902] Aristote, *Rhétorique*, Livre I, Paris, Les Belles Lettres, 1991, p. 44.

[903] José Bové, *Le Figaro*, 09 décembre 2008.

de savoir si *La querelle des OGM*[904], pour reprendre le titre de l'ouvrage de Jean-Paul Oury, se résume à une bataille d'experts scientifiques ou à un affrontement idéologique. Nous entendons simplement restituer les répertoires d'argumentation utilisés par les militants anti-OGM, afin de comprendre comment ils ont pu agréger des mobilisations hétérogènes.

Au-delà de ses composantes politique, économique, écologique et paysanne, la lutte contre les OGM s'inscrit également dans une perspective qui en réalité synthétise les précédentes tout en les reproblématisant dans une direction plus culturelle : il s'agit de l'enjeu technique.

Sous-section 2 – Les OGM dans la société technicienne

La critique technicienne des OGM synthétise en quelque sorte les quatre niveaux précédents (politique, économique, paysan et écologique). La prémisse de cette critique interroge la nécessité même des cultures OGM :

> « En fait, ce sont deux conceptions du monde qui se confrontent autour de trois initiales OGM : logique économique contre logique d'exploitation raisonnable de la terre. Grandes sociétés contre petits paysans. J'entends bien les arguments qui affirment qu'en croisant du riz avec un gène de poisson, ou Dieu sait quoi encore, on obtiendra des variétés capables de résister à toutes les calamités et de mieux nourrir les hommes. Je ne vois pas pour l'instant que le tiers-monde s'en porte mieux. Je crains qu'en fait les OGM ne soient une supercherie, une formidable affaire financière que les multinationales abandonneront si elle s'avère moins rentable que prévue. Entre-temps, des milliers de paysans auront abandonné leurs terres devenues soudain non rentables, le désert aura avancé un peu plus, les bidonvilles d'Afrique ou de l'Inde se seront gonflés davantage »[905].

La critique porte sur l'utilité même des OGM, aussi bien au niveau nutritif (c'est alors leur efficacité qui est en jeu), qu'en ce qui concerne l'amélioration des rendements. C'est la

[904] Jean-Paul Oury, *La querelle des OGM*, Paris, PUF, 2006.

[905] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., pp. 89-90.

nécessité même de l'innovation qui est interrogée. Dans ce cas, comme la critique antinucléaire consistant à mettre en cause la production trop élevée d'électricité par rapport aux besoins, rapidement disqualifiée comme rétrograde et obscurantiste par leurs adversaires, l'opposition aux OGM met en exergue une des composantes du discours de ces mouvements protestataires, à savoir une dimension critique envers « l'illusion technique ». C'est notamment l'argument des militants de la décroissance. L'enjeu, pour des acteurs tels que José Bové ou Guy Kastler, est de faire de la décroissance une question agricole, « car c'est dans ce domaine que la remise en cause du dogme du productivisme s'est construite et a été la plus avancée »[906], estime José Bové. Ce qui est visé au final, au-delà des questions paysannes, c'est la jonction entre la contestation altermondialiste et les luttes écologiques. Aussi José Bové participe-t-il en 2005 à la Marche pour la décroissance, ou encore au premier colloque sur la décroissance en mars 2002 à l'UNESCO. L'intitulé des actes du colloque, *Défaire le développement, refaire le monde*, exprime clairement cette idée de décroissance. On retrouve notamment dans ces actes le discours du leader du Larzac :

> « L'idéologie du progrès est responsable d'une sorte de mythe, selon lequel il y a une situation donnée au départ et tout ce que l'humanité peut faire s'améliorera. Ce grand mythe du XIX^e^ siècle a été l'idéologie dominante, construite à la fois par les libéraux et par les marxistes »[907].

Cet engagement sur le thème de la décroissance, s'il se fait principalement sur des enjeux agricoles, vise aussi la société de manière plus large. C'est dans ce sens que José Bové se réfère fréquemment à des auteurs tels Jacques Ellul[908], Ivan Illich[909], Bernard Charbonneau :

> « Il faut lire les livres de Charbonneau en parallèle avec ceux d'Ellul […]. Il existait une vraie complicité entre eux : je les ai vus travailler ensemble lorsque la

[906] José Bové, cité dans « José Bové et Guy Kastler : la décroissance en agriculture », *Agriculture et environnement*, n° 31, décembre 2006.

[907] José Bové, « En finir avec l'idéologie du progrès », dans La ligne d'horizon-Les amis de François Partant, *Défaire le développement, refaire le monde*, Paris, L'aventurine-Paragon, 2003, p. 19.

[908] Jacques Ellul, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Economica, 1990.

[909] Ivan Illich, *La convivialité*, Paris, Seuil, 1973.

> DATAR a voulu aménager la côte Aquitaine. C'était une expérience grandeur nature de contestation de l'État »[910],

ou plus près de nous Serge Latouche[911], économiste, président de l'Institut économique et social pour la décroissance soutenable. La tentative d'établir cette filiation témoigne aussi d'une volonté de crédibilisation du discours par le recours à des autorités légitimes. La référence à Jacques Ellul opère à trois niveaux.

L**e fédéralisme régionaliste**. La question de la place du local dans les mobilisations est le premier niveau auquel opère la référence à J. Ellul. Avec B. Charbonneau, J. Ellul a en effet plaidé la constitution, face au « gigantisme » de l'État, de petits groupes localisés, autogérés et fédérés, des communautés électives au sein desquelles « l'individu pourra se sentir enraciné quelque part »[912]. C'est ainsi qu'on peut souligner l'intérêt tout particulier porté par José Bové dans ses livres aux différentes modalités de groupes communautaires paysans dans l'histoire et dans le monde : Nestor Makhno en Ukraine, Emiliano Zapata au Mexique, mais aussi le sous-commandant Marcos au Mexique. Il explique en outre comment cet enjeu de la territorialisation des luttes lui est apparu, au contact de Jacques Ellul, comme une manière de donner une réalité concrète aux critiques parfois violentes contre l'État :

> « Le travail qu'il avait fait dans les années 1965 avec les situationnistes de Strasbourg, Guy Debord et les autres, se situant dans la même ligne : la remise en cause de la société à partir d'une manière différente d'envisager le discours politique et sa formulation. Mais il y avait entre nous une proximité très forte pour prôner, parallèlement au refus de la société actuelle, un enracinement régional »[913].

Cet enracinement doit être compris à un triple niveau. D'abord le rapport à la terre est pensé chez lui comme le lieu de la tradition et le principal support identitaire. Par exemple les U'was en Colombie « vivent sur leurs terres ancestrales […]. Ils ne séparent pas la terre du

---

[910] Jean-Luc Porquet, *Jacques Ellul, l'homme qui avait (presque) tout prévu*, *op. cit.*, p. 238.

[911] Dans la filiation de Jacques Ellul, il a développé le concept de « mégamachine », qui caractérise l'autonomisation du système techno-scientifico-économique.

[912] Patrick Troude-Chastenet, http://www.jacques-ellul.org/ecologiste%20jacques%20ellul.php, texte intitulé « Ellul l'écologiste ».

[913] José Bové, Entretien avec Paul Ariès et Christian Terras, *La révolte d'un paysan*, Paris, Golias, 2000, p. 41.

spirituel, le sol de ses ressources : la terre est une. Elle est leur mère »[914]. De même insiste-t-il sur ce rapport à la terre chez les Kanaks[915], ou encore au Chiapas[916]. Pour autant, José Bové prend soin de se démarquer des idéologies traditionnalistes selon lesquelles « la terre ne ment pas », d'une part en soulignant que cet enracinement peut être social (« tout un chacun est enraciné dans un lieu, une culture, qu'elle soit locale ou sociale, comme l'est la culture ouvrière »[917]), d'autre part en précisant que cet ancrage local doit être vécu comme une ouverture sur l'universel, et enfin car cette terre est travaillée par l'homme. Loin du mythe de la nature sauvage, la terre est avant tout le lieu d'une activité professionnelle, c'est le second point sur lequel nous souhaitons insister.

C'est le propre de l'agriculture de construire un lien privilégié avec la terre, nous dit également José Bové : « L'agriculture implique nécessairement un enracinement dans un lieu donné »[918]. Loin d'une posture contemplative propre à certains milieux naturalistes, le paysan travaille la terre et façonne le paysage : « On s'inscrit toujours dans une nature qui a été domestiquée »[919]. C'est sur ce double rapport identitaire et professionnel que se construit la troisième dimension de l'enracinement tel que nous le présentons maintenant, la matrice d'une action.

« Sans racines, il est difficile de se situer. Dans la tradition paysanne, les racines sont importantes pour bâtir le futur »[920], estime José Bové dans un entretien au titre évocateur (« Le passé est porteur d'avenir »). L'enracinement doit ainsi également être compris comme le support d'une action : « Un combat naît toujours de quelque part »[921]. Pour autant cette territorialisation ne saurait, selon lui, se résumer à un repli sur le local. Elle est au contraire le support à un appel à l'universel, à une montée en généralité. Comme le note Jean Jacob, « le fait de tirer profit d'une culture, d'un territoire, de racines, est […] gage de réussite »[922]. Il souligne aussi que cet enracinement peut être construit, comme ce fut le cas pour les

---

[914] José Bové, Gilles Luneau, *Paysan du monde*, Paris, Fayard, 2002, p. 292.

[915] *ibid.*, pp. 70-71.

[916] *ibid.*, p. 165.

[917] *ibid.*, p. 457.

[918] *ibid.*, p. 315.

[919] José Bové, Gilles Luneau, *Le monde n'est pas une marchandise, op. cit.*, p. 70.

[920] José Bové, « Le passé est porteur d'avenir. Entretien », *Notre temps*, février 2001, p. 20.

[921] José Bové, Gilles Luneau, *Paysan du monde, op. cit.*, p. 457.

[922] Jean Jacob, « Le paysan et le philosophe : José Bové et Jacques Ellul », art. cit., pp. 197-198.

« néo-ruraux » comme Bové venus s'installer sur le plateau au moment de la lutte : « Mener un combat présuppose une identité qui lui donne sens. Une identité qui peut aussi s'acquérir, par intégration. À cet égard, il importe de ne pas effectuer une lecture littérale, organiciste, du concept de 'racines' […]. L'évocation des racines par José Bové constitue un préalable pour atteindre l'universel. À sa façon, l'expérience du Larzac a d'ailleurs traduit cette quête de racines et d'universel »[923].

La société technicienne. Ici, c'est la réflexion de J. Ellul sur la technique qui est mobilisée. Dans *La technique ou l'enjeu du siècle*[924], l'auteur montre que la technique s'est autonomisée, au point de constituer un système[925] obéissant à ses propres lois, et que ce *système technicien* tend à se confondre avec la *société technicienne*. Daniel Compagnon voit dans cette thèse la clé de compréhension d'un certain nombre de problèmes propres à la société moderne, dont celui des OGM qui nous intéresse plus particulièrement : « Cette intuition fondamentale, que J. Ellul a développée dans ses ouvrages sur la technique, trouve un nouvel écho dans les réalités actuelles […]. C'est […] au nom de l'efficacité que le productivisme s'est imposé dans tous les secteurs, y compris l'agriculture, avec des conséquences sociales et environnementales qui ne se dévoilent que progressivement dans toute leur gravité […]. Les arguments mis en avant, encore récemment, par les autorités scientifiques pour défendre les OGM ou l'expérimentation sur l'embryon soulignent à quel point la techno-science est plus puissante que jamais »[926]. Puissance d'influence certes, mais Ulrich Beck souligne en même temps le déficit de connaissances de cette techno-science, et se base sur le cas de la vache folle, qui pour lui peut servir de modèle pour tous les risques touchant l'alimentation : « En dépit de tous les efforts pour faire aboutir les recherches, tout ce que nous savons, c'est que nous ne savons pas comment la transmission s'effectue, ni quelle est la durée d'incubation probable, ni si l'on doit s'attendre à 500 ou 5 000 morts pour la seule Europe dans les années à venir. Si la maladie de la vache folle a produit un tel choc en Europe, c'est en partie parce que les promesses de sécurité données par la science, la politique et l'industrie sont construites sur les sables mouvants d'un *défaut connu de*

[923] *ibid.*, p.198.

[924] Jacques Ellul, *La technique ou l'enjeu du siècle*, *op. cit*.

[925] Jacques Ellul, *Le système technicien*, Paris, Le Cherche Midi, 2004.

[926] Daniel Compagnon, « Préface », dans Jacques Ellul, *L'illusion politique*, Paris, Éditions de la Table ronde-Livre de poche, 2004, pp. 19-20.

connaissances »[927]. Dans son autre ouvrage phare, *La société du risque*, U. Beck revient sur cette notion de risque, consubstantielle selon lui à la modernisation des sociétés. C'est ce qu'il nomme « la face sombre de la modernisation »[928]. Cette « bonne vache aux yeux si doux », pour reprendre le titre d'un article d'André Micoud[929], qui était devenue presque invisible, a été révélée par l'ESB. Elle est devenue un « être vivant technicisé » insérée dans un « réseau socio-technique », pour reprendre l'analyse de Michel Callon[930].

L'argumentaire de la Confédération paysanne, tel qu'il est exposé par José Bové, reprend ce type de critique. Dans un communiqué de presse le 14 avril 2005[931], la Confédération paysanne dénonce notamment « le lobby biotechnologique » qui aurait empêché la *Mission d'information parlementaire sur les OGM* de rendre des conclusions objectives au moyen de pressions exercées sur « certains parlementaires génétiquement modifiés ». Le syndicat paysan complète cette argumentation en soulignant le rôle prépondérant des intérêts économiques : « Le maïs transgénique est le pur produit d'un système technicien, où les moyens deviennent des fins en soi. Les choix politiques sont balayés par la puissance de l'argent »[932]. En d'autres termes, la technique suivrait sa propre logique, son propre « chemin de dépendance » dans lequel les citoyens ne feraient que suivre les progrès de la science. « La science découvre, l'industrie applique et l'homme suit », énonçait l'Exposition Universelle de Chicago de 1933[933]. Et c'est aussi ce qu'estiment les opposants aux OGM.

Cette critique de la technicisation de la société légitime l'action des Faucheurs volontaires. C'est la raison pour laquelle certains ont cru pouvoir déceler dans ce type d'action un héritage des luddites, les « briseurs de machines » du « général de l'armée des

---

[927] Ulrich Beck, *Pouvoirs et contre-pouvoirs à l'ère de la mondialisation*, *op. cit.*.

[928] Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2003, p. 38.

[929] André Micoud, « Ces bonnes vaches aux yeux si doux », *Communications*, n° 74, 2003, pp. 217-237.

[930] Michel Callon, *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1989 et Michel Callon, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n° 36, 1986, pp. 169-205.

[931] « Objectivité des parlementaires sur les OGM : mission impossible ? », Communiqué de presse, Confédération paysanne, Greenpeace, Agir pour l'environnement, 14 avril 2005.

[932] José Bové, Entretien avec Paul Ariès et Christian Terras, *La révolte d'un paysan*, *op. cit.*, p. 47.

[933] Cité par Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, p. 153.

justiciers »[934]. Initié en 1811 dans les Midlands, en Angleterre, ce mouvement consistait en la destruction, par des groupes populaires numériquement importants et organisés, des machines dans les fabriques de textile qui se multipliaient alors. De nombreuses caractéristiques propres au luddisme ne manquent pas de rappeler l'action des Faucheurs volontaires : au-delà de l'acte lui-même qui consiste à supprimer l'outil de travail (plus symbolique chez les paysans), on observe la même mise en avant du souci de la qualité des produits, l'inquiétude devant la privation du sens de son travail, la méfiance voire l'hostilité des syndicats. De même, les destructions de machines étaient souvent accompagnées d'explications du sens de l'action à destination des patrons ou des autorités. Cependant, des historiens britanniques soulignent les complexités du luddisme et l'impossibilité de le réduire à un mouvement de contestation de la technique. Edward P. Thompson et Eric Hobsbawm, tout en reconnaissant l'étape importante que constitue cet épisode dans la formation de la classe ouvrière anglaise, mettent en évidence deux éléments majeurs du luddisme qui, sans interdire la comparaison avec les faucheurs d'OGM, en pointent sinon les contradictions, du moins les zones d'incertitude. D'abord les destructions de machines doivent être analysées comme un moyen d'action parmi d'autres. E. P. Thompson les considère d'ailleurs comme une conséquence de l'échec des mobilisations précédentes, plus classiques et légales comme la grève et les pétitions[935]. E. Hobsbawm souligne quant à lui que le luddisme ne doit pas être considéré comme un refus de principe de la mécanisation, mais bien comme une tactique ponctuelle, un moyen d'action dans une situation déterminée. En cela, son analyse rejoint celle formulée par E. P. Thompson. Tous deux expliquent que le choix des actions de destruction était, en réalité, contraint par la « structure des opportunités politiques »[936] et en particulier par le degré d'ouverture du système politique anglais au XIX^{e} siècle. C'est dans cette mesure une limite majeure à la comparaison entre les luddites anglais et les faucheurs français. Michael Löwy voit dans cette posture critique à l'égard de la modernité au nom d'un passé glorieux aux valeurs mythifiées la spécificité des mouvements contestataires que connaît la France aujourd'hui, et en particulier les mobilisations engagées dans l'altermondialisme. Il dresse une typologie des courants romantiques alimentant la contestation de la modernité, que nous présentons ici de

[934] Nicolas Chevassus-au-Louis, *Les briseurs de machines. De Ned Ludd à José Bové*, Paris, Seuil, 2006.

[935] Edward P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Gallimard, 1988.

[936] Sur ces questions de structure des opportunités et du degré d'ouverture des systèmes politiques, voir Jan Willem Duyvendak, *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, Paris, L'Harmattan, 1994.

manière simplifiée[937] : le « romantisme restitutionniste », qui ambitionne un retour à un âge d'or sur le mode nostalgique ; le « romantisme conservateur », qui, comme son non l'indique, vise à préserver une situation en l'état, au nom de valeurs (dé)passées ; le « romantisme fasciste » exprime quant à lui une critique de la modernité au nom d'une certaine forme d'irrationalité, ou plutôt de critique de la rationalité moderne ; le « romantisme résigné », lui aussi nostalgique mais immobile, car il considère cette modernité comme inéluctable ; le « romantisme réformateur », à l'inverse, qui estime possible la résurgence de valeurs pré-modernes, ou pré-capitalistes, par le biais de réformes ; le « romantisme révolutionnaire » enfin, entend redessiner sous une forme actualisée les contours d'une révolution anti-capitaliste. La contestation contre les OGM, en particulier l'action des Faucheurs volontaires, trouve parfaitement sa place entre ces deux derniers courants, les romantismes réformateur et révolutionnaire. La modernité en cause ici est incarnée par les semences génétiquement modifiées. Elle est critiquée comme inutile, dangereuse, non voulue et non maîtrisée.

L'illusion politique. La domination du politique par la sphère technique rend l'option élective moins pertinente, selon J. Ellul. C'est ce que répond José Bové à Jean-Pierre Chevènement alors qu'ils sont tous deux invités à débattre par Daniel Mermet en janvier 2001 à Porto Alegre pour son émission Là-bas si j'y suis, délocalisée à l'occasion du Forum social mondial :

> « Ceux qui veulent gérer l'État se trompent de combat. L'État et le marché moderne se sont construits ensemble, mais l'économique a vidé l'État du politique. Nous sommes dans un système où les seuls choix ouverts sont des choix techniques. Il faut donc réintégrer le choix politique dans les décisions […]. Dans les pays du sud, les citoyens ne peuvent pas croire que c'est l'État qui, chez eux, va constituer un front de résistance aux institutions internationales qui imposent leurs règles libérales. C'est une illusion. La seule solution est de reconstruire la démocratie à partir du terrain et du mouvement social »[938].

La méfiance de J. Ellul pour la politique a marqué les mobilisations du Larzac. La politique est impuissante dans les sociétés modernes, nous dit J. Ellul ; c'est le « lieu du

[937] Michael Löwy, Robert Sayre, *Révolte et mélancolie. Le romantisme à contre-courant de la modernité*, Paris, Payot, 1992, p. 83 et s.

[938] José Bové, « Là-bas si j'y suis », *France Inter*, janvier 2001.

démoniaque »[939]. Surtout, c'est une illusion de croire d'une part que les citoyens, par l'intermédiaire des élections, contrôlent les représentants ou la bureaucratie, d'autre part que les élus contrôlent les décisions qui leurs échappent. L'État s'absorbe dans l'administration qui possède son propre pouvoir[940]. Dans *Anarchie et christianisme*, il souligne : « Il faut radicalement refuser de participer au jeu politique qui ne peut rien changer d'important dans notre société »[941]. Il est à cet égard notable que la mobilisation du Larzac dans les années soixante-dix a eu incontestablement une teinte libertaire, et que c'est sur une forme de syndicalisme à l'écart des partis politiques de gauche que s'est constituée la Confédération paysanne. Et jusqu'aux premières immixtions de José Bové en politique électorale, ce dernier avait toujours pris soin de souligner que le combat qu'il entendait mener était strictement syndical, au nom notamment de cette méfiance à l'égard du politique, partis de gauche compris : « Le fait d'être issu d'un milieu qu'on peut classer à droite fait que j'ai toujours baigné dans un discours critique vis-à-vis de la gauche »[942]. Et il revendique la proximité de J. Ellul quand il précise son mode d'engagement protestataire :

> « Ces réflexions de Jacques Ellul ont structuré ma critique de la société. Quand une partie de ma génération allait chercher dans l'avant-garde du prolétariat une science infaillible des révolutions victorieuses, je méditais sur les révoltes (paysannes ou non) et m'interrogeais sur le pouvoir »[943].

Il précise cette filiation en reprenant à son compte les grandes lignes de l'analyse de J. Ellul dans *L'illusion politique* : « Aujourd'hui on s'inscrit dans une illusion politique. Le seul rôle de la politique devient la gestion de l'appareil d'État. L'État, comme l'économie, impose sa 'logique lourde'. Les politiques en tant que tels se sont inscrits dans une logique de gestionnaires. Ils ne transforment pas la société, dans la mesure où ils ne remettent pas en cause ses fondements : l'État et l'économie. À partir de là, la course au pouvoir ne change pas

---

[939] Cité par Jean-Louis Seurin, « Jacques Ellul : l'interprétation de la politique à la lumière de la Bible », dans Patrick Troude-Chastenet (dir.), *Sur Jacques Ellul*, Bordeaux-Le Bouscat, L'esprit du Temps, 1994, pp. 321-355.

[940] Jacques Ellul, *L'illusion politique*, *op. cit*.

[941] Jacques Ellul, *Anarchie et christianisme*, Paris, La Table Ronde, 2004, p. 18.

[942] José Bové, François Dufour, *Le monde n'est pas une marchandise*, *op. cit*., p. 7.

[943] José Bové, Gilles Luneau, *Paysan du monde, op. cit*., pp. 27-28.

radicalement grand-chose »[944]. Aux discours et idéologies d'extrême-gauche, il oppose la stratégie de la désobéissance civile, en en appelant aux références classiques en la matière : « Je suis fasciné par cette action de masse non-violente dans des situations d'une extrême violence, mais où se déploie une véritable stratégie d'action […]. Je prends une grande leçon de désobéissance civile face aux pouvoirs : dès l'instant où on n'accepte plus une injustice, il faut refuser de collaborer. Martin Luther King, H. D. Thoreau et Gandhi m'ont vacciné contre les pseudo-pensées révolutionnaires marxiste, guévariste, trotskiste, maoïste, qui dominent les années où je m'éveille à la politique »[945]. Aussi, c'est sur le terrain des mouvements sociaux qu'il entend lutter, seuls à même non pas de prendre le pouvoir, mais de changer le cours des choses. C'est dans cette filiation également que Miguel Benasayag et Diego Sztulwark[946], références classiques de la « littérature altermondialiste », défendent l'idée d'une distinction entre la gestion étatique, qui renvoie à l'idée d'appareil d'État qui permet le fonctionnement du système capitaliste, et la gestion politique, lieu d'investissement potentiel pour les contre-pouvoirs citoyens. Selon ces auteurs, il serait vain de chercher à influencer l'appareil d'État et encore plus vain de tenter de le conquérir. C'est donc en dehors de cette gestion étatique qu'il conviendrait de concevoir l'action des contre-pouvoirs.

Face à cette illusion politique et à la technicisation de la société, J. Ellul en appelle à une révolution : « Une révolution est actuellement nécessaire en face de l'État et en face de la technique autonome »[947]. Cette révolution, selon J. Ellul, doit reposer sur quatre éléments sur lesquels s'accordent les mobilisations qui se réfèrent au Larzac, et plus largement nombre de mouvements contestataires : une reconversion totale de la puissance productrice du monde occidental, le choix délibéré de la non-puissance, l'éclatement et la diversification, et la question du partage des richesses. Le tableau qui suit permet de visualiser les implications de ces principes tels qu'ils sont exposés par J. Ellul, et surtout de les confronter à ce que nous pensons être une actualisation de cette pensée révolutionnaire spécifique opérée par le Larzac.

---

[944] José Bové, Entretien avec Paul Ariès et Christian Terras, *La révolte d'un paysan*, Paris, Golias, 2000, p. 35.

[945] José Bové, Gilles Luneau, *Paysan du monde*, *op. cit*., p. 204.

[946] Miguel Benasayag, Diego Sztulwark, *Du contre-pouvoir. De la subjectivité contestataire à la construction de contre-pouvoirs*, Paris, La Découverte, 2002.

[947] Jacques Ellul, *Changer de révolution. L'inéluctable prolétariat*, Paris, Seuil, 1982, p. 246. Pour les quatre éléments qui suivent, pp. 247-256.

Principe	Implication pour J. Ellul	Actualisation larzacienne
Reconversion totale de la puissance productrice du monde occidental	Aider les pays les plus pauvres, sans pour autant leur imposer une tutelle (militaire, économique, humaine, politique ou culturelle)	Solidarité internationale : Fondation Larzac, Via Campesina
Choix délibéré de la non-puissance	Refus de la croissance à tout prix, *small is beautiful*, convivialité	Posture anti-productiviste de la Confédération paysanne, installation de paysans
Éclatement et diversification	Nouvelles formes organisationnelles au niveau politique	Connexion des luttes, solidarité croisée entre les mobilisations protestataires
Réduction du temps de travail et partage des richesses	Dynamique autogestionnaire au plus près du local contre la « pseudo-participation » organisée par l'État, révolution du temps choisi	Développement local sur le Larzac, au niveau culturel (*Radio Larzac*, la Jasse), syndical (SPLB), foncier (SCTL)

Figure 18 – Analyse ellulienne des protestations du Larzac.

Jacques Ellul, la légitimation intellectuelle

> « J'avais découvert qu'il [José Bové] avait été à Bordeaux l'élève de Jacques Ellul, professeur et théologien protestant de grande conscience, pacifiste, non-violent, et qu'il avait été durablement imprégné de son enseignement. Indigné par le monde tel qu'il allait, tel qu'il va toujours, oui. Révolté, assurément. Mais fidèle à ce parti adopté très tôt : on ne combattait pas la violence économique par la violence tout court. On le faisait à coups de symboles, d'images et de courage »[948].

José Bové rencontre en effet J. Ellul à Bordeaux au début des années soixante-dix dans des groupes non-violents qui se réunissent régulièrement. Il explique que c'est au sein de ces groupes (le Comité de soutien bordelais aux objecteurs de conscience, CSOC) et sous

[948] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., p. 84.

l'autorité morale de J. Ellul, qu'il rédige sa demande de statut d'objecteur adressée à l'armée[949], dans laquelle il reprend nombre d'arguments du maître[950]. C'est d'ailleurs au sein de ce réseau antimilitariste que se crée à Bordeaux dès 1972 un comité-Larzac dans lequel José Bové s'implique et qui l'amène à se rendre sur le plateau l'année suivante en préparation du premier grand rassemblement de la même année, après avoir participé en janvier 1973, dans la cathédrale de Bordeaux, à un jeûne solidarité avec la première marche des paysans du Larzac vers Paris, sur le modèle de l'action de Lanza del Vasto.

Lors d'une rencontre citoyenne organisée à Bègles, en Gironde, sur l'actualité de la pensée de Jacques Ellul, intitulée « Face aux impasses du développement insoutenable : quelles alternatives ? », José Bové insiste sur l'influence d'Ellul, tant intellectuelle que militante : « J'ai rencontré J. Ellul dans l'action, avant de lire ses livres »[951]. Il y puise, explique-t-il alors, les motifs de ses premières actions de désobéissance civile. Nous en retiendrons trois ici. La première consistait à placarder rue Sainte Catherine à Bordeaux l'article 50 de la loi sur l'objection de conscience, alors que toute publicité sur ce texte était interdite. Une loi en 1963 avait en effet créé le statut, reconnaissant aux jeunes hommes le droit de ne pas faire leur service militaire. Mais cette loi voit ses effets rapidement restreints par un décret, en juin 1972, qui d'une part fixe à vingt-quatre mois la durée du service des objecteurs, tenus de travailler pour l'Office national des forêts (ONF) et qui ne retient comme motifs valables que les convictions religieuses ou philosophiques. Surtout, l'article 50 de la loi interdit toute propagande sur le statut en lui-même. La deuxième action, toujours dans cette veine antimilitariste, a consisté à murer la porte d'entrée du Tribunal militaire de Bordeaux, émanation locale du Tribunal permanent des forces armées (TPFA). Troisième exemple de lutte, celle contre le « bétonnage » de la côte Atlantique au sein du Comité de défense de la Côte Aquitaine, présidé d'abord par B. Charbonneau (1973-1977) puis par J. Ellul (1977-1979).

Un second auteur a servi de point d'appui à l'élaboration militante d'une protestation ancrée dans des territoires spécifiques. Il s'agit d'Ivan Illich et en particulier de ses ouvrages

[949] L'annexe 36 reproduit cette lettre de José Bové.

[950] José Bové relate cet épisode dans Jean-Luc Porquet, *Jacques Ellul, l'homme qui avait (presque) tout prévu*, *op. cit*., p. 233.

[951] José Bové, « Face aux impasses du développement insoutenable : quelles alternatives ? », Table ronde de conclusion, Bègles, 27 novembre 2004.

La convivialité[952] et *Libérer l'avenir*[953]. Il propose une alternative à la société industrielle, critiquée pour quatre raisons principales. D'une part, elle crée selon l'auteur de nouveaux besoins pas nécessairement en adéquation avec les aspirations de la population. Par voie de conséquence, la société de consommation, en assimilant possessions matérielles et réussite sociale, empêche tout accomplissement spirituel. Plus, elle est source de dépendance, comme en témoigne l'expression d'I. Illich : « camisole de force du développement »[954]. La société industrielle implique un mode de vie urbain qui crée une dépendance envers les institutions de santé, du fait d'une qualité de vie qui se détériore. L'homme devient enfin esclave de l'outil, et là c'est la bureaucratie notamment qui est visée : « Notre conception du monde nous a conduit à bâtir nos institutions et c'est d'elles que nous sommes maintenant prisonniers »[955]. Face à ce constat, I. Illich propose le programme de la société conviviale, dans laquelle « l'outil moderne est au service de la personne intégrée à la collectivité, et non au service d'un corps de spécialistes. Conviviale est la société où l'homme contrôle l'outil […]. La surcroissance menace le droit de l'homme à s'enraciner dans l'environnement avec lequel il a évolué »[956]. Et pour ce faire, il revient aux militants conviviaux de procéder à « l'inversion politique », d'un système reposant en particulier sur une mythologisation de la science, qui serait seule détentrice de la faculté de fixer les normes sociales, et une perversion du droit, reflet de l'idéologie industrielle. Ce registre de la convivialité puise dans l'opposition entre le petit paysan sympathique et l'exploitant/exploiteur : « L'agriculture industrielle, qui s'est substituée à l'agriculture paysanne et familiale dans les régions du nord, laisse entrevoir un visage de moins en moins sympathique »[957].

Forte de ces références diverses, la lutte anti-OGM s'est organisée autour de collectifs regroupant des militants de la Confédération paysanne, d'ATTAC, de DAL, d'AC ! ou encore

[952] Ivan Illich, *La convivialité, op. cit.*

[953] Ivan Illich, *Libérer l'avenir*, Paris, Seuil, 1969.

[954] *ibid.*, p. 157.

[955] *ibid.*, p. 155.

[956] Ivan Illich, *La convivialité, op. cit.*, p. 13.

[957] José Bové, « Préface », dans Annette Desmarais, *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire, op. cit.*, p. 2.

de Greenpeace. En procédant à la fois par « *frame extension* » et par « *frame bridging* »[958], la *Conf* a impliqué de multiples acteurs autour d'une même cause, celle des OGM, tout en enrichissant les revendications des luttes portées par les autres mouvements. C'est dans cette articulation poussée entre la contestation contre les OGM et l'altermondialisme que réside l'originalité de la mobilisation[959]. Les acteurs de cette conjonction des luttes sont présents au sein de *l'International Forum on Globalization* (IFG), créé par Jerry Mander en 1994. Cet ancien publicitaire, militant environnementaliste, a regroupé autour de lui plusieurs intellectuels avec pour ambition de constituer un véritable *think tank* afin de fournir aux militants, qu'ils soient écologistes ou altermondialistes, des analyses et des argumentaires favorables à la cause qu'ils défendent. Parmi eux se trouvent plusieurs intellectuels, connus en France en particulier pour avoir pris fait et cause en faveur de José Bové, en venant témoigner lors du procès de Millau en 2000. Citons notamment Vandana Shiva, ou encore Naomi Klein, chef de file de l'« activisme anticommercial »[960]. Pour donner une vision synthétique du processus de construction de la cause des OGM par les Faucheurs volontaires, nous proposons le tableau ci-dessous :

	Argument	**Cible**	**Allié**	**Référence**
Cause paysanne	Agriculture paysanne non productiviste	Multinationales agroalimentaires (Monsanto)	Via Campesina	Vandana Shiva
Cause économique	Dépendance à l'égard des semences transgéniques	OMC, McDonald's, Monsanto	ATTAC	Jeremy Rifkin
Cause politique	Principe de précaution	État, UE	Les Verts	Charte de l'environnement, état de nécessité
Cause écologique	Risques pour l'environnement,	INRA, firmes agroalimentaires,	Greenpeace	Désobéissance civile
Cause technique	Inutilité et risque de dépendance	Système technicien	Décroissants, intellectuels critiques	Jacques Ellul

Figure 19 – Typologie des arguments mobilisés dans la lutte anti-OGM.

[958] David A. Snow, Bruce Rochford, Steven Worden, Robert Benford, « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, n° 51, 1986, pp. 464-481.

[959] Jean Jacob, *L'antimondialisation, aspects méconnus d'une nébuleuse*, Paris, Berg International Éditeurs, 2006.

[960] Naomi Klein, *No Logo. La tyrannie des marques*, Paris, Actes Sud, 2001.

Nous avons analysé en première partie les modalités de la construction du Larzac comme site exemplaire de la contestation. Ce qu'on peut souligner à ce stade c'est que la construction de la cause anti-OGM répond en partie aux mêmes impératifs. Il s'agit dans les deux cas d'un processus actif mis en œuvre autant par des acteurs que par des conditions. Comme c'est le cas pour la classe ouvrière anglaise étudiée par Edward P. Thompson[961], ce processus de formation repose sur trois éléments. En premier lieu, l'existence de traditions socio-politiques imprègne relativement tout processus de construction. Sur le Larzac, le fait saillant est la conjonction d'une tradition religieuse et non-violente avec la présence de la communauté de l'Arche et de Lanza del Vasto et de l'influence croissante des Paysans-Travailleurs de Bernard Lambert. Cette combinaison a permis aux paysans de faire le lien avec les autres mobilisations de la France post-soixante-huit.

En second lieu, le contexte politique et culturel peut exercer une influence considérable sur le cours des choses. Le contexte post-soixante-huit, la proximité de luttes et de mobilisations sœurs (antinucléaires, Lip) et bien sûr l'élection de François Mitterrand en 1981 qui met fin au projet d'extension constituent évidemment une matrice socio-politique propice à la mobilisation, puis à son succès.

Enfin, l'évolution des conditions ou un événement perturbateur sont des éléments d'une prise de conscience ou d'un conflit. La décision d'agrandir le camp militaire doit être considérée ici comme le principal motif de la mobilisation.

Voici présenté de façon plus synthétique et comparative ce processus de construction de la contestation anti-OGM :

[961] Edward P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, *op. cit*.

Formation de :	**La classe ouvrière anglaise**	**La lutte du Larzac**	**La contestation anti-OGM**
Tradition identitaire et/ou territoriale	Continuité de la tradition politique des communautés ouvrières pré-révolution industrielle	Conjonction d'un terreau religieux (les paysans du Larzac sont catholiques) et non-violent (communauté de l'Arche) et de l'influence croissante des Paysans-Travailleurs (Bernard Lambert)	« mythe » du Larzac et site exemplaire de la contestation
Contexte politique et culturel	Atmosphère de contre-révolution en Angleterre entre 1792 et 1832	Contexte post-soixante-huit, mobilisations antinucléaires, retour à la terre, défiance vis-à-vis du pouvoir central	Globalisation financière et proximité du sommet de l'OMC à Seattle ; mondialisation culturelle et construction d'un fast-food McDonald's à Millau ; contexte de concurrence syndicale (Confédération paysanne/FNSEA) et de spécificité syndicale au niveau local (SPLB)
Évolution ou événement perturbateur	Dégradation des conditions de vie et transformation violente des cultures ouvrières	Décision d'extension du camp militaire du Larzac	Décision américaine de surtaxer les importations de Roquefort et craintes induites des paysans du Larzac de voir leurs revenus affectés

Figure 20 - Le processus de construction de la contestation anti-OGM.

Après l'abandon du projet d'extension du camp militaire en 1981, le Larzac n'est ainsi pas resté inactif. Mieux, la lutte initiale des paysans a fait de ce plateau un lieu d'investissement et d'engagement protéiforme. Deux actualisations majeures sont venues renouveler l'expérience protestataire du Larzac : la Confédération paysanne et la cause des OGM. Toutes deux se sont adossées sur un site de référence : le Larzac. En tant que territoire performatif, il constitue un réservoir d'argumentation pour les autres mobilisations. Repérer les lieux communs des mobilisations socio-territoriales revient dès lors à dégager les ressources discursives propres à ce type de mobilisation. Ce sera l'objet de ce dernier chapitre, au sein duquel nous aborderons successivement les ressources argumentatives des mobilisations socio-territoriales, le registre de la désobéissance civile et enfin le radicalisme autolimité.

Chapitre 7 – Lieux communs et figures imposées de la protestation

La réussite d'une mobilisation passe nécessairement par l'adoption d'un langage commun aux acteurs engagés. Ce langage protestataire permet de transformer des expériences individuelles, qu'elles soient professionnelles ou politiques, en motivations de l'engagement. Il faut, nous dit A. Honneth, « une sorte de langage politique, de sémantique capable de traduire des expériences extrêmement individualisées dans un cadre plus large d'expérience collective »[962]. Dans ce chapitre, nous analyserons en premier lieu les principales ressources argumentatives des mobilisations socio-territoriales, en particulier les contextes territorial et identitaire, avant de consacrer un deuxième point aux répertoires d'actions mobilisatrices du Larzac, et notamment la désobéissance civile. Nous considérerons enfin les phénomènes de leadership et d'institutionnalisation qui constituent l'horizon d'attente de tout mouvement protestataire.

Section 1 – Les ressources argumentatives des mobilisations socio-territoriales

Afin de dépasser ou plutôt de renouveler les explications classiques et linéaires qui fonctionnent selon le modèle causal émetteur-récepteur et qui analysent les phénomènes d'adhésion et de séduction comme relevant de la seule force de « la parole manipulée »[963], nous nous appuierons sur la théorie intégrée des communications[964] pour proposer une approche des phénomènes d'influence et de persuasion centrée sur le sens. L'intellectuel moderne n'est pas un simple orateur, c'est un « persuadeur permanent », nous dit

[962] « Entretien avec Axel Honneth. Le motif de tout conflit est une attente de reconnaissance », *Mouvements*, n° 49, 2007, p. 149.

[963] Philippe Breton, *La parole manipulée*, Paris, La Découverte, 2004.

[964] Alex Mucchielli, *La nouvelle communication*, Paris, Armand Colin, 2000.

Antonio Gramsci[965]. C'est pourquoi nous attachons une importance toute particulière à la parole en mouvement, ou déclarations publiques, c'est-à-dire à la « mise en œuvre du langage pour communiquer du sens »[966]. Ainsi, quand plusieurs dizaines de milliers de personnes se rassemblent à Millau au début de l'été 2000 pour participer au mouvement de soutien à José Bové dans l'affaire du McDonald's, il ne suffit pas de dire «ils sont là car le message de la Confédération paysanne leur paraît plus sympathique que celui des centrales syndicales plus classiques», mais il convient de se poser la question : pourquoi et surtout comment le discours de ces mouvements protestataires fait sens pour ces participants ? Autrement dit, par quels procédés ces mouvements parviennent-ils à provoquer l'adhésion, à manipuler les contextes de la situation pour créer du sens orienté qui s'impose alors presque naturellement. Cette conception situationniste et constructiviste du sens a le mérite de dépasser les explications psychologiques internes de l'influence. Ce qui a du sens, c'est ce qui peut être mis en relation avec une situation intelligible pour le membre. Cette notion de membre, dans le vocabulaire ethnométhodologique d'Harold Garfinkel[967], se réfère à la maîtrise du langage naturel, à une certaine forme d'inter-intelligibilité. Un acte de parole n'a de sens que dans un contexte[968]. Du coup, les conduites de communication sont liées au sens qu'elles prennent dans le contexte global où elles se développent, c'est-à-dire par la manière dont elles sont recadrées[969] par les événements. Le sens d'un événement, ou d'une chose, est la réalité même de ces objets en tant qu'ils sont compris[970] : le sens est la corrélation de la compréhension. Ainsi, comprendre les phénomènes d'influence revient pour Alex Mucchielli à « reconstruire par empathie l'univers des objets cognitifs du manipulé ; faire apparaître les objets, pensés par rapport aux relations, positionnements, normes, identités et éléments spatiaux, temporels et sensoriels constituant le décor général ; mettre tous ces objets cognitifs en relation entre eux ; reconstituer, par empathie, le résultat final des « comparaisons » entre ces objets opérées par

---

[965] Antonio Gramsci, « La question des intellectuels, l'hégémonie, la politique », dans Antonio Gramsci, *Textes essentiels*, Paris, Éditions sociales, 1983, p. 244.

[966] Lamria Chetouani, *Les figures de la polémique. Aspects linguistiques et discursifs du débat public sur l'effet de serre*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 135.

[967] Harold Garfinkel, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1967.

[968] John Langshaw Austin, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970 et John Searle, *Les actes de langage*, Paris, Hermann, 1988.

[969] Cette notion de recadrage a été élaborée par l'école de Palo Alto. Voir notamment Paul Watzlawick, *Une logique de la communication*, Paris, Seuil, 1972.

[970] Raymond Ledrut, *La forme et le sens dans la société*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984.

le manipulé ; expliciter, en compréhension, le sens présupposé de l'action voulu chez le manipulé »[971].

Sur le plan de la méthode, l'approche compréhensive implique de procéder par empathie afin de reconstruire l'univers des membres dont il convient de comprendre les actes et les réactions. Nous postulerons donc que les acteurs n'agissent pas de manière irrationnelle, c'est-à-dire qu'ils ont de bonnes raisons d'agir dans un sens-pour-eux. Surtout, les discours, en tant qu'« intervention orale préparée »[972], répondent à un certain nombre d'exigences. Nous nous attacherons à décomposer les situations de communication en plusieurs éléments contextuels la composant, contextes qui deviennent autant d'objets qui, une fois mis en relation, donnent du sens aux pratiques sociales. C'est la théorie de la cognition distribuée. Nous avons choisi d'axer notre analyse sur les deux composantes majeures de ce langage commun qui confèrent une place autorisante à celui qui parle ou qui agit : la posture professionnelle, ici paysanne, et le contexte spatial.

Sous-section 1 – La compétence spécifique : « En tant que paysan »

Parmi les conditions de recevabilité et de validité des arguments utilisés lors d'une controverse, la question de la compétence spécifique dans un domaine donné est importante : le jugement, l'avis de celui qui parle doit relever de son domaine de compétence propre. Aussi le positionnement des acteurs est-il source de légitimité. La question du lieu d'où l'on parle est importante dans la mesure où cette posture de l'acteur, en particulier du leader, détermine en grande partie les places autorisantes, c'est-à-dire les conditions d'un discours audible. Pour être émis et reçu, le discours engagé doit résister aux disqualifications politiques ou médiatiques et surtout être légitimé par une compétence particulière :

> « J'ai construit une maison écologique en bois, avec du liège. Ma maison a des panneaux solaires pour l'eau chaude et l'électricité, et on chauffe à la sciure de bois reconstituée en granulés. Notre ferme biologique produit des brebis, du fromage et des

[971] Alex Mucchielli, *La nouvelle communication*, *op. cit.*, p. 193.

[972] Bertrand Buffon, *La parole persuasive*, *op. cit.*, p. 80.

légumes. On s'alimente dans le cadre de coopératives d'agriculture biologique qui existent à côté de chez nous. Bref, on évite d'aller au supermarché ! »[973]

Du fait de ses responsabilités syndicales et de son omniprésence médiatique, José Bové s'est souvent vu dénié par ses détracteurs le label de paysan. Aussi n'a t-il de cesse de rappeler sa profession et d'en souligner les enjeux : « Quand je me suis installé, nous étions un million sur le territoire français. Aujourd'hui on parle de 150 000 »[974]. De la même manière, les acteurs du Larzac et de la Confédération paysanne, quand ils sont engagés dans l'action protestataire, se voient souvent accusés de délaisser leur champ de compétence. C'est pourquoi ils inscrivent leur action, autant que faire se peut, dans une démarche syndicale, par définition professionnelle. Ainsi Dominique Soullié, inculpé dans le procès du CIRAD, précise :

« Non, nous ne sommes pas les écolo-anarcho-gaucho-rétrogrades dénoncés par certains. Nous sommes des syndicalistes paysans avec une autre vision de l'agriculture, du respect de la terre nourricière en liaison avec les consommateurs […]. Le monde serait-il ce qu'il est aujourd'hui, si d'autres avant nous n'avaient pris le risque de franchir l'illégalité, de Jean Moulin et tous les résistants, aux étudiants de la place Tien an Mien, avec leurs actions illégales reconnues de nos jours légitimes ? Notre action était illégale et j'en revendique la participation et le jugement pour l'exemple, mais l'illégalité est-elle illégitime ? »[975]

L'activité professionnelle en tant que telle est un lieu significatif à partir duquel se déploie la mobilisation. Les représentations sociales sont mises en scène au service d'une revendication, d'une cause. En témoigne cette anecdote relatée par Léon Maillé :

« À une manifestation autour du Larzac, il n'y a pas longtemps, un officier de police était à la manifestation, et ses enfants sont passés, et ils voulaient voir des brebis. Mais les brebis étaient dans une maison. C'était une manifestation où on

[973] « La parole à José Bové », *Métro Montréal*, 12 novembre 2008.

[974] José Bové, « Où va la politique agricole commune ? », art. cit.

[975] Dominique Soullié, http://www.regard.org/millaumontpellier/domsoul-tribunal.rtf, 8 février 2001.

> avait emmené des brebis dans la maison de l'avocat, qui nous réclamait des sous, donc on voulait le payer avec des brebis »[976].

Ce recours à une imagerie paysanne, couplé à une mise en scène maîtrisée, dénote une parfaite connaissance des formats médiatiques. Au sujet d'une action menée sur le Larzac par des paysans afin de permettre à un éleveur de pouvoir s'installer dans une ferme, François Roux note :

> « La Confédération paysanne, José Bové en tête naturellement, installa un éleveur de brebis sur une ferme du Larzac à l'abandon. Moutons et caméras vinrent à la rescousse du droit du sol, si l'on peut détourner cette expression de son sens juridique habituel : les paysans savent faire cela »[977].

L'avocat fait ici référence à un problème classique pour les paysans qui occupent illégalement des fermes, celui de la dualité des textes. D'un côté, le droit à la propriété, au nom duquel la justice peut ordonner l'expulsion d'un paysan installé sur une terre qui ne lui appartient pas et de l'autre, la mise en valeur des terres incultes, principe sur lequel le Tribunal paritaire des baux ruraux peut accorder un bail. Cette dualité du droit est pointée par Hannah Arendt en ce qu'elle peut constituer une ressource pour les désobéissants. Analysant le cas des États-Unis, et du fait de la dualité du système juridique qui « peut permettre à la loi d'un État de se trouver en contradiction avec la loi fédérale »[978], H. Arendt note que « le mouvement des droits civiques, à ses débuts, tout en apparaissant clairement en position de rupture avec les règlements et même les lois applicables dans les États du sud, pouvait néanmoins passer pour avoir simplement 'fait appel à notre système fédéral, en se référant au-delà de la loi et de l'autorité des États, au droit et à l'autorité de la nation' »[979]. Toutes proportions gardées, la force de la stratégie de désobéissance civile réside dans la capacité des protagonistes à se

---

[976] « Travaux Publics. En direct du Larzac : l'héritage de Gandhi », Invité José Bové, en direct du bar de l'Hospitalet-du-Larzac, Chez Régine et Yvon, *France Culture*, 31 janvier 2008.

[977] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., p. 79.

[978] Nicholas Puner, « Civil Disobedience : An Analysis and Rationale », *New York University Law Review*, n° 43, p. 714, cité dans Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence. Essais de politique contemporaine*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 59.

[979] Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence*, *op. cit.*, p. 59, citant Charles Black, « The problem of the Compatibility of Civil Disobedience with American Institutions of Government », *Texas Law Review*, n° 43, 1965, p. 496.

saisir de cette forme de dualité : droit à la propriété *vs.* mise en valeur des terres incultes ; liberté individuelle *vs.* principe de précaution ; état de droit *vs.* état de nécessité ; et droit à la sécurité *vs.* devoir de résistance à l'oppression. Ces oppositions constituent autant d'arguments juridiques que s'approprient les avocats des faucheurs pour défendre leurs clients.

Dans un souci de conférer une plus grande visibilité à cette compétence spécifique, la mobilisation sait aussi se faire expressive. C'est le sens de l'utilisation des tracteurs et des brebis qui visent à affirmer cette identité des acteurs. Le 11 octobre 1972 par exemple, 2000 brebis sont lâchées dans les rues de la Cavalerie pour protester contre l'ouverture de l'enquête d'utilité publique concernant l'extension du périmètre du camp militaire, ou encore dans les rues de Millau avec inscrit sur le dos « SOS Larzac » et bien sûr sous la tour Eiffel (Annexe 26). Les moutons sont d'ailleurs très souvent figurés sur les affiches et dans les slogans : « Des moutons, pas des canons ! ». La montée des tracteurs sur Paris en janvier 1973 répond à ce même impératif de conférer une visibilité paysanne à la mobilisation. Comme le note José Bové, dès 1977,

> « Le tracteur joue un rôle dans la vie du paysan. Cet outil de travail traduit, entre autres choses, une certaine affirmation (pour ne pas dire volonté) de puissance qui lui fait jouer aujourd'hui un grand rôle dans les manifestations paysannes contre l'autorité »[980].

C'est d'ailleurs le Champ-de-Mars qui est investi par les paysans, « avec tout ce que cela avait pour nous de symbolique », ajoute José Bové[981]. C'est ainsi que les inculpés de Millau se rendirent au palais de justice en tracteur, entourés par la foule des sympathisants venus les soutenir (Annexe 26).

Dans la même logique, chaque rassemblement militant, par exemple lors des procès des faucheurs d'OGM, s'accompagne de pratiques sensorielles qui visent à rendre plus expressive l'identité paysanne, par exemple les pique-niques gastronomiques et autres stands de fromages et de vins issus de l'agriculture biologique. En s'attaquant au McDonald's de Millau, même si l'OMC était visée, les paysans entendaient également lutter contre les effets

[980] José Bové, « Résistance du Larzac, 1971-1973 », *Les Temps modernes*, n° 371, 1977, p. 2007.

[981] *idem.*

uniformisants de « l'américanisation alimentaire du monde »[982]. Pierre Bonnefous, prêtre animateur d'un groupe CMR (Chrétiens en monde rural) engagé dans la résistance du Larzac et auteur d'un ouvrage sur la mobilisation paysanne dans lequel il en souligne la composante non-violente[983], relate non sans humour un épisode de la lutte du Larzac qui témoigne de la prégnance de ce contexte expressif :

> « Lorsque Lanza est arrivé sur le plateau, il avait tout contre lui au départ, parce qu'on l'appelait en patois un mangeur d'herbes. Et nous, quand on sait l'importance des repas et de la nourriture dans la lutte du Larzac, on s'aperçoit qu'il faut manger plus que de l'herbe »[984].

Mais cette composante identitaire a d'autant plus de poids qu'elle peut s'adosser sur un territoire doté de vertus performatives, c'est ce que nous allons voir maintenant.

Sous-section 2 – Les qualités du lieu

L'ancrage constitue une ressource dans l'action et repose sur un choix stratégique. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, tant cette idée d'ancrage semble donnée, ou innée, l'attachement d'un individu à un lieu se construit. Le tout est de présenter cette affiliation comme naturelle et non constituée de manière instrumentale. Pour agir, le plus souvent, « il faut être de quelque part », de sorte que cet ancrage puisse être traduit en ressources (savoirs autochtones, expériences, sociabilité), et surtout de manière à pouvoir associer une action à un lieu[985]. L'appel à l'universel n'a de sens qu'à travers un réenracinement dans le local. En ce sens le démontage du fast-food de Millau consiste précisément en une volonté de contester la globalisation depuis le local, de territorialiser à la fois la cause et l'adversaire.

---

[982] Jean-Robert Pitte, « La géographie du goût, entre mondialisation et enracinement local », *Annales de géographie*, n° 621, 2001, pp. 487-508.

[983] Pierre Bonnefous, *Alors la paix viendra*, Millau, Fondation Larzac, 1984.

[984] « Travaux Publics. En direct du Larzac : l'héritage de Gandhi », Invité José Bové, en direct du bar de l'Hospitalet-du-Larzac, Chez Régine et Yvon, *France Culture*, 31 janvier 2008.

[985] Alain Bourdin, « L'ancrage comme choix », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 37-55.

Jean Chesneaux relate dans *Modernité-Monde* une manifestation à Canberra en 1974 devant l'ambassade américaine pour protester contre les bombardements sur Hanoi. L'action, nous dit-il, s'était déroulée dans le vide total des immenses avenues de la ville, dans lesquelles personne ne passe[986]. « A non-event in a non-place », en a t-il conclu. L'action contre le McDonald's, même si la cible réelle est éloignée, même si l'adversaire visé ici est avant tout symbolique, c'est la volonté de faire l'inverse, « an event in a real place ». Le lieu a des qualités rhétoriques. C'est ce que souligne Bertrand Debarbieux[987] qui en recense quatre. Le lieu est d'abord attribut nécessaire. Il confère de la légitimité en tant qu'emplacement d'un groupe ou d'un moment de son histoire collective. Il est aussi l'image première de l'expérience collective. Le groupe est symbolisé par le lieu. Le lieu est une métaphore d'une certaine forme d'agrégation sociale, de sociabilité. Le lieu est enfin métaphore de la racine : ainsi par exemple le Roquefort parle-t-il du Larzac : « Le Roquefort est devenu l'emblème d'un combat, le symbole d'un terroir »[988]. Soulignons enfin que Pascal Ory, dans sa topographie gastronomique de la France[989], associe le Roquefort à la région des Grands-Causses.

Ainsi les noms géographiques, en tant que noms propres, servent à désigner un trait matériel, une singularité physique. Ils servent surtout, nous dit Hervé Guillorel, « à la perception, à la reconnaissance, à la distinction et à la communication : les noms ont une influence décisive sur le développement d'une identité groupale et territoriale »[990]. En d'autres termes, l'effet de lieu, en construisant le territoire, participe du même coup à l'affirmation d'une identité des groupes sociaux qui se rattachent à ce même territoire. Le territoire du Larzac est une certaine forme de récit de l'espace qui permet au lieu de symboliser le groupe. En réalité, il s'agit plutôt d'un double processus consistant « à calquer sur l'espace les processus existentiels de la vie du groupe, ce groupe étant lui-même défini comme l'ensemble des individus dont les formes d'action et les stratégies tacitement reconnues s'inscrivent dans un espace atteignable par l'action humaine immédiate ; celui qui

---

[986] Jean Chesneaux, *Modernité-Monde*, Paris, La Découverte, 1989, p. 32.

[987] Bertrand Debarbieux, « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et sociétés*, n° 82-83, Les échelles de l'espace social, L'Harmattan, 1996.

[988] José Bové, « Entretien », *La Dépêche du Midi*, 20 avril 2000.

[989] Pascal Ory, « La gastronomie », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 2, Paris, Gallimard, 1984, pp. 822-853.

[990] Hervé Guillorel, « Toponymie et politique », dans Salih Akin (dir.), *Noms et re-noms. La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Rouen, Université de Rouen-CNRS, 1999, p. 63.

consiste à préparer cet espace de façon à ce qu'il puisse être transformé […] en un ensemble continu et ordonné de repères dont la nature même mimétise un mode de lecture et de mémorisation propre au groupe »[991]. Se mêlent alors fortement les caractéristiques de la sphère professionnelle (paysan) et les valeurs attachées à un lieu spécifique (le Larzac). Sont réconciliées ici les deux facettes des rôles sociaux telles qu'elles ont été présentées dans les travaux de Robert Merton et d'Alvin Gouldner : le cosmopolite, attaché et s'identifiant aux valeurs de sa profession et le local, plus sensible à son groupe d'appartenance et à son origine territoriale[992]. Cette volonté de synthèse s'opère à travers la figure du paysan, qui recouvre en même temps une appartenance professionnelle et une fonction d'organisateur de l'espace liée à un ancrage spatial :

> « Les paysans ne sont plus rémunérés par leur travail mais par des soutiens directs. Non seulement cela pose un problème sur le plan de la conception du métier, mais de plus, la forte disparité des soutiens […] induit l'élimination accrue des paysans, qui n'arrivent plus à faire face. Or, ce sont d'abord les paysans qui participent à la préservation de l'environnement. Être paysan construit, fédère et organise un territoire »[993].

Le slogan de campagne de la Confédération paysanne lors des élections aux chambres d'agriculture fin janvier 2007 prend ainsi tout son sens : « Plutôt 800 000 paysans que 150 000 agrimanagers ».

Ce double contexte identitaire et territorialisé intervient de manière simultanée. Par exemple, la malbouffe a un sens par rapport à plusieurs contextes : de manière spatiale, elle évoque un territoire clairement identifié, voire emblématique, de la mobilisation alter-mondialiste en France ; dans un registre plus sensoriel, elle peut-être associée au Roquefort, lui aussi situé géographiquement ; sur le plan temporel, elle est associée à des moments forts, exemplaires de cette cause (le McDonald de Millau et le grand rassemblement

---

[991] Bernard Poche, *L'espace fragmenté : éléments pour une analyse sociologique de la territorialité*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 146.

[992] Robert Merton, « Patterns of Influence : Local and Cosmopolitan Influentials », dans Robert Merton, *Social Theory and Social Structure*, New York, The Free Press, 1957, Alvin Gouldner, « Cosmopolitans and Locals : Towards an Analysis of Latent Social Roles », *Administrative Science Quaterly*, n° 2, 1957, pp. 281-306.

[993] José Bové, « Où va la politique agricole commune ? », art. cit.

qui s'ensuit à Millau en 2000) ; enfin à un niveau plus expressif, elle s'incarne dans la figure d'un leader performatif.

Au final, tout se passe comme si le Larzac était parvenu à mettre à disposition des militants non seulement une expérience, un stock de compétences disponibles, mais aussi une ressource de légitimité. Ce site est le dépositaire de la cause de la malbouffe dans la mesure où ses acteurs, au moyen d'une mobilisation réussie, ont imposé leur cadre d'analyse, leur vision du monde. Le Larzac s'est approprié la cause des OGM ; il la « possède » au sens que donne à ce concept Joseph Gusfield qui définit l'*ownership* comme « the ability to create and influence the public definition of a problem. […] It indicates the power to define and describe the problem »[994]. Le Larzac est donc un site performatif dans le sens où, pour reprendre les termes de John Langshaw Austin[995], il montre une réelle force illocutoire, comme en témoigne le procédé métonymique visant à faire de l'entité géographique le mouvement lui-même. Le lieu est ainsi la principale condition de l'efficacité des pratiques discursives qui visent à faire mouvement. Ainsi s'explique l'« effet de lieu », notion qui indique « la manière dont l'espace géographique, socialement produit, devient un facteur éminent de la construction et de l'organisation sociales »[996].

Sous-section 3 – Les registres de la montée en généralité

À la question « qui parle ? », nous avons répondu « les paysans » (*contexte identitaire*) ; à la question « d'où parlent-ils ? » nous avons répondu « depuis le Larzac » (*contexte spatial*) ; reste à savoir « avec qui ils parlent ». C'est ce que nous qualifions de *contexte relationnel* qui se caractérise par la position charnière du mouvement du Larzac, en lien avec de nombreux autres mouvements protestataires. Cette stratégie connexionniste vise la désingularisation des revendications. Cette montée en généralité est rendue possible par l'adoption par les militants protestataires d'un registre discursif mis en mots par René Dubos sous les termes « penser globalement, agir localement ». Cette maxime

[994] Joseph Gusfield, *The Culture of Public Problems*, *op. cit.*, pp. 10 et 13.

[995] John Langshaw Austin, *Quand dire, c'est faire*, *op. cit.*

[996] Guy Di Méo, « De l'effet de lieu au territoire : la question du sujet et de la territorialité », dans Jean-Marc Fournier, *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2001, p. 10.

doit avant tout être pensée en termes stratégiques, dans la mesure où « la 'montée en généralité' *peut* n'être qu'une ressource argumentative et une figure de justification obligée, au service de la construction de l'acceptable »[997]. Il s'agit pour les militants d'« associer un réel localisme des perspectives quotidiennes de l'action à une vision mondiale de ses enjeux »[998]. Toute la stratégie d'action dans la campagne contre la malbouffe notamment repose sur cette articulation entre le niveau local et le niveau global, ainsi qu'entre théorie et action : « Agir en homme de pensée, penser en homme d'action », disait Bergson. Comme l'explique François Dufour, l'un des fondateurs de la Confédération paysanne, « les actions doivent être menées au niveau local mais avec la conscience permanente que ce sont les questions globales qui traversent chaque problème »[999]. Si nous voulons poursuivre son propos, nous dirions que c'est en tant que paysans que nous ressentons les conséquences localisées de la mondialisation libérale, donc nous ne pouvons penser notre condition ni lutter pour l'améliorer sans prendre en considération le niveau supranational. Cet aspect global n'est pas seulement territorial mais aussi temporel : c'est en tant que citoyen que nous devons nous inquiéter des conséquences à long terme des innovations technologiques comme les OGM. Voilà en substance la rhétorique glocale du Larzac. Cette rhétorique globalisante met en mots deux éléments stratégiques importants de la montée en généralité : d'abord un enracinement des luttes globales dans des pratiques locales qui du coup, c'est le deuxième point, ne peuvent être à ce titre taxées de corporatistes. Aussi l'argumentation environnementale apparaît-elle comme une ressource stratégique qui permet d'opérer un changement d'échelle[1000], avec un passage du local (le Larzac) au global (les paysans du monde).

Lorsqu'en septembre 2003 José Bové se voit interdire, dans le cadre de son régime de semi-liberté, de quitter le territoire national pour se rendre à Cancun au Mexique, le choix de monter une journée d'action à Cancon dans le Lot-et-Garonne témoigne précisément de ce type de rhétorique globalisante. À la tribune du meeting, les responsables de la Confédération

---

997 Jacques Palard, « Introduction. Intérêt particulier contre cause collective ? », dans *Actions associatives. Solidarités et territoires*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, p. 215.

998 Michel Wieviorka, « Actualité et futur de l'engagement », dans Michel Wieviorka, Serge Moscovici, Nicole Notat, Pierre Pachet, Michelle Perrot, *Raison et conviction : l'engagement*, Paris, Textuel, 1998, p. 42.

999 François Dufour, « La dimension originale et le rôle précurseur de Via Campesina », art. cit.

1000 Claudette Lafaye et Laurent Thévenot ont bien analysé cette argumentation écologique dans « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n° 34, 1993, pp. 495-524.

paysanne, d'ATTAC, de Greenpeace et du Groupe des 10 s'emploient à mettre en lumière les conséquences localisées de la mondialisation libérale sur les territoires comme Cancon. Ce type d'action illustre bien le phénomène de glocalisation, c'est-à-dire de l'inscription spatiale de phénomènes socio-économiques globaux. Cette volonté nécessite toutefois que ces pratiques ne puissent être (dis)qualifiées d'égoïstes, c'est-à-dire qu'elles répondent à une exigence de désingularisation.

Le choix de Cancon, par-delà son aspect humoristique, témoigne quand même d'une stratégie rhétorique typique de la mobilisation socio-territoriale. Transformer un petit village du Lot-et-Garonne, le temps d'une journée d'action, en symbole de la lutte contre l'OMC, qui tient alors une réunion dans une ville mexicaine quasi homonymique, procède d'une mise en abyme territoriale tendant à faire de Cancon, pour quelques heures au moins, un point de convergence de toutes les oppositions à la globalisation. Selon ce même modèle, le Larzac est un lieu syncrétique où se rencontrent, réellement ou de manière allégorique, des expériences territorialement éloignées. Dans une étude de l'aménagement de la place Navone de Rome[1001], Laurent Grison montre que cette place, associée à la fontaine des quatre fleuves du Bernin, témoigne d'une démarche urbanistique propre à l'époque baroque, mais surtout qu'elle constitue un centre théâtralisé du monde. Le procédé permettant cette symbolisation, et la comparaison s'arrête là, est aussi présent en ce qui concerne le Larzac. Ce que l'auteur appelle une « agrégation trans-scalaire », c'est précisément cet emboîtement d'échelle qui exprime en même temps le local et le global, le particulier et l'universel. Le Larzac est une expérience spécifique qui dans le même temps est référée à d'autres contestations. Tous les chemins mènent au Larzac. C'est la spécificité des *lieux de condensation sociale* que d'opérer ce type de synthèse des échelles spatiales[1002]. Cette agrégation trans-scalaire est la réponse localisée à la « transgression scalaire »[1003], à savoir la disparition des échelles classiques de la régulation économique, politique et sociale au profit de niveaux de régulation renouvelés, le plus souvent supranationaux (par exemple le Fonds monétaire international). C'est pour rendre compte de ce double processus de globalisation et de relocalisation que le néologisme glocalisation a vu le jour. Celui-ci s'applique de manière idéaltypique à ce que décrit Saskia

[1001] Laurent Grison, « Mise en abyme et orbialisation : la place Navone de Rome », *Mappemonde*, n° 59, 2000, pp. 41-44.

[1002] Bernard Debarbieux, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », art. cit., p. 106.

[1003] Erik Swyngedouw, « La transformation des échelles spatiales de régulation : vers une nouvelle articulation », *Géographie, Économie, Société*, vol. 2, n° 2, 2000, p. 234.

Sassen dans *La ville globale*[1004]. Dans les plus grandes métropoles se matérialisent en effet, en des lieux précis comme les aéroports, les mécanismes de la globalisation. D'une certaine manière, le Larzac peut être considéré comme un espace glocalisé, une sorte de *plateau-planète* qui figure un renouvellement des stratégies socio-territoriales. Comme nous l'indiquait déjà Henri Lefebvre, « l'efficacité des stratégies dans l'espace, et surtout un fait nouveau, à savoir que les stratégies mondiales tentent d'engendrer un espace global, le leur, et de l'ériger en absolu, apporte une raison et non la moindre au renouvellement du concept d'espace »[1005]. Forgée sur le modèle du village planétaire[1006], cette métaphore du plateau-planète vise à signifier, au-delà des deux premières implications du village planétaire (connexion du plus petit lieu au reste du monde et disparition des niveaux intermédiaires entre le local et le global), l'idée du local mondialisé, de composition entre les échelles du local et du global. L'analyse d'Henri Lefebvre s'avère pertinente : « Le mondial n'abolit pas le local […]. Les lieux ne se juxtaposent pas seulement dans l'espace social, en contraste avec ceux de l'espace-nature. Ils s'interposent ; ils se composent ; ils se superposent, et parfois se heurtent. Il en résulte que le local ne disparaît pas, absorbé par le régional, le national, le mondial lui-même. Le national et le régional enveloppent beaucoup de 'lieux'. L'espace national englobe des régions ; le mondial non seulement enveloppe des espaces nationaux, mais il en provoque la formation, dans un remarquable fractionnement »[1007].

Pour comprendre ce processus nous allons prendre l'exemple du Roquefort. Le Roquefort est d'abord un fromage local, dont la fabrication répond à un cahier des charges précis qui fait de ce bien de consommation le produit d'un terroir spécifique. Au sein de ce terroir, le Larzac, même s'il ne produit qu'un faible pourcentage du lait de brebis nécessaire à l'élaboration du fromage, a bâti une partie de son identité autour du Roquefort. Dans un premier sens, le Roquefort est donc de manière évidente un bien local, entretenant des liens privilégiés avec le Larzac. *Small is beautiful*, semble nous dire Alain Touraine quand il écrit : « Il faut défendre le 'petit', le local, le national, le professionnel, quand il accroît et diversifie le fonctionnement de l'ensemble, pas quand il s'isole et le protège. Par exemple, il faut

---

[1004] Saskia Sassen, *La ville globale. New York, Londres, Tokyo*, Paris, Descartes & Cie, 1996.

[1005] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974, p. 126.

[1006] Marshall McLuhan, Quentin Fiore, *Guerre et paix dans le village planétaire*, Paris, Robert Laffon, 1970. Voir également Maxime Szczepanski, « Le village planétaire. Variations sur l'échelle d'un lieu commun », *Mots. Mondialisation(s)*, n° 71, 2003, pp. 149-156.

[1007] Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, *op. cit.*, pp. 103 et 105-6.

défendre le Roquefort quand il est écrasé par le protectionnisme américain »[1008]. Mais le Roquefort est tout autant un bien global et pas seulement parce que la moitié de sa production est exportée vers les États-Unis. Il est aussi un enjeu international, qu'on peut monnayer sur la scène internationale. Pour preuve les mesures de rétorsion (surtaxe de 100%) prises par les États-Unis, après le refus français d'importer du bœuf aux hormones, contre les exportations de Roquefort, avec l'accord de l'Organisation mondiale du commerce. Quand un fromage de Roquefort est offert aux syndicalistes américains, ou quand il est brandi devant des journalistes à l'occasion des manifestations de Seattle, il s'agit d'un bien à la fois local et global. Par la suite, les conséquences de ce différend peuvent aussi être analysées selon cette perspective locale/globale. Le démontage du McDonald's de Millau, réponse à ces mesures de rétorsion, est bien un événement local. Le fast-food est situé à Millau, au cœur de la zone de production du lait de brebis utilisé par le fromage de Roquefort. Cette localisation doit également être analysée au regard du contexte syndical spécifique, notamment le rôle de la Confédération paysanne en Aveyron et surtout du SPLB, syndicat des producteurs de lait de brebis, influent sur le Larzac. Mais en choisissant comme cible le McDonald's, les paysans ont fait de cet événement localisé un événement global, visant plus largement l'OMC et les États-Unis. Ce processus de glocalisation tend à faire du Larzac « à la fois [l'] objet d'une raison globale et d'une raison locale en connivence dialectique »[1009]. Autrement dit, le local fait partie intégrante de l'universel, et dans le même mouvement il en est la négation : « L'utilisation du terme local devient un élément performatif en même temps qu'elle est un aveu de son dépassement par la globalité »[1010].

Se constitue dès lors une territorialité spécifiquement protestataire, avec le Larzac pour base matérielle, localisée, et le global comme espace de pratiques, qu'il s'agisse des stratégies d'action que des cibles visées. Ce qu'on observe n'est pas sans rappeler le très beau livre de l'historien Dominique Iogna-Prat consacré à l'histoire de l'Église au Moyen Age[1011]. Dans cet ouvrage, l'auteur cherche à comprendre comment Dieu est devenu « de pierre », c'est-à-dire

[1008] Alain Touraine, « Pour ou contre l'antiglobalisation ? », *Le Monde des débats. Faut-il obéir à la loi ?*, n° 27, juillet-août 2001, pp. 32-33.

[1009] Milton Santos, *La nature de l'espace. Technique et temps, raison et émotion*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 243.

[1010] Estienne Rodary, « Mobiliser pour la nature, ou la construction et la disparition du local », *Espace géographique*, vol. 36, n° 1, 2007, p. 66.

[1011] Dominique Iogna-Prat, *La Maison Dieu : une histoire monumentale de l'Église au Moyen Age*, Paris, Seuil, 2006.

comment l'Église est devenue un pouvoir visible dans la société. Il y répond au terme d'une analyse de la spatialisation du sacré : si l'Église s'est imposée dans le paysage terrestre, c'est que son entreprise de construction de lieux spécifiques s'est avérée payante. Cette « Maison Dieu » est bâtie sous la forme de cercles concentriques autour de lieux nodaux ou pôles, c'est le *locus* de l'Église (autel, l'église), eux-mêmes entourés de lieux secondaires et externes (cimetière, paroisse). Si on retrouve jusqu'à un certain point ce type de structuration en ce qui concerne le Larzac, pour autant le paradoxe fondateur y est absent : « Qu'importe à Dieu qu'on lui édifie une 'maison', puisqu'il est, comme le rappelait Augustin, 'hors lieu' et même 'sans lieu' (*illocalis*) ? Le christianisme ne devrait-il pas moins se soucier des pierres taillées que des 'pierres vivantes' que sont les fidèles ? Ce sont les païens et les idolâtres qui éprouvent le besoin d'édifier des temples et des statues à leurs dieux… »[1012]. La lutte du Larzac s'est au contraire définie dès le départ sur une revendication territoriale, et même si par la suite ses causes ainsi que son répertoire d'action se sont globalisés, il convient de ne pas sous-estimer son acte originel. Cette forme de territorialité est en réalité plus proche, si on reste dans le domaine de la construction d'édifices religieux, de la nécessité de certaines diasporas de (re)constituer des hauts-lieux, et ce dans une double logique de préservation identitaire et de transmission mémorielle. En témoigne la diaspora grecque pontique qui a reproduit ses hauts-lieux monastiques, « points d'ancrage essentiels pour une diaspora qui, coupée de son territoire d'origine ne dispose pas par définition d'un territoire bien délimité et quadrillé comme un État-nation »[1013].

La controverse provoquée par le projet d'implantation d'éoliennes sur le plateau du Larzac, dans le cadre du programme « Eole 2005 » prévoyant d'implanter un millier d'éoliennes en France, a particulièrement mis en évidence les ambiguïtés de la montée en généralité. L'opposition locale au projet révèle l'importance de la réfutation de l'effet NIMBY (*Not in my Backyard*) dans la réception publique d'une cause[1014]. Portée par Jean-Paul Delaitte, porte-parole départemental des Verts, président de l'association Bon vent qui s'oppose à cette implantation mais surtout ancien de la lutte des années soixante-dix,

[1012] Jean-Claude Schmitt, *Le Monde*, 25 août 2006.

[1013] Michel Bruneau, « Lieux de mémoire, hauts lieux et diaspora : Sanda et Soumela dans la diaspora grecque pontique », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, p. 124.

[1014] Voir à ce sujet Danny Trom, « De la réfutation de l'effet NIMBY considéré comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'action revendicative », *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 1, 1999, pp. 31-50.

toujours impliqué dans le mouvement du Larzac (il était un des dix co-inculpés de Millau), la lutte contre l'implantation des éoliennes sur le plateau a beaucoup de mal à être audible notamment parmi les militants du Larzac. Les arguments mobilisés par les opposants procèdent en effet d'une rhétorique du proche et de l'esthétique, qui sous-entend le corollaire du syndrome NIMBY : pas près de chez moi, mais partout ailleurs. C'est précisément le sens des déclarations des opposants, que ce soit J.-P. Delaitte :

> « Sur l'emplacement prévu, on voit au nord l'Aubrac, à l'ouest les monts de Lacaune, à l'est les Cévennes et le mont Aigoual. C'est un paysage un peu exceptionnel. Un endroit fragile, lieu d'habitation et de passage d'oiseaux. Il s'agit enfin d'un des plus grands sites archéologiques du néolithique. Pourquoi ne pas regrouper plutôt les éoliennes sur des sites industriels ? »[1015]

ou Gérard Galtier, autre militant écologiste aujourd'hui décédé :

> « Cette façon d'implanter les installations gênantes pose un problème de démocratie. Qu'une majorité impose à une minorité des dispositions qui s'appliquent à tous, c'est le fonctionnement normal d'une démocratie. Mais quand une majorité impose à une minorité des mesures qui ne concernent que la minorité, cela devient très discutable. Ainsi, puisque la demande d'électricité est essentiellement urbaine, implantons des éoliennes essentiellement en zone urbaine. Eole Technologie a des projets à La Hague et à Fos sur Mer, c'est très bien. Ces sites ont été complètement dégradés par des activités industrielles, les éoliennes en plus de l'énergie produite pourront même les réhabiliter esthétiquement. Celles installées à Dunkerque par la Région Nord Pas-de-Calais ont permis d'embellir et de paysager une friche industrielle. Les côtes méditerranéennes, en partie bétonnées, pourraient également voir s'ériger de nombreux aérogénérateurs sans porter atteinte au paysage, puisque celui-ci est déjà bien malade ».[1016]

Ici la mobilisation d'un registre discursif à dominante spatiale n'autorise pas de dé-corporatiser le problème pour en faire une cause plus large, dans la mesure où ceux qui portent cette revendication sont eux-mêmes des militants antinucléaires favorables en principe

[1015] Entretien à *Libération*, samedi 23 et dimanche 24 juin 2001, p. 37.

[1016] Gérard Galtier, « Les paysans du Larzac menacés par des champs d'éoliennes », *Combat nature*, n° 126, août 1999.

à l'énergie éolienne. Déjà, lors de la lutte du Larzac des années soixante-dix, il était question de réfuter les critiques visant à faire de l'engagement contre l'armée un combat d'arrière-garde corporatiste. Des témoignages évoquent cette préoccupation :

> « Et nous proclamons qu'il n'est pas question de refuser l'extension militaire ici pour accepter son implantation ailleurs, plus au sud du plateau comme on le murmure déjà, ou dans un autre coin du pays ».[1017]

Au total, Le Larzac est un site performatif dans le sens où il montre une réelle force illocutoire, comme en témoigne le procédé métonymique visant à faire de l'entité géographique le mouvement lui-même[1018]. Le lieu est ainsi la principale condition de l'efficacité des pratiques discursives qui visent à faire mouvement. L'entame des discours de José Bové est à cet égard riche d'enseignement : quel que soit le sujet d'intervention, c'est « en tant que paysan » qu'il prend la parole et qu'il la légitime. L'utilisation des tracteurs lors des manifestations analyse également ce type d'auto-justification. Le Larzac trouve donc une partie de sa légitimité par la mobilisation de références cognitives attachées au lieu et également à la profession des acteurs. Dès lors que le discours s'éloigne du domaine de compétences de l'auteur, celui-ci devient moins audible. C'est le cas des prises de position de José Bové sur la Palestine qui, loin de créer de la mobilisation, lui valurent de violentes critiques. Cet « abus de procédure », pour reprendre une expression employée par John Langshaw Austin, rapproche l'activiste du Larzac de l'intellectuel spécifique de Michel Foucault[1019] : c'est à partir d'une place autorisante conférée notamment par l'activité professionnelle que le militant est fondé à intervenir. Tout comme l'intellectuel spécifique, les pratiques discursives du mouvement du Larzac articulent une pratique locale spécifique et un engagement politique. Ces pratiques discursives situées constituent donc un premier gage de légitimité, le second relevant davantage d'une mise en avant des ressources de l'expertise.

[1017] *La lutte du Larzac 1971-1981*, Cassette vidéo de l'APAL distribuée par *Gardarem lo Larzac*, Potensac, 2000.

[1018] John Langshaw Austin, *Quand dire c'est faire, op. cit.*

[1019] Les prises de parole de José Bové lors de sa sortie de prison sur les conditions de détention, si elles se réfèrent indirectement à Michel Foucault, analysent par contraste cette particularité de l'intellectuel spécifique. Déconnecté de la sphère autorisante propre au Larzac, ce type de discours s'avère peu mobilisateur par rapport à une intervention située.

Section II – Les répertoires d'actions mobilisatrices : expertise juridique et désobéissance civile

Enracinés dans un lieu, légitimés par une pratique et une compétence spécifiques, alliés à des partenaires qui permettent de décloisonner les causes défendues, les acteurs du Larzac développent des pratiques qui trouvent leur origine dans une histoire locale : « Je veux ici rappeler les combats passés qui inspirent ce mouvement des faucheurs, c'est important parce que c'est le socle »[1020]. Plus, il s'agit d'un répertoire d'action située. C'est le sens de ce que nous avons appelé le territoire performatif. Nous avons choisi ici de développer essentiellement la question du recours au droit comme fondement des pratiques désobéissantes.

Sous-Section 1 – La force du droit

Au moment de la réforme de la carte judiciaire prévoyant la fermeture de nombreux tribunaux dont celui de Millau, José Bové déclare :

> « On a demandé à ce que le tribunal soit classé monument historique. C'est quand même un tribunal qui a vu monter des brebis au premier étage, il a vu énormément de choses, ce tribunal. Il faudrait qu'on puisse dire tout ce qui s'y est passé. Il faut le maintenir pour ça »[1021].

Au-delà de l'aspect humoristique, ceci souligne la place occupée par la justice et par le droit dans le répertoire du Larzac. Lors du réquisitoire du procureur Jérôme Bouvier contre les faucheurs responsables de l'action anti-OGM de Lugos, celui-ci dénonce « une certaine dimension réactionnaire dans les actions menées par les Faucheurs volontaires »[1022]. Une des principales préoccupations des acteurs du Larzac est en effet d'éviter les critiques parétiennes

[1020] « Travaux Publics. En direct du Larzac : l'héritage de Gandhi », Invité José Bové, en direct du bar de l'Hospitalet-du-Larzac, Chez Régine et Yvon, *France Culture*, 31 janvier 2008.

[1021] *idem*.

de non rationalité. Pour cela, si les modes d'action restent contestataires, ils n'en mobilisent pas moins le registre plus spécifique de l'expertise. Plutôt que de parler de contre-expertise nous préférons parler, avec Robert Castel, d'expertise *instituante* dans la mesure où même si elle est essentiellement réactive, elle entend devenir une forme d'engagement en tant que telle basée sur la mise en œuvre d'un savoir-faire spécifique. De plus, même si l'expertise instituante entend se fonder sur un savoir spécifique, elle est également normative en ce qu'elle produit des faits normatifs. Ainsi, l'expert instituant « n'arbitre pas entre des options techniques, mais entre des choix de valeurs »[1023]. Ce type d'expertise vise à contrer, à contester un argument d'autorité au moyen d'un autre argument d'autorité, qu'on appelle « autorité d'opinion divergente »[1024]. Cette démarche d'éducation populaire tournée vers l'action dont se réclame le Larzac se cristallise notamment dans la publication de textes destinés au grand public et qui visent à fournir une information détaillée sur l'OMC ou la politique agricole de l'Union européenne[1025]. Savoir pour dénoncer, c'est le propre d'une expertise d'intervention, qualifiée par les mouvements altermondialistes de « test de Dracula » : tout comme le vampire, l'OMC ne peut vivre que dans l'ombre. Une fois que tout le monde aura conscience de son illégitimité, la victoire sera possible : « Plus le monde est entretenu dans le flou, le brouillard, l'obscurité, plus ceux qui profitent de cette nuit s'activent dans leurs entreprises malveillantes »[1026], analyse Michel Onfray. Cela les militants altermondiualistes, comme avant eux ceux du Larzac, l'ont bien compris. Comme l'exprime la juriste nord-américaine Lori Wallach, actrice du mouvement altermondialiste, « l'AMI, tel un Dracula politique, ne peut survivre à la lumière »[1027]. Cette stratégie du dévoilement est intimement liée à la pratique de la désobéissance civile : au prix d'une violation de la loi, il s'agit de mettre en lumière ce qui est caché. L'acte de naissance de ce répertoire d'action pour les militants du Larzac est l'intrusion dans le camp militaire du Larzac en 1976, comme le rappelle François Roux dans un hommage rendu à Jean-Jacques de Félice, avocat des paysans

---

[1022] *20 minutes*, édition de Bordeaux, 28 août 2008.

[1023] Robert Castel, « L'expert mandaté et l'expert instituant », dans *Situations d'expertise et socialisation des savoirs*, Actes de la Table ronde organisée par le CRESAL, 1985, pp. 81-82.

[1024] Bertrand Buffon, *La parole persuasive*, *op. cit*., p. 193.

[1025] Confédération paysanne, *Changeons de politique agricole*, Paris, Mille et une nuits, 2002 et Susan George-ATTAC, *Remettre l'OMC à sa place*, Paris, Mille-et-une-nuits, 2001.

[1026] Michel Onfray, *Célébration du génie colérique*, Paris, Galilée, 2002, pp. 21-22.

[1027] Lori Wallach, *Le Monde Diplomatique*, février 1998.

du Larzac, mais aussi de nombreuses causes comme celle des militants du FLN, des sans papiers, des Kanaks, ou encore des réfugiés italiens menacés d'extradition :

> « Tribunal correctionnel de Millau, le 2 juillet 1976. Jean-Jacques de Félice défend un groupe de paysans du Larzac poursuivis en flagrant délit pour avoir pénétré dans le camp militaire et avoir 'emprunté' les documents qu'ils cherchaient. Ils ont trouvé les preuves que l'armée, tout en faisant mine de négocier, rachète en secret les fermes de gros propriétaires fonciers spéculateurs, pour pouvoir agrandir le camp »[1028].

Ces ressources de l'expertise sont à la fois tournées vers l'intérieur et vers l'extérieur. La pratique du contre-sommet est typique de cette double orientation. Elle relève d'une part d'une démarche d'éducation populaire et d'auto-formation dirigée vers ses membres, comme en témoigne le nombre considérable de débats lors des rassemblements sur le Larzac, à Porto Alegre ou lors du FSE de Florence, et d'autre part elle s'inscrit dans une stratégie de mise en visibilité et de crédibilisation des alternatives. À propos de ces pratiques, Michel Offerlé remarque : « Organiser un colloque, faire une tribune, remplir une salle, c'est montrer comme organisation sa capacité à intéresser un public techniquement compétent sur la question, c'est aussi tenter d'imposer un thème, une thématique, comme digne d'intérêt »[1029].

Chaque événement, comme la Conférence de Montpellier sur la négociation du protocole sur la biosécurité en 2000, le Sommet mondial de l'alimentation sous l'égide de la FAO en 2002 ou encore le Sommet de la terre à Johannesburg, est l'occasion de faire entendre ce type de discours lors de forums parallèles. Ce que Sylvie Ollitrault désigne par « militantisme de dossier »[1030] se retrouve dans la lutte du Larzac des années soixante-dix : par exemple en 1975, quand un groupe de paysans se rend à la préfecture de Millau pour brûler les dossiers de l'enquête d'utilité publique ; ou en 1976, lorsque vingt-deux paysans entrent dans le camp militaire cachés dans une bétaillère et détruisent près de 500 dossiers de ventes à l'amiable ; ou encore en 1992, quand huit agriculteurs de la Confédération paysanne passent au Tribunal de Rodez suite à une action dans les locaux de la SICA centre-sud, soupçonnée d'importer

[1028] François Roux, « Jean-Jacques de Félice. Hommage », *Réforme*, n° 3285, 4 septembre 2008.

[1029] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt, op. cit*., pp. 124-125.

[1030] Sylvie Ollitrault, « Science et militantisme. Les transformations d'un échange circulaire », art. cit., pp. 141-162.

illégalement de la viande des pays de l'Est, cette action ayant pour objectif de consulter les documents qui pourraient prouver la fraude.

Ces pratiques questionnent également le processus d'expertise. Sur le sujet des OGM, au-delà même de la question de leur nocivité et des problèmes de dépendances économiques que leur commercialisation est supposée engendrer, c'est la question même de l'expertise qui fait débat. En ce qui concerne précisément les OGM, un triple reproche est adressé à l'expertise scientifique. La première critique a trait à l'opacité de la procédure d'expertise et au fait que les citoyens soient dans une large mesure évincés du débat. Cette dimension jugée antidémocratique de l'expertise concernant les OGM est en grande partie due à la seconde critique, à savoir le manque d'indépendance de la recherche dans ce domaine. La recherche sur les OGM est aujourd'hui largement dépendante des industries agroalimentaires qui commercialisent ces substances. Au lendemain de l'annonce de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) de l'innocuité du maïs transgénique Monsanto (MON 810), José Bové déclare : « Il faut savoir que jusqu'à présent les seuls tests qui ont été faits sur les risques liés aux OGM étaient les tests fait par les firmes qui voulaient imposer les OGM »[1031]. Il précise à propos de l'AFSSA : « Ce qui ressort en filigrane de cette affaire, c'est la nécessité d'une expertise indépendante […]. Il faut changer le mode de fonctionnement de ces organismes pour les rendre indépendants, pour qu'il y ait une véritable expertise indépendante et qu'on ne soit pas à la solde des intérêts économiques »[1032]. Dernière cible des critiques enfin, la non prise en compte d'un temps long susceptible d'intégrer le principe de doute propre à ce type de question. Comme le note Bernard Kalaora, « l'acte d'expertise n'est plus seulement fondé sur la validité de la connaissance, la caution scientifique qu'il confère à la décision, mais sur sa capacité à intégrer les incertitudes et à scénariser un avenir incertain »[1033]. Et, pour José Bové, seuls les laboratoires indépendants prennent en considération le long terme : « Des laboratoires indépendants ont mis en place des tests de longue durée, sachant qu'au départ les tests ne sont que des tests sur des rats d'une durée de trois mois. Pour que le rapport soit cohérent, il faut faire des tests sur deux ans et sur différentes espèces »[1034].

[1031] « Discussion avec José Bové », www.leparisien.fr, 12 février 2009.

[1032] « José Bové réclame une expertise indépendante », *Le Parisien*, 12 février 2009.

[1033] Bernard Kalaora, « Global Expert : la religion des mots », *Ethnologie française*, n° 29, 1999, p. 4.

[1034] « Discussion avec José Bové », *op. cit.*

Un autre type d'expertise, orienté vers le droit, met en exergue de manière exemplaire les différentes ressources que constitue l'expertise pour les mouvements protestataires[1035]. Cet activisme juridique vise à transformer les tribunaux en caisse de résonance lors des procès contre les militants. Cette juridicisation de l'activisme exprime un usage plus offensif que strictement réactif ou défensif des procès :

> « Le 30 juin 2000, aura lieu à Millau le procès des dix paysans qui ont démonté le McDo de Millau. Nous allons à ce procès, non pas en coupables, mais en accusateurs. Pour nous, ce procès va être celui de la justice (de cette justice qui criminalise), aussi le procès de l'Organisation mondiale du commerce et de ce système néolibéral qui veut imposer les lois du marché sur l'ensemble des activités. Nous avons décidé de faire de ce procès un rassemblement populaire »[1036].

L'instance judiciaire est tournée en arène de lutte pour la reconnaissance, le discours juridique fonctionnant alors comme instrument de légitimation : « Conformément au mode de domination légal-rationnel formalisé par Max Weber, l'inscription dans la loi vaut non seulement légalité mais aussi légitimation et légitimité »[1037]. Le procès de Millau de juin 2000 est caractéristique de ce type de pratique visant à détourner une procédure classique comme celle du procès en tribune et ainsi à élargir l'audience[1038]. Il en sera de même pour les nombreux procès des Faucheurs volontaires, qui se révèlent être à chaque fois, pour reprendre les mots de François Roux,

---

[1035] Sur le rapport entre engagement militant et expertise juridique, voir notamment les revues *Politix*, « La cause du droit », Dossier coordonné par Brigitte Gaïti et Liora Israël, n° 62, 2003, et *Mouvements*, « L'emprise du droit », Dossier coordonné par Aurélie de Andrade, Véronique Champeil-Desplats, Lilian Mathieu, Véronique Roussel, n° 29, 2003. Voir également Jacques Commaille, Laurence Dumoulin, Cécile Robert (dir.), *La juridicisation du politique. Leçons scientifiques*, Paris, LGDJ, 2000.

[1036] José Bové, « Meeting public contre la mondialisation libérale », Dock des Suds (Marseille), 13 juin 2000. Pour trouver de plus larges extraits de cette intervention, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à l'annexe 37.

[1037] Laurence Dumoulin, Cécile Robert, « Autour des enjeux d'une ouverture des sciences du politique au droit. Quelques réflexions en guise d'introduction », dans Jacques Commaille, Laurence Dumoulin, Cécile Robert (dir.), *La juridicisation du politique. Leçons scientifiques, op. cit.*, p. 16.

[1038] François Roux, avocat de la Confédération paysanne, qualifie cette pratique d'aïkido syndical, dans la mesure où elle cherche à déstabiliser l'adversaire en se servant de ses propres armes. Une fois encore, on ne saurait parler à l'égard de ce mode d'action de nouveauté : en 1971 déjà Saul Alinsky parlait de « ju-jitsu politique de masse » dans son *Manuel de l'animateur social*, *op. cit.*

> « de formidables tribunes pour les paysans du monde. Des Philippines ou de Madagascar, de l'Inde ou du Mexique, ils sont venus, devant des magistrats qui ont bien été contraints de les écouter, dire leur angoisse face au brevetage du vivant »[1039].

Une des stratégies utilisées pour cela est en effet de faire venir en qualité de témoin des experts engagés auprès du Larzac. Ainsi lors du procès du McDonald's, dix-sept personnes sont intervenues pour tenter de justifier l'action et surtout pour la désingulariser en faisant le procès de l'OMC. Parmi elles, quelques figures du mouvement comme Vandana Shiva, Lori Wallach, juriste américaine, Rafael Alegria, paysan du Honduras et responsable de Via Campesina, Susan George, présidente de l'observatoire de la mondialisation, vice-présidente d'ATTAC et membre de la Coordination citoyenne contre l'OMC (CCCOMC). Six avocats sont également présents pour défendre les inculpés du démontage du McDonald's et surtout pour faire de ce procès celui de l'OMC : François Roux et Jean-Jacques de Félice, les deux avocats de longue date du Larzac, Marie-Christine et Christian Etelin, Henri Leclerc, ancien président de la Ligue des droits de l'homme (LDH) et Manufa Diabira, un avocat mauritanien, présent au nom de la défense des petits paysans des pays les plus pauvres.

De la même manière, au-delà de constituer un visuel important pour l'opinion par l'intermédiaire de la télévision, l'un des objectifs des actions d'arrachage des champs de plantes transgéniques est de transformer le procès des contrevenants en procès contre les OGM. Et parfois, les magistrats vont jusqu'à leur donner raison sinon sur leur mode d'action, du moins quant à leurs motifs :

> « Au débit des semenciers, il faut par exemple inscrire cette décision du Tribunal de Foix : jugeant en septembre 2000 des faucheurs de maïs transgénique, il se contenta d'amendes avec sursis, admettant que 'la motivation des prévenus répond à une inquiétude générale que génère une évolution peut-être trop rapide de la société qui peut entraîner notamment pour la santé des consommateurs et l'environnement de graves conséquences' »[1040].

[1039] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., p. 88.

[1040] *ibid*., p. 89.

Les procès sont toujours accompagnés d'une mise en scène à l'extérieur du tribunal, que ce soit l'installation d'une cage à syndicalistes installée devant le Palais de justice de Millau en février 2002, à l'occasion du rejet du pourvoi en cassation dans l'affaire du McDonald's de Millau, rendant exécutoire la condamnation à trois mois d'emprisonnement, ou l'arrivée en tracteurs au Tribunal de Millau des co-inculpés en juin 2000. Ces rassemblements s'inscrivent au sein d'une stratégie de décloisonnement des luttes, dans la mesure où participent à ce type de journée des représentants syndicaux (SUD) et des responsables d'associations (Greenpeace, Sortir du nucléaire !, DAL, AC !, ATTAC). L'organisation de forums de discussion matérialise cette désectorisation. Par exemple, en marge du procès de Foix le 5 septembre 2000, au cours duquel étaient jugés quatre inculpés pour le fauchage d'une parcelle expérimentale de maïs transgénique à Gaudiès, plusieurs milliers de sympathisants participent à une journée d'action organisée par le collectif anti-OGM. Plusieurs débats y sont organisés, autour des thèmes des OGM, de l'accès à la terre, du droit au logement, de la désobéissance civile, de la « criminalisation des mouvements sociaux » et des questions énergétiques. Autre exemple devant le Tribunal de Toulouse cette fois, le 4 juin 2008 pour le procès de José Bové. Le collectif anti-OGM donne à voir sa dimension multiorganisationnelle : Confédération paysanne, DAL, Les amis de la terre, ATTAC. Au programme de ce « village associatif », concert, stand de fromage du Larzac tenu par la *Conf*, buvette rebaptisée « Chez José Bové Buvette », où on peut boire de la bière artisanale, la Biérataise, et stand d'alimentation biologique. En marge de ces procès, les inculpés sont à l'honneur et ceux-ci ont bien sûr l'opportunité de développer leur thématique justificatrice. Le 30 juin 2000, lors de la première journée d'audience du Tribunal de Millau, José Bové déclarait aux abords du tribunal :

> « Lors de la guerre d'indépendance en Inde, Gandhi et les nationalistes ont pillé un dépôt de sel colonial. Ils ont payé de dix ans de prison cet acte. Aujourd'hui, on considère que c'était une action non-violente ».

Auparavant, il avait en quelque sorte assuré la promotion de ce procès : « Nous allons transformer Millau en Seattle-sur-Tarn, avec plusieurs dizaines de milliers de personnes venues du monde entier. Ce sera le point de départ d'une nouvelle étape de notre

combat »[1041]. Précisons enfin que ces mobilisations pour lesquelles se retrouvent de nombreuses organisations amies ne sont pas l'apanage des procès des faucheurs d'OGM. La solidarité joue aussi en retour, comme en témoigne le procès pour la destruction de l'incinérateur de Fumel dans le Lot-et-Garonne. Le 15 mars 1999, un groupe de militants d'AC ! avait mis hors d'usage l'incinérateur d'ordures ménagères de Fumel et revendiquait l'action au nom de l'urgence à agir face à un risque imminent de pollution. La place face au Palais de justice est transformée, le jour du procès, en village associatif où on retrouve la Confédération paysanne, la Ligue des droits de l'homme, ATTAC, AC !, DAL, Greenpeace, Stop Golfech, le réseau Sortir du nucléaire, ainsi que des responsables politiques (Verts, LCR) et syndicaux (CGT, FSU).

Un personnage est particulièrement important dans la stratégie juridique du Larzac. Il s'agit de l'avocat de toutes les causes dans lesquelles le Larzac s'est investi : François Roux. Lors du colloque de Lyon sur la désobéissance civile co-organisé par la Confédération paysanne le 29 mars 2006, François Roux est ainsi présenté par le modérateur :

> « François Roux est avocat, il a défendu les paysans du Larzac dans les années soixante-dix, lutte qui a été menée en particulier avec l'organisation des Paysans-Travailleurs qui est le précurseur de la Confédération paysanne, co-organisateur de ce colloque. […] La lutte du Larzac était une lutte de désobéissance civile, en particulier autour du renvoi des livrets militaires et le fameux refus de l'impôt. Il y a eu une proposition alternative, la construction de la bergerie de la Blaquière en plein milieu du secteur convoité par l'armée, et de la construire sans permis de construire, ce qui était d'autant plus intéressant. François était aussi l'avocat des Kanaks en lutte pour leur indépendance, contre le colonialisme français. Aujourd'hui, François continue d'accompagner la lutte de désobéissance civile en étant l'avocat des Faucheurs volontaires ».

Rajoutons encore à la liste de ses clients, ou plutôt des causes qu'il défend, Zacarias Moussaoui, inculpé de six chefs d'accusation en lien avec les attentats du 11 septembre 2001. L'enjeu du procès, pour François Roux, est de pouvoir parler de la peine capitale que risque l'accusé. À la question « allez-vous plaider pour Moussaoui ou contre la

[1041] José Bové, cité dans *La Dépêche du Midi*, « Le combat d'un paysan citoyen. José Bové rencontre les Figeacois », 13 avril 2000.

peine de mort ? », l'avocat français répond sans ambiguïté : « Les deux. Il est évident que la tragédie est atroce et qu'il faut un procès serein, quand les passions seront retombées. Et il va de soi que même si Moussaoui était déclaré coupable, je continuerais à me battre contre la peine de mort qui n'est pas digne d'un grand pays démocratique »[1042]. Et de fustiger l'attitude du gouvernement français qui décide fin 2002 de coopérer avec la justice américaine et ainsi de lui donner accès aux informations dont elle dispose :

> « Le gouvernement vient de rétablir la peine de mort par procuration. […] Je suis contre tous les terrorismes, et aussi contre la peine de mort, quelles que soient les circonstances. La France viole ses propres principes en acceptant qu'un de ses ressortissants soit conduit dans les couloirs de la mort »[1043].

Ce combat contre la peine de mort, il le met aussi en scène comme lors de cet entretien télévisé[1044] au cours duquel il pose tenant à la main le livre de Robert Badinter *L'abolition*. C'est au nom de valeurs supérieures, notamment religieuses, que François Roux s'inscrit dans ce combat contre la peine de mort, et plus largement dans toutes les luttes qu'il défend. Il revendique sa foi et ses racines protestantes, perpétuant ainsi la fibre religieuse de la protestation du Larzac. Dans son livre *En état de légitime révolte*[1045], il se décrit fidèle à une double filiation spirituelle, celle du Christ et celle de Gandhi. Et dans ce même ouvrage, aux côtés d'Antigone, on retrouve Lanza del Vasto ainsi que Marie Durand (1715-1776), martyre protestante, chez qui il puise ses motifs de lutte :

> « Révolté, je le suis toujours. Résistant, je le suis encore et le serai longtemps. J'aime ce mot, du reste, et l'ai si souvent usé dans mes plaidoiries : résister… Une femme qui partageait ma foi l'a gravé dans la pierre de sa prison d'Aigues-mortes, il y a près de trois siècles. On voulait qu'elle abjure la religion de ses pères, elle a dit non. Simplement, pacifiquement : 'non'. Et on l'enferma, adolescente encore,

[1042] François Roux, Entretien au *Midi Libre*, 29 mars 2003.

[1043] François Roux, cité dans « L'avocat de Moussaoui dénonce 'l'hypocrisie française' », par Jacqueline Coignard, *Libération*, 29 novembre 2002.

[1044] Édition nationale du journal de *France 3*, 5 avril 2006.

[1045] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*.

> pendant trente-huit années dans la tour de Constance si justement nommée. Elle s'appelait Marie Durand »[1046].

Si les références à Gandhi sur l'engagement personnel propre à la désobéissance civile et à Antigone sur la supériorité d'une loi, qu'elle soit écrite ou non, semblent évidentes, on peut discuter le fait de considérer Antigone comme illustre ancêtre de la désobéissance civile, tant son acte s'apparente davantage à l'affirmation de son caractère qu'à un sacrifice au nom d'une morale universaliste (au moins dans la version de Sophocle), et dans la mesure où, en dépit de ses tentatives, avortées, d'enrôlement de sa sœur Ismène, sa désobéissance est avant tout individuelle. En tout état de cause, un héritage religieux habite l'avocat du Larzac. Aussi le retrouve-t-on naturellement dans « Fréquence protestante » pour évoquer le conflit israélo-palestinien, et en particulier la mission pour la paix en Palestine et en Israël à laquelle il participe « en tant que chrétien »[1047].

François Roux s'est surtout chargé de justifier les pratiques désobéissantes au moyen d'une notion juridique jusqu'alors peu usitée, l'état de nécessité : « Ce qui caractérise la nécessité, c'est la situation dans laquelle se trouve une personne qui pour sauvegarder un intérêt supérieur n'a d'autre ressource que d'accomplir un acte défendu par la loi pénale »[1048]. Lors du procès de Millau en 2000, la Justice avait dénié aux inculpés le qualificatif de « légitime défense » :

> « Attendu que les prévenus font plaider qu'ils ne sont pas pénalement responsables pour avoir agi en état de légitime défense ;
> Attendu qu'ils soutiennent que leur action – qu'ils qualifient de 'symbolique'- était commandée par l'agression des États-Unis d'Amérique qui ont majoré de manière brutale les droits de douane qui frappent le fromage Roquefort à l'entrée de leur territoire, mettant ainsi en péril leurs exploitations ;
> Attendu que cet argument ne saurait prospérer car ne sont pas réunies les conditions définies par la loi pour exonérer de toute responsabilité pénale une personne en état de légitime défense ;
> Attendu en effet que l'article 122-5 al. 2 du Code Pénal stipule que 'N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime

[1046] *ibid.*, pp. 17-18.

[1047] « Fréquence protestante. Palestine : des voix pour la paix », *France 2*, 10 octobre 2004.

[1048] François Roux, Colloque de Lyon sur la désobéissance civile, 29 mars 2006.

> ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction ;
> Attendu que la majoration par les U.S.A. de leurs taxes douanières sur le Roquefort ne peut être qualifiée de crime ou délit et qu'en tout état de cause la Société Mac Donald's ne peut être considérée comme étant l'agresseur contre qui les prévenus devaient nécessairement se défendre ;
> Attendu que ces derniers n'étaient donc pas en état de légitime défense en agissant contre le Mac Donald's de Millau et que le tribunal doit déclarer non établi ce fait justificatif »[1049].

C'est donc au moyen de l'état de nécessité que François Roux entend fonder la désobéissance civile :

> « Comment expliquer effectivement aux magistrats : voilà, les personnes qui sont là l'ont fait volontairement, l'ont fait de manière non-violente, mais elles vous demandent de ne pas les condamner. […] Maintenant il y a des jurisprudences de ces deux tribunaux dont vous avez entendu parler, qui viennent de reconnaître la légitimité de la désobéissance civile. […] Nous disons que ceux qui désobéissent à la loi l'ont fait en état de nécessité, c'est la formule juridique de la désobéissance civile. Je ne pouvais pas faire autrement que de désobéir à la loi. Cet état de nécessité, sachez que c'est une invention des magistrats eux-mêmes, avant le législateur »[1050].

L'état de nécessité est un argument *a pari*, ou *a simili* selon la terminologie de Chaim Perelman[1051]. Ce type de lieu commun, d'argument judiciaire fonctionne sur le mode analogique et extensif. Comme le note Bertrand Buffon, ce type de raisonnement « justifie l'application d'une loi par la similitude entre la situation considérée et celle régie par cette loi. Il permet d'étendre la loi à des matières ou à des cas qu'elle n'a pas prévus »[1052]. Exemple :

[1049] Délibération du Tribunal de grande instance de Millau du 13 septembre 2000. L'intégralité du verdict est reproduit annexe 38.

[1050] *idem.*

[1051] Chaïm Perelman, Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1988.

[1052] Bertrand Buffon, *La parole persuasive*, p. 457.

« Les faucheurs ont agi en état de nécessité face au danger que représentent les OGM »[1053]. F. Roux précise :

> « Cette déclaration des droits de l'homme et du citoyen fait partie aujourd'hui de ce que l'on appelle le bloc de constitutionnalité, c'est-à-dire qu'elle est incluse dans le bloc de constitutionnalité et elle mentionne la résistance à l'oppression, et va totalement dans le sens de ce que les tribunaux ont décidé avec l'état de nécessité »[1054].

Comme le notent Jacques Robert et Jean Duffar, « ce n'est pas méconnaître les exigences impérieuses de l'ordre public que d'admettre le refus d'obéissance à la loi injuste dès l'instant qu'il est admis qu'un ordre public, reposant sur la violation de la loi morale, n'est pas un ordre public véritable. Ce que commande le souci de l'ordre public, c'est la détermination aussi exacte que possible des conditions dans lesquelles peut intervenir le refus d'obéissance »[1055]. François Roux fait siennes ces remarques, notamment pour justifier la démarche des comparants volontaires[1056] :

> « La désobéissance civile, je ne cesse de le rappeler devant les tribunaux, c'est à la fois une dimension personnelle majeure et une dimension collective, et je vous dis ici que ce qui a aidé les tribunaux dans leur décision de relaxe, c'est qu'ils ont été extrêmement impressionnés par l'engagement des personnes qui ont comparu devant eux »[1057].

Il précise l'objectif des comparants volontaires, en revenant sur l'audience du Tribunal correctionnel de Toulouse en 2004 :

> « Nous avons d'abord essayé d'élargir encore le débat en imposant aux tribunaux cette dimension collective des Faucheurs volontaires, en imposant des 'comparants

[1053] François Roux, propos rapportés par *20 minutes*, 29 août 2008.

[1054] *idem.*

[1055] Jacques Robert, Jean Duffar, *Droits de l'homme et libertés fondamentales*, Paris, Montchrestien, 1999.

[1056] Nous reprendrons l'expression « comparant », même si le terme exact est « comparaissant ».

[1057] François Roux, Colloque de Lyon sur la désobéissance civile, 29 mars 2006.

> volontaires'. Vous vous souvenez du premier procès des Faucheurs volontaires de Toulouse. Le procureur en convoque sept, en disant : 'ils ont fait partie d'une action en réunion de plus de 400 personnes'. Et là, on bondit là-dessus : 'vous avez raison, M. le Procureur, ils étaient bien plus de 400, ils étaient même 1000 ! Et pourquoi vous en avez poursuivi sept ?' À ce moment-là nous arrivons le jour du procès avec 220 personnes qui disent : 'nous y étions et nous voulons, nous aussi, être jugés ; nous voulons comparaître volontairement'. On nous dit 'vous voulez être condamné ?', nous on dit 'on veut comparaître et être relaxé parce que on va vous expliquer pourquoi on a fait tout cela'. Le tribunal, à notre stupéfaction, nous donne raison »[1058].

Ce recours systématique au droit accompagne notamment le mouvement des Faucheurs volontaires. Marie-Christine Ételin et François Roux, leurs deux principaux avocats, sont à l'origine de la constitution de ces comparants volontaires. Il s'agit pour les faucheurs de demander de manière volontaire à comparaître devant les tribunaux, en vertu des principes de la désobéissance civile qui stipulent le caractère responsable et assumé de l'action. Cette démarche a été reconnue par le Tribunal correctionnel de Toulouse le 8 novembre 2004, lors du jugement de neuf faucheurs d'une parcelle de maïs transgénique à Menville. Deux-cent-vingt-deux faucheurs ont ainsi été autorisés à se présenter comme « comparants volontaires ». La lecture du rappel de la procédure de ce procès par la Cour d'appel de Toulouse est à cet égard éclairante dans la mesure elle reconnaît le caractère collectif de l'action et, partant, les comparutions volontaires :

> « Par jugement du 8 novembre 2004, le Tribunal correctionnel de Toulouse a […] constaté que l'action publique a été mise en mouvement à l'égard de neuf personnes pour des faits de destruction commis à Menville le 25 juillet 2004 en réunion par plus de 400 personnes agissant comme coauteurs ou complices ; en application des articles 383 et 388 du Code de Procédure Pénale, constaté que la compétence du tribunal à l'égard des neufs prévenus s'étend à tous les coauteurs ou complices et que le tribunal peut être saisi par leur comparution volontaire ; considéré que le droit pour les neuf prévenus à un procès équitable […] justifie que l'ensemble des coauteurs se désignant comme tels soient jugés en même temps qu'eux ». Même si cette décision a par la suite été infirmée par la Cour d'appel de Toulouse en mars 2005, cette reconnaissance

[1058] *idem.*

juridique de la dimension collective de l'action constitue un succès pour les « comparants volontaires »[1059].

Si bien que F. Roux voit dans cette stratégie une nouvelle modalité de résistance à même d'être appropriée par d'autres mobilisations : « C'est aussi un débat intéressant pour les luttes sociales. Les intermittents du spectacle se sont posés la même question pour savoir s'ils faisaient des comparutions volontaires »[1060]. Pour autant, ce jugement du Tribunal correctionnel de Toulouse en date du 8 novembre 2004 sera annulé par la Cour d'appel de Toulouse le 14 avril 2005 et l'appel confirmé par la Cour de cassation le 7 février 2007. Les trois enjeux majeurs pour les Faucheurs volontaires (la comparution volontaire, l'état de nécessité et le déni de démocratie sur la question des OGM) sont rejetés par la Cour d'appel :

Sur la comparution volontaire, la Cour de cassation confirme le jugement de la Cour d'appel et conclut : « Attendu que, pour se dire irrégulièrement saisie de l'action publique relative aux deux cent trente personnes comparaissant volontairement aux côtés des neuf prévenus, l'arrêt énonce que, la comparution d'un prévenu exigeant comme préalable la mise en mouvement de l'action publique dans les conditions prescrites par l'article 1er du Code de procédure pénale, la seule comparution volontaire d'une personne devant le tribunal correctionnel ne saurait mettre en mouvement l'action publique ; que les juges ajoutent qu'en d'autres termes, le tribunal n'est pas saisi si le Ministère public ne prend pas de réquisition en ce sens quand bien même le prévenu se présenterait volontairement à l'audience ; attendu qu'en l'état de ces énonciations, la cour d'appel a justifié sa décision ; d'où il suit que le moyen ne saurait être accueilli »[1061].

Sur l'état de nécessité, la Cour de cassation prend soin d'éviter tout débat sur le fond du dossier : « Le mobile des prévenus importe peu, quant à l'existence de l'infraction ; l'infraction a été commise par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ; sur l'état de nécessité, il appartient aux prévenus de démontrer que le péril était tout à la fois inévitable, imminent, et menaçait tout un chacun, voire l'environnement, ainsi

[1059] Jugement de la Cour d'appel de Toulouse, 3ème chambre, 14 avril 2005, www.monde-solidaire.org.

[1060] François Roux, Colloque de Lyon sur la désobéissance civile, 29 mars 2006.

[1061] « Actes dits de 'fauchage volontaire' », Arrêt n° 220 du 7 février 2007, Cour de cassation-Chambre criminelle.

que la réaction de sauvegarde était nécessaire et mesurée ; le péril doit être réel et non hypothétique ; l'expression d'une crainte ne peut justifier la commission d'une infraction ; le danger doit être actuel, c'est-à-dire que les prévenus doivent être au contact même de l'événement menaçant ; en l'espèce, ils ont pris l'initiative de pénétrer, sans autorisation, dans un champ appartenant à autrui, planté de maïs dont certains plants étaient génétiquement modifiés ; au demeurant, les prévenus n'expliquent pas en quoi la destruction d'une parcelle, comprenant pour partie seulement des plants génétiquement modifiés, pouvait les sauvegarder du danger supposé ; il y a, tout le moins, disproportion manifeste entre la valeur de l'intérêt sacrifié et celle de l'intérêt sauvegardé ; il appartient à ceux qui évoquent l'état de nécessité de démontrer qu'ils n'avaient d'autres ressources ou moyens que d'accomplir une infraction pour faire cesser le péril prétendu »[1062]. La Cour de cassation ne retient donc pas l'état de nécessité, pas plus qu'elle ne juge proportionnée l'action des Faucheurs volontaires. Ce qui n'empêche pas F. Roux de continuer de plaider cette notion, par exemple lors du procès contre l'action de Lugos : « Les faucheurs ont agi en état de nécessité face au danger que représentent les OGM »[1063].

Sur le déni de démocratie enfin, la Cour souligne, et elle vise ici plus particulièrement Noël Mamère et Gérard Onesta, qu'« il est surprenant que les prévenus, dont certains sont d'éminents parlementaires invoquent un 'déficit démocratique' et se bornent à soutenir que tous les autres moyens d'action avaient été épuisés, alors qu'en tant que citoyens d'un État démocratique, ils disposaient de voies de droit, leur permettant éventuellement de discuter, devant les juridictions compétentes, de la légalité des autorisations d'essais en plein champ qu'ils considéraient comme irrégulières au regard des normes européennes »[1064]. Pour autant, selon François Roux, l'intrusion de cette problématique des comparants volontaires au sein de l'institution judiciaire est déjà une victoire :

> « Je crois pouvoir affirmer que nous avons à ce stade gagné notre pari : démontrer l'inéquité des procédures sélectives engagées par le Parquet. Plus aucun juge, ni homme politique, ni journaliste ne peut aujourd'hui ignorer le problème que représentent ces procédures sélectives, ces procès tronqués. […] Quoi qu'ait décidé

[1062] *idem.*

[1063] M[e] François Roux, cité par *20 minutes*, 29 août 2008.

> la Cour d'appel de Toulouse, quoi que décide la Cour de Riom[1065], il restera toujours que deux tribunaux, soit six juges à ce jour ont considéré que la thèse juridique que nous avions développée était la bonne, contrairement aux affirmations du Procureur, et qu'il serait inéquitable et non-conforme au droit de ne juger de manière arbitraire que certains manifestants et pas les autres, dès lors que ceux-ci revendiquent leur participation à l'action »[1066].

Le jugement rendu par le Tribunal de grande instance de Valence pour des faits de destruction de parcelles de maïs transgénique à Salettes près de Montélimar le 26 août 2001 offre un bel exemple des débats théoriques entourant cette question d'état de nécessité, et surtout de la confrontation des arguments entre les prévenus Faucheurs volontaires d'une part, et le Ministère public d'autre part. Les prévenus dans leur ensemble (ils sont dix) reconnaissent leur participation à l'arrachage des plants de maïs et les revendiquent. Jean Beaufort, par exemple, « explique avoir 'désobéi en tant que citoyen' »[1067]. D'autres font valoir leur appartenance à la Confédération paysanne comme moteur de l'action : Christian Brousse notamment « revendique sa qualité de porte-parole de la Confédération paysanne pour l'Ardèche »[1068]. La Cour acte qu'« il résulte de l'audition des prévenus et même des témoins qu'il s'agissait d'une action concertée en réaction au refus du gouvernement d'ordonner la cessation de la dissémination des OGM. L'illégalité de ce comportement était connue. La présence des gendarmes sur le terrain (qui ont rappelé la loi) n'a pas incité les prévenus à se reprendre et à s'en aller. L'élément moral de l'infraction est établi tant par l'enquête que par les débats, reconnu et même revendiqué »[1069]. La justice concrétise en quelque sorte ce qui est revendiqué par ses auteurs comme étant la principale caractéristique de la désobéissance civile, à savoir sa dimension individuellement assumée et revendiquée. Sur l'état de nécessité proprement dit, la Cour dénie aux faucheurs cet argument :

[1064] « Actes dits de 'fauchage volontaire' », Arrêt n° 220 du 7 février 2007, Cour de cassation-Chambre criminelle.

[1065] Le Tribunal correctionnel de Riom avait accepté que les comparants volontaires interviennent aux cours des débats.

[1066] François Roux, « Lettre aux Faucheurs volontaires, prévenus, comparants et/ou relaxés involontaires », www.monde-solidaire.org, 20 avril 2005.

[1067] Jugement rendu par le Tribunal de grande instance de Valence », http://perso.nnx.com/gmarchan/Documents/jugement-proces-de-valence.rtf.

[1068] *idem.*

[1069] *idem.*

« Par exception, le Code pénal prévoit à l'article 122-7 que n'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace. S'agissant d'une exception, il incombe aux prévenus d'apporter la preuve de la réunion des conditions fixées par ce texte : aucune conclusion écrite n'a été déposée. Les explications orales sont plutôt confuses. Compte tenu des distances et de la période, les dégradations ne visaient pas à protéger leurs exploitations ; pour les non-agriculteurs, la sauvegarde de leur personne ou d'un bien n'est pas rapportée ; quant aux témoins cités par la défense, ils ont fait part de leur peur et de leur crainte mais nullement justifié l'existence d'un danger. Le témoin Patrick Dekochko, cité par la défense, apporte même la preuve contraire : il est à la tête d'une exploitation biologique de soja. Il déclare qu'il a perdu la confiance de ses clients parce que ses produits contenaient des traces d'OGM. Victime d'une dissémination, il n'est pas prévenu dans la présente affaire, n'a pas revendiqué une participation à ces dégradations ; son nom n'est pas cité dans les jugements versés par les parties […]. Ainsi ses craintes n'ont pas justifié à ses yeux qu'il participe dans sa région à des actions illégales. Il déclare avoir saisi les juridictions civiles et les instances administratives »[1070].

Si, dans un premier temps, la Cour avait bien reconnu le caractère assumé de l'action, confortant ainsi les faucheurs dans leur posture désobéissante, dans un deuxième temps, cette même Cour a désapprouvé le principe des fauchages qui, bien que réels pour les paysans qui en sont victimes, revêtent avant tout une portée symbolique pour leurs auteurs. Plus, la Cour s'appuie sur la jurisprudence pour discréditer ce type de pratiques désobéissantes :

« La jurisprudence est constante en ce sens que ne justifie pas l'infraction la simple crainte et non le péril imminent, que l'état de nécessité doit placer l'auteur devant un danger immédiat et certain et non hypothétique ou futur. À propos du délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse, les tribunaux correctionnels ont rejeté l'état de nécessité invoqué aux motifs que l'intérêt supérieur défendu par les prévenus doit s'apprécier de manière objective et être reconnu de tous : que cette exception n'autorise pas quelques uns seulement, en raison de leurs convictions personnelles,

[1070] *idem.*

> de s'ériger en juge de la valeur des intérêts à défendre et de l'actualité ou de l'imminence des dangers […]. En conséquence, ce moyen est irrecevable, et, en tout état, non fondé »[1071].

S'il est un procès qui devait constituer la principale victoire pour les Faucheurs volontaires, c'est bien celui d'Orléans des 27 et 28 octobre 2005, dont le jugement a été rendu le 9 décembre 2005. Quarante deux faucheurs furent alors relaxés en vertu de l'article L122-7 du Code pénal qui évoque « l'état de nécessité ». Selon la cour, cet état de nécessité résulte « du danger actuel de diffusion incontrôlée de gènes provenant des organismes génétiquement modifiés, dont la dissémination avait été autorisée, contrairement au droit constitutionnel à un environnement sain »[1072]. Victoire sur le fond donc, mais aussi sur la forme car la cour précise que « les prévenus rapportent la preuve qu'ils ont commis une infraction de dégradation volontaire de biens d'autrui en réunion pour répondre de l'état de nécessité »[1073]. Les motivations du jugement ne comportent pas moins de vingt-sept pages et constituent pour Marie-Christine Ételin « une décision historique tant par sa portée que par son contenu »[1074]. Après appel de la décision par le parquet et la firme Monsanto, la Cour d'appel d'Orléans a infirmé le jugement et condamné le 28 juin 2006 Jean-Émile Sanchez, alors porte-parole de la Confédération paysanne, à deux mois de prison ferme ainsi que 48 autres Faucheurs volontaires à deux mois de prison avec sursis. Le 31 mai 2007, la Cour de cassation confirme cette décision de justice. Pour autant, les motivations du jugement du 9 décembre 2005 reconnaissent la démarche de désobéissance civile engagée par les faucheurs, et méritent qu'on s'y attarde un instant. Quatre éléments majeurs doivent être retenus ici. Sur la question des OGM proprement dite tout d'abord, si la Cour précise qu'il n'est pas de son ressort d'arbitrer la question de l'opportunité des OGM, elle n'en conclut pas moins que la dissémination de maïs OGM en plein champ était succeptible de s'accompagner d'une diffusion incontrôlée de gènes modifiés dans l'environnement, précisant que toute évaluation des risques est très difficile, et en l'état non réalisée.

[1071] *idem.*

[1072] Jugement correctionnel du Tribunal de grande instancel d'Orléans n° 2345/S3/2005, 9 décembre 2005, http://www.monde-solidaire.org/spip/IMG/pdf/Jugement_du_9_dec_2005.pdf.

[1073] *idem.*

[1074] M[e] Marie-Christine Ételin, « OGM : un acte socialement utile », décembre 2005, http://www.infogm.org/spip.php?article2483.

En réalité, c'est la France qui est visée par le tribunal quand celui-ci stipule que « le danger dénoncé par les prévenus doit, dans une société démocratique, se trouver dans l'encadrement législatif et réglementaire. Or la France a imparfaitement retranscrit en droit interne les termes de la directive européenne relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés et n'a pas transposé la directive européenne, qui exige notamment une évaluation précise et détaillée des risques pour l'environnement »[1075]. Cela est très important pour la décision finale, car comme le rappelle le tribunal, l'état de nécessité est relatif et contingent, c'est-à-dire qu'il dépend des valeurs sociales et juridiques en vigueur au moment du procès. Et la Cour de rappeler la jurisprudence de la Cour européenne, sanctionnant les États rétifs à la mise en œuvre des dispositifs de protection initiés par la Convention européenne des droits de l'homme (le droit à un environnement sain). La Cour s'appuie également sur l'entrée en vigueur récente de la Charte de l'environnement, devenue principe constitutionnel. Aussi l'état de nécessité retenu par la Cour est-il largement dû aux manquements de l'État français en matière de protection de l'environnement comme dans le domaine de la transcription des directives européennes en droit français, ici la directive 2001/18.

Du coup, en ce qui concerne l'action proprement dite des Faucheurs volontaires, elle est qualifiée par la Cour d'« action préventive » au regard des manquements de l'État français. En rappelant cette notion d'« environnement sain », la Cour estime que les prévenus « ne pouvaient dans le contexte de carence de droit positif interne au regard de la force supérieure et impérative de droit résultant du traité, obtenir la prise en considération du danger actuel et imminent constitué par la diffusion incontrôlée de transgènes en raison d'autorisations d'essais données sans les garanties fondamentales ni par les autorités exécutives, ni par les autorités législatives, ni par les autorités exécutives locales »[1076]. Le tribunal va même plus loin, en affirmant qu'une infraction pénale est « fondée au regard des enjeux en cause, sans qu'il puisse être exigé des prévenus d'attendre la réalisation des risques nés du danger et pour l'autorité publique de devoir procéder à la seule indemnisation des conséquences de leur survenance, qu'elle a déjà du ou doit consentir dans des affaires présentant de grandes similitudes avec celle dont est saisie la juridiction »[1077]. Comme le note avec justesse

[1075] Jugement correctionnel du Tribunal de grande instancel d'Orléans n° 2345/S3/2005, 9 décembre 2005, http://www.monde-solidaire.org/spip/IMG/pdf/Jugement_du_9_dec_2005.pdf.

[1076] *idem.*

[1077] *idem.*

M.-C. Ételin, « la référence aux affaires du sang contaminé, à l'amiante, est implicite »[1078]. Explicite elle l'est sous la plume de l'autre avocat du Larzac, M[e] François Roux, lorsqu'il évoque l'action des Faucheurs volontaires :

> « Une question : combien de vies auraient-elles été sauvées si, il y a quinze ans, un tel mouvement, agissant avec les mêmes moyens, était allé détruire les stocks de sang contaminé par le virus du sida et transfusé pour des questions de profit aux hémophiles ? Se serait-il trouvé un ministre pour accuser ces militants de brutalité ? »[1079],

ainsi que sous celle du Syndicat de la magistrature qui, dans un communiqué de presse relatif à l'incarcération de José Bové en 2003, estime que :

> « S'il s'était trouvé un José Bové pour détruire, au Centre national de transfusion sanguine, les poches du sang mortel pour les hémophiles, il aurait été immédiatement embastillé pour 'dégradations volontaires', car qui détruit un œuf est beaucoup plus criminel que celui qui détourne dix bœufs »[1080].

Quoi qu'il en soit, estime François Roux, « l'histoire jugera si ces militants syndicaux avaient raison ou non. Espérons seulement qu'il ne sera pas trop tard et que l'environnement ne sera pas irréversiblement contaminé »[1081]. Daniel Compagnon voit dans cette posture des pouvoirs publics à l'égard des OGM une conséquence de l'impuissance politique telle qu'elle est décrite par Jacques Ellul, notamment dans son rapport de subordination au système technicien : « Le Ministère de l'agriculture a délibérément négligé les résultats de la consultation qu'il avait lui-même organisée sur Internet au printemps 2004, en autorisant les cultures d'OGM en plein champ, sous la pression conjuguée de deux lobbies, la recherche appliquée et l'agroalimentaire […]. L'affaire dite du 'sang contaminé' qui a défrayé la chronique des années 1990 en France a montré combien il était difficile, en pratique et en

---

[1078] M[e] Marie-Christine Ételin, « OGM : un acte socialement utile », décembre 2005, http://www.infogm.org/spip.php?article2483.

[1079] François Roux, « Éloge des Faucheurs volontaires », *Libération*, 30 septembre 2004.

[1080] Syndicat de la magistrature, « Communiqué de presse : sur la condamnation de José Bové le 13 septembre 2000 », 13 septembre 2000.

[1081] François Roux, « La demande faite au Président est l'occasion d'une saine évolution », Communiqué de presse, www.monde-solidaire.org, 30 janvier 2003.

droit, de mettre en jeu la responsabilité personnelle pénale des élus politiques. Où seront-ils d'ailleurs les dirigeants d'aujourd'hui quand les générations futures demanderont des comptes sur la dissémination des OGM, les déchets nucléaires envahissants ou les conséquences dramatiques de l'effet de serre ? »[1082]. En jeu ici, la question de savoir si les OGM en tant que tels représentent un risque, c'est-à-dire un danger bien identifié associé à l'occurrence d'une série d'événements dont on ne sait pas s'ils se produiront un jour, mais dont on est certain qu'ils sont susceptibles de se produire, ou s'ils relèvent davantage de l'incertitude, c'est-à-dire d'un danger potentiel plausible : « D'où l'importance des controverses émergentes, même et surtout si elles sont suscitées par des prophètes de malheur. Cassandre, l'histoire nous l'a appris, n'a pas toujours tort »[1083]. Les auteurs d'*Agir dans un monde incertain* s'appuient d'ailleurs sur le cas des OGM pour caractériser cette incertitude : « En matière d'OGM, si les gains économiques (productivité) sont connus, en revanche, les autres gains (amélioration éventuelle de la qualité du produit) sont très incertains, comme le sont également les conséquences négatives sur l'environnement et la santé publique »[1084]. De manière plus anecdotique, on notera l'organisation il y a quelques années par un intellectuel dont le nom revient souvent comme référence parmi les contestataires du Larzac, Paul Virilio, d'une exposition à la Fondation Cartier à Paris, « Ce qui arrive », consacrée aux catastrophes dans le monde. L'accumulation et l'énumération des accidents industriels (Amoco Cadiz, Three Mile Island, Bhopal, Tchernobyl, Exxon Valdez), souligne P. Virilio, doit justement mettre fin à cette impression de hasard. En d'autres termes, dépassant en nombre les catastrophes naturelles, les accidents technologiques sont la conséquence d'une technique non maîtrisée et de la course effrénée vers le progrès.

Sur la forme proprement dite de l'action, le tribunal apprécie la proportionnalité des moyens utilisés et précise que ceux-ci ont été revendiqués « au plan politique et philosophiques comme relevant d'un mouvement collectif de désobéissance civile non-violent ». Il précise que « la destruction a été limitée aux plants porteurs du gène modifié ; qu'aucun autre acte de délinquance n'a été commis et que les prévenus ont adopté un

[1082] Daniel Compagnon, « Préface », dans Jacques Ellul, *L'illusion politique*, *op. cit*., pp. 21-22.

[1083] Sur cette distinction entre risque et incertitude, voir Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, *op. cit*., pp. 41-42. Les auteurs reprennent justement cet exemple du sang contaminé, qui incarne selon eux ce principe d'incertitude, dans la mesure où jusqu'en 1983, date à laquelle les premières inquiétudes sont formulées de manière scientifique, personne n'était en mesure de prévoir ce qui allait se passer.

[1084] *ibid*., p. 305.

comportement responsable ». C'est eu égard à la proportionnalité entre la menace estimée et l'action engagée que les prévenus sont relaxés sur le terrain pénal.

Cette question de la sanction constitue le dernier enseignement de ce procès sur lequel nous voulons insister. La Cour a en effet estimé que théoriquement, quelqu'un qui « agit en état de nécessité commet un acte socialement utile, que la collectivité n'a aucun intérêt à punir et au regard duquel la sanction ne remplit aucune de ses fonctions traditionnelles de rétribution, d'intimidation ou de réadaptation ». C'est le sens de la relaxe sur le plan pénal, qui ne signifie pas pour autant l'abandon de toute poursuite. Même si le tribunal reconnaît cet état de nécessité, celui-ci n'évacue aucunement la responsabilité civile. Aussi les prévenus sont-ils condamnés à verser une amende à la société Monsanto.

L'illégalité fait donc désormais pleinement partie de l'arsenal stratégique des militants anti-OGM, comme avant eux des paysans du Larzac. Pour autant, le statut de cette pratique est ambigu, comme le soulignent Edmond Maire et Charles Piaget dès 1973 à propos de l'appropriation du stock de l'usine de Lip de Besançon par les ouvriers en grève,

> « l'illégalité n'a jamais été un but en soi. Ce qui a été discuté, décidé puis accompli est tout simplement apparu légitime. Comme cela est d'ailleurs apparu légitime à la majorité de l'opinion publique. Si les travailleurs de Lip sont entrés dans 'l'illégalité', c'est sans la rechercher *a priori* […]. Les travailleurs ont dépassé la légalité ou, plus exactement, ils ont annoncé la légalité de demain »[1085].

En réalité, les pratiques illégales n'ont de sens qu'intégrées à un discours légitimateur, celui de la désobéissance civile.

Sous-Section 2 – La désobéissance civile

> « Le mouvement de révolte s'appuie, en même temps, sur le refus catégorique d'une intrusion jugée intolérable et sur la certitude confuse d'un bon droit, plus exactement l'impression, chez le révolté, qu'il est en droit de … »[1086].

[1085] Edmond Maire, Charles Piaget, *Lip 1973*, Paris, Seuil, 1973, pp. 119 et 121.

[1086] Albert Camus, *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, 1995, p. 25.

En 1972 s'ouvrait le « procès de Bobigny » au cours duquel une jeune femme fut jugée pour avoir avorté. Cet événement est connu aujourd'hui car le procès a été transformé en débat de société, en particulier sous l'action des associations féministes : c'est la « mobilisation tribunicienne » d'un procès, qui « consiste à médiatiser une 'affaire' au moment de son passage devant un tribunal pour la poser comme exemplaire d'un problème plus général, et appelant un débat public de grande ampleur »[1087]. Les arrachages d'OGM et le démontage du McDonald's ont été entrepris dans une optique similaire. Ce type d'action a encore une fois une longue histoire sur le plateau du Larzac. Que l'on pense aux objecteurs de conscience organisés collectivement au sein du Cun du Larzac, au renvoi des papiers militaires, au refus de payer la part des impôts correspondants au budget militaire, ou encore aux constructions de bâtiments illégaux pour faire obstacle au rachat des terres par l'armée, ces actions se distinguent de l'acte délinquant. D'une part, les exigences de publicité et de justification sont systématiquement rappelées lors de la préparation des actions : agir à visage découvert est la première exigence de la désobéissance civile, la deuxième étant l'acceptation des éventuelles conséquences pénales. L'acte désobéissant doit en outre être non-violent et collectif[1088]. Le terme de la responsabilité est éventuellement la privation de liberté : « Je ne suis pas masochiste et je ne rêve pas chaque nuit d'aller en prison mais si ça m'arrive, j'espère au moins que ce sera l'occasion de poser un vrai débat de fond lors des campagnes électorales à venir »[1089]. Cette question du devoir est par ailleurs omniprésente pour justifier l'action : « J'ai expliqué aux magistrats qui me demandaient si j'allais arrêter mes actions que lorsque la loi n'est pas adaptée, c'est mon devoir, en tant que responsable syndical, d'y désobéir »[1090].

La référence juridique est utilisée comme un répertoire de légitimation. Les modes d'action qui en appellent à la désobéissance civile illustrent ce double rapport au droit, à la fois répressif dans la mesure où les auteurs de ces actions sont parfois condamnés, mais qui

[1087] Lilian Mathieu, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004, p. 150.

[1088] Cette double exigence dans l'action est également présente chez Lanza Del Vasto qui, dès 1972, entreprit un jeûne pour protester contre le projet d'extension du camp, en tentant d'impliquer les paysans du Larzac. Paradoxalement le caractère collectif de la désobéissance distingue l'action du mouvement du Larzac de celle de Henry David Thoreau, pourtant considéré comme la principale référence de la désobéissance civile ; en effet son refus de payer l'impôt est un acte purement individuel, et donc quelque part moins politique.

[1089] José Bové, cité dans *La Dépêche du Midi*, « Je ne suis pas un Schuller bis », 6 février 2002.

[1090] José Bové, cité dans « OGM : le parquet requiert l'incarcération de José Bové », par Gaëlle Dupont, *Le Monde*, 31 janvier 2003.

constitue dans le même temps une opportunité de montée en généralité et de mise en visibilité des stratégies de légitimation. Les procès sont donc des moments de désingularisation et de transformation d'une cause localisée en problème public.

La question du droit est au cœur des préoccupations des acteurs du Larzac. Déjà en 1980, F. Roux soulignait :

> « La récente décision de la Cour de cassation annulant un nombre important d'expropriations sur le plateau du Larzac amène naturellement à réfléchir sur l'utilité des recours juridiques dans des luttes où il est pourtant évident que la solution finale ne doit pas être attendue du côté du judiciaire. […] Il semble en effet que la décision purement formelle de la Cour de cassation puisse, sur le fond, avoir des conséquences beaucoup plus importantes qu'on ne veut bien l'admettre chez les artisans de l'extension du camp. Dans ces conditions, sans crier victoire trop vite, nous devons semble-t-il en tirer pour leçon que l'on ne doit, en aucune manière négliger dans nos luttes, les recours juridiques offerts par la loi. […] Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici un principe de la lutte non-violente qui consiste à utiliser la force de l'adversaire pour la retourner contre lui, ce qui est également un principe de l'aïkido. […] Jean-Jacques de Félice dit souvent qu'avant de parler de désobéissance civile, il faudrait d'abord faire connaître aux citoyens leurs droits pour qu'ils les utilisent et les revendiquent car bien souvent, en vérité, nous sous-utilisons nos droits »[1091].

Plus tard dans un éditorial de *Gardarem lo Larzac* daté du 8 janvier 2009 et intitulé « La force du droit », on peut lire : « Les théoriciens du droit sont aujourd'hui engagés dans un dialogue nerveux sur les rapports qu'entretiennent le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. La question posée est cruciale : le pouvoir judiciaire peut-il vraiment être indépendant du pouvoir législatif (et en transparence du pouvoir exécutif) ? Cette question dessine en creux le type de société dont on se dote »[1092]. Et de rappeler les sanctions financières à l'encontre des Faucheurs volontaires, preuve selon l'auteur de l'éditorial d'une justice aux mains de l'exécutif. Cette instrumentalisation de l'arène judiciaire, et plus généralement de la répression dont ils peuvent faire l'objet, était bien entendu déjà une arme utilisée par les paysans du Larzac au cours de la lutte des années soixante-dix. Plus, ce détournement des

[1091] François Roux, « Justice et pouvoir », *Cahiers de la réconciliation*, n° 7-8, « Dossier : Larzac, quelle non-violence ? », juillet-août 1980, pp. 30-31.

[1092] Solveig Letort, « Éditorial », *Gardarem lo Larzac*, n° 285, 8 janvier 2009.

tribunaux à des fins de mobilisation est pleinement assumé et revendiqué comme stratégie d'action :

> « La répression est utilisée par les paysans du Larzac pour renforcer la sympathie de l'opinion publique. Les nombreux procès pour renvois de livrets militaires, pour entrave à la circulation, pour construction illégale, ont été l'occasion de meetings, de manifestations de soutien aux inculpés, d'implication d'élus et de nouveaux actes de désobéissance civile »[1093].

Plus largement, les pratiques de désobéissance civile sont vécues comme un héritage de la lutte du Larzac, réinvesti par les acteurs qui s'en réclament. C'est le cas notamment des mouvements comme celui des Faucheurs volontaires :

> « Dans la lutte contre les OGM, les militants du Larzac participent activement à la destruction de semences transgéniques (maïs dans les locaux de Novartis à Agen, en 1998 ; riz dans les serres du CIRAD à Montpellier à l'occasion de l'accueil sur le plateau d'une caravane de paysans indiens en tournée en Europe, en 1999) »[1094].

Le démontage du McDonald's de Millau a aussi été l'occasion de rappeler cette filiation, d'abord en ce qui concerne l'action proprement dite :

> « Dans la lutte contre la globalisation libérale et l'Organisation mondiale du commerce, le 'démontage' du chantier du McDonald's de Millau le 12 août 1999 est suivi d'une répression très forte (incarcération d'agriculteurs, libérés sous forte caution) et donne le coup d'envoi à un formidable mouvement de sensibilisation de l'opinion publique internationale »[1095].

Cet événement s'inscrit dans l'histoire du Larzac également par la manière dont le procès qui s'ensuit est utilisé par les inculpés à des fins de mobilisation : « Le procès est l'occasion d'un grand rassemblement 'citoyen' à Millau (100 000 personnes) »[1096]. La Confédération

[1093] www.larzac.org.

[1094] *idem.*

[1095] *idem.*

[1096] *idem.*

paysanne enfin se saisit de ce répertoire d'action, en particulier en insistant sur la question de la non-violence, afin de se distinguer du syndicalisme majoritaire de la FNSEA :

> « Depuis 1981, le Larzac est resté fidèle à la pratique des actions non-violentes dans les différentes luttes où il s'est engagé. […] Dans la lutte pour la reconnaissance du pluralisme syndical, la Confédération paysanne-Aveyron (composée d'agriculteurs du Larzac et du reste du département) tente de s'imposer comme syndicat représentatif et de dénoncer les pratiques productivistes. À la différence des autres syndicats agricoles, la Confédération utilise des moyens plutôt 'non-violents', même s'ils peuvent aller jusqu'à la destruction symbolique de biens »[1097].

Deux éléments méritent d'être relevés : le premier est le legs de la lutte du Larzac, cette fois-ci en matière de répertoire d'action. Plus, cet héritage est revendiqué comme une façon de le légitimer. Le deuxième est la discussion sur cette question de la non-violence. On voit bien ici que la destruction d'OGM, entre autres par des militants de la Confédération paysanne, cadre difficilement avec le caractère symbolique des actions de destruction, ouvrant dès lors la voie aux diverses contestations de la supposée non-violence des Faucheurs volontaires. Pour autant, la non-violence comme principe d'action a pu se heurter au principe de réalité, comme en témoigne José Bové : « Les gens ne sont pas des enfants de cœur. Quand on parle d'action non-violente, parce qu'il faut bien lui donner un terme, la réalité c'est qu'il y a aussi de la violence, il y a un rapport de force, et si on veut garder la communauté unie pour aller jusqu'au bout, forcément à un moment il peut y avoir des gens blessés »[1098].

Lors du rassemblement *Larzac 2003*, José Bové déclare sur la grande scène : « Nous avons lancé sur ce site du Larzac un grand mouvement de désobéissance civile […]. Il faut qu'on soit capable de désobéir aux lois injustes ». Un des moments politiques forts de *Larzac 2003* a été constitué par le forum consacré à la criminalisation des mouvements sociaux, animé par le journaliste de *France Inter* Daniel Mermet. Au cours de ces débats, une intervention, celle de François Roux, mérite d'être analysée en détail, tant elle vient en quelque sorte créer un pont de plus de trente ans entre la résistance à l'extension du camp

[1097] *idem.*

[1098] « Travaux Publics. En direct du Larzac : l'héritage de Gandhi », Invité José Bové, en direct du bar de l'Hospitalet-du-Larzac, Chez Régine et Yvon, *France Culture*, 31 janvier 2008.

militaire du Larzac et la lutte contre les OGM. Il entame le débat avec son cheval de bataille, la désobéissance civile, et montre en quoi le Larzac en symbolise à la fois les principes et les modalités d'action. On retrouve dans son intervention le répertoire discursif classique du Larzac, que l'on peut, par souci d'intelligibilité, scinder en sept temps.

Les principes de la désobéissance civile. François Roux énonce durant ce forum ce qui constitue pour lui, en tant que militant mais aussi en tant que croyant, le fondement même de la désobéissance civile, à savoir la non-violence. Symptomatique à cet égard est la présence à ses côtés, lors de ce colloque, de Jean-Marie Muller, l'auteur de *Stratégie de l'action non-violente*[1099], lui-même acteur engagé en tant que fondateur du Mouvement pour une alternative non-violente (MAN). L'auteur y évoque notamment la lutte du Larzac et entend montrer que cette lutte constitue une alternative exemplaire à la contestation violente. C'est de la civilité de la désobéissance dont il est question ici, telle qu'elle est définie notamment par John Rawls[1100] et par Ronald Dworkin[1101].

Le répertoire d'action. Le jeûne, l'action collective à visage découvert et la confrontation directe et non-violente avec les autorités, si elle est à même de créer un rapport de force favorable aux militants, sont les moyens de lutte typiques de la désobéissance civile.

Les grandes figures mobilisatrices. Comme dans son ouvrage, dans lequel il en appelle aux grands noms de la désobéissance civile, F. Roux cite au cours de ce forum Gandhi, avec pour modèle la Marche du sel de 1930, présentée comme une action de désobéissance civile de masse et Martin Luther King, comme autant de « grands noms » ou d'autorités morales qui viennent légitimer la pratique.

Autre instance de légitimation, **l'expertise** propre à François Roux, c'est-à-dire sa pratique professionnelle d'avocat, qu'il rappelle notamment en se référant d'emblée à l'article 35 de la Constitution de 1793 : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».

C'est aussi dans la **connexion des luttes** que François Roux puise le caractère universel de la désobéissance civile. Il raconte notamment les interrogations initiales de Jean-Marie Djibaou, en visite sur le plateau en 1986, quant à l'efficacité de la non-violence appliquée à la lutte des Kanaks en Nouvelle-Calédonie (il a été son conseiller juridique pour

[1099] Jean-Marie Muller, *Stratégie de l'action non-violente*, Paris, Seuil, 1981.

[1100] John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil 1987.

[1101] Ronald Dworkin, *Une question de principe*, Paris, PUF, 1996.

les Accords de Matignon). Celle-ci fait écho à la réticence, au tout début de la lutte du Larzac, des paysans qui, pour beaucoup, auraient préféré en découdre plus violemment.

Le Larzac, « point de passage obligé ». Trente ans après le premier grand rassemblement sur le plateau, François Roux relate les principaux épisodes de la lutte, notamment ceux qui mettent en exergue les principes de la désobéissance civile : le renvoi des livrets militaires, ou encore l'envahissement de Tribunal de Millau par des brebis. Le Larzac agit comme énoncé performatif : évoquer le Larzac, c'est créer une forme de commémoration militante et donc faire mouvement autour d'une cause renouvelée, ou réactualisée, ici la lutte contre les OGM.

Les précédents victorieux générateurs de mobilisation. L'abandon du projet d'extension du camp militaire du Larzac en 1981 est invoqué comme preuve de la force des arguments propres à la désobéissance civile. De même, si, selon François Roux, le moratoire sur les OGM a été adopté, c'est en grande partie suite à l'action contre le CIRAD. Se référer à des victoires permet ainsi de se créer une histoire et surtout d'incarner le slogan « Un autre monde est possible » qui, sans cela, resterait au stade de l'utopie.

Trois ouvrages réalisés par deux acteurs majeurs du Larzac, François Roux et José Bové, ambitionnent de présenter et de synthétiser ces différents éléments discursifs de la désobéissance civile. Ces trois livres témoignent de la volonté d'intervenir dans le débat public et d'adosser la pratique de la désobéissance civile sur des principes qui l'expliquent, sur des lieux et des moments qui l'enracinent, sur des grands noms qui la popularisent et sur des penseurs qui la légitiment.

Pour la désobéissance civique[1102] d'abord, que l'on doit à José Bové et Gilles Luneau, et dans lequel les auteurs s'attachent à montrer que la non-violence, en tant que principe organisateur de la résistance, constitue le fil directeur de luttes diverses : les femmes avortées, les déserteurs, aujourd'hui les OGM. Au-delà de cette question de la non-violence, la désobéissance civique implique pour les auteurs le fait d'assumer individuellement un acte illégal nécessairement inscrit dans un mouvement collectif. Cette opposition entre légalité et légitimité est bel et bien le principe politique majeur de la désobéissance civile telle qu'elle est présentée par les auteurs. « C'est une qualité de héros que d'aimer les héros », dit Baltasar Gracián[1103]. Aussi les *grands noms* de Gandhi et de Martin Luther King sont-ils

[1102] José Bové, Gilles Luneau, *Pour la désobéissance civique*, Paris, La Découverte, 2004.

[1103] Baltasar Gracián, *L'homme de cour*, *op. cit.*, p. 32.

mobilisés comme références historiques, et celui de Henry David Thoreau comme référence théorique. José Bové et Gilles Luneau entendent dans cet ouvrage définir les critères de la désobéissance civique. Pour obtenir à leurs yeux le label, l'acte désobéissant doit respecter un certain nombre de contraintes. Il doit d'abord être responsable : le désobéissant doit assumer son acte et ne pas chercher à se soustraire à la justice. Mieux : la sanction peut faire partie de la stratégie. Il doit aussi être collectif : alors que H. D. Thoreau désobéit seul, d'une manière que l'on pourrait qualifier de contemplative[1104], la désobéissance civique implique de se regrouper et surtout de mobiliser autour de la cause à défendre. Comme le note Hannah Arendt, H. D. Thoreau se place ainsi « sur le terrain de la conscience individuelle et des obligations imposées par cette conscience morale, sans invoquer la question des rapports de la conscience du citoyen avec la loi »[1105]. H. D. Thoreau l'exprime de manière explicite : « La seule obligation que je dois assumer est de faire à tout moment ce que j'estime juste »[1106]. Son acte relève davantage de l'éthique de conviction, alors que cette dimension collective met plus en avant l'éthique de responsabilité[1107]. Il est également non-violent : la violence contre les personnes est la limite à ne jamais franchir. La violence contre les biens, si elle ne doit pas être recherchée, peut cependant être utilisée quand les autres recours ont été épuisés. Il s'agit d'un acte désintéressé : l'acte désobéissant répond à une logique d'altruisme. Le profit personnel ne saurait constituer un motif de l'action. C'est paradoxalement ce qui est reproché aux Faucheurs volontaires lors des procès qui leur sont intentés : ils doivent, afin de faire valoir un éventuel état de nécessité leur permettant le cas échéant de justifier les arrachages, prouver qu'ils sont directement victimes, d'une dissémination d'OGM par exemple. L'action doit aussi être transparente : les désobéissants doivent agir au grand jour, c'est-à-dire à visage découvert et autant que faire se peut durant la journée. Le plus souvent, la médiatisation de l'action est même recherchée. L'acte désobéissant doit enfin être ultime : la désobéissance civique est considérée comme le dernier recours. Avant d'y recourir, les militants ont le devoir d'épuiser tous les moyens légaux qui sont à leur disposition.

[1104] Yves Sintomer rapproche cette posture de l'objection de conscience. Yves Sintomer, *La démocratie impossible. Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, La Découverte, 1999, p. 326.

[1105] Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence*, *op. cit.*, p. 66.

[1106] Henri David Thoreau, *La désobéissance civile*, Paris, Utovie, 1993, p. 8.

[1107] Max Weber, *Le savant et le politique*, *op. cit.*

Paysan du monde[1108] ensuite, toujours écrit par José Bové en collaboration avec Gilles Luneau. Une fois encore, il est question ici de la désobéissance civile, mais aussi des héros de jeunesse de José Bové comme Spartacus et Zapata. En réalité, José Bové explique ici ce que ses luttes passées (le Larzac) et actuelles (les OGM) doivent aux grands noms de la désobéissance civile : Gandhi, Martin Luther King, Henry David Thoreau, ainsi qu'à des penseurs qui, selon lui, ont pu lui conférer cette assise intellectuelle et non-violente. Il est ainsi souvent question de Jacques Ellul et, en particulier, de son ouvrage *De la révolution aux révoltes*[1109], dans lequel celui-ci explique pourquoi les principales transformations politiques et sociales seront nécessairement localisées. José Bové explique y puiser les raisons de son engagement aux côtés des paysans du Larzac contre l'armée, ainsi que ses actions de soutien auprès des Kanaks en Nouvelle-Calédonie. À ce titre, on peut noter la présence de José Bové le 21 avril 2008 à un meeting organisé à la Bourse du travail à Paris en soutien à l'Union syndicale des travailleurs kanaks et exploités (USTKE) et à ses membres condamnés à des peines de prison ferme à la suite de violences au cours d'une manifestation, en particulier son président (Gérard Jodar), et encore avec le mouvement écologique polynésien.

En état de légitime révolte[1110] enfin, de François Roux, préfacé par Marie-Claude Tjibaou. Dans cet ouvrage le Larzac tient une place importante, tant il est considéré par son auteur comme une matrice des pratiques désobéissantes. Le Larzac est, d'abord, pour François Roux simplement un lieu géographique, plus précisément la localisation d'une communauté de l'Arche qui a structuré sa foi ainsi que son engagement : « J'ai découvert […] le discours de Gandhi, la non-violence, la communauté de l'Arche où, là-haut, à l'orée du plateau du Larzac, on met en pratique l'Évangile dans la vie de tous les jours. J'ai vécu tout cela, je le vis encore. Et je n'aborde jamais un dossier, je ne franchis jamais le seuil d'une prison où je vais rencontrer un homme que je dois défendre, sans puiser à ces sources-là »[1111]. Plus loin, il insiste sur cette proximité géographique : « J'ai fait plusieurs séjours dans cette communauté de l'Arche […]. J'y ai écouté ce que Lanza del Vasto disait de la non-violence […]. Aussi, quand le Larzac a explosé, quand la jacquerie s'est levée, n'avais-je qu'un pas, un pas intellectuel, un pas géographique, à faire pour partager cette lutte-là. Car Lanza del Vasto en

[1108] José Bové, Gilles Luneau, *Paysan du monde*, *op. cit*.

[1109] Jacques Ellul, *De la révolution aux révoltes*, *op. cit*.

[1110] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*.

[1111] *ibid*., p. 17.

fut, de ce combat »[1112]. On a déjà pu souligner l'importance de Lanza del Vasto dans la mobilisation du Larzac, ce dont témoigne également José Bové quand il explique que l'Arche avait créé une passerelle « les contestataires radicaux et une population issue d'une culture traditionnelle catholique, respectueuse de l'autorité […]. L'Arche, pour moi, c'est tout ça à la fois. C'est une référence importante »[1113].

C'est aussi pour lui la cause au nom de laquelle de jeunes objecteurs renvoyaient leur livret militaire : « J'en ai défendu beaucoup, […] de ces jeunes hommes qui refusaient de porter les armes ou qui renvoyaient leur livret militaire en soutien aux paysans du Larzac. Le premier cas demeurera toujours en ma mémoire : 1975, un berger de l'Aude qui n'en voulait plus, de son livret »[1114].

C'est enfin et surtout une lutte centrale dans les mobilisations qui lui tiennent à cœur, dans la mesure où, comme on a pu le voir, elle fédère et initie d'autres combats : « Dans le combat de ces années-là, il en est un qui me reste particulièrement cher au cœur. Parce qu'il recouvre d'autres révoltes, parce que des femmes et des hommes rencontrés alors m'accompagnent toujours dans ma vie autant que je les accompagne, moi, devant les tribunaux. Ce combat, c'est le Larzac bien sûr »[1115]. François Roux précise : « Le combat allait vite se mener sous la robe de l'avocat : cent trois paysans […] renvoyèrent leur livret militaire, beaucoup de prêtres aveyronnais firent de même. Ce n'était pas tout encore : les paysans dont l'imagination connaissait peu de bornes, avaient, un jour de l'été 1976, décidé de s'introduire dans le camp militaire pour aller y chercher des documents compromettants sur les projets d'extension de l'armée. Et ils y avaient réussi. Parmi eux, se trouvait un homme que je n'allais plus guère quitter, ami, client (au sens de l'avocat), et tout cela ensemble : José Bové, objecteur de conscience, paysan nouvellement acquis à la cause du Roquefort et déjà, oui, déjà, aux avant-postes. Et déjà, oui déjà, en prison »[1116]. L'avocat retrace aussi les filiations qui existent entre le Larzac et d'autres lieux et mobilisations, en Polynésie d'abord : « C'est à la fois par le Larzac et par mon confrère et mon maître Jean-Jacques de Félice que je suis arrivé jusqu'à la Polynésie. Le trajet ne paraît pas le plus rectiligne. Il l'était pourtant […]. Car là-bas, les Polynésiens regardaient leurs atolls dont l'armée se servait comme des volcans nucléaires. Ils

[1112] *ibid.*, p. 33.

[1113] José Bové, Gilles Luneau, *Paysan du monde*, *op. cit.*, pp. 47-48.

[1114] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., p. 22-23.

[1115] *ibid.*, p. 29.

[1116] *ibid.*, p. 34-35.

les regardaient atterrés, impuissants, dépossédés plus encore que ceux du Larzac par cette raison d'État dont les rouages s'engrenaient à 20 000 kilomètres de chez eux […]. Alors, entendant parler de ces Petits Poucets larzaciens qui, là-bas, affrontaient l'armée dans un mélange de bonne humeur, d'utopies revendiquées et de procédures menées au plus ras de textes légaux, ils étaient venus. Des Polynésiens sur le Larzac ! »[1117].

C'est ensuite Golfech qui est mobilisé, en particulier la similitude du répertoire d'action des militants antinucléaires avec celui des paysans du Larzac : « Heureusement qu'ils étaient quelques-uns, militants inventifs, empêcheurs de penser en tout nucléaire. J'eus, plus tard, à en défendre quelques-uns qui avaient imaginé de grimper au plus haut d'une des cheminées de la centrale de Golfech. Là, inaccessibles, goguenards et alpinistes, ils avaient passé trois jours à déployer à la face des gendarmes et des ingénieurs une immense banderole surplombant la campagne : 'Non au nucléaire' […]. Il y avait de la pochade d'étudiants dans tout cela »[1118].

La Nouvelle-Calédonie enfin occupe une place particulière chez F. Roux, notamment par les liens tissés entre ce territoire et le Larzac. D'abord parce qu'au cœur de la lutte des Kanaks se trouve la terre (et notamment la maîtrise des minerais de nickel) : « Mêmes causes, mêmes luttes, mêmes défenseurs », plaide-t-il pour évoquer « le soutien réciproque »[1119], entre la Nouvelle-Calédonie, le Larzac et la Polynésie. Ensuite car ces trois mobilisations s'opposent à des décisions de l'État français, jugées arbitraires, et de son appareil militaire et de défense. On retrouve ici l'idée de colonialisme, qui apparaît en filigrane dans la protestation du Larzac, qui est clairement évoquée en ce qui concerne la configuration néo-calédonienne. C'est enfin la question de la non-violence comme enjeu qui structure les relations entre le Larzac et la cause kanake, paradoxale quand on connaît la situation de quasi-guerre civile en Nouvelle-Calédonie, comme le reconnaît François Roux : « Dans ce chaudron qui bouillonnait de plus en plus dangereusement […], la situation était explosive »[1120]. Et même si, reprenant à son compte les paroles de Dom Helder Camara[1121], l'avocat ne confond pas la violence des

[1117] *ibid.*, pp. 39-40.

[1118] *ibid.*, pp. 40-41.

[1119] *ibid.*, p. 50.

[1120] *ibid.*, pp. 56 et 51.

[1121] Dom Helder Camara (1909-1999) fut évêque auxiliaire à Rio au Brésil. Surnommé « l'évêque rouge » par le pouvoir brésilien, il est l'un des pères de l'option préférentielle pour les pauvres en Amérique latine, dénonçant la pauvreté et les atteintes aux droits de l'homme et revendiquant des réformes dans le domaine agricole, fiscal et électoral.

opprimés avec celle des puissants, l'avocat ne déroge pas à ses principes non-violents : « Mon credo était simple, il l'est toujours : face à une loi inique, il ne faut pas la tourner, il faut travailler par des moyens non-violents, la désobéissance civile par exemple, à faire éclater son iniquité pour mieux la changer »[1122]. C'est la définition de « l'aïkido syndical », telle que nous l'avons exposée prcédemment, qui a fait florès parmi les acteurs du Larzac. Aussi la retrouve-t-on chez un autre acteur de la lutte du Larzac, Hervé Ott, qui est un des principaux animateurs du Cun du Larzac. Il précise ce qu'il appelle « l'effet boomerang » en insistant sur la dimension non-violente :

> « L'aïkido est un sport d'autodéfense dont les deux grands principes sont l'amour du prochain et l'utilisation de sa force d'agression pour le déséquilibrer. Il s'agit donc d'une part de ne jamais blesser physiquement ou moralement l'adversaire ; d'autre part le principe de 'l'esquive pivotante' consiste à ne pas bloquer les coups de l'agresseur par la force. Il s'agit au contraire d'utiliser cette force »[1123].

Hervé Ott insiste également sur l'aspect essentiellement réactif de ce type d'action et, plus généralement, de la lutte du Larzac, au point d'y trouver l'une des clés de son succès :

> « On peut dire que la lutte a plus souvent été défensive qu'offensive, mais c'est finalement ce qui en fait la force, car l'opinion publique a toujours été sensible à la réaction de ceux qui se défendent qu'à celle de ceux qui attaquent, ici l'État »[1124].

Le Larzac agit comme un précédent générateur de mobilisations et de pratiques militantes en mettant à disposition un stock d'expériences disponibles pour les acteurs engagés. Le cas néo-calédonien nous montre l'importance de l'expérience larzacienne et surtout de la victoire que la mobilisation obtint. Jean-Marie Tjibaou s'était rendu à plusieurs reprises sur le plateau du Larzac, et pour François Roux ces visites participèrent d'une convergence quant aux moyens d'action : « Il s'était laissé convaincre que, peut-être, la non-violence n'était pas qu'utopie. Que ce qui avait été réussi sur le Larzac pouvait se réussir en Calédonie […]. Il vint, taraudé par cette question : 'mais comment avez-vous fait pour gagner sans verser une

[1122] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., p. 58.

[1123] Hervé Ott, « Un profond sillon », dans *Cahiers de la réconciliation*, n° 7-8, juillet-août 1980, p. 65.

[1124] *ibid*., p. 64.

goutte de sang ?'. Je le revois encore lors de ce premier séjour sur le plateau, en arrêt devant cette affiche qui disait : 'Nous avons gagné parce que nous étions les plus faibles'. Il revint du Larzac impressionné par la lutte non-violente. »[1125]. Dans l'exemple calédonien, les réseaux internes au Larzac ont joué à plein. Si les indépendantistes kanaks ont été reçus plusieurs fois sur le plateau, la communauté de l'Arche et surtout la Fondation Larzac[1126] ont également envoyé en Nouvelle-Calédonie des délégations. Sur le Larzac, des opérations de sensibilisation et de collectes de fonds sont organisées et une parcelle de terre du Larzac, gérée par la SCTL, est offerte au peuple kanak. « Il y avait du prêche dans ces missions », estime François Roux, qui précise : « Pour moi, il ne fait pas de doute que ces semences, si bien levées sur le Larzac, jetées en peu au hasard à 20 000 kilomètres de là, n'ont pas été inutiles. Plus tard, lorsqu'il s'agit enfin de déposer les armes. Et de négocier vraiment »[1127]. Notons également qu'en 1995, une délégation du Larzac s'était rendu à Tahiti afin de protester, aux côtés des opposants locaux, contre la reprise des essais nucléaires à Mururoa en Polynésie. Des membres de la délégation s'étaient alors embarqués sur des bateaux de Greenpeace.

Dans les trois ouvrages dont nous avons parlé, François Roux et José Bové reprennent à leur compte les grandes définitions de la désobéissance civile, telles qu'elles sont données par les praticiens (Henry David Thoreau, Gandhi, Martin Luther King) ou par les théoriciens (John Rawls, Jürgen Habermas, Michael Walzer). Notre objet n'est pas ici de relever les différences, minimes, entre telle ou telle définition[1128]. Il est même notable qu'il existe globalement une large acceptation de ce qui peut être considéré comme des actes de désobéissance civile. Notons quand même quelques spécificités pour chacune de ces définitions, chez les praticiens tout d'abord. Pour Henry David Thoreau, la désobéissance civile consiste en un devoir moral de non-collaboration avec des institutions injustes. Il s'agit

[1125] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., p. 63.

[1126] La *Fondation Larzac*, devenue aujourd'hui *Larzac-solidarité*, est créée en 1982 sur le principe du retour de solidarité. Elle s'est donné comme mission de soutenir toutes les luttes qui, comme celle du Larzac, placent la revendication du droit à la terre et les pratiques de non-violence active au cœur de la mobilisation. L'idée qui prévaut est que ce qu'il a été possible de faire sur le Larzac peut être réalisé ailleurs.

[1127] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., p. 64.

[1128] Pour cela, nous renvoyons à l'excellente synthèse consacrée aux pratiques de désobéissance civile réalisée par Mario Pedretti, *La figure du désobéissant en politique. Études de pratiques de désobéissance civile en démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2001.

de mettre individuellement en accord ses actes et sa pensée. « Il y a des milliers de gens qui par principe s'opposent à l'esclavage et à la guerre, mais qui en pratique ne font rien pour y mettre un terme », dénonce-t-il dans *De la désobéissance civile*. La spécificité de la définition de la désobéissance civile chez H. D. Thoreau réside donc dans la mise en conformité de l'action avec la morale individuelle.

Martin Luther King insiste également sur la dimension morale de la désobéissance. Il fait de la prison une étape importante de la carrière désobéissante dans la mesure où elle permet de dévoiler une situation inacceptable : « Je soutiens qu'un homme qui refuse d'obéir à une loi lui paraissant injuste en son âme et conscience et qui se soumet de plein gré à la peine de prison afin de démontrer l'injustice à ses concitoyens exprime en agissant ainsi son très grand respect pour la loi »[1129].

Selon Gandhi, tout comme chez Martin Luther King, la non-violence est centrale dans la stratégie de désobéissance civile. Il insiste en outre sur sa dimension collective et l'oppose à la résistance passive (tactique plus temporaire et défensive) et à la résistance civile (pas nécessairement illégale).

En ce qui concerne les théoriciens ensuite, selon John Rawls tout d'abord, la désobéissance civile se distingue de l'objection de conscience par son caractère collectif et politique : « La désobéissance civile peut être définie comme un acte public, non-violent, décidé en conscience, mais politique, contraire à la loi et accompli le plus souvent pour amener un changement dans la loi ou bien dans la politique du gouvernement. En agissant ainsi, on s'adresse au sens de la justice de la majorité de la communauté et on déclare que, selon une opinion mûrement réfléchie, les principes de coopération sociale entre des êtres libres et égaux ne sont pas actuellement respectés »[1130]. John Rawls insiste également, comme Hannah Arendt, sur le caractère résolument public des actes illégaux, seul à même de les distinguer de la délinquance plus classique[1131]. Jürgen Habermas[1132] insiste lui aussi sur le caractère nécessairement non-violent de la désobéissance civile et sur la capacité des acteurs à motiver rationnellement leur acte. Dans *Droit et démocratie,* il souligne deux spécificités de

[1129] Martin Luther King, « Lettre de la prison de Birmingham », dans *Révolution non-violente*, Paris, Payot, 1965.

[1130] John Rawls, *Théorie de la justice,* Paris, Seuil, 1987, p. 405.

[1131] *ibid.*, p. 406 et Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence, op. cit.*, p. 77.

[1132] Jürgen Habermas, « La force du droit », dans *Écrits politiques : culture, droit, histoire*, Paris, Cerf, 1990.

la désobéissance civile en démocratie : la faillibilité de la loi, ainsi que la place de la société civile comme contrepoids à la représentation politique[1133]. M. Walzer admet quant à lui la possibilité de la violence dans les pratiques désobéissantes, en des occasions justifiées et qui doivent préalablement être délimitées[1134].

Au total, Mario Pedretti distingue quatre critères qui spécifient la désobéissance civile. Il s'agit en premier lieu d'une pratique relevant de l'action collective, qui appelle à la mobilisation des minorités actives. La désobéissance civile adopte un répertoire d'action qui vise à éviter la violence. La transgression est recherchée comme moyen de parvenir à un changement d'ordre politique. La désobéissance civile suppose enfin la mobilisation d'une rhétorique relevant de la morale et de l'intériorité des acteurs désobéissants.

Si ces critères nous semblent parfaitement appropriés, nous voudrions pour notre part insister sur la dimension profondément paradoxale des pratiques de désobéissance civile. Cette réorientation théorique, nous souhaitons la diriger selon cinq axes.

La double ambiguïté individuel/collectif et morale/politique. Aussi bien chez les praticiens de la désobéissance civile que chez ceux qui l'analysent, on observe une indétermination quant au statut de la morale et de l'éthique individuelle dans les pratiques désobéissantes. S'agit-il d'une motivation personnelle à agir ou d'un principe au nom duquel les individus se sentent fondés à intervenir ? Il nous semble que cette question n'est pour l'heure pas résolue et que la désobéissance civile porte les stigmates de cette indétermination, on pense en particulier à la difficulté des Faucheurs volontaires d'exprimer la différence entre leur pratique et celle des commandos anti-IVG notamment.

La question de la violence. Il s'agit là du deuxième paradoxe de la désobéissance civile. Le refus de la violence, tel qu'il est exprimé par les praticiens et repris par les analystes, semble assez simple, voire évident dans un premier temps. Pourtant, trois interrogations restent en suspens. En premier lieu, la violence, dans certaines conditions bien précisées et dans un cadre bien délimité, peut faire partie, certes à la marge, du répertoire d'action de la désobéissance civile. En deuxième lieu, il n'est jamais précisé où commence et où s'arrête la violence, en d'autres termes qui la définit. Il semble qu'il y ait là une grande marge

[1133] Jürgen Habermas, *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard, 1997.

[1134] Michael Walzer, *Obligations : Essays on Disobedience, War and Citizenship*, Cambridge, Harvard University Press, 1970, p. 25.

d'interprétation faisant de ce tabou un critère parfois peu opérant. Enfin, en troisième lieu, les désobéissants font une double distinction entre la violence à l'égard des biens matériels (acceptable) et celle contre les personnes (inacceptable), ainsi qu'entre la violence symbolique (acceptable) et physique (inacceptable). Mais là encore, qui détermine les limites ? Qui fixe les critères ? Il s'avère en réalité que la frontière entre ces catégories se révèle souvent ténue.

Une pratique plébiscitaire. La dimension publique de l'acte désobéissant est reconnue par tous, praticiens comme théoriciens, comme une des spécificités de la désobéissance civile par rapport à d'autres formes de protestation entrant dans le champ de l'illégalité. La désobéissance civile est publique, c'est-à-dire que ses auteurs doivent agir à visage découvert et assumer leurs actes. Cette volonté de publiciser le problème peut également être analysée dans une perspective stratégique : il s'agit d'une composante du répertoire d'action des mouvements protestataires qui vise à mobiliser l'opinion et ainsi peser davantage sur le gouvernement. Comme le note avec justesse Albert Ogien, « une caractéristique essentielle de l'action est d'être publique puisque la signification de toute activité sociale se construit nécessairement dans l'orientation à autrui »[1135]. Mais l'implication de cet appel au peuple n'est que trop rarement appréhendée dans sa dimension tactique. Comme nous le montre l'exemple des Faucheurs volontaires, on voit qu'il s'agit d'une démarche de contournement des institutions démocratiques à tendance plébiscitaire dans la mesure où l'opinion n'est pas ici prise à partie, mais plutôt créée par l'acte désobéissant. En d'autres termes, l'opinion publique est recherchée afin de contester les pouvoirs publics, sans que celle-ci ne pèse dans la définition de l'action.

Le rapport au droit et à l'État. Troisième dimension paradoxale de la désobéissance civile, le rapport ambigu qu'elle entretient avec le droit. Ce type de pratique vise en effet la transgression d'une loi au nom le plus souvent d'une autre loi ou d'un principe que les auteurs des actes illégaux estiment supérieur (principe de précaution, résistance à l'oppression, état de nécessité). Plus, ces actes en appellent au droit et notamment à la justice, en lui demandant de reconnaître le caractère légitime de leurs actions. C'est le sens d'une rhétorique classique des Faucheurs volontaires. Ce qui est illégal n'est pas nécessairement illégitime : « Il y a deux sortes de lois : les lois justes et les lois injustes. Je suis le premier à préconiser l'obéissance aux lois justes. C'est une responsabilité morale aussi bien que légale. Or, cette même

[1135] Albert Ogien, « Forme et contenu du principe de publicité : Rawls, Habermas, Goffman », dans Jacques Ion, Michel Peroni, *Engagement public et exposition de la personne*, Paris, Éditions de l'Aube, 1997, p. 67.

responsabilité morale nous commande inversement de désobéir aux lois injustes »[1136]. Là encore, le devoir d'interprétation des actes de désobéissance civile au regard du droit appartient aux tribunaux saisis de ces actions illégales. Cette question du droit est également une des préoccupations majeures de la mobilisation altermondialiste, comme le souligne Gustave Massiah, alors vice-président d'ATTAC : « Le mouvement citoyen mondial construit une alternative autour d'une ligne directrice, celle du respect des droits […]. Dans chaque mobilisation, cette référence aux droits est de plus en plus centrale. Elle s'impose dès que l'on admet que l'objectif des mobilisations n'est pas de définir les politiques et les institutions idéales ; de mimer le pouvoir alors qu'on ne l'a pas. Il est de rappeler les valeurs et les principes, d'exiger les garanties, de contrôler la mise en œuvre »[1137].

Plus profondément, c'est la place même de l'État qui est ici questionnée : en même temps qu'il est critiqué, contesté, les désobéissants en appellent à lui soit pour les protéger, soit pour faire évoluer le droit : « Bien qu'elle se traduise par la transgression de certaines règles de droit, la désobéissance civile implique une reconnaissance de la légitimité du système juridique dans son ensemble et, plus encore, des autorités établies dans la communauté politique. Elle revêt en effet la portée d'une revendication par laquelle ses auteurs demandent aux autorités de reconsidérer certaines décisions collectives »[1138]. C'est bien la dualité démocratique qui est ici analysée, notamment ses deux principes majeurs : le principe majoritaire et le fait que la loi soit l'émanation de la volonté nationale d'un côté ; l'État de droit de l'autre selon lequel il existe des principes supérieurs que la loi ne saurait transgresser. C'est aussi un indicateur significatif d'un changement de cible. « Le 'marché' a désormais pris le pas sur 'l'État' comme figure repoussoir », nous dit Xavier Crettiez [1139]. « Les nouveaux rebelles se distinguent de leurs prédécesseurs (ouvriéristes de début du siècle ou soixante-huitards dans la France contemporaine) par une attirance pour l'État qui n'a d'égale que leur méfiance pour le marché. Singulier renversement des alliances dont témoignent l'attitude des mouvements altermondialistes, mais également une bonne part des mouvements des 'sans' ou des contestataires de la gauche de la gauche, qui en appellent à l'État devenu désormais le garant du bon ordre social face au libéralisme, nouveau tyran invisible aux effets

[1136] Martin Luther King, *Révolution non-violente*, Paris, Payot, 1965, p. 101.

[1137] Gustave Massiah, « Le mouvement citoyen mondial », *Mouvements*, n° 25, 2003, p. 19.

[1138] Pierre-Arnaud Perrout, *Obéir et désobéir. Le citoyen face à la loi*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2000, p. 90.

[1139] Xavier Crettiez, « Introduction », dans Xavier Crettiez, Isabelle Sommier (dir.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, 2006, p. 18.

déstructurants pour l'État providence. Née dans la continuité de mai 68 et de l'émergence des nouveaux mouvements sociaux […], l'actuelle France rebelle se singularise par ce rapport presque complice au Léviathan […] dont on réclame l'effort régulateur et dont on condamne le retrait volontaire face aux forces du marché »[1140]. Ulrich Beck intègre cette contradiction dans sa « nouvelle théorie critique cosmopolitique »[1141]. Selon lui, les mouvements de contestation de la globalisation (ce qu'il appelle la société civile globale) ont vocation à s'institutionnaliser et à coopérer avec les États, afin de créer l'État cosmopolitique, alternative à l'option néo-libérale, c'est-à-dire l'alliance entre l'État et le capital financier mondialisé. Dans leur définition de la désobéissance civile, Andrew Arato et Jean Cohen soulignent ce paradoxe d'une action radicale et illégale qui en appelle à la légitimité démocratique : « La désobéissance civile implique des actes illégaux, la plupart du temps de la part d'acteurs collectifs, actes qui sont publics, justifiés par des principes, et à caractère symbolique et concernent prioritairement des formes de protestation non-violentes, et un appel à la raison et au sens de la justice du peuple. Le but de la désobéissance civile est de persuader l'opinion publique, dans la société civile et politique, qu'une loi ou une mesure spécifiques sont illégitimes et qu'un changement est nécessaire. Les acteurs collectifs impliqués dans la désobéissance civile invoquent les principes utopiques des démocraties constitutionnelles, en appelant aux droits fondamentaux ou à la légitimité démocratique »[1142]. Soulignons enfin que cette préoccupation quant à la place de l'État concerne également les acteurs des Forums sociaux mondiaux. Ceux-ci se caractérisent par leur fonctionnement au consensus et par la souplesse et la fluidité des relations entre les acteurs. C'est dans cet esprit que la Charte du FSM parle d'« espace » pour définir ce mode d'interaction : « Le Forum social mondial est un espace de rencontre ouvert visant à approfondir la réflexion, le débat d'idées démocratique, la formulation de propositions, l'échange en toute liberté d'expériences, et l'articulation en vue d'actions efficaces, d'instances et de mouvements de la société civile qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et toute forme d'impérialisme, et qui s'emploient à bâtir une société planétaire axée sur l'être humain ». Pour autant, il serait illusoire de considérer que les acteurs disposent tous de la même capacité d'influence dans les

[1140] Xavier Crettiez, Isabelle Sommier, Entretien, *Magazine littéraire*, n° 460, janvier 2007, pp. 12-13.

[1141] Ulrich Beck, *Pouvoirs et contre-pouvoirs à l'ère de la mondialisation*, *op. cit*.

[1142] Andrew Arato, Jean Cohen, *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, MIT Press, 1992, pp. 587-588, cité dans Daniel Mouchard, « Les mobilisations des « sans » dans la France contemporaine : l'émergence d'un radicalisme autolimité ? », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 4, 2002, p. 443.

discussions. Et c'est notamment sur cette question du rapport à l'État que Michael Hardt[1143] critique le fonctionnement du FSM. Il souligne en particulier la domination au sein du Forum des partisans du renforcement de l'État et des tenants de la souveraineté nationale, contre ceux qui, estime-t-il, constituent « la multitude » et qui prônent une organisation réticulaire en dehors de la sphère de l'État. Deux raisons à cela, selon M. Hardt : d'une part, le leadership exercé par le Parti des Travailleurs brésiliens, PT (nous sommes à Porto Alegre) ainsi que par ATTAC, et d'autre part leur capacité à imposer des porte-parole, alors que les autres organisations, plus petites, moins structurées et plus isolées ne disposent pas de ces capacités d'action et de représentation. Cette préoccupation majeure des pays du sud en ce qui concerne la place de l'État est confirmée par Gilbert Wasserman dans le bilan qu'il tire de Porto Alegre 2002 : « Pour la plus grande partie de la gauche européenne, le souverainisme au sens de repli national est considéré comme une régression dangereuse et Jean-Pierre Chevènement [présent à Porto Alegre] lui-même récuse cette étiquette. Dans l'essentiel des pays du sud, il en va tout à fait autrement. Ils considèrent au contraire que leur problème essentiel par rapport à la domination américaine et à celle du FMI, de la Banque mondiale ou de l'OMC, est de recouvrir leur souveraineté nationale. Cela explique au passage la forte considération dont jouit dans le PT le fondateur du Mouvement des citoyens ». Ce clivage comporte alors « le risque d'une fracture entre tenants de la radicalisation et institutionnels »[1144], « entre les altermondialistes et les nouvelles élites keynésiennes, favorables à l'intervention publique, tel l'ancien responsable de la Banque mondiale Joseph Siglitz »[1145]. Comme le suggèrent Luc Boltanski et Eve Chiapello[1146], les critiques adressées au capitalisme, en même temps qu'elles se déploient, fournissent à celui-ci les arguments pour sa rénovation.

Le paradoxe *Bartleby*. Ce dernier paradoxe est presque naturellement induit par le précédent. Au-delà des interrogations sur la détermination réformiste, progressiste ou révolutionnaire des stratégies de désobéissance civile, il nous semble que c'est la question de la résistance qui se trouve ici interrogée. On l'a vu avec Gandhi, la désobéissance civile se

[1143] Michael Hardt, « Porto Alegre : Today's Bandung? », *New Left Review*, vol. 14, n° 2, 2002, pp. 117-118.

[1144] Hugues Jallon, Lilian Mathieu, Anne-Sophie Perriaux, Gilbert Wasserman, « Seattle, Florence, Porto Alegre : l'autre mondialisation », *Mouvements*, n° 25, 2003, p. 10.

[1145] Gus Massiah, cité dans Sandrine Tolotti, « Altermondialisme. L'absence de manifestations massives est-elle le signe d'un essoufflement ou d'une mue », *Télérama*, n° 2923, 18 janvier 2006. Sur cette option réformiste keynésienne, voir notamment Dominique Plihon, « Un keynésianisme à l'échelle globale », *Revue du Mauss*, n° 20, 2002, pp. 107-114.

[1146] Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, *op. cit.*

distingue des stratégies de résistance (civile ou passive, pour reprendre sa terminologie), en particulier par son caractère plus durable et potentiellement illégal. Pour autant, les pratiques désobéissantes ne peuvent être analysées indépendamment du contexte politique. Quand, en Inde, la mobilisation vise à imposer une transformation durable et permanente, la contestation anti-OGM entend résister à des changements qui affectent la société. Si on ne saurait opposer de manière trop catégorique ces deux exemples, il apparaît cependant qu'ils témoignent de la dualité de la résistance dans son rapport au changement et au mouvement[1147]. La résistance est simultanément mobile et immobile, nous dit Françoise Proust dans *De la résistance*[1148], sans que ces deux pôles ne se contredisent. Recruté pour ses qualités de copiste (*scrivener*), Bartleby[1149] cesse un jour de copier, sans donner la moindre explication, le moindre motif à sa décision, si ce n'est de répéter la formule « ravageuse, dévastatrice »[1150] : « *I would prefer not to* ». Il affirme et refuse en même temps, ou plutôt il « ne refuse pas, mais n'accepte pas non plus, il avance et se retire dans cette avancée »[1151] et sème ainsi la panique autour de lui. Gilles Deleuze pointe ce paradoxe avec acuité : « L'avoué se met à vagabonder tandis que Bartleby reste tranquille, mais c'est parce qu'il reste tranquille et ne bouge pas que Bartleby sera traité comme un vagabond »[1152]. Sa posture désorganise l'ordonnancement de l'étude dans laquelle il travaille, crée du mouvement et du désordre autour de lui : « Immobile, il jette autrui dans l'extrême mobilité ; mobile au point de ne jamais adopter la posture à laquelle on s'attend, il paralyse son entourage et, sans jamais avoir attaqué ou s'être défendu contre une attaque, il fait fuir de toutes parts les lois et les règles sociales »[1153].

[1147] Nous focaliserons notre analyse sur les seules stratégies de désobéissance civile, sans entrer dans les débats théoriques et pratiques qui entourent cette question du mouvement révolutionnaire, par exemple chez Antonio Gramsci qui oppose les stratégies de la « guerre de mouvement » à l'est où l'État est tout et de « guerre de position » à l'ouest où l'État n'est que la « tranchée extérieure » de la société civile. On pense aussi à Karl Kautsky qui distingue de la même manière la « stratégie du renversement », adaptée aux régimes ou aux époques autoritaires, et la « stratégie de l'épuisement », plus efficace en régime parlementaire. Pour K. Kautsky, c'est la Commune de Paris qui pour la France marque la fin de la stratégie du renversement.

[1148] Françoise Proust, *De la résistance*, Paris, Cerf, 1997, p. 172. Nous tirons l'exemple de *Bartleby* de son ouvrage, pp. 172-173.

[1149] Hermann Melville, *Bartleby le scribe*, Paris, Gallimard, 1996.

[1150] Gilles Deleuze, « Bartleby, ou la formule », dans *Critique et Clinique*, Paris, Éditions de Minuit, 1993, p. 91.

[1151] Philippe Jaworski, *Melville, le désert et l'empire*, Paris, Presses de l'école normale, 1986, p. 19, cité dans Gilles Deleuze, « Bartleby, ou la formule », art. cit., p. 92.

[1152] Gilles Deleuze, « Bartleby, ou la formule », art. cit., p. 98.

[1153] Françoise Proust, *De la résistance, op. cit.*, p. 173.

Les pratiques de désobéissance civile sont donc hautement paradoxales et leur analyse ne saurait se contenter d'une simple reprise des critères tels qu'ils sont donnés par les désobéissants. La particularité des opérations de fauchages de cultures génétiquement modifiées par rapport à d'autres types d'actions se revendiquant également de la désobéissance civile (que l'on pense à H. D. Thoreau, à Gandhi, mais aussi aux femmes se servant dans les supermarchés de Milan telles qu'elles sont décrites par Dario Fo dans sa pièce *Faut pas payer*[1154]), réside dans une distribution spécifique des acteurs de la controverse. Quand il étudie le système de la dénonciation et les contraintes pesant sur les dénonciateurs, Luc Boltanski[1155] montre qu'il existe quatre sortes d'acteurs : le dénonciateur, la victime, le persécuteur et enfin le juge (qui peut être l'opinion publique) chargé de se prononcer sur la justesse de la dénonciation. En ce qui concerne les pratiques de désobéissance civile des militants anti-OGM, la lecture de Boltanski nous amène à faire trois observations.

Luc Boltanski montre qu'en matière de dénonciation publique, la crédibilité de celle-ci repose en grande partie sur une distance suffisante entre le dénonciateur et la victime, seule à même de garantir l'objectivité de la dénonciation. Dans notre cas il n'en va pas de même. Au contraire, l'action a d'autant plus de chance d'être perçue comme légitime que ses auteurs sont directement concernés. C'est la raison pour laquelle c'est « en tant que paysan » par exemple que José Bové intervient dans son combat anti-OGM, comme si cette appartenance professionnelle autorisait l'intervention ou, en tout cas, la légitimait. Ce rapport à la terre confère une sorte de sagesse pratique, ou « compétence morale »[1156] aux militants. Celle-ci est d'ailleurs implicitement reconnue par les tribunaux : ce qui est principalement reproché aux faucheurs, au-delà de l'acte en tant que tel, c'est de ne pouvoir fournir la preuve qu'ils sont eux-mêmes en contact direct avec un danger concret, celui de la dispersion notamment. L'action des faucheurs et avant elle la résistance des paysans contre l'extension du camp militaire, implique un engagement biographique, qui n'exclut pas pour autant une déparcularisation de la cause.

[1154] Dario Fo, *Mort accidentelle d'un anarchiste - Faut pas payer*, tome 1, Paris, Dramaturgie, 1997.

[1155] Luc Boltanski, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 51, 1984, pp. 3-40.

[1156] Dominique Memmi, « La compétence morale », *Politix*, n° 17, 1992, pp. 104-124. Pour l'auteur, et nous nous en démarquons pour cette raison, la compétence morale, ou possibilité d'un agir légitime, est conférée par une mise à distance par rapport à l'objet dénoncé.

La deuxième remarque est que si la grandeur de l'action ne vient pas de la distance entre le dénonciateur et la victime de l'injustice, elle procède alors de l'identification d'un persécuteur exemplaire de cette injustice. Aussi ce n'est pas tant le McDonald's de Millau qui était visé que l'OMC, cible plus globale ; de même ce ne sont pas les agriculteurs exploitant les OGM qui sont désignés comme adversaires, mais les producteurs de semences génétiquement modifiées et les firmes multinationales de l'agroalimentaire.

Troisième remarque enfin, l'appel au juge doit être compris ici au premier degré : ce n'est pas tant l'opinion publique qui doit statuer sur la justesse de la cause, celle-ci ne pouvant être considérée comme actrice de la controverse, que la justice elle-même, à qui revient le devoir de déterminer non pas la justesse mais la légalité de ces pratiques désobéissantes. La spécificité des actions de désobéissance civile contre les OGM tient au fait que ce quatrième acteur (le juge), est clairement distingué du troisième (le persécuteur), ce qui n'est pas toujours le cas. Cela modifie de façon substantielle les pratiques contestataires. Aussi quand les OGM et les multinationales sont visés par les désobéissants, c'est la justice qui est interpellée et c'est à elle qu'il revient de statuer sur la légalité de l'action (c'est son rôle), même si les auteurs des actes illégaux attendent d'elle qu'elle statue aussi et surtout sur la légitimité de leurs actions, ce qu'elle a parfois fait. Tout du moins l'objet de la quête des faucheurs est-elle la reconnaissance de leur statut de « lanceur d'alerte ». Celui-ci se situe à mi-chemin entre l'appel au secours face à l'imminence d'une catastrophe et la « prophétie du malheur », qualifiée par Hans Jonas de « science des prédictions hypothétiques »[1157], dont le message est orienté non pas vers le passé comme c'est le cas de la dénonciation mais vers le futur[1158]. L'alerte, dans ce cas, vise avant tout à mettre en exergue une incertitude insuffisamment prise au sérieux[1159].

Accomplissement ultime ou échec, l'action désobéissante peut se traduire par une incarcération. C'est en ce sens que Martin Luther King est souvent présenté par F. Roux ou José Bové comme une référence majeure de la désobéissance civile. Saul Alinsky pointe quant à lui l'usage qui peut être fait de la prison : « Si le *statu quo* réagit au mouvement révolutionnaire en emprisonnant les leaders, il contribue remarquablement au développement

[1157] Hans Jonas, *Le principe responsabilité, op. cit.*, p. 48.

[1158] Francis Chateauraynaud, Didier Torny, *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS, 1999.

[1159] Francis Chateauraynaud, « La sociologie pragmatique à l'épreuve des risques. Exercice de crise sur le dossier nucléaire », *Politix*, n° 44, 1998, pp. 76-108.

du mouvement et au progrès de ses chefs »[1160]. Il distingue plus précisément trois usages de la prison : la publicisation de la controverse ; le renforcement de la position du leader dans l'organisation ou dans le mouvement ; l'identification du leader emprisonné dans l'opinion. Les incarcérations de José Bové permettent d'apprécier ces usages. Il est notable également, de manière plus anecdotique, qu'une fois sorti de prison, l'ancien porte-parole de la Confédération paysanne a à plusieurs reprises dénoncé publiquement les conditions de détention, faisant sienne la formule de Saul Alinsky : « S'il y a une survie, de toute façon j'irai en enfer ; mais une fois que j'y serai, je commencerai à organiser là-bas les *have-nots* que j'y trouverai »[1161]. Quoi qu'il en soit, la peine de prison est une étape sinon obligée, du moins possible dans la carrière du désobéissant, et l'acceptation de la peine un critère de labelisation de l'acte comme relevant de la désobéissance civile. Hannah Arendt note, à propos des emprisonnements d'hommes illustres (Socrates à Athènes, H. D. Thoreau à Concord), que « les juristes trouvent alors dans leur comportement un motif de grand réconfort, car il semble prouver que la désobéissance à la loi ne peut se justifier que dans le cas où le contrevenant accepte et même sollicite la sanction pénale de son acte. Rares sont ceux qui refuseraient leur accord à la prise de position du sénateur Philip A. Hart : 'Toute mon indulgence à l'égard d'un contrevenant est fonction de sa soumission volontaire au châtiment imposé par la loi, quel qu'il soit' »[1162].

S'agit-il pour autant d'entrer en prison « comme un fiancé dans la chambre nuptiale »[1163] ? Pour Jean-Marie Muller, « en tant qu'action politique, la désobéissance civile est une initiative organisée visant à exercer sur les pouvoirs publics une pression qui les oblige à rétablir le droit »[1164]. Il distingue deux formes de désobéissance civile : une directe et l'autre indirecte. La désobéissance civile directe a pour but de supprimer une mesure ou une loi, ou au moins de la modifier, en s'y opposant frontalement : « La légalité des dispositions prises par l'État ne suffit pas à fonder leur légitimité. L'obéissance à la loi ne dégage pas le citoyen de sa responsabilité. […] Celui qui se soumet à une loi injuste porte une part de la

[1160] Saul Alinsky, *Manuel de l'animateur social*, *op. cit.*, p. 204.

[1161] *ibid.*, p. 13.

[1162] Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence*, *op. cit.*, p. 58.

[1163] Martin Luther King, « La voie de la résistance non-violente », dans *Combats pour la liberté*, Paris, Payot, 1958, pp. 227-230.

[1164] Jean-Marie Muller, « De la désobéissance civile », texte inédit, 2004, http://www.non-violence-mp.org/muller/desobeissance.htm.

responsabilité de cette injustice. Ce qui fait l'injustice, ce n'est pas tant la loi injuste que l'obéissance à la loi injuste. Dès lors, pour dénoncer et combattre l'injustice engendrée par la violation du droit, pour lutter contre l'injustice de la loi, il est nécessaire de désobéir à la loi. Le 'désobéissant' est un dissident, il n'est pas un délinquant »[1165].

La désobéissance civile indirecte, comme son nom l'indique, ne vise pas nécessairement la suppression d'une loi, mais y désobéit de manière tactique afin de faire pression sur le gouvernement. C'est un des principes de la désobéissance civile telle qu'elle est conçue par Howard Zinn : la désobéissance civile peut impliquer de contester voire de violer une loi qui ne serait pas injuste en elle-même, à partir du moment où l'action se justifie à partir d'un principe social moralement supérieur[1166]. Howard Zinn considère en outre que les actions désobéissantes doivent être proportionnées au préjudice estimé et aussi peu violentes que possibles. Notons enfin qu'il développe une analyse originale en matière d'acceptation de la sanction. La plupart des théoriciens de la désobéissance civile, ainsi que ses pratiquants, estiment qu'à partir du moment où la désobéissance civile implique d'agir de manière responsable, on se doit d'en accepter la sanction et donc parfois la prison. C'est la filiation gandhienne de la désobéissance civile, telle qu'elle est décrite par Alain J. Richard. Afin de s'opposer à une mesure que l'on estime injuste et une fois tous les recours légaux épuisés, il préconise : « Le seul remède qui reste à votre disposition, si vous ne voulez pas vous soumettre à ce mal, est d'obliger le magistrat à revenir sur ses pas en souffrant dans votre propre personne, c'est-à-dire en attirant sur vous la peine de la transgression de la loi »[1167]. Howard Zinn refuse cette posture de martyre. Il estime que si l'acte désobéissant est justifié, la sanction doit être contestée. Accepter d'être emprisonné n'est donc pas, selon l'auteur, un principe de la désobéissance civile, mais plutôt une possibilité tactique qui vise à pointer plus encore l'injustice dont le désobéissant est victime. Initiative organisée, elle est aussi collective :

> « Ce qui donne à une action de désobéissance civile toute sa force, c'est le nombre de ceux qui s'y engagent. La multiplication des arrestations et des procès peut être

[1165] *idem.*

[1166] Howard Zinn, *Disobedience and Democracy : Nine Fallacies on Law and Order*, New York, Random House-Vintage, 1968.

[1167] Alain Richard, *Piliers pour une culture de la non-violence*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 57.

> le meilleur moyen d'embarrasser les pouvoirs publics et de les obliger, en fin de compte, à satisfaire les revendications du mouvement de résistance »[1168].

En ce qui concerne les stratégies non-violentes, trois axes majeurs se distinguent[1169]. En premier lieu, *l'affirmation du sujet résistant*, selon laquelle toute action non-violente nécessite au préalable un travail de conscientisation. Apprendre à lutter de manière collective, c'est d'abord être conscient de son pouvoir d'action. C'est aussi pour Gandhi une des conditions de l'humanité : « La désobéissance civile est le droit imprescriptible de tout citoyen. Il ne saurait y renoncer sans cesser d'être un homme »[1170]. En second lieu, *la non-coopération collective* concerne particulièrement les différentes méthodes de lutte appliquées au secteur du travail (la grève), à la consommation (le boycottage), à l'opportunité d'obéir aux lois (la désobéissance civile). Le principe organisateur ici, c'est le refus de consentement systématique et la non collaboration qui en découle. Cette non-coopération suppose aussi, et cela constitue un aspect important de la stratégie, la désignation (plus ou moins précise) d'un adversaire sur lequel on entend faire peser la pression. Enfin, en troisième lieu, la stratégie d'action non-violente implique *la triangulation du conflit*. Si nous avons de manière évidente d'un côté les résistants et de l'autre un adversaire identifié, la stratégie non-violente suppose également la présence d'un tiers chez qui les militants non-violents doivent susciter la sympathie. Publicisation et médiatisation sont alors les outils de cette triangulation.

Un dernier point concernant la filiation religieuse de la désobéissance civile. À l'occasion du soixantième anniversaire de la mort de Gandhi, l'émission *Travaux publics* de Jean Lebrun sur France Culture[1171] consacre José Bové comme un de ses « héritiers » et, en diffusant l'émission en direct de l'Hospitalet-du-Larzac, fait de ce plateau un haut-lieu de la désobéissance civile en France. Parmi les invités de cette émission on compte, outre José Bové, Raphaël Kraft, qui avait participé avec ce dernier à l'opération contre le Golden Lion, ce cargo transportant du soja génétiquement modifié depuis l'Argentine vers Lorient, Jean-Baptiste Libouban, pilier de la communauté de l'Arche, ou encore Hervé Ott.

[1168] Jean-Marie Muller, « De la désobéissance civile », art. cit.

[1169] Jacques Sémelin, « De la force des faibles : analyse des travaux sur la résistance civile et l'action non-violente », *Revue française de science politique*, vol. 48, n° 6, 1998, pp. 773-782.

[1170] Gandhi, *Tous les hommes sont frères*, Paris, Gallimard, 1969, p. 235.

[1171] « Travaux Publics. En direct du Larzac : l'héritage de Gandhi », Invité José Bové, en direct du bar de l'Hospitalet-du-Larzac, Chez Régine et Yvon, *France Culture*, 31 janvier 2008.

Tout en s'appropriant la composante spirituelle de l'action de Gandhi, ainsi qu'un de ses principes consistant à « convertir l'adversaire, à le retourner »[1172], José Bové précise :

> « Aujourd'hui on est dans une société laïque, et on se bat pour l'extension des droits. L'action qu'on mène est une action laïque. Alors elle peut avoir au départ une dimension spirituelle, religieuse, philosophique, mais ce qui est important, et toutes les actions qu'on mène déjà depuis plusieurs dizaines d'années, ce sont des actions qui arrivent à sortir la non-violence, la désobéissance, de l'esprit dans lequel on a voulu un peu l'enfermer »[1173].

Dans sa démarche de désobéissance civile, le Larzac a depuis le départ un allié précieux qui associe dans son action l'engagement militant et une posture experte : il s'agit de Syndicat de la magistrature.

Sous-Section 3 – Le Syndicat de la magistrature et le Larzac

Le Syndicat de la magistrature entretient avec le Larzac ainsi qu'avec la Confédération paysanne des liens étroits depuis le milieu des années soixante-dix. Comme le note Gilles Sainati, cité comme témoin lors du procès de Millau en juin 2000 pour le démontage du McDonald's en sa qualité de Secrétaire général du Syndicat de la magistrature, « bien avant l'affaire du McDo, le Syndicat de la magistrature avait depuis 1975 des relations avec le mouvement des Paysans-Travailleurs, ancêtre de la Confédération paysanne et tous deux sont membres fondateurs d'ATTAC : le contrôle des mouvements internationaux de capitaux est un enjeu majeur, aussi bien pour lutter contre la criminalité organisée que pour fonder les bases d'un développement durable et respectueux des droits de l'homme »[1174]. Pour bien comprendre ces liens qui unissent le Syndicat de la magistrature et le Larzac comme la Confédération paysanne, il faut revenir aux conditions de la création de ce syndicat de magistrats.

[1172] *idem.*

[1173] *idem.*

[1174] Gilles Sainati, « Le secrétaire général du Syndicat de la magistrature devant le Tribunal de Millau », *Justice*, n° 165, juillet 2000, p. 3.

Le Syndicat de la magistrature est créé le 8 juin 1968 à Paris, alors que l'Union fédérale de la magistrature, la principale organisation professionnelle, est soumise à de vives critiques. Il lui est notamment reproché sa vision trop hiérarchisée ainsi que ses lourdeurs ou pesanteurs corporatistes. Comme le note Anne Devillé, « les principales caractéristiques des mouvements socio-politiques des années soixante-huit se retrouvent parmi les membres du Syndicat de la magistrature : l'existence d'une intelligentsia jeune qui refuse les organisations politiques et syndicales existantes ; une attitude anti-élitiste ; un esprit d'ouverture sur l'extérieur ; une aspiration à la démocratie directe ; un besoin de solidarité affective ; une libération de la parole ; et enfin, une absence d'objectifs explicites qui en fait un mouvement utopique. Le Syndicat de la magistrature apparaît ainsi comme animé d'un esprit très proche des idées qui se sont exprimées en mai 68 »[1175], ce qui implique quelques précautions dans l'énoncé des missions du syndicat : « Bien qu'il syndique des magistrats de tous grades, le Syndicat de la magistrature est très critique envers le principe hiérarchique appliqué à la magistrature. Il revendique le grade unique et des pouvoirs élargis pour les assemblées générales »[1176]. Pour bien comprendre les affinités qui existent entre le Syndicat de la magistrature et les mouvements sociaux en général et avec la Confédération paysanne en particulier, il convient de distinguer trois types d'explication qui trouvent chacun ses racines dans le contexte socio-politique et professionnel de la création du Syndicat de la magistrature : l'ouverture aux questions de société adossée au refus du corporatisme, la forme syndicale de l'organisation et enfin la valorisation de nouvelles pratiques professionnelles.

Dans la **critique du corporatisme** formulée par le Syndicat de la magistrature à l'adresse des autres organisations professionnelles, on retrouve ici bien entendu les principaux griefs adressés à la FNSEA et qui ont sous-tendu la création de la Confédération paysanne. Ainsi, dès le début, le Syndicat de la magistrature, par son refus affiché du corporatisme, exprime la volonté d'ouvrir la justice sur les problèmes de société. Cette vocation originelle explique le soutien affiché par le Syndicat de la magistrature aux ambitions militantes de faire entrer dans l'enceinte judiciaire un débat de société, en l'occurrence celui sur les OGM. Le Syndicat de la magistrature s'engage dans le débat politique, d'abord contre la peine de mort dans les années soixante-dix, contre les conditions de vie en milieu carcéral (combat mené initialement avec

[1175] Anne Devillé, « L'inscription du Syndicat de la magistrature dans la culture politique des années 1968 », Compte rendu de séminaire, Bulletins de l'IHTP, n° 71 : *Les Français et la politique dans les années soixante*, 12 janvier 1998. Voir également, du même auteur, « L'entrée du Syndicat de la magistrature dans le champ juridique en 1968 », *Droit et société*, n° 28, 1994, pp. 639-671.

[1176] Syndicat de la magistrature, « Petit abécédaire syndical », www.syndicat-magistrature.com.

Michel Foucault) et plus près de nous contre la loi dite « Perben II » qui renforce, selon l'organisation syndicale, le dispositif répressif et va à l'encontre du respect des droits fondamentaux. Surtout, le Syndicat de la magistrature s'investit dans de nombreuses actions aux côtés de syndicats, d'associations et de mobilisations diverses comme ATTAC, dont il est membre fondateur, ou la Ligue des droits de l'homme (LDH) : « Le Syndicat de la magistrature a depuis toujours milité en partenariat avec d'autres organisations »[1177]. C'est au nom de ce militantisme qu'on retrouve le syndicat de magistrats en 1973 s'engageant en faveur des Lip et surtout aux côtés des paysans du Larzac puis de la Confédération paysanne.

La forme syndicale de cette organisation doit aussi retenir notre attention. En adoptant cette modalité organisationnelle, ils créent une rupture par rapport aux usages qui avaient cours dans la profession à cette époque et entendent par là se définir avant tout comme des travailleurs, plus que comme des notables. Comme le note Jean-Christian Vaulot-Pfister, le représentant du Syndicat de la magistrature au MEDEL (Magistrats européens pour la démocratie et les libertés), « le terme même de syndicat, chargé d'histoire, symbole de luttes, correspondait tout à fait à la révolte des jeunes juges fondateurs et premiers adhérents qui ne se reconnaissaient plus dans une magistrature courbée, servile, soumise au pouvoir exécutif et à sa hiérarchie »[1178]. Ces deux premières explications dessinent en creux un syndicat qui revendique une ouverture sur l'extérieur et un engagement qui dépasse les intérêts spécifiques de la profession qu'il représente. On remarque aisément les similitudes avec la Confédération paysanne, qui veut s'inscrire sur un continuum entre d'un côté la forme organisationnelle syndicale centrée sur des enjeux professionnels et de l'autre les diverses mobilisations sociales partageant avec la Confédération paysanne une sémantique revendicative commune. Du coup, se crée une sorte de solidarité syndicale naturelle entre le Syndicat de la magistrature et la Confédération paysanne, s'incarnant notamment sur le terrain de la criminalisation de l'action syndicale, comme en témoignent plusieurs articles du Syndicat de la magistrature : « Faucheurs volontaires : la reconnaissance de l'action collective »[1179], ou encore « Faucheurs volontaires, nouvelles cibles pénales. La lente reconnaissance de l'action collective »[1180]. C'est d'ailleurs à partir de ce qu'ils estiment être de l'acharnement judiciaire

[1177] *idem.*

[1178] Jean-Christian Vaulot-Pfister, « Syndicat de la magistrature : une autre justice est possible », www.medelnet.org.

[1179] « Faucheurs volontaires : la reconnaissance de l'action collective », *Justice*, n° 182, mars 2005.

[1180] « Faucheurs volontaires, nouvelles cibles pénales. La lente reconnaissance de l'action collective », *Justice*, n° 184, juillet 2005.

que les membres du Syndicat de la magistrature ont dénoncé le « productivisme judiciaire »[1181] et ses dérives procédurières.

Cette pratique syndicale particulière ouvre, c'est le troisième point, sur un appel à un **changement des pratiques professionnelles** dans la sphère de la justice. C'est le sens de l'appel « Une autre justice est possible » qui fait bien sûr écho au slogan altermondialiste « Un autre monde est possible », qui défend l'idée d'une justice comme fondement de l'État de doit et, au-delà, comme outil d'évolution du droit dans une direction progressiste. Notons également le nom du quarantième congrès du Syndicat de la magistrature qui s'est tenu les 24, 25 et 26 novembre 2006 à Aix-en-Provence : « Une autre justice est possible », congrès précédé d'un colloque intitulé « Une autre justice pour une autre république ». Comme le note Maurice Simon, premier président du Syndicat de la magistrature, le 7 mars 1969 : « Aujourd'hui il faut agir et pour agir il faut risquer et s'engager. Là est le changement nécessaire »[1182]. On retrouve cette même idée défendue par Oswald Baudot, un magistrat syndiqué au Syndicat de la magistrature, dans une intervention en 1974 devant les auditeurs de justice à leur arrivée à l'École nationale de la magistrature (ENM), intervention connue sous le nom de « Harangue à des magistrats débutants »[1183] :

> « La justice n'est pas une vérité arrêtée en 1810, c'est une création perpétuelle. Elle sera ce que vous la ferez. N'attendez pas le feu vert du ministre ou du législateur ou des réformes, toujours envisagées. Réformez vous-même. Consultez le bon sens, l'équité, l'amour du prochain plutôt que l'autorité ou la tradition. […] Qu'on le veuille ou non, vous avez un rôle social à jouer. Vous ne décidez pas que sur le papier. Vous tranchez dans le vif. Ne fermez pas vos cœurs à la souffrance et vos oreilles aux cris. D'ailleurs vous constaterez qu'à rebours des principes qu'elle affiche, la justice applique extensivement les lois répressives et restrictivement les lois libérales. Agissez tout au contraire. Soyez beaux joueurs, soyez généreux, ce sera une nouveauté ».

[1181] « Le productivisme judiciaire engendrera t-il de minuscules Outreau ? », *Justice*, n° 188, juillet 2006, pp. 2-12.

[1182] Maurice Simon, « Discours devant l'assemblée générale des magistrats résistants », Maison de l'Amérique latine, 7 mars 1969, cité dans Jean-Christian Vaulot-Pfister, « Syndicat de la magistrature : une autre justice est possible », www.medelnet.org.

[1183] Oswald Baudot, cité dans Jean-Christian Vaulot-Pfister, « Syndicat de la magistrature : une autre justice est possible », www.medelnet.org.

Qualifié par ses détracteurs d'« organisation subversive gauchiste » rendant « une justice de classe »[1184], le Syndicat de la magistrature incarne cette nouvelle forme d'engagement professionnelle aux côtés des mouvements sociaux en général et du Larzac en particulier. Il s'est notamment rapidement associé aux défenseurs des militants lors de l'affaire de McDonald's de Millau. Dans le journal du Syndicat de la magistrature *Justice*, « journal engagé » selon les mots d'Éric Alt qui « porte un regard critique sur les conditions dans lesquelles est mis en œuvre le droit par l'institution judiciaire »[1185], Gilles Sainati précise :

> « Dès que nous avons eu connaissance des faits et de la réaction judiciaire disproportionnée, nous avons réagi avec le Syndicat des avocats de France. En effet, il nous a semblé tout de suite qu'il s'agissait d'une action non-violente (démontage d'un établissement en construction non ouvert au public en l'absence d'ouvriers sur le chantier) et rassemblant un large public »[1186].

Pour comprendre le soutien du Syndicat de la magistrature à cette action, quatre niveaux de justification méritent d'être distingués. La premier, nous l'avons mentionné, concerne la solidarité du syndicat avec la cause du Larzac et celle de la Confédération paysanne depuis près de trente ans. À cette histoire commune s'ajoute une communauté de vue, en particulier sur la mondialisation et sur ses enjeux juridiques, comme en témoigne le numéro de *Justice* intitulé : « Les droits de l'homme, dernier rempart contre le libéralisme sauvage ». L'analyse consacre notamment une place importante à la notion de droit à un environnement sain, au nom duquel les Faucheurs volontaires justifient leurs actions. En troisième lieu, la disproportion des moyens mis en œuvre par la justice sur ce cas précis (« recours aux écoutes téléphoniques, au mandat de dépôt pour des faits qui pourraient être jugés à juge unique… »[1187]) par rapport à l'action elle-même est dénoncée par le Syndicat de la magistrature. Ainsi le communiqué de presse du 13 septembre 2000 critique-t-il « la

---

[1184] Propos rapportés par Liora Israël, « Un droit de gauche ? Rénovation des pratiques professionnelles et nouvelles formes de militantisme des juristes engagés dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, n° 73, 2009, p. 60, extraits d'un article du *Figaro* daté du 3 octobre 1975 pour la première citation et d'une intervention de Jean Lecanuet, alors Garde des Sceaux, au Journal télévisé de 20 heures.

[1185] Éric Alt, « La revue *Justice*. Revue bimestrielle du Syndicat de la magistrature », www.attac.org. Contribution en tant que membre fondateur d'ATTAC au titre du Syndicat de la magistrature.

[1186] Gilles Sainati, « Le secrétaire général du Syndicat de la magistrature devant le Tribunal de Millau », art. cit., p. 3.

[1187] *idem*.

disproportion de la sanction tant au regard de la réalité des faits, exempts de toute violence, qu'en considération du contexte dans lequel s'est inscrite cette action collective et syndicale »[1188]. Au-delà de ce cas d'espèce, c'est le quatrième point, le Syndicat de la magistrature évoque « la sur-pénalisation d'une action syndicale progressiste »[1189] et reprend à son compte la comparaison opérée par la Confédération paysanne par rapport au répertoire d'action de la FNSEA, jugé plus violent et en même temps qui fait l'objet d'une plus grande complaisance. Le Syndicat de la magistrature estime que « cette utilisation dévoyée du pénal aboutit à assimiler tous les militants syndicaux et associatifs à des délinquants. […] On fragilise toute action syndicale »[1190]. Le syndicat estime également que la justice, en opérant de la sorte, nie la notion de mandat syndical : « Comparer José Bové à un meneur, c'est nier le mandat syndical qu'il a reçu des adhérents de la Confédération paysanne. C'est aussi mal connaître les décisions collégiales qui se prennent dans les syndicats et associations »[1191]. Et l'auteur de retourner l'accusation de violence : « Cette volonté d'appliquer un vocabulaire pénal à une action non-violente est des plus brutales et porte en germe toutes les dérives sociales futures »[1192]. C'est également le sens de deux communiqués de presse de Syndicat de la magistrature, évoquant pour le premier « une politique de pénalisation du mouvement social », « les méthodes employées pour l'arrestation d'un paysan opposé aux OGM dignes du grand banditisme », ainsi qu'un « acharnement pénal »[1193], et pour le second une « sur-pénalisation de la résistance aux excès de la mondialisation »[1194].

Plus, le Syndicat de la magistrature retourne l'argument de la sécurité et de l'ordre public :

> « Dans l'affaire du McDo de Millau, qui a abouti à l'incarcération du leader de la Confédération paysanne José Bové et de quatre de ses camarades et à des obligations de cautionnement en rafales à l'encontre de plusieurs militants de cette organisation, l'action de la justice a engendré un trouble à l'ordre public plus important que la

[1188] Syndicat de la magistrature, « Communiqué de presse : sur la condamnation de José Bové le 13 septembre 2000 », 13 septembre 2000.

[1189] Gilles Sainati, « Le secrétaire général du Syndicat de la magistrature devant le Tribunal de Millau », art. cit., p. 3.

[1190] *idem.*

[1191] *idem.*

[1192] *idem.*

[1193] Syndicat de la magistrature, « Communiqué de presse : sur l'incarcération de José Bové », art. cit.

[1194] *idem.*

> manifestation paysanne elle-même. Par la disproportion des moyens matériels et judiciaires employés dans la répression d'acteurs sociaux, cette intrusion de la justice signe le retour par la petite porte des pratiques judiciaires d'une mesure pourtant solennellement abrogée après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 : la loi anticasseurs »[1195].

En mobilisant des ressources théoriques reconnues, le Syndicat de la magistrature participe en outre à légitimer le répertoire d'action des Faucheurs volontaires. L'argumentaire se construit en trois temps[1196]. D'abord, et le syndicat suit en cela Jacques Robert et Jean Duffar[1197], la désobéissance civile est une technique juridiquement acceptable et est surtout reconnue comme un acte politique, non comme un acte délinquant. On retrouve cette idée chez John Rawls, pour qui la désobéissance civile peut être un moyen d'améliorer le fonctionnement des institutions par l'obligation qui est faite aux dirigeants d'être plus justes.

Ensuite, comme l'explique Éric Desmons[1198], on peut considérer que même s'il existe un débat sur la question, la Déclaration universelle des droits de l'homme, en reconnaissant dans son article 2 le droit de résistance à l'oppression, intègre du même coup ce dernier dans le bloc de constitutionnalité.

Enfin, et on en vient au rôle du juge dans cette affaire, le droit ne saurait se réduire selon Ronald Dworkin au strict énoncé des règles. Il revient au juge de participer, avec d'autres, à l'écriture du droit[1199]. Plus, comme le note Graham Hugues, cité par Hannah Arendt, « il s'avère évident que des campagnes de désobéissance civile bien organisées peuvent avoir une efficacité remarquable pour obtenir les modifications juridiques que l'on peut estimer désirables »[1200]. J. Habermas souligne d'ailleurs que la possibilité pour la désobéissance civile d'être efficace en démocratie repose sur le caractère évolutif du droit et sur la faillibilité de la

---

[1195] « McDo de Millau : l'ordre public troublé par la justice », *Justice*, n° 162, novembre 1999, p. 6.

[1196] Nous appuyons notre démonstration sur une analyse d'un article publié pour le Syndicat de la magistrature par Éric Alt, « Résistances… », art. cit., p. 4.

[1197] Jacques Robert, Jean Duffar, *Droits de l'homme et libertés fondamentales*, Paris, Montchrestien, 1999.

[1198] Éric Desmons, *Droit et devoir de résistance en droit interne, contribution à une théorie du droit positif*, Paris, LGDJ, 1999.

[1199] Ronald Dworkin, *Une question de principe*, *op. cit.* et *Prendre les droits au sérieux*, Paris, PUF, 1995.

[1200] Graham Hugues, « Civil Disobedience and the Political Question Doctrine », *New York University Law Review*, vol. 43, n° 2, 1968, cité par Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence*, *op. cit.*, p. 57.

loi : « La justification de la désobéissance civile s'appuie par ailleurs sur une compréhension dynamique de la Constitution comme projet inachevé. Considéré d'un tel point de vue à long terme, l'État de droit démocratique ne se présente pas comme une configuration achevée, mais comme une entreprise fragile, délicate, et surtout faillible et sujette à révision, pour, dans des conditions variables, réaliser à nouveaux frais le système des droits, autrement dit pour mieux l'interpréter, pour l'institutionnaliser de façon plus adéquate et puiser plus radicalement dans ses ressources. Telle est la visée des citoyens qui participent activement à la réalisation du système des droits et qui, en invoquant et en connaissant des conditions contextuelles modifiées, souhaitent surmonter par la pratique la tension qui existe entre factualité sociale et validité »[1201].

En 1973, inspirées par les Lip, les ouvrières en grève de l'usine Cousseau de Cerisay (Deux-Sèvres), constituent des ateliers sauvages et fabriquent des chemisiers « pil », sur le modèle des montres de Lip[1202]. Au-delà de ces pratiques, ce conflit donna lieu à une Campagne nationale pour la défense et l'extension des libertés syndicales, à laquelle le Syndicat de la magistrature pris part. C'est ce que rappelle un éditorial de *Justice* :

> « Le témoignage du secrétaire général du Syndicat de la magistrature au procès de José Bové et de ses camarades de la Confédération paysanne, un quart de siècle après l'affaire de Cerisay, s'inscrit dans une tradition de solidarité à l'égard des syndicats et associations, et, comme à Cerisay, la présence du Syndicat de la magistrature provoque des commentaires acides, car, comme l'écrivait déjà le Syndicat de la magistrature en 1974, 'tout conflit met à l'épreuve les règles de droit et l'institution judiciaire chargée de les appliquer' »[1203].

Le Syndicat de la magistrature entend ainsi marquer une forme de solidarité syndicale avec la Confédération paysanne et rappelle aussi souvent qu'il estime nécessaire la légitimité du syndicat paysan à intervenir dans le débat social, tout en critiquant les opérations de

[1201] Jürgen Habermas, *Droit et démocratie*, *op. cit.*

[1202] Voir par exemple le documentaire *Scènes de grève en Vendée*, réalisé par Paul Bourron, distribué par ISKRA, 1973.

[1203] Éditorial « 1973-2000, de Cerisay à Millau », *Justice*, n° 165, juillet 2000, p. 1.

disqualification dont la Confédération paysanne serait victime. « La Confédération paysanne, jacquerie ou syndicat ? »[1204], s'interroge le Syndicat de la magistrature.

Au-delà de cette solidarité organisationnelle, le Syndicat de la magistrature prend parti sur les valeurs défendues par les faucheurs et se fait alors plus critique encore :

> « La justice est-elle une marchandise ? La loi est-elle une marchandise ? Ces questions semblent absurdes tant la justice paraît être le dernier rempart des pouvoirs régaliens de l'État et semble échapper aux lois du marché. Mais il suffit de se pencher sur l'évolution de l'institution judiciaire depuis vingt ans, pour qu'apparaissent des signes forts d'interpénétration entre le champ juridictionnel et les valeurs du monde de l'entreprise »[1205].

Au-delà de ces raisons, ce qui est critiqué lors du procès de Millau où comparaissaient les auteurs des dégradations du chantier du McDonald's, c'est l'incapacité de la justice à se saisir du fond du problème : « S'agit-il seulement de l'atteinte aux biens de McDonald's ou aussi de l'atteinte aux conditions d'existence de producteurs acculés à la faillite ? »[1206], se demande Éric Alt, magistrat à l'administration centrale de la justice. En cela il donne raison aux militants qui veulent faire des cours de justice des tribunes et y exprimer publiquement leurs revendications. Plus remarquable, le magistrat revient sur l'histoire du Larzac pour justifier ce qu'il appelle une justice de proximité, c'est-à-dire qui prenne en compte les spécificités locales :

> « Ordinaire, ce procès l'est encore en révélant l'incapacité d'une justice locale à traiter une situation locale […]. Le Tribunal de Millau, petite juridiction 'de proximité', apparaît ainsi incapable de comprendre les circonstances dans lesquelles cette justice est rendue : les événements du Larzac ont forgé une culture et une mémoire ; l'agriculture qui s'y pratique, en partie sur des terrains rétrocédés par l'État et gérés dans un cadre juridique faisant une grande part à la gestion collective, est aussi le fruit de cette situation »[1207].

[1204] *Justice*, n° 162, novembre 1999, p. 8.

[1205] « Une marchandisation de la justice », *Justice*, n° 176, novembre 2003, p. 33.

[1206] Éric Alt, « Une audience correctionnelle très ordinaire », *Justice*, n° 165, juillet 2000, p. 1.

[1207] Gilles Sainati, « Le secrétaire général du Syndicat de la magistrature devant le Tribunal de Millau », art. cit., p. 3.

Dans un autre article de ce même numéro de *Justice*, on peut aussi lire à propos de la juge d'instruction Marty : « On aurait dû l'avertir que Millau avait été pendant des années le point de passage des antimilitaristes et qu'il reste toujours un esprit frondeur, même après des années de calme apparent, cela s'appelle la mémoire »[1208]. Cette incapacité de la justice d'intégrer un débat de société est symptomatique, selon lui, d'un rapport pathologique au droit, au politique et à la réalité.

Rapport pathologique au droit d'abord. L'auteur l'exprime ainsi : « Certes, la situation était délicate, et ce n'est jamais très confortable pour un tribunal de voir surgir un débat de société dans une enceinte judiciaire, de courir le risque d'une confrontation entre légalité et légitimité, de sortir de l'application routinière des textes. Mais c'est aussi la mission de la justice que de savoir, parfois, se situer à ce niveau. Préférer le confort d'une application étroite et prétendument rigoureuse des textes, c'est aussi favoriser l'injustice »[1209].

Rapport pathologique au politique ensuite. Est visé ici le déroulement des débats lors de l'audience, ne laissant aucune place selon le Syndicat de la magistrature à l'expression contradictoires des arguments, surtout ceux à teneur politique : « Le Tribunal de Millau est toujours apparu hostile à l'expression d'opinions politiques, même quand elles étaient formulées juridiquement, même lorsqu'il s'agissait par exemple d'approfondir l'examen des éléments intentionnels des infractions. Les arguments d'indépendance ou de sérénité ne tiennent pas un seul instant quand il est seulement question de permettre l'expression de points vue »[1210].

Rapport à la réalité enfin. L'auteur estime, pour finir, que le tribunal s'est refusé à évaluer correctement la situation, faute d'un examen rigoureux de ses multiples facettes. Il cite, pour justifier son propos, Antoine Garapon, l'auteur de *Bien juger* : « Le souci de bien juger n'intervient pas une fois qu'on a éliminé les considérations juridiques, économiques, sociales, psychologiques et culturelles. Il se dégage de la convergence de toutes ces données sous la visée du juste »[1211].

[1208] Alain Dru, « Une juge sans histoire… », *Justice*, n° 165, juillet 2000, p. 6.

[1209] *idem.*

[1210] *idem.*

[1211] Antoine Garapon, *Bien juger*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 308.

Section III – Radicalisme autolimité et discordance des temps

Les deux composantes du répertoire du Larzac que nous avons choisi d'analyser, le recours au droit associé à des modes d'actions désobéissants, ne sont pas contradictoires. Plus, ils traduisent un type de *voice*[1212], qui prend ses racines dans les processus classiques de la mobilisation et de la protestation (manifestations, meetings, pétitions, ainsi que les pratiques de désobéissance civile et d'action non-violente) et qui participe également de l'émergence d'un mode renouvelé de prise de parole publique ayant à voir avec une certaine forme d'expertise que l'on pourrait qualifier d'instituante (usages multiples d'Internet, conseils scientifiques, journées d'études, colloques, pratiques d'auto-formation militante). De nombreuses recherches ont mis en avant l'apparition d'un nouveau modèle de l'activiste-expert, modèle susceptible d'être appréhendé dans un certain nombre de mouvements sociaux, en en soulignant notamment la dimension à la fois scientifique (« productions indigènes » ou « importées »[1213], voire appropriations de connaissances et de concepts, comme pour l'exemple des « nouveaux mouvements sociaux ») et médiatique (respect des formats journalistiques, adaptation du répertoire d'action aux contraintes des médias, relations privilégiées avec certains journalistes). Il nous semble surtout que cette articulation de deux registres d'action témoigne de ce que nous avons appelé la discordance des temps, qui est la version temporalisée du radicalisme autolimité. C'est ce que nous allons nous efforcer de montrer maintenant, en nous attachant également à souligner l'enjeu de l'institutionnalisation des mouvements protestataires à travers les controverses portant sur la tactique de la mobilisation.

[1212] Albert O. Hirschman, *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Harvard, Harvard University Press, 1970.

[1213] Johanna Siméant, « Friches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants », dans Philippe Hamman, Jean-Matthieu Méon, Benoît Verrier (dir.), *Discours savants, discours militants*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 17-53.

Sous-Section 1 – La maîtrise de la discordance des temps

Les mobilisations du Larzac sont typiques des recompositions à l'œuvre dans la politique contestataire. On a pu voir que le répertoire d'action mis en œuvre témoigne d'une certaine forme de « radicalisme autolimité » (*self-limited radicalism*). Nous entendons souligner de la sorte que les revendications, aussi conflictuelles soient-elles, s'inscrivent dans des formes institutionnelles existantes qui elles ne sont pas remises en cause en tant que telles. Pour Andrew Arato et Jean Cohen, ces revendications consistent en des « projets pour la défense et la démocratisation de la société civile qui acceptent la différentiation structurelle et reconnaissent l'intégrité des systèmes politiques et économiques »[1214]. En tout cas, ces projets s'inscrivent au sein de ce système et, même si ce dernier est critiqué, il n'en constitue pas moins un *horizon d'attente pragmatique*. En témoigne l'usage du droit et des procès par les mouvements anti-OGM, ainsi que du lobbying pratiqué afin de conscientiser parlementaires et élus locaux. Ce déplacement par rapport à un horizon d'attente révolutionnaire, Daniel Mouchard le situe tant sur le plan des modes d'action qu'au niveau organisationnel. Si elle concerne en premier lieu les répertoires d'action, cette recomposition est en effet également à l'œuvre en ce qui concerne les modalités organisationnelles. Comme le note Daniel Cefaï, « l'enquête sur les mouvements sociaux mord désormais sur les territoires des syndicats et des partis (que l'on pense en France à la percée de SUD ou de la Confédération paysanne et aux stratégies du Parti communiste français et de la Ligue communiste révolutionnaire) »[1215]. Il nous semble que la spécificité du répertoire d'action mobilisé par les mouvements protestataires ainsi que leur procédure organisationnelle résident dans l'articulation de deux temporalités associées à une stratégie duale, ou « politique dualiste » (*dual politics*), qui consiste à mêler objectifs offensifs et défensifs[1216]. Cette notion d'*horizon d'attente pragmatique* prolonge les analyses en termes de radicalisme autolimité en y introduisant la variable temporelle. Deux temporalités constituent cet horizon d'attente : un temps court, pragmatique et un temps long, plus radical.

[1214] Andrew Arato, Jean Cohen, *Civil Society and Political Theory*, art. cit., p. 493, cité dans Daniel Mouchard, « Les mobilisations des « sans » dans la France contemporaine : l'émergence d'un radicalisme autolimité ? », art. cit., p. 439.

[1215] Daniel Cefaï, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective, op. cit.,* p. 17.

[1216] *ibid*., p. 548 et Daniel Mouchard, « Les mobilisations des « sans » dans la France contemporaine : l'émergence d'un radicalisme autolimité ? », art. cit., p. 440.

Un temps court, pragmatique, qui prend acte de la non-imminence du grand soir. Ce sont les effets à court terme qui sont recherchés ici, en témoignent notamment les pratiques de lobbying. Sans la lutte contre les OGM, celles-ci se déploient aussi bien vers les parlementaires que les élus locaux : « Si le gouvernement s'entête, nous reprendrons notre bâton de pèlerin auprès des élus locaux. Ces dernières semaines, nous avons rencontré la quasi totalité des parlementaires et je peux vous assurer qu'une majorité d'entre eux ont compris nos arguments »[1217]. C'est ainsi qu'il faut comprendre la présence de José Bové au conseil municipal de la ville de Millau le 23 mai 2008 au cours duquel le nouveau maire socialiste Guy Durand (qui succédait à Jacques Godfrain) a fait adopter une délibération qui « propose au conseil municipal de se déclarer opposé à toute culture de plante génétiquement modifiée sur le territoire de la commune » et qui « invite l'État à prendre en compte l'intérêt de la santé publique et de la protection de l'environnement quand il autorise les cultures en plein champ de plantes génétiquement modifiées ». Cette décision s'inscrit dans le mouvement plus large des maires opposés aux OGM et qui ont signé un « arrêté anti-OGM ». Surtout, il s'inscrit dans l'histoire protestataire locale dont l'usage dans ce cas doit être analysé en termes d'affichage politique. Le maire de Millau d'ailleurs ne s'en cache pas, déclarant vouloir « faucher les OGM de façon légale » et rappelant que « la bataille contre la malbouffe a débuté à Millau avec le démontage d'un McDo, auquel a participé José Bové. Il est cohérent que l'on soit aussi dans cette logique »[1218].

Un temps long, ou horizon d'attente radical : sont remises en cause notamment les organisations de commerce international, les politiques libérales de l'Union européenne et leurs traductions nationales, voire dans certains cas la capacité des États à s'ériger en instance de régulation du marché. C'est précisément là que réside toute l'ambiguïté de cette temporalité, qui incarne la place paradoxale conférée au niveau étatique par les mobilisations protestataires : tantôt cible visée par les militants (État régalien), tantôt acteur que l'on rappelle à ses obligations (État providence). Ce paradoxe est pointé par Daniel Cefaï, qui constate que « l'action collective n'est plus un domaine séparé, elle ne se déploie plus à l'extérieur de la forteresse de l'État […]. Les réseaux de protestations ne peuvent plus être pensés uniquement comme des contre-pouvoirs, si l'on entend par là des acteurs qui se

[1217] José Bové, Entretien au *Journal du dimanche*, 14 mai 2008.

[1218] Guy Durand, propos rapportés par *La Dépêche du Midi*, « Quinze communes aveyronnaises dans le processus anti-OGM, 13 juin 2008.

rebellent et s'opposent front à front à un *establishment* économique, politique ou médiatique »[1219]. Quoi qu'il en soit, cette temporalité permet l'agrégation des mobilisations protestataires par l'identification d'un ennemi commun, voire par la reconnaissance intersubjective d'une visée partagée. C'est ce qu'explique le larzacien Jean-Baptiste Libouban, père fondateur des Faucheurs volontaires : « Il ne faut pas faire des absolus de choses qui doivent être des directions »[1220].

C'est dans cette perspective que s'inscrivent le renouvellement important de l'analyse des mouvements protestataires et en particulier les travaux de Jack Goldstone dans *States, Parties and Social Movements*[1221] ainsi que de Doug McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly dans *Dynamics of Contention*[1222]. Ces deux ouvrages entendent poser les jalons d'une approche unifiée, intégrée des différentes modalités de l'engagement contestataire. La mobilisation de la notion de « politique contestataire » peut dès lors s'avérer heuristique, en ce qu'elle permet de penser ensemble les différents niveaux de la mobilisation, notamment ses différentes variantes organisationnelles (syndicales ou plus mouvementistes).

Ce type d'analyse se révèle particulièrement heuristique lorsqu'on analyse le fonctionnement d'un syndicat comme la Confédération paysanne et les contradictions auxquelles elle est confrontée, tiraillée entre sa vocation particulariste de défense d'un corps professionnel et son inscription plus généraliste et plus radicale dans la contestation altermondialiste. Cette posture est évidente dans cet extrait du rapport moral de la Confédération paysanne :

> « La Conf' doit en permanence exprimer la cohérence de son projet, mais elle a aussi l'obligation de répondre aux attentes immédiates des paysans. L'articulation entre revendications globales et revendications partielles ou immédiates fut au centre des débats [du Comité national élargi du 10 janvier 2006], illustrés par la formule 'Faut-il choisir entre le grand soir et les petits matins ?' Il ne doit pas y

[1219] Daniel Cefaï, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, *op. cit.*, p. 18.

[1220] « Travaux Publics. En direct du Larzac : l'héritage de Gandhi », Invité José Bové, en direct du bar de l'Hospitalet-du-Larzac, Chez Régine et Yvon, *France Culture*, 31 janvier 2008.

[1221] Jack Goldstone, *States, Parties and Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

[1222] Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

> avoir de contradiction […], mais il y parfois un décalage entre le discours et l'aspect concret des choses vécues par les paysans »[1223].

On retrouve déjà chez Bernard Lambert en 1970 cette question des mots d'ordre transitoires :

> « Dans cette lutte, il ne s'agit pas de négliger les conquêtes partielles, les victoires nécessaires pour survivre. Mais ces conquêtes des travailleurs, aussi importantes soient-elles, sont toujours des concessions faites par la bourgeoisie pour colmater les brèches et se maintenir au pouvoir »[1224].

C'est pourquoi il précise aussitôt la visée révolutionnaire de son action :

> « Nous récusons toute espèce de perspective réformiste. Si notre action à court terme, face aux problèmes immédiats, peut prendre des aspects réformistes, notre but fondamental, à l'intérieur même de toute action, est l'instauration d'une société socialiste »[1225].

Bernard Lambert insiste sur la nécessaire réflexivité dont doivent faire preuve les militants engagés dans l'action :

> « Il n'y a pas de recettes durables pour guider l'action quotidienne. L'événement fournit les moyens du combat. Mais c'est parce que le militant a su réfléchir au contenu de son engagement, à la pédagogie des expressions collectives, violentes ou non, au choix des alliances, qu'il saura donner une signification politique aux luttes partielles, mais essentielles, engagées à la base »[1226].

Nous pensons qu'une des principales variables explicatives de la réussite d'une mobilisation, en particulier en termes de reconnaissance publique, réside précisément dans sa capacité à

[1223] Extrait du rapport moral de la Confédération paysanne, 2006, cité par Serge Cordelier, « Rééquilibrages et débats internes à la Confédération paysanne », *Transrural*, n° 310, 23 mai 2006, p. 9.

[1224] Bernard Lambert, *Les paysans dans la lutte des classes*, *op. cit.*, pp. 117-118.

[1225] *ibid.*, p. 118.

[1226] *ibid.*, p. 121.

maîtriser ces deux temporalités et surtout à les articuler de manière efficace. D'un point de vue tactique, cela passe par la construction d'une cible intermédiaire. En d'autres termes, les mouvements protestataires ont à opérer un travail de conflictualisation et d'objectivation visant à identifier un adversaire qui incarne au mieux les griefs. La dramaturgie des rassemblements protestataires sur le Larzac ont à cet égard joué un rôle non négligeable. Surtout, il importe que cet adversaire soit accessible, symboliquement et surtout physiquement. Avoir une prise sur la cible nous semble constituer une condition déterminante pour la réussite des mobilisations. Du coup, l'enjeu pour ces mobilisations protestataires est de parvenir à incarner un ennemi global, ou lointain, en tout cas difficilement identifiable ou localisable physiquement, dans un lieu précis, une institution (au sens large) localisée. C'est ce que Laurent Thévenot appelle la « stratégie du proche »[1227]. Le choix de la cible analyse le processus de dénonciation qui tend à opérer un passage de la scène du proche, le fast-food, à une scène plus globale, celle des institutions financières internationales. À ce titre on peut qualifier le McDonald's de cible intermédiaire dans la mesure où elle désigne en dernière instance un ennemi global.

Au-delà de cet aspect stratégique, cette opération d'identification de l'adversaire constitue un socle pour une action commune à des organisations qui initialement ne partagent pas nécessairement la même analyse. C'est dans le conflit que se construit progressivement sinon une identité commune, du moins un rassemblement minimal qui réduit l'isolement social. Le collectif naît de cette dynamique. Après Georg Simmel et Lewis Coser, des sociologues comme Alain Touraine et Alberto Melucci[1228] ont souligné ce rôle majeur du conflit dans la structuration des groupes. La reconnaissance intersubjective des acteurs n'est pas le préalable de l'action, elle en est davantage la conséquence, même si on ne saurait occulter l'impact d'une socialisation proprement protestataire qui autorise des rapprochements.

Ce travail de conflictualisation questionne la manière dont ces mouvements articulent les moyens d'action et les fins visées :

[1227] Laurent Thévenot, « Faire entendre une voix. Régimes d'engagement dans les mouvements sociaux », *Mouvements*, n° 3, 1999, p. 77. Voir également Richard Cloward, Frances F. Piven, *Poor People's Movements, Why They Succeed, How Thy Fail*, New-York, Vintage Books, 1977.

[1228] Georg Simmel, *Le conflit*, Paris, Circé, 1995 ; Lewis Coser, *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, 1982 ; Alain Touraine, *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 1984 ; Alberto Melucci, *Challenging Codes. Collective Action in the Information Age*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, pp. 42-53.

> « Certaines actions sont à elles-mêmes leur propre fin et semblent renvoyer à des répertoires plus anciens où la suppression du grief passait par l'élimination immédiate de sa cause […] : mais ces actions directes (destruction de denrées par exemple) sont bien souvent, comme toutes les actions qui transgressent le seuil de la légalité ou plutôt de la légalité construite par et pour chaque catégorie d'agents, destinées à produire par ricochet la mobilisation des journalistes et recourent à la violence de façon relativement calculée et stratégique »[1229].

Une formule de Saul Alinsky, stratège et théoricien de l'organisation communautaire aux États-Unis dans les années soixante, résume parfaitement ce qu'est le radicalisme autolimité tel qu'il est pratiqué par la Confédération paysanne :

> « Rappelez-vous bien ceci : une fois que vous aurez réussi à organiser des gens sur un problème aussi banal que la pollution, alors c'est un peuple qui sera en marche. Car de la pollution de l'air à celle de la politique du Pentagone, il n'y a qu'un pas, vite franchi […]. De toutes les pollutions qui nous entourent, aucune ne peut se comparer à la pollution politique du Pentagone »[1230].

Cette citation illustre, pour reprendre le titre d'un ouvrage de Daniel Bensaïd, *La discordance des temps* propre aux mouvements protestataires. Deux temporalités distinctes façonnent leur activité : un temps court, constitué par les opportunités d'action et par les contraintes qui pèsent sur la prise de décision. C'est le temps du pragmatisme, où les visées idéales sont relayées au second plan pour laisser la place à des objectifs envisageables, accessibles. Le temps long, quant à lui, s'avère plus radical dans ses objectifs. Une des solutions élaborées par le mouvement du Larzac pour concilier ces deux temps, ou plutôt pour les articuler, est la recherche de cibles intermédiaires qui donnent prise à une action tout en autorisant, à certaines conditions, une montée en généralité. Ces cibles peuvent être globales ou locales. Ce sont elles qui permettent de dépasser l'opposition entre le court et le long terme :

> « Le sens des mots d'ordre dépend de leur valeur mobilisatrice en rapport avec une situation concrète et de leur valeur éducative pour ceux qui entrent en lutte. En

[1229] Michel Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt, op. cit*., p. 126.

[1230] Saul Alinsky, *Manuel de l'animateur social, op. cit*., pp. 62 et 237.

termes d'efficacité, on peut dire que la problématique des mots d'ordre transitoires joue un rôle plus moteur que le fétichisme du grand soir »[1231].

Cependant ces cibles intermédiaires ou transitoires ne sont pas toujours acceptées par tous les mouvements protestataires, ou par les membres d'une même organisation, si bien que la discordance des temps provoque des tensions entre les acteurs. Celles-ci analysent en retour le degré de radicalité tel qu'il est perçu par les militants, ainsi que le rapport à l'institutionnalisation des mouvements protestataires[1232].

Au sein de cette rhétorique autolimitée, la révolution n'est plus que figurée. La Révolution Française constitue alors un point de repère historique : « Le démontage du McDonald's, c'était la prise de la Bastille ; la victoire de Seattle, l'émergence des États généraux. Et si maintenant on passait à la Constituante ? » [1233]. Le terme « embastillé » émaille notamment tous les discours relatifs à la question de l'emprisonnement des leaders syndicaux. C'est le cas par exemple de l'éditorial du dossier de presse du rassemblement contre l'OMC sur le Larzac les 8, 9 et 10 août 2003 : « Alors que José Bové, porte-parole de la Confédération paysanne, est embastillé pour avoir permis à nos concitoyens de prendre conscience des organismes génétiquement modifiés, l'heure est bien évidemment au débat et l'avenir à l'action ». De plus, la date du 14 juillet est régulièrement choisie, et ce depuis la lutte du Larzac des années soixante-dix, comme journée d'action lorsqu'il s'agit de protester contre l'État. « Liberté, égalité, fraternité » : plus que l'*Internationale*, c'est la devise républicaine qui est le plus souvent scandée lors des rassemblements, autant de termes abstraits et généreux qui permettent une adhésion large mais en même temps molle, du fait de son niveau de généralité.

Ce radicalisme autolimité s'incarne dans des stratégies d'action qui empruntent à la fois aux deux idéaux-types de l'organisation communautaire tels qu'ils sont définis par Jean-François Médard, la stratégie consensuelle et la stratégie conflictuelle[1234]. Selon la

[1231] Daniel Bensaïd, *Les trotskysmes*, Paris, PUF, 2002, p. 17.

[1232] La controverse entre René Riesel, ancien Secrétaire général de la Confédération paysanne et José Bové est à ce titre exemplaire des divergences de vue sur la stratégie médiatique du mouvement du Larzac qui vise davantage, selon R. Riesel, à créer du consensus qu'à changer les choses en profondeur, notamment en ce qui concerne les OGM.

[1233] José Bové, « Entretien », *Le Monde*, 1er janvier 2000.

[1234] Jean-François Médard, *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*, Paris, Armand Colin, 1969.

stratégie consensuelle, le mouvement de protestation doit avoir des buts et des méthodes procédurales de haute acceptabilité. Il s'agit bien d'organiser le *discontent*, ou mécontentement, mais de manière audible par le plus grand nombre. Aussi le leadership est-il le plus souvent assuré par la figure de l'expert, ou du facilitateur.

La stratégie conflictuelle quant à elle est plus agressive. Elle s'inspire du radicalisme de Saul Alinsky et vise à créer des controverses, des polémiques, à « agiter jusqu'au point du conflit », à « être abrasif »[1235]. La mise en œuvre de cette stratégie impose la désignation d'un ennemi (l'armée, les OGM), voire d'un bouc émissaire (l'OMC). La posture du leader est alors davantage marquée par l'irrévérence : « Il provoque, agite, dérange, désacralise, bouscule »[1236]. En réalité, ces deux stratégies ne peuvent être pensées en des termes antagonistes. En effet, la stratégie conflictuelle reprend le principe du *discontent* tel qu'il est présenté par la stratégie consensuelle, mais en l'incarnant dans un adversaire :

> « Il est primordial de singulariser l'ennemi, d'en faire une cible et de s'y tenir, c'est-à-dire de la figer […]. Dès que vous mettez en joue votre cible, dès que vous commencez votre attaque, tous les autres se découvrent très vite. Ils prennent le part de la cible et se font ainsi reconnaître »[1237].

La désignation d'un adversaire a aussi une fonction de légitimation au yeux de l'opinion, car elle oblige cet adversaire à interpeller les protestataires : « Le travail de l'organisateur est de manœuvrer et d'appâter les pouvoirs publics afin de devenir l'objet de leurs attaques et d'être publiquement dénoncés comme 'ennemi dangereux' »[1238]. En d'autres termes, il revient aux acteurs protestataires de se servir de « leurs propres pétards »[1239] afin de déstabiliser l'adversaire. Pour bien comprendre comment s'articulent ces deux stratégies, il convient de les resituer dans leur chronologie. La dimension temporelle des mobilisations est fondamentale. Il s'agit de deux moments et deux processus de ciblage d'une même

[1235] *ibid.*, pp. 159-185.

[1236] Saul Alinsky, *Manuel de l'animateur social*, *op. cit.*, p. 133.

[1237] *ibid.*, p. 185.

[1238] *ibid.*, p. 156.

[1239] *ibid.*, p. 201.

mobilisation. C'est ce qu'indique S. Alinsky lorsqu'il parle du « pragmatisme de [sa] démarche révolutionnaire »[1240]. Il précise :

> « En tant qu'organisateur, je commence mon action en acceptant le contexte tel qu'il m'est donné et non tel que je voudrais qu'il fût. Accepter le monde tel qu'il est n'affaiblit en aucune manière ma volonté de le changer selon l'idée que je me fais de ce qu'il devrait être. Si nous voulons changer le monde pour qu'il devienne ce qu'à notre idée il devrait être, il faut le prendre tel qu'il est au départ : autrement dit, il faut agir à l'intérieur du système »[1241].

En ce sens « la désobéissance civile n'est pas la révolution. Celui qui fait acte de désobéissance civile accepte les cadres de l'autorité établie et la légitimité d'ensemble du système juridique existant, alors que le révolutionnaire les rejette »[1242]. Encore que l'on peut objecter, avec Hannah Arendt, que le désobéissant peut également avoir des velléités de transformation sociale, voire de révolution : « Gandhi acceptait-il le 'cadre de l'autorité établie', constituée alors par la domination coloniale britannique ? Respectait-il 'la légitimité d'ensemble du système juridique' de la colonie ? »[1243].

Sous-Section 2 – Leadership performatif et institutionnalisation

L'épisode du McDonald's a favorisé l'émergence d'un leader pour la Confédération paysanne, et au-delà pour le mouvement altermondialiste français. Trois séries de raisons permettent de comprendre pourquoi José Bové s'est affirmé comme un leader à partir de cette date. Pour des raisons individuelles tout d'abord : on peut souligner, par exemple, une certaine aisance à parler en public ou devant les caméras ainsi que sa capacité à s'exprimer en anglais (ce qui fut important dans son succès médiatique de Seattle). Remarquons surtout qu'il bénéficie lors du démontage de près de trente ans d'expérience protestataire ou

[1240] *ibid.*, p. 60.

[1241] *ibid.*, p. 58.

[1242] Carl Cohen, cité par Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence*, *op. cit.*, p. 83.

[1243] *idem.*

syndicale, forgée notamment au cours de la lutte du Larzac. Les réseaux qu'il s'est constitués et sur lesquels il peut s'appuyer dépassent le champ paysan et transcendent les barrières professionnelles ainsi que les frontières politiques. Il est alors l'un des rares à être en mesure de mobiliser simultanément les réseaux propres à la Confédération paysanne et des soutiens plus diversifiés (AC !, Greenpeace, Sortir du nucléaire, SUD, etc.) À ces explications individuelles il convient d'ajouter des raisons organisationnelles en lien avec le territoire du Larzac. Au contraire de sa rivale la FNSEA, la Confédération paysanne est un syndicat souple, faiblement centralisé et peu hiérarchisé. Aussi quand on sait combien son histoire est tributaire de celle du Larzac, on imagine mal sa direction s'opposer avec force à une initiative locale du SPLB. Enfin, il ne faudrait pas mésestimer le fonctionnement interne du champ médiatique, sa « tendance propre » aurait dit Max Weber, à faire ressortir des conflits sociaux des individus plus en vue que les autres. Dans cette mesure on peut dire qu'un leader émerge de la coïncidence entre la volonté médiatique de faire parler des « bons clients » et la « lutte pour la reconnaissance »[1244] dans laquelle sont engagés les groupes sociaux en mouvement afin de se faire accepter et ainsi se voir conférer, à terme, le statut de « recognized leader »[1245], ou leader reconnu et certifié. Si on se réfère au travail de Serge Moscovici, on peut dire que José Bové s'est progressivement affirmé, à l'aide d'une « tactique de polarisation de l'attention »[1246] comme leader novateur et créateur de conflits par lesquels il engrange sympathie et approbation sociale.

Ce qui nous intéresse ici est la partition que le leader de la Confédération paysanne a fait jouer au Larzac, c'est-à-dire la mobilisation de ressources tant symboliques que matérielles ou relationnelles dont le Larzac a été l'objet. Et c'est justement grâce à l'articulation de trois formes de leadership toutes liées au territoire du Larzac que José Bové a pu voir sa position reconnue non seulement dans la Confédération paysanne mais aussi au sein de la contestation altermondialiste, et qu'il a pu fournir à la Confédération paysanne une base arrière et surtout un répertoire d'action et d'argumentation prêt à l'emploi.

Au gré des différents combats qu'il a menés, José Bové a élaboré une stratégie de présentation de soi sur le modèle du « prophète exemplaire »[1247] analysé par Max Weber,

---

[1244] Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance. Grammaire morale des conflits sociaux*, Paris, Cerf, 2000.

[1245] Todd Gitlin, *The Whole World is Watching : Mass Media in the Making and Unmaking of the New Left*, Berkeley, University of California Press, 1980, p. 5.

[1246] Serge Moscovici, *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF, 1979, p. 193.

[1247] Max Weber, *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1971, p. 471.

faisant de sa personne une sorte d'exemple à suivre. En cela il est une « personnalité phare »[1248] à la « poigne politique créatrice »[1249]. Répondant à la double exigence d'enracinement local et de mobilisation à plus large spectre, la mobilisation anti-OGM tout comme la contestation altermondialiste ont nécessité un « référent à large résonance »[1250].

José Bové a d'ailleurs été consacré comme leader par la justice elle-même, qui l'a désigné comme « instigateur et coordonnateur des dégradations commises »[1251] contre le McDonald's de Millau en 1999. La Cour précise : « Pour la détermination de la peine, le tribunal distinguera les instigateurs des suiveurs en fonction notamment des mobiles »[1252]. On doit souligner que cette distinction entre une tête pensante qui appelle à la mobilisation et une troupe qui y répond est reprise également dans les stratégies de disqualification à l'encontre des anti-OGM. Ainsi un agriculteur membre de la FNSEA et dont une partie de l'exploitation de maïs transgénique avait été détruite lors d'une action de « fauchage » qualifie, alors qu'il est invité à un colloque organisé à l'Institut de France en 2008, José Bové d'« ayatollah » suivi par des « moutons de panurge »[1253].

La trajectoire biographique de l'ancien leader de la Confédération paysanne répond, à notre sens, à un subtil travail de conciliation des paradoxes. Son travail de présentation de soi oscille ainsi entre terroir et modernité ; il est le pourfendeur du McDonald's et en même temps il a vécu aux États-Unis et parle anglais ; il se plait à souligner qu'il lit avec autant de plaisir des auteurs comme J. Ellul, H. D. Thoreau, mais aussi Kropotkine ou encore Louis Ferdinand Céline ; il est tantôt catégorisé comme réformiste, tantôt comme révolutionnaire. En définitive, c'est précisément cet entre-deux qui, selon nous, constitue sa principale ressource dans l'action. Pour comprendre cela, il est utile de s'attarder sur la place des néo-ruraux dans la mobilisation paysanne du Larzac, annonciatrice de cette posture de

[1248] « Avant-propos », dans Éric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Nonna Mayer, *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005, p. 12.

[1249] Jacques Ellul, *De la révolution aux révoltes*, *op. cit*., p. 48.

[1250] Marie Le Ray, « Associations de pays et production de *locality* : la 'campagne Munzur' contre les barrages », *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue n° 2, Hometown Organisations in Turkey, URL : http://www.ejts.org/document370.html, 2005, §24.

[1251] Délibéré du Tribunal de grande instance de Millau du 13 septembre 2000.

[1252] Jugement rendu par le Tribunal de grande instance de Valence.

[1253] Claude Ménara, cité par *Le Figaro*, « Un agriculteur 'victime' de José Bové raconte son expérience », 18 septembre 2008.

conciliation des paradoxes : être en même temps d'ici et d'ailleurs, « ici et là-bas »[1254]. On l'a dit précédemment, la généalogie des mobilisations larzaciennes donne à voir une intégration réussie (pour certains) des néo-ruraux, sous le double effet du combat mené en commun avec les « purs porcs » et de leur installation définitive sur le plateau, adoptant dès lors les usages de l'activité paysanne. Ce qu'ils apportent au site en tant que tel, au-delà de leur activité militante, c'est une conception du rural comme un lieu privilégié d'expérimentation. Pourtant, les analyses classiques du phénomène de migration propre aux néo-ruraux concluent de manière souvent trop schématique à une opposition tranchée entre d'un côté les paysans du cru, qui privilégient un usage strictement agricole de l'espace (c'est la *campagne ressource*) et, de l'autre, les néo-ruraux, c'est-à-dire les citadins venant s'installer à la campagne et mettant en avant essentiellement ses aspects environnementaux, patrimoniaux et esthétiques (c'est la *campagne cadre de vie*[1255], ou *campagne paysage*[1256]). Ainsi chez Jean-Paul Diry, si on retrouve cette idée d'expérimentation comme attribut du territoire tel qu'il est pratiqué par les néo-ruraux, celle-ci est avant tout analysée comme le prolongement des expériences citadines[1257]. Le néo-rural semble alors comme retiré dans sa tour d'ivoire : « Réfugiés sur leur terre, ils conservent la possibilité d'admirer les locaux en train de cultiver la terre à partir de leur sas protecteur »[1258]. Si nous considérons avec Jean-Didier Urbain que ce rural est un espace vide, c'est moins pour conclure, comme il le fait, à une assimilation entre ce mouvement migratoire et une quête d'isolement[1259], que pour mettre en exergue la vocation de ces nouveaux installés à « remplir » les lieux par leurs activités tant professionnelles que militantes. C'est le sens de l'installation de José Bové sur le plateau, de son investissement

[1254] Clifford Geertz, *Ici et là-bas*, Paris, Métaillé, 1996.

[1255] Avec la *campagne nature*, les notions de *campagne cadre de vie* (usages récréatifs et résidentiels du rural) et de *campagne ressource* (usages productifs) constituent les trois figures élaborées par Philippe Perrier-Cornet et Bertrand Hervieu afin de rendre compte de la vocation plurielle du rural. Bertrand Hervieu, Philippe Perrier-Cornet, « Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble », dans Philippe Perrier-Cornet (dir.), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube – DATAR, 2002, pp. 9-31.

[1256] Bertrand Hervieu, Jean Viard, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1996, p. 110.

[1257] Jean-Paul Diry, *Les « nouveaux habitants » des campagnes « isolées » du Massif Central*, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 2001, p. 42.

[1258] Gérald Domon, Sylvain Paquette, Louis Roy, « La campagne des néoruraux : motifs de migration, territoires valorisés et usages de l'espace domestique », *Recherches sociographiques*, vol. 46, n° 1, 2005, p. 57.

[1259] Jean-Didier Urbain, *Paradis verts. Désirs de campagnes et passions résidentielles*, Paris, Payot, 2002, p. 226.

dans l'activité agricole, dans l'engagement syndical et dans l'action protestataire. Ce qui est en jeu ici est la définition d'un espace plurifonctionnel, dont les activités professionnelles légitimes, en particulier l'élevage, n'obèrent pas des possibilités d'usages et d'appropriations autres, comme l'action militante. C'est ainsi qu'il faut comprendre comment le Larzac a pu être un terrain de rencontre entre des causes variées, jusqu'à son inscription dans la contestation altermondialiste. C'est aussi comme cela que nous expliquons la capacité de José Bové à se situer à la fois sur le Larzac, dans la Confédération paysanne puis dans Via Campesina : toujours être ici (sur le Larzac) tout en étant ailleurs (engagé dans des combats plus larges et moins territorialisés).

Comme leader contestataire, José Bové s'apparente à la figure du *bandit social* telle qu'elle est décrite par Eric Hobsbawm[1260] :

> « Ce sont des hommes qui se refusent à jouer le rôle soumis et passif que la société impose au paysan : les orgueilleux, les récalcitrants, les rebelles individuels. Ce sont, pour reprendre la vieille formule utilisée par les paysans pour les décrire, les 'hommes qui se font respecter' »[1261].

Plus précisément, trois caractéristiques du bandit social méritent d'être expliquées dans le sens où elles nous permettent d'observer une similitude avec la manière dont s'est construite la carrière de José Bové.

La confrontation de deux ordres de rationalité. E. Hobsbawm explique qu'au départ, le bandit social n'est pas un criminel. Sa carrière débute quand il s'estime, lui ou son groupe, victime d'une injustice. C'est ainsi au nom de raisons jugées légitimes qu'il enfreint la loi. E. Hobsbawm remarque d'ailleurs que cette figure du hors-la-loi, issue des communautés paysannes, est originale, comme l'était tout autant dans les années soixante-dix la construction d'un Larzac progressiste s'opposant à l'image d'une campagne conservatrice :

> « S'il n'y en a, d'habitude, pas beaucoup dans la société paysanne, il y en a toujours quelques-uns. Ces hommes sont ceux qui, en face de l'injustice ou d'une

[1260] Eric J. Hobsbawm, *Les bandits*, Paris, La Découverte, 1999.

[1261] *ibid*., p. 27.

> forme de persécution, refusent de se soumettre docilement à la force ou de reconnaître la supériorité sociale, et prennent le chemin de la résistance pour devenir des hors-la-loi »[1262].

La carrière protestataire qui se construit à partir du Larzac débute, comme pour le brigand, « par un acte de résistance à l'oppression »[1263] : volonté étatique d'agrandir un camp militaire, mesures de sur-taxation américaines contre le Roquefort.

La désignation de l'adversaire et la place de l'État. Le bandit, comme le militant protestataire, est étiqueté par l'État comme déviant :

> « Ce qu'il faut bien voir à propos du bandit social, c'est que c'est un hors-la-loi que le seigneur et l'État considèrent comme un criminel, mais qui demeure à l'intérieur de la société paysanne, laquelle voit en lui un héros, un champion, un vengeur, un justicier, peut-être même un libérateur et, en tout cas, un homme qu'il convient d'admirer »[1264].

Pourtant, l'État en tant que tel ne constitue pas sa principale cible. Selon E. Hobsbawm, il « n'est pas l'ennemi du roi ou de l'empereur, source de justice, mais seulement des oppresseurs locaux, noblesse, clergé ou autres »[1265]. L'évolution de la stratégie de ciblage que nous avons étudiée jusqu'à présent analyse en quelque sorte la concurrence supranationale subie par les États (UE, OMC, FMI), ainsi que la montée en puissance des multinationales de l'agroalimentaire notamment, qui sont devenues les principaux adversaires de la contestation. On voit d'ailleurs se déplacer les dénonciations de colonialisme, adressées dans un premier temps à l'État (Larzac, Nouvelle-Calédonie, Polynésie), puis recentrées aujourd'hui sur les institutions du commerce mondial, notamment l'OMC, critiquée notamment par José Bové pour son fonctionnement relevant du « colonialisme institutionnalisé »[1266]. Elle témoigne plus profondément encore d'une attitude ambivalente par rapport à l'État, tantôt considéré comme un mal nécessaire (« le gouvernement le meilleur est celui qui gouverne le moins », nous dit

[1262] *ibid.*, p. 27-28.

[1263] *ibid.*, p. 28.

[1264] *ibid.*, p. 8.

[1265] *ibid.*, p. 37.

[1266] José Bové, « Entretien », *Imagine*, n° 47, novembre 2004-janvier 2005.

H. D. Thoreau), tantôt appelé à l'aide afin de réguler les rapports socio-économiques, en particulier lorsque ceux-ci sont, aux yeux des acteurs, sous la domination des multinationales (comme en témoigne la mobilisation contre les OGM).

Le statut du recours à la violence : « Le bandit au grand cœur use de la violence avec modération »[1267]. C'est ce qui le distingue de bon nombre d'autres criminels. On a vu précédemment l'enjeu que représentait la présentation de soi sur le registre de la non-violence pour José Bové ainsi que pour la Confédération paysanne, notamment afin de se démarquer de son rival syndical la FNSEA. Dans cette optique, c'est ainsi que F. Roux caractérise le répertoire d'action de José Bové :

> « Contre les tanks du Larzac, il avait utilisé l'humour et l'imagination. Contre les essais nucléaires du Pacifique, il avait tenté l'obstruction des aéroports et voulu témoigner en allant au plus près de Mururoa. Contre les représailles américaines contre les producteurs de Roquefort, il avait usé de la rétorsion symbolique sur le hamburger. Contre les OGM, de la faux du moissonneur »[1268].

La légitimité de l'action lui est conférée par son statut de paysan : « Aujourd'hui, pas un combat, de la Palestine au Chiapas, qui ne fasse appel à lui : il répond, témoigne, manifeste puis rentre chez lui tondre ses brebis »[1269]. C'est la garantie d'une posture autorisante qui lui permet de prémunir l'action des disqualifications en termes de corporatisme ou au contraire de généralisation excessive, c'est-à-dire au-delà de sa sphère de compétence. Cette légitimité, elle lui est également conférée par son action dans la durée :

> « Cet homme n'est pas né d'avant-hier, il n'est pas né de ce jour où, conduit à la prison de Montpellier, il brandit des menottes sous les objectifs des photographes pour s'en faire une gloire. Mieux qu'une gloire : pour donner un visage à la révolte contre l'ordre inique des choses, contre la mondialisation qui répand la misère plus que la richesse, contre les diktats des puissants. Ce jour de Montpellier où

[1267] Eric Hobsbawm, *Les bandits*, *op. cit*., p. 41.

[1268] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit*., p. 84.

[1269] *idem*.

> beaucoup le découvrirent, il y avait près de trente ans que je connaissais José Bové. Je l'avais rencontré sur le Larzac, objecteur de conscience parmi d'autres »[1270].

Conscientisé au début des années soixante-dix par la contestation anti-militariste et pacifiste, José Bové refuse en 1975 d'intégrer l'armée et sollicite le statut d'objecteur de conscience (qu'on lui refuse dans un premier temps).

Modèles de leadership et registres discursifs. Les deux premières figures incarnées par José Bové sont celles de « l'intellectuel spécifique » foucaldien[1271] et du « leader performatif » dont la posture est définie par Christian Le Bart[1272]. Le leader performatif articule trois types de discours. Le premier est le *discours de mobilisation*, typique de l'énoncé performatif, qui « appelle » à l'engagement, comme lors du rassemblement *Larzac 2003* par exemple. Le deuxième, davantage à l'attention des médias, est le *discours de dramatisation* ou de *scandalisation*, qui vise à produire de la mobilisation médiatique et à construire un (nouveau) problème public. On en trouve la trace dans les appels aux Faucheurs volontaires. Enfin le *discours d'interpellation* circonscrit le champ de la lutte en définissant clairement les cibles de l'action (par exemple l'OMC). Notre hypothèse est que ce type de leadership performatif est efficace à produire de la mobilisation parce qu'il est ancré ; mieux, il incarne un territoire spécifique. En ce sens le Larzac est un site performatif. Et comme le leader spécifique chez Michel Foucault, José Bové fait reposer sa démarche sur sa compétence, sa profession (ses « conditions professionnelles de travail ») et son ancrage local (ses « conditions de vie »)[1273]. Le Larzac offre ainsi à José Bové une posture légitime conférée par son activité professionnelle localisée. Si José Bové est parvenu à faire exister le territoire en l'incarnant, la possibilité pour les acteurs de la Confédération paysanne de se référer au Larzac permet en retour de puiser dans le stock d'expériences accumulées pendant plus de trente ans de lutte. Les Faucheurs volontaires et la popularisation de la désobéissance civile sont à ce titre exemplaires de la manière dont un syndicat est en mesure de puiser dans

[1270] *ibid.*, pp. 83-84.

[1271] Michel Foucault, « La fonction politique de l'intellectuel », *Dits et écrits*, tome III, Paris, Gallimard, 1994, pp. 154-160.

[1272] Christian Le Bart, « Le leadership territorial au-delà du pouvoir décisionnel », dans Andy Smith et Claude Sorbets, *Le leadership politique et le territoire. Les cadres d'analyse en débat*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, pp. 145-161.

[1273] Sur l'intellectuel spécifique, Michel Foucault, « La fonction politique de l'intellectuel », art. cit., pp. 154-160.

un répertoire d'action et, partant, de contribuer à le légitimer. Lors d'une rencontre consacrée à la pensée de Jacques Ellul, placé à côté de Noël Mamère, qui met en avant son engagement politique, et de Simon Charbonneau (le fils de Bernard Charbonneau, compagnon intellectuel de Jacques Ellul), qui insiste quant à lui sur son engagement associatif, José Bové se présente comme représentant syndical. Et il insiste, au cours du débat, sur la spécificité du syndicalisme, par rapport en particulier à la posture politique : « Il faut partir de la situation du travail pour transformer les choses […]. À travers le mouvement paysan, il faut transformer la réalité dans laquelle on vit, partir de notre réalité quotidienne pour avoir une emprise. Et c'est ce qu'on fait avec la Confédération paysanne et avec Via Campesina »[1274]. Et, alors que Noël Mamère est accusé par Dominique Ellul, la fille de Jacques Ellul, de faire de la « récupération de Jacques Ellul », José Bové n'a pas à subir le même type de critique.

Cette insistance à spécifier l'appartenance au monde paysan se double d'une utilisation répétée d'un « nous » à vocation communautaire, qui signifie soit le Larzac, soit la Confédération paysanne ou Via Campesina, voire le mouvement altermondialiste, en fonction des contextes d'énonciation. Référée au Larzac, l'utilisation de ce « nous » tend à faire exister, au prix d'un coup de force symbolique dont parle Pierre Bourdieu, une entité territoriale spécifique ; mieux, en parlant en son nom, José Bové tend à l'incarner et à se poser ainsi en leader territorial tel qu'il est décrit par Christian Le Bart[1275]. Mais c'est moins le territoire administratif, voire l'espace géographique, qu'il incarne ainsi, que le territoire rhétorique dont nous avons détaillé la construction. Aussi ce « nous » fait-il moins référence à des individus qu'à des usages du territoire. Par référence nous entendons un acte intentionnel qui, par l'utilisation d'une expression linguistique, renvoie à une entité extralinguistique. C'est ainsi que la forme territorialisée du leadership exercé par José Bové contribue à investir le Larzac de « sens encyclopédique »[1276], en signifiant des pratiques sociales référées au territoire.

En dernière analyse nous voudrions nous référer à une forme moins connue en France, celle de l'organisateur communautaire notamment théorisée par Saul Alinsky[1277]. On retrouve

[1274] José Bové, « Face aux impasses du développement insoutenable : quelles alternatives ? », Table ronde de conclusion, Bègles, 27 novembre 2004.

[1275] Christian Le Bart, « Le leadership territorial au-delà du pouvoir décisionnel », art. cit.

[1276] Michel Charolles, *La référence et les expressions référentielles en français*, Paris, Ophrys, 2002, p. 74.

[1277] Saul Alinsky, *Manuel de l'animateur social*, *op. cit*.

chez le leader du Larzac certains traits ou certaines orientations, individuelles ou stratégiques, propres à l'organisateur communautaire. Ce qui nous intéresse ici est de voir que ces caractéristiques vont influencer le syndicat dont il a été un des cofondateurs, puis porte-parole et enfin leader charismatique. Si on peut décliner les qualités d'un bon « organisateur » telles qu'elles sont définies par Saul Alinsky pour qualifier la personnalité de José Bové (curiosité, irrévérence, imagination, sens de l'humour, pressentiment d'un monde meilleur, ego, etc.), ce ne sont pas (directement) elles qui affectent en retour le fonctionnement de la Confédération paysanne. Ce sont les questions stratégiques et tactiques, déterminantes pour S. Alinsky, qui semblent le plus devoir influencer l'action de la Confédération paysanne. Sa réflexion en particulier sur la problématique de la fin et des moyens a été retraduite dans les termes de la dialectique entre légalité et légitimité, ouvrant la voie au répertoire de la désobéissance civile. Ces trois figures ne sont bien entendu pas si cloisonnées (nous les avons présentées ici de manière séparée dans un souci de clarté) ; au contraire c'est dans l'articulation de leurs propriétés que réside l'originalité de la forme de leadership incarnée par José Bové. En tout état de cause, ces trois figures du leader interrogent avec acuité la place et le rôle de la Confédération paysanne dans la mobilisation altermondialiste et son autonomie en son sein.

Pour synthétiser, le leadership performatif exercé par José Bové depuis un site exemplaire de la contestation influence dans une large mesure l'identité et l'action de la Confédération paysanne. En ce qui concerne son horizon d'attente, la victoire du Larzac en 1981 au terme de la lutte des années soixante-dix a permis à la Confédération paysanne d'appuyer son action sur une dynamique de la victoire. L'adoption du slogan « Un autre monde est possible » donne dès lors à voir plus qu'un simple mot d'ordre utopique. Sur le plan organisationnel, le collectif Faucheurs volontaires est un exemple typique de la souplesse organisationnelle et de la stratégie connexionniste importée du Larzac, qui place la Confédération paysanne sur un continuum entre la forme organisationnelle syndicale traditionnelle (face instituée) et le modèle du mouvement social (face instituante, pour reprendre la distinction dialectique de René Lourau[1278]). On retrouve dans ce collectif aussi bien des membres de la Confédération paysanne que de Greenpeace, des Verts ou encore de SUD. Rappelons que la Confédération paysanne est cofondatrice d'ATTAC et également membre de divers collectifs ou réseaux comme *Sortir du nucléaire*. Cette multipositionnalité favorise une montée en généralité des revendications qui dès lors dépassent le strict cadre paysan pour investir par exemple la lutte

[1278] René Lourau, *L'instituant contre l'institué*, Paris, Anthropos, 1969.

antinucléaire ou le combat des « sans ». La lutte du Larzac et l'expérience de José Bové ont constitué un stock de ressources disponible pour la Confédération paysanne, à même de puiser dans un registre jusqu'alors étranger aux luttes paysannes.

À la question « comment va la Confédération paysanne de l'après Bové », Régis Hochart, alors porte-parole de la Confédération paysanne, répond :

> « Elle est en convalescence. Depuis quatre ans nous enregistrons une baisse du nombre de nos adhérents. On misait uniquement sur les effets médiatiques, en pensant que par l'impact de nos discours, les paysans nous rejoindraient […]. Nous devons faire la synthèse entre la défense des intérêts des paysans 'traditionnels', et les nouveaux paysans de l'agriculture durable, installés dans des modèles de production innovants, biologiques, en lien direct avec les consommateurs. Ils sont désormais pris au sérieux et montrent la viabilité de leurs systèmes d'installation et de production »[1279].

À l'occasion des vingt ans de la Confédération paysanne, fêtées sur un autre plateau (l'Aubrac) en août 2007, Régis Hochart précise : « La confédération sans José Bové est moins sous la lumière des projecteurs mais le travail pour défendre les paysans, la souveraineté alimentaire, n'a rien perdu de sa force »[1280]. Précisons qu'aux dernières élections aux chambres d'agriculture fin janvier 2007, la Confédération paysanne avait alors régressé de sept points par rapport à l'échéance précédente de 2001, pour passer sous la barre des 20%. C'est que tout leadership implique nécessairement une tendance à la personnalisation du mouvement. C'est en quelque sorte le prix à payer pour la rançon du succès, précise Pierre Bourdieu : « Il faut toujours risquer l'aliénation politique pour combattre l'aliénation politique »[1281].

Nous avons choisi de nous arrêter sur la controverse qui a opposé José Bové et René Riesel afin de mieux comprendre ce qui se joue autour de ce radicalisme autolimité. Lors de la sortie du film *Les brebis font de la résistance*, réalisé par Catherine Pozzo di Borgo en 2008,

[1279] Régis Hochart, « Entretien », *Ouest France*, 25 février 2009.

[1280] Régis Hochart, cité dans *La Dépêche du Midi*, « La Confédération paysanne fête ses vingt ans avec José Bové sur l'Aubrac », 19 août 2007.

[1281] Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, p. 261.

Gardarem lo Larzac s'était félicité du « refus de toute hagiographie (José Bové est présenté à l'égal de ses voisins et compagnons de lutte) »[1282]. C'est qu'en prenant la tête de la contestation larzacienne, puis de la Confédération paysanne, José Bové s'exposait aux critiques de personnalisation du mouvement. C'est ainsi qu'il faut comprendre la manière avec laquelle, en 2003, il annonce qu'il ne sera plus porte-parole de la Confédération paysanne :

> « En avril 2004, j'arrête d'être porte-parole, cela correspond à la fin de mon mandat. J'étais porte-parole depuis cinq ans et je n'ai actuellement aucun projet pour l'avenir. […] Depuis le début, j'ai toujours dit que j'agissais en tant que citoyen inscrit dans le mouvement social. Je suis le porte-parole de la Confédération paysanne et il n'est pas pour moi question de changer de registre. […] Notre combat ne s'arrête pas aux limites d'un pays, c'est un combat pour tous les paysans de la planète et il n'est pas question pour moi de me présenter à une élection locale, nationale ou européenne […]. Nous nous battons pour des valeurs d'humanisme, d'équité et de solidarité. Il ne doit pas y avoir chez nous telle ou telle personne qui aurait vocation à les incarner pendant dix ou quinze ans […]. Je n'ai pas vocation à rester porte-parole, cela serait très dangereux de personnaliser le mouvement social. Je ne veux pas être l'arbre qui cache la forêt, ces arbres merveilleux »,

déclare-t-il le 10 août 2003 lors d'une conférence de presse à l'issue du rassemblement altermondialiste *Larzac 2003*. Cofondateur de la Confédération paysanne en 1987, il en avait été dès le début un des cinq secrétaires nationaux, avant d'en devenir porte-parole de 2000 à 2004. Son statut d'icône médiatique obtenue à la suite du démontage du McDonald's puis du procès et du rassemblement qui s'ensuivit cadre difficilement avec certains des principes organisationnels de la Confédération paysanne. En raison de l'histoire de ses diverses composantes, la structuration de la Confédération paysanne a puisé dans la « critique artiste » des mouvements protestataires à l'encontre des formes plus stabilisées du militantisme : refus de la délégation, aspiration anti-bureaucratique et souci d'autonomie[1283]. Pourtant on va rapidement retrouver dans le fonctionnement interne de la Confédération paysanne les dérives organisationnelles décrites par Pierre Bourdieu dans son analyse de la délégation politique, et

[1282] *Gardarem lo Larzac*, n° 284, 2008.

[1283] Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme, op. cit*.

en particulier la tendance à la monopolisation de la vérité collective[1284]. À ce titre, la controverse entre José Bové et René Riesel est symptomatique des ambiguïtés de l'exposition médiatique du leader de la Confédération paysanne. Mais avant d'entrer plus en détail dans cette controverse, revenons un moment sur une dissension interne au mouvement du Larzac qui partage avec l'opposition Bové/Riesel certaines caractéristiques. À la fin des années soixante-dix, le mouvement de résistance est divisé sur le plateau entre le « clan Cavailès-Pierrefiche », du nom de deux hameaux dans le secteur nord-est du causse et le « clan Montredon-Saint-Sauveur »[1285], dans lequel on retrouve José Bové. François Giacobbi, squatteur à Cavailès, s'était en effet opposé à toute négociation, se marginalisant ainsi de la mobilisation. Aujourd'hui installé en dehors du Larzac, il porte un regard très critique sur l'action de José Bové, hier comme aujourd'hui :

> « Toute action sur le Larzac, vous pouviez être sûr qu'il se mettait en avant. Il a besoin de cela pour vivre et pour s'affirmer. Cela fait trente ans que je le vois faire. Nous avons été voisins et mené les mêmes combats. Je ne les renie pas. Mais j'ai toujours été gêné par sa manière de faire, quitte à broyer les gens au passage […]. Et puis regardez comme il a manipulé les médias quand il a décidé de rester en prison, alors qu'il aurait pu sortir en payant une caution. Il savait qu'il fallait que la pression monte […]. Ou regardez comment il manipule les gens avec un discours flattant les craintes des consommateurs sur la 'malbouffe'. C'est en grande partie irrationnel »[1286].

Cet extrait témoigne peut-être en partie d'une rancœur personnelle, voire d'une certaine forme de jalousie devant le succès médiatique d'un ancien compagnon de lutte, ce que confirme Jean-Émile Sanchez, ancien secrétaire national de la Confédération paysanne et éleveur sur le Larzac : « José est devenu un produit d'appel pour mettre en avant telle ou telle revendication, ici ou là. Quand il accepte d'aller défendre une cause (et il le fait toujours, dans la mesure du

[1284] Pierre Bourdieu, « La délégation et le fétichisme politique », dans *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit, 1987, pp. 185-202. Il est intéressant de noter que José Bové continue d'être étroitement associé à la Confédération paysanne dans la presse, bien plus qu'à son statut de membre du bureau de Via Campesina. Il reste l' « ancien » ou l' « ex » porte-parole de la Confédération paysanne, et bien peu connaissent le nom des deux porte-parole actuels (Gérard Durand et Régis Hochart).

[1285] Nous empruntons ces expressions à Denis Pingaud, *La longue marche de José Bové*, *op. cit*., p. 110.

[1286] François Giacobbi, interrogé dans « Les maîtres du monde », *France 2*, janvier 2001, cité dans Denis Pingaud, *La longue marche de José Bové*, *op. cit*., pp. 110-111.

possible), nos camarades sont à la fois sûrs que la presse sera présente, mais en même temps frustrés qu'elle ne s'intéresse finalement qu'à lui »[1287]. Hervé Ott, un des animateurs des mobilisations du Larzac, insiste quant à lui sur cet épisode de la caution :

> « L'un des éléments qui alimentent le débat est probablement le fait qu'il a décidé (tout seul ?) de refuser la caution quand il était en prison, alors que les quatre autres interpellés en ont accepté le principe. Je ne remets pas en cause ses raisons, mais j'analyse un processus : il y a comme un décrochage de son groupe. Le leadership de José est bien antérieur à sa notoriété. Mais le fait de devenir si public renforce la tendance à la personnalisation »[1288].

En soulignant l'« autoconsécration du mandataire » qui aboutit à la « monopolisation de la vérité collective »[1289], Pierre Bourdieu décrit parfaitement ces tendances propres au fait organisationnel quel qu'il soit. En filigrane est dénoncée ici la stratégie médiatique de José Bové. On retrouve cette critique dans la controverse qui l'oppose à René Riesel.

De sensibilité anarchiste, René Riesel a été membre de l'Internationale situationniste (IS) dont il est exclu en 1971 et fut en 1968 parmi les Enragés de Nanterre. Il part vivre à la campagne en 1973 et élève des moutons depuis 1982 sur le Causse Méjean en Lozère. Il entre à la Confédération paysanne en 1991 et intègre son secrétariat national en 1995. En janvier 1998, il est condamné, tout comme José Bové, à huit mois de prison avec sursis pour le sabotage de l'usine Novartis de Nérac, puis il est poursuivi par Monsanto pour la destruction d'expérimentations de maïs et de sojas transgéniques. Il est mis en examen, avec José Bové et Dominique Soulié, pour le sabotage de riz transgénique dans un laboratoire du CIRAD de Montpellier. Il quitte le syndicat en 1999 et démissionne de tous ses mandats. Un des principaux griefs qu'il exprime à l'encontre de la Confédération paysanne est sa stratégie syndicale média-centrée : « L'activisme spectaculaire ne m'intéresse pas, surtout quand il cache la pauvreté de l'analyse »[1290]. Dénonçant « l'artificialisme »[1291] de cette stratégie

[1287] Jean-Émile Sanchez, cité dans Denis Pingaud, *La longue marche de José Bové*, *op. cit*., p. 197.

[1288] Hervé Ott, cité dans Denis Pingaud, *La longue marche de José Bové*, *op. cit*., p. 197.

[1289] Pierre Bourdieu, « La délégation et le fétichisme politique », art. cit., pp. 190 et 194.

[1290] René Riesel, « Les progrès de la soumission vont à une vitesse effroyable. Entretien avec Alain Léhautier », *Libération*, 3 février 2001.

médiatique, il précise sa critique et cible plus particulièrement le leader de la Confédération paysanne : « J'ai participé à l'organisation de la caravane intercontinentale qui a agi au CIRAD : c'est moi qui avait amené les Indiens pendant que José Bové amenait les journalistes […]. Le crétinisme médiatique de ces gens-là nous a amenés en appel »[1292]. René Riesel va jusqu'à parler de « Bovémania » pour qualifier les « gimmicks médiatiques » du « baron aveyronnais »[1293]. Ces critiques pointent le phénomène de la personnalisation incarnée par José Bové. Son leadership s'est principalement construit sur sa capacité à tirer avantage de la structure des opportunités (politiques, médiatiques, judiciaires) et sur son aptitude à jouer avec les motifs de l'action, en somme sur une indéniable habileté à produire un récit cohérent d'un événement (le démontage du McDonald's) qui pouvait prétendre à des interprétations multiples. C'est ce que Ron Aminzade, Jack Goldstone et Elizabeth Perry appelle le « task-oriented leadership »[1294]. Ils montrent surtout que le succès d'une mobilisation passe par l'articulation entre cette forme pragmatique et rationnelle de leadership avec une dimension plus émotionnelle qu'ils nomment « people oriented leadership » et qui se réfère aux leaders charismatiques qui invoquent les émotions pour créer une communauté de sentiments[1295]. Et c'est précisément cette forme de leadership qui tend à incarner le groupe et à individualiser le mouvement qui est ici critiquée[1296]. Tout se passe comme si le « dirigeant contestataire »[1297], dans son activité de mobilisation et de médiatisation, éprouvait des difficultés à satisfaire des audiences (*constituencies*) aux attentes pas nécessairement conciliables.

[1291] René Riesel, *Déclarations sur l'agriculture transgénique et ceux qui prétendent s'y opposer*, Paris, Encyclopédie des nuisances, 2001.

[1292] René Riesel, « Entretien », *Traits Noirs*, n° 9, 2003.

[1293] René Riesel, *Déclarations sur l'agriculture transgénique*, *op. cit*.

[1294] Ron Aminzade, Jack Goldstone et Elizabeth Perry, « Leadership Dynamics and Dynamics of Contention », dans Ron Aminzade, Jack A. Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William H. Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, *op. cit*., pp. 126-154.

[1295] Ron Aminzade, Doug McAdam, « Emotions and Contentious Politics », dans Ron Aminzade, Jack A. Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William H. Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, *op. cit*., pp. 14-50.

[1296] On peut penser également que les références constantes faites par José Bové aux « grands hommes » dans tous ses ouvrages (Gandhi, Henry David Thoreau, Martin Luther King, Cesar Chavez) alimentent et accentuent les critiques de personnalisation du mouvement.

[1297] Michael Lipsky, « La contestation comme ressource politique », dans Jean-Gustave Padioleau, *L'opinion publique. Examen critique, nouvelles directions*, Paris, EHESS, 1981, pp. 336-369.

Il reste que cette stratégie médiatique est assumée : « J'ai toujours travaillé le plus en lien possible avec les médias. Journaux, télés, radios sont des partenaires indispensables pour faire passer le message. Leurs sollicitations ne me gênent pas si le discours n'est pas déformé. Si je suis invité pour autre chose que les intérêts que je défends, je refuse »[1298]. Il est symptomatique que les critiques adressées en interne à cette stratégie médiatique sont typiques des organisations dont le leader acquiert plus ou moins soudainement de la notoriété, comme c'est la cas pour Olivier Besancenot à la Ligue communiste révolutionnaire (LCR). José Bové ajoute :

> « J'ai toujours choisi la façon dont je devais mener une action, le sujet sur lequel je devais intervenir et la manière de le faire, que ce soit publiquement, dans la rue, en meeting. Mes relations avec la presse participent de la même méthode. J'ai refusé de nombreuses invitations au micro de certaines radios, sur les plateaux de télévisions, parce qu'il s'agissait par exemple d'émissions de variété où le personnage Bové intéressait plus que son discours. Il est vrai que depuis août 1999, je suis extrêmement sollicité. Après 'l'affaire McDo, il y a eu Seattle et maintenant le livre qui ont à chaque fois relancé l'intérêt des médias. Mais je ne me place pas en victime de mon succès. L'objectif de ces dernières initiatives consistait à donner de l'ampleur à notre mouvement. C'est apparemment réussi »[1299].

Au-delà de cette dimension de popularisation de luttes et du travail de conscientisation, ce qui est attendu par cette stratégie de médiatisation est la prise à témoin de l'opinion publique afin de peser davantage dans les interactions avec les institutions : « Le soutien de l'opinion est un facteur névralgique de l'efficacité du combat non-violent, parce qu'il permet de démultiplier sa force de pression […]. Elle vise à ouvrir le conflit en s'adressant à un tiers (en général l'opinion publique) pour lui expliquer et lui faire partager sa cause »[1300]. Les médias constituent donc une ressource décisive : « Quant aux médias, ils permettent de faire la pédagogie sur l'OMC et, grâce à eux, il y a une différence fondamentale avec les précédentes négociations : celles-ci se déroulent sous le contrôle de l'opinion publique […]. Comment voulez-vous que l'opinion ne soutienne pas des gens mis en prison alors qu'ils défendent les

[1298] José Bové, « Entretien », *La Dépêche du Midi*, 11 février 2000.

[1299] José Bové, « Entretien », *La Dépêche du Midi*, 20 avril 2000.

[1300] Christian Mellon, Jacques Sémelin, *La non-violence*, Paris, PUF, 1994, p. 81.

fleurons du terroir contre la malbouffe ? »[1301]. Cette stratégie, José Bové l'enracine sur le plateau du Larzac :

> « Prenons l'exemple de Millau et de la répression qui s'est abattue sur nous de manière idiote. C'est ce que nous appelons l'aïkido syndical : on contraint l'adversaire à la faute. Ce n'est pas l'image pour l'image mais l'image pour l'action. Moi je continue à faire ce que j'ai toujours fait. Pour le Larzac c'était la même chose. Les gens se souviennent d'images très fortes quand nous avions mis des brebis sous la Tour Eiffel en 1973 et que nous avions campé là. Donc ce n'est pas nouveau »[1302].

Sans mésestimer les rivalités individuelles ainsi que les éventuelles jalousies qui ne manquent pas de poindre à mesure qu'un mouvement gagne en audience, et tout en gardant à l'esprit qu'une mobilisation a tendance à générer ses propres marges, surtout quand elle a du succès, la question de la grâce présidentielle et les débats qui l'ont entourée ont mis en évidence sinon une rivalité du moins une divergence sur le sens de l'action contre le CIRAD : « Je trouve parfaitement répugnant de demander une grâce, car il est hors de question que je me renie. J'assume les risques que j'ai pris, au nom du combat critique que je mène »[1303]. Il en va de même du paiement des cautions, acceptables pour José Bové à partir du moment où les opérations visant à collecter le montant de la caution impulse un mouvement de solidarité et du même coup participe à la médiatisation de la controverse (Annexe 39), et inacceptable pour René Riesel au nom de la non-compromission absolue avec l'adversaire. Il suit en cela le discours de H. D. Thoreau lorsqu'il dénonce tout arrangement avec l'État. H. D. Thoreau avait refusé de payer une partie de ses impôts afin de protester contre la politique esclavagiste et l'attitude envers les Indiens de l'État du Massachusetts, et pour marquer son désaccord avec la guerre au Mexique, ce qui lui valu de passer une nuit à la prison de Concord : « Si d'autres paient en mon nom, par sympathie pour l'État, l'impôt qu'on me réclame, ils font simplement ce qu'ils ont déjà fait dans leur propre cas, où plutôt ils encouragent l'injustice

[1301] José Bové, « Entretien », *La Dépêche du Midi*, 30 novembre 1999.

[1302] José Bové, « Entretien », www.tf1.fr, 26 juin 2001.

[1303] René Riesel, « Entretien », *Traits Noirs*, art. cit.

dans une plus large mesure que l'État ne l'exige »[1304]. Précisons cependant que sa tante avait payé pour lui ses impôts pour lui afin qu'il sorte de prison au bout d'une nuit.

Aussi sa critique des actions médiatiques de la Confédération paysanne se double t-elle d'une opposition plus profonde quant à la forme du combat contre les OGM. Tout pouvoir quel qu'il soit est honni, que ce soit celui de l'État ou des organisations syndicales : « Le combat se doit de rester à l'écart de toute mainmise politique ou syndicale »[1305], et toute tentative de le réformer est dénoncée comme une « pseudo-contestation qui en appelle à l'État interventionniste pour tenir et moraliser les marchés »[1306]. En particulier la stratégie juridique des faucheurs fait débat, ainsi qu'en témoigne François Roux, prenant acte des inquiétudes vis-à-vis d'un activisme judiciaire qui se ferait au détriment des questions de fond :

> « D'aucuns parmi vous s'inquiètent du glissement des procès vers cette question des comparants volontaires au préjudice du débat de fond sur les OGM, et les mêmes s'inquiètent des conséquences de cette stratégie qui conduit aujourd'hui ceux de Toulouse devant la Cour d'appel sans avoir eu de procès devant le tribunal, leur faisant perdre un degré de juridiction. Les deux questions sont liées me semble-t-il. Tout d'abord imagine-t-on aujourd'hui après ces débats et succès devant les deux premiers tribunaux que l'on aurait pu se passer de nos demandes de comparutions volontaires et accepter d'emblée les procès tronqués que le Procureur tentait de nous imposer ? Imagine-t-on le procès de Toulouse se tenant en novembre dernier avec les seuls prévenus, laissant à la porte 222 faucheurs ? Impensable non ? Je dirai ensuite qu'on n'est jamais loin des OGM quand on parle des comparants volontaires puisque cette question est posée très clairement aux tribunaux à partir d'un arrachage collectif d'OGM lequel puise sa force à la fois dans le mode d'action (non-violent, à visage découvert), dans le nombre des faucheurs, et dans la détermination individuelle qui s'exprime contre les essais en plein champ. Nous avons d'ailleurs chaque fois largement abordé la question de fond devant les juridictions pour justifier la nécessité d'accueillir les comparants volontaires et avons d'ores et déjà développé un certain nombre d'arguments que nous reprendrons lors du débat de fond. D'autre part l'enjeu de la reconnaissance de l'action collective, reconnaissance maintenant acquise quoi qu'il en sera *in fine* de la recevabilité juridique des comparants volontaires, valait bien selon moi

[1304] Henri David Thoreau, *La désobéissance civile*, *op. cit*., p. 205.

[1305] René Riesel, *Aveux complets des véritables mobiles du crime commis au CIRAD le 5 juin 1999*, Paris, Encyclopédie des nuisances, 2001.

[1306] René Riesel, « Les progrès de la soumission vont à une vitesse effroyable », art. cit.

> le ‘risque’ de se voir privé d’un degré de juridiction, sachant en outre que cette privation nous donne un moyen de droit supplémentaire devant le Cour européenne »[1307].

Cette divergence fait écho à une opposition stratégique qui s’avère plus complexe que la controverse sur le répertoire médiatique. Elle concerne, au-delà des modes d’action, la posture du syndicat paysan et de la lutte contre les OGM, entre protestation radicale et pragmatisme réformateur. Là encore l’épisode du McDonald’s est révélateur de cette tension, qui s’avère prégnante en ce qui concerne le choix des cibles. En effet, le démontage du restaurant en construction nous semble typique de ce que Daniel Mouchard appelle le « radicalisme autolimité »[1308], qui consiste en un rejet de la révolution et du radicalisme et en l’adoption d’une stratégie plus progressiste et pragmatique. Il serait toutefois un peu simpliste que d’opposer de manière catégorique actions radicales et « compromis réformistes »[1309] ou « progressisme »[1310], dans la mesure où il nous semble que l’ambition de José Bové est précisément de concilier un « horizon d’attente »[1311] radical et des modalités d’action plus pragmatiques. Ce qui compte dans nombre d’actions menées par l’ancien leader de la Confédération paysanne, c’est de mettre en image l’espace vécu de la mondialisation : « Avec le démontage du McDo de Millau, on a fait la preuve que l’OMC pouvait toucher les gens au quotidien. À travers la malbouffe comme à travers le reste »[1312]. En ce sens le McDonald’s de Millau peut être considéré comme une cible intermédiaire ou, pour reprendre la terminologie léniniste, transitoire[1313]. Le McDonald’s est construit comme un *lieu rhétorique* qui relie le

---

[1307] François Roux, « Lettre aux Faucheurs volontaires, prévenus, comparants et/ou relaxés involontaires », www.monde-solidaire.org, 20 avril 2005.

[1308] Daniel Mouchard, « Les mobilisations des ‘sans’ dans la France contemporaine : l’émergence d’un ‘radicalisme autolimité’? », art. cit.. Cette formule est la traduction de « self-limited radicalism », concept forgé par Andrew Arato et Jean L. Cohen, *Civil Society and Political Theory*, art. cit.

[1309] René Riesel, « Les progrès de la soumission vont à une vitesse effroyable », art. cit.

[1310] René Riesel, *Déclarations sur l’agriculture transgénique*, *op. cit*.

[1311] Reinhart Koselleck, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, *op. cit*.

[1312] José Bové, « Entretien », *La Dépêche du Midi*, 30 novembre 1999.

[1313] Le principe des revendications et mots d’ordre transitoires est de contester les bases d’un système donné non par la formulation d’une critique à proprement parler révolutionnaire mais au contraire par la popularisation de mots d’ordre généreux et pragmatiques. Les revendications transitoires doivent faire le lien entre des objectifs immédiats et une visée à plus long terme. Ce principe se réfère à la tactique de l’Internationale communiste en 1921 du front unique qui consistait alors à mener une action commune à gauche, sans pour autant abandonner la visée strictement communiste. Cette tactique est illustrée par la célèbre métaphore militaire trotskyste : « frapper ensemble, marcher séparément ».

local (le Larzac) et les paysans du monde, qui scelle l'alliance entre un mouvement paysan et des mobilisations altermondialistes engagées dans des combats hétérogènes, et qui connecte deux temporalités, un temps court, pragmatique et un temps long plus radical voire utopique.

Depuis le démontage du McDonald's de Millau, José Bové s'est ainsi affirmé comme un des principaux animateurs de la contestation altermondialiste en France et surtout, au-delà de sa fonction de porte-parole, comme le leader de la Confédération paysanne. Pourtant, si ce phénomène de personnalisation n'est guère valorisé au sein d'un syndicat qui a fait de la collégialité sa « marque de fabrique » afin de se démarquer de sa concurrente, la FNSEA, ce leadership a été globalement accepté voire légitimé par son enracinement dans un site exemplaire de la contestation, le Larzac. Apogée de cette reconnaissance, l'entrée de José Bové dans le volume *Universalia 2000* qui actualise tous les ans l'*Encyclopaedia Universalis*. Se mêlent dans ce portrait des éléments propre aux combats que mène le leader paysan à des informations qui relèvent davantage de ses caractéristiques personnelles : « Du Larzac à Seattle, en passant par Mururoa, l'action subversive de ce militant a donné du fil à retordre aux gens sérieux et responsables qui peuplent armées, entreprises et gouvernements […]. José Bové a passé sa vie à mettre en conformité ses pensées et ses actes »[1314]. Comme un épilogue à l'affaire du McDonald's, l'Union européenne et les États-Unis sont parvenus à un accord en mai 2009 qui confirme l'interdiction des importations de bœuf aux hormones et prévoit dans le même temps des quotas d'importation de viande américaine de bœuf non traité. En contrepartie, les États-Unis suppriment ou diminuent les taxes douanières sur plusieurs produits européens concernés par les surtaxes. Rappelons que début 2009, pour faire pression sur la Commission européenne, l'administration américaine avait brandi la menace d'un triplement des droits de douane en particulier sur le Roquefort, qui seraient passés de 100 à 300% pour les taxes à l'exportation. Devenu le symbole de cette guerre commerciale américano-européenne, le Roquefort est toujours taxé à 100%, ce qui n'empêche pas José Bové de voir dans cette conciliation « comme un petit goût de victoire personnelle […], presque dix ans jour pour jour après le début de notre campagne contre le bœuf aux hormones »[1315]. Précisons quand même que les professionnels de la filière Roquefort ont

[1314] Paul Payan, « José Bové », *Encyclopaedia Universalis,* 2000.

[1315] José Bové, cité dans « Roquefort : un petit goût de victoire personnelle », *Le Midi Libre*, 7 mai 2009.

réservé un accueil beaucoup plus mitigé à cet accord, estimant que le maintien pour plusieurs années encore de la taxe de 100% sur le fromage n'était pas acceptable.

Élu député en 1958 à 27 ans sous l'étiquette MRP (démocrates-chrétiens), Bernard Lambert en profite alors pour dénoncer la torture en Algérie et parler d'indépendance à la tribune de l'Assemblée nationale. C'est dans cette même logique que José Bové justifie sa candidature aux élections européennes 2009 :

> « Il y a plusieurs manières de porter un combat entre les mouvements sociaux ou les syndicats. L'enjeu de cette élection, c'est de l'amener dans l'enceinte institutionnelle […]. Un véritable combat pour une écologie européenne pourra se poursuivre à Bruxelles alors que l'Europe a plus que besoin aujourd'hui de ce combat »[1316].

Rappelons que François Dufour, ancien porte-parole de la Confédération paysanne et vice-président d'ATTAC, figure lui aussi sur une liste *Europe Écologie*, dans la circonscription nord-ouest. Pourtant, jusqu'à l'élection présidentielle de 2002, la quête de la souveraineté populaire par les suffrages était jugée incompatible avec le combat mené :

> « Je suis un syndicaliste et je ne suis pas favorable au mélange des genres. Nous sommes un contre-pouvoir citoyen. Une candidature à des élections pourrait semer la confusion et le trouble. Et l'action sociale et syndicale ne se justifie qu'à la lueur de son indépendance par rapport au pouvoir politique »[1317].

Il ne s'agit pas des mêmes temporalités, estime-t-il. Le pouvoir politique est assimilé au court terme, alors que les mouvements sociaux s'inscrivent selon lui davantage dans le temps long : « La logique des contre-pouvoirs est celle de la durée. Je crois que c'est cela qui nous différencie fondamentalement des politiques : nous n'avons pas la même notion du temps »[1318]. Une des explications avancée pour refuser toute candidature reprend une fois de plus l'analyse de Jacques Ellul :

[1316] José Bové, cité dans *Le Figaro*, 09 décembre 2008 et 13 décembre 2008.

[1317] José Bové, « Entretien », *La Dépêche du Midi*, « Ce livre inscrit notre combat dans l'histoire », 20 avril 2000.

[1318] José Bové, Gilles Luneau, *Paysan du monde*, *op. cit*., p. 228.

> « Je pense que, aujourd'hui, s'inscrire dans le débat politique, pour être acteur de transformations ou de prises de conscience, est un mauvais calcul. Les choses changent quand la contrainte vient d'un phénomène ou d'un mouvement extérieur […]. Pour peser, il faut se situer à l'extérieur du système politicien »[1319].

Selon J. Ellul en effet, il ne s'agit pas de se désintéresser de la chose publique, mais d'« y accéder par un autre biais, pour la ressaisir autrement, à un niveau plus réel, et dans une contestation plus décisive »[1320]. En déclarant au sujet du personnel politique : « Ce n'est pas de la méfiance. Je ne crois pas en leur pouvoir »[1321], José Bové s'inscrit dans cette perspective. J. Ellul, dans *L'illusion politique*, avait pointé déjà les contradictions de toute forme d'institutionnalisation, y compris dans sa modalité syndicale : « Ou bien le syndicat veut être efficace dans son action, ses grèves, sa participation à la vie politique et économique : dans ce cas il devient autoritaire, centralisé, bureaucratique ; ou bien il reste informel, démocratique, mais il ne peut dépasser le stade de la révolte et de l'opposition fragmentée »[1322]. Aussi José Bové ajoute : « « Il n'est pas question pour moi de m'engager dans la conquête du pouvoir de l'État. Je pense que ça n'a pas de sens pour changer la société. C'est pour cette raison que j'ai fait le choix syndical, et que je ne me suis jamais engagé en politique. J'ai toujours été dans la logique du contre-pouvoir »[1323]. Pour justifier cette logique, il entend s'appuyer sur une certaine conception de la société civile :

> « Il y a un agronome philippin qui s'appelle Nicanor Perlas qui a écrit un livre très intéressant où il parle des trois pôles : il y a la société civile, l'économie et le politique, et les trois doivent fonctionner ensemble en interaction, parfois en faisant pression les uns sur les autres, mais la société civile est toujours au cœur du débat, pour réguler le politique et pour réguler l'économie […]. En tant que citoyen, on a un poids, on a une force, et on peut agir, on ne doit pas tout attendre de l'État, et on ne doit pas tout

---

[1319] José Bové, François Dufour, *Le monde n'est pas une marchandise*, *op. cit*., p. 35.

[1320] Jacques Ellul, *L'illusion politique*, *op. cit*., p. 309.

[1321] José Bové, cité dans « Moi, candidat à la présidence ? Débile ! », *Le Nouvel Observateur*, 17 février 2000, p. 58.

[1322] *ibid*., p. 248.

[1323] José Bové, cité dans Jean-Luc Porquet, *Jacques Ellul, l'homme qui avait (presque) tout prévu*, *op. cit*., p. 283.

attendre de l'économie. Donc on peut agir, et on peut transformer la réalité à la fois du pouvoir politique et du pouvoir économique »[1324].

Changer le monde sans prendre le pouvoir : c'est dans cette perspective que s'inscrivent ces différents types de justifications, pour reprendre le titre d'un ouvrage de John Holloway[1325]. Aussi pour justifier sa candidature aux élections européennes, c'est une nouvelle fois le Larzac qui est mobilisé :

> « Il existe une conclusion favorable au combat que nous avons mené depuis 29 ans au sujet du bœuf aux hormones. Une bataille gagnée conjointement avec les agriculteurs et les consommateurs. Les normes sanitaires vont au-delà du marché. Les élections européennes de 2009 s'inscrivent dans le prolongement de tous les combats que j'ai menés (avec d'autres) contre l'extension du camp militaire du Larzac, pour une Europe agricole qui abandonne le productivisme, contre la brevetabilité du vivant et les OGM, pour la notion de souveraineté alimentaire, contre l'extension des programme d'énergie nucléaire, pour une Europe qui intègre enfin pleinement les dimensions sociale, écologique et démocratique »[1326].

[1324] « La fabrique de l'histoire : histoire du boycott. Invité José Bové », *France Culture,* 07 avril 2008.

[1325] John Holloway, *Changer le monde sans prendre le pouvoir. Le sens de la révolution aujourd'hui*, Paris, Syllepse, 2008.

[1326] José Bové, cité dans « Bové en campagne à la montagne », *La Dépêche du Midi*, 14 mai 2009.

Conclusion – La fabrique de l'authenticité

L'authenticité n'est pas nécessairement synonyme de vérité historique. Mieux, il s'agit d'une construction sociale qui répond davantage aux impératifs de la contemporanéité qu'à une restitution fidèle du passé. En cela nous disons que l'authenticité est un artefact[1327]. Elle est fabriquée, au cours d'un processus d'actualisations et d'ajustements successifs du lieu. Plus précisément, son élaboration repose sur un ensemble d'interactions entre ce lieu physique et les causes pour lesquelles il s'investit. Aussi l'authenticité n'est-elle pas donnée une fois pour toute. Elle n'est pas une caractéristique inhérente à un fait, un lieu ou en événement. Elle est au contraire constamment révisée et réajustée, au gré des besoins de légitimation, de résistance collective ou d'affirmation identitaire. L'authenticité est une forme d'investissement de sens dont un lieu ou un événement est l'objet[1328]. Pourtant, en matière patrimoniale, l'administration de l'authenticité requiert la conservation la plus poussée par rapport à l'objet originel, c'est-à-dire sa « non-dénaturation » [1329]. Tout ajout architectural à un bâtiment ancien sera dès lors jugé contraire à l'authenticité du site. Même remarque en ce qui concerne l'art contemporain. L'authenticité suppose alors la « continuité du lien entre l'objet créé et la personne de son créateur » [1330]. Plus, Nathalie Heinich semble associer l'épreuve de l'authenticité à une certaine forme de spontanéité : « La notion d'authenticité exige pour fonctionner une certaine forme d'innocence, de transparence, d'immédiateté »[1331].

Si le Larzac exprime cette forme de cohérence entre un espace géographique, une histoire mythifiée et la défense de causes diversifiées, les réactualisations dont il a été l'objet viennent nuancer une compréhension trop simpliste de l'authenticité comme symbole de pureté. Plus que l'authenticité en soi, en tant que valeur intrinsèque, il est clair que c'est la reconnaissance de cette qualité qui importe. C'est pourquoi nous nous sommes attaché dans cette recherche à expliquer le mécanisme de fabrique territorialisée de l'adhésion, que nous synthétisons maintenant en abordant successivement le mécanisme d'appropriation socio-territoriale à travers quatre orientations paradigmatiques (Section I) puis le processus de fabrication de l'authenticité qui repose sur quatre topiques mobilisatrices (Section II).

[1327] Richard A. Peterson, « La fabrication de l'authenticité. La country music », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 93, 1992, pp. 3-19.

[1328] Lucie K. Morisset, *Des régimes d'authenticité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

[1329] Nathalie Heinich, « L'administration de l'authenticité. De l'expertise collective à la décision patrimoniale », *Ethnologie française*, vol. 39, n° 3, 2009, p. 517.

[1330] Nathalie Heinich, « Art contemporain et fabrication de l'inauthentique », *Terrain*, n° 33, 1999, p. 5.

[1331] *idem*.

Section I – Le mécanisme d'appropriation socio-territoriale : orientations paradigmatiques

Nous avons montré que la construction du Larzac comme site exemplaire de la protestation repose sur un processus d'appropriation socio-territoriale que nous présentons ici selon quatre orientations paradigmatiques : les « bonnes raisons » du Larzac (Sous-section 1), le réduit protestataire (Sous-section 2), le lieu parabolique et sotériologique (Sous-section 3) et le lieu communicationnel (Sous-section 4).

Sous-section 1 – Les bonnes raisons du Larzac

Cette première orientation paradigmatique synthétise les trois figures discursives du répertoire d'argumentation du Larzac. Nous les avons qualifiées de « bonnes raisons » en référence à Raymond Boudon pour insister sur leur valeur fonctionnelle. Celles-ci sont en outre de nature tant cognitive qu'axiologique. Nous avons affaire, c'est notre première bonne raison, à un **entre-deux territorial** qui oscille entre les rivages proches du local et l'horizon plus lointain du global. Cet « agir local, penser global » est à la fois une composante du territoire, qui se détermine par rapport à des enjeux qui dépassent ses frontières physiques (la mondialisation), et un régime d'autorisation ou facilitateur de déplacements permettant des appropriations diversifiées de causes (les OGM) au nom d'une compétence spécifique, localisée. Cet entre-deux territorial est idéalement incarné par la figure du néo-rural durablement installé sur le Larzac, par exemple José Bové.

La deuxième bonne raison tient à la reconnaissance du Larzac en tant qu'analyseur. Ce que nous avons appelé **l'analyseur Larzac** est cette forme de déconstruction de l'institué et de production de savoirs et d'expériences qui contestent le pouvoir existant. En tant qu'espace périphérique le Larzac est un analyseur du centre ; comme territoire rural il analyse la modernité incarnée par les valeurs urbaines ; le Larzac agricole analyse la perte du lien productif entre l'ouvrier et le travail ; le terroir analyse la perte des racines ; l'ancrage local analyse la mondialisation ; la gestion originale du foncier analyse la globalisation financière

et le système capitaliste ; les structures organisationnelles internes (le Cun du Larzac, *Gardarem lo Larzac*, l'APAL) analysent le système représentatif.

Le Larzac, et c'est la résultante tant de son histoire que des deux premières bonnes raisons, est enfin un **support de causes multiples**. Depuis la résistance paysanne à l'extension du camp militaire, il a agrégé nombre de mobilisations et s'est investi dans de multiples causes : antinucléaire, pacifiste, contre les OGM, aux côtés des sans-papiers, des sans-emplois, des sans-droits, sans oublier la contestation altermondialiste. Si cet éparpillement pose question en matière de légitimité à agir, il est incontestable qu'il suggère en même temps une ouverture sur le monde à même de réfuter les critiques de repli corporatiste.

Sous-section 2 – Un réduit protestataire

En insistant sur son aspect semi-désertique partageant nombre de caractéristiques avec un paysage steppique, nous avons voulu signifier que le Larzac avait vocation à être signifié, métonymisé. Comme s'il existait une harmonie voire une homologie entre la nature, ses œuvres et ses rythmes et l'activité humaine, le Larzac est appelé à être rempli. Il s'agit d'un espace vide, particulier, qui en même temps est relié à d'autres lieux et rallié à d'autres causes. « Ce qui doit recevoir en soi-même tous les attributs doit être lui-même libre de tout caractère propre »[1332], indique Platon. C'est ainsi que le Larzac a progressivement condensé des expériences protestataires variées, au point de devenir ce que nous qualifions de réduit protestataire. Le Larzac est donc à la fois un répertoire d'arguments protestataires et un espace hétérotopique. Particulier et en même temps exemplaire, différent mais appropriable, il est disponible et ressemble en cela à la *chôra* telle qu'elle est définie chez Platon. Espace à dominante rurale, elle est complémentaire de la ville (*asty*) proprement dite et dessine avec

[1332] Platon, *Timée*, 50 e, cité par Edward S. Casey, « Espaces lisses et lieux bruts. L'histoire cachée du lieu », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. 4, n° 32, 2001, p. 469. L'auteur compare cette conception de la *chôra* à « l'espace homogène » défini par Martin Heidegger et à « l'espace lisse » tel qu'il est construit par Gilles Deleuze et Félix Guattari. Martin Heidegger, *Introduction à la métaphysique*, Paris, PUF, 1958, pp. 76-77 ; Gilles Deleuze, Félix Guattari, *Milles Plateaux*, *op. cit*., p. 434.

elle le territoire de la *polis*. Surtout, elle est à la fois le réceptacle et la nourrice de tout devenir[1333]. C'est un espace à occuper et la matrice de toute chose.

Sous-section 3 – Un lieu parabolique et sotériologique

> « La parabole chrétienne est censée traduire en images et en récit un enseignement d'ordre spirituel ou moral […]. L'économie propre à la parabole chrétienne noue ainsi la pluralité des épisodes historiques et littéraux à ce centre fixe qu'est le souci fondamental du Salut »[1334].

Dans la rhétorique, la parabole consiste en une histoire, le plus souvent courte, qui incorpore des éléments du quotidien pour illustrer un propos plus général. C'est donc un récit allégorique comportant deux parties, le corps et l'âme. Le corps est le récit proprement dit, et l'âme son sens moral. Nous voulons dire ici qu'au-delà du récit de la protestation contre l'extension du camp militaire ou contre la mondialisation libérale se profile une visée sotériologique, un discours sur la possibilité d'une protection, d'une préservation voire d'une délivrance. C'est pourquoi nous qualifions le Larzac de lieu parabolique et sotériologique. Cette idée que le Larzac constitue une issue aux méfaits de la mondialisation (« Un autre monde est possible ») s'est en effet accompagnée d'un récit religieux de la lutte paysanne, incarné notamment par Lanza del Vasto mais aussi par la JAC. Le jeûne, pratiqué par les paysans, recèle dès lors une valeur sotériologique. Comme les collectifs des Faucheurs volontaires, il fonctionne sur le modèle du don de soi, du sacrifice de sa personne. C'est la même chose pour la prison, acceptée dès lors que la cause semble juste. L'image de José Bové brandissant ses menottes devant les photographes et les caméras le 31 août 1999, au Tribunal de Montpellier, est à ce titre exemplaire.

[1333] Platon, *Timée*, 49 a, cité par Edward S. Casey, Espaces lisses et lieux bruts. L'histoire cachée du lieu, *op. cit.*, p. 469.

[1334] Patrick Labarthe, *Beaudelaire et la tradition de l'allégorie*, Paris, Librairie Droz, 1999, p. 202.



Figure 21 – José Bové brandissant ses menottes devant les photographes et les caméras le 31 août 1999, au Tribunal de Montpellier[1335].

La référence fréquente à Antigone n'est à ce titre pas gratuite, tant cette figure mythologique incarne la résistance sacrificielle :

> « Pauvre Antigone ! Voilà plus de trois mille ans qu'elle erre dans nos consciences avec ses airs d'égarée ! Trois mille ans qu'elle cherche à donner une sépulture à la dépouille de son frère jetée aux ronces ! […] Faut-il voir dans cet échec le signe inéluctable que toute révolte est inutile ? Faut-il, au contraire, faire d'Antigone la gardienne d'une flamme qui court à travers l'histoire de l'humanité, l'éclaire par moments, l'embrase quelquefois ? »[1336]

[1335] Source : *Télérama*, n° 2613, 9 février 2000.

[1336] François Roux, *En état de légitime révolte*, *op. cit.*, p. 15.

Sous-section 4 – Un lieu de pétitions et de répétitions

Le Larzac est un lieu entretenu et actualisé par la communication. En le qualifiant de site protestataire itératif, nous avons voulu souligner deux faits majeurs. Le Larzac connaît de manière régulière des épisodes protestataires. Cette forme de répétition ne saurait toutefois être réduite à un mécanisme cyclique qui obèrerait toute tentative de compréhension. Nous avons montré que le Larzac avait construit des véhicules de la protestation dont la visée était de diffuser les différentes mobilisations. Les commémorations, les rassemblements, mais aussi les médias comme *Gardarem lo Larzac* et *Radio Larzac*, sans oublier le musée de la Jasse et les ouvrages abordant le Larzac à travers ses événements glorieux, sont autant de vecteurs de pétition et de répétition. Comme pour la Vendée, telle qu'elle est étudiée dans *Les lieux de mémoire*[1337], ces médiations agissent comme une confirmation de l'existence du Larzac et comme un rappel sans cesse renouvelé de sa place dans l'histoire protestataire de la France. Et comme pour la Vendée encore, incarnant à elle seule la Contre-Révolution, le Larzac est devenu un terme générique, dont les significations dépassent très largement les vallées creusées par le Tarn et la Dourbie. « Ce qui a émergé pendant les journées chaudes de la révolution se stabilise. L'événement fondateur devient lui-même la source d'une nouvelle légitimité »[1338]. Reste à entretenir ce passé, à en faire un mythe moteur capable à nouveau d'entretenir la mobilisation. Car comme le note avec justesse Roland Barthes, « le mythe est un système de communication, c'est un message »[1339].

Le Larzac est également une caisse d'écho et de résonance. À propos du festival *Les pieds sur terre*, coorganisé par la mairie de Millau et des associations locales du 3 au 5 juillet 2009, Guy Durand, maire de Millau, présentait ainsi le projet : « Il ressemble à Millau au-delà de la majorité municipale, il ressemble aux combats passés, il n'aurait pas eu de sens sans les luttes pour le Larzac, autour de l'altermondialisme, la matrice vient de là »[1340]. L'itération n'est en effet pas cantonnée aux frontières du lieu lui-même. Deux types de mécanismes identifiés par Doug McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly permettent ces transferts de

---

[1337] Jean-Clément Martin, « La Vendée, région-mémoire », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, *op. cit*., 595-617.

[1338] Jean-Marie Apostolidès, *Héroïsme et victimisation. Une histoire de la sensibilité*, Paris, Exils, 2003, p. 34.

[1339] Roland Barthes, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1970, p. 193.

[1340] Guy Durand, cité par *Le Midi Libre*, 30 mai 2009.

protestations. Il s'agit d'abord de l'attribution de similarité (*attribution of similarity*), que les auteurs définissent comme « le processus par lequel des acteurs, en dépit de la diversité de leur site géographique d'origine, se reconnaissent mutuellement, autorisant dès lors des actions communes »[1341]. Le deuxième mécanisme est l'émulation et fonctionne sur le modèle de l'exemplarité. Ces deux mécanismes sont au cœur de la dynamique de diffusion de la protestation telle qu'elle est développée par D. McAdam, qui retient deux sortes de mouvements : les mouvements initiateurs et les mouvements dérivés[1342]. Le Larzac appartient à la première catégorie, et la construction sociale de son exemplarité a permis à d'autres mobilisations de s'en approprier certaines caractéristiques : « Le contact direct avec le mouvement initiateur aide à cimenter une identification minimale permettant un processus subtil de diffusion par lequel les leçons idéologiques, organisationnelles et surtout tactiques tirées de la lutte initiale, sont appropriées par des mouvements postérieurs »[1343].

Nous avons montré que le Larzac pouvait être considéré comme un lieu, au sens matériel et idéel, construit par le travail de ceux qui s'en réclament. Cette appropriation lui confère son statut d'exemplarité pour une communauté qui se reconnaît en lui. Lieu exemplaire, cela veut dire également lieu pour l'exemple. Au cours d'une réunion avec des chasseurs de l'Hérault lors de sa campagne pour les élections européennes de 2009 en tant que tête de liste d'Europe Écologie dans la région électorale grand sud-ouest, José Bové précise : « Je ne suis pas dans une logique urbaine. Je suis donc une passerelle entre la préoccupation écologiste et ce que vivent les gens, leurs cultures. On a par exemple parlé de ce qu'on a mis en place sur le Larzac en termes de contrats de chasse, pour des multi-usages du sol dans un climat non-conflictuel »[1344]. Cité en exemple, le Larzac sert même à réconcilier les Verts et les chasseurs. Aussi le localisme n'est-il pas un obstacle à cette itération. Au contraire, il fournit des ressources notamment en termes de légitimité, ce que nous allons voir maintenant.

[1341] Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, *op. cit.*, pp. 334-335 (nous traduisons).

[1342] Doug McAdam, « Initiator and Spin-off Movements : Diffusion Processes in Protest Cycles », dans Mark Traugott, *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham, Duke University Press, 1995, pp. 217-239.

[1343] *idem.*, p. 237 (nous traduisons).

[1344] José Bové, cité dans « Européennes : ce que pense José Bové de la viticulture », par Arnaud Boucomont, *Le Midi Libre*, 25 avril 2009.

Section II – La fabrique de l'authenticité : les topiques mobilisatrices

Le Larzac est investi de sens, réinvesti de causes et (ré)actualisé sans cesse, sans pour autant perdre, au contraire, son potentiel mobilisateur. Quatre topiques mobilisatrices expliquent ce mécanisme : une topique communautaire (Sous-section 1), une topique hirschmannienne (Sous-section 2), une topique lacanienne (Sous-section 3) et une topique barrésienne (Sous-section 4).

Sous-section 1 – La topique communautaire : la maison Larzac

La posture sacrificielle que nous avons exposée plus avant, au-delà la vision christique qu'elle sous-tend, est le propre du héros : « Être un héros, c'est prendre un risque pour engendrer une rupture dans une situation bloquée »[1345]. Ce dernier incarne alors l'enveloppe communautaire et s'érige en exemple à suivre. Les événements commémoratifs permettent de renouer avec le temps originel. À ces occasions, « la communauté entière reprend contact avec la force des ancêtres, elle-même source d'autorité […]. La collectivité entière devient héroïque »[1346]. Chaque membre de la collectivité est dès lors appelé à rompre avec la logique du système, pendant un temps au moins. Et le Larzac offre cette possibilité, en érigeant une contre-société qui se veut conviviale et transgressive et en même temps pragmatique. « Un autre monde est possible », regardez on l'a fait ! Le Larzac est donc un lieu héroïque car il incarne la possibilité d'agir directement et concrètement sur le réel.

[1345] Jean-Marie Apostolidès, *op. cit.*, p. 35.

[1346] *ibid.*, p. 19.

Sous-section 2 – La topique hirschmannienne : protester pour faire loyauté

Un des apports majeurs du travail d'Albert O. Hirschman est de montrer que le retrait, ou *exit*, ne constitue pas le moyen unique de protestation contre un événement insatisfaisant, contre une « défaillance » pour reprendre ses propres termes. La prise de parole, ou *voice*, en est une autre, même si elle doit moins être considérée comme une modalité protestataire que comme un moyen de communication socialement bénéfique[1347]. A. O. Hirschman la définit comme « toute tentative visant à modifier un état de fait jugé insatisfaisant, que ce soit en adressant des pétitions individuelles ou collectives à la direction en place […] ou en ayant recours à divers types d'actions, notamment ceux qui ont pour but de mobiliser l'opinion »[1348]. Dans un ouvrage moins connu, *Un certain penchant à l'autosubversion*, il élargit sa définition de la prise de parole au champ politique, et ce de manière plus explicite, en la caractérisant par « les mouvements de résistance ou de dissidence »[1349]. Mais en protestant, et c'est ce qui nous semble particulièrement original en ce qui concerne le Larzac, l'acteur fait en même temps allégeance au territoire. « Faire du chambard »[1350], comme dit A. O. Hirschman, c'est lui témoigner sa loyauté (*loyalty*).

Cette topique hirschmannienne fonctionne sur le double modèle de l'alignement et de la récupération. Alignement du Larzac sur d'autres préoccupations, ouverture à d'autres causes ; et récupération de sa propre histoire afin de maintenir la mobilisation. Car la protestation est un art qui s'engage sans cesse sur de nouvelles voies et sa « faculté d'inventer fait partie de son essence même »[1351].

[1347] Ludovic Frobert, Cyrille Ferraton, *L'enquête inachevée. Introduction à l'économie politique d'Albert O. Hirschman*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

[1348] Albert O. Hirschman, *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Éditions ouvrières, 1972, pp. 35-36.

[1349] Albert O. Hirschman, *Un certain penchant pour l'autosubversion*, Paris, Fayard, 1995, p. 37.

[1350] Albert O. Hirschman, *Face au déclin des entreprises et des institutions, op. cit*., p. 35.

[1351] *ibid*., p. 48.

Sous-section 3 – La topique lacanienne : la théorie des trois Larzac

Sur le modèle du triptyque lacanien, il existe trois Larzac : un Larzac réel, un Larzac imaginaire et un Larzac symbolique. Le Larzac réel est l'espace physique, géographique. C'est un plateau, un causse, un paysage descriptible mais en même temps peu heuristique en soi. C'est à travers sa sémiotisation, c'est-à-dire un codage du territoire, qu'il se voit investi de significations multiples et disparates. C'est le Larzac imaginaire, ce que nous avons appelé le lieu synecdochique. Nous avons mis en évidence le jeu métonymique par lequel le Larzac se déplaçait par-delà les gorges qui le délimitent, ce même jeu rhétorique qui chez Jacques Lacan permet des déplacements de sens du « Nom du Père » dans l'inconscient. Car ce qui compte, nous dit J. Lacan, c'est moins le père réel que le père symbolique, sorte d'abstraction de la paternité. Aussi le Larzac est-il également un lieu symbolique. Sur le modèle du père symbolique chez J. Lacan, le symbolique est l'imaginaire structuré par la communication et codifié par la société. Parler d'un Larzac symbolique revient à lui reconnaître son authentification en lieu parabolique et sotériologique. C'est donc à travers les pratiques discursives que nous avons détaillées que se construit ce Larzac symbolique. Et de la même façon que la quête d'un père social idéal passe chez l'enfant par une survalorisation de son plus jeune âge au cours duquel son père lui apparaissait comme « l'homme le plus distingué du monde »[1352], l'authentification d'un Larzac protestataire repose sur la réappropriation stratégique d'événements mythifiés. Cette récupération opère grâce à des moments héroïques au cours desquels « la collectivité tente, dans la violence et dans le désordre, de créer quelque chose de neuf, de s'auto-instituer sur de nouvelles bases dans lesquelles le réel et l'imaginaire se trouvent étroitement mêlés »[1353]. En abordant la dernière topique qui exprime les valeurs immuables du terroir, nous constaterons que cette réappropriation suppose une forme d'enracinement qui est un gage d'authenticité.

[1352] Markos Zafiropoulos, *Lacan et les sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

[1353] Jean-Marie Apostolidès, *op. cit.*, p. 33.

Sous-section 4 – La topique barrésienne : le Larzac ne ment pas

> « L'enracinement est peut-être le besoin le plus important et le plus méconnu de l'âme humaine. C'est un des plus difficiles à définir. Un être humain a une racine par sa participation réelle, active et naturelle à l'existence d'une collectivité qui conserve vivants certains trésors du passé et certains pressentiments d'avenir. Participation naturelle, c'est-à-dire amenée automatiquement par le lieu, la naissance, la profession, l'entourage. Chaque être humain a besoin de recevoir la presque totalité de sa vie morale, intellectuelle, spirituelle par l'intermédiaire des milieux dont il fait naturellement partie »[1354].

Cette citation souligne que l'enracinement est la condition première d'une vie authentique et que celle-ci est menacée par la perte des racines. Forgée notamment par le discours antirépublicain et contre-révolutionnaire de la droite française, la notion de déracinement peut être attribuée à Maurice Barrès et à son roman *Les déracinés*, dans lequel il accuse l'école publique d'arracher les enfants à leurs racines géographiques et sociales, provoquant ainsi de manière inéluctable la dégénérescence des campagnes. Interrogé sur la possibilité de concilier son activité agricole avec son éventuelle nouvelle fonction de parlementaire européen, François Dufour répond : « J'embaucherai un salarié tout en restant paysan dans l'âme, attaché à passer une part de mon temps sur l'exploitation. Je tiens à mes racines et à être en phase avec la réalité économique et sociale. Je passerai quatre jours à Bruxelles et trois jours dans la Manche »[1355]. Nous avons souligné également la manière dont les militants du Larzac ou de la Confédération paysanne avaient recours aux tracteurs, incarnation du monde agricole et affirmation identitaire[1356]. Chaque peuple a une culture et « la terre ne ment pas ». Cela implique que l'être humain exprime d'où il vient, la part de nature qui est en lui et, partant, les traits culturels qui s'y rattachent. Cette forme de singularité illustre le romantisme selon

---

[1354] Simone Weil, *L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, Paris, Gallimard, 1949, p. 36.

[1355] François Dufour, « Entretien », *Terre-net Média*, 8 juin 2009, http://www.terre-net.fr/fiches/fichedetail.asp?id=56042. S'il n'a pas été élu lors de l'élection européenne du juin 2009, François Dufour pourrait quand même devenir député européen à la faveur de l'adoption par l'Irlande du Traité de Lisbonne à l'automne qui doterait la France de deux eurodéputés supplémentaires.

[1356] Nathalie Duclos, *Les violences paysannes sous la Vème République*, Paris, Economica, 1998, p. 41.

Herder. La pensée (*logos*) vient de la terre (*topos*). Cette forme d'expressivité est le support de l'authenticité, et en ce sens le Larzac est un lieu romantique et expressif.

Pour autant, ce « discours autochtone »[1357] ne saurait résumer à lui seul le Larzac. Car les racines se cultivent, elles s'entretiennent, voire elles se créent. Dans son analyse sur la réception de la *Country Music* comme expression culturelle authentique, Richard A. Peterson montre que ce répertoire musical naît comme une réaction intégriste contre le modernisme. La *Country* véhicule en particulier une valorisation des campagnes et des coutumes rurales, au nom du fait que « les vrais États-Unis se trouvent hors des villes »[1358]. L'auteur montre qu'il s'agit pour une bonne part d'un construit idéologique. De la même manière, Gilles Laferté montre comment en Bourogne un groupe de propriétaires viticoles a, en réaction à l'image aristocratique associée à la fin du XIX^e^ siècle aux vins de Bordeaux et de Champagne, et afin de valoriser leurs propres vins, élaboré un véritable « marketing traditionnaliste »[1359]. À une production qualifiée d'artificielle et contrôlée par les négociants des villes, ils opposent, grâce à un folklore régionaliste et culturel, un produit de terroir « authentique ».

Alors, si comme l'indique N. Heinich, l'authenticité relève du registre purificatoire et associe les valeurs de la pureté, de l'intégrité, « de l'authenticité à l'hygiène en passant par l'écologie »[1360], il convient de dire aussi que ces valeurs s'accompagnent, et c'est là l'originalité du Larzac, d'une forme de corporatisme ouvert. Initié par la JAC, il est en même temps assise professionnelle et ouverture sur le monde. Jacques Capdevielle[1361] remarque d'ailleurs que le renouveau du corporatisme, basé sur la réapparition des identités professionnelles, se traduit davantage par un élargissement de l'espace public qu'il ne signifie un repli sur soi. L'usage du vocable « paysan » témoigne de cette forme de corporatisme ouvert. André Micoud précise que cet usage est facilité à la fois par la disponibilité du terme dans le langage commun, et surtout par son potentiel rassembleur : « C'est qu'en effet on peut en mettre des choses sous ce mot si généreux ! »[1362].

[1357] Sylvain Maresca, *Les dirigeants paysans*, Paris, Édition de Minuit, 1983, p. 14.

[1358] Richard A. Peterson, « La fabrication de l'authenticité. La country music », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 93, 1992, p. 7.

[1359] Gilles Laferté, *La Bourgogne et ses vins : image d'origine contrôlée*, Paris, Belin, 2006.

[1360] Nathalie Heinich, « L'administration de l'authenticité », art. cit., p. 518.

[1361] Jacques Capdevielle, *Modernité du corporatisme*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2001.

[1362] André Micoud, « Éternelles campagnes ? », *Écologie et politique*, n° 26, 2002, p. 76.

Au final, la terre du Larzac a été revisitée, par ceux qu'on appelle les néo-ruraux notamment, venus s'installer durablement sur le causse au début des années soixante-dix pour lutter aux côtés des « purs porcs » contre l'extension du camp militaire (*rhétorique de l'espace ouvert*). Elle a également été fécondée, par l'activité agricole et en particulier par l'élevage. Et les paysans investis dans la lutte mettent en avant cette dimension de production en tentant de tenir à distance le caractère plus productiviste de l'activité (*rhétorique de l'espace convivial*). Le travail du paysan ne consiste pas uniquement à féconder la terre. Ses pratiques contribuent en effet à façonner le paysage : c'est la terre domestiquée (*rhétorique patrimoniale*). Le Larzac a enfin été approprié au moyen d'une politique foncière originale et volontariste (GFA, *rhétorique foncière*)[1363]. Ce n'est qu'au terme de ce quadruple mouvement que le Larzac s'est constitué en lieu exemplaire de la contestation.

Ce que nous avons qualifié d'appropriation socio-territoriale est un mécanisme performatif qui, en reconnaissant le Larzac comme lieu exemplaire de la protestation, lui confère son authenticité. L'usage du lieu importe plus que ses qualités intrinsèques, même si celles-ci sont avancées et mobilisées à des fins de légitimation territoriale. Aussi peut-on conclure en disant que le langage de l'enracinement est le support d'un discours d'authenticité[1364] et de radicalité car, comme l'écrit Marx, « être radical, c'est saisir les choses à la racine »[1365].

[1363] On doit ces quatre composantes de la terre (revisitée, fécondée, domestiquée et appropriée) à Armand Frémont, « La terre », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 2, Paris, Gallimard, 1984, pp. 19-55.

[1364] Paul A. Silverstein, « De l'enracinement et du déracinement. Habitus, domesticité et nostalgie structurelles kabyles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 150, 2003, pp. 27-34.

[1365] Karl Marx, *Pour une critique de la philosophie du droit de Hegel*, cité par Philippe Corcuff, *La société de verre. Pour une éthique de la fragilité*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 167.

Annexes

Annexe 1 – Le Larzac 1970-2003 : chronologie

Nous avons réalisé cette chronologie en sélectionnant les dates à partir de deux critères. Le premier d'entre-eux concerne la localisation géographique des fait rapportés : tous les événements qui se sont déroulés sur le Larzac depuis 1970 et qui ont été utiles à notre recherche sont intégrés à cette chronologie. Le second critère concerne plus particulièrement les actions extérieures au Larzac. Nous avons choisi de ne faire part ici que des faits relatés par les médias du Larzac militant : *Gardarem lo Larzac*, www.larzac.org, www.monde-solidaire.org, *Radio-Larzac*, documentation de la Jasse. Par exemple, les faits concernant la Confédération paysanne n'ont été intégrés à cette chronologie que s'ils ont préalablement été rapportés dans un de ces médias. Avec les mêmes critères, nous avons élaboré à la suite une seconde chronologie permettant d'appréhender rapidement les dates importantes de la lutte anti-OGM.

12 octobre 1970 : Au congrès de l'UDR de l'Aveyron, le secrétaire d'État à la Défense nationale André Fanton annonce l'extension du camp militaire du Larzac.

30 janvier 1971 : Création de l'*Association de sauvegarde du Larzac et de son environnement*.

9 mai 1971 : Marche de protestation entre Millau et La Cavalerie organisée par des mouvements d'extrême-gauche.

juillet-août 1971 : Marche des jeunes maoïstes sur le Larzac.

28 octobre 1971 : Annonce officielle du projet d'extension du camp militaire par Michel Debré à la télévision.

5 novembre 1971 : Le journal *Le Monde* publie un communiqué du *Comité de sauvegarde du Larzac* mobilisant l'opinion et appelant à la manifestation.

6 novembre 1971 : Manifestation à l'appel de la FDSEA à Millau (6000 personnes). De nombreuses organisations s'opposent publiquement au projet (prêtres, évêques, chambre d'agriculture, chambre des métiers).

8 janvier 1972 : Pétition nationale.

5 février 1972 : Création du *Comité départemental de sauvegarde du Larzac*.

février-mars 1972 : Création des *Comités Larzac*.

19 mars 1972 : Premier jeûne de Lanza del Vasto, auquel s'associent les évêques de Rodez et de Montpellier.

avril 1972 : Opération fermes ouvertes.

2 mai 1972 : Meeting de soutien aux paysans du Larzac à la Mutualité (Paris).

octobre 1972 : Opération « Devenez propriétaires sur le Larzac ».

11 octobre 1972 : Publication de l'arrêté préfectoral annonçant l'enquête d'utilité publique.

25 octobre 1972 : Des brebis au pied de la Tour Eiffel.

28 octobre 1972 : Serment des « 103 ».

26 décembre 1972 : Décret préfectoral déclarant « d'utilité publique l'acquisition par l'État au besoin par voie d'expropriation » une zone de 1400 hectares en bordure du camp militaire.

janvier 1973 : Création de l'APAL.

7-13 janvier 1973 : Montée en tracteurs à Paris.

28 avril 1973 : Une cinquantaine de larzaciens renvoie leur livret militaire.

10 juin 1973 : Pose de la première pierre de la bergerie de la Blaquière.

26 août 1973 : Rassemblement sur le Larzac organisé par les Paysans-Travailleurs, baptisé *Rajal*, auquel participent 80 000 personnes.

décembre 1973 : Création du premier GFA.

3 février 1974 : Inauguration de la Blaquière.

3 avril 1974 : Première acquisition foncière des GFA.

16-18 août 1974 : Fête des moissons, rassemblement de plus de 100 000 personnes sur le Larzac en solidarité avec les paysans du monde.

5 octobre 1974 : La ferme des Truels, achetée par l'armée, est occupée par des membres de la communauté de l'Arche.

février 1975 : Destruction des dossiers d'expropriation à la mairie de La Cavalerie.

18 mai 1975 : Assemblée constitutive de Larzac-Université.

6 juin 1975 : Parution du n° 1 de *Gardarem lo Larzac.*

15 juin 1975 : Les ouvriers de Lip inaugurent leur parcelle.

4 octobre 1975 : La ferme du Cun, achetée par l'armée, est occupée par un groupe d'objecteurs de conscience.

28 juin 1976 : 22 paysans pénètrent dans le camp militaire pour prendre des dossiers concernant les ventes de terrain.

2 juillet 1976 : Procès des « 22 » à Millau pour destruction de documents concernant l'enquête parcellaire.

13-14 août 1977 : Rassemblement de 50 000 personnes au Rajal del Gorp.

21 octobre 1977 : Procès à Millau de trois objecteurs de conscience. 40 brebis sont introduites dans la salle d'audience.

28 septembre – 3 octobre 1978 : Jeûne des paysans dans la cathédrale de Rodez.

8 novembre – 2 décembre 1978 : Marche Larzac-Paris de 18 paysans. Manifestation à l'arrivée.

mai 1979 : Assemblée plénière des mouvements de soutien et d'action (GFA, Comités Larzac, abonnés à *Gardarem lo Larzac*, Larzac-Université, APAL).

août 1979 : Émissions de *Radio-Larzac-libre.*

12 octobre 1979 : 1000 livrets militaires sont remis à l'ONU.

9-10 avril 1980 : Visite des militants de Plogoff sur le Larzac.

7 mai 1980 : La Cour de cassation annule pour vice de forme 66 ordonnances d'expropriation.

24-25 mai 1980 : Rassemblement Plogoff-Larzac à Plogoff (100 000 personnes).

26 novembre 1980 : Le gouvernement doit reprendre la procédure d'expropriation depuis le début après que François Roux, avocat des paysans, a dénoncé un vice de procédure.

27 novembre 1980 : 75 familles du Larzac campent au Champ-de-Mars. Ils sont expulsés le 1er décembre.

4 décembre 1980 : Les familles se réinstallent sur une péniche mise à leur disposition par le maire de Conflans Sainte-Honorine Michel Rocard.

1er mai 1981 : Rencontre entre les paysans du Larzac et François Mitterrand lors d'un meeting à Montpellier. Le candidat socialiste se prononce contre l'extension du camp militaire et appelle à la rétrocession des terres aux paysans expropriés.

8 mai 1981 : François Mitterrand est élu président de la République française.

7 juin 1981 : L'armée évacue les fermes qu'elle occupait. Fête à Montredon.

18-22 août 1981 : Rencontres internationales pour la paix sur le Larzac. Appel pour lutter contre la menace des armes nucléaires.

23 août 1981 : Fête de l'amitié au Rajal del Gorp.

24 août 1981 : Arrêtés préfectoraux abrogeant les arrêtés de cessibilité et suspendant les effets de la déclaration d'utilité publique.

octobre 1981 : Création de la Fondation Larzac.

décembre 1981 : Inauguration officielle de la bergerie de la Blaquière par Michel Rocard.

19 mars – 2 avril 1982 : Des paysans du Larzac accompagnés de François Roux se rendent au Japon pour soutenir les japonais en lutte contre l'agrandissement de l'aéroport de Narita à Tokyo. Manifestation à Hiroshima.

mai 1983 : La gestion des propriétés de l'État sur le Larzac est confiée à la SAFALT (Société d'aménagement foncier Aveyron-Lot-Tarn) avec laquelle l'État signe une convention devant faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.

juillet 1983 : Ouverture de l'écomusée du Larzac.

6-7 août 1983 : Rassemblement au Rajal del Gorp « pour le gel nucléaire et contre la course aux armements nucléaires ».

1984 : L'APAL fédère la plupart des structures du Larzac (*Gardarem lo Larzac*, Fondation Larzac, écomusée) et réoriente l'action selon le principe du retour de solidarité et du soutien aux mobilisations amies ; le Cun développe ses activités.

28 novembre 1984 : Première réunion de la SCTL.

20 avril 1985 : Des larzaciens participent à la manifestation parisienne en soutien aux Kanaks.

avril 1985 : Hervé Ott du Cun se rend en Nouvelle-Calédonie pour y représenter le Larzac. Il s'y rendra sept fois.

29 avril 1985 : Signature du bail emphytéotique entre l'État et la SCTL qui remplace la SAFALT pour la gestion du foncier.

mai 1985 : Jean-Marie Tjibaou est invité sur le Larzac.

1986 : signature des baux de la SCTL ; la Fondation Larzac apporte de plus en plus son soutien à l'extérieur (Nouvelle-Calédonie, Nicaragua, Tahiti).

4-5 décembre 1986 : Rencontres paysannes européennes à Madrid (Espagne). Création de la Coordination paysanne européenne (CPE).

1987 : délégation du Larzac en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti.

juin 1987 : Création des « Comités Roquefort »

décembre 1987 : La plupart des adhérents de la FNSP et de la CNSTP crée la Confédération paysanne.

1990 : Des liens se nouent entre le Larzac et la Palestine, notamment par l'intermédiaire de l'Association médicale France Palestine. Jeûne international dans le cadre de la campagne « Stop essais » pour protester contre les essais nucléaires dans le Pacifique.

1990 : Les comités Roquefort se transforment en SPLB (Syndicat des producteurs de lait de brebis).

1991 : Le Cun organise régulièrement des actions pour protester contre la guerre du Golfe : « Le Golfe est loin, la guerre est proche ».

Été 1991 : Vingtième anniversaire du début de la lutte du Larzac célébré par une fête sur le plateau.

1992 : Huit agriculteurs de la Confédération paysanne dont José Bové sont jugés au Tribunal de Rodez à la suite d'une action dans les locaux de la SICA centre-sud, que les syndicalistes soupçonnaient d'importer de la viande de façon non-réglementaire.

janvier 1993 : Des éleveurs de brebis de la Confédération paysanne occupent l'ambassade de Nouvelle-Zélande pour dénoncer les importations de viande et leur situation de victime du libéralisme et de la nouvelle politique agricole liée au GATT.

1993 : Création de Via Campesina.

31 juillet – 10 août : Deux paysans du Larzac participent à une action non-violente en Yougoslavie.

1995 : « Noël en Palestine » en solidarité avec le peuple palestinien.

1996 : Crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), dite maladie de la vache folle. Reprise des essais nucléaires et protestation sur le Larzac et à Tahiti, où quatre larzaciens sont inculpés au terme d'une manifestation.

1997 : Visite d'une délégation d'Indiens Navajos d'Arizona menacés d'expulsion de leurs terres.

Printemps 1997 : Les sans-papiers expulsés de l'église Saint-Bernard entament une tournée en France et choisissent Millau comme première étape.

7 juin 1997 : Première action directe en France (fauchage) contre les OGM en Isère.

8 janvier 1998 : 200 militants de la Confédération paysanne investissent l'entreprise Novartis à Nérac pour dénoncer l'autorisation du gouvernement de la mise en culture du maïs transgénique.

1998 : José Bové se rend au Brésil pour une rencontre internationale sur la réforme agraire.

Juin 1999 : Le Larzac accueille 50 Indiens de la « Caravane intercontinentale » venus en Europe pour dénoncer la mondialisation de l'économie. Au CIRAD de Montpellier, la délégation détruit des plants de riz transgénique.

12 août 1999 : « Démontage » du McDonald's en construction à Millau (Aveyron, France) par des membres du SPLB et de la Confédération paysanne afin de protester contre l'OMC et les mesures américaines de surtaxe du Roquefort. Dix manifestants sont inculpés.

2 septembre 1999 : Emprisonnement de José Bové. Refus de s'acquitter de la caution, qui sera payée par des militants le 7 septembre.

30 novembre - 4 décembre 1999 : Sommet de l'OMC à Seattle (États-Unis). Manifestations syndicales et contre-sommet (40 000 manifestants).

29 janvier 2000 : Forum économique mondial à Davos (Suisse). Manifestation « contre la mondialisation à visage inhumain ».

12-19 février 2000 : Réunion de la CNUCED à Bangkok (Thaïlande). Une centaine d'ONG présente.

16-17 avril 2000 : Réunion FMI et Banque mondiale à Washington (États-Unis). Manifestation pour l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.

26-30 juin 2000 : Sommet social de l'ONU à Genève (Suisse). Manifestation et adoption d'un programme alternatif d'action au niveau européen et international.

30 juin-2 juillet 2000 : Procès des dix militants inculpés pour l'action contre le McDonald's à Millau (Aveyron, France). Rassemblement de plusieurs dizaines milliers de personnes.

25-26 septembre 2000 : Réunion FMI et Banque mondiale à Prague (République Thèque). Manifestation et « carnaval anticapitaliste ».

6-7 décembre 2000 : Sommet des chefs d'État européens à Nice (France). Manifestations et contre-sommet pour l'Europe sociale.

25-30 janvier 2001 : 1er Forum social mondial (FSM) à Porto Alegre (Brésil). 4 000 délégués, 10 000 manifestants.

31 janvier 2001 : La Confédération paysanne progresse aux élections aux chambres d'agriculture et obtient 28% des voix.

22 avril 2001 : Sommet des Amériques à Québec.

14-16 juin 2001 : Sommet européen à Göteborg (Suède).

20-22 juillet 2001 : Sommet du G8 à Gênes (Italie). Contre-sommet et manifestations. Répression violente.

14-15 décembre 2001 : Sommet européen à Bruxelles (Belgique). « Marche internationale des résistances sociales ».

2002 : Création d'un « Comité Palestine » à Millau.

31 janvier-5 février 2002 : 2nd FSM à Porto Alegre (Brésil).

mars 2002 : Une délégation du Forum Social, dont José Bové, se rend à Ramallah (Palestine) pendant le siège de la direction de l'Autorité palestinienne par Israël.

14-16 mars 2002 : Sommet européen à Barcelone (Espagne).

20-22 juin 2002 : Sommet européen à Séville (Espagne).

Été 2002 : Incarcération de José Bové.

6-10 novembre 2002 : 1er Forum social européen (FSE) à Florence (Italie).

23-28 janvier 2003 : 3ème FSM à Porto Alegre (Brésil).

1-3 juin 2003 : Contre-sommet et manifestations contre le G8 à Évian (France).

22 juin 2003 : Incarcération de José Bové. Il est libéré quelques jours avant le rassemblement du Larzac contre l'OMC.

8-10 août 2003 : Rassemblement du Larzac contre l'OMC qui regroupe 200 000 personnes.

10-14 septembre 2003 : Sommet de l'OMC à Cancun (Mexique) ; contre-sommet à Cancon (Lot-et-Garonne, France).

12-15 novembre 2003 : Deuxième FSE à Saint-Denis (France).

Chronologie des principales actions anti-OGM en 10 dates

7 juin 1997 : Fauchage de colza transgénique à Saint-Georges d'Espéranche (Isère).

8 janvier 1998 : Invasion de l'entreprise Novartis à Nérac pour protester contre l'autorisation de mise en culture du maïs transgénique (Lot-et-Garonne).

5 juin 1999 : Destruction de riz transgénique au CIRAD de Montpellier (Hérault).

13 avril 2000 : Fauchage de maïs transgénique à Gaudiès (Ariège).

26 août 2001 : Fauchage de maïs transgénique à Salettes (Drôme).

22 juillet 2003 : Destruction de maïs transgénique à Guyencourt (Yvelines).

25 juillet 2004 : Destruction de maïs transgénique à Menville (Haute-Garonne).

4 août 2004 : Destruction de maïs transgénique à Greneville-en-Beauce (Loiret).

30 juillet 2006 : Fauchage de maïs transgénique à Saint Hilaire (Haute-Garonne).

4 novembre 2006 : Dégradation de maïs transgénique à Lugos (Gironde).

Annexe 2 – Une posture d'observation participante

Afin d'illustrer et de certifier notre posture d'observateur participant, immergé au cœur de l'événement, nous avons choisi de présenter une photographie tirée du *Midi Libre, édition Millau – Sud Aveyron*, en date du 1er juillet 2000, dans laquelle nous apparaissons comme membre du service d'ordre chargé d'assurer un cordon de sécurité entre les prévenus se rendant au Tribunal de Millau le 30 juin 2000 et la foule.



Annexe 3 – Tableau des principales organisations militantes citées

Le premier tableau présenté ici vise d'une part à faciliter la compréhension de la genèse organisationnelle de la Confédération paysanne, et d'autre part à en repérer les principaux alliés syndicaux. Le deuxième tableau, dans un même souci didactique, reprend les principales organisations militantes partenaires du Larzac qui sont citées dans notre recherche et en précise la date de création, les personalités influentes ou fondatrices ainsi que l'objet.

La Confédération paysanne : ancêtres et alliés

	Création	**Membres**	**Objet**
CNSTP (Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans)	1981	Bernard Lambert	Dans la lignée du mouvement des Paysans-Travailleurs, syndicalisme de transformation sociale et solidarité paysans-ouvriers
Confédération paysanne	1987	José Bové, François Dufour, Jean-Émile Sanchez	Remise en cause du dogme productiviste, de la cogestion et du mythe de l'unité paysanne. Solidarité des luttes
FNSP (Fédération nationale de syndicats paysans)	1982	Zéphirin Espagne	Scission progressiste de la FNSEA et du CNJA, critique de la cogestion pratiquée par la FNSEA
JAC (Jeunesse agricole catholique)	1929	Michel Debatisse, Bernard Lambert	Mouvement d'action catholique ; transformation de l'agriculture par le progrès technique ; action non-violente
SPLB (Syndicat des producteurs de lait de brebis)	1987	José Bové, Alain Soulié	Organisation locale (zone de collecte de Roquefort) et spécialisée (défense des producteurs de lait de brebis)
Via Campesina	1993	Rafael Alegria, José Bové	Internationale paysanne ; lutte contre la libéralisation des échanges, défense des paysans sans-terre

Les organisations militantes partenaires

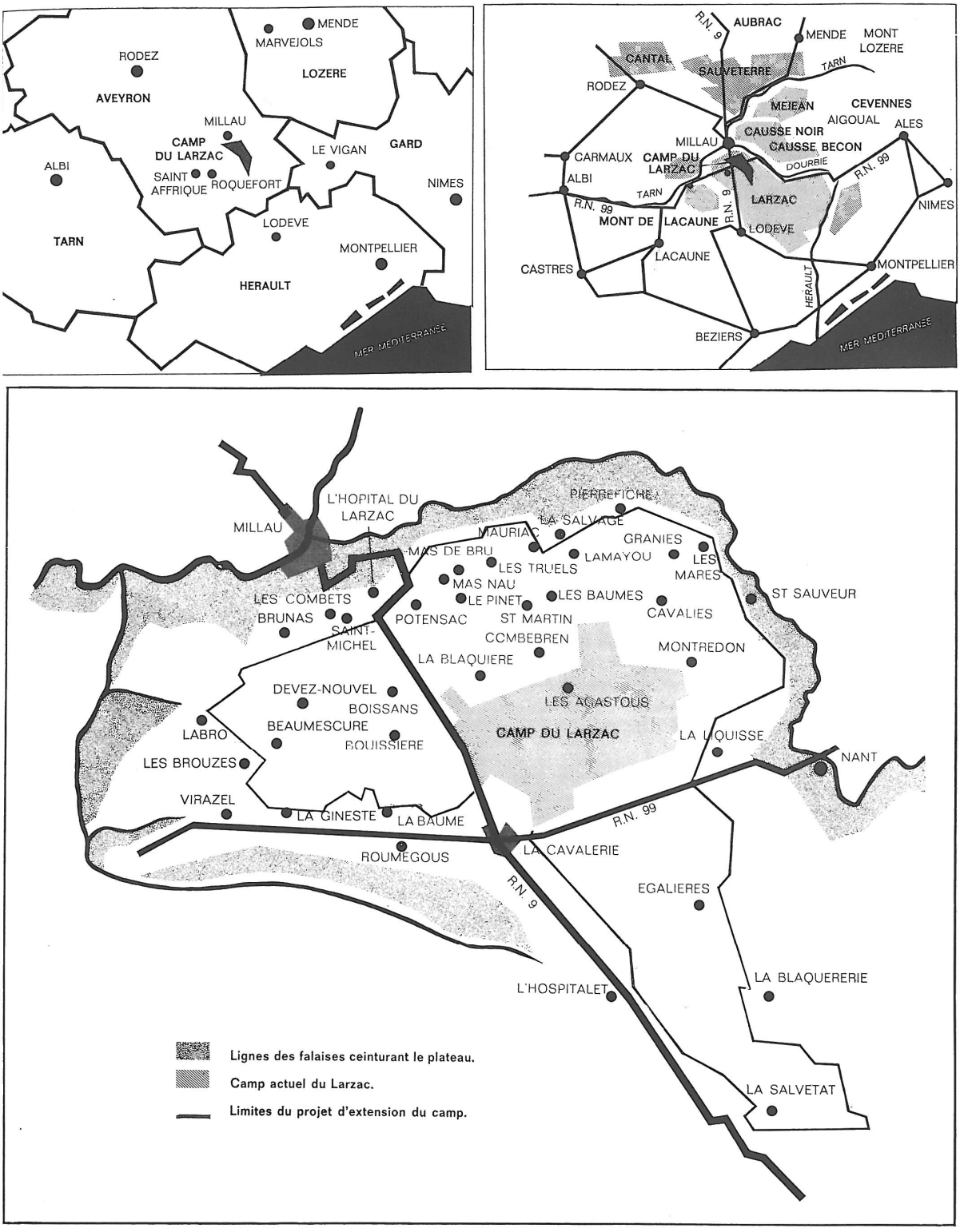
Organisation	Date de création	Membres (fondateurs ou influents)	Objet
AC ! (Agir ensemble contre le chômage)	1994	Claire Villiers, Christophe Aguiton	Augmentation des minima sociaux, réduction du temps de travail
ATTAC (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'aide aux citoyens)	1998, à l'initiative d'Ignacio Ramonet du *Monde Diplomatique*	Jacques Nikonoff, Bernard Cassen, Susan George, François Dufour	Taxation des revenus du capital, solidarité internationale
CCCOMC (Coordination pour le contrôle citoyen de l'OMC)	1999, à l'initiative de Droits Devants ! et de l'Observatoire de la mondialisation	Susan George	Plus radicale qu'ATTAC, elle vise à mobiliser contre l'OMC et le FMI
DAL (Droit au logement)	1990	Jean-Baptiste Eyraud	Application du droit au logement, réquisition des logements vacants
DD ! (Droits devant)	1995	Jean-Claude Amara	Extension des droits
Forums sociaux (européens et mondiaux)	2001	Dépendance à l'égard des contextes locaux : *Socialist Worker Party* à Londres, *Parti des Travailleurs* (PT) au Brésil, *Cobas* (Comités de base) et *Centres Sociaux* (extrême-gauche) en Italie	Contre-sommet et alternative sociale au Forum économique mondial de Davos
Greenpeace	1971	Yannick Jadot, directeur des programmes de Greenpeace France jusqu'en 2008	Défense des consommateurs et de l'environnement (antinucléaire, anti-OGM)
MIB (Mouvement de l'immigration et les banlieues)	1995	Nordine Iznasni, un des porte-parole de José Bové lors de la campagne pour l'élection présidentielle en 2007	Dénonciation du « racisme institutionnel » et des violences policières
Réseau Sortir du nucléaire	1998	Stéphane Lhomme	Sortie du nucléaire, contre l'enfouissement et le transport des déchets nucléaires
SUD (Solidaires Unitaires Démocratiques)	1988	Annick Coupé, Christophe Aguiton	Syndicalisme de transformation sociale et de défense des intérêts des salariés
Syndicat de la magistrature	1968	Gilles Sainati	Syndicalisme de défense des intérêts, anti-corporatiste et anti-hiérarchique

Annexe 4 – Cartes

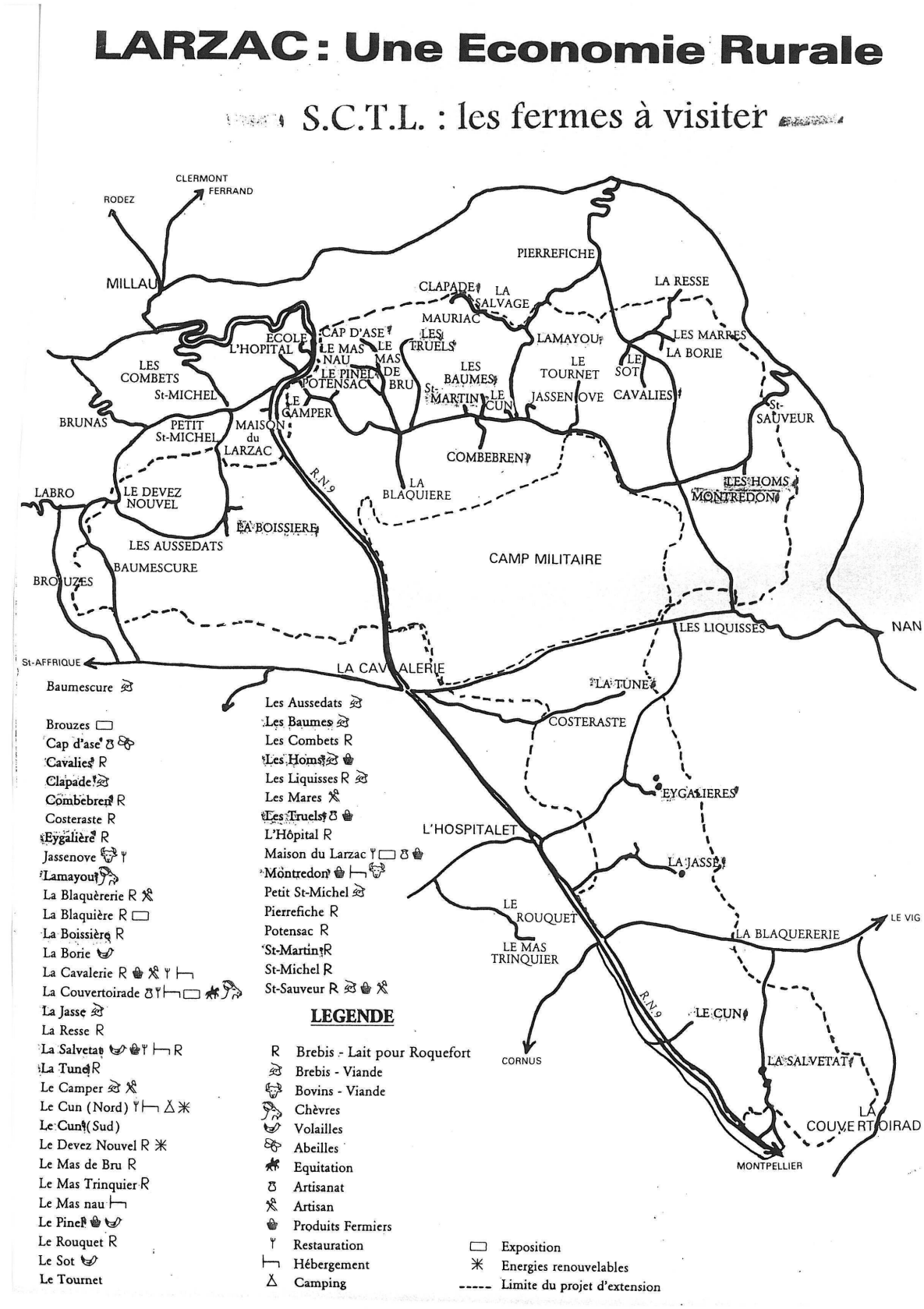
Les trois documents présentés ci-dessous doivent permettre au lecteur de repérer les lieux mentionnés dans notre travail. La première carte, la plus générale, est une présentation du Larzac dans son environnement géographique proche : Massif Central, départements de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et du Tarn. Le deuxième document, composé de trois cartes, précise le projet d'extension du camp militaire et localise les communes autour du périmètre du camp. Il repère également le Larzac par rapport au Causse Noir et au Causse Méjean. Le dernier document est une carte issue de *Gardarem lo Larzac*. Elle distingue les principaux lieux du Larzac (communes, bergerie, hameaux), notamment ceux cités dans notre recherche.



Source : Pascale Girard, Le Larzac, espace vécu, Mémoire de géographie, sous la direction de Jean-Paul Charvet, Université Paris X – Nanterre, 2000-2001.



Source : Eddie Kuligowski, Bernard Bouffanet, *Le Larzac veut vivre*, Paris, Mauprey, 1973.



Source : *Gardarem lo Larzac*.

Annexe 5 – « Nous garderons le Larzac »

Le tract, daté de 1973, est un des premiers actes d'opposition au projet d'extension du camp militaire du Larzac. Trois types d'arguments y sont principalement mobilisés : l'absence de concertation et la décision unilatérale du gouvernement, un espace caractérisé par une agriculture en voie de modernisation, et enfin une rhétorique critique vis-à-vis de l'armée. Nous avons retrouvé ce tract dans les archives personnelles d'un habitant du Larzac.

NOUS GARDERONS LE LARZAC

QU'EST–CE QUE LE LARZAC ?

– De Paris et pour la TÉLÉVISION : un plateau désolé (génévriers, cailloux, villages rares et en ruines, population vieillie), sur la carte : une tâche blanche.

– En RÉALITÉ : Une agriculture dynamique, parfaitement adaptée aux conditions locales

- 99 exploitations touchées
- 275 personnes actives (chefs d'exploitation, salariés, aides familiaux)
- 495 personnes vivant sur les seules exploitations
- 14 000 brebis laitières permettant la fabrication de plus de 300 tonnes de Roquefort (la moitié des exportations vers les U.S.A.)

C'est un pays d'élevage dont la rentabilité n'est pas à démontrer.

– Une agriculture moderne tournée vers l'avenir : la coopération agricole a permis d'arrêter l'exode rural. On compte 5 G.A.E.C. et 5 C.U.M.A. sur la zone touchée, proportion supérieure à la moyenne nationale. Les méthodes modernes de culture permettent une remise en valeur de certains terrains. Les productions essentielles (lait de brebis et viande de mouton) n'ont jamais coûté à la nation un centime de soutien aux cours ! . . .

QUE S'Y PASSE–T–IL ?

Il existe un camp militaire de 3 000 Ha au milieu du LARZAC. L'armée veut porter la superficie du camp à 17 000 Ha.

POURQUOI ?

D'après DEBRÉ «c'est en raison des intérêts supérieurs de la Nation». Ces intérêts supérieurs étant jugés souverainement et sans appel par le Ministère de la Défense Nationale et le Gouvernement. On peut apprécier les progrès de la démocratie en sachant qu'en 1903 la création du camp de 3 000 Ha donna lieu à un débat au Parlement tandis qu'en 1972 l'extension à 17 000 Ha est du strict ressort d'un Ministre.

Parce qu'il existe déjà un camp militaire. Combien de fois fera-t-on jouer cet argument dans l'avenir ? De l'avis de certains experts militaires la surface souhaitable serait de 55 à 65 000 Ha.

Parce que la région est une des plus faiblement peuplées de FRANCE. Peu importe si c'est une région pilote pour l'agriculture départementale.

D'ailleurs, en poursuivant la politique actuelle, on saura bien étendre cette zone la plus faiblement peuplée de FRANCE à la dimension des besoins de l'armée.

COMMENT ?

Par une mesure autoritaire, prise brutalement et mettant la population devant le fait accompli. Sans tenir compte des organisations syndicales et professionnelles agricoles, de l'opposition unanime du Conseil Général, des protestations de plus en plus nombreuses de la population et des 230 000 signataires de la pétition nationale.

TSVP

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE CETTE EXTENSION POUR LE LARZAC ?

Arrêt de mort d'une agriculture dynamique.

Exil pour les familles paysannes qui s'étaient organisées pour continuer à vivre dans leur pays et qui ne pourront être reclassées par les S.A.F.E.R. comme l'affirme le Ministre.

Elles iront où ? L'État condamne les régions d'élevage au profit de l'agriculture industrielle des betteraviers et des céréaliers du Nord de la France et de l'Europe. Il leur sera impossible de réaliser ailleurs une production plus viable que celle qui est la leur actuellement, qui est aussi la moins onéreuse pour le contribuable français.

Condamnation des paysans artisans et ouvriers des laiteries au déracinement.

Anéantissement d'une zone préservée et mise en valeur par le travail des hommes. Les possibilités de repos et de détente qu'elle offre commencent à peine à être entrevues et utilisées ; elles sont inestimables.

La Nationale 9 sera bordée de barbelés et de panneaux «Danger de mort». Malgré les promesses, la circulation sera interrompue à certaines périodes et à certaines heures.

Des bases militaires des LANDES en passant par le PUY-de-DOME, le LARZAC, le PIC de SAINT-LOUP (Montpellier) jusqu'à CANJUERS (Provence) voilà l'aide qu'apporte l'État aux régions pauvres de l'hexagone. C'est la liquidation définitive :

- pas de développement industriel
- blocage des crédits d'équipement
- démantèlement de l'agriculture existante
- les jeunes au chômage ou manoeuvres à Paris, peut-être fonctionnaires mais loin de chez eux.
- la dépopulation et des circuits de parade pour l'armée
- ailleurs ce seront des réserves de chlorophylle ou de chasses gardées pour touristes riches.

QUE PROMET L'ARMÉE ?

Des EMPLOIS ! C'est faux ! Nulle part ailleurs elle n'en a créés. Canjuers (Var) 10 emplois. Tous militaires.

Un réseau d'eau potable ! De qui se moque-t-elle ? Jusqu'à présent les adductions d'eau ont été empêchées pour accélérer le départ de la population. Ces investissements sont dus aux habitants du LARZAC, ce n'est donc pas un cadeau de l'armée.

Une piste asphaltée pour aérodrome ! La couverture de la piscine de MILLAU et un terrain de sport ! Quel manque de sérieux !

25 % de primes aux industriels venant de s'installer : Escroquerie ! MILLAU bénéficie déjà de ces primes!..

POURQUOI L'ARMÉE VEUT-ELLE LE LARZAC ?

Alors qu'elle est déjà le plus gros propriétaire de FRANCE avec 270 000 ha, au LARZAC comme dans les 14 autres camps militaires en extension, veut-elle nous préparer à d'autres guerres (pourquoi et contre qui ?), où veut-elle préparer et expérimenter des armes pour que les autres pays se fassent mieux la guerre. Cela ne doit-il pas faire mal à notre conscience ? N'avons-nous pas honte d'être mis au banc des accusés à cause de notre politique nucléaire ?

Pourquoi vouloir défendre un pays par les armes alors que d'autres moyens sont possibles ?

NON, à ceux qui agissent au mépris des hommes de ce pays et pour le plus grand bien des industries marchandes de canon pour que les pays du Tiers Monde puissent mieux s'égorger.

Il n'existe pas de décisions irrévocables quand la volonté de tous s'y oppose.

NOUS GARDERONS LE LARZAC

Annexe 6 – Index des personnalités citées

Nous avons regroupé ici les personnalités cités tout au long de notre recherche. Si certains de ces noms sont connus, d'autres acteurs des luttes du Larzac peuvent être moins familiers. Aussi avons-nous souhaité fournir des repères biographiques pour chacun d'entre eux.

Rafael Alegria
Paysan hondurien, il a été porte-parole de Via Campesina depuis sa création en 1993 jusqu'en 2004.

Elizabeth Baillon
S'installe sur le Larzac aux Brouzes avec sa famille en 1972 et s'engage rapidement dans la lutte des paysans. Membre du Comité de rédaction de *Gardarem lo Larzac*. Elle participe à de nombreux événements au musée de la Jasse.

Général Jacques Paris de Bollardière (1907-1986)
Militaire de carrière, il est l'un des rares officiers supérieurs français à s'être opposé officiellement à la pratique de la torture pendant la guerre d'Algérie. Engagé dans la légion étrangère, il participe à la Seconde Guerre Mondiale en ralliant le Général de Gaulle à Londres dès juin 1940. Puis il prend le commandement d'un maquis du nord de la France en 1942. En Algérie, il dénonce publiquement la torture, ce qui lui vaut soixante jours d'arrêt et d'être relevé de son commandement en mars 1957. Il sera par la suite de tous les fronts de luttes non-violentes : sur le Larzac pour soutenir les paysans bien sûr, à Plogoff pour protester, aux côtés des écologistes et des militants antinucléaires regroupés au sein du Comité local d'information nucléaire (CLIN), contre le projet de centrale nucléaire, à Besançon avec les ouvriers de Lip en grève pour la sauvegarde de leur outil de travail et aux côtés des objecteurs de conscience qui connaissent une répression accrue. On le retrouve également dans une opération commando en juillet 1973 contre les essais nucléaires en atmosphère à Mururoa, avec Jean Toulat et Jean-Marie Muller.

José Bové
Né à Talence (Gironde) en 1953, il est objecteur de conscience quand il commence à soutenir la lutte des paysans du Larzac. Il s'installe en 1976 à Montredon-du-Larzac et devient éleveur de brebis. Il est l'un des fondateurs de la Confédération paysanne, dont il été porte-parole de 2000 à 2004, et du Syndicat des éleveurs de lait de brebis (SPLB). Milite pour la souveraineté alimentaire, contre le nucléaire et les OGM. Candidat à l'élection présidentielle de 2007. Député européen (2009).

Pierre Burguière
Figure centrale de la lutte du Larzac, il est l'un des « purs porcs » qui a participé activement à la lutte contre le projet d'extension du camp militaire. La ferme de l'Hôpital, où il réside, est le centre névralgique de la résistance : elle est reliée au réseau téléphonique et proche de la Route nationale 9.

Dom Helder Camara (1909-1999)
Né en 1909 au Brésil, il est l'un des inspirateurs de l'option préférentielle pour les pauvres. Surnommé « l'évêque rouge » par la dictature, il milite pour la réforme agraire et le respect des droits.

Jean-Paul Delaitte
Né en 1970 à Paris, il est l'un des plus anciens néo-ruraux du Larzac, où il s'installe dès 1970. Militant écologiste et associatif, il est membre du bureau de la Fédération des Grands-Causses et représente l'Association pour l'aménagement du Larzac quand il est inculpé pour le démontage du McDonald's de Millau. Porte-parole départemental des Verts, il s'oppose au projet d'implantation d'une centrale éolienne sur le Larzac au sein de l'association *Bon Vent*.

François Dufour
Paysan dans le département de la Manche, où il produit du lait et du cidre issus de l'agriculture biologique, il participe à la JAC et s'engage aux côtés de Bernard Lambert et des Paysans-Travailleurs. Porte-parole de la Confédération paysanne de 1996 à 2000 et vice-président d'ATTAC dont il est l'un des co-fondateurs, il est candidat à l'élection européenne sur les listes Europe Écologie en 2009.

Jacques Ellul (1912-1994)
Référence morale et intellectuelle de José Bové, Il anime à Bordeaux, où il enseigne à l'Institut d'études politiques, des groupes de réflexion sur la non-violence. Avec Bernard Charbonneau, il élabore une réflexion critique sur la société technicienne.

Jean-Jacques de Félice (1928-2008)
Avocat des paysans du Larzac, mais aussi de nombreuses causes comme celle des militants du FLN, des sans papiers, des Kanaks, ou encore des réfugiés italiens menacés d'extradition.

Gandhi (1869-1948)
Considéré comme le père de la nation indienne, c'est en particulier en Grande-Bretagne, où il fait des études de droit et où il devient avocat, et en Afrique du Sud, où il combat contre les discriminations à l'encontre des noirs et des immigrés, que Gandhi se forge une conscience militante et non-violente. Il mène en Inde une lutte contre l'exploitation

coloniale au moyen d'un programme de non-coopération avec les autorités (type boycott), de manifestations comme la Marche du sel et de jeûnes. Il meut assassiné par un extrémiste hindou.

Susan George
Intellectuelle franco-américaine, elle a milité dans les comités Vietnam dans les années 1970 puis à Greenpeace dans les années 1990 avant de devenir vice-présidente d'ATTAC. Elle dirige aujourd'hui l'Observatoire mondial de la mondialisation. Elle est présente aux deux rassemblements *Millau 2000* et *Larzac 2003*.

Bernard Lambert (1931-1984)
Paysan en Loire-Atlantique, député MRP (1958-1962) avant de gagner les rangs du PSU (1966), il est surtout un dirigeant agricole. Responsable national de la JAC en 1954, il est le fondateur du mouvement des Paysans-Travailleurs. Auteur de l'ouvrage *Les paysans dans la lutte des classes* en 1970, il est à l'initiative du premier grand rassemblement sur le plateau du Larzac en 1973.

Frédéric Libot
Installé comme éleveur de brebis laitières sur le Larzac en 1993, il est militant à la Confédération paysanne et membre du Conseil presbytéral de l'Église réformée de Millau. Co-inculpé pour le démontage du McDonald's. Il participe au contre-sommet de Seattle en 1999 au sein d'une délégation du Larzac.

Jean-Baptiste Libouban
Membre des communautés de l'Arche (il s'engage dans la première communauté à Bollène dans le Vaucluse), il s'est forgé une expérience de militant non-violent au cours d'actions telles que l'opposition à la construction de la première bombe atomique française à Marcoule (il participe à l'occupation de la centrale en 1958), la lutte des Kanaks en Nouvelle-Calédonie, mais surtout contre l'extension du camp militaire du Larzac (il se rend la première fois sur le plateau du Larzac afin de protester contre l'internement des prisonniers algériens). Durant le rassemblement *Larzac 2003*, il est un des initiateurs du Mouvement des Faucheurs volontaires, auquel il participe activement.

Martin Luther King (1929-1968)
Pasteur baptiste afro-américain, inspiré par Gandhi, il fait de la non-violence le principe de son combat contre les discriminations à l'encontre des noirs américains. Il prend la tête de la lutte pour les droits civiques et impose le boycott et les grandes manifestations comme moyens d'action.

Guy Kastler
Paysan bio dans l'Hérault, il est membre de la Confédération paysanne et engagé dans le combat contre les OGM. Coordonnateur du réseau *Semences paysannes*.

Naomi Klein
Journaliste et écrivain canadienne, elle est une des figures du mouvement altermondialiste depuis la parution en 2000 de son ouvrage *No Logo, la tyrannie des marques*, plaidoyer contre la société de consommation et appel à la résistance citoyenne contre les intrusions de l'économie dans la sphère privée.

Léon Maillé
Éleveur de brebis laitières sur le Larzac à Potensac, c'est un paysan « pur porc » qui participa activement à la lutte contre l'extension du camp militaire. Toujours engagé dans la vie militante du plateau, il est directeur de la publication *Gardarem lo Larzac* lorsqu'il est inculpé pour le démontage du McDonald's de Millau.

Richard Maillé
Imprégné par les faits d'armes de son père Léon Maillé, il est déserteur et milite pour obtenir le statut d'objecteur de conscience. Éleveur bio, il est syndicaliste à la Confédération paysanne. Inculpé pour le démontage du McDonald's de Millau.

Jean-Marie Muller
Philosophe français, spécialiste de la non-violence. Il est le fondateur du Mouvement pour une alternative non-violente (MAN). En 1978, il s'associe à la grève de la faim de Lanza del Vasto, avec des paysans du Larzac, Jacques de Bollardière et Jean Toulat. C'est un proche de l'avocat du Larzac François Roux.

Hervé Ott
Il s'installe sur le plateau du Larzac comme objecteur de conscience. Militant non-violent et animateur du Cun du Larzac, il participe à de nombreuses missions de représentation et de soutien du Larzac en Nouvelle-Calédonie.

René Riesel
De sensibilité anarchiste, René Riesel a été membre de l'Internationale situationniste (IS) dont il est exclu en 1971 et fut en 1968 parmi les Enragés de Nanterre. Il part vivre à la campagne en 1973 et élève des moutons depuis 1982 sur le Causse Méjean en Lozère. Il entre à la Confédération paysanne en 1991 et intègre son secrétariat national en 1995. En janvier 1998 il est condamné, tout comme José Bové, à huit mois de prison avec sursis pour le sabotage de l'usine Novartis de Nérac, puis il est poursuivi par Monsanto pour la destruction d'expérimentations de maïs et de sojas transgéniques. Il est mis en examen, avec José Bové et Dominique Soulié, pour le sabotage de riz transgénique dans un laboratoire du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) de Montpellier. Il quitte le syndicat en 1999 et démissionne de tous ses mandats.

Christian Roqueirol
Militant antinucléaire et objecteur de conscience, il s'installe comme éleveur sur le plateau du Larzac en squattant une ferme abandonnée à Saint-Sauveur du Larzac pendant la lutte contre l'extension du camp militaire. Co-fondateur du Cun du Larzac, il est l'un des acteurs de la création de la Confédération paysanne en Aveyron. Il a été inculpé pour le démontage du McDonald's de Millau.

François Roux
Avocat inscrit au barreau de Montpellier, proche de Jean-Jacques de Félice, il est un des avocats du Larzac, des Faucheurs volontaires et de la Confédération paysanne. Auparavant engagé dans la reconnaissance de l'objection de conscience, il fonde son action sur des convictions non-violentes adossées et religieuses.

Jean-Émile Sanchez
Après avoir été berger dans les Alpes et dans le Massif Central, il crée le syndicat des Paysans-Travailleurs de l'Hérault en 1982. Il s'installe en 1983 dans une ferme réquisitionnée par les « anciens » de la lutte du Larzac, qui militaient alors pour l'installation de jeunes paysans. Inculpé pour le démontage du McDonald's de Millau, il a été porte-parole de la Confédération paysanne d'avril 2004 à juin 2005.

Vandana Shiva
Physicienne et féministe indienne, elle dirige la Fondation de recherche pour la science, les technologies et les ressources naturelles. Militante de la biodiversité et figure majeure de la contestation altermondialiste, elle est notamment intervenue en faveur des inculpés de Millau lors de leur procès en juin 2000 pour le démontage du McDonald's. Elle est également présente lors du rassemblement *Larzac 2003*.

Alain Soulié
Aveyronnais, œnologue de formation, il est responsable du SPLB quand il est inculpé pour le démontage du McDonald's de Millau. Il participe au contre-sommet de Seattle en 1999 au sein d'une délégation du Larzac.

Guy Tarlier
Leader historique de la lutte des paysans du Larzac contre l'extension du camp militaire, il en est une des figures patriarcales. L'anecdote est célèbre sur le plateau : lors de la Fête des moissons organisée sur le plateau à l'été 1974, alors que François Mitterrand, venu incognito, est violement pris à parti par des militants d'extrême-gauche, G. Tarlier exfiltre le leader socialiste en le protégeant physiquement des jets de pierres.

Marizette Tarlier
Membre du Comité de rédaction de *Gardarem lo Larzac*. Elle participe activement à la lutte contre l'extension du camp militaire. Elle est notamment jugée pour s'être introduite dans le camp et y avoir dérobé des documents.

Henri David Thoreau (1817-1862)
Écrivain, considéré comme un des principaux théoriciens de la non-violence, son fait d'arme est son refus de payer une partie de ses impôts afin de protester contre la politique esclavagiste et l'attitude envers les Indiens de l'État du Massachusetts et afin de marquer son désaccord avec la guerre au Mexique. Il passa pour cela une nuit à la prison de Concord. Ses ouvrages ont été lu par Martin Luther King ainsi que par Gandhi.

Jean-Marie Tjibaou (1936-1989)
Leader du FLNKS, il associe critique du colonialisme et lutte pour l'affirmation identitaire kanake. Il signe, avec Jacques Lafleur, partisan du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République française, et Michel Rocard, les Accords de Matignon. Il a entretenu des liens étroits avec le Larzac, où il s'est rendu la première fois en 1985.

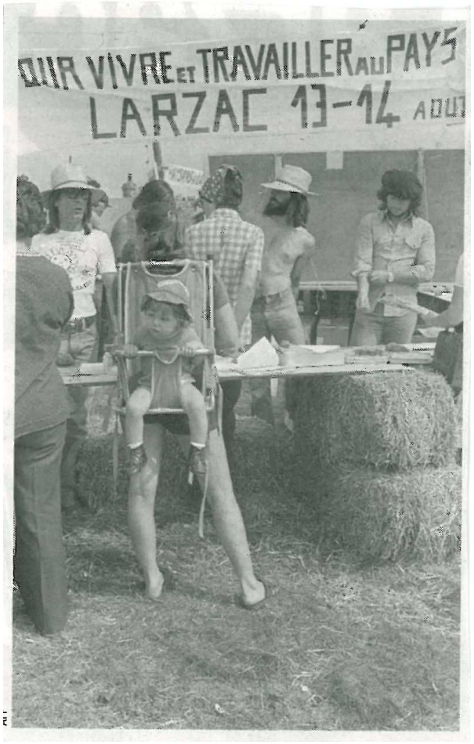
Jean Toulat
Prêtre, journaliste et écrivain, il soutien la lutte des paysans du Larzac, en particulier le caractère non-violent de la protestation. Il est arrêté en 1973 avec Jean-Marie Muller et Jacques de Bollardière sur un voilier, le *Fri*, au large de Mururoa, alors qu'il dénonce les essais nucléaires. En 1978, il s'associe à la grève de la faim de Lanza del Vasto, avec des paysans du Larzac ainsi que Jacques de Bollardière.

Lanza del Vasto (1901-1981)
Disciple de Gandhi, il fonde la communauté de l'Arche, d'abord dans le haut-Languedoc, à la Borie-Noble. Cette expérience de vie communautaire selon les principes de la non-violence valorise le travail agricole et la méditation. Il a apporté à la lutte du Larzac un soutien important, notamment en associant des paysans et des personnalités à ses différents jeûnes.

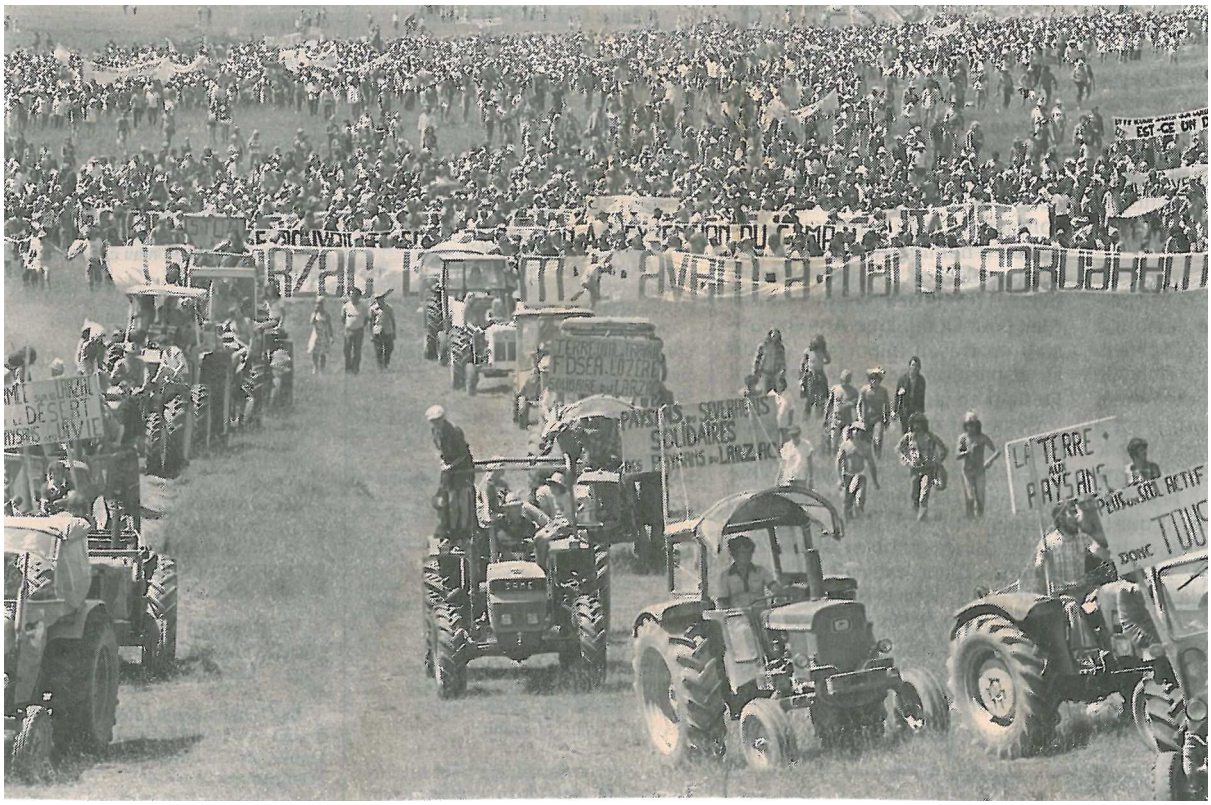
Pierre Vuarin
Ancien de la Gauche ouvrière prolétarienne (GOP), il a joué un rôle important dans la lutte du Larzac contre l'extension du camp militaire, en particulier avec son action au sein des Comités Larzac. Chargé du programme « Agriculture paysanne et modernité » au sein de la Fondation pour le progrès de l'homme, il entretient des liens étroits avec la Confédération paysanne et avec José Bové.

Annexe 7 – « Vivre et travailler au pays », 13-14 août 1977

Deuxième grand rassemblement du Larzac, après celui de 1973, le rassemblement des 13 et 14 août 1977 met en avant la vocation agricole du Larzac. Si nous avons choisi ces deux photographies, c'est pour insister d'une part sur les slogans (« Vivre et travailler au pays », « La terre aux paysans »), et d'autre part afin d'illustrer la scénographie militante paysanne, en particulier l'utilisation des tracteurs et des bottes de paille.



Source : *Politis*, juillet-août 2003.



Source : *Midi Libre*, 7 août 2003.

Annexe 8 – L'Arche de Lanza del Vasto : tracts de présentation

Les deux documents qui suivent sont destinés à familiariser le lecteur avec les communautés de l'Arche de Lanza del Vasto. Le premier donne des repères sur l'Arche et sur la non-violence, tandis que le second, après une chronologie de ces communautés, présente la Coordination de l'action non-violente de l'Arche de Lanza del Vasto (CANVA), et surtout inscrit ces communautés dans les combats antinucléaires, pacifistes et anti-OGM. Précisons que ces tracts ont été récupérés lors de l'Assemblée générale nationale des Faucheurs volontaires à Toulouse le 7 novembre 2004.



Les membres de l'Arche tâchent de mettre en œuvre l'esprit et les moyens de la Non-Violence là où ils sont amenés à vivre, selon la vocation personnelle de chacun. Ils expérimentent que d'autres manières de vivre, d'agir, d'entrer en relation sont possibles, à partir du lien étroit entre la vie spirituelle, l'éthique, l'action sociale et politique.
Ils partagent la conviction que la non-violence peut permettre aux hommes et femmes de toutes cultures de vivre en paix : paix qui n'est pas absence de conflits, mais reconnaissance et dépassement de ceux-ci.
Indépendante de toutes religions ou confessions, l'Arche accueille et respecte le cheminement spirituel de chacun à l'exclusion de tout fanatisme ou sectarisme. Ses membres conjuguent fidélité et enracinement dans leur propre tradition avec le respect et l'ouverture aux autres croyances.

« Ensemble nous devons apprendre à vivre dans la fraternité, ou ensemble nous sombrerons dans la folie ». M-Luther King.

Nos guerres « justes » engendrent des paix injustes, des solutions autoritaires et violentes…
Nous sommes dans l'impasse !
A chacun de prendre conscience par un travail personnel que l'écoute de l'autre est un chemin de rencontre des diversités.
Etablir la relation, c'est faire acte de vérité et de justice…
C'est le chemin de la Non-Violence.

« Si la Non-Violence est la solution des conflits, les conflits ne commencent pas avec les conflits sociaux, avec les guerres mondiales…La Non-Violence consiste d'abord à être vigilants ave nos proches, au fil des jours et des heures. » Lanza del Vasto.

Lanza del Vasto a fondé l'Arche en 1948, s'inspirant des ashrams gandhiens ; au fil du temps l'Arche a évolué tout en gardant la même vocation : être ferment de transformation du monde par la Non-Violence.
Lanza del Vasto (1901-1981) : poète, philosophe, a relaté sa rencontre avec Gandhi dans « le Pèlerinage aux Sources » et diffusé son enseignement dans de nombreux ouvrages.
Gandhi (1869-1948) : d'abord avocat, a expérimenté la Non-Violence en Afrique du Sud pour l'émancipation des gens de couleur avant d'être le leader spirituel et politique de la lutte pour l'indépendance de l'Inde.

« Vivre simplement pour que d'autres puissent tout simplement vivre ». Gandhi.

« Une manière de faire qui découle d'une manière d'être ». Aldo Capitini.

Pour Rencontrer l'Arche :

- Trois maisons communautaires :
La Borie-Noble - 34650 Roqueredonde - tél 04 67 44 09 89
La Fleyssière - 34650 Joncels - tél 04 67 44 40 90
L'Arche – 38160 – St Antoine - l'Abbaye – Tél 04 76 36 45 52

-Des groupes locaux ou régionaux organisent rencontres et manifestations. Coordinatrice en France : Marion Gehin, l'Ebrouelle 54290 Froville.Tél : 0383728850. Mail : mm.gehin@club-internet.fr

-La CANVA (Coordination de l'Action Non-Violente de l'Arche) œuvre avec d'autres sur différents fronts, notamment : pour la renonciation à l'armement nucléaire, pour le contrôle des ventes d'armes, pour la paix en Israël Palestine, pour l'interdiction des cultures d'organismes génétiquement modifiés.
Mail CANVA : canva_am@yahoo.fr
Site CANVA : www.canva.org

- La CIMA (Coordination Internationale du Mouvement de l'Arche), Marie-Alix Fauchille, 25 rue du Ct Charcot, 35000 Rennes, Tél : 0299596988.

- Une revue bimestrielle, les Nouvelles de l'Arche. Abonnement 21 Euros. La Borie-Noble 34650 Roqueredonde.

Quelques dates….

1937 : Rencontre de Lanza del Vasto avec Gandhi
1948 : Fondation de la première communauté de l'Arche
1957- 63 : Action contre les tortures en Algérie et mise en place d'un service civil pour les réfractaires
1958 : Lutte contre la fabrication de la première bombe nucléaire française
1963 : Jeûne de Lanza del Vasto à Rome pour demander au Concile Vatican II la condamnation des armes de destruction massive et la reconnaissance de la non-violence
1972-81 : Participation à la lutte contre l'expansion du camp militaire du Larzac
1976-79 : Actions contre le nucléaire (Malville, Golfech, Plogoff)
1983 : Jeûne à Rome de Pierre et Thérèse Parodi pour renouveler la demande d'une condamnation claire de l'armement nucléaire de la part de l'Eglise Catholique
1987 : Soutien actif à la lutte du peuple Kanak pour la reconnaissance de ses droits
1990 : Participation à la fondation de Stop Essais, campagne internationale pour l'arrêt des essais nucléaires
1991 : Jeûne à Paris à l'occasion de la guerre du Golfe – Prière Interreligieuse
1992-95 : Participation à diverses actions pour la paix en ex-Yougoslavie et aux convois d'Equi-Libre
1995 : Prière interreligieuse à l'Unesco avec Pax Christi (50ème anniversaire d'Hiroshima)
1999 : Jeûne à Paris contre les bombardements OTAN au Kosovo
1999-2003 : Soutien aux actions contre les OGM
2003 : Jeûne à New York devant l'ONU contre la guerre en Irak

Vous pouvez devenir membre actif de l'association CANVA :

-par adhésion individuelle : 10 € pour l'année civile + soutien, si vous le désirez
-par adhésion d'une personne morale (association ou autre) : 50 €, soutien 90 € pour l'année civile
-par un don
et/ou recevoir son bulletin : 20 € pour l'année
-
(chèque à l'ordre de CANVA, à envoyer à CANVA, Arche de St. Antoine 38160 St. Antoine l'Abbaye)

L'Arche de Lanza del Vasto

CANVA

Coordination de
l'Action Non-Violente
de l'Arche de Lanza del Vasto

Arche de St. Antoine
38160 St. Antoine l'Abbaye
canva_am@yahoo.fr
canva.org

La CANVA (Association loi 1901) est la Coordination de l'Action Non-Violente de l'Arche de Lanza del Vasto

L'Arche de Lanza del Vasto est une association internationale qui comprend des communautés de vie, des fraternités, des personnes - compagnons et compagnes, alliés et amis – qui s'engagent sur les chemins de la Non-Violence dans la lignée de Gandhi et Lanza del Vasto.

La CANVA, au sein de l'Arche, a pour but de favoriser toutes initiatives, formations et expériences qui vont dans le sens de l'étude et la mise en pratique de la non-violence :

- *pour la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence*
- *pour la recherche de solutions justes, équitables et durables aux conflits, en solidarité avec tous ceux et celles qui, dans le monde, travaillent dans cette direction*
- *pour le respect et la sauvegarde de la personne humaine, de tout être vivant, et pour la défense de l'environnement*

En France la CANVA est gérée par une coordinatrice :
Anna Massina, Arche de St. Antoine, 38160 St. Antoine l'Abbaye
Tel. 04 76 36 48 22 Fax : 04 76 36 42 90
Courriel : canva_am@yahoo.fr

La CANVA a choisi 4 domaines prioritaires d'action :

La Décennie de la Non-Violence et de la Paix (2000 – 2010 déclarée par l'ONU)

Chargé de mission : François Refregier, 11 Av. Louis Meunier, 92000 Nanterre

Le Nucléaire, civil et militaire

Chargé de mission : Benoît Huygue, Communauté de l'Arche de la Borie Noble, 34650 Joncels – tel. 04 67 44 09 89

Les OGM (Organismes Génétiquement Modifiés)

Chargés de mission : Jean Baptiste Libouban, La Flayssière, 34650 Joncels – tel. 04 67 57 88 79
Marion Géhin, Moulin de l'Ebrouelle, 54290 Froville – tel. 03 83 72 88 50 fax 03 83 72 86 58

Les Ventes d'armes

Chargées de mission : Jean Marie et Thérèse Mercy, 79 Av. Miribel, 55100 Verdun – tel/fax 03 29 84 19 47
Courriel : J.M.MERCY@wanadoo.fr

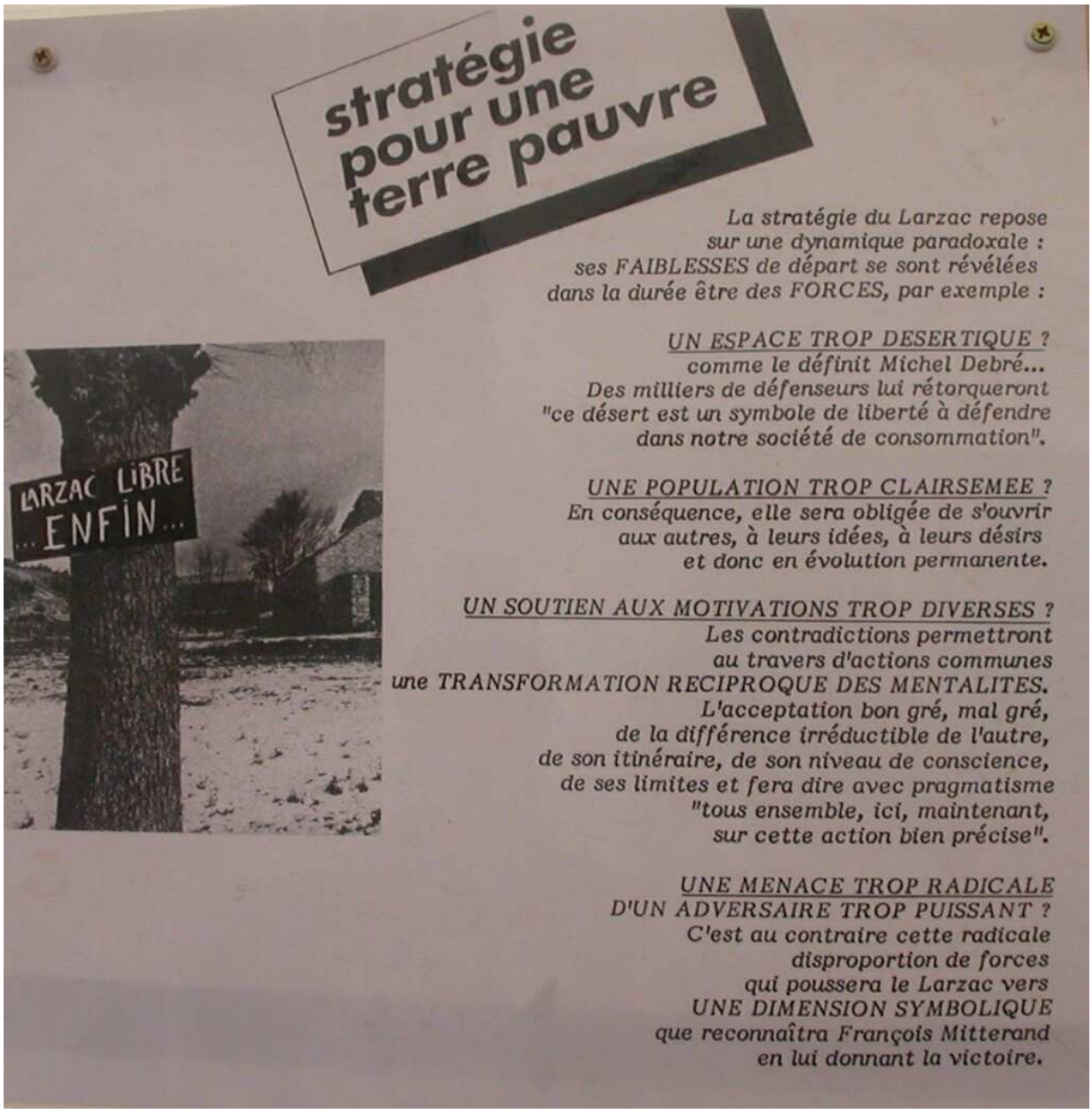
La CANVA agit aussi dans d'autres domaines, seule ou en collaboration avec d'autres mouvements qui travaillent en faveur de la justice et de la paix par des moyens non-violents.
Elle est membre de Stop Essais, Church and Peace, Coordination de la Décennie de la Paix et la Non-Violence, COTA (Collectif Control Transfert d'Armes), Equipe de Paix dans les Balkans, Réseau Sortir du Nucléaire.
Elle collabore ou soutient Agir Ici, la Cimade, la Confédération Paysanne, la Ligne d'Horizon, le MIR (Mouvement International de la Réconciliation), Pax Christi, PBI (Brigades de Paix Internationales), le MAN (Mouvement pour une Alternative Non-Violente), EIRENE ...et d'autres mouvements occasionnellement.

La CANVA est partenaire de la campagne du MAN « La violence n'est pas une solution ! Israël-Palestine : pour une force internationale d'intervention civile »
Courriel : interventioncivile@free.fr – www.interventioncivile.org

La CANVA fait partie de NON-VIOLENCE XXI, fond associatif pour une culture de non-violence au XXI siècle.
Non-Violence XXI, 114 rue de Vaugirard, 75006 Paris – tel. 01 45 48 37 62 fax 01 45 44 57 13
Courriel : nonviolence21@free.fr – www.nonviolence21.com

Annexe 9 – Le Larzac, un espace habité

Ce document est constitué des reproductions de deux affiches que nous avons photographiées lors de l'exposition consacrée à l'histoire du Larzac militant, présentée lors du rassemblement *Larzac 2003*. Ces clichés mettent en évidence la réponse des paysans du Larzac à la décision étatique d'étendre le périmètre du camp militaire. Après avoir repris et critiqués les arguments de Michel Debré (première affiche), la deuxième affiche formule une des stratégies majeures de la lutte : le caractère indissociable du métier de paysans du Larzac et de la vocation militante du territoire.



un pays habité

LES LARZACIENS HABITENT DES VILLAGES, DES HAMEAUX OU DES FERMES isolées. Beaucoup sont nés sur le plateau mais beaucoup aussi sont venus d'ailleurs et ont choisi d'y vivre pour des motivations très diverses. Ces apports de population se sont réalisés sur une période que l'on peut diviser en trois temps principaux :

LE TEMPS DES PIONNIERS 1950/1970 : Pour eux le larzac est un pays désertifié à faire renaître.

LE TEMPS DES MILITANTS 1970/1980 : Pour eux le Larzac est une terre symbolique à défendre contre un projet d'extension de camp militaire, en l'occupant et en la travaillant.

LE TEMPS DES NEO-RURAUX 1981/1984 : Pour eux le Larzac est un pays sauvegardé dont il faut poursuivre la revitalisation.

Ces apports successifs de population représentent UNE AUGMENTATION DE PLUS DE 20 % DE LA POPULATION ACTIVE ce qui, pour une région de montagne sèche est absolument unique.





Annexe 10 – Le Larzac, un territoire occitan

Afin de mettre en exergue la forte composante occitane des luttes du Larzac, nous présentons ici trois clichés témoignant de cette tonalité. On y distingue des slogans, des affiches, des drapeaux et autres calicots en occitan. Le premier a été réalisé lors du rassemblements *Millau 2000*, les deux suivants lors de *Larzac 2003*. Précisons que ces deux derniers clichés sont disponibles sur le site Internet www.monde-solidaire.org, témoignant ainsi de la volonté des acteurs de faire part de la dimension également occitane des rassemblements larzaciens.



Midi Libre, 1er juillet 2000.



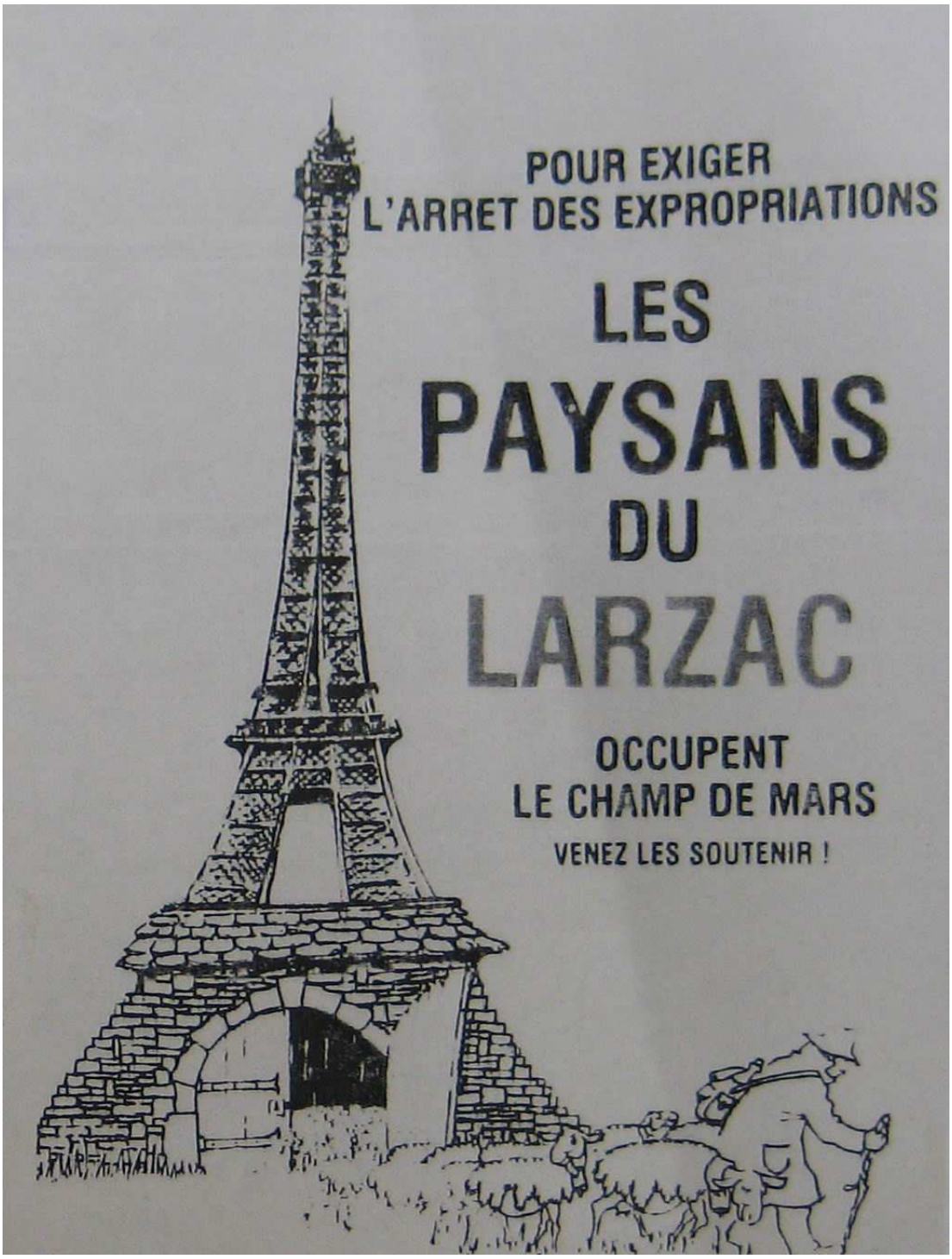
Source : monde-solidaire.org.



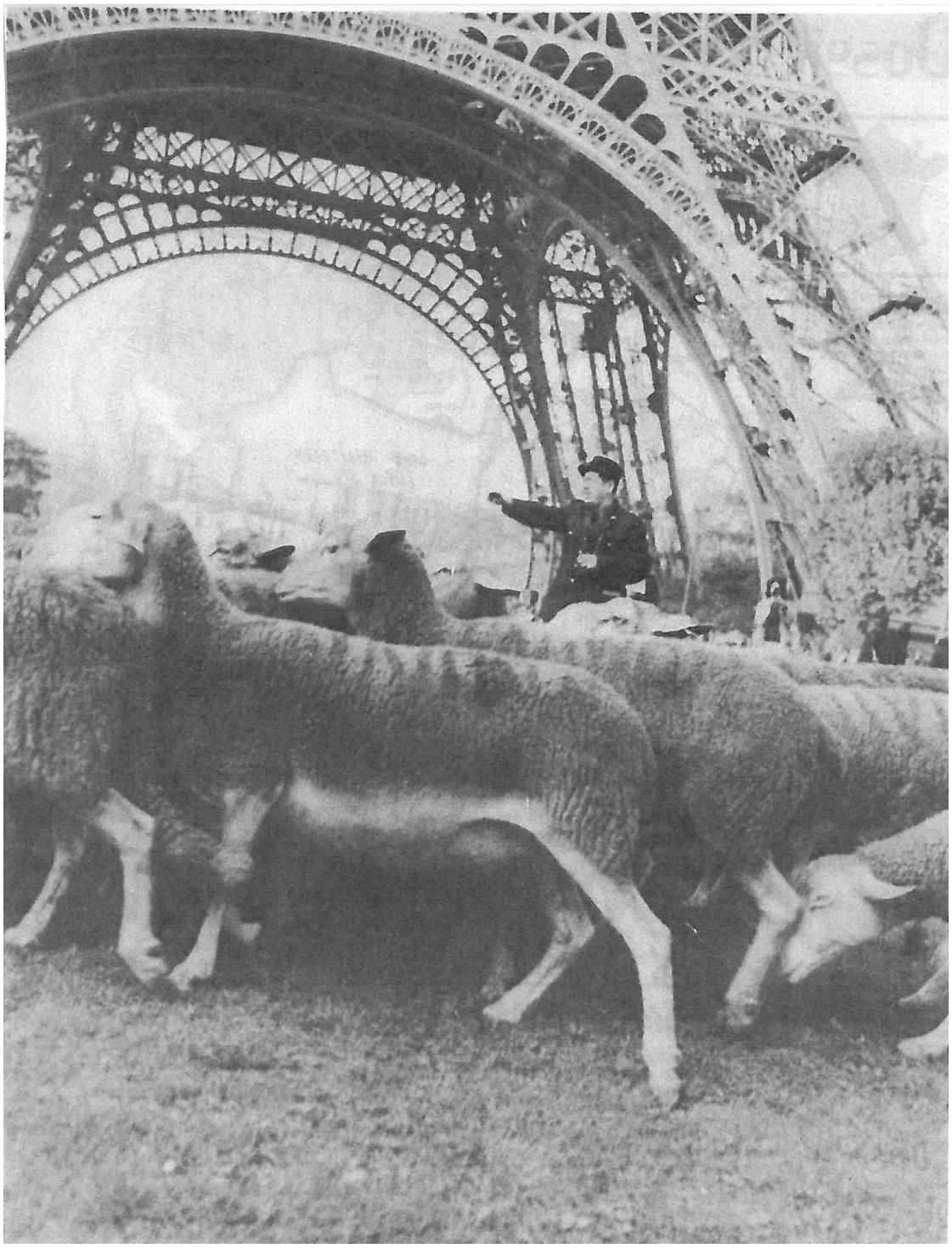
Source : monde-solidaire.org.

Annexe 11 – Le Larzac à Paris

Le 25 octobre 1972 : les paysans du Larzac conduisent une soixantaine de brebis sous la Tour Eiffel pour protester contre l'enquête d'utilité publique, préalable aux expropriations des paysans concernés par l'extension du camp militaire.



Photographie d'une affiche réalisée au musée de la Jasse.



Source *: Politis*, 24 juillet 2003.

Le 27 novembre 1980, 74 habitants du Larzac campent sur le Champ-de-Mars. Ils sont expulsés cinq jours plus tard et sont alors accueillis sur une péniche à Conflans-Sainte-Honorine, dont le maire alors est Michel Rocard.



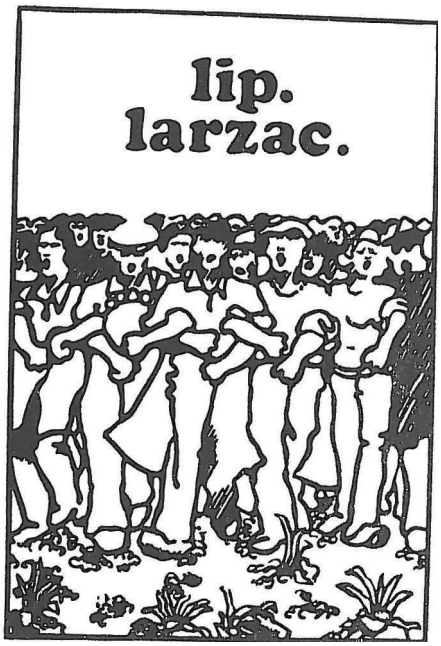
Source : *Gardarem lo Larzac*.

Annexe 12 – L'alliance Lip-Larzac

Depuis avril 1973, les ouvriers de l'usine horlogère Lip à Besançon mènent une grève dure pour le maintien de l'emploi, soutenue localement par les paysans du Larzac au cours d'une manifestation le 14 août 1973, à la suite de l'occupation de l'usine Lip par les CRS. Rapidement, une convergence s'élabore entre les paysans du Larzac et « les Lip », qui culmine lors du rassemblement organisé par les Paysans-Travailleurs les 25 et 26 août de la même année. Plus de deux cents salariés de l'usine horlogère y participent. Rappelons qu'un des slogans de ce rassemblement était : « Ouvriers et paysans, même combat ! ». Le 15 juin 1975, une délégation d'ouvriers grévistes inaugure une parcelle sur le Larzac, dans le cadre de la stratégie foncière d'éparpillement des parcelles opérée par les paysans en lutte.



Source : *Politis*, juillet-août 2003.



Cliché d'une affichette, archive personnelle.

Annexe 13 – Le renvoi des livrets militaires

En avril 1973, afin de s'élever contre la déclaration d'utilité publique concernant l'extension du camp militaire du Larzac, soixante paysans renvoient leur livret militaire, alors qu'il était obligatoire de le conserver. Ils seront suivis tout au long de la résistance des paysans par près de trois mille personnes.



Source : *Politis*, juillet-août 2003.

LE RENVOI DES LIVRETS MILITAIRES

Le 29 Avril 1975, 50 à 60 paysans et résidents du Larzac ont renvoyé au Ministre des Armées leurs livrets et autres papiers militaires, acompagnés de la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

C'est après avoir beaucoup réfléchi personnellement et après avoir longuement discutté avec les autres paysans du Larzac, que j'ai pris une décision que j'estime très grave:

JE NE VEUX PLUS SERVIR ET ENCORE MOINS OBEIR A UN MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE QUI PERSISTE DANS LE PROJET D'EXTENSION DU CAMP MILITAIRE DU LARZAC.

En conséquence, je vous renvoie ci-joint tous les papiers militaires qui peuvent être en ma possession.

Depuis plus de deux ans, j'essaie avec les paysans du Larzac, par des moyens corrects et légaux, de vous démontrer le caractère néfaste de cette extension, pour nous, pour notre région et pour tous les hommes.

Je ne peux plus supporter votre mépris des hommes que ce soit vis à vis de moi-même, de mes responsables syndicaux, professionnels, confessionnels ou même de mes élus locaux : conseillers généraux et maires de l'Aveyron. Il faut aussi ajouter les 230.000 Français qui ont nommément signé notre pétition et tous nos sympathisants aussi bien en France qu'à l'Etranger.

En me battant contre votre projet d'extension du camp du Larzac, je veux encore défendre autre chose que ma propre famille, mon exploitation et ma région qui se meurt. Je veux vous aider à réaliser l'idéal de paix et de désarmement que semble (officiellement) promouvoir votre gouvernement.

Je ne veux pas que les extensions de terrains militaires deviennent autant d'agressions :

- contre les besoins d'environnement indispensables à tous les Français.
- contre les richesses naturelles historiques et architecturales de la France.
- contre l'équilibre économique des régions (surtout lorsqu'elles sont déshéritées).

Je ne veux pas que le Larzac devienne un vaste terrain de démonstration pour faire voir aux peuples du Tiers-Monde la manière la plus efficace de s'entre-tuer, alors qu'il serait plus noble pour la France de leur apprendre et de les aider à mieux vivre et mieux se nourrir.

Je ne veux pas que le Larzac puisse servir à entraîner bêtement de jeunes Français de 18 à 21 ans.

Je ne veux pas que nous, Français, après avoir été chassés honteusement du Pacifique, nous voulions continuer dans le sous-sol du Larzac ce qui a été catastrophique ailleurs.

Par contre, je veux que le Larzac continue de progresser dans sa vocation de terre d'accueil et d'équilibre pour tous les Français qui en ont tant besoin.

Je veux que le Larzac, grâce à ses paysans jeunes et dynamiques, continue son expansion agricole nécessaire à l'essor et à l'équilibre de notre région.

TOUTEFOIS, JE TIENS BIEN A PRECISER QUE JE SUIS PRET A REVENIR SUR CETTE GRAVE DECISION DES LORS J'AURAI CONFIRMATION DE VOTRE ENGAGEMENT A ABANDONNER PUREMENT ET SIMPLEMENT LE PROJET D'EXTENSION DU CAMP. Je comprendrai ainsi que vous tenez à prendre en considération nos aspirations, les souhaits d'une région ainsi que l'opinion de nombreux français.

Par avance, je dénonce toute interprétation sommaire qualifiant ce geste d'antimilitarisme.
Je veux simplement que ce geste marque ma désapprobation avec les réalités de notre temps, les aspirations de nombreux français comme peuvent le prouver les réactions actuelles de notre Jeunesse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Les Paysans et résidents du Larzac renvoyant leurs papiers militaires.

En Juillet, les gendarmes leur ont rapporté leurs livrets militaires, tous, ont refusé de le reprendre en redisant comme dans la lettre "Je ne le reprendrai que lorsque la décision d'agrandir le camp sera purement et simplement annulée". Déclaration dûment consignée et enregistrée sur procès verbal.

Les renvois de livrets militaires en dehors du Larzac.

Depuis le geste des paysans plusieurs groupes ont, en solidarité, avec eux, renvoyé à leur tour leurs livrets militaires. Notamment à Orléans (2I personnes), à Poitiers, Tours et Besançon.

Pour tous renseignements s'adresser à :

"Les paysans du Larzac "
c/° Michel Courtin Agriculteur à
Pierrefiche du Larzac
I2 I00 MILLAU

ou à :

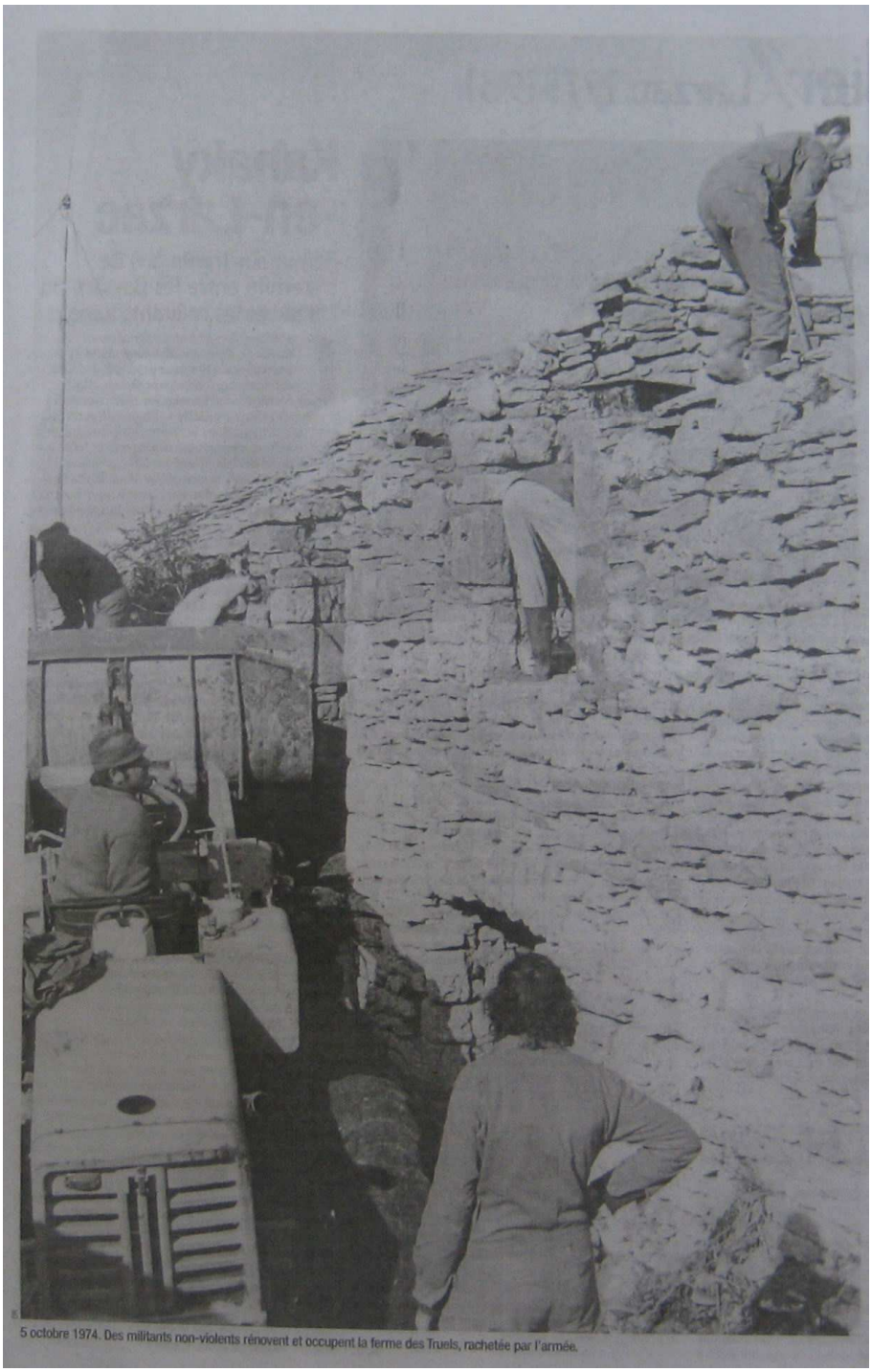
Emmanuel Pelletier
I rue Dalain Villers
34 000 MONTPELLIER

Imprimerie Spéciale.

Reproduction d'un document original retrouvé « par hasard » dans la bibliothèque d'un ancien sympathisant de la cause du Larzac.

Annexe 14 – L'occupation du territoire : la ferme des Truels

Le 5 octobre 1974, aidés par des paysans, des membres de la communauté de l'Arche occupent la ferme des Truels : « L'automne illégal chatoie dans l'occupation de la ferme expropriée des Truels par des membres de la communauté de l'Arche. Ils y sont toujours » (José Bové, Gilles Luneau, *Pour la désobéissance civique*, Paris, La Découverte, 2004, p. 126).



5 octobre 1974. Des militants non-violents rénovent et occupent la ferme des Truels, rachetée par l'armée.

Source : *Politis*, 24 juillet 2003.

FROMAGE ET PAIN DES TRUELS DU LARZAC

En 1974, des membres de la communauté de l'Arche se sont installés aux Truels pour résister à l'extension du camp militaire. (L'Arche est un mouvement fondé sur la Non Violence gandhienne). Depuis l'année 2002, les habitants des Truels se sont restructurés en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) et pratiquent l'agriculture biologique :

- production de **blé** et **pain bio**,
- production de **lait de brebis et de chèvres**,
- transformation en fromages : **pérails et tommes de brebis**, **cabecous et tommes de chèvre**s,

Vente à la ferme et sur les marchés de Millau, St Affrique et Lodève.

GAEC DES TRUELS DU LARZAC - Les Truels - 12100 Millau

Tél. : 05 65 61 00 38 Fax. : 05 65 60 85 10

Source : www.larzac.org.

Annexe 15 – La fête des moissons

Les 17 et 18 août 1974 est organisée la fête des moissons, qui affirme les préoccupations internationalistes des paysans. Près de 100 000 personnes se rassemblement sur le plateau du Larzac. Un champ situé sur un terrain acheté par l'armée y est labouré et les fruits de la moisson symboliquement envoyés au Sahel.



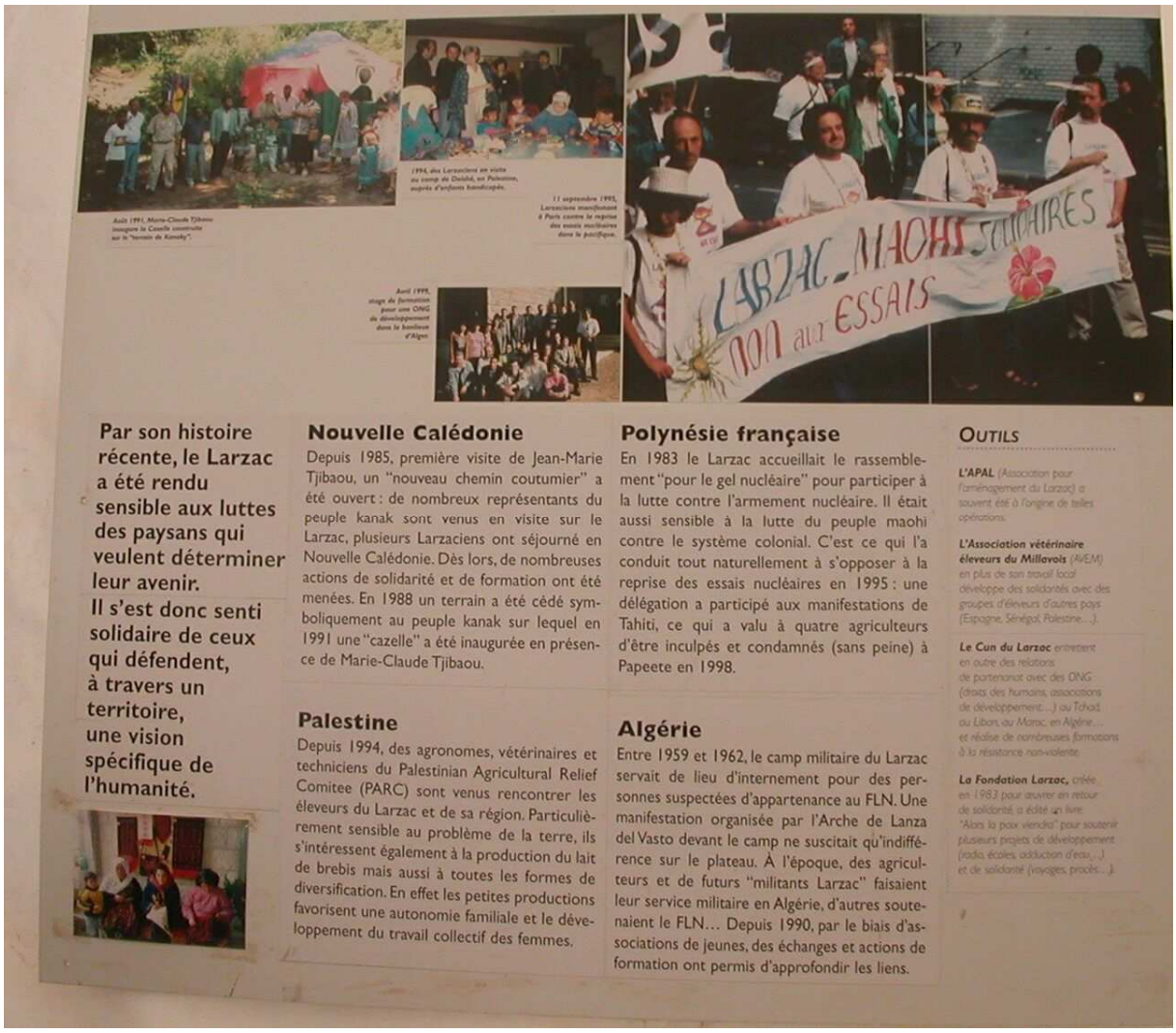
Cliché de la reproduction d'une affiche, collection personnelle.



Source : *Télérama*, n° 2795, 6 août 2003.

Annexe 16 – Le Larzac et le monde

Cette photographie que nous avons réalisée au cours de l'exposition consacrée à l'histoire du Larzac militant, présentée lors du rassemblement *Larzac 2003* met en exergue la préoccupation internationaliste des acteurs des structures larzaciennes telles l'APAL, le Cun, ou encore la Fondation Larzac.



José Bové rencontre Yasser Arafat le 31 mars 2002 alors que le Président de l'Autorité palestinienne est bloqué dans son quartier général de Ramallah.



Source : *L'Express*, 1er mars 2004.

Des militants du Larzac vont soutenir des paysans japonais qui s'opposent à la construction de l'aéroport de Narita en 1981.



Source : Alexander Alland, *Le Larzac et après : l'étude d'un mouvement social novateur*, Paris, L'Harmattan, 1995.

En mars 2001, José Bové rencontre le Sous-commandant Marcos au Mexique, ici avec Danielle Mitterrand.



Source : *L'Express*, 1er mars 2004.

Annexe 17 – Le Larzac et les Kanaks

Les paysans du Larzac ont entretenu des liens étroits avec les Kanaks, en particulier par l'intermédiaire de François Roux. Les paysans offrirent alors une cazelle au peuple kanak, ainsi qu'une parcelle de terre.

SOLIDARITÉ

Les Kanaks avec nous

C'est à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Jean-Marie Tjibaou, assassiné le 4 mai 1989 aux côtés de Yéwéné Yéwéné, que de nombreux Kanaks se sont réunis au Cun, puis à la cazelle, située sur ce terrain dont le Larzac leur a fait don.

Le soir, on se régale d'un délicieux "bougna" (repas traditionnel cuit dans les pierres), on arrose plus ou moins copieusemet le plaisir de se retrouver, discussions et sympathies se renforcent, on se couche tard…

Mais c'est le lendemain matin qu'à la cazelle, les déclarations et échanges d'informations s'expriment entre habitants des antipodes, si proches pourtant. Suzanne Morain et Marysette Tarlier rappellent les liens de solidarité tissés avec le Larzac, depuis que François Roux, avocat du Larzac et du FLNKS, avait établi le contact dans les années 80. De nombreuses visites réciproques furent organisées depuis. On sait que Jean-Marie Tjibaou aimait revenir sur le causse pour partager des moments de paix lors de ses différents séjours "en métropole". La pose de la première pierre de la cazelle eut lieu en juin 1989 par sa veuve, Marie-Claude.

Entretemps, la Fondation Larzac (ancêtre de l'actuelle Larzac-Solidarités) rassemblait des finances pour lancer la radio libre et indépendantiste Radio Djido, puis créer une maison familiale rurale destinée aux proches des prisonniers politiques…

C'est une autre forme d'émotion qui nous étreint lorsque les différents intervenants kanaks (pour la plupart des étudiants venus de Montpellier avec leurs familles) témoignent de la réalité d'un peuple colonisé, humilié culturellement et physiquement, qui veut défendre son *« champ d'iguame »*, qui clame son droit à la reconnaissance de son identité, qui ne veut pas asseoir la société kanak sur des valeurs exogènes, ni être relégué dans les montagnes. *« Je suis arrivée dans le Nord parce que j'ai été expulsée par les Français. "Tu iras dans la montagne parce que la plaine est pour nous", disaient-ils »*, proteste Maryline. Les manes financières du troisième producteur mondial de nickel ne retombent pas dans les poche des autochtones… et ces litanies décourageantes (sur le moment, mais la lutte continue) nous scandalisent, certes, mais ne nous étonnent même plus. Le cœur se serre davantage quand nous entendons le viol permanent des coutumes et l'invasion de codes marchands, qui nient la qualité d'échange que la culture kanak avait inventée, la fuite dans l'alcool de certaines catégories de responsables désespérés.

Bien sûr, il fallut mettre en évidence la différence essentielle entre le nationalisme étroit de groupes humains trop sûrs d'eux et de leurs moyens d'en asservir les autres, et le nécessaire droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. *« Nous ne sommes pas nationalistes, nous sommes indépendantistes, vigoureusement opposés à la globalisation financière et politique. Nous avons quelque chose de profondément commun avec le Larzac. »*

F. M.

Source : *Gardarem lo Larzac*, juillet-août 2003.

En 1985, Jean-Marie Djibaou est accueilli sur le Larzac.



Source : *Midi Libre*, 7 août 2003.

Annexe 18 – Le refus de l'impôt

Le refus de payer la part de l'impôt correspondant au budget militaire, estimée à 3%, est une action phare de la pratique de la désobéissance civile. Pratiquée par les paysans du Larzac pour protester contre le projet d'extension du camp, elle témoigne d'un cadrage progressivement plus anti-militariste de la lutte. Les documents reproduits ici nous ont été confiés par un habitant du Larzac. La mauvaise lisibilité du deuxième document s'explique par l'exposition prolongée à la lumière dont il a été l'objet depuis plus de trente ans.

Vous vous dites :

ANTIMILITARISTE ?
NON-VIOLENT ?
PACIFISTE ?
DÉFENSEUR DU LARZAC ?

Vous faites des manifestations, vous signez des pétitions...
Mais vous pourriez faire plus, passer aux **actes :**

refusez une partie de votre impôt

Si vous n'êtes pas d'accord avec :

- La force de frappe
- La politique de «défense»
- La militarisation
- Les ventes d'armes à l'étranger
- L'extension du camp du Larzac

etc. etc. ...

Si vous voulez AGIR pour faire reculer la militarisation sur un point précis,
Joignez-vous aux centaines de contribuables qui participent déjà au

REFUS-REDISTRIBUTION DE L'IMPOT : 3% POUR LE LARZAC

De quoi s'agit-il ?

- de refuser au fisc 3% de l'impôt, et de s'engager à continuer tant que le projet d'extension du camp ne sera pas abandonné.
- de redistribuer cette somme aux paysans du Larzac pour construire, au cœur de la zone convoitée par l'armée, une bergerie illégale (sans permis de construire). La construction est déjà commencée.
- de chercher à devenir des milliers afin de constituer une force de pression dont le Pouvoir devra tenir compte.

Que risque-t-on ?

Aucune poursuite judiciaire. Simplement la somme refusée sera tôt ou tard récupérée par le fisc (saisie sur salaire ou CCP).

Comment faire ?

- A chaque paiement de l'impôt, retenir 3% (ou plus) ; écrire au Ministre de la «défense nationale» (rue St Dominique, Paris 7ème) pour expliquer le geste. Envoyer au percepteur une copie de cette lettre.
- Rédiger un chèque à Mr le Trésorier de l'Association pour la Promotion de l'Agriculture sur le Larzac, et l'envoyer à Mr BURGUIERE, Ferme de l'Hospital du Larzac, 12100 MILLAU.
- Se signaler au Groupe déjà existant en écrivant à l'adresse ci-dessous, pour que l'on puisse se **compter** et se réunir de temps en temps pour discuter de l'action. Vous recevrez aussi des précisions sur l'historique de cette action, sur son ampleur, son efficacité ; une réflexion sur le choix du Larzac comme objectif, et une information sur d'autres possibilités : refus collectifs, refus de 20% à 100%, etc...

REFUSER L'IMPOT, C'EST DÉJA UNE PETITE «PRISE DE POUVOIR»...

Groupe Lyonnais de Refus-Redistribution de l'Impôt.
Secrétariat : C. MELLON, 4, montée de Fourvière 69321 LYON cédex 1
Soutien financier : G. POULY, CCP 3719 49 LYON

INDICATIONS PRATIQUES POUR LA REDISTRIBUTION DE 3 %
DE L'IMPOT POUR LE LARZAC

Avant toute démarche, prendre contact avec l'un des groupes suivants :

- Vincent ROUSSEL, le Chesnoy, 45 200 Montargis
- Christian MELLON, 4 montées de Bourvières. 69 321 LYON CEDEX I
- YvoN OUDART, 9 Bd Bonne-Nouvelle 75002 PARIS.
- Gaby HERZOG, 12 rue des Ondes, 68121 Pfastatt.
- François BOUREUX, Champ Breton Bt 7 38 Saint-Martin d'Hères.
- Bernard VANDERVIELLE, 16 Rue Pêcherie, 26 Romans
CRAIM, 50 d'Illiers 45 000 ORLEANS.
- Ginette SAUBESTRE, Le Corbusier 1ère rue 42700 Firminy
- Guy MARTIN, immeuble Brunet, route de Promeny, 74370Pringgy
- Madeleine GUYOT, 4 résidence du Parc, 3 avenue de Castelnau
Montpellier
-Martine MOUTIN 77 Rue Isabey 54 NANCY
- A. Girault 189 Bis rue de la Paye 37 000 TOURS

I) A chaque tiers provisionnel retenir de la somme indiquée, demandée par le percepteur à la fin de l'année, vous aurez retenu 3 % sur chacun des tiers provisionnels soit en total 3% de la totalité de vos impôts.

2) Vous faîtes un chèque bancaire ou postal du nom de Monsieur le Trésorier de l'Association pour la Promotion de l'Agriculture sur le Larzac ; N° du compte bancaire 10110640, Crédit Agricole à Millau, avec la mention "Redistribution"
Mettre le chèque dans une enveloppe et l'adresser à l'Association pour la Promotion de l'Agriculture sur le Larzac, Ferme de l'Hôpital, MILLAU 12100.

3) Parallèlement, vous adressez une lettre au ministère de la Défense Nationale, 14 Rue St Dominique, Paris 7è, vous lui exprimez entre autre votre désaccord avec le projet d'extension du camp du Larzac et vous lui dîtes que vous retiendrez 3 % de votre impôt tant que le projet ne sera pas abandonné.

4) Quelles sont les conséquences possibles de votre geste ? Le Percepteur vous adressera une feuille de sommation sans frais, ne donnez pas suite àcette invitation. Le percepteur retiendra finalement la somme dûe sur votre salaire ou sur votre CCP. (Avec une très légère majoration). Il n'y a pas de mesures judiciaires possibles. Tant que votre geste reste individuel. Il faut savoir cependant que des pressions extérieures peuvent avoir lieu, notamment venant de l'employeur.

5) N'oubliez pas d'avertir votre percepteur, en lui adressant par exemple une copie de votre lettre au Ministre.
S'il demande à vous voir, n'hésitez pas à profiter de cette occasion pour échanger avec lui sur ce sujet. Confirmez lui alors votre détermination de continuer ce geste.

N.B la démarche et la même si vous voulez enlever plus de 3% de vos impôts.

LES GROUPES DE "REDISTRIBUTION DE L'IMPOT"

OPERATION "REDISTRIBUTION DE L'IMPOT"

Le 12 janvier 1973, alors que les tracteurs du Larzac roulaient vers Paris, une délégation de 113 personnes remettaient au Ministre de la Défense Nationale un message où l'on pourrait lire:

"Malgré les nombreuses protestations qui s'élévent contre l'extension du Camp Militaire du Larzac, vous persistez dans votre projet. En conséquence, aussi longtemps que ce projet ne sera pas abandonné, nous refusons et refuserons d'acquitter 3% au moins de nos impôts directs, et nous les reverserons à des mouvements de défense du Larzac".

* * * * *

Depuis, ce mouvement ne cesse de s'étendre et les groupes de redistribution de l'impôt de se multiplier.

* * * * *

Actuellement, les sommes retenues sont versées à "l'Association pour la Promotion de l'Agriculture sur le Larzac".

Cette Association (loi 1901) autogèrée par les agriculteurs du Larzac eux-mêmes finance actuellement par ce moyen la construction d'une bergerie neuve (voir documents correspondants)

Annexe 19 – Les GFA

Cliché d'une pièce de l'exposition sur le Larzac militant, présentée lors du rassemblement *Larzac 2003*, ce document montre comment est mise en valeur la stratégie foncière des paysans. Le deuxième document précise les achats effectués par les GFA jusqu'en 1978.

Les GFA Larzac

Un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.) est une société civile immobilière qui administre exclusivement un patrimoine à destination agricole.

Les GFA Larzac, sont propriétaires de **1 200 hectares mis à disposition auprès d'agriculteurs** sous forme de bail rural à long terme (au delà de 18 ans).

Les GFA ont contractualisé avec **22 fermiers** sur le plateau du Larzac. Chacun de ces fermiers paie un fermage. Le montant du fermage est fixé par le barème préfectoral. En contrepartie il doit veiller à "entretenir en bon père de famille" le bien loué. Lorsque le bail prend fin, le fermier "rend" les terres et/ou les bâtiments d'exploitation et la maison d'habitation aux GFA.

Des statuts

Les statuts d'origine ont été réactualisés afin d'être en adéquation avec **sa fonction première d'acquisition et de gestion de patrimoine agricole.** Les gérants ont réalisé que les textes codifiant les GFA mutuels, demandaient à être amendés afin de répondre au fonctionnement d'un **outil collectif d'acquisition et gestion de terres agricoles.**

Une gérance commune

Les gérants des 4 GFA travaillent ensemble. Ce sont 8 gérants qui se réunissent chaque trimestre sur le Larzac, pour assurer la gestion et prendre les décisions. Sur ces 8 gérants, 3 sont paysans sur le Larzac (dont un fermier du GFA), 2 vivent à Millau, 1 dans les Bouches du Rhône, 1 dans le Loiret, 1 dans l'Hérault. C'est une fonction qui n'est pas rémunérée.

Le travail administratif et le suivi des dossiers sont confiés à deux salariées. En effet, les deux structures foncières du Larzac (SCTL et GFA Larzac) embauchent les mêmes personnes, une salariée mise à disposition par le groupement d'employeurs existant sur le Larzac et une 2ème mise à disposition par la SCTL. Ce qui permet une cohésion, les deux structures gèrent ensemble certains dossiers comme la chasse, les attributions de terre, le choix de nouveaux fermiers, l'examen de projet de développement durable.



Des apporteurs de parts, un capital social

2 756 personnes représentent, à ce jour, 4 994 parts. La valeur de la part depuis le 1er GFA créé en 1973 est restée à 1 000 F ou 152 € 45. La part GFA n'est pas un placement financier ! mais un acte "militant".

Deux grandes périodes marquent l'histoire des GFA :

- **1973 à 1981** ce sont plus de 3 500 personnes qui apportent un soutien financier à des paysans refusant de céder leurs terres à l'armée en prenant 6 180 parts,
- **1982 à 2002** c'est une période où prédomine les retraits, les militants pour des raisons diverses (participation à d'autres soutiens, chômage, ...) souhaitent être remboursés de leurs apports, cela représentera 650 personnes pour 2 444 parts.
- malgré ces retraits, **les GFA poursuivront leur politique d'achat de terre pour favoriser des installations agricoles. Ceci est rendu possible grâce aux nouvelles parts qui sont prises chaque année.**

L'assemblée des associés

Tous les ans, les apporteurs de parts sont invités sur le Larzac pour l'assemblée générale (***seulement les apporteurs dont nous connaissons l'adresse – Si vous êtes apporteur et que vous ne recevez aucun courrier, faites-vous connaître***). Un compte rendu de l'activité et un bilan financier leur sont adressés. Ces rencontres restent des moments privilégiés, habitants et paysans du plateau rencontrent ruraux et citadins d'autres régions, moments de confrontation d'expériences, de propositions, d'orientations possibles, d'incitations à élargir son domaine d'intervention. Même si le nombre de participants ne représente qu'une infime partie des apporteurs, chaque année le plaisir de se retrouver reste intact.

LES ACHATS DES G.F.A.
(Larzac I - II - III)

(Chiffres arrêtés au 17 avril 1978)

Les GFA ont acheté **1.128 hectares** dont le principal intérêt consiste à :

— maintenir en activité sept fermes (avec leur fermier !) dont cinq sont situées intégralement dans la zone de DUP. Pendant ce temps-là, l'Armée n'a pu acquérir que 4 fermes ;

— occuper des zones particulièrement stratégiques qui font que les 5.300 ha achetés par l'Armée dans le cadre de la DUP ne constituent pas un ensemble d'un seul tenant utilisable.

Les fermes entières achetées par les G.F.A.

(Nous ne donnons pas ici le détail de nombreuses autres transactions de moindre importance.)

Ferme	Date de l'achat	Superficie	Prix
Jassenove Fermier : J.-C. GALTIER	2-4 et 26-8 74	93 ha 99 a 48 ca	110.000 F
Costeraste Fermier : J. ANDRÉ	28-11-74	70 ha 67 a 53 ca	679.510 F
Les Marres Fermiers : SOUYRIS - FLOTTARD	3-3-75	48 ha 31 a 64 ca	240.000 F
Les Homs Fermier : MATTHEY	6-9-75	63 ha 25 a 48 ca	220.000 F
Boissans Fermier : G. TARLIER	27-10-76	431 ha 66 a 91 ca	1 600.000 F
La Tune Fermier : J. MAZERAN	4-4-76	76 ha 71 a 95 ca	650.000 F
Pierrefiche, ferme des fr. Flottard. Fermier : G. et A. FLOTTARD	22-2-78	55 ha 74 a 85 ca	300.000 F

Source : *Gardarem lo Larzac*, 1979.

Annexe 20 – Déclaration de Jean-Paul Sartre en soutien aux paysans du Larzac

Déclaration de JEAN PAUL SARTRE

aux paysans du Larzac.

Je vous salue, paysans du Larzac et je salue votre lutte pour la justice, la liberté et pour la paix, la plus belle lutte de notre vingtième siècle.

Ce combat dure depuis sept ans. Vous avez voulu qu'il fut sans violence. Si la guerre avait été violente, vous risquiez de perdre : le gouvernement et son armée étaient beaucoup trop forts pour vous. Vous avez choisi de n'avoir d'autre arme que la volonté de paix. Vous n'avez pas perdu. Peut-être gagnerez-vou je le souhaite : des centaines de milliers de femmes et d'hommes le souhaitent avec moi.

On vous a dit anti-militaristes : vous ne l'êtes pas. Vous croyez à la nécessité d'une défense de la France : mais vous ne trouvez pas bon que l'armée s'installe au beau milieu du pays et loin des frontières pour créer, sur des milliers d'hectares, une zone d'expérimentations pour les armes nouvelles; vous ne jugez pas bon non plus que le gouvernement loue ce terrain habité à des armées d'autres pays pour qu'elles viennent s'y exercer. Vous avez raison : il faut la sottise et le cynisme de nos dirigeants pour faire du Larzac en pleine paix l'étrange lieu d'une guerre mondiale préventive. Continuez votre effort et que beaucoup de français et de citoyens d'autres nations s'y associent : il y en a déjà un bon nombre dans 35 villes de France et en de nombreuses villes à l'étranger dont Rome.

Je suis trop vieux pour pouvoir vous apporter une aide considérable, mais je vous dis de tout mon coeur : Bonne cha

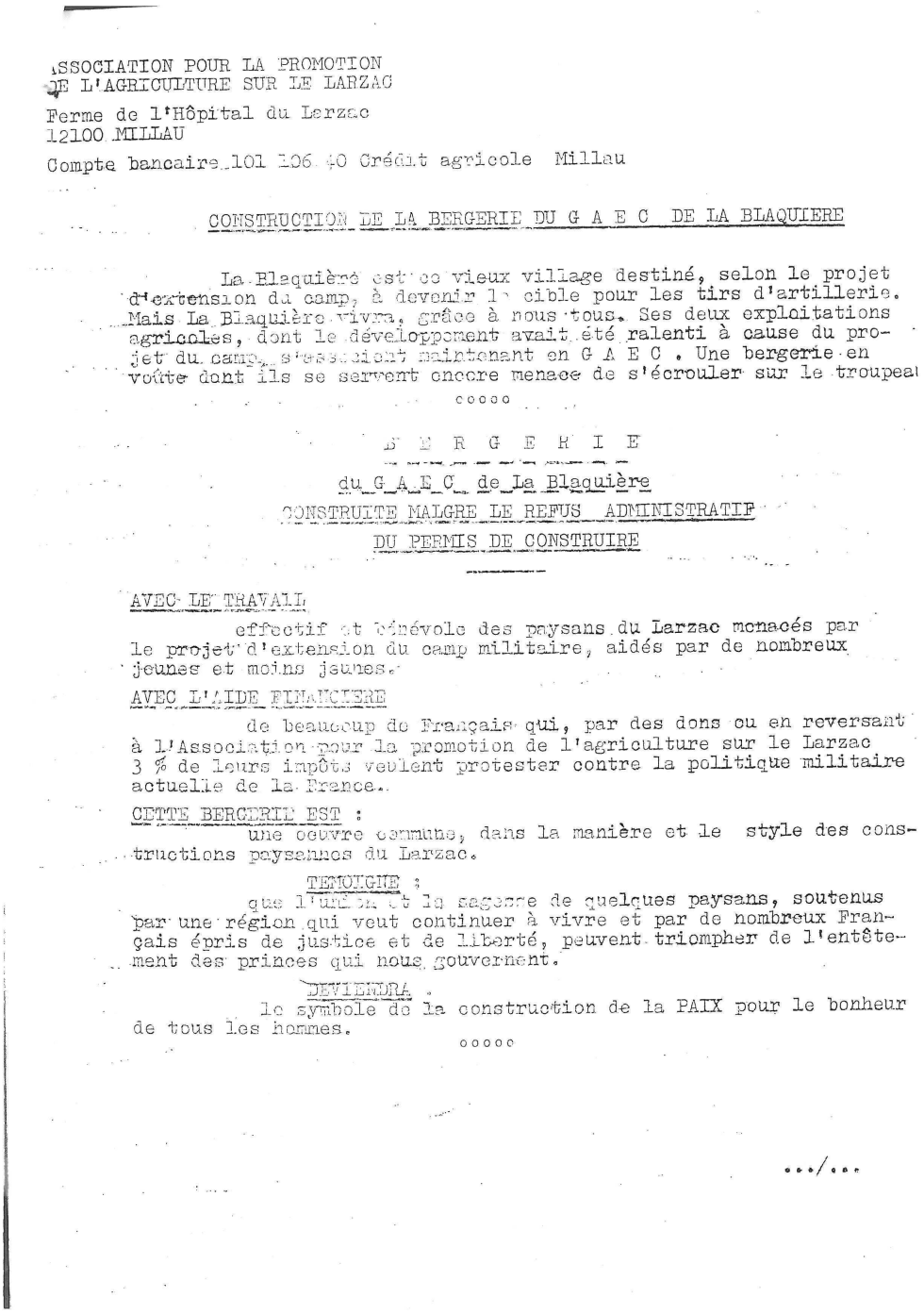
Jean Paul Sartre

Samedi 28 octobre 1978

Source : Bibliothèque municipale de Millau.

Annexe 21 – La bergerie de la Blaquière

Surnommée « la Cathédrale du Larzac », elle est le fruit du refus de l'impôt : les 3% déduits, reversés à l'APAL, ont en effet servi à alimenter cette « manif en dur », selon les termes de José Bové dans son ouvrage *Pour la désobéissance civique* (Paris, La Découverte, 2004, p. 125). Elle a été construite par des volontaires en pleine zone expropriée.



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION
DE L'AGRICULTURE SUR LE LARZAC
Ferme de l'Hôpital du Larzac
12100 MILLAU
Compte bancaire 101 106 40 Crédit agricole Millau

CONSTRUCTION DE LA BERGERIE DU G A E C DE LA BLAQUIERE

La Blaquière est ce vieux village destiné, selon le projet d'extension du camp, à devenir la cible pour les tirs d'artillerie. Mais La Blaquière vivra, grâce à nous tous. Ses deux exploitations agricoles, dont le développement avait été ralenti à cause du projet du camp, s'associent maintenant en G A E C . Une bergerie en voûte dont ils se servent encore menace de s'écrouler sur le troupeau

ooooo

B E R G E R I E

du G A E C de La Blaquière

CONSTRUITE MALGRE LE REFUS ADMINISTRATIF

DU PERMIS DE CONSTRUIRE

AVEC LE TRAVAIL

effectif et bénévole des paysans du Larzac menacés par le projet d'extension du camp militaire, aidés par de nombreux jeunes et moins jeunes.

AVEC L'AIDE FINANCIERE

de beaucoup de Français qui, par des dons ou en reversant à l'Association pour la promotion de l'agriculture sur le Larzac 3 % de leurs impôts veulent protester contre la politique militaire actuelle de la France.

CETTE BERGERIE EST :

une oeuvre commune, dans la manière et le style des constructions paysannes du Larzac.

TEMOIGNE :

que l'union et la sagesse de quelques paysans, soutenus par une région qui veut continuer à vivre et par de nombreux Français épris de justice et de liberté, peuvent triompher de l'entêtement des princes qui nous gouvernent.

DEVIENDRA :

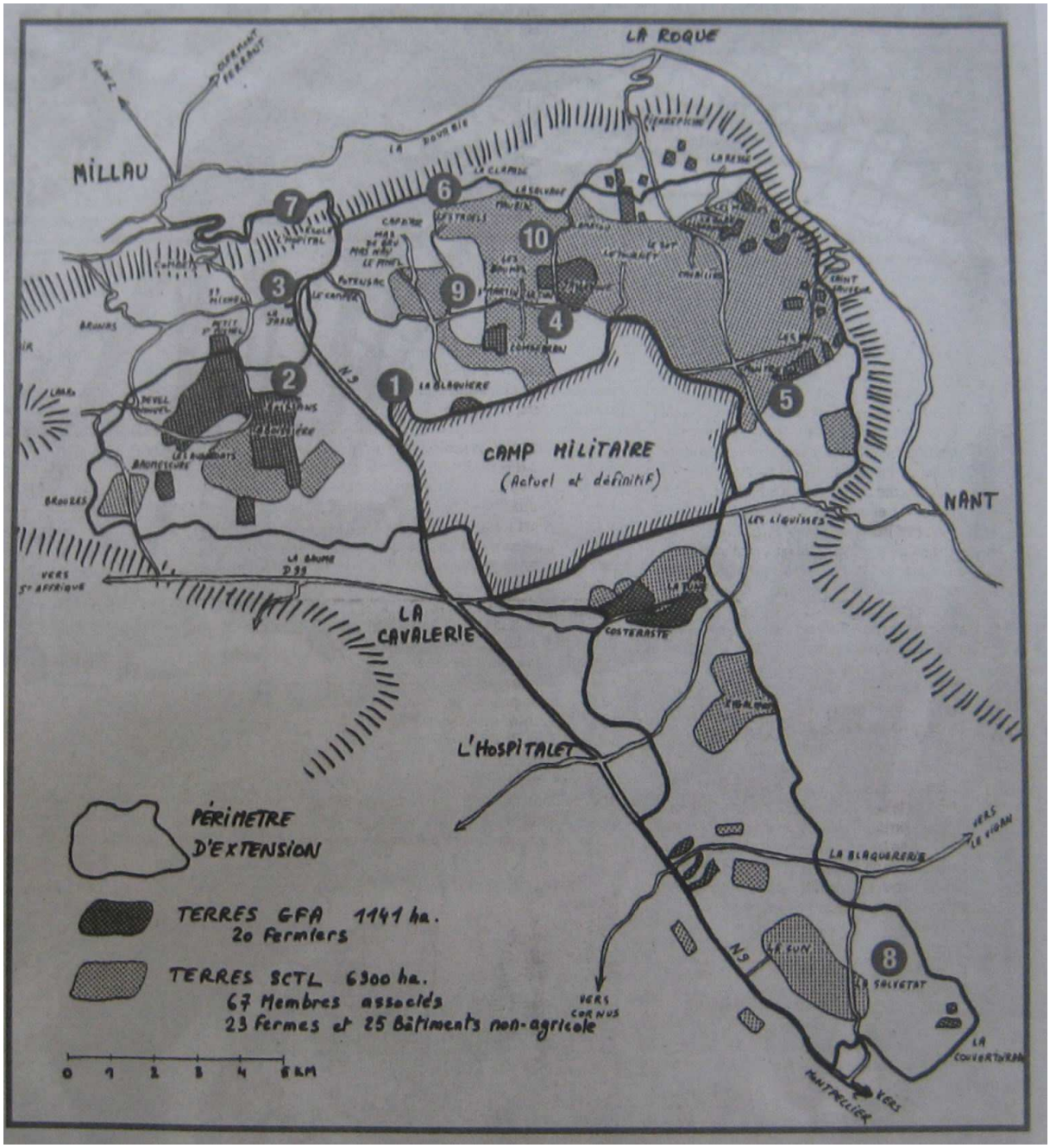
le symbole de la construction de la PAIX pour le bonheur de tous les hommes.

ooooo

.../...

Source : APAL.

Annexe 22 – Le Larzac, géographie militante



Source : *Politis*, 24 juillet 2003.

1 – Bergerie de la Blaquière
2 – Rajal del Gorp
3 – La Jasse
4 – Le Cun
5 – Montredon
6 – Les Truels
7 – La ferme de l'Hôpital
8 – La Salvetat
9 – Saint-Martin du Larzac
10 – La cazelle des Kanaks

Annexe 23 – Le Larzac, un enjeu politique

Plusieurs personnalités de gauche ont été associées d'une manière ou d'une autre à la lutte du Larzac. Ici Michel Rocard, ministre de l'Aménagement du territoire, en visite sur le Larzac en 1981.



Source : *Politis*, juillet-août 2003.

François Mitterrand s'est également rendu à plusieurs reprises sur le plateau, ici en 1981.



Source : *Politis*, juillet-août 2003.

Annexe 24 – José Bové : « Histoire du boycott »

Nous avons retranscrit de larges extraits de l'émission « La fabrique de l'histoire. Histoire du boycott », sur *France Culture*, le 07 avril 2008, avec pour invité José Bové. L'année d'avant, le 27 février 2007, alors qu'il était en campagne pour l'élection présidentielle, il avait déjà été invité à la même émission consacrée à l'imaginaire historique des candidats. Au cours de cet entretien, José Bové mobilise alors les épisodes marquants de la désobéissance, comparant le démontage du McDonald's de Millau à la *Boston Tea Party* (contre le *Tea Act*, mesure fiscale du Parlement anglais facilitant l'écoulement des stocks de la compagnie anglaise *East Indian Tea* au détriment des commerçants locaux, plusieurs dizaines d'Américains, déguisés en Indiens, montèrent à bord des navires de ladite compagnie dans le Port de Boston le 16 décembre 1773 et jetèrent à l'océan plusieurs dizaines de tonnes de thé), ainsi que les figures majeures de la désobéissance civile, en particulier l'impact de Lanza del Vasto dans la lutte du Larzac.

Pour débuter l'émission, José Bové est présenté ainsi : « Il a commencé son action militante au tout début des années soixante-dix, dans le sillage de celui qui participa à l'adaptation des préceptes de Gandhi et de Martin Luther King en France, Lanza del Vasto ».

> « Le boycott s'inscrit dans un cadre revendicatif syndical, parce que ceux qui s'emparent les premiers de ce mode d'action, ce sont les syndicats aux États-Unis. […] Les syndicats des chemins de fer des États-Unis, par solidarité avec leurs collègues qui travaillent chez Pullman, la compagnie des wagons-lits à l'époque, refusent d'accrocher les trains de la compagnie. Et on voit dans toute l'histoire du boycott cette question du mouvement social : comment non-coopérer économiquement pour peser ? ».
>
> […]
>
> « Le boycott comme mode d'action est neutre, mais c'est la finalité de l'action qui va déterminer la justesse de l'action. Parce qu'*a contrario* on peut avoir des boycotts organisés par des États, ça s'appelle des embargos. Moralement, est-ce qu'il est juste qu'un État mette un embargo depuis 1961 sur Cuba par exemple ? ».
>
> […]
>
> « C'est évidemment mon compagnonnage avec Lanza del Vasto, avec l'ensemble des mouvements non-violents, ce sont mes premières lectures, c'est évidemment Martin Luther King, parce que ses livres paraissaient à ce moment-là, tous ses textes où il raconte l'histoire de Birmingham. Moi ce qui m'a interpellé, c'est qu'on a une action politique où les gens s'engagent, individuellement et physiquement eux-mêmes. C'est-à-dire ils ne délèguent pas l'action à une organisation, mais chacun est acteur du mouvement. Et ça, j'ai trouvé que c'était quelque chose d'extraordinaire, parce que ça permettait à la fois l'action collective et la prise en compte individuelle. C'est ce qui fait que l'action

non-violente permet une nouvelle redistribution du pouvoir. On ne sort pas de ce type d'action de la même manière qu'on y est entré, parce qu'il y a un engagement personnel et que son rapport aux autres est changé ».

[…]

« Alors tout au début des années 70, le seul boycott qui était connu et qui était un boycott international, c'était le fameux boycott des oranges Outspan contre l'apartheid en Afrique du Sud, avec ce slogan qui a contribué énormément à cette réflexion, qui était une presse à oranges avec une tête de noir. Et moi ma deuxième expérience elle date de quelques années après, au tout début des années 80, d'ailleurs plus personne ne parle de ce boycott, alors que c'est le seul qui ai jamais marché en France, parce que c'est vrai qu'il n'y avait pas cette culture en France, ni dans le milieu syndical, ni dans le milieu politique, ça a été le boycott du veau aux hormones, en 1980, qui a été une véritable réussite et qui est parti d'une action menée par Bernard Lambert, le fondateur des Paysans-Travailleurs, qui a pour point de départ une conférence de presse organisée par des paysans de l'ouest, qui dénoncent le fait que l'industrie alimentaire les oblige à piquer les veaux pour les faire grossir avec les hormones. Et donc ils dénoncent cela publiquement en disant nous en tant que paysans on n'accepte pas ça. Et le lendemain de cette conférence de presse, l'UFC (Union fédérale des consommateurs) fait elle-même une conférence de presse, n'attend pas que les paysans arrivent sur Paris, parce qu'ils devaient la faire ensemble, et ils lancent le boycott du veau aux hormones, sans prendre en considération la question paysanne, et c'est maintenant un débat d'histoire. Et c'est la seule fois en France où il y a eu un mouvement de masse, où les gens spontanément, par rapport à leur représentation de l'alimentation, se sont dit on va refuser. C'est ce qui explique, dans l'inconscient collectif quand en 1999 il y a eu toute cette bataille lors du démontage du McDo sur la question du bœuf aux hormones qui venait des États-Unis, ça faisait référence à ça, parce que le combat français de 1980 avait amené l'interdiction des hormones en France ».

[…]

« Au début des années 70, c'est très pauvre, il faut bien avouer que les réseaux non-violents ne représentent pas des masses. On était très peu nombreux. Il y a eu un seul livre qui a été écrit au tout début des années 70 par un Américain qui s'appelle Gene Sharp, qui travaillait à Harvard et qui écrit un livre qui s'appelle *Politics of non-violent Action*. Et dans ce livre il décortique complètement les fondements de l'action non-violente. Il fait une espèce de recensement général et il reprend des exemples à travers le monde entier. Et on découvre que la désobéissance et le boycott sont en Inde antérieurs à Gandhi. C'est une méthode de résistance et Gandhi reprend ça ».

[…]

« L'objectif peut être social, il peut être politique, il peut être international. A partir de là, il y a différentes manières de mener le combat, qui permettent d'avoir la fin et les moyens qui soient en cohérence. Et la non coopération est un fondement. C'est-à-dire que chaque individu se réapproprie la possibilité d'agir dans un cadre collectif et donc de peser. Donc c'est bien pour créer un rapport de force. Donc dans le combat non-violent, il y a toujours la notion de rapport de force. C'est souvent ce que les gens oublient. Ils croient que parce que Gandhi a l'air sympathique sur les photos que… C'est quelqu'un qui menait des rapports de force, Martin Luther King aussi. Comment on crée ce rapport de force et comment on est efficace pour contraindre l'adversaire à négocier, éventuellement à se convertir à la cause et à comprendre ce qui s'est passé ? Ensuite il y a différentes techniques. Ça peut être la désobéissance civile telle que l'a prônée Thoreau en refusant de payer ses impôts, en désobéissant à une loi injuste, c'est la désobéissance politique. Il

y a la désobéissance sociale, qui est typique, qui est la grève. La grève, c'est la non-coopération avec la force de production. C'est une forme de non-coopération économique. Et le boycott est une autre forme de non-coopération économique. Ce mot fait référence à des luttes sociales. Et c'est en ce sens-là qu'il est intéressant de réhabiliter le boycott et de bien se rendre compte que ça a été un moyen utilisé par les ouvriers. Un des mouvements par exemple qui est le plus intéressant, par rapport à ça, c'est un mouvement qui est lui aussi très peu connu, il n'y a eu qu'un seul livre en français qui a été fait, par Jean-Marie Muller à l'époque, au tout début des années soixante-dix, un livre sur l'histoire de Cesar Chavez, qui était le leader des ouvriers mexicains immigrés qui étaient employés dans les grandes plantations de Californie pour faire du raisin de table. Eux ont mené une grève très dure de 1965 à 1970 pour avoir des vrais contrats et des salaires dignes de ce nom. Et comme les piquets de grève étaient attaqués en permanence, ils ont repris ce vieux moyen de lutte qui avait été employé le siècle dernier par les syndicats des chemins de fer, et ils ont organisé le boycott dans toutes les villes des États-Unis en envoyant des ouvriers créer des comités de boycott du raisin de table jusqu'à ce que les firmes acceptent les accords et que toutes les caisses de raisin soient estampillées avec le sigle du syndicat ».

[…]

« Un boycott pour qu'il fonctionne doit avoir le soutien de l'opinion, l'opinion devient le relais d'une action ».

[…]

« Gandhi, il a fait ça simplement en s'appuyant sur le mouvement en Inde, quand il est allé pour négocier en Angleterre, il est allé rencontrer les salariés des filatures, les syndicats, et il a fait des meetings dans les filatures qui étaient les premières victimes et il a expliqué aux ouvriers pourquoi il menait ce combat. Et il a eu le soutien des syndicats et des ouvriers des filatures qui étaient menacés par le boycott ».

[…]

« Il y a un rapport différent entre la culture anglo-saxonne et la culture latine par rapport au rapport à la loi. C'est-à-dire dans la culture anglo-saxonne, le rapport à la loi est quelque chose de personnel, la loi est intégrée dans l'individu. Dans notre culture latine, la loi est toujours extérieure et représente l'État. Et face à ça, face à l'Etre suprême, on ne s'oppose pas, c'est quelque chose qui est sacralisé. Mais d'une manière différente. Dans la culture anglo-saxonne on a une loi qui est intégrée, qui est dans la personne, donc le fait de désobéir, c'est un acte qui est très fort ».

[…]

« Sur le Larzac il y avait une culture particulière, qui était d'influence chrétienne et qu'on a retrouvé aussi en Bretagne, c'est pour ça qu'il y a eu des liens très fort entre les deux, c'est évident qu'au début le Larzac n'a pas de culture d'action. C'est vrai que c'est venu de Lanza del Vasto, qui vient sur le plateau et qui fait un jeûne de quinze jours qui permet de donner une cohérence à la résistance, en prenant conscience que c'est pas avec des fusils qu'on ira contre des chars, et que même si on avait des chars, ils avaient des avions ».

[…]

« Les gens ne sont pas des enfants de cœur. Quand on parle d'action non-violente, parce

qu'il faut bien lui donner un terme, la réalité c'est qu'il y a aussi de la violence, il y a un rapport de force. Si on veut garder la communauté unie pour aller jusqu'au bout, forcément à un moment il peut y avoir des gens blessés ».

[…]

« Sur le Larzac, la majorité des gens qui ont vendu à l'armée des terres étaient des propriétaires non paysans, des gens qui avaient spéculé parce qu'ils savaient qu'il y avait ce projet. Mais il y a eu quelques familles qui ont vendu, des familles de paysans. Ces gens-là ont vécu une situation qui était terrible, parce qu'ils étaient isolés dans leur ferme, tout le monde autour résistait et eux avaient accepté l'offre de l'armée. Alors ils avaient accepté en disant on partira si le projet se fait. Les enfants de ces personnes, bon ils ont quarante ans maintenant, quand ils racontent, c'était très dur pour eux. Même à Millau, les enfants de militaires étaient mal vus. Les gamins entre eux sont encore plus durs que les adultes. Ca c'est une réalité de tout mouvement social ».

[…]

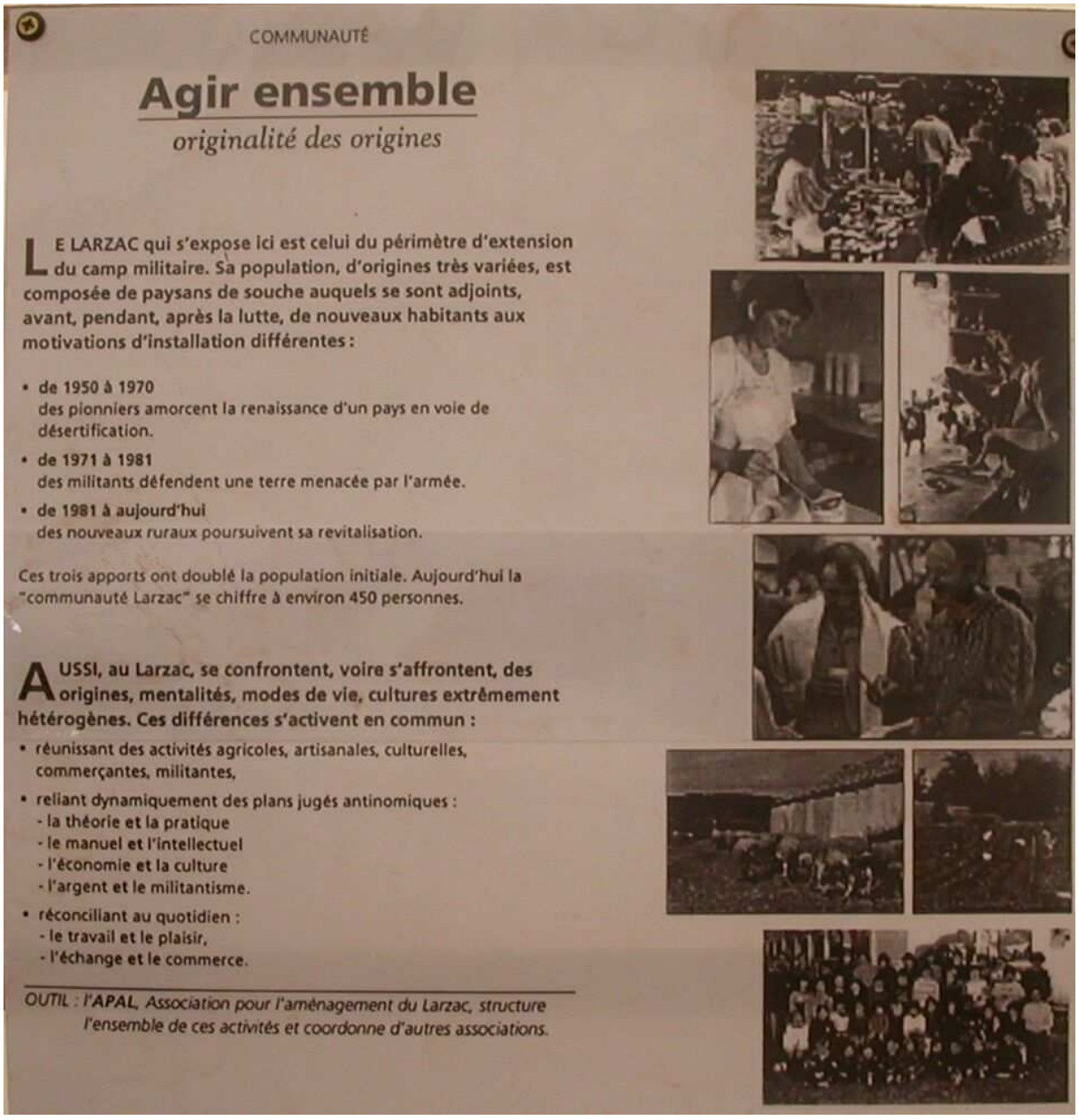
« Quel objectif précis on se donne : lancer un boycott n'a de sens que si on a un objectif précis. Et que cet objectif soit atteignable par une action. Il faut d'abord retenir l'objectif, ce n'est pas simplement un geste moral, c'est un geste qui doit obtenir un résultat. À partir du moment où on défini un objectif, il faut voir quelles vont être les formes d'action ».

[…]

« Il y a un agronome philippin qui s'appelle Nicanor Perlas qui a écrit un livre très intéressant où il parle des trois pôles : il y a la société civile, l'économie et le politique, et les trois doivent fonctionner ensemble en interaction, parfois en faisant pression les uns sur les autres, mais la société civile est toujours au cœur du débat, pour réguler le politique et pour réguler l'économie […]. En tant que citoyen, on a un poids, on a une force et on peut agir, on ne doit pas tout attendre de l'État et on ne doit pas tout attendre de l'économie. Donc on peut agir et on peut transformer la réalité à la fois du pouvoir politique et du pouvoir économique ».

Annexe 25 – Une « communauté Larzac » ?

On retrouve dans cette photographie d'une pièce de l'exposition consacrée à l'histoire du Larzac militant, présentée lors du rassemblement *Larzac 2003*, les principaux éléments valorisés et mis en avant comme le ciment d'une dynamique communautaire : l'appropriation territoriale, sur la base d'un double registre professsionnel et militant.



COMMUNAUTÉ

Agir ensemble

originalité des origines

LE LARZAC qui s'expose ici est celui du périmètre d'extension du camp militaire. Sa population, d'origines très variées, est composée de paysans de souche auquels se sont adjoints, avant, pendant, après la lutte, de nouveaux habitants aux motivations d'installation différentes :

- **de 1950 à 1970**
  des pionniers amorcent la renaissance d'un pays en voie de désertification.
- **de 1971 à 1981**
  des militants défendent une terre menacée par l'armée.
- **de 1981 à aujourd'hui**
  des nouveaux ruraux poursuivent sa revitalisation.

Ces trois apports ont doublé la population initiale. Aujourd'hui la "communauté Larzac" se chiffre à environ 450 personnes.

AUSSI, au Larzac, se confrontent, voire s'affrontent, des origines, mentalités, modes de vie, cultures extrêmement hétérogènes. Ces différences s'activent en commun :

- **réunissant des activités agricoles, artisanales, culturelles, commerçantes, militantes,**
- **reliant dynamiquement des plans jugés antinomiques :**
  - la théorie et la pratique
  - le manuel et l'intellectuel
  - l'économie et la culture
  - l'argent et le militantisme.
- **réconciliant au quotidien :**
  - le travail et le plaisir,
  - l'échange et le commerce.

*OUTIL : l'**APAL**, Association pour l'aménagement du Larzac, structure l'ensemble de ces activités et coordonne d'autres associations.*

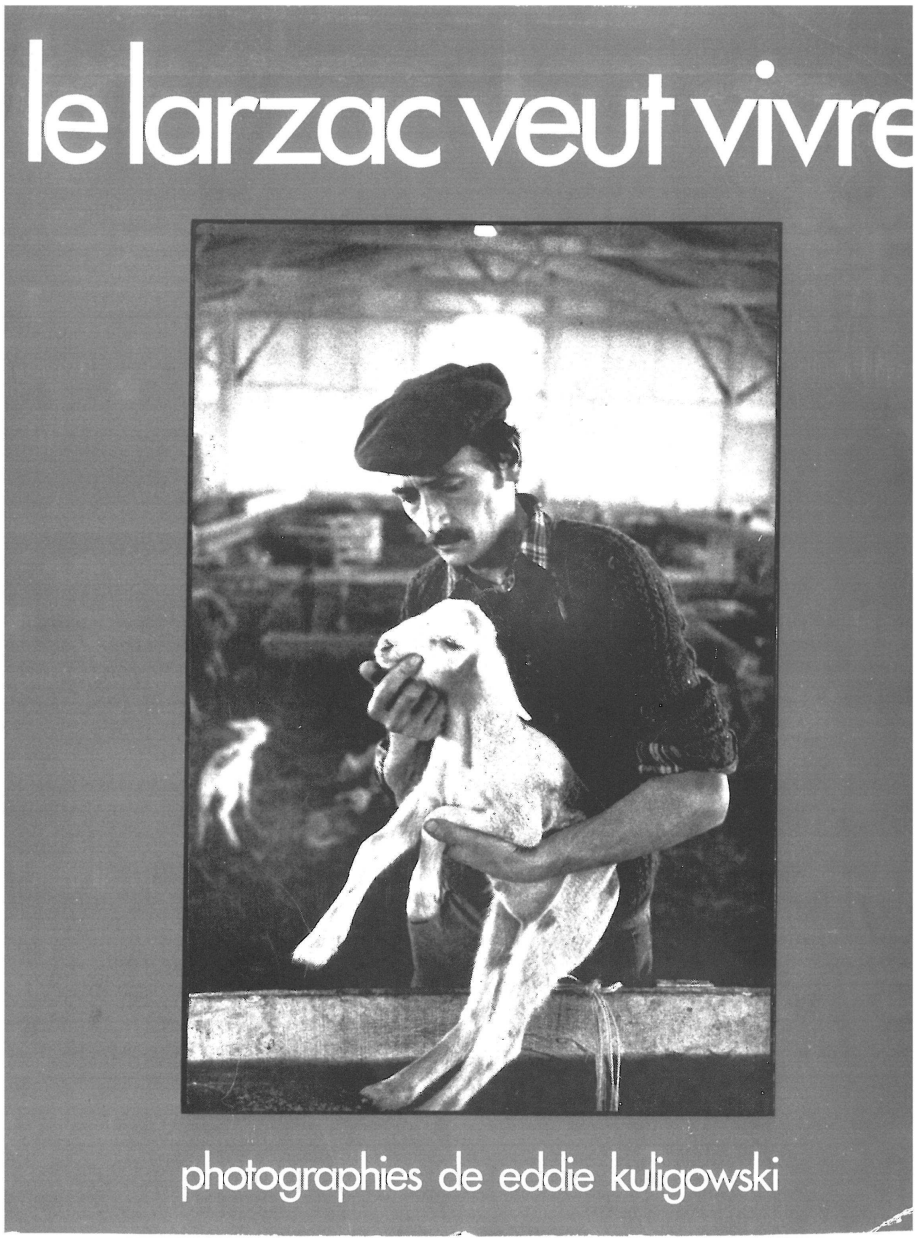
Annexe 26 – Des brebis et des tracteurs

Dans l'histoire du Larzac militant, les brebis ont toujours constitué un élément majeur du registre de la mobilisation, comme le montre les documents suivants. Les trois premiers documents sont des affichettes que nous avons reproduites à partir du fonds des archives municipales de Millau. Le quatrième document est la couverture de l'ouvrage d'Eddie Kuligowski et Bernard Bouffanet, *Le Larzac veut vivre*, Paris, Mauprey, 1973.






VOUS FEREZ BIEN UN BOUT DE ROUTE AVEC NOUS !?
PLAN LARZAC


le larzac veut vivre
photographies de eddie kuligowski

Les rassemblements du Larzac, en 1973 et en 1977 notamment, réservaient aux symboles paysans (tracteurs, brebis) une place importante dans leur scénographie. Il en va de même pour les événements postérieurs : ici le 30 juin 2000, à l'occasion du procès de Millau, les dix prévenus arrivent au tribunal dans un char tiré par un tracteur.



Source : *Midi Libre*, 1er juillet 2000.

Annexe 27 – Charte du collectif Construire un monde solidaire

Emanation du **Comité de soutien aux inculpés de Millau**, constitué en 1999 lors de l'affaire McDo, notre collectif se situe dans le vaste mouvement social contre les conséquences néfastes de la marchandisation du monde par les firmes transnationales, sous l'égide des grandes institutions internationales (OMC, FMI, Banque mondiale). Aujourd'hui face aux dangers de la globalisation économique et de la mondialisation de la vie imposées par le système libéral, il est plus que jamais nécessaire de rester unis et d'accentuer notre action. Pour cela, nous devons mieux coordonner nos mobilisations respectives et les élargir à tous les aspects de la résistance à l'hégémonie libérale.

I - Défense du mouvement social
Garantie des libertés d'association, de circulation et de manifestation en France et à l'étranger.
Pratique d'une réelle démocratie par l'intervention directe des citoyens (es) dans la vie publique.
Cultiver et favoriser la désobéissance civile.

II - Défense des droits syndicaux
Garantie des droits de réunion et d'expression, de grève et de manifestation.
Dépénalisation des faits syndicaux.

III - Défense des services publics et des acquis sociaux
Garantie d'un service public de qualité (personnel, moyens).
Opposition à toutes formes de privatisation des services publics (santé, éducation, formation, culture, transports, énergies, communication).
Défense de la Sécurité Sociale et garantie d'une protection sociale égale pour tous.
Opposition à toute remise en cause du système de retraite par répartition.
Maintien sans condition des 37,5 annuités de cotisation pour tous les salariés (public, privé).

IV - Défense du droit à un emploi et à un revenu décent
Interdiction des licenciements de complaisance boursière.
Restauration de l'obligation d'autorisation administrative de licenciement.
Lutte contre le travail précaire.
Réduction du temps de travail sans perte de salaire, ni de pouvoir d'achat, et sans flexibilisation.
Politique d'embauches correspondantes.
Création d'emplois socialement, culturellement et écologiquement utiles à la communauté.
Création d'un revenu garanti individuel permettant à chacun de vivre décemment (jeunes, actifs chômeurs, retraités).
Soutien aux expériences alternatives de vie, de culture et de production.

V - Défense du droit au logement
Arrêt des expulsions.
Respect de la loi de réquisition des logements vacants.

Priorité à la construction de logements sociaux.
Véritable politique de la ville et des banlieues pour une réelle mixité sociale.

VI - Défense des droits des femmes
Respect et promotion du droit des femmes.
Lutte contre toutes les discriminations envers les femmes en matière, d'emploi, de revenus, de formation et de parité.
Lutte contre la pauvreté, la précarité et les violences faites aux femmes.

VII - Reconnaissance de l'égalité des droits civiques et sociaux pour tous
Refus de la criminalisation des sans-domiciles, des mendiants, des gens du voyage, des jeunes, des sans-papiers.
Égalité des droits pour tous (protection sociale, logement, revenu, éducation, formation).
Condamnation de toutes formes de discrimination (racisme, homophobie).
Égalité des droits entre Français et immigrés en matière de circulation, d'installation, de travail, de logement, de santé, de culture, d'éducation, de justice.
Reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers (communautaires et extra communautaires) qui résident en France.
Application pleine et entière du droit d'asile et régularisation de tous les sans-papiers.
Abolition de la double peine.

VIII - Défense de l'environnement
Arrêt du nucléaire et politique de développement des énergies renouvelables.
Abrogation des droits à polluer imposés par les pays industriels.
Respect du principe pollueur-payeur.
Emploi de technologies respectueuses de l'environnement.
Dénonciation des recherches scientifiques menées pour le seul bénéfice d'intérêts privés.

IX - Soutien à une agriculture durable et à une alimentation saine
Abandon de toutes les formes d'agriculture polluante.
Promotion d'une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.
Interdiction de la brevetabilité du vivant.
Refus des OGM dans l'agriculture et l'alimentation (humaine et animale).
Gestion du foncier agricole en vertu d'un droit d'usage reconnu supérieur au droit de propriété.
Droit des consommateurs à une alimentation saine.
Contrôle du monopole des centrales d'achat dans le domaine de la grande distribution.

X - Construction d'une Europe sociale et équitable
Respect des principes inscrits dans les pactes constitutionnels des démocraties européennes.
Harmonisation par le haut des droits sociaux en Europe.
Respect des différences culturelles et cultuelles.

XI - Refus de la guerre
Primauté à la médiation diplomatique pour le règlement des conflits.
Reconversion "civile" de l'industrie de l'armement.

XII - Solidarités internationales
Annulation de la dette des pays du sud
Réparations financières pour les plans d'ajustement structurels et les intérêts d'une dette inique.
Soutien aux peuples en lutte pour la reconnaissance de leurs droits (droit à

l'autodétermination, à un État indépendant, à la souveraineté alimentaire, à la diversité culturelle).

XIII - Droit international

Subordination des règles marchandes et des pratiques financières au respect des grandes conventions internationales (charte universelle des droits de l'homme, chartes des droits économiques, sociaux et culturels, chartes environnementales).
Réforme radicale des institutions internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce) pour mettre l'économie au service de l'humanité.
Suppression des paradis fiscaux.
Suppression des pavillons de complaisance (droit maritime).
Interdiction de la délocalisation des entreprises pour raisons spéculatives.
Contrôle et taxation des flux spéculatifs et financiers.

Notre collectif se situe dans le cadre du mouvement social autonome (associations, syndicats, individus) en dehors des partis politiques (mais non fermé à leurs adhérents). Il s'agit désormais de mieux coordonner nos actions, de perfectionner les mobilisations nécessaires. Le collectif peut proposer des actions non prévues par les organisations signataires. Il s'agit de faire de ce collectif un outil de coopération et non pas de lui donner un rôle de direction.

Source : monde-solidaire.org.

Annexe 28 – Discours de José Bové, *Larzac 2003*

Discours sur la grande scène, lors du rassemblement sur le Larzac, 9 août 2003

Ce soir, nous sommes plus de 250 000 personnes ici réunies. Mais il y en a aussi à côté, derrière. D'après les informations, nous sommes plus de 350 000 réunis. Jamais un tel rassemblent n'a eu lieu. Jamais un tel nombre d'hommes et de femmes ne se sont réunis ensembles pour dire qu'ils n'acceptaient plus ce monde d'injustices, ce monde de misère dans lequel on veut nous faire vivre. Ce soir, c'est un grand espoir qui nous réuni. C'est un espoir, parce que ça veut dire qu'aujourd'hui, nous pouvons changer ce monde. Ce monde peut changer, mais ça dépend de vous tous. C'est vous tous qui devez changer ce monde.

Ce soir, en écoutant Manu Chao chanter, je rêvais que déjà les Indiens du Chiapas avaient retrouvé leur liberté, je rêvais aussi que le peuple kanak était enfin indépendant en Kanakie. Je rêvais que tous les sans papiers étaient enfin libres de vivre comme ils voulaient sur ce territoire. Je rêvais que la grève allait enfin permettre à tous les intermittents de retrouver enfin la dignité, que les luttes allaient sortir de leurs schémas traditionnels.

Aujourd'hui, ensemble, on peut faire reculer le gouvernement Raffarin. Avant, nous pensions que c'était possible, mais ce soir, c'est certain que nous allons y arriver. Tout dépend de chacun d'entre nous. Ça veut dire que ce soir, quand vous allez repartir, vous devez faire le serment que ce combat va continuer, que ce combat n'est pas le combat d'une soirée, mais le combat des mois à venir et aussi le combat de toute une vie. Parce que nous devons mener ce combat chacun d'entre nous. Ça veut dire que ce combat nous impose de nous changer nous-même. Il ne faut pas simplement changer les structures, il faut que nous changions notre mode de vie. Il faut que l'on change nos modes de relations. Cela veut dire qu'il faut que la peur nous quitte. Il faut être capable d'aller vers les autres. Il faut avoir la solidarité comme moteur.

Demain, chacun va rentrer dans sa ville, dans sa ferme. Chacun va retrouver ceux avec qui ils travaillent, ceux avec qui ils luttent, ceux avec qui ils vivent. Et ensemble, toutes ces personnes doivent imaginer l'avenir. Il ne faut pas croire simplement que les choses vont changer dans quelques années. Les choses doivent changer tout de suite. Et aujourd'hui, on peut changer les choses là où on habite. Si nous le voulons, la révolution va démarrer. Ça veut dire que chacun doit être capable de changer son mode de consommation. Chacun doit être capable de changer sa relation à l'environnement. Chacun doit être capable de dire qu'il n'accepte plus d'être soumis à un patron qui l'oblige à produire des choses inacceptables. Chacun doit être capable de dire non.

Aujourd'hui, c'est un grand non qui nous réunit. Nous sommes ici pour dire que ce n'est pas la marchandisation du monde qui va triompher, mais une autre vision du monde. Pas une vision unique. Ce que nous voulons, ce n'est pas seulement qu'un autre monde soit possible, mais c'est qu'il y ait énormément d'autres mondes qui soient possibles. Ce que nous voulons, c'est que les Basques puissent choisir leur monde. Les Basques ont le droit de choisir leur monde avec leur propre langue. Les Corses ont le droit de construire leur monde avec leur propre langue. À travers le monde, des peuples sont en lutte pour leur dignité. Nous devons avoir une pensée particulière pour le peuple palestinien qui est victime de l'apartheid. Nous ne pouvons pas dire que nous ne savons pas ce qui se passe. Nous savons ce qui se passe en Palestine. Nous devons être solidaires. Nous devons

dénoncer la politique de Sharon. Nous devons dénoncer de manière très claire ces gens qui veulent transformer le monde en marchandise. Quand ça ne va pas assez vite, ils utilisent les canons, les chars et les bombardiers. Nous devons dire que cette marchandisation du monde s'accompagne d'une volonté guerrière de coloniser la planète.

Nous sommes aussi là pour dénoncer le Président des États-Unis. Il n'y aura pas de paix possible dans le monde, tant que Bush est Président des États-Unis. Nous sommes là pour dire que ce qui est en train de se passer en Irak est quelque chose d'inacceptable. Par cette guerre coloniale pour le pétrole, Bush est en train de détruire toutes les possibilités de construire des solidarités entre les peuples. Alors, si les États ne sont plus capables de construire ces solidarités, c'est aux peuples de les construire. Si nous construisons les solidarités, nous pourrons empêcher les guerres et faire en sorte que les peuples vivent libres, en fonction de leurs propres choix. Alors, ce soir, nous avons un grand espoir, parce que ce mouvement qui nous réunit tous, ne s'était encore jamais déroulé en France. Si c'est ici que nous nous réunissons, ce n'est pas un hasard. Tout à l'heure, Marisette et Léon, les deux paysans du Larzac qui vous ont parlé, nous ont raconté qu'il y a trente ans, une centaine de paysans se sont levés pour dire non à l'armée. Alors, ce que ces cent paysans sont capables de faire, les 350 000 personnes qui sont ici peuvent le faire aussi.

Ce soir, c'est l'espoir qui naît. C'est l'espoir qui ne doit pas s'éteindre. Demain les combats vont continuer. Il va falloir intensifier le combat. Il va falloir qu'en septembre, nous soyons nombreux dans la rue pour dire non à l'OMC. Et nous allons gagner contre l'OMC. Mais demain, il va aussi falloir se battre, parce que d'autres projets du sinistre Raffarin vont se mettre en place. Il va falloir qu'on défende les acquis sociaux qui sont issus de la résistance. Actuellement, ce sont les acquis de la résistance qui sont en train d'être détruits par le gouvernement Raffarin. Alors il faudra se mobiliser. Je disais hier que l'automne ne sera pas chaud, mais qu'il sera brûlant. C'est à nous tous de le transformer. Ce soir, si nous sommes ici, c'est parce que la solidarité a joué. Si nous sommes ici sur le Larzac, c'est parce que des dizaines de milliers de bénévoles ont accepté de donner quelques heures, quelques journées, pour faire cette réussite. Ce soir je vous demande d'applaudir tous les bénévoles. Grâce à ces milliers de bénévoles qui ont travaillé dans l'ombre pendant ces trois jours, tout le monde a pu vivre un moment de partage et de lutte. Mais il faut aussi que je remercie tous les artistes qui sont venus gratuitement, tous les intermittents qui travaillent, parce que sans eux, la fête n'existerait pas. Alors, ce soir, ce n'est pas un concert auquel vous assistez, c'est à une fête. Parce que pour nous, la fête et la lutte, c'est la même chose. C'est quand la lutte est belle que la fête devient encore plus belle.

Ce soir est une date qui va rester dans l'histoire du mouvement social. Grâce à ce rassemblement, le mouvement social a gagné ses lettres de noblesse. Demain sera un autre jour. Demain nous pourrons dire que le mouvement social devient enfin une force autonome, qui peut faire face aux puissants, à ceux qui veulent faire de notre vie un enfer, à ceux qui veulent gagner des bénéfices sur notre dos. Aujourd'hui, le mouvement social est rentré en résistance. Je crois que le moment est venu de reprendre le slogan de Via Campesina, le mouvement paysan international qui résiste à l'OMC. À Via Campesina, nous avons un slogan. Et ce slogan n'est pas seulement le slogan des paysans du monde, mais c'est aussi le slogan de l'ensemble du mouvement social : « Globalisons les luttes pour globaliser l'espoir ».

Maintenant, nous allons laisser la place à d'autres musiciens : à des musiciens qui viennent de Grande-Bretagne. Les musiciens qui vont venir sont d'origines différentes. Ils sont d'origine indienne, d'origine pakistanaise. Ce sont aussi des Anglo-saxons. Et aujourd'hui, si ces gens-là peuvent venir, c'est parce que la circulation des personnes de nationalité anglaise est possible à travers la Manche. Mais il faut savoir que pendant que

ces musiciens viennent, des milliers de réfugiés sont dans le Nord-Pas-de-Calais, poursuivis par la police, parce qu'ils essaient de traverser dans l'autre sens. C'est pour ça qu'il faut qu'on dise que nous n'acceptons pas ce qui est en train de se passer à Calais. C'est pour ça que nous devons manifester notre solidarité avec tous les sans-papiers, avec tous ceux qui sont victimes des politiques de Sarkozy et de Perben. Nous devons affirmer de manière très claire que face à ces politiques liberticides, nous allons devoir mettre en place le devoir de légitime solidarité en désobéissant aux lois. Oui, ici, nous nous engageons tous à héberger des sans-papiers. Aujourd'hui, nous devons affirmer notre solidarité avec les sans-papiers. Nous devons affirmer notre solidarité avec les peuples du monde. Nous devons dire que nous n'acceptons pas qu'aujourd'hui, en Afrique, des millions de personnes crèvent du Sida parce que les firmes pharmaceutiques veulent faire encore plus de bénéfices. Nous devons dénoncer ces laboratoires pharmaceutiques qui, pour gagner de l'argent, ont déposé des brevets. Ces brevets sont en train de faire crever des millions de personnes, uniquement pour qu'une minorité d'actionnaires puisse encore gagner plus. C'est quelque chose d'insupportable. Nous devons dénoncer ces mêmes firmes pharmaceutiques ou agroalimentaires qui, avec leurs brevets, sont en train de priver la majeure partie des paysans de la planète, du droit de semer leurs propres graines.

C'est pour ça que nous avons engagé un mouvement de désobéissance civile en allant arracher les plants de semences transgéniques. Nous avons mené cette action pour dire que nous n'acceptons pas en tant qu'individus, en tant que paysans, qu'on décide de ce que nous allons manger demain. C'est à nous tous de rentrer maintenant dans ce combat. Nous avons lancé sur ce site du Larzac un grand mouvement de désobéissance civile. J'appelle toutes les personnes qui sont ici à s'engager, à dire que demain, ils sont prêts eux aussi, à aller arracher des plants transgéniques. Je vous demande de vous engager à aller arracher, même si au bout de ces actions, c'est la prison. Nous sommes ce soir 350 000. Il n'y a pas assez de place pour vous mettre tous en prison. Alors, qu'est-ce qu'ils vont faire ? Nous sommes des millions et ils ne sont qu'une poignée. Alors il faut qu'on sorte de la peur, pour être capables d'affirmer nos droits. Il faut qu'on soit capables de désobéir aux lois injustes. Il faut que la vérité triomphe. Il faut que nous soyons prêts à aller jusqu'au bout de notre action, que notre détermination soit sans faille et qu'en même temps, dans la non-violence, nous soyons en capacité de faire changer les choses. Parce qu'aujourd'hui, notre force, ce ne sont pas les armes. Aujourd'hui, notre force, c'est notre capacité à résister et à dire non. Notre force est la force des faibles. Et c'est parce que nous sommes faibles que nous allons triompher. Je laisse la place aux musiciens. Simplement, je voulais vous donner deux informations concrètes. Une première qui est un acte de solidarité que je vous demande tous d'avoir. Tout à l'heure, à la fin du concert, quand vous repartirez, je vous demande à chacun, de vous baisser et de ramasser un gobelet, un papier et de les ramener vers les poubelles. Si chacun de vous ramasse un papier et un gobelet, ce terrain sera aussi propre que quand vous êtes arrivés. C'est le premier acte qu'on peut poser pour montrer que nous sommes des gens responsables et que nous savons décider de notre avenir. Je vous demande de le faire.

Vous avez appris dans l'après-midi que nous avons été obligés de demander de fermer les accès parce que sinon, nous n'étions plus capables de vous accueillir. Les gens sont arrivés malgré cela, c'est pour ça que nous avons dépassé les 300 000 personnes. C'est absolument énorme. Ça veut dire que ce soir, le pouvoir va être obligé de compter sur nous, il ne pourra plus faire sans le mouvement social. C'est une véritable victoire. Nous nous sommes réapproprié le territoire et c'est nous qui allons décider de notre avenir. Tout à l'heure, quand vous allez partir, il faudra faire attention, parce qu'énormément de monde est réuni. Il faudra revenir par le grand pont par lequel vous êtes arrivés. Et là, parce que nous sommes tellement nombreux, ils ont été obligés de couper la circulation sur l'autoroute. Il n'y a plus de voitures sur l'autoroute. Après le concert, quand vous allez revenir vers vos tentes, vers les parkings, en remontant vers le nord, au lieu de passer par

les petits chemins, vous allez pouvoir descendre sur l'autoroute, et c'est sur l'autoroute que vous allez marcher. Vous allez rentrer et c'est l'autoroute de notre combat, c'est la liberté en marche. Bonne soirée, bonne fête et bonnes luttes.

Demain matin, après la fête, la fête va continuer. Jusqu'à 7 ou 8 heures du matin, plein de groupes vont encore passer, mais je vous donne déjà rendez-vous demain à midi pour prendre les engagements des combats des mois à venir. Nous allons nous engager demain midi dans le combat contre l'OMC, contre la logique néolibérale qu'on veut nous imposer. Je vous donne donc rendez-vous demain midi devant cette scène pour qu'on s'engage collectivement pour construire d'autres solidarités. D'autres mondes sont possibles. Merci.

Discours sur la grande scène, lors du rassemblement sur le Larzac, 10 août 2003

Il y a trente ans, notre slogan était « Gardarem lo Larzac ». Aujourd'hui, le slogan que nous allons ramener de ce rassemblement, c'est « Gardarem la terre ». Nous nous sommes rassemblés ici pendant trois jours pour se mobiliser et dénoncer l'Organisation mondiale du commerce. Vous savez tous maintenant que l'Organisation mondiale du commerce est un système totalitaire, un système liberticide. Aujourd'hui, cette institution multilatérale, qui veut décider de notre vie quotidienne et de l'avenir de la planète, est une menace pour tous les peuples du monde. C'est pour ça que nous nous sommes mobilisés et c'est pour ça que nous allons continuer ce combat, pour que le sommet de Cancun soit un échec. Aujourd'hui, il faut que nous fassions face aux gouvernements des 146 pays qui sont à l'OMC et que chaque peuple dise à son gouvernement : « Nous n'acceptons pas que vous signiez à Cancun ». Nous allons mettre tous les gouvernements sous contrôle citoyen, pour qu'ils retiennent leurs stylos et qu'ils ne signent pas à Cancun.

Le sommet qui va s'ouvrir le 9 septembre 2003 à Cancun est une menace pour tous les peuples. Près de 60% des habitants de la planète sont des paysans. Aujourd'hui, un milliard cinq cents millions de paysans sont menacés par les accords de l'OMC. Aujourd'hui, les pays les plus riches, en tête les États-Unis et l'Europe, veulent ouvrir les frontières des pays pour exporter leurs excédents. En faisant cela, ils menacent la majorité des paysans de la planète. Aujourd'hui, si l'OMC autorise l'ouverture des frontières pour l'agriculture, ce sont des centaines de millions de paysans qui vont être contraints à l'exode et qui vont terminer dans des bidonvilles, où ils seront pieds et mains liés. Aujourd'hui, dire non à l'OMC, c'est dire que nous voulons maintenir à travers le monde entier, des paysans nombreux. Dire non à l'OMC, c'est dire que nous affirmons un droit aussi fondamental que les droits de l'homme, qui est le droit à la souveraineté alimentaire. C'est-à-dire le droit pour chaque peuple de se nourrir avec sa propre agriculture, sans être victimes des multinationales.

Aujourd'hui, vous le savez, parce que vous en avez débattu pendant deux jours, il y a un très grand risque dans les négociations qui s'ouvrent à Cancun pour les services. Parce qu'on essaie de nous imposer l'Accord général sur le commerce des services. Cela veut dire qu'à travers ce projet d'accord, ce sont tous les services, l'éducation, la santé, la culture, l'environnement, l'eau, qui sont menacés par les multinationales. L'objectif de l'OMC est de faire en sorte que tous ces services, que nous appelons publics, soient contrôlés par des multinationales. Nous n'acceptons pas que Vivendi décide de notre sort. Nous devons gérer l'eau collectivement.

Mais l'OMC, au-delà de l'agriculture, au-delà des services, est en train de privatiser le monde pour quelques multinationales. Vous vous êtes mobilisés nombreux et je vous en remercie encore, pour soutenir la Confédération paysanne et pour participer à la lutte contre les OGM. Il est évident aujourd'hui, vous le savez, que les OGM n'ont pour seul objectif que de confisquer le vivant dans l'intérêt de quelques groupes multinationaux comme Monsanto, Novartis et les autres. Alors nous disons très clairement que nous refusons tous les brevets sur le vivant. Nous allons mener le combat contre les brevets sur le vivant, contre les brevets sur les médicaments, qui tuent aussi des millions de personnes à travers la planète.

Il va falloir continuer ce combat contre les brevets. Aujourd'hui, l'Europe veut faire en sorte que le moratoire sur les OGM soit levé. Ça veut dire que le combat n'est pas encore terminé, que nous pouvons encore les faire reculer. Alors que j'étais en prison, plusieurs milliers de personnes sont venues signer un engagement à rentrer dans l'action et à détruire les OGM. Le combat n'est donc pas terminé. En même temps que nous luttons contre les brevets sur le vivant, le 1er septembre 2003, le Parlement européen va discuter pour savoir si oui ou non, il accepte les brevets sur les logiciels. Si l'Europe accepte les brevets sur les logiciels, ça veut dire que l'Europe passe sous les fourches caudines de Bill Gates. Nous refusons la dictature de Microsoft ici en Europe. Par rapport à cela, il y a des échéances importantes. Que ce soient la question de l'agriculture, la question des services, la question des brevets, il faut qu'on se mobilise. Hier, j'ai interpellé le Premier ministre Raffarin. Je le redemande aujourd'hui publiquement devant vous. Les citoyens ne veulent pas de cet OMC. Les citoyens veulent donner leurs avis. Nous vous demandons aujourd'hui un débat public avant le sommet de l'OMC, pour que les citoyens puissent s'exprimer. Nous demandons à M. Raffarin si oui ou non vous soutenez le Commissaire européen Pascal Lamy. Vous devez vous expliquer devant les citoyens. Mais cela, nous le disons aussi à tous les partis politiques qui vont avoir leurs universités d'été. Ces universités d'été ne pourront pas se passer comme si ce rassemblement n'avait pas eu lieu. C'est nous qui allons fixer les termes du débat. C'est nous qui fixons le débat.

Aujourd'hui, c'est le mouvement citoyen, c'est le mouvement social qui a créé cet événement. Aux hommes politiques d'assumer leurs responsabilités. Nous allons entendre, dans les semaines à venir, s'ils ont compris ce message. Mais en tout cas, nous savons que nous nous sommes mobilisés et nous allons les obliger à accepter ce débat, sinon, nous ne saurons pas de quoi sera fait l'avenir. Je vous l'ai dit hier soir, je pense que cela a été rappelé dans tous les débats, le sommet de l'OMC se réunit du 9 au 14 septembre 2003 à Cancun. À partir du 6 septembre, nous devons être dans la rue. Nous devons mener des actions. Le 6 septembre sera la première journée contre le sommet de l'OMC. Du 6 au 14 septembre, nous devons mener des actions, des manifestations partout sur le territoire. Nous devons mener des actions contre toutes les multinationales, contre le siège des multinationales dans nos villes. Nous devons être dans la rue. Et comme les intermittents, qui poussent tous les soirs un cri devant les hôtels de ville, nous devons reprendre ce que font les intermittents et pousser aussi ce cri, pour que la vie triomphe contre l'OMC.

Aujourd'hui, la mobilisation se fait contre l'OMC, mais il faut savoir que la répression du mouvement social continue. Cela veut dire qu'il faut que nous soyons de plus en plus solidaires dans les mois à venir, pour répondre aux coups portés par Sarkozy. Nous savons qu'il faut se mobiliser, parce que le délit de solidarité existe. Il y a aujourd'hui à Calais des copains qui sont poursuivis pour délit de solidarité. Il faut aussi se mobiliser le 17 septembre à Agen, car va avoir lieu le procès de ceux qui ont mis hors d'état l'incinérateur de Fumel. Il faut saluer aujourd'hui ceux qui ont mis hors d'état cet incinérateur. Je vous invite à venir nombreux, par dizaines de milliers à Fumel le 17

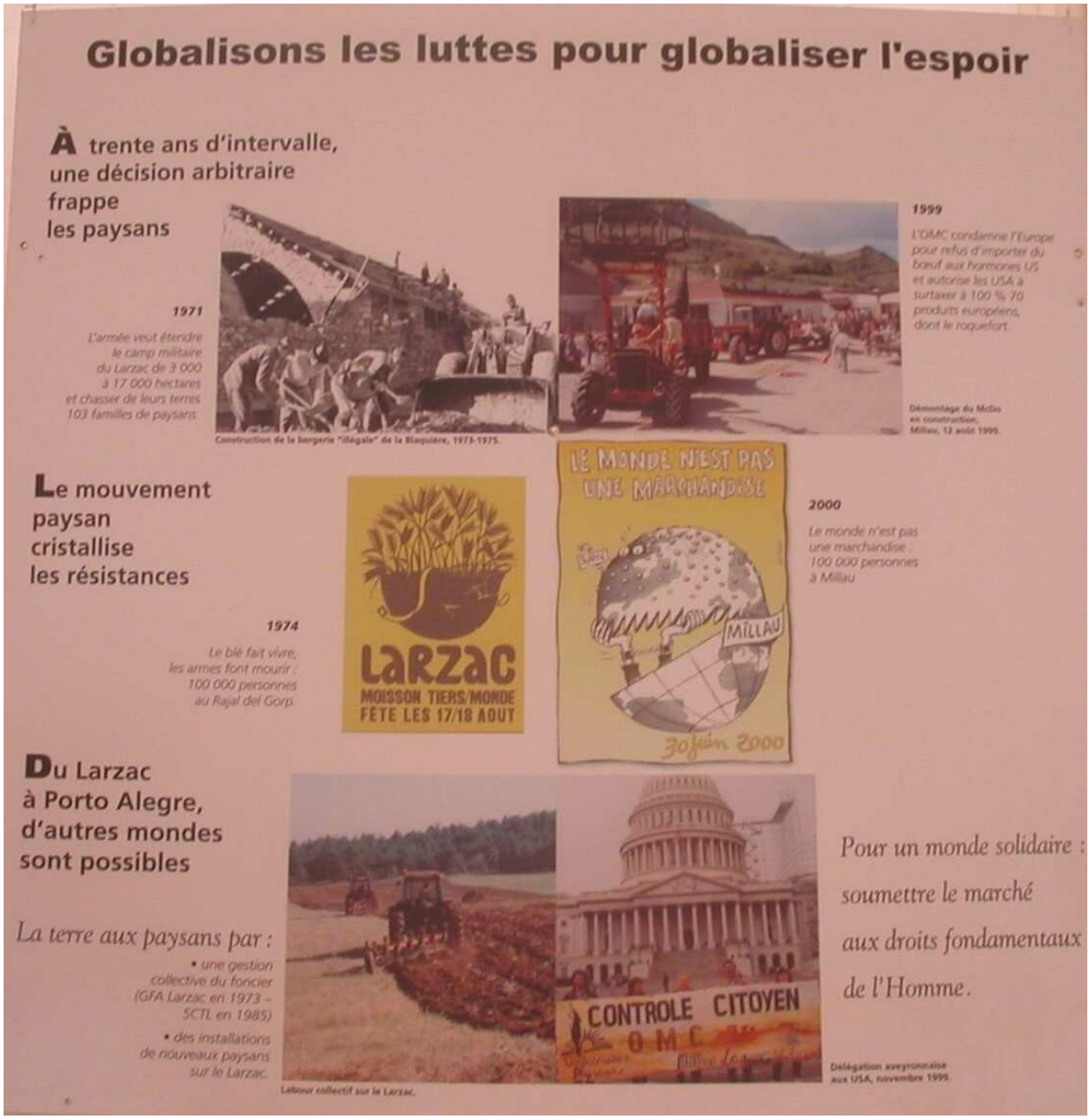
septembre, pour dire que nous n'acceptons pas cette industrie qui est en train de nous tuer. Tous ces incinérateurs, AZF, Total et les autres, qui sont en train de tuer l'avenir des personnes qui aujourd'hui habitent ce pays. Alors, tout le monde le 17 septembre à Fumel.

Dans les mois à venir, certainement septembre ou octobre, nous n'avons pas encore les dates, plusieurs procès de faucheurs d'OGM vont avoir lieu. En Isère, en août 97, a eu lieu la première action contre les OGM. Et bien, très curieusement, ce printemps, le Président du Tribunal de l'Isère a décidé de poursuivre ces trois faucheurs. Ça veut dire que nous allons transformer le procès qui aura lieu à Viennes, en mobilisation générale contre les OGM. Mais nous allons aussi nous mobiliser, parce que sept copains, il y a quinze jours, ont été gardés à vue 48 heures à Versailles, parce qu'ils avaient détruit un essai OGM. Que ce soit pour un délit de solidarité, que ce soit à Fumel, que ce soit pour les destructions d'OGM, il faut que nous transformions chacun de ces procès en tribune de revendication des droits de solidarité et de résistance. Après ces trois jours absolument fantastiques, nous allons nous quitter. Je crois que je garderai un souvenir extraordinaire de ces journées. Il y a trente ans, en août 1973, j'avais vingt ans, et de voir la foule réunie sur le Larzac m'a donné envie de me battre. Pour moi, j'ai fait le serment ce jour-là que la résistance n'était pas simplement une journée, mais que ça devait être un engagement pour la vie. J'espère que tous ceux qui auront vécu le Larzac 2003 prendront aussi l'engagement de résister dans leur vie quotidienne et dans leur vie sociale. C'est parce que nous sommes les plus faibles que nous allons gagner. Globalisons les luttes pour globaliser l'espoir.

Je reprends la parole deux minutes, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés. Nous avons été des centaines de milliers sur le Larzac. Ça veut dire que l'avenir, c'est nous qui allons le construire tous ensembles. Ça veut dire que chacun d'entre nous est le porte-voix de ce mouvement. Il n'y a pas qu'une personne qui porte la voix. Je suis un parmi les autres. Alors, que les gens ne se trompent pas. Je n'ai pas vocation à représenter le mouvement social à moi tout seul. C'est tout le monde qui représente le mouvement social. Je suis un parmi les autres. Que les choses soient claires. Je suis un syndicaliste. Je suis le porte-parole de la Confédération paysanne. Aux personnes qui voudraient que le porte-parole de la Confédération paysanne se présente à une élection, je dit non. Ce n'est pas mon rôle. Il n'est pas question de mélanger les genres. Aujourd'hui, nous travaillons pour que le mouvement social ait sa légitimité et que sa parole soit entendue. Alors, à tous ceux qui font courir les bruits selon lesquels, soi-disant, je pourrais me présenter à telle ou telle élection, qu'elle soit nationale, européenne, ou je ne sais quoi, je dis d'arrêter de faire courir ces informations. Parce qu'en disant cela, cela veut dire que vous ne croyez pas dans le mouvement social autonome. La force, c'est nous tous, ensemble.

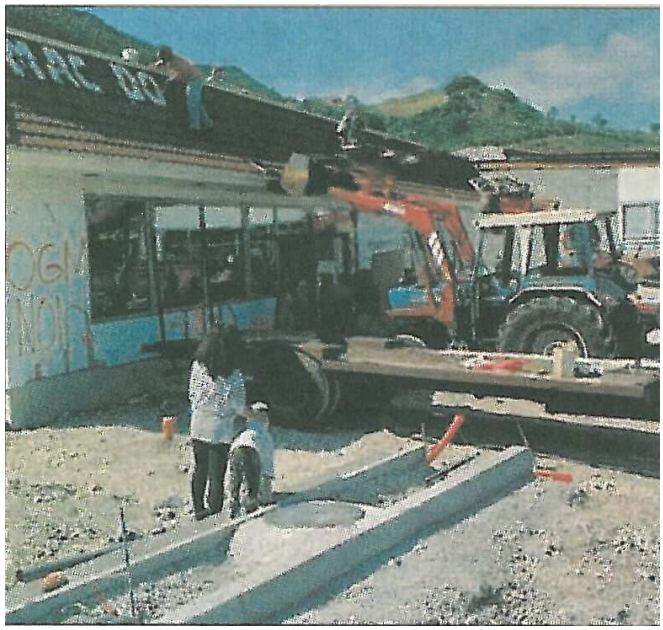
Annexe 29 – « Globalisons les luttes pour globaliser l'espoir »

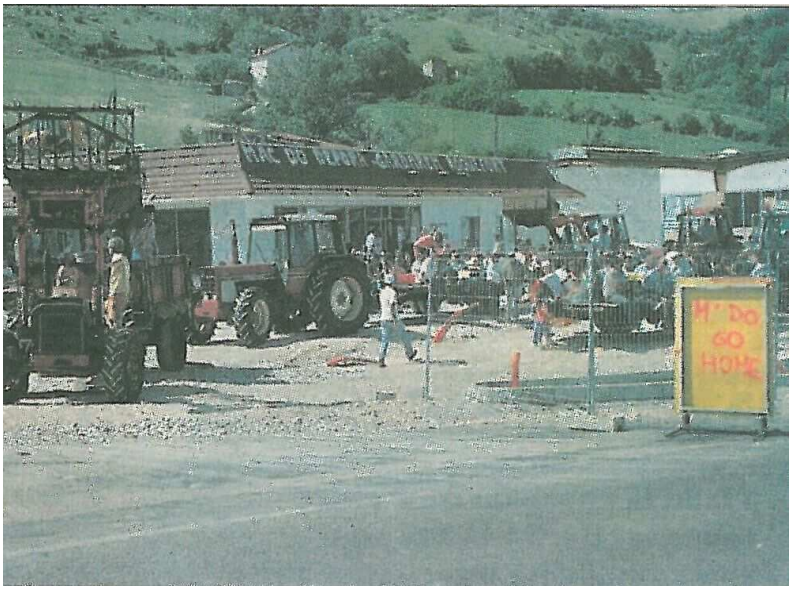
Cet extrait de l'exposition consacrée à l'histoire du Larzac militant, présentée lors du rassemblement *Larzac 2003*, met en exergue le souci de continuité entre les différents combats dans lesquels le Larzac a été engagé depuis plus de trente ans.



Annexe 30 – Le « démontage » du McDonald's de Millau, 12 août 1999

Le 12 août 1999, le McDonald's de Millau, en chantier, est dégradé par des militants du SPLB et de la Confédération paysanne-Aveyron. Les deux clichés ci-dessous, issus de la presse quotidienne régionale (*Midi Libre*, 7 août 2003), permettent de distinguer la teneur des slogans : « Mc Do Go Home », « OGM non ». Moins visible, sur le toit du fast-food, « Mac Do Defora » et « Gardarem Roquefort ».





Tract de soutien à José Bové collecté à Millau en 2002, alors que ce dernier purge une peine de trois mois d'emprisonnement pour les dégradations commises à l'encontre du McDonald's.

Confédération Paysanne

José Bové embastillé pour ça !

Le bœuf aux hormones : *symbole de l'industrialisation de l'agriculture !*



En 1987, l'Etat français interdit définitivement les hormones dans les élevages, suivi en 1989 par l'Europe.

En 1999, à la demande des USA, l'organisation mondiale du commerce (OMC) condamne l'Europe pour son refus d'importer du bœuf américain aux hormones !
En juillet de la même année, l'OMC accorde aux USA le droit de surtaxer à 100% 60 produits européens dont le Roquefort, la moutarde, les échalotes..... pour compenser leurs pertes supposées (116 millions de dollars).

Face à cette prise en otages, les producteurs de lait de brebis de Roquefort et la Confédération paysanne interpellent le gouvernement français et l'Union Européenne. La réponse est claire : *il n' y a pas de recours juridique possible pour les paysans"*, ni devant l'UE, ni devant l'OMC qui "autorise" la sanction américaine.

L'action syndicale était la seule réponse possible

Le 12 août 99, 350 personnes démontent symboliquement et à visage découvert un Mac Do en construction à Millau. Cet acte de désobéissance civile fut annoncé à l'avance aux autorités. C'était la seule issue face à l'impossibilité d'agir dans un cadre légal.

Il s'agissait, sous la forme d'une action non violente, **de défendre à la fois les intérêts des paysans victimes du diktat de l'OMC et l'intérêt collectif de santé publique défini au niveau européen.**

Le choix de la cible avait pour but de contester à la fois la standardisation de l'alimentation, l'agriculture productiviste et le rôle des multinationales. La répression judiciaire s'abat contre les syndicalistes paysans : 5 sont incarcérés dans un premier temps puis libérés après paiement d'une caution de 105 000 F chacun et José Bové, purge 19 jours de prison avant d'être libéré sous caution de 105 000 F. Au total ce sont 10 militants qui sont mis en examen par le tribunal de Millau.

Le 30 juin 2000, le procès des 10 de Millau se transforme en rassemblement de 100 000 personnes qui se mobilisent contre la mal-bouffe, la mondialisation néo-libérale et la répression du mouvement social.
Le verdict sévère sera confirmé par la cour d'appel de Montpellier en février 2001 : 3 mois de prison ferme pour José Bové, des peines de prison avec sursis et des fortes amendes pour les 9 autres.
Le 7 février 2002, la Cour de Cassation confirme.

Pendant ce temps, le conflit entre l'Union Européenne et les Etats-Unis sur les hormones n'est toujours pas réglé. Et ces derniers veulent imposer à l'Europe l'importation des produits OGM. En outre, ils appliquent pour eux-mêmes (nouvelle loi agricole qui augmente de 70 % sur 5 ans les subventions à leurs agriculteurs) l'inverse de ce qu'ils imposent aux autres pays.

Depuis le 19 juin 2002 José Bové est incarcéré, juste au lendemain du second tour des législatives.
En frappant d'entrée une figure symbolique du mouvement social, le nouveau gouvernement signifie son ambition d'attenter aux libertés syndicales et de stopper la contestation de l'ordre marchand.

Les condamnés de Millau
- José Bové, *3 mois de prison ferme*
- Jean-Paul Delaitte, 3000 F d'amende
- Raymond Fabrègues, 2000 F d'amende
- Gilbert Fenestraz, 2000 F d'amendes
- Frédéric Libot, 2 mois de prison avec sursis
- Léon Maillé, 2000 F d'amende
- Richard Maillé, 2 mois avec sursis
- Christian Roqueirol, 2000 F d'amende
- Jean-E. Sanchez, 2 mois avec sursis
- Alain Soulié, 2000 F d'amende

✂----------

Je soutiens les militants condamnés.

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Je verse la somme de : .....

(Chèque à l'ordre de : Confédération paysanne, 81, avenue de la République - 93170 Bagnolet)

Appel du Comité de Soutien aux Condamnés de Millau

Pour la défense de la solidarité et des libertés

Libérez José Bové !

Le 6 février 2002 la Cour de cassation a rendu définitive la peine de 3 mois d'emprisonnement ferme à l'encontre de José Bové pour l'affaire du démontage du Mac'do de Millau.

Contre la répression des mouvements sociaux

Par cette condamnation et sa mise à exécution, la Justice et le Pouvoir politique décident de jeter l'opprobre sur le mouvement social, sur notre participation au débat démocratique et aux choix qui concernent notre vie quotidienne. Ils veulent sanctionner violemment toute contestation de l'ordre établi et s'érigent ainsi en protecteurs ultimes de la mondialisation libérale que nous sommes de plus en plus nombreux à contester à travers le monde.

Deux poids, deux mesures

De même qu'elle réprime prioritairement et massivement les pauvres, cette justice sanctionne comme faits de droit commun des actions syndicales, comme celle de Millau : elle transforme en coupables les militants qui contestaient les sanctions américaines contre le Roquefort, sanctions autorisées par l'OMC contre l'Europe pour son refus d'importer des viandes bovines hormonées !
De l'autre côté, saccager des édifices publics ou le bureau d'un(e) ministre, détourner le bien public dans l'exercice de ses fonctions, cela ne fait l'objet d'aucune poursuite. Pire encore, le gouvernement vient de décider que l'Etat paie pour 10 millions d'€ de dégats pour destruction de biens privés par un commando de la FNSEA (Fougères, en octobre 2001), et sans engager de poursuites...
C'est donc bien l'engagement militant pour un monde plus solidaire qui est condamné avec la plus grande fermeté !

De quoi seraient donc coupables les militants de Millau ?

Nous étions près de 100 000 à Millau en juin 2000 pour que « le Monde ne soit pas une marchandise ».
La mobilisation ainsi engendrée, et qui s'est renouvelée depuis, reflète les véritables préoccupations de la société. José Bové incarcéré, ce sont toutes les libertés fondamentales qui structurent et permettent l'expression démocratique de ce pays qui sont remises en cause.

Alors, toutes et tous à nos initiatives de soutien ! D'ores et déjà, nous appelons à manifester notre solidarité, durant toute la durée de l'incarcération, auprès du piquet de veille et de solidarité installé devant la maison d'arrêt de Villeneuve-les-Maguelonne.

Le monde n'est pas une marchandise, ni une prison !

Membres du comité de soutien : *AC !, AITEC, APEIS, ATTAC, CEDETIM, CCC-OMC, CDAFAL Loire, CFDT (FGTE, Fédération Banques, Union Régionale Auvergne et Sygma), CGT (Confédération, FNAF, SFA, syndicat des correcteurs et fédération des finances) Chiche!, CNT-AIT, Confédération Paysanne, Coordination Nationale Contre l'élevage Industriel, Coordination Rurale, CSF, Droit Au Logement, Droits Devant !!, Ecologie Universitaire, FASTI, Fédération des Artisans du Monde, FNAB, France Nature Environnement (FNE), FIDL, FSU (Fédération et SNUIPP), Greenpeace, La souris verte, Ligue des Droits de l'Homme, Longo maï, Les Gamins de l'Art Rue, MNCP, MODEF, MRJC, Observatoire de la Mondialisation, Nature et Progrès, Ras le Front, SCALP-réflex, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Syndicat de la Médecine Générale, UFAL, Union Syndicale SOLIDAIRES!-GIO , UNEF-ID.*

Ont également apporté leur soutien : *Agir pour l'environnement, CADTM (Comité pour l'annulation de la Dette du Tiers Monde), UD CFDT Haute-Loire, Survie Bretagne, France Libertés, les Alternatifs, FSE, CGT-INRA, CFDT-Cirad, Guy Bedos, Jean-Louis Comoni, La rédaction de Charlie Hebdo, Jacques Gaillot, Stéphane Hessel (ambassadeur), Albert Jacquard, Marc Jolivet, Jacques Rozier, Léon Schwartzenberg, Jacques Testard (Président de la Commission française de Développement Durable), Pascal Thomas, Ch Favier (Pdt CG Val de marne), Magyd Cherfi (Zebda) Chantal Robin-Rodrigo (députée), Christophe Koffi (journaliste), Jean-Claude Lefort (député), Alexandre Lederman (économiste), Nathalie Lafaurie (Scénariste), Bertrand Tavernier (cinéaste), Paul Tran Van Thinh (ambassaeur UE au GATT), Bernard Langlois (journaliste) Manu Chao*

Annexe 31 – Le rassemblement *Millau 2000*

Ce document est le tract-programme du rassemblement qui s'est tenu à Millau en 2000 pour le procès des co-inculpés du saccage du McDonald's. Ce « quatre pages », collecté sur le site, annonce le programme des concerts et des débats, et présente un plan du site. Suivent, après ce document, des extraits de l'intervention de José Bové sur la scène de la Maladrerie le 30 juin 2000.



Vendredi 30 juin

11h-18h **Marché fermier**

14h **Début du procès**
Tribunal citoyen pendant toute la durée du procès
sur la place du Mandarous

14h-18h30 **Forums**

11h-20h **Animation de rue**
2 scènes permanentes, place Bion-Marlavagne et place Foch

19h-2h **Concerts de soutien**
à la Maladrerie

Samedi 1er juillet

11h-13h **Forums**

15h **Meeting de clôture**
à la Maladrerie

Intervenants :

Michel Tubiana
Président de la Ligue des Droits de l'Homme

Lori Wallach
Public Citizen's

Susan Georges
(ATTAC, CCCOMC)

Vandana Shiva
Research Foundation for Science Technologie & Dology - INDE

José Bové
Confédération Paysanne

Vendredi 30/ Samedi 1er

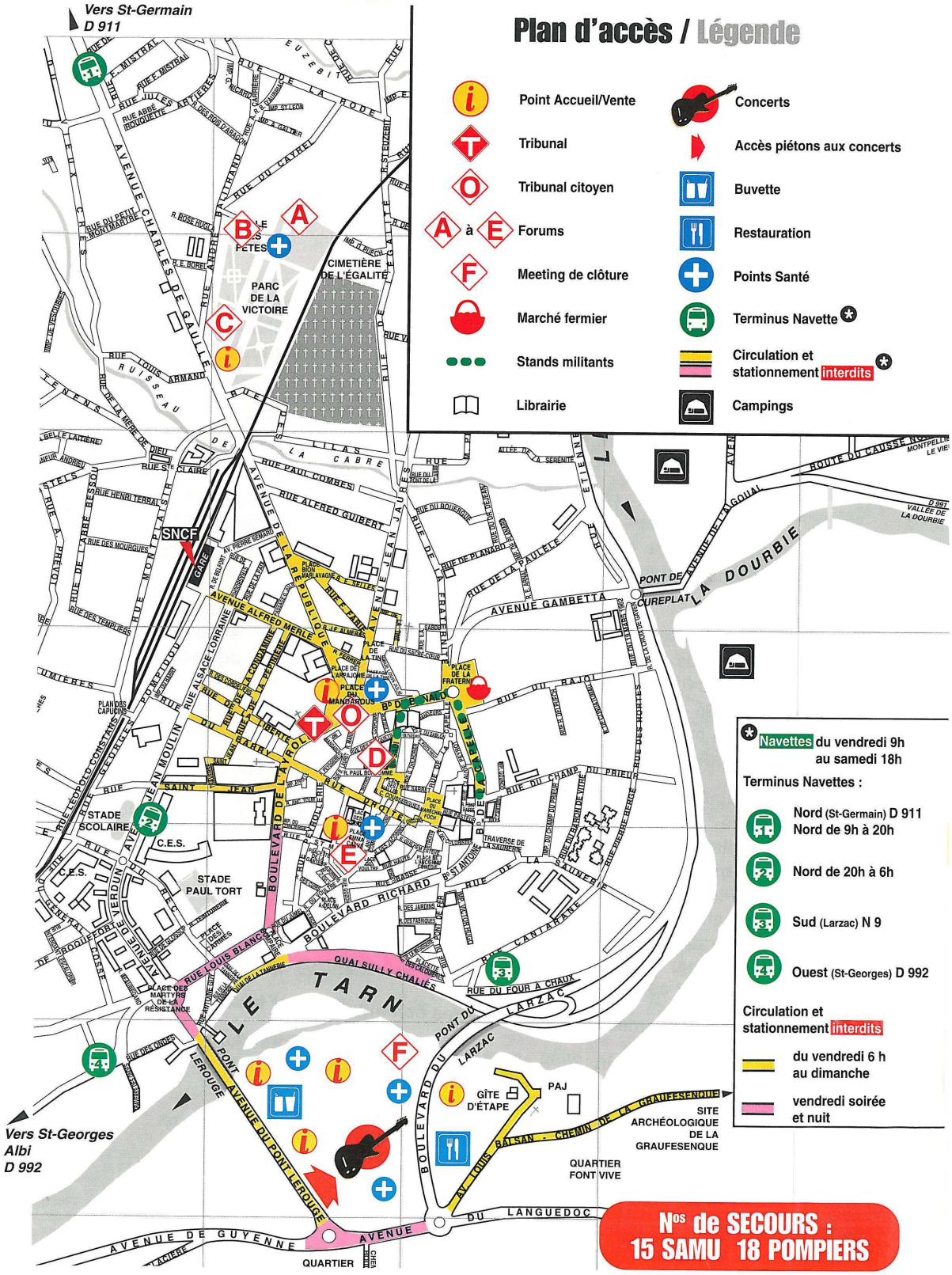
- **Librairie et stands militants**
- **Animation de rue**
  nombreux spectacles au hasard des rues
- **Points Accueil/Vente**
- **Point Info au CREA**
- **Stands Restauration**
  à la Maladrerie
- **Des commerçants soutiennent l'action**
  repérables par l'affiche ou le logo
  "LE MONDE N'EST PAS UNE MARCHANDISE"

IMPORTANT

- Arrêtez-vous aux **Points Accueil/Vente** pour acheter vos **Tickets-Conso à 10 F** l'un (et T-shirts, bobs, bons de soutien, affiches, cartes postales...).
- Merci d'emprunter les **navettes** **1 Ticket-Conso** à l'aller - Retour gratuit
- Aux buvettes :
  1 ticket-Conso = 1 boisson.
  Aucune monnaie ne sera acceptée.
- **Les points Accueil/Vente** tiennent lieu de **points rencontre** enfants perdus.
- **Gardez les lieux propres,**
  Pas de bouteille verre au concert.

FORUMS

Lieux	Dates et heures		
	Vendredi 14 h - 16 h	Vendredi 16h30 - 18h30	Samedi 11h - 13h
A Parc de la Victoire	Agriculture et souveraineté alimentaire	Semences, OGM, brevets : dangers sur le vivant	Nouvelles pratiques de résistance
B Parc de la Victoire Salle des Fêtes	Institutions financières internationales, quelle régulation ?	Alerte générale à la privatisation des services publics	
C Parc de la victoire	Une terre, un toit ! Une lutte planétaire...	Normes sociales et environnementales, et droit international	Immigration et rapport Nord/Sud
D Cour du CREA	Mondialisation et politiques européennes de l'emploi	Culture et mondialisation	Société transnationales et énergie
E Place Emma Calvé	Mondialisation et femmes	Répression syndicale et du mouvement social	Mondialisation des soins et de l'accès à la santé


Vers St-Germain
D 911
Plan d'accès / Légende
Point Accueil/Vente
Tribunal
Tribunal citoyen
A à E Forums
Meeting de clôture
Marché fermier
Stands militants
Librairie
Concerts
Accès piétons aux concerts
Buvette
Restauration
Points Santé
Terminus Navette
Circulation et stationnement interdits
Campings
Navettes du vendredi 9h au samedi 18h
Terminus Navettes :
Nord (St-Germain) D 911
Nord de 9h à 20h
Nord de 20h à 6h
Sud (Larzac) N 9
Ouest (St-Georges) D 992
Circulation et stationnement interdits
du vendredi 6 h au dimanche
vendredi soirée et nuit
Vers St-Georges
Albi
D 992
Nos de SECOURS :
15 SAMU 18 POMPIERS
LE TARN
LA DOURBIE
SNCF
PARC DE LA VICTOIRE
CIMETIÈRE DE L'ÉGALITÉ
STADE SCOLAIRE
STADE PAUL TORT
C.E.S.
GÎTE D'ÉTAPE
PAJ
SITE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GRAUFESENQUE
QUARTIER FONT VIVE
QUARTIER

Le procès de la mondialisation

LE RENDEZ-VOUS

Dix militants passent en procès pour avoir participé à une manifestation de protestation contre le diktat de l'OMC d'imposer à l'UE les importations américaines de viandes bovines aux hormones. Leur délit : avoir participé au démontage symbolique d'un restaurant Mac Donald's, vrai symbole de la mondialisation de la malbouffe.

A coups d'interdits et d'obligations qu'elles font prescrire par les Etats, les multinationales et les organisations financières et commerciales décrètent que seules les logiques du profit seraient applicables sans contraintes.

Après cette action de Millau - août 1999 -, la mobilisation citoyenne et les manifestations de masse ont fait échouer à Seattle le lancement d'un nouveau cycle de négociations à l'OMC, comme elles avaient fait capoter les tractations de l 'A.M.I

Depuis, il y eut Davos, Bangkok, Genève, etc... Un mouvement citoyen à l'échelle planétaire est en train de se construire pour affirmer le respect des droits fondamentaux de toute personne humaine, face à la toute puissance de l'argent.

Le rendez-vous de Millau constitue une étape importante pour ce mouvement de fond, diversifié dans ses formes et ses organisations. C'est un rendez-vous fixé par la justice qui voulant ignorer le contexte de l'action - donc sa légitimité - entend réprimer, et très durement le mouvement social. C'est surtout un rendez-vous choisi par les militants et citoyens pour faire le procès de la mondialisation. S'informer, échanger, débattre ensemble.

Quatorze forums sont proposés (cf. ci-dessous) voulant exprimer la diversité des domaines de notre vie quotidienne concernés par la mondialisation libérale ; alimentation, droit à la terre, aux logements, OGM et brevetabilité du vivant, services publics, immigration, culture, femmes, emploi, etc... Plus d'une trentaine d'organisations la plupart membres de la Coordination pour un contrôle citoyen de l'OMC (CCC-OMC), aux côtés de la Confédération paysanne, participeront aux forums, représentés par des scientifiques, économistes, intellectuels, artistes et de nombreux militants syndicaux et associatifs.

Nous sommes persuadés que les échanges seront fructueux.

Millau 30 juin 2000, sera une étape importante dans la montée en puissance d'un contre pouvoir citoyen planétaire face à la dictature de l'argent et des marchés.

Confédération Paysanne

La réussite de cette manifestation repose sur le bon comportement citoyen de chacun...
Merci à tous

Complément à Campagne Solidaire n° 142.

IMPRIMERIE causses cévenne 05 65 58 41 41
Ne pas jeter sur la voie publique.

Extraits du discours de José Bové à la Maladrerie,
Rassemblement de Millau, 30 juin 2000

En démontant le McDo, qui est à 200 mètres d'ici, ce n'était pas un acte de destruction. C'était un acte de construction. Un acte pour construire une nouvelle société et dire que nous n'acceptons pas que nos droits soient bafoués. Si à Millau, la Confédération paysanne est passée à l'attaque, c'est parce que nous n'avions plus aucun moyen de réagir. Quand nous avons appris la décision de l'OMC de condamner l'Europe parce que nous refusons de manger du bœuf aux hormones, cela a été pour nous un véritable coup de poignard dans le dos. Cela voulait dire très clairement qu'aujourd'hui, personne n'a le droit de choisir son alimentation. Seuls les marchands ont le droit de nous imposer la leur.

En tant que paysan, en tant que syndicaliste de la Confédération paysanne, pour nous, le combat n'a pas commencé le 19 août 1999, mais il a commencé il y a beaucoup plus longtemps. Il y a beaucoup plus longtemps que la Confédération paysanne et ceux qui nous ont précédés, comme Bernard Lambert et bien d'autres qui nous ont quittés depuis, ont commencé ce combat contre cette agriculture industrielle. Dès les années soixante, ces militants se sont levés contre le projet agricole qui était en train de se mettre en place, par un syndicat unique dont on ne parlera pas, cette corporation paysanne issue de Vichy. Pendant près de 30 ans, ces barons de l'agriculture ont tout fait pour éliminer les petits et moyens paysans. Ils ont tout fait pour accaparer les droits à produire. Avec leurs outils économiques, ils ont tout fait pour spolier ceux qui ne pouvaient soi-disant pas entrer dans la course à la compétitivité.

Annexe 32 – Le chant des partisans anti-OGM sur un air de Zebda

Ce document est la reproduction d'un flyer collecté lors d'une manifestation de soutien aux Faucheurs volontaires à Toulouse (Zebda est un groupe toulousain) le 4 juin 2008.

Le chant des partisans anti OGM

peut aussi être chanté sur l'air de Zebda : « Motivés »

Ami, le sais-tu, Monsanto met la main sur nos plaines
Ami, laisseras-tu son maïs essaimer son pollen
Ohé, écolos, citoyens et paysans c'est l'alarme !
Ce soir nos faucilles deviendront dans certains champs nobles armes

Sortez des usines, descendez des collines camarades
Ensemble détruisons cette nuit les cultures du CIRAD
Ohé, paysan tes semences sont menacées, fauche vite
Ohé, militant attention c'est Monsanto qui profite

C'est nous qui fauchons ces poisons d'OGM pour nos frères
Chirac à nos trousses, la conscience qui nous pousse pour la terre
Il faut des pays où les gens qui ont compris se soulèvent
Là-bas, des Indiens nous ont dit : « Leur semences, on en crève ! »

Ici boycottons leurs produits OGM dégueulasses
Mettons dans nos champs des semences naturelles à la place
Demain la nature guidera l'humanité sur sa route
Chantez compagnons, dans la nuit la liberté nous écoute...

Annexe 33 – Le rassemblement *Larzac 2003*

Ce document, est le tract-programme du rassemblement sur le plateau du Larzac les 8, 9 et 10 août 2003. Collecté sur place, il annonce le programme des concerts et des débats sur les scènes « Larzac », « Transgénik » et « Résistance ». Le plan du site dessine une géographie altermondialiste enracinée dans le territoire du Larzac : on y repère les espaces « Bernard Lambert » et « Confédération paysanne », ainsi que les tentes « Cancun », « Seattle », « Gênes » et « Porto Alegre » ». Suit enfin la liste complète des associations et collectifs présents au rassemblement, notamment par la tenue d'un stand.



VENDREDI 8 AOÛT

ESPACES FORUM

Trois jours de débat et quatre espaces forums nommés : Seattle, Porto-Alegre, Cancun, Gênes, sur le site.
Au cours de ces rencontres, nous vous proposons quatre forums globaux qui porteront sur l'OMC, la libéralisation des services, de l'agriculture et sur les nouvelles luttes. Parallèlement une douzaine de forums thématiques vous permettront d'aller plus loin sur des questions plus précises. Le vendredi après-midi à partir de 18 heures, les installations des forums seront disponibles pour des "Echanges libres". Afin de répondre à toutes les demandes de débats, nous laissons à disposition un espace non sonorisé "L'Arbre à palabres".
Ces moments de réflexion permettront d'avoir une compréhension aussi large que possible des dangers que font courir les négociations de Cancun sur nos vies quotidiennes.

Un seul mot d'ordre : début septembre, l'OMC doit nous trouver debout dans les rues, les écoles, les usines et les bureaux.
De chacun des forums doivent émerger des idées et des propositions de résistance.
Ne les laissons pas faire !
Nous, peuples du monde, déciderons de notre avenir, pas l'OMC !

MEETING D'OUVERTURE

HORAIRE	LIEU	THÈMES
15 h 30 – 17 h30	Scène transgénik	*Accueil par Construire un monde solidaire et les paysans du Larzac. Lecture du message de José Bové par un représentant de la Confédération Paysanne* Comment l'ordre économique se met en place sous les auspices de l'OMC. L'utilisation de la puissance militaire. Rappel sur les conditions d'émergence de l'OMC : les accords de Marrakech en 1994 et leurs conséquences. *Interventions de:* Azmi Bishara député palestinien à la Knesset – Les politiques néolibérales accentuent la colonisation ; Laurence Kalafatides de l'Institut de relocalisation de l'économie – Historique des luttes contre l'OMC, présentation de la libéralisation des services ; Gustave Massiah du Centre de recherche et d'information pour le développement - CRID. L'extension de la paupérisation et de la précarité sur la planète tant dans les pays du Sud que ceux du Nord ; Paul Nicholson de Via Campesina – Extension des luttes paysannes - Rapide rappel de l'accord sur l'agriculture et ses conséquences ; Yannick Jadot de Greenpeace – L'environnement pris en charge par les multinationales ; Lori Wallach de Public Citizen – Huit ans d'OMC : bilan des dégâts ; Jacques Nikonoff d'ATTAC – Présentation des enjeux de la conférence de Cancun ; MIB (Le mouvement de l'immigration et des banlieues) : OMC, facteur d'immigration et de politique sécuritaire.

"ECHANGES LIBRES"

HORAIRE	LIEU	THÈMES
18 h – 20 h	Seattle	***Coordinations interprofessionnelles*** – échanges transversaux pour dégager des unités d'actions – proposé par la coordination interprofessionnelle de Béziers – ATOS et Terre Ferme.
18 h – 20 h	Porto-Alegre	***L'affaire des inculpés de Fumel*** proposée par le Comité national de soutien aux inculpés (procès à Agen le 17/9/03). 1er procès en France où 14 chômeurs sont inculpés pour avoir mis définitivement hors service un incinérateur d'ordures ménagères hors normes : un véritable acte de salubrité publique. Plus globalement le problème du traitement de nos déchets – les dangers de la dioxine "exportation de nos déchets toxiques en Afrique".
18 h – 20 h	Cancun	***Pour un monde dénucléarisé : désarmement, sortir du nucléaire civil et militaire*** – Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire et Stop essais.
18 h – 20 h	Gênes	***Organisation mondiale de l'environnement : pour quoi faire ?*** proposé par Agir pour l'environnement.
20 h – 22 h	Seattle	***La décroissance soutenable*** par La revue Casseurs de Pub – Silence
20 h – 22 h	Porto-Alegre	***Désobéissance civile*** proposée par le Village intergalactique et Alternative non violente.

THÉATRE

RÉPARTITION PAR SCÈNE

HEURE	"CLAIRIÈRE"	"MARCHÉ FERMIER"	"LE VILLAGE"
11h00		La Troupadour, "Des ronds dans l'eau", danse, cirque et chant	
12h00	Ratatouille Théâtre Le monstre du Gévaudan, marionette Krizo Théâtre, Quelle bouille, théâtre	Chorale Polysong	
13h00 13h45	Parada Fondation, cirque (Bucarest) L'oreille qui traine "Pas de pitié pour les pénibles", théâtre	Les Attaqués, chanson française	
14h00		Spluzz, musique sportive et musculaire	Tonton ballon, jeune public
14h15	Boule, "Conte musical potager"		C° La Brat "La kermesse", spectacle rue
14h30	Thalie, Melpo and Co "Pardon monsieur", théâtre Les Petites Margueri!tes, "La cage"		
15h00	Erectus, "Pierre et le Loup", théâtre, musique et danse	Jérôme Aubineau, "salade d'histoires", contes	Moving People,"The history men", C° Tango Sumo, "Expedition Paddock"
15h30 15h45	Les Petites Margueri!tes, "La cage" N'tama, "La rencontre du conte du clown", contes africains		
16h00			Les chantiers de l'inédit, "Le fabuliste", théâtre
16h15 16h30 16h45		Le cabaret sur le côté	
17h30		Le cabaret occitan	L'Engouelment, 2 conteuses et 1 yourte
18h00			Quecirque, cirque contemporain C° du P'tit Vélo, "Le cirque à la rue"
18h30			Wabela Yaoula, percussions congolaises Spluzz, musique sportive et musculaire
19h00		Lombric "Cabaret néo-rural"	C° Monde en Chantier, "Global pour un tour de manège final"
20h00			Les Enfanfares, musique de L'Est C° Derozo, "Lùbia", marionnettes géantes
21h00			Clara et Sarah, jeune public Moving People, "The history men", enquête et marionnettes

Sur tout le site, près des tables et des comptoirs, chorales, batucadas, fanfares, déambulatoires, plasticiens, animeront l'espace :
C° Barifa "Les cyclomobiles", machines insolites - GRAALL "Les envoyés du Yuuland", rencontre déambulatoire - C° Jolie Môme, insolence et rébellion - Les Chozparei, rock tzigane - Spluzz, musique sportive et musculaire - Chorale, Poil à gratter - Les Pistons Flingueurs - Wabela Yaoula, percussions congolaises - Les Kadors, fanfare - L'echo des Avens, fanfare - Chorale Polysong - Mic'art, performance plastique - Les Attaqués, chanson française.

FILMS DOCUMENTAIRES

CHAPITEAU 1

HORAIRE	TITRE / SYNOPSIS	RÉALISATEUR	INTERVENANTS
17h - 19h30 DURÉE 90 mn suivi d'1h de débat	**Larzac : 10 ans de lutte filmée par ceux qui ont lutté** Pendant la lutte du Larzac, de 1971 à 1981, des paysans et des militants ont réalisé des films super 8 de la plupart des réunions, actions et manifestations qui ont été menées contre l'extension du camp militaire.	Philippe Cassard (production : Arcadie – APAL) ; 2003.	Suivi d'un débat avec des paysans, paysannes et habitants du Larzac.
20h – 23h DURÉE 90mn suivi d'1h30 de débat	**Notes sur l'OMC** OMC – organisation mondiale du commerce – trois lettres pour nommer une institution internationale dont l'idéologie, les caractéristiques, les objectifs n'ont – encore - que très peu de visibilité publique. Comment, pourquoi, par qui et pour qui cette organisation a-telle été mise en place, et pourquoi est-elle si contestée ?	Vincent Glenn (production : FilmO, Lardux, Callysta, Les Nuits Atypiques) ; 2003. Sortie en salles prévue début 2004.	Suivi d'un débat avec Vincent Glenn ; Agnès Bertrand ; Laurence Kalafatidès ; Raoul Jennar, Gérard de Selys, Jean-Pierre Moreux, Vandana Shivana, Lori Wallach.
23h10 – 24h DURÉE 51mn	**M.I.B. (Mouvement Immigration Banlieues)** De septembre 2001 à juillet 2002, de Mantes-la-Jolie à Dammarie les Lys, chroniques de luttes autonomes qui se sont déroulées sur des quartiers populaires en réaction aux dispositifs discriminatoires tels que la double-peine, ou encore suite à des violences ou crimes policiers.	Reynald Bertrand ; 2003.	

CHAPITEAU 2

HORAIRE	TITRE / SYNOPSIS	RÉALISATEUR	INTERVENANTS
17h DURÉE 110 mn suivi d'1h de débat	**Le Bruit et l'Odeur** Par une froide nuit d'hiver, un jeune adolescent est tué à bout portant par un policier lors d'une tentative de vol. Ce gosse de 17 ans s'appelait Habib et tous ses copains de la cité dans laquelle il vivait à Toulouse le surnommait Pipo.	Eric Pittard	Débat avec le réalisateur.
20h DURÉE 38 mn	**La Cisternette** Un paysan sans terre s'installe sur une terre sans paysan, David Perier, avec le soutien de la Confédération Paysanne, le 6 avril dernier s'installe dans l'urgence à la Cisternette pour faire agneler ses brebis dans des conditions décentes.	Guy Lambert	Débat. Avec Christophe Beau, Michel Merle, David Perier, Dominique Soullier et Dominique Voillaume.
23h00 DURÉE 55 mn + débat fermeture 1h	**Chroniques d'un siège à la Moqata'a** Le 31 mars 2002, le cinéaste Samir Abdallah rejoint le QG de Yasser Arafat assiégé par l'armée israélienne.	Samir Abdallah Production The Factory 2002	Débat avec le réalisateur.

Si on s'est battu pour le Larzac, c'est pas pour le voir partir en fumée :
FEUX INTERDITS !

MUSIQUE

RÉPARTITION PAR SCÈNE

HORAIRE	"RESISTANCE"	"TRANSGENIK"	"LARZAC"
16h00			LES MALPOLIS
17h00			WALLY
18h00	PUSTULE L'ARDECHOIS		ZAWAZE
19h00	ROCK FIESTA MORDICUS		LES ESCROCS
20h00	SKHAN	TELEFAX	LES SEVERES
21h00	MYSTERE TRIO	FEDAYI PACHA	LES ACROBATES
22h00	100% CONTRE BURE	SIN	GOULAMAS'K
23h00	ZARAGRAF	GENERAL DUB	
00h00	GADALZEN	SIDILARSEN	LES AMIS D'TA FEMME
01h00	MEDEF INNA BABYLONE	MORZANA	LES SUPREMES DINDES
02h00	HELLS CRACK	GAMMA BOY	CEUX QUI MARCHENT DEBOUT
03h00	LA SPACE FAMILY		

SCÈNE "RÉSISTANCE"

18h00 PUSTULE L'ARDECHOIS
Pustule et son bidule tournent sur les routes de France afin d'étendre leur punk folklorique Ardéchois. Textes souvent comiques mais parfois sérieux aussi.

19h00 ROCK FIESTA MORDICUS
Sur scène le groupe laisse éclater avec frénésie son rock anarcho-carnavalesque (mélange de rock, punk, musette) dans un spectacle où se côtoient Jean-Paul II, Gloria Gaynor, un supporter de foot…

20h00 SKHAN
C'est un chanteur de musique turque traditionnelle, avec tout ce que les épithètes peuvent avoir d'approximatif et de restrictif. Avec Skhan on plonge en plein nomadisme musical et linguistique.

21h00 MYSTERE TRIO
Une musique qui fait voyager à travers divers mondes musicaux. Un saut à Cuba, un saut en Espagne. Du latin-jazz au goût de fête.

22h00 100% CONTRE BURE
C'est un collectif s'opposant à l'enfouissement des déchets nucléaires et qui le mettent en chanson avec des influences reggae, ska ou encore funk.

23h00 ZARAGRAF
Entre Mza la chanteuse, Manu le guitariste rock, Bruno le virtuose de la guitare flamenca et Pepe le musicien à la voix marquée par ses origines andalouses, chacun compose avec sa différence au service d'une musique qui échappe à tous repères géographiques.

00h00 GADALZEN
Cornemuse, accordéon, flûte… la culture occitane est au rendez-vous pour donner un zeste de musiques amplifiées et répandre un son hybride traditionnel et electro-jazzy.

01h00 MEDEF INNA BABYLONE
Les punk les plus libéraux du moment! La musique qui ne se prend pas la tête tout en restant honnête, ainsi un plaidoyer en faveur du respect de la culture occitane.

02h00 HELLS CRACK
Répertoire rock teigneux teinté Punk Rock et parfois même Hardcore.

03h00 LA SPACE FAMILY
L'énergie du rock, le feeling du blues et la motricité incessante d'un groove funk.

SCÈNE "TRANSGÉNIK"

20h00 TELEFAX
Telefax combat la musique consensuelle au désherbant. Leur musique envahit par petites touches, séduit et envoûte à chaque écoute comme une évidence. Un album rare dans le paysage musical d'ici.

21h00 FEDAYI PACHA
Unique de par ses influences orientales qui donnent du souffle aux sonorités souvent lourdes.

22h00 SIN
Sur des scènes d'ici et d'ailleurs Sin dénonce à travers leur hypnotique mélange de pop 80's, de break beat déstructuré de dub

23h00 GENERAL DUB
Les Général exécutent un dub glacé et martial… aux allures de western post- atomique.

00h00 SIDILARSEN
Ils ont autant digéré Léo Ferré que Nine inch Nails mais le beat techno est toujours là ; rappelant au corps qu'il existe.

01h00 MORZANA
Le groupe de Hardcore du sud Aveyron.

02h00 GAMMA BOY
Une autre façon d'exploiter la musique électronique en mélant des sons peu communs à une rythmique basique.

SCÈNE "LARZAC"

16h00 LES MALPOLIS
Trois trublions en costard-cravate, ie sourire en coin, qui mettent gaiement les pieds dans le plat, provoquant dans la salle grincements de dents ou rires revigorants.

17h00 WALLY
Un OVNI de la scène française, un incassable homme-orchestre et humoriste de l'absurde, dévastateur pour les décrochement de mâchoires qu'il occasionne lorsqu'il met en musique le courrier d'un supplément télé ou d'un grand quotidien régional.

18h00 ZAWAZE
Entre rock et chanson française, le soleil en plus. Humour cynique, histoires loufoques.

19h00 LES ESCROCS
Issus de la veine rock-musette, ils s'en démarquent par l'éclectisme de leurs tempos, passant ici du reggae au djembé, de la java au hip-hop, de la biguine à la country… avec aisance.

20h00 LES SEVERES
Ils portent bien leur nom ! Ce quatuor conjugue le caractère festif instrumental de la chanson rock à des textes surréalistes tendance sombre, pour ne pas dire désespérée.

21h00 LES ACROBATES
Ancrés dans des compositions légères d'où fuse néanmoins un fourmillement de sonorités, les acrobates jonglent avec les mots aussi bien qu'avec les délais qui agrémentent leurs compositions.

22h00 GOULAMAS'K
Ce sont des chants guerriers aux accents de cigales tchatchés en français et occitan, espagnol et catalan, c'est l'amande amère qui germe dans la garrigue, c'est le vin qui abreuve les mots et adoucit les maux, ce sont 8 troubadours au ska révolté.

00h00 LES AMIS D'TA FEMME
Ils reviennent avec un tout autre répertoire et pour cause il se compose essentiellement de chants anarchistes et guerriers enrobés d'une musique aux sonorités décalées.

01h00 LES SUPREMES DINDES
leur rock accidentellement échappé du comité d'entreprise est aussi le spectacle d'un quotidien et d'une routine qu'elles exorcisent grâce à leurs textes et à leur jeu de scène.

02h00 CEUX QUI MARCHENT DEBOUT
Avec tambours et trompettes, trombone, soubassophone et banjo, cette fanfare de la région parisienne en fait courir plus d'un car ses performances shootées aux vitamines funky remettent en forme.

PROJECTION PRIVEE
Depuis 1996 spécialisé dans la vidéo projection de concert, festival, Milieu electro et rock. Mélange en direct sur la musique de plusieurs sources d'images créées en 3D ou des réalisations de vidéo originales.

SAMEDI 9 AOÛT

ESPACES FORUM

HORAIRE	LIEU	THEMES
9 h 30 – 12 h 30	Seattle	***Ecole et Marchandisation*** – AGCS et ses répercussions – politique européenne et services publics – Ecole et entreprise – Les alternatives éducatives et tactiques de résistances – proposé par Sud éducation.
9 h 30 – 12 h 30	Porto-Alegre	***La répression : le néolibéralisme par la peur.*** Peur sociale du citoyen, criminalisation de la misère et du mouvement social – Animé par Daniel Mermet – Intervenants – DAL (J. Baptiste Eyrault) – Droit devant (J. Claude Amara) – MIB (Oméia Seddik) – CGT – Confédération paysanne – Témoignage de Thoo Chit (porte-parole des victimes du chantier Total) – Syndicat de la Magistrature – ATTAC (Jacques Nikonoff). - Devoir de résistance et expression de la non-violence dans les luttes – François Roux (avocat de la confédération paysanne)
9 h 30 – 12 h 30	Cancun	***Libéralisation des services, une menace pour tous, des gains pour quelques-uns.*** Marc Delepouve (ATTAC) – Libéralisation des services ; Raoul Marc Jennar (Chercheur auprès d'Oxfam Solidarité - Belgique) – Le double jeu de la commission européenne ; Fabienne Binot (Sud Santé) ; Claire Villiers (AC et Droits devant) – Le mode 4 ou la précarisation à l'échelle de la planète ; D. Rallet – La libéralisation de l'éducation ; J.P. Moreux (CGT Spectacle) – La libéralisation de la culture ; Céline Trublin (Agir ici) – Les mouvements de résistance contre la privatisation de l'eau.
9 h 30 – 12 h 30	Gênes	***L'agriculture européenne sacrifiée sur l'autel du libéralisme mondial.*** - Recadrage de l'accord de Marrakech et présentation des propositions pour Cancun – Confédération paysanne – Via Campesina ; - Souveraineté alimentaire – Dominique Soulié (Confédération paysanne Aveyron) - le roquefort dans les griffes de l'OMC Landless People Movement (LDP) – Andile Mngxitama – Afrique du Sud - Présentation du combat des Sans Terre d'Afrique du Sud dans un contexte néolibéral ; Michel Hardy, paysan breton – Eleveur de poulets (Doux) – conséquences concrètes de la délocalisation de la multinationale vers le Brésil ; Evo Morales, député bolivien – Présentation de la dégradation de la souveraineté alimentaire de son pays depuis ces dix dernières années. Augmentation considérable des importations, exode rural et lutte des Cocaleros (producteurs de feuilles de coca) pour maintenir une agriculture traditionnelle ; Ouvrier d'une multinationale de l'agro-alimentaire (Petit-Lu – Danone) – Analyse des délocalisations des IAA dans les pays à faibles coûts. - Brevetabilité – Vandana Shiva (Inde) – Le hold up des multinationales sur les semences – présentation de l'ADPIC et de ses conséquences sur les paysans.
13 h – 14 h 30	Seattle	***Occitanie et luttes sociales*** – Animé par J.P. Belmon (journaliste sur FR3 Méditerrannée) avec J.Daniel Esteve (Gardarem la térra) – Philippe Angevin (universitaire) – J. Louis Escafit (Lutte Larzac 1973) – Robert Lafon (philosophe).
14 h 30 – 16 h 30	Seattle	***Eau : pollution – conflits – alternatives :*** Marc Laimé (Association Contrat Mondial Eau et Monde diplomatique – ACME) – Anne Le Strat (élue Parti des Verts de Paris 18e) - Jacques Perreux (Vice-président du conseil général du Val de Marne –P.C.) - J. Luc Touly (ATTAC) - J. Yves Griot (réseau environnemental breton Cohérence) et présence de Danièle Mitterrand (Présidente de France Libertés et Présidente d'honneur de l'ACME).
13 h 30 – 16 h 30	Porto-Allegre	***Culture et mondialisation*** Jean Ferrat – Pascal Thomas (Président de la Société des réalisateurs de films) – Jack Ralite (Etats généraux de la culture).
13 h 30 – 16 h 30	Cancun	***Energies et services publics :*** accès à l'énergie pour tous au sud comme au nord avec quelles productions (nucléaire ? renouvelables ?…) – Développement énergies renouvelables. Installations d'éoliennes : où ? Par qui ? Pour quels objectifs ? Animé par Stéphane Lhomme du réseau "sortir du nucléaire" avec François Dufour (ATTAC) – Claude Aufort (CGT énergie) – Michèle Dessenne (ATTAC) – Corinne François (Coordination contre l'enfouissement des déchets nucléaires).
13 h 30 – 16 h 30	Gênes	***OGM*** Animé par inf'OGM Joël Bellenfant et Mireille Ferri – Etat des lieux de la campagne "Pas d'OGM dans ma commune" ; Corinne Lepage - M. Angèle Hermille – Jurisprudence récente sur les arrêtés municipaux Confédération paysanne – J.L. Desmarets (FRAPNA Drôme) – V. Perrot (FNAB) – D. Mourlane (ATTAC) – C. Noisette (Inf'OGM) – Initiatives locales ;
16 h 30 – 19 h 30	Seattle	***Non à la privatisation des entrailles de la terre*** – Vandana Shiva (Inde) – L'assaut de l'OMC sur les biens communs de l'humanité ; Agnès Bertrand (IRE) – Le grand marchandage des services d'environnement ; Lori Wallach (Public citizen) – Recul programmé de la protection des milieux naturels ; Raoul Marc Jennar (Chercheur auprès d'Oxfam Solidarité (Belgique) – Etats Unis - Union européenne : même offensive contre la planète ; J. Pierre Moreux (CGT Spectacle) – Nature et Culture au péril des accords de libre-échange. **Débat : Des germes de la résistance à la mise en échec de l'AGCS** avec la participation de Thierry Jaccaud (Ecologiste) – Gilles Gesson (Gardarem Lo Larzac) – Arlette Harrouch et Guy Kastler (Nature et progrès), Christian Jacquiau (auteur de "Les coulisses de la grande distribution), Laurence Kalafatides (IRE) ;
16 h 30 – 19 h 30	Porto-Alegre	***Marchandisation de la santé, securité sociale*** – Patrick Alloux et Bernard Tepper (ATTAC Santé) – Marie Kayser (Syndicat de la médecine générale).
16 h 30 – 19 h 30	Gênes	***Les intermittents du spectacle*** – Politique culturelle et services publics – Culture et démocratie – Place de la culture dans la société – Animé par Gerarht Baeur. Culture en danger – Coordination des intermittents et précaires d'Ile de France – CGT spectacle – Serge Halimi (Monde diplomatique) – Jack Ralite (Etats généraux de la culture) – Collectif des intermittents de Basse Normandie.
16 h30 – 19 h 30	Cancun	***Droits à acquérir, droits à conquérir*** **1ère partie** : Mouvement social, luttes des sans et résistances citoyennes avec AC – Droits devant – Droit au logement – Handeis – Ligue des droits de l'homme – MIB – Sans papiers – G10 – FSU – Confédération paysanne de l'Hérault.
19 h 30 – 22 h	Cancun	**2ème partie :** Résistance à la globalisation impériale et lutte des peuples pour leur libération : Nahla Chahal (Palestine) – Abdel Amir Rekaby (Irak) – Lamartine (Brésil) – Miguel Benasayag (Argentine) et Gilles Luneau (journaliste) – Contre offensive et nouvelles radicalités ; Ashwin Desai (Afrique du Sud) – sous réserve ; Arundhati Roy (Inde) – sous réserve.
19 h 30 – 22 h	Seattle	***Gestion coloniale et guerrière de la planète*** – Décisions du congrès de Jakarta – mai 2003. Vincent Jesser – Relation entre néolibéralisme et répression dans les pays du Maghreb ; Adnane Ben Youssef : Mise place de l'observatoire de l'occupation à Bagdad ; MIB – la question coloniale ici et ailleurs.
19 h 30 – 22 h	Porto-Alegre	***Commerce équitable*** – Différentes pratiques – limites et espoirs, coordonné et animé par l'association MINGA avec les associations Djallaba – Andines – Kan Ar Bed – Equiblobal – Ecosol – L'Orita café.
19 h 30 – 22 h	Gênes	***L'agriculture biologique dans les rapports Nord-Sud*** : quelle agriculture, quel développement ? Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France – CCFD local et national.

Appel aux bénévoles

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.
Pour vous inscrire comme bénévole, adressez-vous au point accueil.

FILMS DOCUMENTAIRES

CHAPITEAU 1

HORAIRE	TITRE / SYNOPSIS	RÉALISATEUR	INTERVENANTS
10h DURÉE 53mn suivi d'1h30 de débat	**Oh Mamy !** Ce film est né de la création d un spectacle de cirque contemporain "les sublimes" de Guy Alloucherie, où nous abordions beaucoup de problèmes sociaux dont celui des réfugiés de Sangatte grâce a la vidéo.	Sophie Oswald, 2003.	Suivi d'un débat sur la solidarité avec Sophie Oswald, Guy Alloucherie, Laurent Ide.
14h DURÉE 2h30	**Débat avec co-errances (coopérative de diffusion/distribution – textes, sons, images) : quelles ripostes à la marchandisation culturelle ?**		Débat avec des revues, des éditeurs, des producteurs indépendants, des réalisateurs, des auteurs membres de co-errances.
17h DURÉE 96 mn suivi d'1h de débat.	**Paroles de Bibs** Dans un livre publié fin 1998 chez Grasset, François Michelin mettait en avant sa conception humaniste du capitalisme, quelques mois avant l'annonce d'une vague de licenciements sans précédent dans son entreprise.	Jocelyne Lemaire-Darnaud (Joceliné aste) 2001.	Suivi d'un débat avec la réalisatrice et des ouvriers de Michelin dont Jean-Pierre Serezat, Jean Lajonchère , Laurent Vendange (tous membres de l'Association Soutien au Film Paroles de Bibs).
20h DURÉE 105 mn	**Attention Danger Travail** Une dizaine de chômeurs et chômeuses racontent pourquoi et comment ils ont décidé de ne plus aller travailler. Après avoir fréquenté plus ou moins longtemps le monde du travail, ces hommes et femmes ont fui l'usine, l'entrepôt ou le bureau, bien décidés à ne plus accepter les règles de la guerre économique contemporaine.	Pierre Carles, Christophe Coello, Stéphane Goxe (C-P productions), 2003. Sortie en salles prévue à l'automne 2003.	Suivi d'un débat avec la réalisatrice et des ouvriers de Michelin dont Jean-Pierre Serezat, Jean Lajonchère , Laurent Vendange (tous membres de l'Association Soutien au Film Paroles de Bibs).
22h30 DURÉE 27 mn 23h fermeture	**La mondialisation, quelques maux que je sais d'elle.** Ce film témoignage évoque les conséquences de la mondialisation économique et donne visibilité aux initiatives locales et internationales.	Marina Galimberti Rapsode production	

CHAPITEAU 2

HORAIRE	TITRE / SYNOPSIS	RÉALISATEUR	INTERVENANTS
9h30 DURÉE 93 mn suivi d'1h de débat	**La Vie comme elle va** La vie comme elle va" prend les choses comme elles viennent et les gens comme ils sont. Humains, animaux, végétaux : le film divague de l'un à l'autre et révèle la réalité décalée d'un petit coin de la campagne aveyronnaise.	Jean-Henri Meunier	Suivi d'un débat avec Henri Dardé, le clown Piccolo, Jean le retraité, Serge Itkine.
12h30 DURÉE 53 mn suivi d'1h de débat	**La Loi de la Jungle** chronique d'une zone de non droit : la Guyane francaise	Philippe Lafaix (F Productions), 2003.	Débat avec le réalisateur.
15h DURÉE 52 mn + débat	**L'Eldorado de Plastique** En Andalousie, dans la région d'El Ejido, un ancien désert a été recouvert en quelques dizaines d'années par l'une des plus importantes concentrations de cultures sous serres de la planète. Les légumes produits sont exportés massivement dans toute l'Europe. À travers le portrait de quatre habitants de cette mer de plastique, le film aborde le revers de ce miracle économique : l'exploitation à outrance d'une main d'œuvre immigrée sans droits et subissant un racisme latent.	Arlette Girardot et Philippe Baqué ADL productions	Débat avec Philippe Baqué et Nicholas Bells (forum civique européen), sous réserve une délégation du syndicat des ouvriers du champ (SOC) avec sa secrétaire Maria Garcia Bueno.
17h30 DURÉE 55 mn suivi d'1h de débat3	**France terre d'Ecueil** Documentaire sur les sans-papiers en prison pour défaut de papiers. Témoignages de sans-papiers incarcérés pour situation irrégulière. La plupart sont des petits-fils de tirailleurs sénégalais. Un ancien colonel ayant travaillé en Afrique s'indigne et nous rappelle "au bon souvenir" des colonies…	Bruno Delelis-Robert, 2003.	Débat avec le réalisateur.
20h DURÉE 63 mn	**Le Bien Commun: l'assaut final** L'eau, la santé, les gènes humains et végétaux, les connaissances anciennes et nouvelles, plus rien aujourd'hui ne semble vouloir échapper au destin des marchandises. Face à la voracité des marchands qu'adviendra-t-il de la notion de bien commun qui est la base de toute vie en société.	Carole Poliquin (ISCA productions, Québec), 2003.	Débat avec Philippe Baqué et Nicholas Bells (forum civique européen), sous réserve une délégation du syndicat des ouvriers du champ (SOC) avec sa secrétaire Maria Garcia Bueno.
21h30 DURÉE 13 x 2,5 mn = 32,5 mn	**La Face Cachée de la Terre** **Une série proposée par le Collectif ALTERdoc** Actuellement, 1.2 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour et près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux dollars par jour.	En présence d'un des réalisateurs José Reynes	
22h30 DURÉE 77 mn 23h50 Fermeture	**Smoothie** Maurice Cullaz est un homme présent en permanence là où la musique noire vibre ; là où la musique noire étonne, surprend et réchauffe. Il porte son cœur à son oreille, il est de ceux qui savent capter l'âme du musicien.	un film de Jean-Henri Meunier pour et avec Maurice CULLAZ	

Infos buvette

Les buvettes constituent la principale source de financement de notre rassemblement. Vos consommations nous permettent d'en assurer la bonne gestion.
Les bières vendues proviennent de brasseries artisanales, locale (La marmotte fabriquée à Saint Geniez d'Olt), bretonne (Coreff, an Alarch, Cenhors, Tri Martolod, bière au quinoa et à la banane) et belge (brasserie L. Huyghe) et des bières au quinoa et à la banane issue du commerce équitable et distribué par Ken Ar Bed.
Pour les boissons sans alcool, vous pourrez vous rafraichir avec des boissons équitables telles que le cola " Beuk " (Ken Ar Bed), la limonade " La Préférée " (fabriquée dans l'Aveyron) et divers jus de fruit.
L'achat de ces boissons ne pourra se faire qu'avec des JETONS qui seront vendus dans les caisses représentées par le sigle (J) sur le plan. Deux de ces caisses acceptent les cartes bancaires.
Attention les jetons ne seront acceptés qu'aux buvettes.

SAMEDI 9 AOÛT (suite)

MUSIQUE

RÉPARTITION PAR SCÈNE

HORAIRE	"RESISTANCE"	"TRANSGENIK"	"LARZAC"
16h00	BENBIA & MAQUISTAR		
17h00	LES COSMOPAULETTES		
18h00	GERARD FRANCO		LA TALVERA
18h30	ILS ONT OSE		MAURESCA
19h00	SIMONE EN SEPTEMBRE		
19h15			SAMIR JOUBRAN
19h45			DJIGUIYA
20h00	TRANSHUMANCE		
20h45			DUPAIN
21h00	PSYLIUM		
22h00	LULU	MR ORANGE	CLOTAIRE K
23h15			MANU CHAO
00h00	VODSKA	NINJA SHANTI	
01h00	OUST LOUBA	KIAP	
01h15			ASIAN DUB FOUNDATION
03h00	LES BOUKAKES	AFRODIZIAK	LA RUMEUR
04h00	LA BRONCA		
04h15			LA PHAZE
05h15			MOLEQUE DE RUA

THÉATRE

RÉPARTITION PAR SCÈNE

HEURE	"CLAIRIÈRE"	"MARCHÉ FERMIER"	"LE VILLAGE"
12h00	Krizo Théâtre, "Quelle bouille"		
13h00	Ratatouille Théâtre, "Le monstre du Gévaudan", marionettes Erectus, "Pierre et le loup" théâtre, musique et danse	La Troupadour, "Des ronds dans l'eau" danse, cirque et chant	
14h00	L' oreille qui traîne, "Pas de pitié pour les pénibles", théâtre	Les Zatoux, sketches humoristiques et satiriques	Tonton ballon, jeune public
14h15			C° du P' tit Vélo, "Le cirque à la rue"
14h30	Les Petiles Marguerites, "La cage"		
15h00			La Brat C°, "La kermesse", spectacle rue Moving People, "The history men", enquête et marionnettes géantes
16h15	Boule, "Conte musical potager"		
16h30		C° Bougrelas "rêves et paillettes"	L' engoulement, 2 conteuses et 1 yourte
17h30	Les Petiles Marguerites, "La cage"	Mathieu "H", danse acro	Les chantiers de l'inédit, "Le fabuliste", théâtre
18h00			Quecirque, cirque contemporain
18h30			Fondation Parada, les mômes de Bucarest, Roumanie
19h00		MicMac, cirque burlesque	C° du P' tit vélo, " Le cirque à la rue"
21h00			Moving People "The history men", enquête et marionnettes

Sur tout le site, près des tables et des comptoirs, chorales, battucadas, fanfares, déambulatoires, plasticiens, animeront l'espace :
GRAALL "Les envoyés du Yuulund", rencontre déambulatoire - C° Jolie Môme, insolence et rébellion - Les Chozparei, rock tzigane - Splucz, musique sportive et musculaire - Chorale, Poil à gratter - Les Pistons Flingueurs - Zaragraf - Wabela Yaoula, percussions congolaises - Les Kadors, fanfare - L'écho des Avens, fanfare - Chorale Polysong - Mix'art, performance plastique - Les Attaqués, chanson française.

SCÈNE "RÉSISTANCE"

16h00 BENBIA & MAQUISTAR

17h00 LES COSMOPAULETTES
2 filles qui vous transporteront dans un univers caustique et acoustique. Elles brossent un tableau de notre monde, pas toujours dans le sens du poil mais toujours avec humour.

18h00 GERARD FRANCO
Chansons en forme de recettes de cuisine contre la mal-bouffe.

18h30 ILS ONT OSE
De bistrots en terrasses de cafés, ces camarades de Rumba vous feront entendre que la fête a du bon avec une belle tranche de rigolade grasse et un répertoire musette, swing, cajun, blues…

19h00 SIMONE EN SEPTEMBRE
Leur musique aussi colorée que leurs costumes, évoque un Thomas Fersen sous anabolisants ou bien encore des têtes non plus raidies mais bien écervelées.

20h00 TRANSHUMANCE
Groupe de musique grenobloise à influences celtiques (Tri-Yann, etc.)

21h00 PSYLIUM
C'est un rock ska chanson française très dynamique et festif, enrobé d'une voix féminine douce et éclatante.

22h00 LULU
Du poids, de l'aplomb, les cinq musiciens de Lulu n'en manquent pas. La bobine de la chanson réaliste a donc trouvé de nouveaux fils, issus des villes textiles, là où les histoires de vie ne tiennent qu'à un fil.

00h00 VODSKA
Groupe de skacore made in Aveyron faisant face à l'intolérance tout en s'éclatant.

01h00 OUST LOUBA
Difficile de décrire Oust Louba qui, à l'image de son nom de baptême, brouille les pistes. Rythmes ska, funk, groove latino, trompette, piano, rythmiques énormes, breaks dantesques.

03h00 LES BOUKAKES
Musique aux mélodies orientales, rock, groove, gnawa, arabo-andalouse… bref, un mélange de tous ces styles qu'eux même appellent le "rock du bled" et le rai des villes.

04h00 LA BRONCA
Jeunes de la garrigue qui jouent un ska festif, chose qu'ils savent très bien faire dans la région.

SCÈNE "TRANSGÉNIK"

22h00 MR ORANGE
Mr Orange nous hypnose grâce à une pop énergisée à l'électro… Poésie où se rencontrent les personnages de contes de fées et les produits de consommation.

23h00 NINJA SHANTI
Leur musique inspirée par leur culture rastafari de la génération dancehall, est avant tout un message spirituel sur des rythmiques roots, reggae, hip-hop.

00h00 KIAP
Musique électro locale

01h00 AFRODIZIAK

SCÈNE "LARZAC"

Prises de paroles :
Lors de chaque changement de plateaux, des prises de paroles de militants alterneront afin de donner un éclairage sur les enjeux et objets de ce rassemblement contre l'OMC.

Plateau Occitanie :

18h00 : LA TALVERA
Groupe venu de Midi-Pyrénées. Vitrine régionale pour la culture occitane et les traditions orales. Un timbre de voix qui s'inscrit dans la tradition méditerranéenne.

18h30 : MAURESCA
Leurs textes en occitan et en français décrivent un univers culturel en évolution permanente sur des airs de ragga / hip-hop.

Plateau Musiques du Monde :

19h15 : SAMIR JOUBRAN
Samir Joubran est un joueur d'oud (luth oriental) palestinien. Au gré des morceaux, Samir et son frère Wissam nous racontent une histoire, triste, la leur, celle de leur peuple, dans une ambiance intimiste, plus que nostalgique, et d'une gravité qui impose le respect et le recueillement.

19h45 : DJIGUIYA (Burkina Faso)
Djiguiya mêlent le "traditionnel" – savoir et savoir-faire hérités des ancêtres – et le "moderne" - paroles évoquant des préoccupations actuelles.

20h45 : DUPAIN
Les Dupain font une musique très actuelle qui ne ressemble vraiment à rien de connu, mais qui doit tout à Marseille et à toutes les cultures populaires qui s'y brassent. http://www.dupainweb.com

22h00 : CLOTAIRE K
Originaire de Montpellier, Clotaire K signe en 2002 son premier album dans lequel il passe en revue arabe, français et anglais, et compose la totalité des morceaux présents sur son album "Lebanese". http://www.clotairek.com

23h15 : MANU CHAO
Pour ce globe-trotter et artiste qui conjugue depuis longtemps la musique et les voyages, tout mouvement pour améliorer les conditions de vie est valable, surtout s'il est pacifiste, part de la base et est non politisé. Et comme il dit : "L'urgence est de dire non à un avenir qui est un suicide collectif". http://www.manuchao.net

01h15 : ASIAN DUB FOUNDATION
Depuis 1993, ce groupe anglo-indo-pakistanais enflamme les scènes du monde entier avec sa fusion explosive mêlant rythmes ragga et jungle, samples orientaux, instruments traditionnels et textes politiquement engagés. http://www.asiandubfoundation.com

03h00 : LA RUMEUR
Ce collectif de MC's, tous originaires des Yvelines, a marqué le paysage du hip-hop français, sortant de l'underground profond de 1996 à 1999 par le biais d'une trilogie de maxis d'un genre sans précédent : Le Poison d'Avril, Le Franc Tireur et le Paria et Le Bavard. La Rumeur finit par se propager à force de concerts, de textes engagés et de prises de position (sur l'insécurité, la grinçante histoire de l'immigration ou le colonialisme) Hame, Philippe, Ekoué et Mourad accompagnés de deux DJ, Soul G et Kool M, s'imposent alors sur la scène hip-hop. http://www.chez.com/larumeur/

04h15 : LA PHAZE
Ce trio dévastateur puise au cœur de ses multiples influences énergie et créativité. La Phaze se produit aussi bien dans les circuits drum'n bass - dancefloor, que dans un réseau plus rock'n roll : l'énergie punk est omniprésente au sein du trio. Sur scène, l'un maltraite sa guitare et puise des sons insoupçonnés de ses cuivres, l'autre se joue des samples tout en imposant son toasting en perpétuelle évolution; tandis que le dernier taquine ses platines façon haute voltige. http://membres.lycos.fr/laphaze/

05h15 : MOLEQUE DE RUA
Ce groupe est le résultat d'un formidable travail mené depuis vingt ans par Duda afin de resocialiser des gosses abandonnés laissés pour compte et menacés à São Paulo. Lui-même ancien enfant des rues, Duda crée d'abord un lieu d'accueil pour les enfants. C'est là qu'est né Moleque de Rua, ensemble de "batucadas" (percussions).

DIMANCHE 10 AOÛT

ESPACES FORUM

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

HORAIRE	LIEU	THÈME
11 h – 13 h	Scène transgénik	Mise en commun des propositions de résistances et d'actions. Annonce des offensives à mener début septembre contre l'OMC.
13 h		Fanfare à deux mains.

EN PERMANENCE PENDANT 3 JOURS

ESPACE CONFÉDÉRATION PAYSANNE

VENDREDI 8		
16h30	THÉÂTRE	OGM et multinationales
17h00	DÉBAT organisé par le pôle produire de la Confédération Paysanne	Grande distribution et agroalimentaire au cœur de la mondialisation libérale
SAMEDI 9		
10h00	DÉBAT organisé par Solidarité paysan (Josué Morand)	Précarité en agriculture, réalités, causes, conséquences
14h00	DÉBAT organisé par le pôle PACTES de la Confédération Paysanne	Installation et lutte foncière en agriculture
17h00	DÉBAT organisé conjointement par Semences paysannes et la CNDSF.	Semences, un enjeu planétaire
DIMANCHE 10		
10h00	DÉBAT organisé par le Mouvement Droit et Respect des Générations Futures et par le syndicat de la Médecine Générale.	Agriculture et santé publique – au risque des pesticides et des antibiotiques.

CHAPITEAU "LARZAC"

Ce chapiteau est dédié au Larzac depuis la lutte contre l'extension du camp militaire (1971-1981) aux batailles d'aujourd'hui. Discussions, expositions, diffusion de films, vente de CD, Tee-shirts,

CHAPITEAU LIBRAIRIE "AUTREMENT DIT"

A LA TERRASSE DE LA LIBRAIRIE : UNE HEURE, UN AUTEUR ET UN LIVRE

RENCONTRES AVEC :
Arnaud Apolecker – Patrick Alloux – Patrick Bard – Miguel Benasayag – Robert Ali Brac de la Perrière – François Dufour – Susan George – Blaise Leclerc – François Roux – Editer Autrement.
La liste des rencontres est toujours ouverte !
Pour les horaires s'adresser directement à la librairie.

EXPOSITIONS : RÉSISTANCE, DES IMAGES & DES MOTS

CE MONDE-LÀ :
Exposition des photographies de GEORGES BARTOLI
Reporter-photographe, il reçoit des prix prestigieux pour ses reportages sur Sarajevo et sur la marche zapatiste des Indiens du Chiapas.
Rencontre avec GEORGES BARTOLI
Auteur du livre : *Ce monde-là*. Photographies sur des textes de José Bové, Malika Mokkedem, Manuel Vasquez Montalbàn, Leila Shahid et Vandana Shiva. Editions Eden

ÉTÉ 1999 - NUMÉRO D'ÉCROU 20671 U : LETTRES AU DÉTENU JOSÉ BOVÉ
Reprenant le titre du livre qui sort aux Editions de l'Atalante, **exposition d'une partie des milliers de lettres reçues à la prison de Villeneuve-les-Maguelonne par JOSÉ BOVÉ** lors de sa première incarcération en août 1999 avec quatre paysans de la Confédération paysanne.

ÉTÉ 2003 - NUMÉRO D'ÉCROU 2377 Y - LETTRES AU DÉTENU JOSÉ BOVÉ
Patrick Herman et José Bové. *Numéro d'écrou 20671 U. Lettres au détenu José Bové*. Editions l'Atalante
Quatre ans plus tard, condamné à 10 mois de prison ferme pour avoir agit dans le cadre d'actions syndicales de la Confédération paysanne contre les OGM, reprenons la plume pour écrire notre solidarité !
Atelier d'écriture permanent.

SOUS LE CHAPITEAU DE LA LIBRAIRIE ÉPHÉMÈRE "AUTREMENT DIT" : DES MONDES À LIRE

DES ESSAIS, DES ROMANS, DES POLARS, DES B.D ET DES LIVRES POUR LES ENFANTS…

Des livres …	**Des coussins & des livres**
pour apprendre, pour comprendre	**un coin pour les enfants**
pour débattre et pour se battre,	des paniers de livres, des histoires à lire,
pour rire et pour rêver ….	des contes …
Imaginer d'autres mondes possibles !	Contact : "Autrement dit" 06 87 05 82 06

D'autres mondes sont possibles ? Place aux enfants !

Des Spectacles rien que pour eux

Pendant ces deux jours sont programmés sur différentes scènes ou dans des espaces sympas, des spectacles de rue et animations.

Les enfants y trouveront aussi leur compte puisque seront présents :
- **Les lontonballons**
- **Clara et Sarah**
- **Ratatouille Théâtre**
- **Boule et son Opéra Potager**

Sans compter les spectacles cirque tout public…
Voir programmation théâtre

" Le Coin des Mômes "

Le Coin des Mômes est un espace dédié aux mômes et situé au cœur du site du rassemblement. Dans cet espace, les enfants sont accompagnés de leur parents.

Un chapiteau proposé par l'association l'Ophicléide sera leur fief pendant deux jours : clownerie, jonglage, contes, débats, animations diverses,…

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron animera un stand de jeux et d'éducation à l'environnement.

De son tipi, Claire Bertrand promet de leur conter de belles histoires…

L'association Les Pieds Bleus entraînera les mômes dans des mondes imaginaires avec la réalisation d'installations artistiques.

Nathalie Boitaud (Cie Lubat) embrigadera nos bambins dans son univers : gare aux manifs ! Les gamins ne se laisseront plus faire !

Gabriel Dupont, comédien, conteur des rues et des champs, colportera ses histoires dans sa brouette

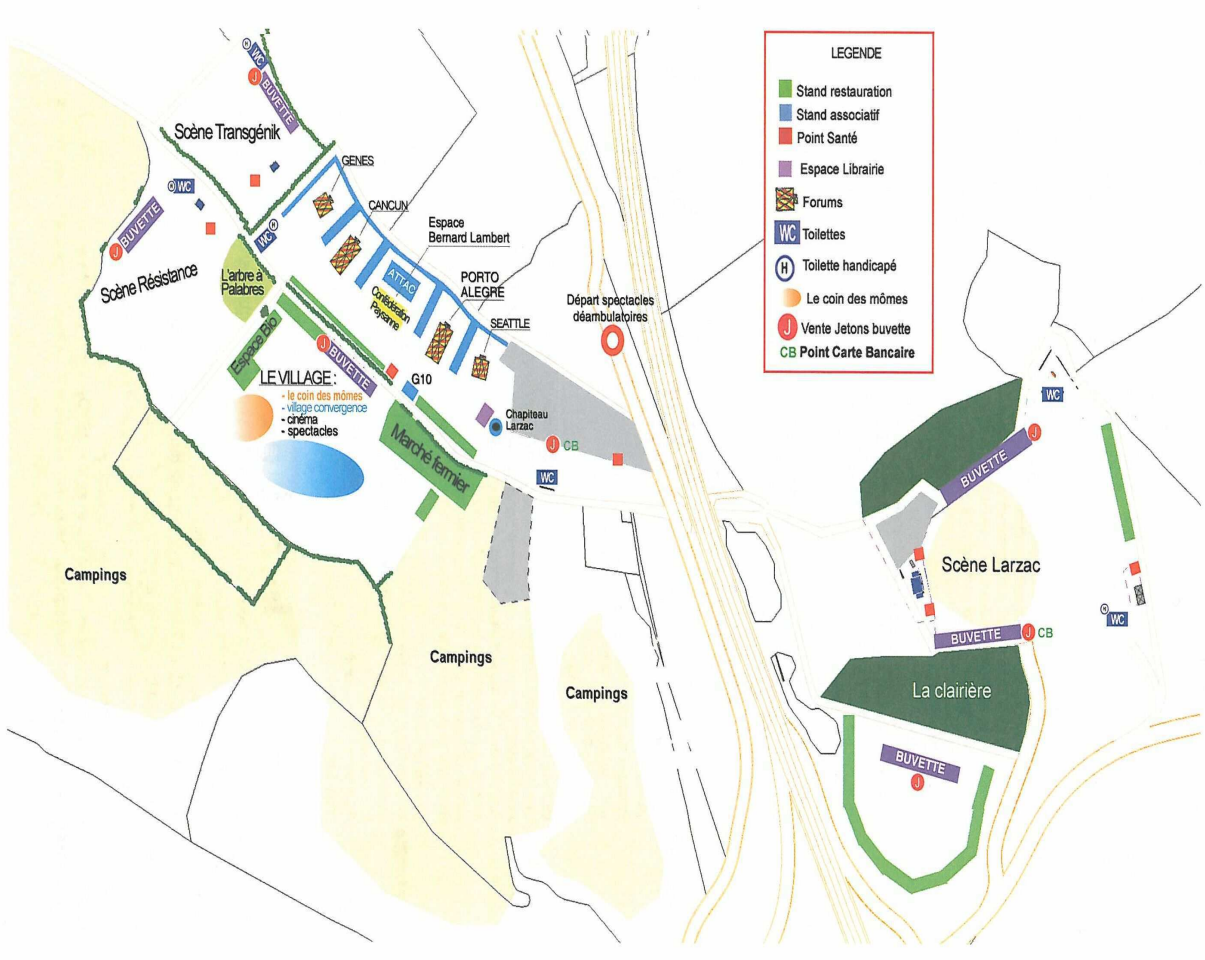
Et d'autres encore seront là pour que les mômes soient aussi de la partie…

" Les Enfants ont tout, sauf ce qu'on leur enlève " – J. Prévert

CHAPITEAU "ATTAC"

VENDREDI 8		
14h – 15h30	SANTÉ	Benard Teper
16h – 17h30	CULTURE	Valérie de St Do
SAMEDI 9		
9h – 10h30	L'ÉDUCATION	Attac Campus/ Unef
11h – 12h30	GRANDE DISTRIBUTION	Christian Jacquiau
14h – 14h30	PARADIS FISCAUX	
16h – 17h30	AGCS	Marc Delepouve, Sabine Jeaulfret, Bernadette Jonquet

Plan du rassemblement Larzac 2003



Larzac 2003 : liste des participants au rassemblement

Maisons d'édition, journaux militants, publications diverses, médias

Rouge : hebdomadaire de la LCR
Publico : librairie libertaire
Politis : journal
La Digitale : édition de livres militants d'histoire sociale
La forge : littérature politique
L'âge de faire : création d'un journal grand public sur l'écologie, la citoyenneté et la solidarité internationale
Le petit guide vert : Ouvrages écologie, alternatives, mondialisation, mode de vie
L'Écologiste : revue écologiste
Les Amis de démocratie et socialisme : librairie socialiste
Les gens du village : journal associatif de la ville de Poitiers
Édition Indigène : maison d'édition dédiée aux sociétés indigènes, politiques alternatives
Fumigène magazine : magazine militant
Silence : revue
tvbien.com : télévision associative autogérée
Maison de la mémoire en marche : librairie occitane
Imprimerie 34
SPID : films documentaires et CD
Antigone : café bibliothèque
Bretzel : promotion d'un journal étudiant alternatif
Centre d'histoire du travail : livres consacrés à l'histoire de la gauche paysanne
Midi Libre
La Dépêche du Midi
L'Humanité

Nucléaire

Réseau Sortir du nucléaire : fédération d'associations antinucléaires
Coordination nationale des collectifs contre l'enfouissement des déchets radioactifs
Bien Profond : contre l'enfouissement des déchets radioactifs
ACDN : Action des citoyens pour le désarmement nucléaire

Écologie, agriculture biologique, développement local

Écosol : promotion de l'économie solidaire et autres alternatives
La maison écologique : habitat écologique et énergies renouvelables
Touche pas à ma forêt : collectif qui surveille la gestion durable des forêts
Valoris : réduction des déchets et pratique du compostage
Terre et humanisme : soutient l'agro-écologie
Terre ferme : regroupement bio et biodynamique
Solidarité-paysans : défense des agriculteurs en difficulté
Rond-point des arènes du goût : environnement, lutte contre McDo, retour au goût, bio, durable et raisonnée
Passerelle éco : promouvoir l'écologie pratique et solidaire
Mouvement de culture bio-dynamique

FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France) : assurer un développement cohérent, durable et solidaire de l'agriculture biologique
Kokopelli : semences bio et protection de la biodivesité
Chiche! : les jeunes écologistes alternatifs et solidaires
Les amis de la terre : protection de l'homme et de l'environnement
Réseau Semence paysannes : réappropriation des savoirs paysans
Amis de l'ortie
Rassemblement anti-chasse
Greenpeace
Alternative : information et diffusion de produits alternatifs respectueux de l'environnement et des peuples
Autumn morvan écologie : association qui lutte contre l'enrésinement et pour la sauvegarde des feuillus du Morvan
ATOS-GN3 : regroupement bio et biodynamique
Défense contre l'implantation des usines de traitement de déchets : opposition aux traitements de déchets
Accueil Paysan : tourisme solidaire....
Liber'terre
ADDCI : développement durable du Causse de L'Isle
Association de développement et de promotion des Produits guadeloupéens

Lutte contre les Organismes Génétiquement Modifiés

Collectif anti-OGM82 : diffusion d'informations sur les OGM
Inf'OGM : veille citoyenne sur les OGM
OGM dangers : information sur les OGM
Comité de soutien aux trois de St Georges : soutien aux trois inculpés du 1er fauchage d'OGM à St Georges d'Esperanche (Isère)

Libertaires

Gauche révolutionnaire
Organisation communiste libertaire
No pasaran
Coordination des groupes anarchistes : promouvoir la pensée anarchiste
Collectif Libertaire : collectif CNT, VAAAG, CIRC, librairie Publico, Radio libertaire, Fédération Anarchiste
Alternative libertaire : organisation politique communiste libertaire
Aarrg !
Vamos! : Village intergalactique
Widerstand International (Allemagne) : lutte contre le capitalisme, anti-guerre
G8 illégal
Casseurs de pub

Éducation

Coordination éducation nouvelle populaire lternative (CEN) : formations, dispositifs novateurs

Mouvement enseignant pays viganais
ICEM pédagogie Freinet : recherche et innovation pédagogique, diffusion de la pédagogie Freinet
SUD éducation 12 : syndicat
FSU : fédération syndicale unitaire
Ecole émancipée : tendance alternative ans le syndicalisme enseignant publiant une revue de tribune libre
La Nef : finances solidaires
Ateliers Janus : partenaire du Groupe français d'éducation nouvelle

Humanitaire

L'école des amis du monde : aide à la scolarité en Afrique
Éclaireurs de France
Association pour une meilleure citoyenneté des jeunes
Les amis de la république arabe sarahouie démocratique
Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde
Antché : sauvegarder la culture burkinabé
Bien Jouer : soutien à la Palestine, artisanat, gastronomie palestiniennes pour récolter argent en soutien à des projets palestiniens
Emmaus
CCFD (Comité catholique pour la faim et le développement) : appui aux projets de développement des pays du Tiers Monde
Centre d'information inter-peuple : association interculturelle et de solidarité internationale
CETIM (Centre Européen Tiers Monde) : centre de recherche et de publication
Ligue des droits de l'homme : observatoire des libertés
France Liberté, Fondation Danièle Mitterrand : ONG défense des droits de l'homme

Luttes contre les guerres

Agir contre la guerre
Colère pour le silence des armes
Ensemble contre la guerre : collectif d'artistes contre la guerre
CCIPP : solidarité avec le peuple palestinien
Comité des objecteurs tarnais : lutte contre les ventes d'armes
GRIP : groupe de recherche sur la paix et la sécurité (Belgique)

Commerce équitable, économie solidaire

Réseau Coopératif Biocoop : réseau coopératif de distribution d'alimentation biologique, promotion du commerce équitable et solidaire
Minga : soutient au commerce équitable
Fédération Artisans du Monde : promotion du commerce équitable
Fédération nature et progrès
Idéo : conception et distribution de vêtements 100% commerce équitable en partenariat avec des producteurs en Inde
A-freak-A : tissus africains équitables intégrés au milieu de la glisse

ADN : promotion de l'écologie des alternatives et du commerce équitable
Bébé en vadrouille : artisanat, commerce équitable et écologie
Union régionale Scop Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon : fédération des sociétés coopératives de production (économie sociale)
Andira éco produit tradition d'Amazonie : SARL citoyenne
ARIAC : Scop d'amorçage d'initiatives en cœur d'Hérault
Association pour un développement durable et solidaire du pays de St Lys (31) : présentation du salon Alternalys

Culture et création

La Sauce : promotion de la création musicale
Nuits atypiques de Langon : festival de musique du monde
Kultures : favoriser accès à la culture à travers des actions culturelles
Culture en danger : collectif d'intermittents
Maskes feuillus association : promotion, production et distribution de groupes de rock
Angrykultur : cultiver et propager la contre culture alternative et anti-capitaliste

Occitanie

Partit Occitan : parti solidariste pour la justice sociale, la solidarité nord-sud et l'autonomie de l'Occitanie
Occitania Libertaria : gauche révolutionnaire occitane
CREO
Anaram au Patac : mouvement révolutionnaire de la gauche occitane

Défense des « sans »

Comité de solidarité avec les peuples du Chiapas en lutte : informer sur la situation des indiens du Chiapas
Cisternette : paysans sans terre du Larzac
Comité paix civile et démocratie en Algérie (Toulouse) : promotion du journal *Algérie résistance démocratique* et du 1er festival des 27 et 28 septembre *Paix et Justice pour les peuples* à Toulouse
Résistons ensemble : informer et résister contre les violences policières
SALAM : Aide aux réfugiés arrivant sur Calais
Survie
Amnesty internationale
Ras l'front : anti-fasciste
No vox
MAN : mouvement pour une alternative non-violente
ANV : alternatives non-violentes
Association de soutien aux sans papiers en prison pour défaut de papier
Créer maison des chômeurs : accueillir, coordonner et défendre les droits des chômeurs et des travailleurs précaires
Agir ensemble contre le chômage
Réseau des collectifs d'AC!

Mouvements politiques et syndicaux

Mouvement des jeunesses communistes
Jeunesse communiste révolutionnaire
Comité régional du PCF (Toulouse)
Ligue communiste révolutionnaire
Mouvement social et alternative politique
Les Verts
Syndicat d'agriculture biodynamique
Les Alternatifs
CGT Aveyron
G10
Confédération paysanne
CNT
Mouvement politique non conventionnel : appel pour une insurrection des consciences
ATTAC
Socialisme par en bas
PS Fédération Aveyron
Congrès national du Kurdistan

Santé

Moëlletricolore : développement du fichier international des donneurs de moelle osseuse
Morgan, vivre avec la greffe : sensibiliser les citoyens au don d'organe
Naître librement : œuvrer pour un accompagnement global de la maternité
Revue pratiques ou les cahiers de la médecine utopique
AIDES : lutte contre le sida

Divers

Organisation indépendante Totonaque : information sur le projet d'éducation alternatif d'une organisation indienne du Mexique
Partage
Emgann
Petit train express des réformes : sensibiliser le public sur les réformes
ADOME : développement des outils multimédia pour l'environnement
AFAN : défense de l'Archéologie Nationale
Collectif Associations Midi-Pyrénées (CAMP) : œuvrer dans le social, culture, éducation populaire
Esperanto info : faire connaître la langue internationale
Le logiciel libre : expliquer les buts de l'association et ses relations avec les mouvements altermondialistes
Babels : interprètes et traducteurs
CICADE : pratiques alternatives du droit
Astana : poésie, animation d'ateliers d'écritures
Jeunesse ouvrière chrétienne
Collectif de défense des services publics : diffusion d'informations et animations, spectacles de rue

Communauté de l'Arche
Transnationale : informer sur les marques et les entreprises
Selidaire : promotion des systèmes d'échange locaux
Comité d'initiative citoyenne de Fayence : promouvoir une citoyenneté active
Demosophia : informer sur les enjeux économiques des grandes puissances
La Celle
Forum social européen 2003
France Amérique latine : solidarité avec les peuples d'Amérique latine
La ligne d'horizon : critique du développement

Annexe 34 – Les Faucheurs volontaires

Le mouvement des Faucheurs volontaires a été initié lors du rassemblement Larzac 2003, comme l'indique le cliché qui suit, tiré de *Sud-Ouest*, en date du 11 août 2003. Les quatre documents qui suivent ont tous été collectés lors de l'Assemblée générale nationale des Faucheurs volontaires à Toulouse le 7 novembre 2004. Le premier document est un tract de présentation des Faucheurs volontaires, véritable mode d'emploi pour une bonne pratique désobéissante, qui précise les responsabilités civiles et pénales des futurs faucheurs et qui comporte un formulaire de volontariat. Le deuxième document est un appel public à la solidarité financière avec les Faucheurs volontaires, et le troisième un appel à rassemblement pour soutenir les inculpés devant les tribunaux auquel est jointe la procédure à suivre pour être « comparant volontaire ». Le dernier document est le tract de l'Assemblée générale de Toulouse.



Tract de présentation des Faucheurs volontaires

FAUCHEUR VOLONTAIRE

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT VÉGÉTAL

POUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS AINSI QUE DES PAYSANS DU NORD COMME DU SUD

Je me porte faucheur volontaire et je signe l'engagement suivant :

- **Ayant pris conscience des dangers d'atteinte irréversible à l'environnement par la culture des plantes transgéniques,**
- **Trouvant inacceptable que les entreprises biotechnologiques accaparent le vivant en le brevetant à leur profit et mettent la main sur le marché des semences au détriment des paysans du Nord comme du Sud,**
- **Trouvant inacceptable que le gouvernement ne suive pas le principe de précaution dans la distribution d'aliments issus de cultures transgénique,**

En l'absence de tout recours démocratique, je me porte volontaire pour neutraliser les cultures de plantes transgéniques de plein champs.

Je m'engage à respecter les consignes de l'action non-violente.

J'ai été informé(e) des risques que j'encours en participant à de telles actions.

Nom :..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Messagerie élect. : .....
écrire TRES lisiblement, en majuscules

Fait le ..... signature

- J'accepte / Je n'accepte pas* que mon nom figure sur une liste publique de faucheurs volontaires d'OGM de plein champs.

- J'accepte / Je n'accepte pas* que mon nom soit communiqué pour constituer un collectif régional ou départemental.

rayer les mentions inutiles.

A renvoyer au collectif de faucheurs volontaires :

"Construire un monde solidaire" - 4 Place Lucien Grégoire - 12100 Millau - 05.65.59.14.36

Charte des faucheurs volontaires

La désobéissance civique face aux OGM

Pourquoi ?

Quand le gouvernement encourage les intérêts privés ou les laisse s'imposer aux dépens de tous et de la terre,

Quand la loi privilégie l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général, criminalisant ceux qui, en nombre restreint, ont osé l'enfreindre,

Que reste-t-il aux citoyens responsables pour que le droit redevienne la référence de régulation entre les personnes et les biens, pour que les institutions démocratiques retrouvent leurs indépendances et soient des instances de défense et de préservation du bien commun ?

Il ne reste plus en conscience aux citoyens que d'affronter cet état de non-droit pour rétablir la justice au risque des amendes et des peines de prison possibles. Plus la conviction sera forte, plus le nombre des volontaires sera important, plus nous changerons le rapport de force. Agir à visage découvert et en plein jour, c'est cela notre force et notre expression démocratique pour que ce danger soit pris en compte avant qu'il ne soit trop tard.

Dans l'état de nécessité actuelle où nous nous trouvons, nous n'avons plus rien à notre disposition pour que la démocratie reste une réalité. C'est l'impuissance politique et l'usage inversé de la loi qui nous font entrer en résistance pour refuser la fatalité.

" Renoncer à la Désobéissance Civique, c'est mettre la conscience en prison" a dit Gandhi. La désobéissance civique est une action citoyenne et réfléchie. Elle peut compter sur un soutien important de la collectivité puisque 70% des Français de tous horizons sont opposés aux OGM dans leur alimentation. 16 régions refusent les O.G.M. et 1 500 communes ont pris des arrêtés pour les interdire sur leur territoire.

Objet :

Les faucheurs volontaires ne s'attaquent pas à la recherche fondamentale sur les OGM. A leurs yeux, celle-ci doit suivre des protocoles rigoureux dans ses expériences en milieu confiné. Elle doit répondre sans préjudice aux véritables besoins de la société et ne pas faire le jeu du marché. Les chercheurs devraient être informés de l'origine des financements de leurs recherches et de l'usage qui sera fait des résultats.

Ce que les faucheurs volontaires dénoncent, ce sont les expérimentations et les cultures en plein champ qui permettent la contamination irréversible des autres espèces végétales. Elles portent atteinte au patrimoine de l'humanité.

Ce qu'ils dénoncent, c'est le brevetage du vivant qui mettra les paysans du Nord comme du Sud sous la domination des entreprises biotechnologiques, ce qui au lieu de réduire la faim dans le monde, risque de l'augmenter.

Enfin, ils dénoncent aussi l'abandon du consommateur à une politique de distribution alimentaire oublieuse du principe de précaution sans se soucier des conséquences sanitaires.

Les faucheurs volontaires veulent développer et populariser cette résistance engagée par la Confédération paysanne, et dont José Bové a été et reste la figure emblématique tandis que les collectifs anti-OGM prennent le relais. Cette lutte est l'affaire de tous. Nous sommes tous en danger. C'est une bonne manière de résister à l'emprise grandissante de l'O.M.C. qui ne connaît ni le principe de précaution, ni aucune contrainte éthique ou sociale.

Dire non aux OGM en plein champ, c'est lutter contre la force du marché. C'est dire non à la fatalité, à la soumission.

Comment ?

Les collectifs locaux de faucheurs volontaires d'OGM s'organisent par région et par département. Le meilleur serait qu'ils se présentent publiquement pour affirmer le caractère citoyen de cette résistance légitime et attirer d'autres volontaires et d'autres soutiens.

- ◊ Les actions seront coordonnées localement par les collectifs de faucheurs avec le soutien de la Confédération paysanne et de l'Arche de Lanza del Vasto (Coordination de l'action non-violente). Tous les groupements, associations, syndicats, partis qui voudront bien s'associer à la lutte seront les bienvenus.
- ◊ Les personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas participer à l'action pourront entrer dans le réseau de solidarité financière pour aider à payer les frais de procès et les dommages et intérêts réclamés par les sociétés biotechnologiques.
- ◊ Les actions personnelles de fauchage sont déconseillées. Elles donnent plus de facilité à la répression. Mieux vaut une action publique concertée à visage découvert. De même, les faucheurs volontaires n'encouragent pas les actions d'arrachage nocturne individuelles.
- ◊ Dans les actions, il est inutile d'apporter faux, faucilles, sécateurs et autres couteaux. Il est demandé de respecter les engagements pris par les collectifs ainsi que les consignes qui seront données. Avoir sur soi une pièce d'identité est recommandée pour répondre de sa personne en cas de garde à vue.
- ◊ L'action non-violente reçoit un bon accueil de l'opinion publique car elle respecte les personnes.
- ◊ Si elle s'attaque au bien d'autrui, ce n'est que parce que son usage est devenu un danger public du même ordre que l'amiante, le sang contaminé ou les farines animales. Si nous gardons le caractère festif et responsable de ces actions, nous ne perdrons pas le crédit du public.
- ◊ Des personnalités politiques, des artistes ont déjà participé à des arrachages. Toutes les personnalités sont les bienvenues pour soutenir ce mouvement populaire ouvert à tous.
- ◊ Le site Internet www.monde-solidaire.org diffuse informations et actions engagées et prévues.
- ◊ L'assemblée générale des faucheurs volontaires du 7 novembre 2004 a donné naissance à des coordinations régionales et départementales qui se réunissent pour élaborer les stratégies d'actions.

Responsabilités pénales et civiles

Peines de prison : jusqu'à présent, seuls José Bové et René Riesel ont été incarcérés. Les autres peines d'emprisonnement prononcées ont été assorties du sursis. Si vous êtes condamné avec sursis, examinez s'il est valable de risquer la prison une prochaine fois. En cas de condamnation à une peine ferme, le Juge d'Application peut aménager son exécution, (exécution à l'extérieur par exemple J. Bové).

Amendes : la peine maximum de 75 000€ (322-3) n'a jamais été appliquée. Celle-ci varie ; dans la pratique de l'amende symbolique à des sommes plus ou moins importantes qui ont toujours été payées par le réseau de solidarité. Parfois les amendes n'ont jamais été payées, et les sociétés ont préféré ne pas porter plainte ou n'ont pas donné suite par crainte de la publicité engendrée.

Dommages et intérêts : les sociétés biotechnologiques, ainsi que les paysans qui ont été rémunérés par celles-ci peuvent demander des dommages et intérêts. Comme cela s'est avéré lors des procès de Valence et de Grenoble, les demandes élevées de dommages et intérêts ont terni l'image de ces sociétés. Elles sont apparues comme des sociétés voulant pousser les gens à la faillite et à la ruine. Parfois, les dommages et intérêts sont restés impayés: sans suite pour l'instant.

Garde à vue : elle est toujours possible jusqu'à 48 heures. Les personnes gardées à vue peuvent demander un avocat à la 1ère, à la 20e et à la 36e heure soit un avocat de leur choix, soit un avocat de la permanence.

Attention : les professeurs, enseignants, éducateurs doivent avoir un casier judiciaire vierge pour pouvoir s'occuper d'enfants. Ceux qui sont employés dans la Fonction publique doivent s'informer des risques encourus en cas de condamnation pénale.

D'autres actions sont possibles

La désobéissance civique est le fer de lance de la campagne contre les OGM. Les citoyens peuvent recourir à d'autres actions, développer l'information et profiter des recours démocratiques encore possibles.

La consultation communale ou départementale : La population d'une commune ou d'un département peut être consultée par référendum sur un sujet touchant l'intérêt local. Il peut porter sur tout objet, donc sur la culture d'OGM sur le territoire de la commune. Le maire n'est pas lié par le résultat. Il peut prendre un arrêté pour interdire la culture avec OGM sur le territoire communal. Si le préfet n'est pas d'accord, il peut le déférer devant le Tribunal administratif.

Arrêtés municipaux : Le maire peut prendre un arrêté pour assurer une alimentation sans OGM dans les cantines dépendant de leur responsabilité. Le Conseil municipal peut, par délibération, demander au maire de prendre un tel arrêté. Des municipalités ont des contrats avec des sociétés qui fournissent des repas. Ce peut être une condition du contrat. Si le contrat est déjà signé, il est possible de conclure un avenant à celui-ci.

Interpeller la distribution et les fabricants d'aliments est possible pendant les mois d'hiver (sans culture en plein champs) en lien avec les collectifs anti-OGM.

Initiatives : Faites part de vos initiatives aux autres collectifs.

Les faucheurs volontaires disent

NON au totalitarisme OGM dans l'agriculture et l'alimentation

Ce que dit la loi :

Code de procédure pénale

Destruction du bien d'autrui.

Article 322-1 : " La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger ".

Article 322-2 : "L'infraction définie au premier alinéa de l'article 322-1 est punie de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende... lorsque le bien détruit ou dégradé ou détérioré est

1. Destiné à l'utilité ou la décoration publique et appartient à une personne publique ou chargée d'une mission de service public
4. Un objet présenté à caractère historique, culturel ou scientifique, organisé par une personne publique chargée d'un service public ou reconnu d'utilité publique. "

Article 322-3 : "L'infraction définie au premier alinéa de l'article 322-1 est punie de 5 ans d'emprisonnement lorsqu'elle est :

1. Commise par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice
2. Lorsqu'elle est commise au préjudice d'un magistrat, d'un juré, d'un avocat, d'un officier public ou ministériel, d'un militaire de la gendarmerie, d'un fonctionnaire de la police nationale, des douanes, de l'administration pénitentiaire ou de toute autre personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public en vue d'influencer son comportement dans l'exercice de ses fonctions ou de sa mission. "

Complicité :

Article 121-7 : Est complice d'un crime ou d'un délit la personne qui sciemment par aide ou assistance a facilité la préparation ou la consommation.

Est également complice la personne qui par promesse, menace, ordre, abus d'autorité ou de pouvoir aura provoqué à une infraction ou donné des instructions pour la commettre.

Tract : appel à la solidarité avec les Faucheurs volontaires

Collectif de faucheurs volontaires
1, rue Droite – 12100 Millau
Tél. 05.65.59.14.36 – Fax 05.65.60.72.23
faucheurs.ogm@laposte.net - www.monde-solidaire.org

FAUCHEUR VOLONTAIRE D'OGM

APPEL PUBLIC A LA SOLIDARITE FINANCIERE AVEC LES FAUCHEURS VOLONTAIRES

Le 8 août 2003 sur le Larzac, la campagne "des faucheurs volontaires" était lancée pour s'opposer aux O.G.M. en plein champs (culture et essais). Plus de 3500 femmes et hommes se sont engagés dans cette action de désobéissance civile.

- Malgré le rejet des O.G.M. d'une majorité des européens (80%), l'union européenne a autorisé l'importation ou la commercialisation de plusieurs variétés de maïs OGM dont une alimentaire !

- Malgré le rejet des O.G.M. en plein champs par 75% de français, et la prise de délibération de plus de 2000 maires contre les O.G.M. dans leur commune, au moment où une majorité de Régions s'est déclarée zone hors O.G.M., le gouvernement Raffarin a autorisé une nouvelle série d'essais à l'air libre, au bénéfice des multinationales !

Quand tous les moyens légaux ont été épuisés, il ne restait que la désobéissance civile pour faire valoir le respect de la biodiversité, le droit des paysans à utiliser leurs semences et la volonté des citoyens. C'est ce que les Faucheurs Volontaires ont montré à cinq reprises au cours de cet été avec détermination dans l'action collective, à visage découvert et sans violence

Les procès consécutifs à ces actions se dérouleront le 8 novembre à Toulouse (9 poursuivis), le 14 décembre à Riom (3 poursuivis), le 19 janvier 2005 à Orléans (actuellement 13 poursuivis).
Les procès des 11 d'Avelin et des 9 de Guyancourt(actions de 2001 et 2003) devraient également avoir lieu fin 2004 début 2005.

Pour couvrir les coûts de ces procès : avocats, déplacement-hébergement des témoins, dommages et intérêts éventuels, il est fait appel à votre solidarité financière. Merci d'envoyer vos chèque à l'ordre de
"Construire un monde solidaire" avec mention au dos du chèque -Faucheurs volontaires- à Construire un monde solidaire – 1 rue Droite – 12100 Millau.

COLLECTIF DES FAUCHEURS VOLONTAIRES
1, rue Droite - 12100 MILLAU
Tél. 05.65.59.14.36 – Fax 05.65.60.72.23
Mail : faucheurs.ogm@laposte.net

FAUCHEUR VOLONTAIRE D'OGM

Le 15 octobre 2004

APPEL A RASSEMBLEMENT
POUR SOUTENIR les FAUCHEURS DEVANT LES TRIBUNAUX

1er procès à Toulouse le lundi 8 novembre 2004 à partir de 9 heures devant le tribunal correctionnel - place des Salins à Toulouse – 9 inculpés pour destruction de maïs transgénique (Menville – 25 juillet 04).
Après la revendication collective, nous allons organiser les comparutions volontaires collectives le 8 novembre. Vous trouverez au verso la procédure à suivre.

2e procès à Riom le mardi 14 décembre 2004 à 8 heures 30 devant le tribunal correctionnel. 3 inculpés pour destruction de maïs transgénique mais aussi rébellion et violence à militaire qui sont totalement contestées par les faucheurs (Marsat – 14 août 04).

3e procès à Orléans le mercredi 19 janvier 2005 à 14 heures devant le tribunal correctionnel. 3 inculpés pour destruction de maïs transgénique (Greneville-en-Beauce – 14 août 04).

Deux autres procès auront lieu certainement dans les premiers mois de 2005, il s'agit

1. du procès des 10 mis en examen à **Avelin** - Nord - fauchage de betterave transgénique à l'automne 2002 - Tribunal de Lille.
2. du procès des 9 mis en examen à **Guyancourt** -Yvelines - fauchage de maïs transgénique en juillet 2003- Tribunal de Versailles.

Les comparutions devant les tribunaux correctionnels seront de nouvelles tribunes pour dénoncer les O.G.M. ! Faisons de ces journées des **mobilisations importantes** pour sensibiliser l'opinion et faire pressions sur les pouvoirs publics.

Point information :

- ✓ En ce qui concerne le dépôt de plainte pour les blessés du fauchage de Solomiac (82) du 5 septembre, le dossier est en cours. Les personnes concernées seront directement contactées en temps voulu pour les informer de l'avancée des démarches.
- ✓ Un dépôt de plainte pour les blessures occasionnées par les gendarmes à Valdivienne (86) le 25 septembre est en cours de constitution. Tous les dossiers doivent être envoyés au secrétariat – 1 rue Droite à Millau qui transmet aux avocats.

...

Information aux faucheurs qui ont volontairement revendiqué leur participation au fauchage de Menville le 25 juillet.

Après le dépôt en gendarmerie de près de 400 faucheurs et leur non-prise en considération par le procureur de Toulouse, seul habilité à décider qui il entend traduire devant le tribunal, il a été décidé d'organiser des "**comparutions volontaires**" pour le procès du 8 novembre à Toulouse.

Le 8 novembre à l'audience nous voulons démontrer le caractère collectif du fauchage par la présence de nombreux faucheurs et faucheuses demandant à comparaître volontairement devant les magistrats.

A cet effet, chacun(e) doit rédiger la lettre ci-dessous pour demander l'assistance de nos quatre avocats. Bien que le choix des avocats soit libre, le collectif pense qu'il est préférable d'organiser une démarche commune.

Pendant l'assemblée générale du 7 novembre une information sera faite par nos avocats à tous ceux et toutes celles qui auront renvoyé le dossier (lettre+photocopie de pièce d'identité) à Maître M. C. Etelin et qui pourront être présents le lendemain au tribunal.

Lettre à recopier et à renvoyer à

Maître M. Christine ETELIN – 20 rue Ste Ursule - 31000 Toulouse

Nom, prénom, profession, domicile, date et lieu de naissance
à
Maîtres M. Christine Etelin, Christian Etelin, Antoine Conte et François Roux

Maîtres,
Je vous demande de bien vouloir m'assister à l'audience du 8 novembre 2004 devant le tribunal correctionnel de Toulouse où je désire comparaître volontairement, conformément à l'article 388 du Code de Procédure pénale, avec les prévenus poursuivis pour destruction de maïs transgénique à Menville (Hte Garonne) le 25 juillet 2004, destruction à laquelle j'ai personnellement participé et dont je me déclare co-auteur.

Fait à ..... le.....
signature

P.J. copie pièce d'identité.

Assemblée générale nationale des Faucheurs volontaires à Toulouse, 7 novembre 2004

Collectif de faucheurs volontaires – 1, rue Droite – 12100 Millau
Tél. 05.65.59.14.36 – Fax 05.65.60.72.23
faucheurs.ogm@laposte.net - www.monde-solidaire.org

FAUCHEUR VOLONTAIRE D'OGM

Le 15 octobre 2004

ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE

DES FAUCHEURS VOLONTAIRES D'O.G.M.

Le dimanche 7 novembre 2004 -

de 10 heures à 18 heures

à TOULOUSE – 24 allée de Barcelone -

Ordre du jour :

- ◊ Bilan de la campagne de fauchage 2004
- ◊ Projet de campagne des faucheurs volontaires pour l'hiver
- ◊ Structuration nationale et régionale des faucheurs
- ◊ Stratégie pour le déroulement des procès

Restauration midi :
Il est prévu de se restaurer sur place le midi.

Itinéraire -
Allée de Barcelone – sortie 30 – Toulouse Centre - les Amidonniers – prendre Bld de la Marquette -

Hébergement :
Si vous souhaitez être hébergé le samedi soir ou le dimanche soir pour participer au rassemblement devant le tribunal pour le procès du lundi 8 novembre,
veuillez téléphoner le plus rapidement au 05.62.27.45.17.

Concert de soutien aux faucheurs volontaires

à partir de 19 heures jusqu'à 23 heures au Havana café à Ramonville

Annexe 35 - « Fumel-Millau : même histoire ! ! ! »

Incinérateur de Fumel

FUMEL - MILLAU
même histoire ! ! !

Incinérateur de Fumel

Le 15 Mars 1999, un groupe de Précaires et Chômeurs d'AC ! mettait hors service l'incinérateur d'ordures ménagères de Fumel. Cet incinérateur (type CRO-MAGNON) était **HORS NORME** dès sa construction, en 1986 : **AUCUN FILTRE ! ! !** Il brûlait en torchère, des flammes dépassant souvent de 5 mètres de sa cheminée. Un courrier de la DDASS du Lot-et-Garonne, en date du 15 Février 1991, signalait déjà les graves entorses de cette installation aux réglementations alors en vigueur, et les plaintes qu'elle engendrait dans le voisinage. Mais, de dérogation en dérogation, il continue à brûler de plus en plus d'Ordures Ménagères, jusqu'à la date du 15 Mars 1999, et cela malgré les renforcements successifs des normes françaises et européennes (1991, 1994).

Les quelques centaines de tonnes de poussière nocives qui se sont dispersées dans l'atmosphère N'ONT PAS DISPARUES par l'opération du Saint-Esprit ! ! ! Pendant 13 longues années, elles ont peu à peu tapissé le sol à des kilomètres à la ronde, portées par les vents dominants d'Est en Ouest. Ces particules empoisonnées sont fortement chargées en Dioxine (ça ne vous rappelle pas les poulets belges ?), Furannes, Métaux lourds (cadmium, nickel, chrome, arsenic…), bref, de toutes sortes de produits éminemment dangereux pour la santé.

Les résultats de l'UNIQUE tableau des rejets gazeux en notre possession nous révèle **un taux de poussières rejetées 50 fois supérieur à la norme ! ! !** (Arrêté du 25/01/1991). La réglementation de cet arrêté, pourtant très laxiste, prévoit que les installations classées doivent se conformer aux normes et, passé 6 fois ce seuil de tolérance, **les services préfectoraux doivent ordonner l'arrêt immédiat de l'usine ! ! !** Qu'ont fait les Préfets, Maires, Propriétaires, Actionnaires de l'usine, la DRIRE … ? !

Ainsi, pendant 7 longues années, on laisse empoisonner une population, tout un territoire, sans que personne en charge du dossier ne bouge le petit doigt ! ! !

Aujourd'hui, quelle est l'ampleur des dégâts, l'étendue des zones contaminées ? Peut-on raisonnablement conseiller aux habitants de la région de Fumel de continuer à cultiver leurs jardins, aux consommateurs d'Agen et d'ailleurs de consommer les produits agricoles provenant de cette zone.

QUI sont les VRAIS responsables ? QUI a accordé les dérogations en l'absence de toute analyse ? QUI n'a pris aucune mesure de prévention ? QUI a laissé perdurer cette situation incroyable ? QUI a mis en grave danger la santé des habitants ?

Qui, en résumé, n'a pas fait respecter l'Etat de Droit ? C'est pourtant au nom de ce même Etat de Droit que la Justice s'acharne sur le groupe des Précaires et Chômeurs d'AC ! 17 inculpations, 5 emprisonnements préventifs (32 jours pour 3 d'entre eux), interdiction de sortie de leurs départements et de réunions publiques, interdiction de rencontrer des gens d'AC !, contrôle judiciaire pour tous, et pointage journalier à la gendarmerie pour 3 personnes.

La Juge d'Instruction d'Agen, Maryse Le MEN-RAIGNIER, ayant refusé d'instruire à décharge, les inculpés ont pris leur défense en main : une plainte contre X de 150 pages, retraçant l'ensemble des informations à la loi commises par les responsables locaux et administratifs, a été déposée en Décembre 1999. **A ce jour, elle n'a toujours pas été instruite ! ! ! La remise en état du site, ordonnée par arrêté du Préfet du Lot-et-Garonne, n'a toujours pas été appliqué ! ! !**

Le contrôle judiciaire imposé aux inculpés n'a, quant à lui, pas été levé, malgré la fin de l'instruction (fait rarissime en France). **Les empoisonneurs** sont, **EUX**, toujours libres de leurs mouvements et **n'ont aucunement été inquiétés**

FUMEL – MILLAU : même combat, même répression

Après MILLAU, TOUTES et TOUS au procès des Inculpés de Fumel !

Comité de soutien (non exhaustif) : José BOVÉ, Mgr GAILLOT, Michel BEURRIER (affaire BEURRIER), Annick COUPÉ, AC !, Ligue des Droits de l'Homme, Conf. Paysanne + une quarantaine de syndicats et associations
Soutien financier (la Justice coût cher ! Aidez-nous à gagner !) : à l'ordre de Jean-Michel DUCLOS, 31 rue des Gras-63000-Clermont-Fd, mention « Soutien Fumel » au dos des chèques

Tract collecté à Toulouse lors de l'Assemblée générale nationale des Faucheurs volontaire le 7 novembre 2004.

Annexe 36 – Lettre de José Bové pour le statut d'objecteur de conscience

Extraits de la lettre de José Bové adressant sa demande de reconnaissance de son statut d'objecteur de conscience en 1974.

Monsieur le ministre, je refuse en toutes circonstances le maniement des armes. Mon objection au Service national est le reflet d'une attitude globale. J'adopte cette attitude après avoir pris conscience d'un état de violence, qui se trouve déjà dans les fondements de la société. Voici, à ce jour, le point de mes réflexions dans ce domaine [...].

L'accroissement du groupe humain s'accompagne de la multiplication des institutions. La société des hommes s'organise dans le cadre d'un appareil institutionnel. Cet appareil ne reste pas un assemblage hétéroclite d'institutions. Il prend corps en soi ; il définit et gouverne le groupe humain : il y a État [...].

L'apparition de l'État et l'organisation de son fonctionnement font appel à la technique. Celle-ci entraîne, simultanément avec l'idéologie du Bien-être, l'idéologie de l'État-nation. La technique sert autant la structure qu'elle est privilégiée par elle. Elle permet et justifie l'État [...].

L'État et l'idéologie du Bien-être ne peuvent que croître. Toute volonté politique n'a plus aucune influence sur ce processus et elle ne laisse place qu'aux seuls spécialistes de la structure, que sont les techniciens. La croissance de l'État se traduit par l'extension de ses domaines d'intervention jusqu'à supprimer toute initiative individuelle [...].

L'accroissement de l'État, lié à l'idéologie du Bien-être, entraîne l'accroissement des moyens de défense de leur intégrité. La peur de l'ennemi, d'où qu'il vienne, permet de justifier le renforcement des structures du groupe ; elle permet de renforcer, en outre, l'attachement à l'idéologie du Bien-être, à l'intérieur de l'État-nation. Le progrès technique sert aussi de rempart contre l'inconnu, en multipliant ses champs d'expérimentation et en innovant dans la technologie de la guerre. On en arrive alors à la démesure des moyens de défense par rapport aux risques encourus. La planète entière est menacée.

Il m'apparaît donc nécessaire, parallèlement à l'analyse de la société que j'ai esquissée, de préconiser des moyens de lutte adéquats aux agressions dont l'homme est perpétuellement victime.

Il s'agit, en premier lieu, de prendre conscience des deux

aspects de la lutte. L'un a pour but de reformuler les rapports entre les individus, c'est-à-dire de remettre en cause l'organisation étatique de la société. L'autre se fixe pour objectif de repenser les motivations de la vie en société, en remettant fondamentalement en cause l'idéologie du Bien-être [...]. Cette conception implique qu'il ne peut y avoir de victoire au sens classique du terme. Car mon but n'est pas d'écraser un certain type d'individus mais d'établir une possibilité de vie pour tous sur terre. Ceci m'oblige à rester vigilant et à refuser d'enfermer l'adversaire dans sa propre violence.

Le fondement de l'action non violente se trouve dans la non-coopération et la non-collaboration avec l'injustice [...]. La non-violence me conduit donc à une attitude de rupture avec les sources de l'injustice. Le combat non violent ne se limite pas à une contestation du désordre établi. Il crée de lui-même quelque chose de nouveau et contient simultanément sa défense. Les méthodes non violentes sont incompatibles avec les concepts actuels de Défense. L'action non violente m'amène à promouvoir une gradation dans l'action, tout en sauvegardant le respect de l'adversaire : après la discussion et le dialogue, on passe aux moyens persuasifs (pétition, défilé, manifestation), puis aux moyens de pression et de contrainte (boycott, grève) qui débouchent sur la désobéissance civile et l'usurpation civile.

L'objection au service militaire est, pour moi, un moyen de remettre en cause l'armée. Je demande à bénéficier du statut des objecteurs de conscience, bien qu'il ne constitue pas pour moi la réalisation complète de cette remise en cause [...]. Ce statut est un progrès par rapport au passé. Mais l'existence d'articles restrictifs qui tendent à limiter l'accès au statut réserve de fait aux seuls initiés le bénéfice de la loi du 10 06 71 [...].

En outre, l'obligation de servir pendant un temps double du service militaire a un effet indiscutable de dissuasion sur bien des candidats virtuels. Je dénonce cette obligation car il n'est pas question, pour moi, de servir l'État pour quelque temps que ce soit. Par contre, je suis bien décidé à consacrer non pas deux ans mais toute ma vie au service de l'homme et de la communauté.

Je demande le statut des Objecteurs de conscience parce que je veux utiliser cet acquis pour faire croître l'idée d'objection au Service national, la prépondérance de l'individu sur les structures étatiques et développer la lutte contre l'idéologie du progrès technique.

Source : Paul Ariès, Christian Terras, *José Bové : la révolte d'un paysan. Entretien*, Paris, Golias, 2000.

Annexe 37 – José Bové : « Meeting public contre la mondialisation libérale »

Extraits de l'intervention de José Bové le 13 juin 2000 à Marseille (Docks de Suds), à l'occasion du « meeting public contre la mondialisation libérale » co-organisé avec ATTAC.

La Confédération paysanne, en tant qu'organisation syndicale, vient d'être mise en examen pour avoir détruit une parcelle d'essai de maïs transgénique. Ce ne sont pas les responsables, mais le syndicat, en tant que personne morale, qui est appelé aujourd'hui devant les tribunaux. C'est une première dans l'histoire du syndicalisme. Jamais depuis 1945, une telle mise en examen n'a eu lieu. Face à cela, je pense qu'il faut que nous ayons une réponse unitaire et massive. Car si un jour la Confédération paysanne est interdite de syndicalisme, le lendemain, ce sera la CGT, le surlendemain, ce sera SUD, et qui encore après ? Aujourd'hui, ce n'est pas un réflexe de corporatisme que nous devons adopter, mais bien un réflexe unitaire.

[…]

Le Parlement européen vient de faire un vote il y a quinze jours à l'Assemblée de Strasbourg, en dédouanant de toute responsabilité les firmes agro-chimiques qui se lanceraient dans la course aux OGM. Ces messieurs ont dit que ces gens-là ne peuvent pas être responsables et ne pourront jamais être traduits devant les tribunaux pour d'éventuels dégâts à l'environnement. C'est inadmissible et cela veut dire que ce combat doit se renforcer. Dans les champs, comme dans les villes. Je vous incite tous, partout où vous êtes, à mener ce combat de manière très claire. Que ce soit en détruisant des parcelles, que ce soit en vidant les stocks dans les supermarchés. Je crois que c'est aujourd'hui un acte de résistance fondamental et que c'est un acte d'avenir.

[…]

Si je parle aujourd'hui des OGM, c'est parce que je crois que c'est le combat du XXI^{e} siècle. Il y a 20 ans, nous avons lancé le combat contre les hormones. Il y a vingt ans, pas grand-monde ne s'occupait des hormones. Chez nous, à la Confédération paysanne, des paysans se sont levés contre les firmes agro-chimiques et les firmes pharmaceutiques qui essayaient d'imposer les hormones dans l'élevage de bétail. Les paysans ont dénoncé cette mécanique. Les consommateurs ont suivi. Il y a eu un boycott phénoménal en 1980 et 1981, qui a amené les pouvoirs publics à interdire l'utilisation des hormones. En 1987, face à ce mouvement citoyen, l'Europe a été obligée d'adopter une directive interdisant les hormones. Bien sûr, ces pratiques continuent clandestinement, mais la législation est claire : les hormones sont interdites.

[…]

Ce qui s'est passé cet été, avant l'affaire du McDo, est tout à fait significatif de la nouvelle donne. Cette donne, nous la voyons pour l'agriculture, mais on vous l'a expliquée tout à l'heure pour les chantiers navals. C'est exactement la même chose. Aujourd'hui, l'OMC a dit que refuser des hormones au prétexte que cela peut présenter des risques pour la santé

n'est pas une raison valable. Les seules lois qui peuvent exister sont les lois du commerce, les lois du profit. À partir de ce moment-là, l'Europe n'a pas le droit d'interdire l'entrée du bœuf américain aux hormones. C'est ce contre quoi nous nous sommes levés, parce que ceci est tout à fait inacceptable. Le droit des peuples de se nourrir en quantité et en qualité est un droit qui passe par dessus tous les autres droits. Nous n'avons pas à accepter la dictature des marchés dans la qualité de l'alimentation. C'est pour cela que le démontage du McDo a eu lieu. D'abord, nous avons fait toutes les démarches, parce que nous sommes des syndicalistes responsables. Nous avons été voir les pouvoirs publics, nous avons été voir le Premier ministre, nous avons été à Bruxelles. Partout, on nous a dit qu'ils étaient désolés, que c'était catastrophique, mais qu'il n'y a pas de recours devant l'OMC. Vous les producteurs, qui êtes pris en otage par cette décision, on ne peut rien faire pour vous. Et vous-même ne pouvez rien faire car il n'y a pas de structure d'appel à l'OMC. L'OMC est une structure contre qui on ne fait pas appel. Ses décisions sont irrévocables. Il faut les accepter en l'état. Nous disons, en tant que syndicaliste et en tant que citoyen, que nous n'acceptons pas cet état de fait. Nous disons que la résistance est un devoir absolu.

[…]

Pour nous, ce combat n'est pas un combat corporatiste de paysans. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est ensemble qu'il faut se battre. On s'est battu ensemble à Seattle. À Seattle, les paysans du monde entier se sont battus. Il y avait aussi des organisations syndicales de salariés du monde entier, des associations de lutte pour l'environnement, des associations de consommateurs, de peuples indigènes qui étaient là, mobilisés aussi pour défendre leur terre des spoliations des grandes multinationales. C'étaient des gens venus de l'ensemble de la terre qui se sont mobilisés et qui ont dit qu'on n'accepte plus cette règle du jeu. On n'accepte plus que les droits de l'homme soient bafoués, on n'accepte plus que les droits collectifs sociaux, économiques et culturels passent au second plan. Et je crois que c'est ça le sens profond de notre combat. C'est un combat pour les droits de l'homme, mais dans leur dimension globale. Pas seulement les droits individuels et politiques, qui sont fondamentaux, mais aussi les droits collectifs. Car le droit à l'alimentation, le droit à des conditions de travail décentes, le droit au logement, le droit à la santé, sont des droits qui passent avant les lois du profit. C'est pour cela qu'il faut que nous menions ces combats ensemble. Car ce n'est pas une catégorie qui va gagner au détriment d'une autre, mais c'est tous ensemble. Nous nous étions rencontrés avec les cinéastes avant d'aller à Seattle et nous avions bien compris qu'il n'était pas question de parler d'exception culturelle et d'échanger ces exceptions contre des règles pour l'agriculture. Et bien nous, c'est pareil. Nous refusons d'échanger des règles qui seraient favorables pour l'agriculture, contre des règles qui seraient défavorables pour la construction navale. C'est le même combat, et c'est ensemble que nous devons le mener.

[…]

Le 30 juin 2000 aura lieu à Millau le procès des dix paysans qui ont démonté le McDo de Millau. Nous allons à ce procès, non pas en coupables, mais en accusateurs. Pour nous, ce procès va être celui de la justice, de cette justice qui criminalise, aussi le procès de l'Organisation mondiale du commerce et de ce système néolibéral qui veut imposer les lois du marché sur l'ensemble des activités. Nous avons décidé de faire de ce procès un rassemblement populaire.

[…]

Le projet social de McDo, c'est une conception de l'homme tout à fait particulière, où il n'y a qu'un seul problème, c'est qu'il y a encore des hommes. C'est-à-dire que s'il y avait

des machines, ça irait encore mieux. C'est la logique sociale de McDo. Cette logique s'applique dans la façon d'embaucher et de concevoir le travail. Ce n'est d'ailleurs plus du travail, mais de la standardisation, puisque même les sourires sont comptés en secondes et les phrases sont numérotées. On doit répondre telle phrase en fonction de telle situation. C'est comme ça que le travail est organisé. Les managers de McDo ont un énorme classeur où toutes les tâches sont répertoriées et le salarié qui dépasse de deux secondes est dégagé. Le premier salarié qui a été viré de chez McDo à Millau, c'est un gars qui a trop souri. Il a été viré parce qu'il avait toujours le sourire aux lèvres et que c'était quelque chose de tout à fait inacceptable. Autre cas, près de chez moi à Albi : Rémy Millet, un jeune de 24 ans a été licencié de McDo parce qu'il a donné un Big Mac auquel il avait droit pour manger en tant que salarié. Il l'a donné à quelqu'un qui n'avait pas de revenu. Il a été viré parce qu'on n'a pas le droit de faire ça. Chez McDo on ne donne pas, chez McDo, tout s'achète. Ça c'est la logique salariale de chez McDo. Et j'irai encore plus loin. La logique sociale chez McDo, c'est le refus des organisations syndicales. À Metz, un manager a préféré fermer son McDo et changer d'endroit, plutôt que d'accepter qu'une section syndicale puisse s'y monter. Les copains de Millau que l'on connaît et qui ont essayé de monter des sections syndicales ont mis des années et ont été virés avant de pouvoir monter des sections. Chez McDo, la plupart des sections sont des sections clandestines.

[…]

Mais cette logique n'est pas seulement une logique salariale de patrons à la française. C'est une logique construite dans un mécanisme américain qui n'est pas simplement une logique de managering, mais c'est une logique qui va encore plus loin. Parce que McDo, comme je l'ai dit ce soir à Toulon et comme je le répète ici ce soir, McDo n'est qu'une vitrine officielle de la secte de la scientologie. Aujourd'hui, McDo est aux États-Unis le principal financeur de la scientologie. Ça aussi il faut le dire, parce que ça fait aussi parti du projet politique et social de McDo.

[…]

Donc je crois qu'il faut être clair par rapport à ça. Le refus que nous avons de McDo, c'est un refus global, et c'est pour ça qu'on l'a pris comme symbole. Et en tant que symbole, il est à combattre. Simplement, je ne vais pas passer mon temps à combattre simplement McDo, ce que je préfère, c'est que chacun autour de soi dise à ses collègues, aux enfants, aux adultes, que la meilleur chose est d'aller manger autre part qu'à McDo. Je pense qu'à Marseille on a autre chose à faire que d'aller manger chez McDo.

[…]

C'est à travers un exemple concret dont nous avons été l'objet : c'est-à-dire que l'on ait surtaxé le Roquefort aux États-Unis, parce que l'Europe refuse l'entrée du bœuf aux hormones (et ça ne date pas d'hier, vu que les hormones sont interdites dans la production animale en Europe depuis 1987). Le fait que nous ayons été pris en otage à cause ça, a permis aux gens de comprendre que n'importe qui pouvait être pris en otage dans sa vie quotidienne, par rapport à l'Organisation mondiale du commerce.

[…]

Il y a d'un côté le combat face à la grande distribution, où il n'y a aucune règle. La seule loi qui s'applique est celle de l'offre et de la demande. C'est celui qui offre le moins cher qui emporte le marché. C'est un vrai problème. Mais il y a un deuxième problème, car les pouvoirs publics n'ont jamais rien fait sur ce secteur de production. Au niveau européen,

il n'existe pas d'organisation commune de marché ; c'est-à-dire d'organisation entre les différents pays membres, pour être à la fois cohérent sur les volumes qui sont mis en marché et en même temps sur les périodes où les productions sont mises en marché. C'est-à-dire qu'on arrive à des concurrences totalement déloyales. Les protections sociales sont différentes d'un pays à l'autre. Les charges sont différentes. Nous sommes dans une situation insupportable d'un marché qui n'est pas organisé. À la Confédération paysanne, notre principe de base est de dire que la production agricole doit être dans un marché organisé. La liberté du marché, telle qu'elle existe aujourd'hui pour les fruits et légumes, n'ont que deux effets : la baisse des prix à la production – donc baisse des revenus – et l'élimination des petits producteurs. Face à cela, il nous faut être clair. Ce qui est inadmissible, c'est qu'en même temps que l'État et la grande distribution jouent leur propre rôle, à l'intérieur du monde paysan, un certain nombre de petits malins continuent à concentrer la production en rachetant les plus petits qui sont en faillite.

Source : retranscription à partir de la bande son de la vidéo tournée par l'association Soutien à la production indépendante de documentaires (SPID).

Annexe 38 - Verdict du procès rendu le 13 septembre 2000 par le Tribunal correctionnel de Millau

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MILLAU

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MILLAU

N° de Parquet :
99001415
N° de jugement :
212/2000

DELIBERE DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2000

A l'audience publique du vendredi 30 juin 2000 à 14h.00, tenue en matière correctionnelle par M. François MALLET, Président, Mlle Marianne ROCHETTE, Juge, et Mme Blandine ARIAL DE MEDEIROS, Juge délégué suivant ordonnance de M. Le Premier Président de la Cour d'Appel de Montpellier en date du 18/05/2000, assesseurs assistés de Mme Paulette GREGOIRE, Greffier, en présence de M. Alain DURAND, Procureur de la République, a été appelée l'affaire entre

LE MINISTERE PUBLIC

D'UNE PART,

ET :

Monsieur Joseph **BOVE** , né le 11 juin 1953 à TALENCE - Gironde , fils de Joseph et de Colette DUMEAU, demeurant "Montredon" 12100 MILLAU ; exploitant agricole ; marié, de nationalité française, déjà condamné ; libre ;
mandat de dépôt du 19/08/1999 ; mise en liberté le 7/09/1999 ;
comparant et assisté de Me Francois ROUX, avocat au Barreau de MONTPELLIER, Me Christian et Marie-Christine ETELIN, avocats au Barreau de TOULOUSE, Me Henri LECLERC, avocat au Barreau de PARIS, Me Jean-Jacques de FELICE, avocat au barreau de PARIS et Me Maroufa DIABIRA, avocat du barreau de Mauritanie ;

prévenu de :
MENACE DE DEGRADATION DANGEREUSE POUR LES PERSONNES, FAITE SOUS CONDITION ;
DESTRUCTION DU BIEN D'AUTRUI COMMISE EN REUNION ;

Monsieur Jean-Emile SANCHEZ-MATEO , né le 4 février 1957 à VILLENEUVE ST GEORGES - Val de Marne , fils de Emile et de Jacqueline CACOU, demeurant "Ferme les Beaumes" 12100 MILLAU ; exploitant agricole ; marié, de nationalité française, déjà condamné ; libre ;
mandat de dépôt du 17/08/1999 ; mise en liberté le 20/08/1999 ;
comparant et assisté de Me Francois ROUX, avocat au Barreau de MONTPELLIER, Me Christian et Marie-Christine ETELIN, avocats au Barreau de TOULOUSE, Me Henri LECLERC, avocat au Barreau de PARIS, Me Jean-Jacques de FELICE, avocat au barreau de PARIS et Me Maroufa DIABIRA, avocat du barreau de Mauritanie ;

prévenu de :
PAR AIDE OU ASSISTANCE FACILITE LA PREPARATION OU LA CONSOMMATION DU DELIT DE DEGRADATION OU DESTRUCTION VOLONTAIRE EN REUNION D'UN BIEN APPARTENANT A AUTRUI ;

Monsieur Christian ROQUEIROL , né le 12 mars 1954 à NIMES - Gard , fils de Antonin et de Huguette DELARQUE, demeurant "Ferme de Saint Sauveur" 12230 NANT ; exploitant agricole ; marié, de nationalité française, déjà condamné ; libre ;
mandat de dépôt du 17/08/1999 ; mise en liberté le 20/08/1999 ;
comparant et assisté de Me Francois ROUX, avocat au Barreau de MONTPELLIER, Me Christian et Marie-Christine ETELIN, avocats au Barreau de TOULOUSE, Me Henri LECLERC, avocat au Barreau de PARIS, Me Jean-Jacques de FELICE, avocat au barreau de PARIS et Me Maroufa DIABIRA, avocat du barreau de Mauritanie ;

prévenu de :
DESTRUCTION DU BIEN D'AUTRUI COMMISE EN REUNION ;

Monsieur Raymond FABREGUES , né le 19 octobre 1951 à STE EULALIE DE CERNON - Aveyron , fils de Fernand et de Cécile GENIEZ, demeurant "Le Frayssinet" 12230 STE EULALIE DE CERNON ; exploitant agricole ; marié, de nationalité française, déjà condamné ; libre ;
mandat de dépôt du 17/08/1999 ; mise en liberté le 20/08/1999 ;
comparant et assisté de Me Francois ROUX, avocat au Barreau de MONTPELLIER, Me Christian et Marie-Christine ETELIN, avocats au Barreau de TOULOUSE, Me Henri LECLERC, avocat au Barreau de PARIS, Me Jean-Jacques de FELICE, avocat au barreau de PARIS et Me Maroufa DIABIRA, avocat du barreau de Mauritanie ;

prévenu de :
DESTRUCTION DU BIEN D'AUTRUI COMMISE EN REUNION ;

Monsieur Léon MAILLE , né le 20 novembre 1944 à MILLAU - Aveyron , fils de Léon et de Jeanne RUAS, demeurant "Ferme de Potensac" 12100 MILLAU ; exploitant agricole ; marié, de nationalité française, jamais condamné ; libre ;
mandat de dépôt du 17/08/1999 ; mise en liberté le 20/08/1999 ;
comparant et assisté de Me Francois ROUX, avocat au Barreau de MONTPELLIER, Me Christian et Marie-Christine ETELIN, avocats au Barreau de TOULOUSE, Me Henri LECLERC, avocat au Barreau de PARIS, Me Jean-Jacques de FELICE, avocat au barreau de PARIS et Me Maroufa DIABIRA, avocat du barreau de Mauritanie ;

prévenu de :
DESTRUCTION DU BIEN D'AUTRUI COMMISE EN REUNION ;

Monsieur Frédéric LIBOT , né le 18 février 1956 à STE ADRESSE - Seine-Maritime , fils de Jacques Henri et de Micheline BARRAUD, demeurant La Gare 12230 L'HOSPITALET DU LARZAC ; exploitant agricole ; marié, de nationalité française, jamais condamné ; libre ;
comparant et assisté de Me Francois ROUX, avocat au Barreau de MONTPELLIER, Me Christian et Marie-Christine ETELIN, avocats au Barreau de TOULOUSE, Me Henri LECLERC, avocat au Barreau de PARIS, Me Jean-Jacques de FELICE, avocat au barreau de PARIS et Me Maroufa DIABIRA, avocat du barreau de Mauritanie ;

prévenu de :
DESTRUCTION DU BIEN D'AUTRUI COMMISE EN REUNION ;

Monsieur Jean Paul DELAITTE , né le 24 juin 1945 à PARIS (10°) - 75 , fils de Léopold et de Marthe MARQUET, demeurant "Les Mares du Larzac" 12100 LA ROQUE STE MARGUERITE ; sans profession divorcé, de nationalité française, jamais condamné ; libre ;
comparant et assisté de Me Francois ROUX, avocat au Barreau de MONTPELLIER, Me Christian et Marie-Christine ETELIN, avocats au Barreau de TOULOUSE, Me Henri LECLERC, avocat au Barreau de PARIS, Me Jean-Jacques de FELICE, avocat au barreau de PARIS et Me Maroufa DIABIRA, avocat du barreau de Mauritanie ;

prévenu de :
DESTRUCTION DU BIEN D'AUTRUI COMMISE EN REUNION ;

Monsieur Alain SOULIE , né le 29 décembre 1954 à SAINT AFFRIQUE - Aveyron , fils de Elie et de Reine POMIE, demeurant "Les Salelles" 12480 SAINT IZAIRE ; exploitant agricole ; célibataire, de nationalité française, jamais condamné ; libre ;
comparant et assisté de Me Francois ROUX, avocat au Barreau de MONTPELLIER, Me Christian et Marie-Christine ETELIN, avocats au Barreau de TOULOUSE, Me Henri LECLERC, avocat au Barreau de PARIS, Me Jean-Jacques de FELICE, avocat au barreau de PARIS et Me Maroufa DIABIRA, avocat du barreau de Mauritanie ;

prévenu de :
DESTRUCTION DU BIEN D'AUTRUI COMMISE EN REUNION ;

Monsieur Richard MAILLE , né le 3 décembre 1966 à MILLAU - Aveyron , fils de Léon et de Ursula CARTAILLAC, demeurant "Potensac" 12100 MILLAU ; agriculteur ; célibataire, de nationalité française, jamais condamné ; libre ;
comparant et assisté de Me Francois ROUX, avocat au Barreau de MONTPELLIER, Me Christian et Marie-Christine ETELIN, avocats au Barreau de TOULOUSE, Me Henri LECLERC, avocat au Barreau de PARIS, Me Jean-Jacques de FELICE, avocat au barreau de PARIS et Me Maroufa DIABIRA, avocat du barreau de Mauritanie ;

prévenu de :
DESTRUCTION DU BIEN D'AUTRUI COMMISE EN REUNION ;

Monsieur Gilbert FENESTRAZ , né le 20 novembre 1957 à ST JULIEN EN GENEVOIS - Haute Savoie , fils de Paul et de Louise ROSET, demeurant "Le Tournet" 12100 MILLAU ; ouvrier agricole ; célibataire, de nationalité française, jamais condamné ; libre ;
comparant et assisté de Me Francois ROUX, avocat au Barreau de MONTPELLIER, Me Christian et Marie-Christine ETELIN, avocats au Barreau de TOULOUSE, Me Henri LECLERC, avocat au Barreau de PARIS, Me Jean-Jacques de FELICE, avocat au barreau de PARIS et Me Maroufa DIABIRA, avocat du barreau de Mauritanie ;

prévenu de :
DESTRUCTION DU BIEN D'AUTRUI COMMISE EN REUNION ;

D'AUTRE PART,

A l'appel de la cause, le Président a constaté l'identité de **Monsieur BOVE Joseph, Monsieur SANCHEZ MATEO Jean Emile, Monsieur ROQUEIROL Christian, Monsieur FABREGUES Raymond, Monsieur MAILLE Léon, Monsieur LIBOT Frédéric, Monsieur DDELAITTE Jean Paul, Monsieur SOULIE Alain, Monsieur MAILLE Richard et Monsieur FENEZTRAZ Gilbert,** a donné connaissance des actes saisissant le Tribunal et a interrogé les prévenus ;

Les témoins, hors la présence les uns des autres, et après avoir prêté le serment prévu à l'article 446 du Code de Procédure Pénale, ont été entendus en leurs déclarations ;

Le Ministère Public a été entendu en ses réquisitions.

Maître François ROUX, Maître Marie-Christine ETELIN, Maître Christian ETELIN, Maître Jean-Jacques DE FELICE, Maître Maroufa DIABIRA et Maître Henri LECLERC, avocats des prévenus, ont été entendus en leur plaidoirie ;
La Défense ayant eu la parole en dernier ;

Le Greffier a tenu note du déroulement des débats ;

Puis, à l'issue des débats tenus à l'audience publique du 30/06/2000, le Tribunal a informé les parties présentes ou régulièrement représentées que le jugement serait prononcé le 13/09/2000 ;

A cette date, le Tribunal composé des mêmes membres, après en avoir délibéré conformément à la loi, a statué en ces termes :

LE TRIBUNAL,

RAPPEL DES FAITS ET PROCEDURE

Le 12 août 1999 aux environs de 10h 50mn une centaine d'agriculteurs et de sympathisants du Syndicat de la Confédération Paysanne et des Producteurs de Lait de Brebis envahissent - certains avec des tracteurs et remorques - le chantier du Mac Donald's situé route nationale 9 à MILLAU (12).

Les manifestants, conduits par Joseph BOVE, entendent protester contre la décision des Etats Unis d'Amérique de taxer à 100% les importations de fromage de Roquefort et dès leur arrivée sur les lieux commettent de multiples dégradations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du magasin encore en construction.

Les premières constatations des services de Police - relayées par celles de la presse qui parle de "saccage" - relèvent l'ampleur des dégats.

Vers 12 Heures les participants à la manifestation se rendent à la Sous-Préfecture devant laquelle ils déversent divers matériaux pris sur le chantier et José BOVE prononce un discours pour se féliciter du travail accompli.

Il ajoute que si le chantier du Mac Donald's reprenait le restaurant serait immédiatement détruit autant de fois qu'il le faudrait par de nouvelles actions de ce type.

Deux Officiers de Police consignent avoir entendu dans la bouche de l'orateur qu'il ferait usage d'une bombe si nécessaire.

Marc DEKANI, gérant du futur Mac Donald's, dépose plainte aussitôt faisant état d'un préjudice très important.

Suite à l'enquête de Police onze individus identifiés comme participants à cette manifestation sont mis en examen.

Mac Donald's France et Marc DEKANI se constituent partie civile devant le magistrat instructeur puis se désistent de cette constitution.

D'un des mis en examen bénéficie d'un non-lieu et les dix autres sont renvoyés par ordonnance de Mme le Juge d'Instruction en date du 17 Novembre 1999.

Attendu que **Monsieur BOVE Joseph** a été cité à l'audience du 30/06/2000 par Monsieur le Procureur de la République suivant acte de Maître HOLDRINET, Huissier de Justice à MILLAU, délivré le 31/05/2000 à sa personne ;
Que la citation est régulière ; Qu'il est établi qu'il en a eu connaissance ;
Attendu que le prévenu a comparu ;
Qu'il y a lieu de statuer contradictoirement ;

Attendu qu'il est prévenu :

1) d'avoir à MILLAU (12) , le 12/08/1999 en tous cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit menacé, par quelque moyen que ce soit, en l'espèce par paroles, de commettre une dégradation ou une destruction "dangereuses" pour les personnes en l'espèce de détruire le restaurant Mac Donald's à MILLAU (12) s'il était reconstruit au moyen d'une bombe si nécessaire,

infraction prévue et punie par les articles 322-13 et 322-15 du Code Pénal ;

2) d'avoir à MILLAU (12) , le 12/08/1999, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit détruit, dégradé ou détérioré gravement et ce en réunion un bien appartenant à autrui en l'espèce en organisant et en dirigeant une opération de détérioration du restaurant Mac Donald's de MILLAU (12),

infraction prévue et punie par les articles 322-1, 322-3 et 322-15 du Code Pénal ;

Attendu que **Monsieur SANCHEZ-MATEO Jean-Emile** a été cité à l'audience du 30/06/2000 par Monsieur le Procureur de la République suivant acte de Maître HOLDRINET, Huissier de Justice à MILLAU, délivré le 22/05/2000 à sa personne ;
Que la citation est régulière ; Qu'il est établi qu'il en a eu connaissance ;
Attendu que le prévenu a comparu ;
Qu'il y a lieu de statuer contradictoirement ;

Attendu qu'il est prévenu d'avoir à MILLAU (12) le 12 août 1999 en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit sciemment par aide ou assistance facilité la préparation ou la consommation du délit de dégradation ou destruction volontaire en réunion d'un bien appartenant à autrui en l'espèce d'avoir aidé les manifestants à se hisser sur le toit du Mac Donald's avec une fourche élévatrice de son tracteur pour qu'ils se livrent à des dégradations,

infraction prévue et réprimée par les articles 322-1, 322-3, 322-15, 121-6 et 121-7 du Code Pénal ;

Attendu que **Monsieur ROQUEIROL Christian** a été cité à l'audience du 30/06/2000 par Monsieur le Procureur de la République suivant acte de Maître HOLDRINET, Huissier de Justice à MILLAU, délivré le 31/05/2000 à sa personne ;
Que la citation est régulière ; Qu'il est établi qu'il en a eu connaissance ;
Attendu que le prévenu a comparu ;
Qu'il y a lieu de statuer contradictoirement ;

Attendu qu'il est prévenu d'avoir à MILLAU (12) le 12 août 1999 en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit détruit, dégradé ou détérioré gravement et ce en réunion un bien appartenant à autrui en l'espèce en peignant des slogans sur le toit du restaurant en construction Mac Donald's de MILLAU (12),

infraction prévue et punie par les articles 322-1, 322-3 et 322-15 du Code Pénal ;

Attendu que **Monsieur FABREGUES Raymond** a été cité à l'audience du 30/06/2000 par Monsieur le Procureur de la République suivant acte de Maître DALET, Huissier de Justice à SAINT-AFFRIQUE, délivré le 18/05/2000 à sa personne ;
Que la citation est régulière ; Qu'il est établi qu'il en a eu connaissance ;
Attendu que le prévenu a comparu ;
Qu'il y a lieu de statuer contradictoirement ;

Attendu qu'il est prévenu d'avoir à MILLAU (12) , le 12/08/1999 en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit détruit, dégradé ou détérioré gravement et ce en réunion un bien appartenant à autrui en l'espèce en démontant le panneau du chantier de l'établissement Mac Donald's de MILLAU à l'aide d'une pioche,

infraction prévue et punie par les articles 322-1, 322-3 et 322-15 du Code Pénal ;

Attendu que **Monsieur MAILLE Léon** a été cité à l'audience du 30/06/2000 par Monsieur le Procureur de la République suivant acte de Maître HOLDRINET, Huissier de Justice à MILLAU, délivré le 22/05/2000 à sa personne ;
Que la citation est régulière ; Qu'il est établi qu'il en a eu connaissance ;
Attendu que le prévenu a comparu ;
Qu'il y a lieu de statuer contradictoirement ;

Attendu qu'il est prévenu d'avoir à MILLAU (12), le 12/08/1999 en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit détruit, dégradé ou détérioré gravement et ce en réunion un bien appartenant à autrui en l'espèce en sciant à la tronçonneuse les madriers supportant le panneau du chantier du Mac Donald's de MILLAU (12),

infraction prévue et punie par les articles 322-1, 322-3 et 322-15 du Code Pénal ;

Attendu que **Monsieur LIBOT Frédéric** a été cité à l'audience du 30/06/2000 par Monsieur le Procureur de la République suivant acte de Maître HOLDRINET, Huissier de Justice à MILLAU, délivré le 23/05/2000 à sa personne ;
Que la citation est régulière ; Qu'il est établi qu'il en a eu connaissance ;
Attendu que le prévenu a comparu ;
Qu'il y a lieu de statuer contradictoirement ;

Attendu qu'il est prévenu d'avoir à MILLAU (12), le 12/08/1999 en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit détruit, dégradé ou détérioré gravement et ce en réunion un bien appartenant à autrui en l'espèce en tentant de démonter la porte d'entrée du Mac Donald's avec un tournevis,

infraction prévue et punie par les articles 322-1, 322-3 et 322-15 du Code Pénal ;

Attendu que **Monsieur DELAITTE Jean Paul** a été cité à l'audience du 30/06/2000 par Monsieur le Procureur de la République suivant acte de Maître HOLDRINET, Huissier de Justice à MILLAU, délivré le 31/05/2000 à sa personne ;
Que la citation est régulière ; Qu'il est établi qu'il en a eu connaissance ;
Attendu que le prévenu a comparu ;
Qu'il y a lieu de statuer contradictoirement ;

Attendu qu'il est prévenu d'avoir à MILLAU (12) , le 12/08/1999 en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit détruit, dégradé ou détérioré gravement et ce en réunion un bien appartenant à autrui en l'espèce en effectuant des inscriptions diverses sur les plaques intérieures et extérieures de l'établissement Mac Donald's de MILLAU (12) avec une bombe aérosol orange,

infraction prévue et punie par les articles 322-1, 322-3 et 322-15 du Code Pénal ;

Attendu que **Monsieur SOULIE Alain** a été cité à l'audience du 30/06/2000 par Monsieur le Procureur de la République suivant acte de Maître DALET, Huissier de Justice à SAINT-AFFRIQUE, délivré le 17/05/2000 à sa personne ;
Que la citation est régulière ; Qu'il est établi qu'il en a eu connaissance ;
Attendu que le prévenu a comparu ;
Qu'il y a lieu de statuer contradictoirement ;

Attendu qu'il est prévenu d'avoir à MILLAU (12) , le 12/08/1999 en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit détruit, dégradé ou détérioré gravement et ce en réunion un bien appartenant à autrui en l'espèce en organisant l'opération "anti mac Do" avec José Bove et en faisant tomber le panneau du chantier du mac Donald's de MILLAU (12),

infraction prévue et punie par les articles 322-1, 322-3 et 322-15 du Code Pénal ;

Attendu que **Monsieur MAILLE Richard** a été cité à l'audience du 30/06/2000 par Monsieur le Procureur de la République suivant acte de Maître HOLDRINET, Huissier de Justice à MILLAU, délivré le 22/05/2000 à sa personne ;
Que la citation est régulière ; Qu'il est établi qu'il en a eu connaissance ;
Attendu que le prévenu a comparu ;
Qu'il y a lieu de statuer contradictoirement ;

Attendu qu'il est prévenu d'avoir à MILLAU (12) , le 12/08/1999 en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit détruit, dégradé ou détérioré gravement et ce en réunion un bien appartenant à autrui en l'espèce en enlevant du matériel (tubes de cuivre, plaques ondulées) qui se trouvait sur le toit du Mac Donald's de MILLAU (12),

infraction prévue et punie par les articles 322-1, 322-3 et 322-15 du Code Pénal ;

Attendu que **Monsieur FENESTRAZ Gilbert** a été cité à l'audience du 30/06/2000 par Monsieur le Procureur de la République suivant acte de Maître HOLDRINET, Huissier de Justice à MILLAU, délivré le 2/06/2000 à sa personne ;
Que la citation est régulière ; Qu'il est établi qu'il en a eu connaissance ;
Attendu que le prévenu a comparu ;
Qu'il y a lieu de statuer contradictoirement ;

Attendu qu'il est prévenu d'avoir à MILLAU (12) , le 12/08/1999 en tout cas sur le territoire national et depuis temps non prescrit détruit, dégradé ou détérioré gravement et ce en réunion un bien appartenant à autrui en l'espèce en démontant des matériaux avec un tournevis et en tentant de dévisser l'encadrement d'une fenêtre à l'intérieur du restaurant Mac Donald's de MILLAU (12),

infraction prévue et punie par les articles 322-1, 322-3 et 322-15 du Code Pénal ;

MOTIFS DE LA DECISION

SUR CE,

I - SUR LA LEGITIME DEFENSE

Attendu que les prévenus font plaider qu'ils ne sont pas pénalement responsables pour avoir agi en état de légitime défense ;

Attendu qu'ils soutiennent que leur action - qu'ils qualifient de "symbolique" - était commandée par l'agression injuste des Etats Unis d'Amérique qui ont majoré de manière brutale les droits de douane qui frappent le fromage Roquefort à l'entrée de leur territoire, mettant ainsi en péril leurs exploitations ;

Attendu que cet argument ne saurait prospérer car ne sont pas réunies les conditions définies par la loi pour exonérer de toute responsabilité pénale une personne en état de légitime défense ;

Attendu en effet que l'article 122-5 al.2 du Code Pénal stipule que "N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction".

Attendu que la majoration par les U.S.A. de leurs taxes douanières sur le Roquefort ne peut être qualifiée de crime ou délit et qu'en tout état de cause la Société Mac Donald's ne peut être considérée comme étant l'agresseur contre qui les prévenus devaient nécessairement se défendre ;

Attendu que ces derniers n'étaient donc pas en état de légitime défense en agissant contre le Mac Donald's de MILLAU et que le Tribunal doit déclarer non établi ce fait justificatif.

II - SUR LES INFRACTIONS AUX ARTICLES 322-1 et 322-3 du Code Pénal

a) sur l'importance du dommage

Attendu que l'article 322-1 du Code Pénal stipule que "la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 200 000 F d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger".

Attendu que les prévenus contestent l'ampleur du dommage - à l'audience - au motif que le magistrat instructeur n'a pas ordonné d'expertise judiciaire et soutiennent que le dommage léger ne pourrait être constitutif que de contraventions ;

Attendu que la somme de 720 000 F, montant des réparations payées par l'assureur de Mac Donald's France et de Marc DEHANI, a été arrêtée après expertise amiable sur les lieux, d'un commun accord entre la victime et son assureur, et ce, en présence de membres de la Confédération Paysanne, syndicat de Joseph BOVE ;

Attendu que ce chiffre n'a jamais été contesté lors de l'instruction et que les mis en examen n'ont pas utilisé les possibilités qui leurs étaient offertes par l'article 175 du Code de procédure pénale pour solliciter cette expertise dont ils déplorent l'absence à l'audience ;

Attendu de plus qu'aucune critique pertinente n'a été émise lors des débats sur l'évaluation du coût des réfections détaillé poste par poste par l'assureur ; que de nombreux articles de presse (D65 et suivants) ont relaté l'importance des dégradations et que l'album photographique (D57) et le procès-verbal de Maître HOLDRINET huissier de Justice (D147) dressés juste après le saccage du Mac Donald's traduisent son ampleur à telle enseigne d'ailleurs, qu' outre de nombreux témoins, certains des prévenus l' ont même reconnu à l'instruction (D12 - 16 - 60 - 149) ;

Attendu qu'il est donc bien établi que le dommage causé au Mac Donald's en construction par les manifestants le 12 Août 1999 ne peut être sérieusement considéré comme léger et que l'article 322-) du Code Pénal trouve en l'espèce son application.

b) sur les circonstances aggravantes de l'article 322-3 du Code Pénal

Attendu que les prévenus articulent à l'audience que cette circonstance aggravante est inapplicable au motif que notre droit ne connait pas de responsabilité pénale collective ;

Attendu cependant qu'il n'est pas discutable ni discuté que plusieurs auteurs ou complices ont bien participé aux dégradations et détériorations graves du Mac Donald's de MILLAU le 12 Août 1999 ; que l'article 322-3 du Code Pénal prévoit une aggravation des peines pour le cas où l'infraction définie au 1er alinéa de l'article 322-1 "est commise par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteurs ou complices", que tel est bien le cas, qu'il ne s'agit pas d'une responsabilité pénale collective mais de l'aggravation d'une responsabilité pénale individuelle et que l'article 322-3 du Code Pénal visé à l'ordonnance de renvoi doit donc bien recevoir application.

III - SUR LA VALIDITE DU PROCES-VERBAL DE PHOTOGRAPHIES (D57)

Attendu que pour leur défense les prévenus soutiennent lors des débats que l'album de photos côté D57 est irrégulier pour défaut de procès-verbal et qu'en conséquence cette pièce est nulle et ne peut être projetée à l'audience.

Attendu que l'incident, par application de l'article 459 du Code de procédure pénale,est joint au fond et la projection des photos ordonnée;

Attendu qu'il convient de statuer sur cet indicent de procédure, que le Tribunal rappelle qu'il est saisi par l'ordonnance de renvoi du Juge d'Instruction de ce siège et que par application de l'article 385 du Code de procédure pénale il n'a pas compétence pour constater une éventuelle nullité de procédure de l'instruction.

Attendu de plus que conformément à l'article 427 de ce même Code les photos prises par le Capitaine Reynaud ont été projetées et commentées contradictoirement à l'audience et peuvent donc, tout à fait régulièrement, aider le Tribunal à se forger une conviction.

IV - SUR LES INFRACTIONS REPROCHEES à Joseph BOVE

A - Sur l'infraction à l'article 322-13 du Code Pénal

a) sur le procès-verbal qualifié de faux

Attendu que la défense de Joseph BOVE assure que le procès-verbal dressé par le Commandant Pierre Saussol (D5) serait un faux en ce que l'heure de rédaction y portée serait inexacte ;

Attendu que conformément à l'article 459 du Code de Procédure Pénale le Tribunal qui a joint l'incident au fond doit statuer sur la réalité de cette infraction qui est de sa compétence ;

Attendu qu'il ressort des explications du Commandant Pierre SAUSSOL que l'heure mentionnée pour sa rédaction est en réalité celle de ses constatations et notamment du prononcé du discours à la Sous-Préfecture par Joseph BOVE, que le procès-verbal a bien été rédigé plus tard dans la journée au Commissariat pour être transmis à Monsieur le Procureur de la République conformément à l'article 19 du Code de Procédure Pénale ;

Attendu qu'il ne s'agit que d'une simple erreur matérielle et non d'une altération intentionnelle et donc frauduleuse de la vérité telle que prévue et réprimée par les articles 441-1 et suivants du Code Pénal ;

Attendu de plus que cette erreur est sans incidence sur la matérialité des constatations faites par cet officier de Police, qu'en conséquence l'exception de faux n'est pas établie et que c'est à tort qu'il a été demandé d'écarter ce procès-verbal de la procédure ;

b) sur l'infraction

Attendu que Joseph BOVE ne conteste pas les faits qui lui sont reprochés sauf d'avoir prononcé le mot "bombe" lors de son discours devant la Sous-préfecture ;

Attendu que les procès-verbaux du Commandant SAUSSOL et du capitaine BOLLERY (D9) sont les seuls à faire état de ce mot "bombe", que ces procès-verbaux ne valent par application de l'article 430 du Code de Procédure Pénale qu'à titre de simples renseignements, qu'aucun autre témoin ne confirme avoir entendu José BOVE prononcer ce mot, que le doûte doit profiter au prévenu, qu'en conséquence il ne sera pas retenu contre José BOVE qu'il ait prononcé ce mot de "bombe" ;

Attendu toutefois que Joseph BOVE a bien confirmé - tant à l'instruction (D79) qu'à l'audience - les menaces de destructions par de nouvelles actions de ce type en cas de reprise du chantier du Mac Donald's de MILLAU ;

Attendu en conséquence que l'infraction est bien caractérisée, qu'elle est grave pour avoir apeurés les responsables de la Société Mac Donald's et Marc DEHANI - à telle enseigne qu'ils ont dû se désister de leur constitution de partie civile pour "raison de sécurité" dira ce dernier à l'audience - , et que le Tribunal doit donc entrer en voie de condamnation ;

B - Sur l'infraction aux articles 322-1 et 322-3 du Code Pénal

Attendu qu'il ressort de l'instruction et de l'audience que si l'organisation de la manifestation du 12 août 1999 s'est décidée dans un cadre collectif, il n'en reste pas moins que les témoins Marc DEHANI (D6 D89), Thierry BOYER (D23), Léon MAILLE (D43) s'accordent à attester que Joseph BOVE en était l'organisateur principal et le maître d'oeuvre, qu'il donnait des instructions et des directives aux manifestants, ce dont lui même convient à la barre, ajoutant même qu'il n'en avait pas perdu la maîtrise (page 8 des notes d'audience);

Attendu que Joseph BOVE n'est pas seulement renvoyé pour avoir pris, à l'instar d'autres manifestants, un panneau de chantier, mais bien pour avoir agi comme instigateur et coordonnateur des dégradations commises ;

Attendu que ces faits sont établis, que Joseph BOVE qui a provoqué ces dégats est co-auteur de toutes les dégradations et dénaturations graves qui ont été commises le 12 août 1999 au préjudice du Mac Donald's de MILLAU ;

Attendu que le Tribunal correctionnel a pour mission d'assurer la prépotence de la loi pénale quelques soient les raisons qui ont inspiré sa violation ; qu'il doit donc entrer en voie de condamnation pour cesdeux délits commis par Joseph BOVE et que, compte tenu de la gravité des faits et de la volonté persistante du prévenu à vouloir enfreindre le Code Pénal au mépris d'éventuelles victimes, il convient de condamner José BOVE, déjà condamné pourdes faits semblables, à la peine de TROIS MOIS d'EMPRISONNEMENT FERME ;

Attendu que le Ministère public demande dans ses réquisitions à l'encontre de José BOVE la non-révocation du sursis assortissant la peine de huit mois d'emprisonnement prononcée par le Tribunal correctionnel d'Agen le 18 FEVRIER 1998 ;

Attendu que le Tribunal estime qu'effectivement la peine de TROIS MOIS d'EMPRISONNEMENT prononcée ce jour contre José BOVE est de nature à lui faire enfin entendre raison et qu'en conséquence la révocation du sursis ne se justifie pas ;

V - SUR LES INFRACTIONS REPROCHEES AUX AUTRES PREVENUS

1) Jean-Emile SANCHEZ MATEO

Attendu qu'il est établi que Jean-Emile SANCHEZ-MATEO a participé à la manifestation du 12 août 1999 et qu'à l'aide de son tracteur il a hissé sur le toit plusieurs personnes (D64) qui ont perpétré des dégradations graves sur un Mac Donald's en construction ;

Attendu que le délit de complicité des dégradations et détériorations graves commises par plusieurs personnes prévu et réprimé par les articles 322-1 et 322-3 du Code Pénal est donc bien constitué ;

Attendu que le casier judiciaire de SANCHEZ-MATEO Jean-Emile ne mentionne qu'une condamnation avec dispense de peine, que le prévenu n'a pas été condamné au cours des cinq années précédant les faits pour crime ou délit de droit commun à une peine de réclusion ou d'emprisonnement, qu'il peut bénéficier du sursis dans les conditions prévues aux articles 132-29 à 132-39 du Code Pénal, 734 à 736 du Code de Procédure Pénale, que le Tribunal doit donc faire montre de modération en assortissant sa condamnation à DEUX MOIS d'EMPRISONNEMENT du SURSIS SIMPLE ;

2) Christian ROQUEIROL

Attendu que Christian ROQUEIROL n'est prévenu que d'avoir peint des slogans sur le toit du restaurant en construction ;

Attendu que le prévenu soutient à l'instruction (D150) et à l'audience que c'était au moyen d'une peinture à l'eau - sans être contredit - ; que les dégradations et détériorations qui lui sont imputables n'ont donc pas le caractère de gravité prévu à l'article 322-1 du Code pénal et qu'il convient de requalifier l'infraction en contravention de 5ème classe prévue par l'article R.635-1 du Code Pénal ;

Attendu que le Tribunal estime qu'une peine de DEUX MILLE Francs d'amende réprime justement cette infraction contraventionnelle.

3) Raymond FABREGUES

Attendu que Raymond FABREGUES est poursuivi pour le seul fait d'avoir démonté le panneau du chantier de l'établissement Mac Donald's de MILLAU à l'aide d'une pioche, fait reconnu à l'instruction (D60 - D151) ainsi qu'à l'audience ;

Attendu que cette détérioration ne peut être considérée comme grave et qu'il convient de requalifier cette infraction en contravention de 5ème classe prévue par l'article R.635-1 du Code Pénal ;

Attendu que DEUX MILLE Francs d'amende doivent sanctionner cette infraction contraventionnelle.

4) Léon MAILLE

Attendu que Léon MAILLE reconnait avoir scié à la tronçonneuse les madriers supportant le panneau du chantier du Mac Donald's, que c'est la seule dégradation ou destruction établie et qu'elle ne peut être qualifiée de grave ;

Attendu qu'il convient également de la requalifier en contravention de 5ème classe et de le condamner à DEUX MILLE Francs d'amende.

5) Frédéric LIBOT

Attendu que Frédéric LIBOT est renvoyé devant le Tribunal Correctionnel pour avoir détérioré la porte d'entrée du Mac Donald's en tentant de l'ouvrir avec un tournevis ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction que n'y parvenant pas il a alors utilisé un pied de biche pour faire céder la porte (D12 et 19) ;

Attendu que s'il n'avoue pas l'utilisation du pied de biche il ne l'a pas déniée à la Police pour finalement la refuser sans conviction lors des débats ;

Attendu, conformément à l'article 427 du Code de procédure Pénale que le Juge doit décider d'après son intime conviction et le Tribunal qui estime non convaincantes les dénégations tardives du prévenu retient qu'il a gravement endommagé la porte d'entrée du Mac Donald's et déclare commis le délit prévu et réprimé par les articles 322-1 et 322-3 du Code Pénal et, compte tenu de son absence d'antécédent judiciaire, fait une application clémente de la loi pénale en condamnant Frédéric LIBOT à la peine de DEUX MOIS d'EMPRISONNEMENT ASSORTIS DU SURSIS SIMPLE.

6) Jean-Paul DELAITTE

Attendu que Jean-Paul DELAITTE convient avoir tagué avec une bombe aérosol orange les murs du bâtiment tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (D110 - D114) ;

Attendu que l'article 322-1 alinéa 2 du Code Pénal édicte que "le fait de tracer des inscriptions, des signes ou dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 25 000 F d'amende lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger" ;

Attendu que Jean-Paul DELAITTE a donc bien commis l'infraction qui lui est reprochée et qu'il y a lieu d'entrer en voie de condamnation ;

Attendu qu'en l'absence de toute condamnation antérieure le Tribunal doit lui faire une application modérée de la loi pénale et le condamner à TROIS MILLE francs d'amende ;

7) SOULIE Alain

Attendu qu'Alain SOULIE a participé avec Léon MAILLE, qui sciait les deux montants du panneau de chantier, à son abattage (D133 - 138) ;

Attendu que n'est retenue contre lui que cette co-action, que la dégradation commise ne peut être considérée comme grave ; qu'il doit donc être déclaré coupable de la même contravention et être condamné à la même peine que Léon MAILLE, soit DEUX MILLE Francs d'amende.

8) Richard MAILLE

Attendu que le prévenu identifié au début de l'enquête sur photos n'a pas nié avoir enlevé ou déménagé des tubes de cuivre et des plaques rouges ondulées qui étaient sur le toit ;

Attendu que l'enquête et notamment les photos prises après la manifestation par le Capitaine de Police REYNAUD (D57) et Maître HOLDRINET, huissier de Justice, montrent que le toit du Mac Donald's a été très gravement endommagé ;

Attendu que de ces aveux même Richard MAILLE a co-agi et qu'en conséquence il doit être déclaré coupable des faits qui lui sont reprochés et condamné pour la perpétration de ce délit et en l'absence de précédents judiciaires à la peine de DEUX MOIS d'EMPRISONNEMENT ASSORTIE DU SURSIS SIMPLE.

9) Gilbert FENESTRAZ

Attendu que Gilbert FENESTRAZ est renvoyé devant le Tribunal correctionnel de ce siège pour détériorations graves à l'aide d'un tournevis ;

Attendu qu'il ressort de l'enquête que n'ont été prouvés qu'un démontage à l'aide de ce tournevis de deux plaques et plusieurs dévissages de vis d'une fenêtre (D124-143), ce qui n'a en rien endommagé le Mac Donald's.

Attendu que n'est donc pas établie une dégradation ou détérioration - même légère - du Mac Donald's et qu'en conséquence Gilbert FENESTRAZ doit être RELAXE des fins de la poursuite.

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement et en premier ressort,

Contradictoirement à l'égard de Monsieur BOVE Joseph, Monsieur SANCHEZ-MATEO Jean-Emile, Monsieur ROQUEIROL Christian, Monsieur FABREGUES Raymond, Monsieur MAILLE Léon, Monsieur LIBOT Frédéric, Monsieur DELAITTE Jean Paul, Monsieur SOULIE Alain, Monsieur MAILLE Richard et Monsieur FENESTRAZ Gilbert,

REJETTE les exceptions de nullités de procédure soulevées par la défense,

Déclare Monsieur BOVE Joseph coupable des délits de menace de destruction ou de dégradation dangereuse pour les personnes, faite sous condition - sans retenir toutefois "au moyen d'une bombe" - et de destruction ou dégradation grave du bien d'autrui commis en réunion,

Le condamne en répression à la peine de TROIS MOIS d'EMPRISONNEMENT FERME ;

Dit que cette condamnation n'entrainera pas la révocation de la peine de HUIT MOIS d'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS prononcée le 18 FEVRIER 1998 par le Tribunal correctionnel d'AGEN à l'encontre de BOVE Joseph

Déclare Monsieur SANCHEZ-MATEO Jean-Emile coupable du délit de complicité de dégradations ou détériorations graves de bien appartenant à autrui commis par plusieurs personnes,

Attendu que SANCHEZ-MATEO Jean-Emile n'a pas été condamné au cours des cinq années précédant les faits pour crime ou délit de droit commun, à une peine de réclusion ou d'emprisonnement ; qu'il peut bénéficier du sursis dans les conditions prévues aux articles 132-29 à 132-39 du Code Pénal, 734 à 736 du Code de Procédure pénale,

En répression, le condamne à la peine de DEUX MOIS d'EMPRISONNEMENT avec SURSIS ;

Le Président, en application de l'article 132-29 du Code Pénal, ayant averti le condamné, que s'il commet une nouvelle infraction, il pourra faire l'objet d'une nouvelle condamnation qui sera susceptible d'entraîner l'exécution de la première condamnation sans confusion avec la seconde et qu'il encourra les peines de la récidive dans les termes des articles 132-8 à 132-16 du Code pénal ;

Requalifie en contravention de 5ème classe prévue et punie par l'article R.635-1 du Code Pénal les faits reprochés à Christian ROQUEIROL et le déclare coupable de destruction ou dégradation d'un bien appartenant à autrui dont il n'est résulté qu'un dommage léger,

Le condamne à 2000 francs d'amende pour cette contravention ;

Requalifie en contravention de 5ème classe prévue et punie par l'article R.635-1 du Code Pénal les faits reprochés à Raymond FABREGUES et le déclare coupable de destruction ou dégradation d'un bien appartenant à autrui dont il n'est résulté qu'un dommage léger,

Le condamne à 2000 francs d'amende pour cette contravention ;

Requalifie en contravention de 5ème classe prévue et punie par l'article R.635-1 du Code Pénal les faits reprochés à Léon MAILLE et le déclare coupable de destruction ou dégradation d'un bien appartenant à autrui dont il n'est résulté qu'un dommage léger,

Le condamne à 2000 francs d'amende pour cette contravention ;

Déclare Monsieur Frédéric LIBOT coupable du délit de destruction ou détérioration grave du bien d'autrui commis en réunion qui lui est reproché ;

Attendu que LIBOT Frénéric n'a pas été condamné au cours des cinq années précédant les faits pour crime ou délit de droit commun, à une peine de réclusion ou d'emprisonnement ; qu'il peut bénéficier du sursis dans les conditions prévues aux articles 132-29 à 132-39 du Code Pénal, 734 à 736 du Code de Procédure Pénale,

Condamne LIBOT Frédéric à la peine de DEUX MOIS d'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS ;

Le Président, en application de l'article 132-29 du Code Pénal, ayant averti le condamné, que s'il commet une nouvelle infraction, il pourra faire l'objet d'une nouvelle condamnation qui sera susceptible d'entraîner l'exécution de la première condamnation sans confusion avec la seconde et qu'il encourra les peines de la récidive dans les termes des articles 132-8 à 132-16 du Code pénal ;

Déclare Monsieur DELAITTE Jean Paul coupable du délit d'avoir "tracé des inscriptions, des signes ou dessins, sans autorisation préalable, sur les murs du bâtiment Mac Donald's dont il n'est résulté qu'un dommage léger",

Condamne DELAITTE Jean Paul à la peine d'amende de 3000 francs ;

Requalifie en contravention de 5ème classe prévue et punie par l'article R.635-1 du Code Pénal les faits reprochés à Alain SOULIE le déclare coupable de destruction ou dégradation d'un bien appartenant à autrui dont il n'est résulté qu'un dommage léger,
Le condamne à 2000 francs d'amende pour cette contravention ;

Déclare Monsieur MAILLE Richard coupable du délit de destruction ou détérioration grave du bien d'autrui commis en réunion qui lui est reproché,

Et attendu que MAILLE Richard n'a pas été condamné au cours des cinq années précédant les faits pour crime ou délit de droit commun, à une peine de réclusion ou d'emprisonnement ; qu'il peut bénéficier du sursis dans les conditions prévues aux articles 132-29 à 132-39 du Code Pénal, 737 à 736 du Code de Procédure Pénale,

Condamne MAILLE Richard à la peine de DEUX MOIS d'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS ;

Le Président, en application de l'article 132-29 du Code Pénal, ayant averti le condamné, que s'il commet une nouvelle infraction, il pourra faire l'objet d'une nouvelle condamnation

qui sera susceptible d'entraîner l'exécution de la première condamnation sans confusion avec la seconde et qu'il encourra les peines de la récidive dans les termes des articles 132-8 à 132-16 du Code pénal ;

RELAXE Monsieur FENESTRAZ Gilbert des fins de la poursuite sans peine ni dépens.

la présente décision est assujettie d'un droit fixe de procédure d'un montant de 600 francs dont est redevable chaque condamné.

Le tout en application des articles 406 et suivants et 485 du Code de Procédure Pénale et des textes susvisés.

Le présent jugement ayant été signé par le Président et le Greffier.

Le Greffier

Le Président

Pour Copie Conforme
Le Greffier en Chef

- 19 -

Source : Agence multimédia d'information citoyenne (AMIC)

Annexe 39 – Demande de grâce présidentielle pour la libération de José Bové

Nom : date :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président,

En vertu des pouvoirs qui vous sont conférés par l'article 17 de la Constitution française, **j'ai l'honneur de solliciter la grâce de MM. José Bové et René Riesel**, eu égard à la peine de 14 mois d'emprisonnement chacun, prononcée par la Cour d'Appel de Montpellier le 21/12/2001, peine rendue définitive par la Cour de Cassation le 19/11/2002.

Ils se sont opposés, avec d'autres militants et de nombreux syndicats et associations, à l'introduction des OGM dans l'agriculture et l'alimentation. Ce refus est toujours partagé par la très grande majorité des français et des européens.

Cette peine a de graves conséquences sur les activités syndicales de M. José Bové, porte-parole national de la Confédération paysanne, dont les interventions citoyennes ont reçu, en France et dans le monde, un très large écho dans l'opinion publique, préoccupée de la qualité et de la sécurité alimentaires et des conséquences de la mondialisation libérale de nos économies.

Leur incarcération serait une lourde atteinte à l'image de notre pays, aux libertés publiques, en particulier au droit syndical et elle jetterait un trouble chez nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle je sollicite que vous dispensiez MM. José Bové et René Riesel d'exécuter cette peine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

signature :

Document collecté à Toulouse le 7 novembre 2004 lors de l'Assemblée générale nationale des Faucheurs volontaires.

Sources

Le matériau utilisé pour notre thèse repose sur deux types de ressources. Nous souhaitons tout d'abord présenter ici la recension des publications militantes ayant pour objet le Larzac. Nous avons porté une attention toute particulière aux ouvrages écrits par les acteurs du Larzac, notamment ceux de José Bové, de René Riesel et de François Roux. Nous avons également souhaité mentionner ce qui constitue le corpus théorique du Larzac, que nous avons analysé dans notre thèse et que nous présentons dans cette partie. Les publications *Gardarem lo Larzac* et *Campagnes solidaires* (Confédération paysanne) ont retenu toute notre attention, tout comme les sites Internet d'information militante www.monde-solidaire.org et www.larzac.org. Nous avons également sélectionné ce qui relevait de notre domaine de recherche dans les publications suivantes : *Cahiers de la réconciliation*, *Alternatives non-violentes*, *Non-violence actualité*, *Alerte atomique* et *Stop essais*. Ce travail a notamment été facilité par une sélection opérée par le fond documentaire de la bibliothèque municipale de Millau. Notre recherche s'est aussi appuyée sur des documents audiovisuels ainsi que sur la collecte des tracts et communiqués de presse, notamment en ce qui concerne les OGM. Enfin, notre attention s'est portée sur les publications du Syndicat de la magistrature se rapportant au Larzac, ainsi que sur les comptes-rendus des procès dans les affaires de destruction d'OGM et pour le démontage du McDonald's de Millau. Nous avons choisi d'exposer par catégorie les références des documents cités dans notre thèse.

Dans un deuxième temps, nous avons regroupé toutes les interventions publiques sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour mener à bien cette recherche. Dans un premier tableau synthétique, nous présentons ainsi les discours, meetings et réunions publiques auxquels nous avons assisté. Les différentes interventions publiques dans les médias sont ensuite regroupées par ordre chronologique dans un deuxième tableau. Dans un troisième tableau enfin sont listées les sources dans lesquelles nous avons puisé les propos rapportés, notamment par les médias.

1 – Publications

José Bové

Alloux (Patrick), Bové (José) (préface), *La santé n'est pas une marchandise*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2003

Bartoli (Georges), Bové (José), Manguy (Yves), *Confédération paysanne. Photographies*, Paris, Eden, 2003

Berthelot (Jacques), Bové (José), *L'agriculture : talon d'Achille de la mondialisation : clés pour un accord solidaire à l'OMC*, Paris, L'Harmattan, 2001

Bové (José), « Préface », dans Annette Desmarais, *La Via Campesina. Une réponse paysanne à la crise alimentaire*, Montréal, Écosociété, 2008, pp. 1-3

Bové (José), Luneau (Gilles), *Pour la désobéissance civique*, Paris, La Découverte, 2004

Bové (José), « En finir avec l'idéologie du progrès », dans La ligne d'horizon-Les amis de François Partant, *Défaire le développement, refaire le monde*, Paris, L'aventurine-Paragon, 2003

Bové (José), Luneau (Gilles), *Paysan du monde*, Paris, Fayard, 2002

Bové (José), Campagne civile internationale pour la protection du peuple palestinien, *Retour de Palestine*, Paris, Mille et une nuits, 2002

Bové (José), Dufour (François), *Le monde n'est pas une marchandise. Des paysans contre la malbouffe. Entretiens avec Gilles Luneau*, Paris, La Découverte, 2001

Bové (José), Entretien avec Paul Ariès et Christian Terras, *La révolte d'un paysan*, Paris, Golias, 2000

Bové (José), Luneau (Gilles), *Nous, paysans*, Paris, France Loisirs, 2000

Davodeau (Etienne), Bové (José) (préface), *Rural. Chronique d'une collision politique*, Paris, Delcourt, 2001

Pingaud (Denis), *La longue marche de José Bové*, Paris, Seuil, 2002

René Riesel

Riesel (René), *Déclarations sur l'agriculture transgénique et ceux qui prétendent s'y opposer*, Paris, Encyclopédie des nuisances, 2001
Riesel (René), Aveux complets des véritables mobiles du crime commis au CIRAD le 5 juin 1999, Paris, Encyclopédie des nuisances, 2001
Riesel (René), « Les progrès de la soumission vont à une vitesse effroyable. Entretien avec Alain Léhautier », *Libération*, 3 février 2001
Riesel (René), « Entretien », *Traits Noirs*, n° 9, 2003

François Roux

Roux (François), *En état de légitime révolte*, Montpellier, Indigène Éditions, 2002
Roux (François), « Justice et pouvoir », *Cahiers de la réconciliation*, n° 7-8, « Dossier : Larzac, quelle non-violence ? », 1980, pp. 30-31
Roux (François), « Lettre aux Faucheurs volontaires, prévenus, comparants et/ou relaxés involontaires », www.monde-solidaire.org, 20 avril 2005
Roux (François), « La demande faite au Président est l'occasion d'une saine évolution », Communiqué de presse, www.monde-solidaire.org, 30 janvier 2003

Les compagnons de route

ATTAC, *Les OGM en guerre contre la société*, Paris, Mille et une nuits, 2005
ATTAC, *Le G8 illégitime*, Paris, Mille et une nuits, 2003
ATTAC, *Agir local, penser global*, Paris, Mille et une nuits, 2001
ATTAC, *Remettre l'OMC à sa place*, Paris, Mille et une nuits, 2001
Besset (Jean-Paul), *Comment ne plus être progressiste… sans devenir réactionnaire*, Paris, Fayard, 2005
George (Susan)-ATTAC, *Remettre l'OMC à sa place*, Paris, Mille et une nuits, 2001
Klein (Naomi), *No Logo. La tyrannie des marques*, Paris, Actes Sud, 2001
Maire (Edmond), Piaget (Charles), *Lip 1973*, Paris, Seuil, 1973

Piaget (Charles), « Entretien avec Bernard Ravanel », *Mouvements*, n° 8, 2000, pp. 111-121
Shiva (Vandana), *La biopiraterie ou le pillage de la nature et de la connaissance*, Paris, Alias, 2002
Shiva (Vandana), *La vie n'est pas une marchandise : la dérive des droits de propriété intellectuelle*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004
Shiva (Vandana), *Le terrorisme alimentaire*, Paris, Fayard, 2001

Non-violence et désobéissance civile

« Arrêt des essais nucléaires solidarité Larzac-Mahoi », supplément au n° 50 de *Stop essais*, bulletin mensuel d'informations sur les essais nucléaires, septembre 1995
Bonnefous (Pierre), *Alors la paix viendra*, Millau, Fondation Larzac, 1984
Brunier (Christian), « D'hier à aujourd'hui : les 'vingt ans' du Larzac », *Non-violence actualité*, n° 150, 1991, p. 10
del Vasto (Lanza), *Le pèlerinage aux sources*, Paris, Éditions du rocher, 1993
Libouban (Jean-Baptiste), « Éthique ou manière d'agir », *Alternatives non-violentes*, n° 100, 1996, pp. 8-11
Libouban (Jean-Baptiste), « Lanza del Vasto : Éveilleur et combattant », *Alternatives non-violentes*, n° 119-120, 2001, pp. 20-25
Libouban (Jean-Baptiste), « Pardon et réconciliation sur le territoire du Larzac », *Alternatives non-violentes*, n° 137, 2005, pp. 10-13
Moreau (Roger), Moreau (Susana), « Graine de non-violence », *Cahiers de la Réconciliation*, n° 7-8, « Dossier : Larzac, quelle non-violence ? », 1980, pp. 32-43
Muller (Jean-Marie), « De la désobéissance civile », texte inédit, 2004, http://www.non-violence-mp.org/muller/desobeissance.htm
Muller (Jean-Marie), *Stratégie de l'action non-violente*, Paris, Seuil, 1981
Ott (Hervé), « À la recherche du compromis : de la médiation à l'action de résistance constructive », *Alternatives non-violentes*, n° 134, 2005, pp. 63-68
Ott (Hervé), « De la violence du sacrifice à la symbolisation de la violence », *Alternatives non-violentes*, n° 135, 2005, pp. 34-39
Ott (Hervé), « L'État et la guerre », *Alternatives non-violentes*, n° 86, 1993, pp. 25-31

Ott (Hervé), « La grève de la faim : du dialogue avec la mort et les vivants », *Alternatives non-violentes*, n° 34, 1979, pp. 47-65
Ott (Hervé), « La lutte des paysans du Larzac », *Alternatives non-violentes*, n° 121, 2001-2002, pp. 40-42
Ott (Hervé), « Un profond sillon », *Cahiers de la réconciliation*, n° 7-8, « Dossier : Larzac, quelle non-violence ? », 1980, pp. 45-65
Toulat (Jean), *Combattants de la non-violence*, Paris, Cerf, 1983
Toulat (Jean), Conférence à Millau le 9 mars 1972, cité dans *Le Larzac, l'armée… la violence et les chrétiens*, Supplément à *Alerte atomique*, n° 63, 1972
Toulat (Jean), *Le Larzac et la paix*, Poitiers, Toulat, 1972

Confédération paysanne, agriculture et OGM

« Entretien avec Jean-Jacques de Félice », *Campagnes Solidaires*, n° 150, mars 2001
« José Bové et Guy Kastler : la décroissance en agriculture », *Agriculture et environnement*, n° 31, décembre 2006
« Le sens de l'engagement. Rêveurs de mondes », *Campagnes solidaires*, n° 173, avril 2003
« Rééquilibrages et débats internes à la Confédération paysanne », *Transrural*, n° 310, 23 mai 2006, p. 9
ATTAC, Confédération paysanne, *Changeons de politique agricole*, Paris, Mille et une nuits, 2002
Collectif l'Archipel, *Qu'est-ce que la Confédération paysanne ?*, Paris, l'Archipel, 2005
Confédération paysanne, « Soumettre l'OMC aux droits fondamentaux de l'homme », campagne d'opinion lancée en novembre 1999, www.confederationpaysanne.fr
Confédération paysanne, *Changeons de politique agricole*, Paris, Mille et une nuits, 2002
Confédération paysanne, Fondation pour le progrès de l'homme, *L'agriculture paysanne, des pratiques aux enjeux de société*, Paris, FPH, 1994
Dufour (François), « La dimension originale et le rôle précurseur de Via Campesina », Entretien, propos recueillis par Gilbert Wasserman, *Mouvements*, n° 25, 2003, pp. 62-66
Ételin (Marie-Christine), « OGM : acte socialement utile », http://www.infogm.org/spip.php?article2483, décembre 2005
Extrait du rapport moral de la Confédération paysanne, 2006, cité par Serge Cordelier,

Lambert (Bernard), *Les paysans dans la lutte des classes*, Paris, Seuil, 1970
Manguy (Yves), « Confédération paysanne : dessine-moi un avenir », 27 janvier 2004, http://www.confederationpaysanne.fr/la_confederation_paysanne_20_ans_histoire_14.php
Manguy (Yves), « Une lame de fond », *Campagnes solidaires*, n° 173, avril 2003

Larzac

« D'un plateau à l'autre », *Gardarem lo Larzac*, n° 284, 2008
« Éditorial », *Gardarem lo Larzac*, n° 285, 8 janvier 2009
« Hommage : Antoine Sanguinetti », *Gardarem lo Larzac*, n° 259, 2004
« Quand 'Larzac' devient un nom commun : un collectif d'associations résiste contre l'extension d'un camp militaire près de Verdun », *Gardarem lo Larzac*, n° 269, 2006
« Réfractaires à la guerre d'Algérie : rencontres avec les auteurs-acteurs, témoignages et débats à Millau à l'occasion de la sortie du livre *Réfractaires à la guerre d'Algérie* », *Gardarem lo Larzac*, n° 269, 2006
« Un grand homme de notre histoire », *Gardarem lo Larzac*, n° 283, 2008
Andrieu (Nicole), Milleville (Jean), *Constructions d'hier, habitats d'aujourd'hui*, Millau, Éditions écomusée du Larzac, 1984
Andrieu (Nicole), *Promenades sur le Larzac aveyronnais*, Millau, Éditions écomusée du Larzac, 1979
APAL, *La Blaquière, village du Larzac*, Millau, APAL, 1980
Baillon (Elisabeth), *Le Larzac terre en marche. Histoire de la lutte du Larzac de 1971 à 1981*, Millau, Éditions écomusée du Larzac, 1982
Beau (Georges), *Vie et mort du Larzac*, Paris, Solar, 1974
Centre d'Initiatives rurales, *Usage et maîtrise du sol*, compte-rendu du colloque Journées du foncier, Millau, Larzac-Universités, 2-3 novembre 1984
Chesneaux (Jean), Guglielmo (Raymond), *Montredon du Larzac et son quartier*, Millau, Larzac-Universités, 1980
Comités Larzac, *Larzac, un enjeu national*, Millau, Comités Larzac, 1978
Gardarem lo Larzac, *Le Larzac au Japon*, Millau, Gardarem lo Larzac, 1982
Gardarem lo Larzac, *Marche Larzac-Paris, 710 km*, Millau, Gardarem lo Larzac, 1978

Guérin (Frédéric), Vantses (Martine), *Paysannes : paroles des femmes du Larzac*, Paris, Albatros, 1979
Kuligowski (Eddie), Bouffanet (Bernard), *Le Larzac veut vivre*, Paris, Mauprey, 1973

Films, documentaires

APAL, *La lutte du Larzac 1971-1981*, Gardarem lo Larzac, Potensac, 2000
Bourron (Paul), *Scènes de grève en Vendée*, Documentaire, ISKRA, 1973
Le Garrec (Félix), Le Garrec (Nicole), *Plogoff : des pierres contre des fusils*, Atelier Bretagne Film, 1980
Pozzo di Borgo (Catherine), *Les brebis font de la résistance*, Documentaire, Les films du paradoxe, 2008
Rouaud (Christian), *Paysan et rebelle. Un portrait de Bernard Lambert*, Documentaire, Pathé Télévision, INA Entreprise, France 2 et France 3 Ouest, 2002

Tracts, communiqués

« Communiqué des quarante prêtres et de leur évêque », Millau, 6 novembre 1971
« 103 arbres et un rocher », tract, Larzac, 1972
« Objectivité des parlementaires sur les OGM : mission impossible ? », Communiqué de presse, Confédération paysanne, Greenpeace, Agir pour l'environnement, 14 avril 2005
Tract appelant à la manifestation des 19 et 20 août 2006 à Sivry-la-Perche

Syndicat de la magistrature

« Faucheurs volontaires : la reconnaissance de l'action collective », *Justice*, n° 182, mars 2005
« Faucheurs volontaires, nouvelles cibles pénales. La lente reconnaissance de l'action collective », *Justice*, n° 184, juillet 2005

« Le productivisme judiciaire engendrera-t-il de minuscules Outreau ? », *Justice*, n° 188, juillet 2006, pp. 2-12

« McDo de Millau : l'ordre public troublé par la justice », *Justice*, n° 162, novembre 1999, p. 6

« Poursuites contre des Faucheurs volontaires. Les habits neufs de l'état de nécessité », *Justice*, n° 184, juillet 2005, pp. 15-16

« Une marchandisation de la justice », *Justice*, n° 176, novembre 2003, p. 33

Alt (Éric), « Une audience correctionnelle très ordinaire », *Justice*, n° 165, juillet 2000, p. 1

Dru (Alain), « Une juge sans histoire… », *Justice*, n° 165, juillet 2000, p. 6

Éditorial « 1973-2000, de Cerisay à Millau », *Justice*, n° 165, juillet 2000, p. 1

Sainati (Gilles), « Le secrétaire général du Syndicat de la magistrature devant le Tribunal de Millau », *Justice*, n° 165, juillet 2000, p. 3

Syndicat de la magistrature, « Communiqué de presse : sur la condamnation de José Bové le 13 septembre 2000 », 13 septembre 2000

Syndicat de la magistrature, « Petit abécédaire syndical », www.syndicat-magistrature.com

2 – Inspirateurs et références intellectuelles

Alinsky (Saul), *Manuel de l'animateur social. Une action directe non-violente*, Paris, Seuil, 1976

Benasayag (Miguel), Scavino (Dardo), *Pour une nouvelle radicalité. Pouvoir et puissance en politique*, Paris, La Découverte, 1997

Benasayag (Miguel), Sztulwark (Diego), *Du contre-pouvoir. De la subjectivité contestataire à la construction de contre-pouvoirs*, Paris, La Découverte, 2002

Ellul (Jacques), *Le système technicien*, Paris, Le Cherche Midi, 2004

Ellul (Jacques), *Anarchie et christianisme*, Paris, La Table Ronde, 2004

Ellul (Jacques), *La technique ou l'enjeu du siècle*, Paris, Economica, 1990

Ellul (Jacques), *Changer de révolution. L'inéluctable prolétariat*, Paris, Seuil, 1982

Ellul (Jacques), *De la révolution aux révoltes*, Paris, Calmann-Lévy, 1972

Gandhi, *Tous les hommes sont frères*, Paris, Gallimard, 1969

Illich (Ivan), *La convivialité*, Paris, Seuil, 1973

Illich (Ivan), *Libérer l'avenir*, Paris, Seuil, 1969

King (Martin Luther), *Révolution non-violente*, Paris, Payot, 1965

King (Martin Luther), « La voie de la résistance non-violente », dans *Combats pour la liberté*, Paris, Payot, 1958, pp. 227-230

3 – Sources judiciaires et juridiques

Comptes-rendus de procès et délibérations

13 septembre 2000 : Jugement correctionnel du Tribunal de grande instance de Millau
15 janvier 2002 : Jugement rendu par le Tribunal de grande instance de Valence, http://perso.nnx.com/gmarchan/Documents/jugement-proces-de-valence.rtf (ATTAC-Drôme)
17 septembre 2002 : Compte-rendu du procès de Foix, http://www.france.attac.org/spip.php?article1029
14 avril 2005 : Jugement de la Cour d'appel de Toulouse, 3ème chambre, Dossier n° 04/01065, www.monde-solidaire.org
14 septembre 2005 : Compte-rendu du procès de Riom, www.monde-solidaire.org
9 décembre 2005 : Jugement correctionnel du Tribunal de grande instancel d'Orléans, n° 2345/S3/2005, http://www.monde-solidaire.org/spip/IMG/pdf/Jugement_du_9_dec_2005.pdf.
28 janvier 2006 : Compte-rendu du procès de faucheurs d'OGM, Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand, www.monde-solidaire.org
15-16 mai 2006 : Compte-rendu complet du procès en appel des Faucheurs volontaires à Orléans, www.monde-solidaire.org
18 septembre 2006 : Compte-rendu du procès de Dax (Landes), http://fsl33.apinc.org/bb/viewtopic.php?p=1679 (Forum Social Local)
7 février 2007 : Arrêt n° 220 de la Cour de cassation – Chambre criminelle

Documents parlementaires

Assemblée de la Polynésie française, *Les polynésiens et les essais nucléaires. Indépendance nationale et dépendance polynésienne*, Commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires, délibération n°2005-072/APF du 15 juillet 2005, JOPF du 28 juillet 2005
Les essais nucléaires et la santé. Actes de la conférence du 19 janvier 2002 au Sénat sous la présidence de Marie-Claude Beaudeau (sénatrice), CDRPC, Paris, 2002

4 – Interventions publiques et propos rapportés

Discours, meetings et réunions publiques (par ordre chronologique)

date	Type et auteur	lieu	sujet
28 mars 2000	conférence-débat (José Bové)	Université Stendhal (Grenoble)	mondialisation, OMC
13 juin 2000	meeting public (José Bové)	Marseille, Docks des Sud	mondialisation
30 juin 2000	prise de parole (José Bové)	Millau, devant le tribunal	procès McDonald's
30 juin 2000	discours d'ouverture (José Bové)	rassemblement *Millau 2000*	Larzac, mondialisation
1er juillet 2000	conférence de presse (José Bové)	rassemblement *Millau 2000*	mondialisation, procès McDonald's
1er juillet 2000	discours de clôture (José Bové)	rassemblement *Millau 2000*	mondialisation, luttes sociales
12 août 2001	intervention publique (José Bové)	devant le McDonald's de Millau	anniversaire du démontage du McDonald's
6 octobre 2001	réunion publique (José Bové)	Athénée municipale de Bordeaux	« Solidarité avec le peuple palestinien »
17 décembre 2001	réunion publique (José Bové)	Millau	situation en Palestine
8 août 2003	discours (José Bové)	rassemblement *Larzac 2003*	Larzac, mondialisation
9 août 2003	discours (José Bové)	rassemblement *Larzac 2003*	mondialisation, luttes sociales
10 août 2003	discours (José Bové)	rassemblement *Larzac 2003*	mondialisation, luttes sociales, malbouffe
9 septembre 2003	discours (José Bové)	Cancon, meeting contre l'OMC	OMC
13 septembre 2003	débat « Politique et mouvement social » (José Bové)	Fête de l'Humanité, La Courneuve (93)	mouvements sociaux
7 novembre 2004	Assemblée générale Faucheurs volontaires (avec José Bové)	Toulouse (Haute-Garonne)	OGM
27 novembre 2004	rencontre citoyenne (José Bové)	Bègles (33)	Jacques Ellul
26 mai 2005	meeting unitaire pour le « non » au projet de traité constitutionnel européen (José Bové)	Cenon (33)	UE
11 septembre 2005	débat sur le projet de traité constitutionnel européen (José Bové)	Fête de l'Humanité, La Courneuve	UE, mondialisation

29 mars 2006	colloque (François Roux)	Lyon	désobéissance civile
13 juillet 2008	conférence de presse (José Bové, François Dufour)	Grigny (Rhône)	semeurs volontaires
3 janvier 2009	rencontres « Résistante et fraternité » (José Bové)	Saint-Affrique, Larzac (Aveyron)	désobéissance civile, transversalité des luttes

Interventions publiques dans les médias, télévision, radio, presse écrite et Internet

date	**type**	**Media/lieu**	**intitulé/thème**
16 septembre 1999	entretien (José Bové)	*Politis*	« Le politique recule devant le marché »
16 septembre 1999	entretien (François Dufour)	*L'Express*	mondialisation et agriculture
25 septembre 1999	entretien (José Bové)	*L'Humanité*	« Mes dix neuf jours en prison »
octobre 1999	tribune (José Bové)	*Le Monde diplomatique*	« Pour une agriculture paysanne »
5 novembre 1999	entretien croisé José Bové-Mike Moore	*Libération*	mondialisation
17 novembre 1999	tribune (José Bové)	*Le Monde*	« William Abitbol et José Bové, deux visions du souverainisme »
23 novembre 1999	entretien (José Bové)	*La Dépêche du Midi*	Larzac, mondialisation
30 novembre 1999	entretien (José Bové)	*La Dépêche du Midi*	mondialisation
1er janvier 2000	entretien (José Bové)	*Le Monde*	Larzac, mondialisation
9 février 2000	entretien (José Bové)	*Télérama*	Larzac, mondialisation
11 février 2000	entretien (José Bové)	*La Dépêche du Midi*	mondialisation
21 février 2000	entretien (José Bové)	*Marianne*	« Candidat à l'Elysée ? Pas question ! »
10 avril 2000	entretien (José Bové)	*Fac en vrac*, mensuel étudiant à Grenoble	Larzac, mondialisation
20 avril 2000	entretien (José Bové)	*Libération*	McDonald's
20 avril 2000	entretien (José Bové)	*La Dépêche du Midi*	mondialisation, Larzac
2 juillet 2000	entretien (José Bové)	*France Inter*	OMC, mondialisation
septembre 2000	entretien (José Bové)	*Le vrai papier journal*	« José Bové président ! »

9 novembre 2000	entretien (José Bové)	*Politis*	« Notre façon d'être paysan »
janvier 2001	entretien (José Bové)	*France Inter*, « Là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet	Porto Alegre
février 2001	entretien (José Bové)	*Notre Temps*	« Le passé est porteur d'avenir »
3 février 2001	entretien (René Riesel)	*Libération*	« Les progrès de la soumission vont à une vitesse effroyable »
8 février 2001	prise de parole de José Bové et Dominique Soullié	www.regard.org	procès CIRAD, Montpellier, discours de clôture de la journée « Les OGM en danger »
15 février 2001	entretien avec Marie-Christine Etelin, avocate de José Bové	*Divergence FM*, disponible sur www.regard.org	procès CIRAD, sortie du Tribunal de Montpellier
10 mars 2001	discussion de José Bové avec le Sous Commandant Marcos.	vidéo tournée par l'association SPID à Xochimilco au Mexique	mondialisation, luttes sociales
22 avril 2001	entretien (José Bové)	revue en ligne *Aldéran*, http://perso.orange.fr/alderan.association/revuecomplement2.html	Larzac, malbouffe
11 juin 2001	tribune (José Bové)	*Le Monde*	« Les mensonges de Mike Moore »
23 juin 2001	entretien (Jean-Paul Delaitte)	*Libération*	Larzac, éoliennes
26 juin 2001	entretien (José Bové)	www.tf1.fr	mondialisation
15 novembre 2001	entretien (José Bové)	*L'Express*	mondialisation
janvier 2002	entretien (José Bové)	*La Vie éco*, http://www.presse-media.com/lavieeco/josebove1.htm	agriculture et mondialisation
25 janvier 2002	entretien (José Bové)	*L'Humanité*	Pierre Bourdieu
février 2002	entretien (José Bové)	Radio *Ici et maintenant*	conflit israelo-palestinien
juin 2002	entretien (José Bové)	*Les Nouvelles Calédoniennes*, reproduit par *Campagnes Solidaires*, 164	Nouvelle Calédonie
juin 2002	entretien (José Bové)	*Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine*,	réforme agraire

19 juin 2002	entretien (José Bové)	*France Inter*, « Là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet	« Tous en taule »
19 novembre 2002	tribune (José Bové)	*Le Monde*	« Agriculture : le dilemme »
8 décembre 2002	débat (José Bové)	*France 5*, « Riposte »	OMC, mondialisation, luttes sociales
janvier 2003	entretien (René Riesel)	*Traits Noirs*	OGM, stratégies d'action
4 mars 2003	entretien (José Bové)	*France Inter*, à sa sortie de prison	malbouffe, OGM, syndicalisme
29 mars 2003	entretien (François Roux)	*Midi Libre*	OGM, désobéissance civile
14 avril 2003	entretien (José Bové)	*France Inter*, « Là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet	Jacques Ellul
30 mai 2003	entretien (José Bové)	*France Inter*, « Là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet	« Remettre le G8 à sa place »
25 juin 2003	entretien (José Bové)	*France Inter*, « Là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet	« Bové le récidiviste »
29-30 juin 2003	entretien (José Bové)	*Le Monde*	demande de grâce présidentielle
18 août 2003	entretien (Jacques Nikonoff)	*Libération*	« Après le Larzac, de nouveaux défis »
1er septembre 2003	entretien (José Bové)	*France Inter*, « Là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet	Larzac 2003
25 septembre 2003	débat (José Bové)	*France 2*, « 100 minutes pour convaincre »	OMC, mondialisation, luttes sociales
27 octobre 2003	entretien (José Bové)	*France Inter*, « Là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet	François Béranger, Larzac
12 novembre 2003	entretien (José Bové)	*RTL*	FSE Saint-Denis
13 novembre 2003	entretien (José Bové)	*Europe 1*	FSE Saint-Denis
14 janvier 2004	entretien (José Bové)	http://vivreenimages.free.fr/bove.html	mondialisation, luttes sociales
mai 2004	entretien (José Bové)	*Magazine de la SNCF*	Larzac, mondialisation
24 juillet 2004	entretien (José Bové)	*Le Monde*	OGM
juillet-août 2004	tribune (Ignacio Ramonet)	*Manière de voir*	Porto Alegre
31 août 2004	entretien (Jean-Baptiste Libouban)	*Milfeuille Presse*, http://www.terre-net.fr/outils.fiches.FicheDetail.asp?id=2731	OGM, désobéissance civile

6 septembre 2004	entretien (José Bové)	*Sud Ouest*	fauchage d'OGM
30 septembre 2004	tribune (François Roux)	*Libération*	« Éloge des Faucheurs volontaires »
7 octobre 2004	entretien (José Bové)	*France Inter*, « Là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet	désobéissance civile
10 octobre 2004	entretien (François Roux)	*France 2*, « Fréquence protestante »	« Palestine : des voix pour la paix »
20 octobre 2004	entretien (José Bové)	*Imagine* n° 47	désobéissance civile
8 novembre 2004	entretien (José Bové)	*France Inter*, « Là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet	Faucheurs volontaires
18 mars 2005	entretien (José Bové)	*Le Monde*	UE
4 mai 2005	entretien (José Bové)	*L'Humanité*	UE, OMC
5 juillet 2005	entretien (José Bové)	altermonde-levillage.nuxit.net, http://indymedia.all2all.org/news/2005/03/94757.php	OMC, luttes sociales
8 juin 2005	entretien (José Bové)	*Le Monde*	environnement et progrès technologique
8 octobre 2005	entretien (José Bové)	*Grasse à gauche*	désobéissance civique
16 novembre 2005	entretien (José Bové)	*L'Humanité*	criminalisation de l'action syndicale
16 décembre 2005	entretien (José Bové)	*Radio-France International*	OMC
8 décembre 2005	entretien (José Bové)	*France Inter*, « Là-bas si j'y suis » de Daniel Mermet	« OMC : 10 ans ça suffit ! »
3 février 2006	reportage	*Radio Larzac*	Larzac, mondialisation
25 février 2006	entretien croisé José Bové-Pascal Lamy	*Le Figaro*	« Pascal Lamy et José Bové confrontent leurs gauches à la mondialisation »
15 mars 2006	entretien (José Bové)	alternative.ne	FSM Bamako, OMC
avril 2006	tribune (Guy Kastler)	*Le Monde Diplomatique*	« Porte ouverte au biopiratage »
5 avril 2006	entretien (François Roux)	*France 3*, « Journal de 12h30 »	désobéissance civile
15-16 avril 2006	entretien (José Bové)	*Libération*	désobéissance civile
18 avril 2006	débat (José Bové)	www.lemonde.fr	débat en direct avec José Bové
5 mai 2006	reportage	*Radio Larzac*	faucheurs d'OGM
octobre 2006	débat (José Bové)	*France 3, «* France Europe Express »	mondialisation, élection présidentielle 2007

1er janvier 2007	entretien (Régis Hochart)	*Le M.A.G. Cultures*	« La Confédération paysanne ou l'exigence de la rupture »
19 mars 2007	entretien (Guy Kastler)	http://www.amisdelaterre.org.Interview-de-Guy-KASTLER-greviste.html	OGM
31 janvier 2008	entretien (José Bové)	*France Culture*, « Travaux Publics », en direct du Larzac	Gandhi, désobéissance civile
7 avril 2008	entretien (José Bové)	*France Culture*, « La fabrique de l'histoire »	boycott, désobéissance civile
10 mai 2008	entretien (José Bové)	*France Inter*, « CO2 mon amour »	écologie politique
14 mai 2008	entretien (José Bové)	*Journal du Dimanche*	UE, écologie politique
28 mai 2008	reportage	*Radio Larzac*	Faucheurs d'OGM
31 juillet 2008	tribune (José Bové)	*Réforme*	Jean-Jacques de Félice, désobéissance civile
4 septembre 2008	tribune (François Roux)	*Réforme*	« Jean-Jacques de Félice. Hommage »
12 novembre 2008	entretien (José Bové)	*Métro Montréal*	Mondialisation
12 décembre 2008	entretien (José Bové)	*Le Figaro*	UE, PAC
16 janvier 2009	entretien (José Bové)	*Libération*	Roquefort et mondialisation
17 janvier 2009	entretien (José Bové)	*La Dépêche du Midi*	Roquefort et mondialisation
12 février 2009	discussion (avec José Bové)	www.leparisien.fr	écologie, OGM
25 février 2009	entretien (Régis Hochart)	*Ouest France*	Confédération paysanne
22 mars 2009	entretien (José Bové)	*Libération*	souveraineté alimentaire
8 juin 2009	entretien (François Dufour)	Terre-net.fr	UE, agriculture

Propos rapportés

date	Personne interrogée	Média	Titre, sujet
22-23 août 1999	José Bové	*Le Monde*	« José Bové, un opposant radical aux 'multinationales de la sale bouffe' »
1er janvier 2000	José Bové	*Le Monde*	« José Bové ou le goût du contre-pouvoir »
17 février 2000	José Bové	*Le Nouvel Observateur*	« Moi, candidat à la présidence ? Débile ! »
7 avril 2000	François Dufour, José Bové	*Le Monde*	« La Confédération paysanne s'organise pour assumer de nouvelles responsabilités »
7 avril 2000	José Bové	*L'Humanité*	« Fin de congrès de la Confédération paysanne à Argentan »
13 avril 2000	José Bové	*La Dépêche du Midi*	« Le combat d'un paysan citoyen. José Bové rencontre les Figeacois »
30 juin 2000	José Bové	*Le Monde*	« La véridique histoire de José Bové »
30 juin 2000	José Bové	*Libération*	« Il était une foi nommée Bové »
1-2 juillet 2000	Jean-Émile Shanchez, Christian Roqueirol, Léon Maillé	*Libération*	« Héros potaches au tribunal »
9 novembre 2000	José Bové	*Libération*	« Bové : un coup de colère au ministère »
2001	José Bové	Pierre Hodgson, Marie Cuisset, Documentaire, Coprod. France 3-Ex nihilo	« Pour un autre monde »
2001	José Bové	Uli Koglin, Achim Tacke, Documentaire, Distribution Arte	« Les paysans et la spirale de la mondialisation »
14 août 2001	José Bové	*Libération*	« Bové satisfait de son aller-retour à Bruxelles »
30 août 2001	José Bové	*Arte*	« Bové en campagne contre burger »

2 septembre 2001	José Bové	*L'Humanité*	« Procès Bové ou procès des OGM ? »
6 février 2002	José Bové	*La Dépêche du Midi*	« Je ne suis pas un Schuller bis »
3 avril 2002	José Bové	*Libération*	« José Bové expulsé d'Israël »
21 novembre 2002	Christian Roqueirol, Léon Maillé	*Le Monde*	« Le recours à M. Chirac, crève-cœur des partisans de José Bové »
21 novembre 2002	Jean-Émile Sanchez	*Libération*	« Revirement ou absence de stratégie ? Son choix risque d'écorner l'image de l'irréductible de Millau »
29 novembre 2002	François Roux	*Libération*	« L'avocat de Moussaoui dénonce 'l'hypocrisie française' »
5 décembre 2002	François Roux	*Témoignage Chrétien*	« Paysans. Vive les nouveaux droits humains ! »
31 janvier 2003	José Bové	*Le Monde*	« OGM : le parquet requiert l'incarcération de José Bové »
27 février 2003	José Bové	*Libération*	« Dix mois ferme pour le céréales killer »
21 avril 2003	José Bové	*L'Humanité*	« Paysans sur le qui-vive »
24-25 mai 2003	José Bové	*L'Humanité*	« José Bové bientôt en prison ? »
7 août 2003	José Bové	*Libération*	« Larzac 2003 : retour à la fête départ »
9 février 2004	José Bové	*Libération*	« FNSEA : à savoir »
1er mars 2004	José Bové	*L'Express*	« José Bové. Fin de campagne »
6 avril 2004	Jean-Émile Sanchez, José Bové	*Reuters*	« José Bové quitte la tête de la Confédération paysanne »
8 avril 2004	Jean-Émile Sanchez, Brigitte Allain	*Le Monde*	« Un duo pour remplacer José Bové à la Confédération paysanne »
10 avril 2004	José Bové	*Le Monde*	« José Bové quitte la tête de la CP »

5 août 2004	François Roux	*L'Humanité*	« Désobéissance civile. Au nom des hors-la-loi »
28 août 2004	François Roux	*Le Monde*	« Les faucheurs d'OGM se présentent en masse aux portes des gendarmeries »
5 septembre 2004	Jean-Émile Sanchez	*La Dépêche du Midi*	« Lacrymogène pour les faucheurs »
6 septembre 2004	Jean-Émile Sanchez	*Le Monde*	« Les Faucheurs volontaires se sont heurtés aux forces de l'ordre dans le Gers »
1er février 2005	José Bové	*Le Monde*	« Dans la tête de José Bové »
28 juin 2006	Jean-Émile Sanchez	*L'Humanité*	« La prison ferme pour les faucheurs »
6 juillet 2007	José Bové	*L'Express*	« Bové. Les secrets d'une candidature »
19 août 2007	Régis Hochart, José Bové	*La Dépêche du Midi*	« La Confédération paysanne fête ses vingt ans avec José Bové sur l'Aubrac »
8 juin 2008	José Bové	*20 minutes*	« Des faucheurs optimistes »
3 juillet 2008	François Roux, José Bové	*Le Monde*	« Après les Faucheurs volontaires, les comparants volontaires »
29 août 2008	François Roux	*20 minutes*	François Roux sur la désobéissance civile
21 septembre 2008	José Bové	*Le Dauphiné Libéré*	« José Bové dénonce une PAC malade »
9 décembre 2008	José Bové	*Le Figaro*	UE
7 janvier 2009	José Bové	*La Dépêche du Midi*	« Saint-Affrique, une ville en résistance »
12 février 2009	José Bové	*Le Parisien*	OGM
21 mars 2009	José Bové	*Libération*	mondialisation alimentaire
25 avril 2009	José Bové	*Le Midi Libre*	« Européennes : ce que pense José Bové de la viticulture »
7 mai 2009	José Bové	*Le Midi Libre*	« Roquefort : un petit goût de victoire personnelle »
14 mai 2009	José Bové	*La Dépêche du Midi*	« Bové en campagne à la montagne »

Bibliographie

Cette bibliographie présente l'ensemble des sources académiques et institutionnelles utilisées pour notre recherche. L'organisation de ces ressources en rubriques vise à faciliter la lecture et le repérage des titres en notes de bas de page. Notre bibliographie n'ambitionne pas l'exhaustivité en ce qui concerne chacune des rubriques, mais entend davantage restituer les lectures effectivement effectuées pour mener à bien notre travail.

1 – Théories, méthodes et concepts

Cadrage général

Méthodologie

2 – Action collective et mobilisation

Perspectives théoriques

Répertoires d'action

Études de terrain : altermondialisme, mobilisations paysannes et mouvements sociaux

3 – Rhétorique et argumentation

4 – Sociologie des lieux

Généralités

Lieux de mémoire et hauts-lieux

Études de cas

5 – Larzac et mondes ruraux

Larzac et Grands-Causses

Mondes ruraux

1 – Théories, méthodes et concepts

Cadrage général

Abelès (Marc), « Préface », dans Arjun Appadurai, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2005, pp. 7-22

Adda (Jacques), *La mondialisation de l'économie. Genèse et problème*, Paris, La Découverte, 2006

Anderson (Benedict), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996

Apostolidès (Jean-Marie), *Héroïsme et victimisation. Une histoire de la sensibilité*, Paris, Exils, 2003

Appadurai (Arjun), *Modernity at large. Cultural dimensions of globalisation*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1997

Arendt (Hannah), *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972

Arendt (Hannah), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1958

Augé (Marc), *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992

Authier (Michel), Hess (Rémi), *L'analyse institutionnelle*, Paris, PUF, 1981

Badie (Bertrand), Smouts (Marie-Claude) (dir.), *Cultures et conflits*, n° 21-22, « L'international sans territoire », 1996

Barber (Elinor), Merton (Robert K.), *The Travels and Adventures of Serendipity : A Study in Sociological Semantics and the Sociology of Science*, Princeton, Princeton University Press, 2003

Bauman (Zygmunt), *La société assiégée*, Rodez, Le Rouergue-Chambon, 2005

Bauman (Zygmunt), *Liquid Modernity*, Cambridge, Polity Press, 2000

Bauman (Zygmunt), *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette, 1999

Beck (Ulrich), *Pouvoirs et contre-pouvoirs à l'ère de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2005

Beck (Ulrich), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, 2003

Becker (Howard), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métaillé, 1985

Belleville (Jacques), *Une nouvelle classe ouvrière*, Paris, Julliard, 1963

Boltanski (Luc), Chiapello (Ève), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999

Boltanski (Luc), « Sociologie critique et sociologie de la critique », *Politix*, vol. 3, n° 10-11, 1990, pp. 124-134

Boudon (Raymond), *Raisons, bonnes raisons*, Paris, PUF, 2003

Bourdieu (Pierre), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993

Bourdieu (Pierre), « La délégation et le fétichisme politique », dans *Choses dites*, Paris, Éditions de Minuit, 1987, pp. 185-202

Brunel (Sylvie), « Qu'est-ce que la mondialisation ? », *Sciences humaines*, n° 180, mars 2007, pp. 28-31

Callon (Michel), Lascoumes (Pierre), Barthe (Yannick), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001

Callon (Michel), Latour (Bruno) (dir.), *La science telle qu'elle se fait*, Paris, La Découverte, 1991

Callon (Michel), *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1989

Callon (Michel), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n° 36, 1986, pp. 169-205

Castel (Robert), « L'expert mandaté et l'expert instituant », dans *Situations d'expertise et socialisation des savoirs*, Actes de la table ronde organisée par le CRESAL, 1985, pp. 81-82

Castoriadis (Cornélius), *La société française*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1978

Chartier (Roger), *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 2000

Chateauraynaud (Francis), Torny (Didier), *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS, 1999

Chateauraynaud (Francis), « La sociologie pragmatique à l'épreuve des risques. Exercice de crise sur le dossier nucléaire », *Politix*, n° 44, 1998, pp. 76-108

Chesneaux (Jean), *Modernité-Monde*, Paris, La Découverte, 1989

Cohen (Stan), Taylor (Laurie), *Escape Attempts. The Theory and Practice of Resistance to Everyday Life*, Londres, Routledge, 1992

Compagnon (Daniel), « Préface », dans Jacques Ellul, *L'illusion politique*, Paris, Éditions de la Table ronde-Livre de poche, 2004, pp. 13-27

Corcuff (Philippe), *La société de verre. Pour une éthique de la fragilité*, Paris, Armand Colin, 2002

Courtine-Denamy (Sylvie), *Le souci du monde. Dialogue entre Hannah Arendt et quelques-uns de ses contemporains*, Paris, Vrin, 1999

de Certeau (Michel), *L'invention du quotidien, tome 1, Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990

Deleuze (Gilles), Guattari (Félix), *Capitalisme et Schizophrénie II. Mille plateaux*, Paris, Éditions de Minuit, 1980

Dolfus (Olivier), *La mondialisation*, Paris, Presses de SciencesPo, 1997

Dubet (François), *Les inégalités multipliées*, Paris, Éditions de l'Aube, 2000

Dupuy (Jean-Pierre), *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil, 2002

Durkheim (Émile), *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Livre de Poche, 1991

Duvignaud (Jean), *Fêtes et civilisation*, Paris, Scarabée et compagnie, 1984

Elias (Norbert), *Du temps*, Paris, Fayard, 1996

Elias (Norbert), *La civilisation des mœurs*, Paris, Livre de poche, 1977

Focart (Jean), *Sociologie de la souffrance*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Université, 2004

Foucault (Michel), « La fonction politique de l'intellectuel », *Dits et écrits*, tome III, Paris, Gallimard, 1994, pp. 154-160

Foucault (Michel), Dits et écrits, tome IV : 1980-1988, « Des espaces autres », Paris, Gallimard, 1994, pp. 752-762

Franquemagne (Gaël), Gouin (Rodolphe), Récappé (Bénédicte), « Temporaliser l'analyse des mobilisations politiques », dans Thierry Berthet, Olivier Costa, Rodolphe Gouin, Xabier Itçaina, *Les nouveaux espaces de la régulation politique*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 109-134

Freund (Julien), *Philosophie et sociologie*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1984

Frobert (Ludovic), Ferraton (Cyrille), *L'enquête inachevée. Introduction à l'économie politique d'Albert O. Hirschman*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003

Gamson (William), « Le legs de Goffman à la sociologie politique », *Politix*, n° 3, 1988, pp. 71-80

Giddens (Anthony), *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 1987

Godard (Olivier), « L'impasse de l'approche apocalyptique de la précaution. De Hans Jonas à la vache folle », *Éthique publique*, Dossier « De la précaution », vol. 4, n° 2, 2002, pp. 7-23

Goffman (Erving), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991

Goffman (Erving), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1990

Habermas (Jürgen), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1992

Habermas (Jürgen), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987

Halbwachs (Maurice), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Alcan, 1925

Hardt (Michael), Negri (Toni), *Empire*, Paris, Exils, 2000

Hatzeeld (Hélène), *Faire de la politique autrement. Expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005

Hebdige (Dick), *Hiding in the Light*, Londres, Routledge, 1988

Heidegger (Martin), *Introduction à la métaphysique*, Paris, PUF, 1958

Hirschman (Albert O.), *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Éditions ouvrières, 1972

Hobsbawm (Eric), Ranger (Terence), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983

Honneth (Axel), « Entretien. Le motif de tout conflit est une attente de reconnaissance », *Mouvements*, n° 49, 2007, pp. 145-152

Honneth (Axel), *La lutte pour la reconnaissance. Grammaire morale des conflits sociaux*, Paris, Cerf, 2000

Husserl (Edmund), *Recherches logiques*, tome 3, 6ème recherche, Paris, PUF, 2000

Ihl (Olivier), *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996

Inglehart (Ronald), *The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles Among Western Democracies*, Princeton, Princeton University Press, 1977

Jacob (Jean), « Le paysan et le philosophe : José Bové et Jacques Ellul », *Hérodote*, n° 113, 2004, pp. 174-204

Jonas (Hans), *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf, 1990

Klein (Juan-Luis), « Les limites de la régulation : crise de l'État-nation et gestion du local », *Espaces Temps. Réfléchir les sciences sociales*, n° 43-44, 1990, pp. 50-54

Koselleck (Reinhart), *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 2000

Lacroix (Bernard), *L'utopie communautaire*, Paris, PUF, 1981

Lagroye (Jacques), *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

Lapassade (Georges), *L'analyseur et l'analyste*, Paris, Gauthier-Villars, 1971

Lapierre (Jean William), « L'éclatement de l'espace politique », *Espaces et sociétés*, n° 82-83, 1996

Lascoumes (Pierre), *Éco-pouvoir, environnement et politique*, Paris, La Découverte, 1994

Latour (Bruno), *La science en action*, Paris, La Découverte, 1989

Laulan (Anne-Marie), « Le concept d'appropriation », dans Anne-Marie Laulan (dir.), *L'espace social de la communication*, Paris, Édition du Retz-CNRS, 1985

Le Bart (Christian), « Le leadership territorial au-delà du pouvoir décisionnel », dans Andy Smith, Claude Sorbets, *Le leadership politique et le territoire. Les cadres d'analyse en débat*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, pp. 145-161

Lebovics (Herman), *Bringing the Empire Back Home. France in the Global Age*, Durham-Londres, Duke University Press, 2004

Ledrut (Raymond), *La forme et le sens dans la société*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984

Ledrut (Raymond), *La révolution caché*, Paris, Casterman, 1977

Lemieux (Cyril), Barthe (Yannick), « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique. Nouveaux chantiers, vieilles questions », *Politix*, n° 44, 1998, pp. 7-28

Lévi-Strauss (Claude), *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962

Livet (Pierre), *Émotions et rationalité morale*, Paris, PUF, 2002

Lourau (René), *L'analyseur Lip*, Paris, Union Générale d'Édition, 1974

Lourau (René), *Les analyseurs de l'Église : analyse institutionnelle en milieu chrétien*, Paris, Anthropos, 1972

Lourau (René), *L'analyse institutionnelle*, Paris, Éditions de Minuit, 1970

Lourau (René), *L'instituant contre l'institué*, Paris, Anthropos, 1969

Lupasco (Stéphane), *Le principe d'antagonisme et la logique de l'énergie*, Paris, Le Rocher, 1987

Lupasco (Stéphane), *Les trois matières*, Strasbourg, Éditions Cohérence, 1982

Mattelart (Armand), Neveu (Érik), *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte, 2003

Mauss (Marcel), *Essai sur le don*, Paris, PUF, 2007

McLuhan (Marshall), Fiore (Quentin), *Guerre et paix dans le village planétaire*, Paris, Robert Laffon, 1970

Mendras (Henri), *La seconde Révolution française : 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1988

Michiels (Jean-Pierre), Uzunidis (Dimitri), *Mondialisation et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 1999

Morin (Edgard), *Itinérance*, Paris, Arléa, 2000

Negt (Oskar), *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007

Neumann (Alexander), « Préface. Oskar Negt et le courant chaud de la théorie critique : espace public oppositionnel, subjectivité rebelle, travail vivant », dans Oskar Negt, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007, pp. 7-23

Oury (Jean-Paul), *La querelle des OGM*, Paris, PUF, 2006

Passeron (Jean-Claude), « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, vol. 1, n° 31, 1990, pp. 3-22

Passeron (Jean-Claude), « Attention aux excès de vitesse. Le 'nouveau' comme concept sociologique », *Esprit*, n° 4, 1987, pp. 129-134

Passeron (Jean-Claude), « Présentation », dans Richard Hoggart, *La culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970, pp. 7-24

Pelletier (Denis), *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2002

Piaget (Jean), *La psychologie de l'intelligence*, Paris, Armand Colin, 1967

Porquet (Jean-Luc), *Jacques Ellul, l'homme qui avait (presque) tout prévu*, Paris, Le Cherche midi, 2003

Pronovost (Gilles), *Sociologie du temps*, Bruxelles, De Boeck, 1996

Quéré (Louis), *La sociologie à l'épreuve de l'herméneutique. Essais d'épistémologie des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1999

Redeker (Robert), « Philosopher à l'ère des catastrophes », *Le Monde des livres*, 26 juillet 2002

Rey (Alain), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1994

Ricœur (Paul), *Temps et récit*, tome 1, Paris, Le Seuil, 1983

Rifkin (Jeremy), *La fin du travail*, Paris, La Découverte, 1996

Rist (Gilbert) (dir.), *La mondialisation des anti-sociétés. Espaces rêvés et lieux communs*, Nouveaux cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement, Paris, PUF, 1997

Ross (Kristin), *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Paris, Complexe-Le Monde diplomatique, 2008

Rosset (Clément), *Le réel et son double*, Paris, Gallimard, 1984

Sassen (Saskia), *La ville globale*, Paris, Descartes et Cie, 1996

Scheid (John), *La religion des romains*, Paris, Armand Colin, 1998

Seurin (Jean-Louis), « Jacques Ellul : l'interprétation de la politique à la lumière de la Bible », dans Patrick Troude-Chastenet (dir.), *Sur Jacques Ellul*, Bordeaux-Le Bouscat, L'esprit du Temps, 1994, pp. 321-355

Simmel (Georg), *La tragédie de la culture*, Paris, Rivage, 1988

Taylor (Charles), *La liberté des modernes*, Paris, PUF, 1997

Thévenot (Laurent), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006

Thévenot (Laurent), « Les investissement de formes », *Conventions économiques. Cahiers du CEE*, n° 29, CEE-PUF, Paris, 1985, pp. 21-71

Touraine (Alain), *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 1984

Troude-Chastenet (Patrick), « Jacques Ellul, précurseur de l'écologie politique ? », *Écologie et politique*, n° 22, 1998, pp. 105-119

Turco (Angelo), « La mondialisation des territoires : échelles, logiques, durabilité », dans Guy Mercier (dir.), *Les territoires de la mondialisation*, Québec, Presses Universitaires de Laval, 2004, pp. 59-70

Viard (Jean), *La société d'archipel ou les territoires du village global*, Paris, Édition de l'Aube, 1994

Vigna (Xavier), Zancarini-Fournel (Michelle), « Les rencontres improbables dans 'les années 68' », *Vingtième siècle*, n° 101, 2009, pp. 163-177

Virilio (Paul), *Ville panique. Ailleurs commence ici*, Paris, Galilée, 2004

Weber (Max), *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 2001

Weber (Max), *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1971

Zafiropoulos (Markos), *Lacan et les sciences sociales*, Paris, PUF, 2001

Méthodologie

Amiraux (Valérie), Cefaï (Daniel), « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales », *Cultures et conflits* n° 47, 2002, pp. 15-48

Beaud (Stéphane), Weber (Florence), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003

Becker (Howard), *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 2002

Becker (Howard), « Entretien. Rencontre avec Howard Becker », *Sciences Humaines*, n° 89, décembre 1998, pp. 38-41

Cefaï (Daniel), « Postface », dans Daniel Cefaï, *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte-MAUSS, 2003, pp. 465-615

Clifford (James), « De l'autorité en ethnographie. Le récit anthropologique comme texte littéraire », dans Daniel Cefaï, *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte-MAUSS, 2003, pp. 263-294

Clifford (James), « Notes on (Field) Notes », dans Roger Sanjek (ed.), *Fieldnotes. The Making of Anthropology*, Ithaca, Cornell Univesrity Press, 1990, pp. 47-70

Coulon (Alain), *L'école de Chicago*, Paris, PUF, 1992

de Luze (Hubert), *L'ethnométhodologie*, Paris, Economica, 1997

Fritsch (Philippe), « Incertitudes de l'engagement et négociations des implications », dans Philippe Fritsch, *Implication et engagement. Hommage à Philippe Lucas*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000

Garfinkel (Harold), *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1967

Gould (Raymond I.), « Jeux de rôles sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique », dans Daniel Cefaï, *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte-MAUSS, 2003, pp. 340-349

Lapassade (Georges), *L'arpenteur*, Paris, EPI, 1971

Peretz (Henri), « Préface », dans William Foot Whyte, *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 5-27

Schwach (Victor), « Préface », dans Abraham Moles, Élisabeth Rohmer, *Psychosociologie de l'espace. Textes rassemblés, mis en forme et présentés par Victor Schwach*, Paris, L'Harmattan, 1998

Siméant (Johanna), « Friches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants », dans Hamman (Philippe), Méon (Jean-Matthieu), Verrier (Benoît) (dir.), *Discours savants, discours militants*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 17-53

Strauss (Anselm), Corbin (Juliet), *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2004

Strauss (Anselm), *Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Métaillé, 1992

Wacquant (Loïc), « Entretien », *L'œil électrique*, n° 20, septembre-octobre 2001

Wacquant (Loïc), *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, 2000
Whyte (William Foot), *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 1996

2 – Action collective et mobilisation

Perspectives théoriques et généralité

Aminzade (Ron), Goldstone (Jack), Perry (Elizabeth), « Leadership Dynamics and Dynamics of Contention », dans Ron Aminzade, Jack A. Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William H. Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 126-154
Aminzade (Ron), McAdam (Doug), « Emotions and Contentious Politics », dans Ron Aminzade, Jack A. Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William H. Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 14-50
Arato (Andrew), Cohen (Jean), *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, MIT Press, 1992, pp. 587-588
Bensaïd (Daniel), *Les trotskysmes*, Paris, PUF, 2002
Boullier (Dominique), *Derrière chez moi… l'intérêt général*, Paris, Textuel, 2001
Calhoun (Craig), « New Social Movements of the Early Nineteenth Century », dans Mark Traugott, *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham, Duke University Press, 1995, pp. 173-215
Capdevielle (Jacques), *Modernité du corporatisme*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2001
Cefaï (Daniel), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, MAUSS-La Découverte, 2007
Chazel (François), *Du pouvoir à la contestation*, Paris, LGDJ, 2003
Chazel (François), « Mouvements sociaux », dans Raymond Boudon (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992, pp. 263-312

Cloward (Richard), Piven (Frances F.), *Poor People's Movements, Why They Succeed, How Thy Fail*, New York, Vintage Books, 1977

Coser (Lewis), *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, 1982

Crettiez (Xavier), « Introduction », dans Xavier Crettiez, Isabelle Sommier (dir.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, 2006, pp. 11-24

Crettiez (Xavier), Sommier (Isabelle), Entretien, *Magazine littéraire*, n° 460, janvier 2007, pp. 12-13

Crossley (Nick), « Global Anti-Corporate Struggle : A Preliminary Analysis », *British Journal of Sociology*, vol. 53, n° 4, 2002, pp. 667-691

Denis (Jean-Michel) (dir.), *Le conflit en grève ? Tendances et perspectives de la conflictualité contemporaine*, Paris, La Dispute, 2005

Dieter Rucht, « The Strategies and Action Repertoires of New Social Movements », dans Russel J. Dalton, Manfred Kuechler (eds.), *Challenging the Political Order : New Social and Political Movements in Western Democraties*, New York, Oxford University Press, 1990, pp. 156-175

Dobry (Michel), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992

Dobry (Michel), « La fragilité d'un mouvement auto-limité. Entretien », *Politix*, n° 1, 1988

Duyvendak (Jan Willem), *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, Paris, L'Harmattan, 1994

Farro (Antimo), *Les mouvements sociaux*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 2000

Fillieule (Olivier), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005

Fillieule (Olivier), Mayer (Nona), « Devenirs militants », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, 2001

Fillieule (Olivier), Péchu (Cécile), *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993

Gamson (William), *The Strategy of Social Protest*, Belmont, Wadsworth, 1990

Goldstone (Jack), *States, Parties and Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003

Gouldner (Alvin), *The Coming Crisis of Western Sociology*, Londres, Heinemann, 1970

Gramsci (Antonio), « La question des intellectuels, l'hégémonie, la politique », dans Antonio Gramsci, *Textes essentiels*, Paris, Éditions sociales, 1983

Gramsci (Antonio), Textes rassemblés par François Ricci (dir.), *Gramsci dans le texte*, Paris, Éditions sociales, 1977

Gurr (Ted), *Why Men Rebel ?* Princeton, Princeton University Press, 1970

Heurtin (Jean-Philippe) (coord.), « Fréquentations militantes », Dossier spécial de *Politix*, n° 63, 2003

Hirschman (Albert O.), *Un certain penchant pour l'autosubversion*, Paris, Fayard, 1995

Hirschman (Albert O.), *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Harvard, Harvard University Press, 1970

Hobsbawm (Eric J.), *Les bandits*, Paris, La Découverte, 1999

Holloway (John), *Changer le monde sans prendre le pouvoir. Le sens de la révolution aujourd'hui*, Paris, Syllepse, 2008

Jobert (Arthur), « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n° 42, 1998, pp. 67-92

Klandermans (Bert), « Linking the 'Old' and the 'New' : Movement Networks in the Netherlands », dans Russelll J. Dalton, Manfred Kuechler, *Challenging the Political Order. New Social and Political Movements in Western Democracies*, Cambridge, Polity Press, 1990, pp. 122-136

Kriesi (Hanspeter), « The Political Opportunity Structure of the New Social Movements », dans Craig Jenkins, Bert Klandermans (eds.), The Politics of Social Protest, Minneapolis, Minnesota University Press, 1995, pp. 167-198

Lafargue (Jérôme), *La protestation collective*, Paris, Nathan, 1998

Le Bon (Gustave), *La psychologie des foules*, Paris, PUF, 1988

Lénine, *Que faire ?*, Paris, Éditions sociales, 1966

Lipsky (Michael), « La contestation comme ressource politique », dans Jean-Gustave Padioleau, *L'opinion publique. Examen critique, nouvelles directions*, Paris, EHESS, 1981, pp. 336-369

Lolive (Jacques), « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, n° 39, 1997, pp. 109-130

Löwy (Michael), Sayre (Robert), *Révolte et mélancolie. Le romantisme à contre-courant de la modernité*, Paris, Payot, 1992

Marx (Karl), *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Mille et une nuits, 1997

Mathieu (Lilian), *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004

Mathieu (Lilian), « Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », *Revue française de sociologie*, n° 45, 2004, pp. 561-580

Mathieu (Lilian), « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 1, février 2002, pp. 75-100

McAdam (Doug), Tarrow (Sidney), Tilly (Charles), *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001

McAdam (Doug), Sewell (William H.), « It's About Time : Temporality in the Study of Social Movements and Revolutions », dans Ron Aminzade, Jack A. Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William H. Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 89-125

McAdam (Doug), « Political Opportunities : Conceptual Origins, Current Problems, and Future Directions », dans Doug McAdam, John D. McCarthy, Mayer N. Zald, *Comparative Perspective on Social Movements. Political Opportuities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, pp. 23-40

McAdam (Doug), McCarthy (John D.), Zald (Mayer N.), *Comparative Perspective on Social Movements. Political Opportuities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996

McAdam (Doug), « Initiator and Spin-off Movements : Diffusion Processes in Protest Cycles », dans Mark Traugott, *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham, Duke University Press, 1995, pp. 217-239

McCarthy (John D.), Zald (Mayer N.), *The Dynamics of Social Movements. Ressource Mobilization, Social Control, and Tactics*, Cambridge, Winthrop Publishers Inc., 1979

Médard (Jean-François), *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*, Paris, Armand Colin, 1969

Melucci (Alberto), *Challenging Codes. Collective Action in the Information Age*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996

Melucci (Alberto), « Société en changement et nouveaux mouvements sociaux », *Sociologie et sociétés*, vol. 2, n° 10, 1978, pp. 37-54

Moscovici (Serge), *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF, 1979

Mouchard (Daniel), « Les mobilisations des 'sans' dans la France contemporaine : l'émergence d'un radicalisme autolimité ? », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°4, 2002, pp. 425-447

Neveu (Érik), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996

Offe (Claus), *Modernity and the State : East, West*, Cambridge, Polity Press, 1996

Offerlé (Michel), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994

Olson (Mancur), *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978

Onfray (Michel), *Célébration du génie colérique*, Paris, Galilée, 2002

Sawicki (Frédéric), « Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », dans Jacques Lagroye, *La politisation*, Paris, Belin, 2000, pp. 123-146

Scott (Allan), *Ideology and the New Social Movements*, London, Hyman, 1990

Sewell (William H.), « Space in Contentious Politics », dans Ron Aminzade, Jack A. Goldstone, Doug McAdam, Elizabeth J. Perry, William H. Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, pp. 51-88

Simmel (Georg), *Le conflit*, Paris, Circé, 1995

Sirot (Stéphane), *La grève en France : une histoire sociale (XIX-XX^{e} siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2002

Smelser (Neil J.), *Theory of Collective Behaviour*, New York, The Free Press, 1962

Snow (David A.), Rochford (Bruce), Worden (Steven), Benford (Robert), « Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, n° 51, 1986, pp. 464-481

Snow (David), Benford (Robert), « Master Frames and Cycles of Protest », dans Aldon D. Morris, Carol Mac Clurg Mueller (dir.), *Frontiers in Social Movement Theory*, New Haven, Yale University Press, 1992, pp. 133-155

Sorel (Georges), *Réflexions sur la violence*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1972

Tarde (Gabriel), *L'opinion et la foule*, Paris, PUF, 1989

Tarrow (Sidney), *Power in Movement : Collective Action, Social Movements and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

Taylor (Verta), « Social Movement Continuity : The Women's Movement in Abeyance », *American Sociological Review*, vol. 54, n° 5, 1989, pp. 761-775

Thévenot (Laurent), « Faire entendre une voix. Régimes d'engagement dans les mouvements sociaux », *Mouvements*, n° 3, mars-avril 1999, pp. 73-82.

Thompson (Edward P.), *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Gallimard, 1988

Touraine (Alain), *Le pays contre l'État*, Paris, Seuil, 1981

Touraine (Alain), *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978

Trom (Danny), « De la réfutation de l'effet NIMBY considéré comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'action revendicative », *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 1, 1999, pp. 31-50

Wieviorka (Michel), « Actualité et futur de l'engagement », dans Michel Wieviorka, Serge Moscovici, Nicole Notat, Pierre Pachet, Michelle Perrot, *Raison et conviction : l'engagement*, Paris, Textuel, 1998, pp. 7-49

Études de terrain : altermondialisme, mobilisations paysannes et mouvements sociaux

Agrikoliansky (Éric), Fillieule (Olivier), Sommier (Isabelle), *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe, une perspective comparée*, Paris, Karthala, 2008

Agrikoliansky (Éric), Sommier (Isabelle), Cardon (Dominique), Lévêque (Sandrine), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La Dispute, 2005

Agrikoliansky (Éric), Fillieule (Olivier), Mayer (Nonna), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005

Beck (Ulrich), *Pouvoirs et contre-pouvoirs à l'ère de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2005

Bleil (Susana), « Avoir un visage pour exister publiquement : l'action collective des *sans terre* au Brésil », *Réseaux*, n° 129-130, 2005, pp. 123-153

Bruneau (Yvan), « La Confédération paysanne », dans Xavier Crettiez, Isabelle Sommier (dir.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, 2006, pp. 234-247

Cadiou (Stéphane), Franquemagne (Gaël), « Des chercheurs en colère. Retour (d'expérience) sur une mobilisation », dans Stéphane Cadiou, Stéphanie Dechezelles, Antoine Roger, *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 201-224

Cefaï (Daniel), « L'histoire du Berry-Zèbre de Belleville », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 89, 2001, pp. 53-61

Cefaï (Daniel), Lafaye (Claudette), « Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier », dans Daniel Cefaï, Dany Trom, *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, EHESS, 2001, pp. 195-228

Chancel (Jules), Tixier (Pierre-Éric), *Les révolutions minuscules*, Paris, Autrement, 1981

Chavagne (Yves), *Bernard Lambert. Trente ans de combat paysan*, Quimperlé, La Digitale, 1988

Crettiez (Xavier), Sommier (Isabelle) (dir.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, 2006

Delorme (Hélène), « Les agriculteurs et les institutions communautaires : du corporatisme agricole au lobbyisme agro-alimentaire », dans Richard Balme, Didier Chabanet, Vincent Wright (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Science Po, 2002, pp. 313-346

Denis (Jean-Michel), « Les syndicalistes du SUD-PTT : des entrepreneurs de morales ? », *Sociologie du travail*, n° 45, 2003, pp. 307-325

Dubet (François), « Sur l'analyse sociologique du mouvement occitan », *Sociologie du travail*, n° 3, 1976, pp. 302-321

Duclos (Nathalie), *Les violences paysannes sous la Vème République*, Paris, Economica, 1998

Etchegoyen (Alain), « De l'usage des conflits », dans *Horizons 2020 : conflits d'usage dans les territoires, quel nouveau rôle pour l'État ?*, Commissariat général au plan, 2005, pp. 5-7

Fillieule (Olivier), Blanchard (Philippe), Agrikoliansky (Éric), Bandler (Marko), Passy (Florence), Sommier (Isabelle), « L'alermondialisme en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : les participants du contre-sommet du G8 d'Évian », *Politix*, vol. 17, n° 68, 2004, pp. 13-48

Fougier (Eddy), *Le mouvement altermondialiste*, La documentation française, Problèmes politiques et sociaux, n° 897, février 2004

Franquemagne (Gaël), « La Confédération paysanne : un syndicalisme sous influence ? », Colloque international du CURAPP *Cent ans après la Charte d'Amiens : la notion d'indépendance syndicale face à la transformation des pouvoirs*, Amiens, 11-13 octobre 2006

Hardt (Michael), Negri (Toni), « Préface », dans *Un autre monde est possible. Pour une autre mondialisation : le Forum social mondial*, Paris, L'aventurine, 2003, pp. 7-10

Hardt (Michael), « Porto Alegre : Today's Bandung? », *New Left Review*, vol. 14, n° 2, 2002, pp. 117-118

Jacob (Jean), *L'antimondialisation, aspects méconnus d'une nébuleuse*, Paris, Berg International Éditeurs, 2006

Jallon (Hugues), Mathieu (Lilian), Perriaux (Anne-Sophie), Wasserman (Gilbert), « Seattle, Florence, Porto Alegre : l'autre mondialisation », *Mouvements*, n° 25, 2003, pp. 5-10

Lafaye (Claudette), Thévenot (Laurent), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n° 34, 1993, pp. 495-524

Lagrave (Rose Marie), « Le marteau contre la faucille », *Études rurales*, n° 171-172, 2004, pp. 9-26

Lolive (Jacques), *Les contestations du TGV Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, 1999

Maresca (Sylvain), *Les dirigeants paysans*, Paris, Édition de Minuit, 1983

Martin (Jean-Philippe), *Histoire de la nouvelle gauche paysanne. Des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, La Découverte, 2005

Martin (Jean-Philippe), « Les mobilisations altermondialistes, rôle et place de la Confédération paysanne », *Colloque du GERMM. Les mobilisations altermondialistes* », 3-5 décembre 2003

Martin (Jean-Philippe), « La Confédération paysanne et José Bové, des actions médiatiques au service d'un projet ? », *Ruralia*, n° 6, 2000, pp. 151-180

Massiah (Gustave), « Le mouvement citoyen mondial », *Mouvements*, n° 25, 2003, pp. 12-30

Mathieu (Lilian), *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001

Mathieu (Lilian), « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaise », *Revue française de sociologie*, n° 40, 1999, pp. 475-499

Maurer (Sophie*), Les chômeurs en action. Mobilisation collective et ressources compensatoires*, Paris, L'Harmattan, 2001

McAdam (Doug), *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1999

Negri (Toni), « Le débat. Un autre monde (économique) est-il possible ? Réponse à la revue du MAUSS », *Revue du MAUSS*, « Quelle autre mondialisation ? », n° 20, 2002, pp. 99-104

Péchu (Cécile), *Droit Au Logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz, 2006

Plihon (Dominique), « Un keynésianisme à l'échelle globale », *Revue du Mauss*, n° 20, 2002, pp. 107-114

Purseigle (François), « Le monde paysan et les sources chrétiennes de la solidarité internationale », dans Éric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Nonna Mayer, *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005, pp. 75-97

Purseigle (François), « Les Jeunes agriculteurs, entre fondamentaux chrétiens et réalpolitik », Entretien, *Transrural*, n° 310, 23 mai 2006

Sommier (Isabelle), *Le renouveau des mouvements contestataires. À l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003

Sommier (Isabelle), *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2001

Stedile (Joao Pedro), Fernandes (Bernardo Mançano), *Gens sans terre. La trajectoire du MST et la lutte pour la terre au Brésil*, Paris, Le temps des cerises, 2003

Tolotti (Sandrine), « Altermondialisme. L'absence de manifestations massives est-elle le signe d'un essoufflement ou d'une mue », *Télérama*, n° 2923, 18 janvier 2006

Wallerstein (Immanuel), « Les dilemmes du concept d'espace ouvert : l'avenir du Forum social mondial », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°182, 2004, pp. 697-705

Wintrebert (Raphaël), *ATTAC, la politique autrement ? Enquête sur l'histoire et la crise d'une organisation politique*, Paris, La Découverte, 2007

Wintrebert (Raphaël), « ATTAC France et le mouvement altermondialiste », *Courrier hebdomadaire*, n° 1978-1979, 2007, pp. 5-62

Les répertoires d'action

Arendt (Hannah), *Du mensonge à la violence. Essais de politique contemporaine*, Paris, Calmann-Lévy, 1972

Awad (Gloria), *Du sensationnel*, Paris, L'Harmattan, 1995

Baisnée (Olivier), « Publiciser le risque nucléaire. La polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague », *Politix*, n° 54, 2001, pp. 157-181

Bensa (Alban), Fassin (Éric), « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n° 38, 2002, pp. 5-20

Blumer (Herbert), « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix*, vol. 17, n° 67, 2004, pp. 185-199

Boltanski (Luc), « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 51, 1984, pp. 3-40

Cantin (Serge), « Le silence du bourreau. Contribution tardive à la réflexion sur le crime contre l'humanité », *Théologiques*, vol. 7, n° 2, 1999, pp. 29-52

Cefaï (Daniel), « La construction des problèmes publics », *Réseaux*, n° 75, 1996, pp. 43-66

Champagne (Patrick), « La manifestation comme action symbolique », dans Pierre Favre (dir.), La *manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990

Champagne (Patrick), « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 52-53, 1984, pp. 18-41

Charle (Christophe), « Naissance d'une cause. La mobilisation de l'opinion publique pendant l'affaire Dreyfus », *Politix*, n° 16, 1991, pp. 65-71

Charles Tilly, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986

Chevassus-au-Louis (Nicolas), *Les briseurs de machines. De Ned Ludd à José Bové*, Paris, Seuil, 2006

Commaille (Jacques), Dumoulin (Laurence), Robert (Cécile) (dir.), *La juridicisation du politique. Leçons scientifiques*, Paris, LGDJ, 2000

De Andrade (Aurélie), Champeil-Desplats (Véronique), Mathieu (Lilian) (coord.), « L'emprise du droit », Dossier spécial de *Mouvements*, n° 29, 2003

De Blic (Damien), Lemieux (Cyril), « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, vol. 18, n° 71, 2005, pp. 9-38

Desmons (Éric), *Droit et devoir de résistance en droit interne, contribution à une théorie du droit positif*, Paris, LGDJ, 1999

Devillé (Anne), « L'entrée du Syndicat de la magistrature dans le champ juridique en 1968 », *Droit et société*, n° 28, 1994, pp. 639-671

Devillé (Anne), « L'inscription du Syndicat de la magistrature dans la culture politique des années 1968 », Compte rendu de séminaire, Bulletins de l'IHTP, n° 71 : *Les Français et la politique dans les années soixante*, 12 janvier 1998

Dumoulin (Laurence), Robert (Cécile), « Autour des enjeux d'une ouverture des sciences du politique au droit. Quelques réflexions en guise d'introduction », dans Jacques Commaille, Laurence Dumoulin, Cécile Robert (dir.), *La juridicisation du politique. Leçons scientifiques*, Paris, LGDJ, 2000, pp. 11-28

Dworkin (Ronald), *Prendre les droits au sérieux*, Paris, PUF, 1995

Dworkin (Ronald), *Une question de principe*, Paris, PUF, 1996

EPEES (Espaces Post-Euclidiens et Événements Spatiaux), « Événement spatial », *Espace géographique*, vol. 29, n° 3, 2000, pp. 193-199

Farge (Arlette), « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain*, n° 38, 2002, pp. 69-78

Favre (Pierre) (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990

Fraters (Erica), *Réfractaires à la guerre d'Algérie (1959-1962)*, Paris, Syllepse, 2005

Frémion (Yves), Volny (François), *Les orgasmes de l'histoire. 3000 ans d'insurrections spontanées*, Paris, Encre, 1980.

Gaïti (Brigitte), Israël (Liora) (coord.), « La cause du droit », Dossier spécial de *Politix*, n° 62, 2003

Garapon (Antoine), *Bien juger*, Paris, Odile Jacob, 1997

Garrigou (Alain), « Le scandale comme mobilisation », dans François Chazel (dir.), *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993, pp. 183-191

Gitlin (Todd), *The Whole World is Watching : Mass Media in the Making and Unmaking of the New Left*, Berkeley, University of California Press, 1980

Gusfield (Joseph), The Culture of Public Problems. Drinking-Driving and the Symbolic Order, Chicago, University of Chicago Press, 1981

Habermas (Jürgen), *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard, 1997

Habermas (Jürgen), « La force du droit », dans *Écrits politiques : culture, droit, histoire*, Paris, Cerf, 1990

Hassoun (Jean-Pierre), « Dernières séances au palais Brogniart (1988 et 1998). Événements et contre-événements », *Ethnologie française*, vol. 35, n° 4, 2005, pp. 627-642

Israël (Liora), « Un droit de gauche ? Rénovation des pratiques professionnelles et nouvelles formes de militantisme des juristes engagés dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, n° 73, 2009, pp. 47-71

Jasper (James), *The Art of Moral Protest : Culture, Biography and Creativity in Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press, 1997

Lafaye (Claudette), Thévenot (Laurent), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n° 34, 1993, pp. 495-524

Lanvin (Jean-Pierre), « Parcours d'un engagement dans la résistance non-violente », *Les Temps modernes*, n° 587, mars, avril, mai 1996

Latronche (Marie-France), *L'influence de Gandhi en France. De 1919 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1999

Mellon (Christian), Sémelin (Jacques), *La non-violence*, Paris, PUF, 1994

Molotch (Harvey), Lester (Marilyn), « Informer : une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements », *Réseaux*, n° 75, 1996, pp. 23-41

Nora (Pierre), « L'événement monstre », *Communication*, n° 18, 1972

Ogien (Albert), « Forme et contenu du principe de publicité : Rawls, Habermas, Goffman », dans Jacques Ion, Michel Peroni, *Engagement public et exposition de la personne*, Paris, Éditions de l'Aube, 1997, pp. 67-76

Ollitrault (Sylvie), « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix*, n° 36, 1996, pp. 141-162

Palard (Jacques), « Introduction. Intérêt particulier contre cause collective ? », dans *Actions associatives. Solidarités et territoires*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2001, pp. 209-218

Pedretti (Mario), « La désobéissance civile en démocratie. Un questionnement des pratiques politiques dominantes », dans Adam Kiss, *(Dés)obéissance et droits humains. De la psychopathologie à l'anthropologie*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 213-238

Pedretti (Mario), *La figure du désobéissant en politique. Études de pratiques de désobéissance civile en démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2001

Pernot (Hélène), « Syndicaliste et savant, si loin si proche. Les militants Sud-PTT et leurs rapports avec les sciences humaines », dans Philippe Hamman, Jean-Matthieu Méon, Benoît Verrier (dir.), *Discours savants, discours militants*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 177-198

Peroni (Michel), Roux (Jacques), « Le chercheur et son terrain : la vertu solidarisatrice des 'sites potentiellement pollués' », dans André Micoud, Michel Peroni, *Ce qui nous relie*, Paris, Éditions de l'Aube, 2000, pp. 209-223

Perrout (Pierre-Arnaud), *Obéir et désobéir. Le citoyen face à la loi*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2000

Petit (Jean-Luc), « La constitution de l'événement social », *Raisons pratiques*, n° 2, L'événement en perspective, 1991, pp. 9-38

Pollak (Michaël), « Constitution, diversification et échec de la généralisation d'une grande cause. Le cas de la lutte contre le Sida », *Politix*, n° 16, 1991, pp. 80-90

Proust (Françoise), *De la résistance*, Paris, Cerf, 1997

Rawls (John), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil 1987

Richard (Alain), *Piliers pour une culture de la non-violence*, Paris, L'Harmattan, 2001

Ricœur (Paul), « Événement et sens », *Raisons pratiques*, n° 2, L'événement en perspective, 1991, pp. 41-56

Robert (Jacques), Duffar (Jean), *Droits de l'homme et libertés fondamentales*, Paris, Montchrestien, 1999

Rodary (Estienne), « Mobiliser pour la nature, ou la construction et la disparition du local », *Espace géographique*, vol. 36, n° 1, 2007, pp. 65-78

Sémelin (Jacques), « De la force des faibles : analyse des travaux sur la résistance civile et l'action non-violente », *Revue française de science politique*, vol. 48, n° 6, 1998, pp. 773-782

Sintomer (Yves), *La démocratie impossible. Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, La Découverte, 1999

Thoreau (Henry David), *La désobéissance civile*, Paris, Utovie, 1993

Tilly (Charles), « Les origines du répertoire de l'action collective en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle*, n° 4, 1984, pp. 89-108

Touraine (Alain), « Pour ou contre l'antiglobalisation ? », *Le Monde des débats. Faut-il obéir à la loi ?*, n° 27, juillet-août 2001, pp. 32-33

Veron (Eliseo), *Construire l'événement*, Paris, Éditions de Minuit, 1980

Walzer (Michael), *Obligations : Essays on Disobedience, War and Citizenship*, Cambridge, Harvard University Press, 1970

Zinn (Howard), *Disobedience and Democracy : Nine Fallacies on Law and Order*, New York, Random House-Vintage, 1968

3 – Rhétorique et argumentation

Amossy (Ruth), *L'argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*, Paris, Nathan, 2000

Aristote, *Poétique*, Paris, Les Belles Lettres, 1999

Aristote, *Rhétorique*, Livre 1, Paris, Les Belles Lettres, 1991

Austin (John Langshaw), *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, 1991

Bacot (Paul), Douzou (Laurent), Honoré (Jean-Paul), « Chrononymes. La politisation du temps », *Mots. Les langages du politique*, n° 87, 2008, pp. 5-12

Barthes (Roland), *Mythologies*, Paris, Seuil, 1970

Barthes (Roland), « L'ancienne rhétorique (Aide-mémoire) », *Communications*, n° 16, 1970

Barthes (Roland), « Rhétorique de l'image », *Communications*, n° 4, 1964, pp. 40-50

Benveniste (Émile), *Problèmes de linguistique générale*, tome 1, Paris, Gallimard, 1966

Béroud (Sophie), Lefèvre (Josette), « Présentation », *Mots. Les langages du politique. Mondialisation(s)*, n° 71, 2003, pp. 3-7

Bourdieu (Pierre), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001

Breton (Philippe), *La parole manipulée*, Paris, La Découverte, 2004

Brunschwig (Jacques), « Introduction », dans Aristote, *Topiques*, Tome 1, Livres 1-4, Paris, Les Belles Lettres, 1967, pp. 7-148.

Buffon (Bertrand), *La parole persuasive*, Paris, PUF, 2002

Cardon (Dominique), Heurtin (Jean-Philippe), Lemieux (Cyril), « Parler en public », *Politix*, n° 31, 1995, pp. 5-19

Cefaï (Daniel), Lafaye (Claudette), « Le cadrage d'un conflit urbain à Paris. Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective », dans Daniel Cefaï, Isaac Joseph (dir.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Colloque de Cerisy, Éditions de l'Aube, 2002, pp. 371-394

Charbonnel (Nanine), Kleiber (Georges), *La métaphore entre philosophie et rhétorique*, Paris, PUF, 1999

Charolles (Michel), *La référence et les expressions référentielles en français*, Paris, Ophrys, 2002

Chetouani (Lamria), *Les figures de la polémique. Aspects linguistiques et discursifs du débat public sur l'effet de serre*, Paris, L'Harmattan, 2001

Cicéron, *Rhétorique à Hérennius*, Paris, Les Belles Lettres, 1989

Cicéron, *L'orateur*, Paris, Les Belles Lettres, 1964

Collignon (Béatrice), « Les toponymes Inuits, mémoire du territoire », *Anthropologie et sociétés*, vol. 26, n° 2-3, 2002, pp. 45-69

Damamme (Dominique), « Les précédents. L'enjeu de la qualification », *Politix*, vol. 5, n° 20, 1992, pp. 35-53

de La Soudière (Martin), « Lieux dits : nommer, dé-nommer, re-nommer », *Ethnologie française*, vol. 34, n° 1, 2004, pp.67-77

Debarbieux (Bernard), « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, pp. 97-112

Gramaccia (Gino), *Les actes de langage dans les organisations*, Paris, L'Harmattan, 2001

Guillorel (Hervé), « Toponymie et politique », dans Salih Akin (dir.), *Noms et re-noms. La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Rouen, Université de Rouen-CNRS, 1999, pp. 61-91

Hirschman (Albert O.), *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, 1991
Honoré (Jean-Paul), Paveau (Marie-Anne), Périès (Gabriel), « Présentation », *Mots. Les langages du politique*, n° 63, 2000, pp. 3-6
Kalaora (Bernard), « Global Expert : la religion des mots », *Ethnologie française*, n° 29, 1999
Le Bart (Christian), *Le discours politique*, Paris, PUF, 1998
Memmi (Dominique), « La compétence morale », *Politix*, n° 17, 1992, pp. 104-124
Mucchielli(Alex), *La nouvelle communication*, Paris, Armand Colin, 2000
Olivier (Reboul), *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, 1991
Olivier (Reboul), *Le slogan*, Bruxelles, Complexe, 1975
Perelman (Chaïm), Olbrechts-Tyteca (Lucie), *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1988
Perelman (Chaïm), *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1977
Picoche (Jacqueline), *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan, 1977
Quintilien, *Institutions oratoires*, livre 9, Paris, Les Belles Lettres, 1978
Searle (John), *Les actes de langage*, Paris, Hermann, 1988
Siblot (Paul), « Nomination et production de sens : le praxème », *Langage*, n° 127, 1997, pp. 38-55
Siblot (Paul), Leroy (Sarah), « L'autonomase entre nom propre et catégorisation nominale », *Mots. Les langages du politique*, n° 63, 2000, pp. 89-104
Szczepanski (Maxime), « Le village planétaire. Variations sur l'échelle d'un lieu commun », *Mots. Mondialisation(s)*, n° 71, 2003, pp. 149-156
Todorov (Tzvetan), « Synecdoques », *Communications*, n° 16, 1970, pp. 26-34
Watzlawick (Paul), *Une logique de la communication*, Paris, Seuil, 1972

4 – Sociologie des lieux

Généralités

Alliès (Paul), *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1980
Bachelard (Gaston), *La poétique de l'espace*, Paris, PUF, 1957

Berque (Augustin), « 'Lieu' 1. », *EspacesTemps.net, dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, 19 mars 2003, http://espacestemps.net/document408.html

Berque (Augustin), *Être humains sur la terre*, Paris, Gallimard-Le débat, 1996

Berthelot (Jean-Michel), « Postface », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 155-157

Bonnemaison (Joël), *Les fondements géographiques d'une identité*, Paris, Éditions de l'Orstom, 1996

Brunet (Roger), *Géographie universelle*, tome 1, Paris, Hachette-Reclus, 1991

Casey (Edward S.), « Espaces lisses et lieux bruts. L'histoire cachée du lieu », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. 4, n° 32, 2001, pp. 465-481

Claval (Paul), « Les territoires sous tension », dans Guy Mercier (dir.), *Les territoires de la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2004, pp. 17-25

Debarbieux (Bertrand), « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et sociétés*, n° 82-83, Les échelles de l'espace social, L'Harmattan, 1996

Debarbieux (Bertrand), « Imagination et imaginaires géographiques », dans Antoine Bailly, Robert Ferras, Denise Pumain (dir.), *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, 1995, pp. 875-888

Di Méo (Guy), « De l'effet de lieu au territoire : la question du sujet et de la territorialité », dans Jean-Marc Fournier, *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2001, pp. 10-26

Di Méo (Guy), *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 1998

Donadieu (Pierre), Périgord (Michel), *Clés pour le paysage*, Paris, Géophrys, 2005

Guillorel (Hervé), « Toponymie et politique », dans Salih Akin (dir.), *Noms et re-noms. La dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Rouen, Université de Rouen-CNRS, 1999, pp. 61-91

Hirschhorn (Monique), « Introduction », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 9-13

Lacoste (Yves), « Les enjeux de la géographie », *Autrement. Penser la terre. Stratèges et citoyens : le réveil des géographes*, n° 152, 1995, pp. 11-25

Lévy (Jacques), *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1999

Marié (Michel), « Questions introductives pour un séminaire de réflexion », *Dossiers des séminaires. Technique, territoire et société*, MELTM, DRI, n° 8-9, septembre 1989

Marié (Michel), *Un territoire sans nom. Pour une approche des sociétés locales*, Paris, Librairie des Méridiens, 1982

Médam (Alain), « Le lieu est dans le monde, le monde est dans le lieu », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 103-114

Mercier (Nicole), Segrestin (Denis), « L'effet territoire dans la mobilisation ouvrière. Essai d'analyse de situation complexe », *Revue française de sociologie*, n° 24, 1983, pp. 61-79

Micoud (André), « Les lieux exemplaires : des lieux pour faire croire à de nouveaux espaces », dans André Micoud, *Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Éditions du CNRS, 1991, pp. 53-63

Micoud (André), *Des hauts lieux. La production sociale de l'exemplarité*, Paris, Éditions du CNRS, 1991

Moles (Abraham), Rohmer (Élisabeth), *Psychosociologie de l'espace. Textes rassemblés, mis en forme et présentés par Victor Schwach*, Paris, L'Harmattan, 1998

Mormont (Marc), « L'environnement entre localité et globalité », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 57-77

Nora (Pierre) (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, Paris, Gallimard, 1984

Pagès (Dominique), Pélissier (Nicolas), « Introduction. Territoires sous influences scientifiques », dans Dominique Pagès, Nicolas Pélissier (dir.), *Territoires sous influence*, vol. 1, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 7-23

Péguy (Charles-Pierre), *L'horizontal et le vertical*, Montpellier, Reclus, 1996

Perec (Georges), *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 1974

Poche (Bernard), *L'espace fragmenté : éléments pour une analyse sociologique de la territorialité*, Paris, L'Harmattan, 1996

Raffestin (Claude), « Écogénèse territoriale et territorialité », dans Franck Auriac, Roger Brunet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, 1986, pp. 175-185

Roncayolo (Marcel), *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1990

Santos (Milton), *La nature de l'espace. Technique et temps, raison et émotion*, Paris, L'Harmattan, 1997

Swyngedouw (Erik), « La transformation des échelles spatiales de régulation : vers une nouvelle articulation », *Géographie, Économie, Société*, vol. 2, n° 2, 2000, pp. 211-244

Tarrius (Alain), « Territoires circulatoires des migrants et espaces européens », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 93-100

Tuan (Yi-Fu), *Topophilia. A Study of Environmental Perception, Attitudes and Values*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1974

Virilio (Paul), « Un monde surexposé : fin de l'histoire ou fin de la géographie ? », *Le Monde Diplomatique*, août 1997

Lieux de mémoire et hauts-lieux

Agulhon (Maurice), « Le centre et la périphérie », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, Paris, Gallimard, 1984, pp. 825-850

Augé (Marc), « Le paganisme aujourd'hui », dans *Hauts lieux. Une quête de racines, de sacré, de symboles, Autrement*, série Mutations, n° 115, mai 1990, pp. 27-32

Bédard (Mario), « Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 46, n° 127, avril 2002, pp. 49-74

Bourdin (Alain), « L'ancrage comme choix », dans Monique Hirschhorn, Jean-Michel Berthelot, *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 37-55

Bruneau (Michel), « Lieux de mémoire, hauts lieux et diaspora : Sanda et Soumela dans la diaspora grecque pontique », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, pp. 124-134

Collignon (Béatrice), *Les Inuits : ce qu'ils savent du territoire*, Paris, L'Harmattan, 1996

de Léséleuc (Éric), *Les voleurs de falaise*, Bordeaux, MSHA, 2004

Debarbieux (Bernard), « Du haut lieu en général et du Mont Blanc en particulier », *Espace géographique*, vol. 22, n° 1, 1993, pp. 5-13

Di Méo (Guy), « Le renouvellement des fêtes et des festivals, ses implications géographiques », *Annales de géographies*, n° 643, 2005, pp. 227-243

Di Méo (Guy), « Introduction », dans Guy Di Méo, *La géographie en fêtes*, Paris, Ophrys, 2001, pp. 1-21

Garcia (Marie-Carmen), Genieys (William), *L'invention du Pays Cathare. Essai sur la constitution d'un territoire imaginé*, Paris, L'Harmattan, 2005

Gentelle (Pierre), « Haut lieu », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, pp. 135-138

George (Pierre), « Territoire et identité », dans *La terre des hommes. Mélanges offerts à Max Derruau*, Clermont-Ferrand, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Blaise Pascal, 1990, pp. 351-357

Grison (Laurent), « Mise en abîme et orbialisation : la place Navone de Rome », *Mappemonde*, n° 59, 2000, pp. 41-44

Iogna-Prat (Dominique), *La Maison Dieu : une histoire monumentale de l'Église au Moyen Age*, Paris, Seuil, 2006

Jacob (Robert), « La question romaine du sacer. Ambivalence du sacré ou construction symbolique de la sortie du droit », *Revue historique*, n° 639, 2006, pp. 523-588

Jeudy (Henri-Pierre), « Le malin génie d'un lieu réinventé », dans *Hauts lieux. Une quête de racines, de sacré, de symboles*, *Autrement*, série Mutations, n° 115, mai 1990, pp. 50-55

Kaddouri (Lahouari), « Réseau de peuplement et organisation du territoire de la Cité antique de Luteva », *Espace géographique*, vol. 36, n° 2, 2007, pp. 155-167

Landel (Pierre-Antoine), Pecqueur (Bernard), « La culture comme ressource territoriale spécifique », 2005, http://iga.ujf-grenoble.fr/territoires/publications/documents%20en%20ligne/culture05.pdf

Le comité éditorial, « Pèlerinages », *Politix*, vol. 20, n° 77, 2007, pp. 3-8

Le Ray (Marie), « Associations de pays et production de *locality* : la 'campagne Munzur' contre les barrages », *European Journal of Turkish Studies*, Thematic Issue n° 2, Hometown Organisations in Turkey, URL : http://www.ejts.org/document370.html, 2005

Louis (René), « Des point d'ancrage », dans *Hauts lieux. Une quête de racines, de sacré, de symboles*, *Autrement*, série Mutations, n° 115, mai 1990, pp. 10-13

Martin (Jean-Clément), « La Vendée, région-mémoire », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, Paris, Gallimard, 1984, pp. 595-617.

Munier (Roger), « Perdu dans l'indifférence des parages », dans *Hauts lieux. Une quête de racines, de sacré, de symboles*, *Autrement*, série Mutations, n° 115, mai 1990, pp. 22-26

Neveu (Catherine), « Une 'petite fabrique de territoire' : quartiers et citoyenneté à Roubaix », *Ethnologie française*, vol. 34, n° 1, 2004, pp. 59-66

Nora (Pierre) (dir.), *Les lieux de mémoire. Tome 1. La République*, Paris, Gallimard, 1984

Nora (Pierre), « L'ère de la commémoration », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 3, Paris, Gallimard, 1984, pp. 977-1012

Ory (Pascal), « La gastronomie », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 2, Paris, Gallimard, 1984, pp. 822-853

Pitte (Jean-Robert), « La géographie du goût, entre mondialisation et enracinement local », *Annales de géographie*, n° 621, 2001, pp. 487-508

Piveteau (Jean-Luc), « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, pp. 113-123

Poche (Bernard), « Du haut lieu, on voit la plaine », dans *Hauts lieux. Une quête de racines, de sacré, de symboles, Autrement*, série Mutations, n° 115, mai 1990, pp. 67-71

Roth (Catherine), « Ethnologue, à propos du musée du bassin houiller lorrain », *Cahiers de la Maison de banlieue, Anthropologie et action culturelle*, n° 4, 1999, pp. 72-75

Rousselet (Kathy), « Butovo. La création d'un lieu de pèlerinages sur une terre de massacre », *Politix*, vol. 20, n° 77, 2007, pp. 55-78

Tornatore (Jean-Louis), « L'invention de la 'Lorraine industrielle'. Note sur un processus en cours », *Ethnologie française*, vol. 35, n° 4, 2005, pp. 679-689

Tornatore (Jean-Louis), « Beau comme un haut fourneau. Sur le traitement en monument des restes industriels », *L'Homme*, n° 170, 2004, pp. 79-116

5 – Larzac et mondes ruraux

Larzac et Grands-Causses

Alland (Alexander), *Le Larzac et après : l'étude d'un mouvement social novateur*, Paris, L'Harmattan, 1995

Bernardot (Marc), « Être interné au Larzac. La politique d'assignation à résidence surveillée durant la guerre d'Algérie (1958-1962), *Politix*, vol. 24, n° 69, 2004, pp. 39-61.

Bonniol (Jean-Luc) (dir.), *Dire les Causses. Mémoire des pierres, mémoire des textes*, Millau, Éditions Du Beffroi-Club cévenol, 2003

Borvon (Gérard), *Plogoff, un combat pour demain*, Saint Thonan, Éditions de Cloître, 2004

Boyer (Henri), Gardy (Philippe), Hammel (Etienne), *Le Larzac revisité*, Aix, Édisud, 1986

Colombel (Jeannette), « Lip, Larzac refoulés. Contradictions et différences dans les luttes actuelles », *Les Temps Modernes*, n° 344, mars 1975, pp. 1153-1185

Colombel (Jeannette), « Résistance du Larzac, 1971-1977 », *Les Temps Modernes*, n° 371, 1977, pp. 1971-1980

Fabre (Magali), *La lutte du Larzac (1971-1981) : L'exemple d'une lutte sociale originale et novatrice*, mémoire d'histoire contemporaine, Université de Versailles, 2000

Franquemagne (Gaël), « From Larzac to the Altermondialist Mobilisation. Space in Environmental Movements », *Environmental Politics*, vol. 16, n° 5, 2007, pp. 825-842

Guérin (Frédéric), Vantses (Martine), *Paysannes : paroles des femmes du Larzac*, Paris, Albatros, 1979

Holohan-Dressler (Wanda), « Le conflit du Larzac : chronique et essai d'analyse », *Sociologie du travail*, n° 3, 1976, pp. 283-301

Holohan-Dressler (Wanda), *Dimension régionale des mouvements sociaux en France*, Rapport d'enquête pour le Comité d'organisation de la recherche appliquée sur le développement économique et social, Grenoble, IREP, 1975

Lajoie Manzec (Roger), *Marianne de l'Aveyron*, Villefranche de Rouergue, Éditions Salingardes, 1970

Lapie (Gérard), « Témoignage », *La lettre des partenaires de l'Association pour le Développement par la Formation des Pays de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne* (ADEFPAT), numéro spécial, 2002

Liatard (Bertrand), « Le Larzac est-il une marchandise ? La contestation sur un plateau », *Revue du Mauss*, n° 22, 2003, pp. 338-343

Martin (Didier), *Le Larzac : utopies et réalités*, Paris, L'Harmattan, 1987

Pichol (Michel), Foucher (Michel), « Territoire à prendre, territoire à défendre : le Larzac », *Hérodote*, n° 10, 1978, pp. 91-115

Rousset (Olivier), « Les conceptions normatives du paysage. Le cas des Grands-Causses », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 8, n° 4, 2000, pp. 16-25

Tucat (Danielle), « Les femmes du Larzac, la face cachée d'un mouvement social », Les années 68 : événements, cultures politiques et modes de vie, Lettre d'information n° 31, Séance du 23 mars 1998, http://irice.univ-paris1.fr/IMG/pdf/Lettre_d_info_68_no31_23-03-98.pdf

Mondes ruraux et authenticité

Bozonnet (Jean-Paul), *Monts et mythes : l'imaginaire social de la montagne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1992

Briquet (Jean-Louis), « La politique au village. Vote et mobilisation électorale dans la Corse rurale », dans Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, pp. 31-46

Broggio (Céline), « La politique de la montagne en France. Représentations, discours et montagne », *Hérodote*, n° 107, 2002, pp. 147-158

Champagne (Patrick), « Douloureuse marche vers le progrès. Quand les paysans servent de cobayes », *Le Monde diplomatique*, avril 2003

Cognat (Bruno), *La montagne colonisée*, Paris, Cerf, 1973

Crozes (Daniel), *Raymond Lacombe, un combat pour la terre*, Rodez, Éditions du Rouergue, 1992

Diry (Jean-Paul), *Les « nouveaux habitants » des campagnes « isolées » du Massif Central*, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 2001

Doidy (Éric), « Cultiver l'enracinement. Réappropriations militantes de l'attachement chez les éleveurs jurassiens », *Politix*, vol. 21, n° 83, 2008, pp. 155-177

Domon (Gérald), Paquette (Sylvain), Roy (Louis), « La campagne des néoruraux : motifs de migration, territoires valorisés et usages de l'espace domestique », *Recherches sociographiques*, vol. 46, n° 1, 2005, pp. 35-65

Frémont (Armand), « La terre », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 2, Paris, Gallimard, 1984, pp. 19-55

Gouldner (Alvin), « Cosmopolitans and Locals : Towards an Analysis of Latent Social Roles », *Administrative Science Quaterly*, n° 2, 1957, pp. 281-306

Heinich (Nathalie), « L'administration de l'authenticité. De l'expertise collective à la décision patrimoniale », *Ethnologie française*, tome 39, n° 3, 2009, pp. 509-519

Heinich (Nathalie), « Art contemporain et fabrication de l'inauthentique », *Terrain*, n° 33, 1999, pp. 5-16

Hervieu (Bertrand), Perrier-Cornet (Philippe), « Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble », dans Philippe Perrier-Cornet (dir.), *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube-DATAR, 2002, pp. 9-31

Hervieu (Bertrand), Viard (Jean), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1996

Laferté (Gilles), *La Bourgogne et ses vins : image d'origine contrôlée*, Paris, Belin, 2006

Larzac (Jean), « Décoloniser l'histoire occitane », *Les Temps modernes*, n° 304, 1971, pp. 675-695

Le Rouz (Antoine), « La nation dévorante », *Les Temps modernes*, n° 324-325-326, 1973, pp. 441-454

Luneau (Gilles), *Les nouveaux paysans*, Monaco, Éditions du Rocher, 1997

Mendras (Henri), *La fin des paysans*, Paris, Actes Sud, 1992

Merton (Robert), « Patterns of Influence : Local and Cosmopolitan Influentials », dans Robert Merton, *Social Theory and Social Structure*, New York, The Free Press, 1957

Mésini (Béatrice), « Résistances et alternatives rurales à la mondialisation », *Études rurales*, n° 169-170, 2004, pp. 43-60

Micoud (André), « Ces bonnes vaches aux yeux si doux », *Communications*, n° 74, 2003, pp. 217-237

Micoud (André), « Éternelles campagnes ? », *Écologie et politique*, n° 26, 2002, pp. 75-87

Mischi (Julien), Renahy (Nicolas), « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, n° 83, 2008, pp. 9-21

Morisset (Lucie K.), *Des régimes d'authenticité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009

Pérez-Vitoria (Silvia), *Les paysans sont de retour*, Arles, Actes Sud, 2005

Peterson (Richard A.), « La fabrication de l'authenticité. La country music », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 93, 1992, pp. 3-19

Politix, « Éditorial », Dossier spécial *Mondes ruraux*, n° 83, 2008, pp. 3-5

Silverstein (Paul A.), « De l'enracinement et du déracinement. Habitus, domesticité et nostalgie structurelles kabyles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 150, 2003, pp. 27-34

Urbain (Jean-Didier), *Paradis verts. Désirs de campagnes et passions résidentielles*, Paris, Payot, 2002

Weil (Simone), *L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, Paris, Gallimard, 1949